This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

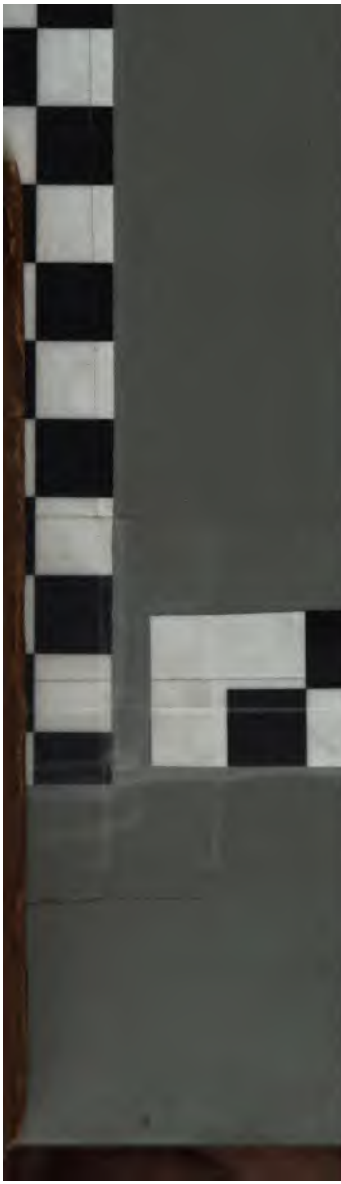

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANS,
U R
. DC. XCVII.
ET CINQUIE'ME.
ERDAM,
E, BOOM, à SO-
GOETHALS.
CVIII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'Année M. DC. XCVII.

TOME VINGT ET CINQUIE'ME.

A AMSTERDAM,
Chez WAESBERGE, BOOM, à SOMEREN, & GOETHALS.

M. DC. XCVIII.

AP
20
.J86

TOME VINGT ET CINQUIE'M

A AMSTERDAM,

Chez WAESBERGE, BOOM, à S
MEREN, & GOETHALS.

M. DC. XCVIII.

I.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 7. Janvier. M. DC. XCVII.

Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce Siecle : avec leurs portraits au naturel. Par M. Perrault de l'Academie Françoise. In fol. A Paris chez Antoine Dezallier, ruë Saint Jaques. 1696.

LOrsque le Ciel a resolu de donner à la terre quelque grand Prince, il a fait naitre avec lui des hommes d'un merite extraordinaire comme pour parer son entrée dans le monde. Il ne faut donc pas s'étonner que le siecle où nous vivons ait été fecond en hommes illustres qui devoient le rendre digne du regne de LOUIS LE GRAND, & metre quelque proportion entre les sujets & le Souverain.

M. Perrault qui a entrepris leur éloge, a eu plus de peine à se borner au nombre de cent, qu'il n'en a eu à le remplir. Dans ce grand nombre il n'y en a point de vivans, ni d'etrangers: mais il y en a de toutes sortes de

123761

professions. Il n'a pas été possible de placer leurs éloges & leurs portraits suivant l'ordre du tems. Si on l'avoit fait on se seroit ôté le pouvoir de mettre dans le second volume ceux qui n'ont pû être mis dans le premier. D'ailleurs il auroit falu confondre les états & les qualitez, & placer quelquefois un Artisan entre un Prince, & un Cardinal. Les Prelats tiennent le premier rang ; ceux qui se sont aquis le plus de gloire dans la profession des armes, sont au second. Les Ministres d'état, & les Magistrats ont le troisiéme. Au quatriéme sont les hommes de Letres, & au cinquiéme ceux qui ont excelé dans les beaux Arts. La place que chacun d'eux tient dans sa classe ne tire à aucune consequence. Ils y ont été mis comme ils se sont presentez.

Cet ouvrage est dû principalement à l'amour que M. Begon Intendant de Justice & de Marine a pour la memoire des grans hommes. Il ne s'est pas contenté d'avoir orné sa Biblioteque de leurs portraits, il a voulu les faire graver, & les mettre entre les mains de tout le monde. Ce dessein a paru si louable à M. Perrault qu'il a souhaité d'y avoir part, & s'est ofert avec plaisir de composer leurs éloges. S'il n'avoit été question que de celebrer la memoire des hommes qui se sont rendus celebres dans les Armes ou dans les Letres, sa modestie l'auroit peut-être empêché de se charger de ce travail ; mais comme il s'agit aussi de parler de ceux qui ont excelé dans les [illegible] il a cru s'en pouvoir aquiter un peu

ne Letre de M. de Vallemont Docteur
ogie, à M. Delpech Conseiller du Roi
ement de Paris,

pas si certain, que je le croyois,
eus l'honneur de vous écrire de la
re, que les tombeaux de pierre,
vent dans le voisinage de ce Cha-
nt les tombeaux des Sarasins de-
le l'Ere vulgaire 732. par Charle
rés de Tours, où Abderame leur
rit avec un nombre prodigieux de
les. M. Carreau, un savant de
qui travaile à l'histoire de la Pro-
etend que ce n'etoit point là, où se
e sanglante bataille; n'etant point,
i-semblable qu'Abderame qui étoit
uerier se fût venu enfermer entre
res, telles que la Loire, & le Cher.
is au contraire, qu'au même en-
efit les Normans, qui ravageoient
Pour moi, il m'a paru dans l'a-
t, & dans la situation de ces tom-
ie ce lieu pouroit bien avoir été au-
*ci*metiere de Cretiens. Car enfin
*l*es gens vaincus, batus, & mis
auroient-ils eu le tems de creu-
beaux si proprement faits à leurs

 morts?

morts ? D'ailleurs ils ont tous la tête vers l'Occident ; & c'eſt la maniere dont les Cretiens, qui metent leur Autel à l'Orient, donnent la ſepulture aux morts ; à l'exception des Prêtres, qui ont la tête du côté de l'Orient vers l'Autel, comme s'ils parloient au peuple, & que le peuple les écoutât. Quoi qu'il en ſoit, nous n'avons trouvé dans ces tombeaux ni monnoies, ni medailles, ni armes, ni aucune autre marque d'antiquité. Il nous a même paru tres-évidemment par le derangement, où étoient les os, que tous ces tombeaux avoient déja été ouverts. Il faut en efet remarquer que les païſans du voiſinage dont nous nous ſommes ſervis pour remuer la terre, paroiſſent eſtre fort dreſſez à ſonder les endrois, où il y peut avoir de ces tombeaux ; & d'autant plus qu'il y a une tradition parmi eux, qu'on trouve quelquefois des perles, des pierreries, & des monnoies d'or dans ces ſepulcres.

Voici, M. une curioſité de phiſique, ſur laquelle on peut auſſi agreablement donner l'eſſor à ſon eſprit. J'avois lû autrefois dans la *Gammarologia* de M. Sachs de l'Academie *Curioſorum naturæ*, pag 144. qu'on avoit trouvé dans un citron en le coupant, un autre petit citron tres parfait, que la nature y avoit formé. Il ajoute à cela, qu'on a vû la même choſe dans une pome commune, dans laquelle il s'en étoit formé une petite. Ce ſavant homme pretend que dans tous les trois regnes des animaux, des plantes, & des mi-

neraux

teaux, on trouve cete eſpece de groſſeſſe merveilleuſe. Non ſeulement on a vû, dit-il, des pomes enceintes, mais encore des pierres qui eſtoient groſſes d'animaux, qu'on y a trouvez vivans aprés les avoir ouvertes. Il en raporte pluſieurs exemples tres curieux. Celui d'un fétus mou, qui étoit déja gros d'un autre, ou pour parler plus clairement, une petite fille qu'on trouvá enceinte, en la tirant du ſein de ſa mere qui venoit d'expirer, eſt un prodige qui paſſeroit toute creance, ſi M. Bartholin ne le raportoit. Cet illuſtre ſavant parle auſſi d'un œuf de poule: dans lequel on a trouvé un autre petit œuf, qu'on lui fit voir dans le cabinet du ſereniſſime Roi de Dannemark. *Ovum gallinaceum alio ovo perexiguo gravidum monſtravit mihi in auguſto ſuo muſæo ſereniſſimus Rex Daniæ*, dit M. Bartholin dans une letre à M. Sachs. Harvée raconte la même choſe; & dit que les femmes de la campagne ont coutume d'atribuer aux coqs ces ſortes de petis œufs. Voila ce que j'avois lû ſur ce ſujet; mais alors la foi que j'avois pour ces faits ſi merveilleux, étoit pardevers les auteurs qui nous les raportent: je ſuis aujourd'hui aſſuré par moi-même d'une partie de ces faits, puiſque j'ai dans mon cabinet une curioſité pareille à celle que ces ſavans ont admirée dans le cabinet du Roi de Dannemark; c'eſt-à-dire un petit œuf avec ſa coque, & ſa figure tres-reguliere, dont un autre œuf de poule étoit gros. *Ovum prægnans.* Voici comment il m'eſt tombé entre les

modele, & qu'il ne laiſſoit paſſer aucun jour ſans en lire quelques pages.

En 1586. il commença ſon cours de Teologie. Pendant les quatre ans qu'il dura, il eut pour compagnon de ſes etudes le celebre Fronton le Duc. Dés lors il entreprit de traduire en Latin des ouvrages des Peres Grecs, & de compoſer des remarques ſur Sidonius.

En 1590. il fut apelé à Rome par le P. Aquaviva General de ſa Compagnie, duquel il fut Secretaire plus de ſeize ans. Il prenoit parfaitement bien ſa penſée, & l'exprimoit beaucoup mieux que ce General ne l'auroit pû faire.

Pendant qu'il fut en Italie il en viſita les Biblioteques, & y rechercha des manuſcrits, des inſcriptions, des medailles, & d'autres anciens monumens. Il y fit amitié avec les hommes les plus conſiderez par leur ſavoir, les Peres Bellarmin & Tolet, les Cardinaux Baronius, d'Oſſat, & du Perron. Baronius tira de lui de grans ſecours pour ſes Annales Eccleſiaſtiques, auſquelles il inſera quantité de pieces traduites de Grec en Latin, & entre autres des lettres de Teodore Studite, dont j'aurai ocaſion de parler dans la ſuite.

Parmi les papiers du P. Sirmond il s'eſt trouvé un ecrit en Italien, contenant deux particularitez qui regardent la perſone de Baronius. L'une eſt qu'il lui declara un jour la ferme reſolution qu'il avoit formée de ne faire jamais rien pour être elu Pape, & de ne conſentir jamais à aucune brigue faite par

d'autres

d'autres en ſa faveur. L'autre particularité eſt que l'année de ſa mort lui avoit été revelée pendant ſon ſommeil, & que la revelation fut confirmée par l'evenement.

Le Cardinal d'Oſſat parle du P. Sirmond avec eloge dans une letre ecrite à M. de Villeroi le 19 Avril 1600. Il lui mande qu'il avoit envoyé prier le P. Sirmond, *habile homme, & Secretaire du General*, de lui venir parler, & que lors qu'il y fut venu, il l'entretint d'un arêt rendu l'année precedente, par le Parlement de Paris, & portant que Marte Broſſier pretenduë poſſedée par le demon ſeroit miſe entre les mains de ſes parens; & comme l'Abbé de ſaint Martin (il fut depuis Cardinal) l'avoit de ſon autorité enlevée de la maiſon de ſon pere, & emmenée en Auvergne, le Parlement avoit rendu un ſecond arêt ſignifié à l'Evêque de Clermont, frere de l'Abbé de Saint Martin; nonobſtant quoi l'Abbé avoit fait conduire Marte Broſſier à Avignon, à deſſein de la faire paſſer juſqu'à Rome. Le Cardinal d'Oſſat ajouta, que l'Evêque & l'Abbé ayant été inſtituez par les Jeſuites, deſquels ils étoient encore environnez & poſſedez, cet atentat faiſoit grand tort à la pourſuite qui ſe faiſoit auprés du Roi Henri IV. pour leur Societé, & qu'il les en avertiſſoit afin qu'ils priſſent garde à leurs afaires. Le P. Sirmond repondit que les Jeſuites n'avoient fait, ni ne feroient aucune choſe pour l'Abbé de Saint Martin, & le Cardinal d'Oſſat le loua fort de cete bonne reſolution.

En 1608 le P. Sirmond revint à Paris, & depuis juſqu'à ſa mort ne laiſſa paſſer preſqu'aucune année ſans y publier quelque ouvrage. Pendant quatre ans qu'il demeura dans la maiſon profeſſe, il y fit imprimer Geofroi de Vendôme, Ennode, Flodoard, & quelques autres auteurs. A la fin de 1612. il ſe retira au Colege pour y travailler à ſa colection des Conciles de France. M. Deſmarets Avocat au Parlement nous aprend dans la Preface qu'il a miſe à la tête du corps de droit canonique de Mrs. Pithou, que quand Pierre, l'aîné & le plus ſavant des deux freres, eut entrepris de revoir le texte du decret, & des decretales, & de le coriger, il fit venir pour cet efet avec beaucoup de peine & de depenſe, des plus fameuſes Biblioteques de l'Europe, un grand nombre d'anciens manuſcrits de conciles generaux & provinciaux dont il auroit donné le recueil au public s'il en avoit eu le tems. Ce recueil qui dés lors ſe trouva plus ample que n'eſt celui que le P. Labbe & le P. Coſſart ont fait imprimer depuis, fut preté en 1621. par M. Dupui au P. Sirmond qui s'en ſervit pour publier ſes conciles de France, comme il le témoigne en pluſieurs endroits de ſes notes.

Cete edition merita une aprobation generale, & il n'y eut que Petrus Aurelius, qui emporté par la chaleur de la diſpute, ſe vanta à la fin de ſa reponſe ſur le canon du concile d'Orange, d'y avoir découvert un nombre conſiderable de fautes importan-

tes,

ent entrer dans le catalogue

rt du feu Roi il se rendit
s ocupations ordinaires, &
c les œuvres de saint Avit,
ar, & celles de saint Theo-

voulut bien nonobstant son
encore à Rome, pour y assi-
d'un General, & fit la plus
voyage à cheval. Quand il
France, il y composa l'hi-
ie des Prédestinatiens, celle
publique, une dissertation de
e preparoit à en mettre encore
presse, lors qu'au retour d'u-
enuë à la Maison Professe, où
u échaufé en soutenant son a-
qué d'une maladie qui peu de
rouva scompagnée d'une éfu-
r tout le corps, & qui l'enleva
. Octobre 1651.
epresenté jusqu'ici des emplois
u P. Sirmond, servira, si je ne
à entendre le dessein que le P.
st proposé dans la nouvele pu-
ouvrages de ce grand homme.
is ni les Conciles de France qui
rimez avec les Conciles gene-
ase Radbert qui l'a été dans la
s Peres de Lion, ni Theodo-
ar, qui auroient rempli plus-
& qui se trouvent encore assez

aise-

tions. Mais quelques-uns des amis du P. Sirmond qui ne ſongeoient qu'au tems qu'elle lui alloit dérober, jugerent qu'elle lui convenoit moins bien qu'à un autre. Il ſe conduiſit à la Cour avec une ſi ſage précaution, qu'il n'y donna jamais le moindre ſujet de plainte. Renfermé dans les bornes de ſon miniſtere, il ne s'y mêla d'aucune afaire temporele, & fut ſi reſervé ſur ce point, que pendant le voyage du feu Roi à Lion, il ne lui voulut jamais demander la liberté d'un de ſes Confreres qui imploroit ſon ſecours.

Son parfait deſintereſſement parut en ce qu'il n'avança aucun de ſes proches, & ne demanda qu'un petit benefice pour M de la Lande ſon neveu, auquel il fut conteſté. Le procés lui donna ocaſion de mettre au jour en 1642 un Ecrit ſous le titre de Remarques particulieres ſur les droits de regale & de nomination aux benefices de fondation royale. L'antiquité, l'origine & l'uſage de ces droits ſous les trois races de nos Rois y ſont eclaircis par des paſſages des conciles de France, des capitulaires, de Flodoart d'Hincmar, & des autres auteurs donnez au Public par le P. Sirmond; & il y eſt prouvé que le droit de regale s'étend non ſeulement à tous les Evêchez du royaume, & même à ceux de Languedoc, mais auſſi aux Egliſes Colegiales & aux Abayes dont les titulaires ne prêtent point de ſerment de fidelité. Il y a aparence que ces preuves avoient été fournies à M. de la Lande par le P. Sirmond ſon oncle, & que ces

remarques peuvent entrer dans le catalogue de ſes livres.

Aprés la mort du feu Roi il ſe rendit tout entier à ſes ocupations ordinaires, & donna au public les œuvres de ſaint Avit, celles d'Hincmar, & celles de ſaint Theodulfe.

En 1645. il voulut bien nonobſtant ſon grand âge aller encore à Rome, pour y aſſiſter à l'élection d'un General, & fit la plus grande partie du voyage à cheval. Quand il fut de retour en France, il y compoſa l'hiſtoire de l'hereſie des Prédeſtinatiens, celle de la pénitence publique, une diſſertation *de Azymo*, & il ſe preparoit à en mettre encore d'autres ſous la preſſe, lors qu'au retour d'une aſſemblée tenuë à la Maiſon Profeſſe, où il s'étoit un peu échaufé en ſoutenant ſon avis, il fut ataqué d'une maladie qui peu de jours aprés ſe trouva acompagnée d'une éfuſion de bile par tout le corps, & qui l'enleva du monde le 7. Octobre 1651.

Ce que j'ai repreſenté juſqu'ici des emplois & des études du P. Sirmond, ſervira, ſi je ne me trompe, à entendre le deſſein que le P. de la Baune s'eſt propoſé dans la nouvele publication des ouvrages de ce grand homme. Il n'y a compris ni les Conciles de France qui ont été reimprimez avec les Conciles generaux, ni Paſcaſe Radbert qui l'a été dans la Biblioteque des Peres de Lion, ni Theodoret, ni Hincmar, qui auroient rempli pluſieurs volumes, & qui ſe trouvent encore aiſe-

aiſément chez les Libraires ; mais ſeulem
les petis Auteurs qu'étoient devenus fort
res, & les traitez que le P. Sirmond a co
poſez. Tout le récueil conſiſte en cinq
mes in folio, dont les trois premiers renf
ment d'anciens Auteurs publiez par le P. S
mond, & rangez non ſelon le tems où ils
été publiez, mais ſelon celui où ils ont vé

Le P. Sirmond étoit ſans doute perſua
de l'excelence des écrits des anciens, &
l'importance du ſervice que ceux qui les
couvrent rendent au public, puis qu'il a pa
une partie conſiderable de ſa vie à les ch
cher dans la pouſſiere des biblioteques, à
dechifrer les caracteres à demi efacez, à
copier de ſa propre main, & en étudier
termes barbares, pendant qu'il auroit
ecrire avec toute l'elegance du meilleur
cle de l'Empire. Le P. de la Baune a inſeré
quelques endroits de ces trois tomes des
puſcules d'Ennode, de Facundus, de ſa
Avit, d'Anaſtaſe le Bibliotecaire, & qu
ques capitulaires de nos Rois qui n'ont
imprimez que depuis la mort du P. Sirmo
Il y a joint auſſi de nouveles notes du mê
Pere, & diverſes leçons priſes des Peres L
be, Garnier, D. Luc d'Acheri, Combe
Mabillon, & de M. Baluſe.

Le fameux *Prædeſtinatus* merite d'étre
ſtingué entre les auteurs du premier ve
me. Le P. Sirmond jugea que c'étoit v
ſemblablement un ouvrage du jeune Arno
Holſtenius lui manda de Rome qu'il y en

de l'année. 1644. que l'Auteur du *Præ-*
natus avoit écrit avant la naiſſance de l'he-
d'Eutiqués, & que Primaſe n'avoit vécu
cent ans plus tard. Le P. Serafin Picci-
Religieux de l'Ordre de ſaint Domini-
a fait une diſſertation, où il traite en
rien & en teologien tout ce qui regarde
uteur.

e P. de la Baune dit dans la vie du P. Sir-
d, qu'il le publia au commencement
conteſtations ſurvenuës à l'ocaſion du li-
de Janſenius, à deſſein de faire voir
a été le ſentiment de l'Egliſe juſqu'au
uiéme ſiecle touchant la grace & la pré-
nation. Le même P. de la Baune dit
la preface du primier tome, que le P.
a obſervé dans le quatriéme tome de
ogmes Theologiques, que le *Prædeſtina-*
'étoit pas éloigné des erreurs des Pela-
s, & qu'il atribuoit au libre arbitre de
me le commencement de ſa conver-
Si la remarque du P. Petau eſt veritable.

augmenté l'édition de ſaint Avit des frag. mens d'un traité de la divinité du ſaint Eſprit & de quatre letres publiées par M. Baluſe, & de la Conference tenuë à Lion avec le Ro Gondebaud contre les Ariens, publiée par le P. Dom Luc Dacheri dans le cinquiéme tome de ſon Recueil. Il y a joint la vie de ſaint Avit donnée au public par le P. Labbe dans ſa nouvele Biblioteque. Il a augmenté de la même ſorte l'édition de Theodulfe de deux fragmens tirez du dixiéme tome du Recueil de Dom Luc.

Dans le 3. tome il a joint au texte des Capitulaires de Charles le Chauve de nouveles notes du P. Sirmond, & au Latin de la Colection d'Anaſtaſe le Grec imprimé par les ſoins du P. Combefis. Je reſerve pour le Journal ſuivant le reſte de cet extrait.

JOUR.

II.

OURNAL
SÇAVANS,

li 14. Janvier. M. DC. XCVII.

---

ndi Soc. Jesu Presbyteri Opera va-rimum collecta ex ipsius schedis emen-notis posthumis, epistolis, & opuf-ibus auctiora. Accedunt S. Theodo- epistolæ aliaque scripta dogmatica, fol. quinque tomis. à Paris chez iſſon. 1696.

t principalement dans le quatrié- tome que le P. Sirmond paroit tel il étoit, & qu'écrivant de ſon chef oitre l'éminence de ſon eſprit, la ſon jugement, un diſcernement une grande connoiſſance de l'an- es deux diſputes qui firent le plus urent celle qu il eut contre Mrs. & Saumaiſe, & celle qu'il eut trus Aurelius. Sur l'une & es plus habiles ſe declarerent en ſa il n'y a preſqu'aucun homme de qui ne ſoit aujourd'hui de ſon ſen-

Son

Son traité des deux Saints Denis ſouleva d'abord beaucoup de gens acoutumez dès leur jeuneſſe à les confondre. Mais les eſprits s'apaiſerent, & la verité fut reconnuë. L'hereſie des Predeſtinatiens n'eut pas tout à fait le meſme ſort. Quelques-uns qui ne peuvent étre acuſez ni d'ignorance, ni de malice, croyent encore que c'eſt une fable. D'autres la reçoivent comme veritable, & le Cardinal Capiſuchi l'a ſoutenuë par un livre exprés. Petrus Aurelius ſi opoſé d'ailleurs au Pere Sirmond, en étoit demeuré d'acord avant que la queſtion eût été examinée.

L'hiſtoire de la Penitence publique impoſée pour les ſeuls pechez publics a été balancée par les preuves du P. Morin qui l'a étenduë juſqu'au neuviéme ſiecle aux pechez ſecrets. La diſſertation *de Azimo* a donné lieu au feu Cardinal Bona, & au Pere Dom Jean Mabillon, d'expliquer chacun avec beaucoup d'étendue les autoritez & les raiſons qui peuvent ſervir à apuyer les deux opinions contraires. J'ai vû autrefois un long traité que M. de Launoy avoit compoſé pour la defenſe de celle du P. Sirmond, & qui au tems de ſa mort fut enlevé de ſa chambre avec un grand nombre d'autres papiers.

La diſpute entre le P. Sirmond & le P. Petau touchant le Concile de Sirmich eſt tellement eclaircie par les ſoins du P. de la Baune, qui produit dans ce quatriéme tome tout ce que ces deux ſavans Jeſuites avoient ecrit ſur ce ſujet, qu'il ſera à l'avenir aiſé de la decider

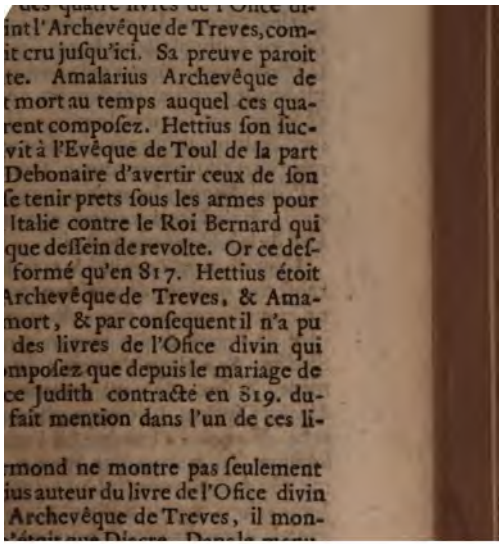

Chanoines, & qu'en ſuite il compoſa le l
de l'Ofice divin.

Le cinquiéme tome ne contient que de
tres, & des traitez de Theodore Studit
Grec, & en Latin. J'ai déja dit que penc
que le P. Sirmond étoit à Rome, il avoit
duit en Latin pluſieurs letres ſur le culte
ſaintes images, & les avoit données à B
nius qui les avoit miſes dans ſes annales.
de tems avant ſa mort il eut ſoin de les rar
ſer, & de recueillir encore tout ce qu'il
rencontrer du même auteur. Depuis ſa m
le P. de la Baune a beaucoup augmenté ce
cueil, & s'eſt ſervi pour cet efet d'un ma
ſcrit de la biblioteque du Roi.

La preface qu'il a miſe à la tete de ce tor
renferme quantité de queſtions & de faits
ne contribuent pas peu à donner une j
idée de l'eſprit & des mœurs de Theod
Studite. Son eloge s'y voit au commen
ment, & ſon zele y eſt comparé avec c
de ſaint Ciprien. La comparaiſon ſeroit
juſte s'il avoit eu comme lui l'autorité d
Evêque, la courone d'un Martir, & le r
me ſoin de conſerver l'unité de l'Egliſe S
Jerôme loué ſaint Ciprien d'etre deme
dans la communion de ceux qui ne s'ac
doient pas avec lui touchant le batême des
retiques, au lieu que le Pape Etienne ne
meura pas dans la communion de ſaint
prien ſelon le temoignage de Firmilien E
que de Capadoce. Pour juger ſi Theod
Studite a ſuivi de fort prés ſaint Ciprien d

l

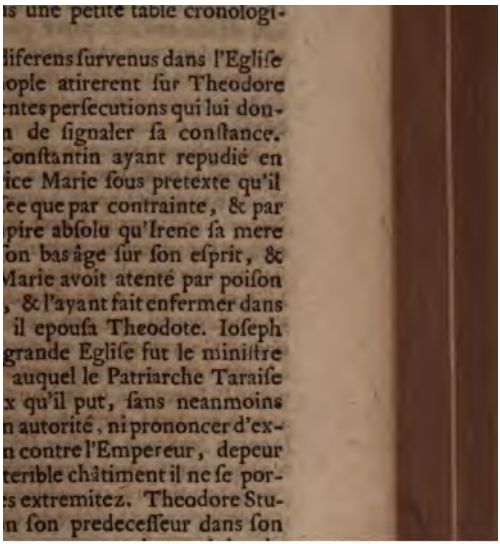
ls une petite table cronologi-

liferens ſurvenus dans l'Egliſe
ople atirerent ſur Theodore
ntes perſecutions qui lui don-
n de ſignaler ſa conſtance.
Conſtantin ayant repudié en
ice Marie ſous pretexte qu'il
ée que par contrainte, & par
pire abſolu qu'Irene ſa mere
on bas âge ſur ſon eſprit, &
Marie avoit atenté par poiſon
, & l'ayant fait enfermer dans
il epouſa Theodote. Ioſeph
grande Egliſe fut le miniſtre
auquel le Patriarche Taraiſe
x qu'il put, ſans neanmoins
n autorité, ni prononcer d'ex-
n contre l'Empereur, depeur
terible châtiment il ne ſe por-
s extremitez. Theodore Stu-
n ſon predeceſſeur dans ſon

le fit batre outrageuſement, & l'exila a Teſſalonique.

Deux ans aprés Conſtantin eut les yeux crevez par le commandement d'Irene ſa mere, & mourut. Alors Theodore retourna du lieu de ſon exil; & parce que ſon Monaſtere étoit dans une campagne expoſée aux incurſions des Saraſins, Irene lui donna celui de Studius aſſis dans Conſtantinople, où il établit ſa communauté.

Nicephore Logotete s'étant emparé de la ſouveraine puiſſance en 802. & le Patriarche Taraiſe ayant été apelé à une meilleure vie, Nicephore, encore laïque & Secretaire du nouvel Empereur fut élu malgré toute ſa reſiſtance pour remplir le ſiege vacant. C'eſt de lui que nous avons un abregé d'hiſtoire qui s'étend depuis le meurtre de l'Empereur Conſtantin Copronime. Le P. Sirmond en copia à Rome le manuſcrit, & donna depuis ſa copie au P. Petau qui la fit imprimer en 1616. avec ſa verſion Latine, & la dedia à Monſieur le garde des Seaux du Vair. Il y a quelques années que je mis cet abregé en François, & que j'en fis imprimer la traduction dans le troiſiéme tome de mon hiſtoire de Conſtantinople. Auſſi-tôt aprés ſa promotion il y eut un Sinode aſſemblé dans lequel Ioſeph fut retabli. Theodore Studite écrivit alors au Patriarche Nicephore pour le ſuplier de ſeparer Ioſeph de ſa communion, & pour lui declarer qu'il étoit reſolu de n'aſſiſter jamais aux Ofices auſquels Ioſeph ſeroit preſent. Il fit plus qu'il n'a-

n'avoit promis. Il s'abſtint deux ans entiers quoi que le plus ſecretement qu'il lui fut poſ- ible, non ſeulement de la communion de Econome, mais auſſi de celle du Patriar- che.

En 809 il y eut un Sinode convoqué our juger ſi Theodore Studite avoit pu le- itimement faire cete eſpece de ſchiſme avec on patriarche, & il publia un écrit pour ju- tifier ſa ſeparation. Le Sinode declara que 'Empereur Conſtantin avoit pu moyennant a diſpenſe contracter valablement un ſe- cond mariage avec Theodote, enſuite de quoi Theodore Studite fut relegué dans une le, & enfermé dans une etroite priſon, où l s'ocupa à compoſer un traité des diſpen- es ſuivant le ſentiment des anciens peres.

L'Empereur Nicephore ayant été tué dans la guerre contre les Bulgares, Michel Curopalate qui lui ſucceda mit fin à toutes es conteſtations.

L'autre diferent qui expoſa Theodore Studite à de crueles perſecutions, fut ce- lui des ſaintes Images, auſquelles Leon l'Ar- menien declara de nouveau la guerre auſſi- tôt qu'il fut parvenu à l'Empire. Theodore Studite entreprit genereuſement leur défen- ſe, & au milieu d'une aſſemblée convoquée dans le palais, & où l'Empereur exhortoit le Patriarche, les Evêques, & les Abez à dire leur ſentiment avec une entiere liberté, Theodore Studite lui remontra qu'il ne de- voit prendre connoiſſance que des afaires

temporeles ſans ſe méler en aucune ſorte des matieres de religion.

L'Empereur pour apaiſer les eſprits defendit par edit de diſputer ſur le ſujet des images, & Theodore bien loin d'obeir proteſta que c'étoit un crime de ſe taire quand il s'agit de la foi, exhorta le Patriarche Nicephore à la ſoutenir avec vigueur, & quand il le vit exilé pour ce ſujet, il l'en felicita comme d'une ſignalée faveur qu'il avoit reçuë. Il eut bien-tôt aprés le même bonheur, & fut chargé de coups, envoyé d'exil en exil, & enfermé dans de rigoureuſes priſons, d'où il ne ceſſa d'écrire des letres pour exhorter ſes freres à demeurer fermes dans le culte des images, à ſuporter les plus cruels ſuplices plûtôt que d'y renoncer, & à étre perſuadez que ceux qui ſoufriroient pour ce ſujet, auroient tout le merite du martire.

Il reſpira un peu ſous le regne de Michel le Begue, & obtint permiſſion de retourner à Conſtantinopole, d'où il fut encore chaſſé preſqu'incontinent aprés. Enfin il ne fut delivré que par la mort de ſes travaux, de ſes maladies, & de ſes ſoufrances. Michel l'un de ſes diſciples nous a laiſſé ſa vie qui eſt imprimée en Grec & en Latin, au commencement du cinquiéme tome avec divers traitez, & un grand nombre de letres. Le P. de la Baune promet de ramaſſer les autres ouvrages, & de les communiquer au public.

Letre

Lettre d'un Docteur de Sorbonne à une Dame de qualité touchant les dorures des habits des femmes, où l'on examine si la defense que Saint Paul a faite aux femmes Crecionnes de se parer avec de l'or, ne doit passer que pour un conseil. In 12. à Paris chez F. Leonard, ruë S. Iaq. 1696.

UN Predicateur ayant avancé dans une conversation que la defense que saint Paul fait aux femmes de porter des habits dorez n'est qu'un conseil. M. Gerbais en a pris occasion de traiter la question dans une lettre adressée à une Dame de qualité. D'abord il explique ce que les Theologiens entendent par le mot de conseil, & de combien de sortes on en reconnoissent. Saint Thomas dit que la difference du precepte, & du conseil consiste en ce que le premier emporte necessité, & que le second est laisse au choix de celui à qui on le donne. Il y a trois conseils generaux dans l'Evangile par raport à trois sortes de vœux, conseil de chasteté qui prive des plaisirs, conseil de pauvreté qui fait renoncer aux richesses, conseil d'obeissance qui oste toute pretention aux honneurs. Ceux qui font les trois vœus de la profession Religieuse s'obligent à la complissement de ces trois conseils.

Outre ces trois conseils generaux il y en a plusieurs particuliers qui sont comme des portions

tions de ces generaux, & qui ne s'obſervent qu'en certains cas. Un homme donne l'aumône en des circonſtances où il n'y eſt pas obligé, & où il pouroit s'en exenter ſoit par ſon propre beſoin ou par quelqu'autre rencontre, alors il acomplit une partie du conſeil de pauvreté, & fait une œuvre de ſurerogation.

Le ſavant Docteur de Sorbonne apliquant cete doctrine de ſaint Thomas à la defenſe que ſaint Paul fait aux femmes de metre de l'or ſur leurs habits montre ſans peine qu'elle ne peut étre priſe ni pour un des conſeils generaux, qui ſont les trois vœus des Religieux, ni pour un des conſeils particuliers qui portent à des œuvres de ſurerogation.

Il montre enſuite par d'autres preuves qu'elle eſt un commandement. Le terme, *je veux*, dont ſe ſert l'Apôtre en a l'air beaucoup plus que d'un conſeil. Deplus ſaint Paul dit qu'il faut que les femmes ſe parent de chaſteté, & de modeſtie, & non de dorures, ni de friſures. Il opoſe ces vains ornemens à ces deux vertus. Il s'enſuit donc qu'il leur defend ces ornemens de la même ſorte qu'il leur recommande ces deux vertus. Or il les leur recommande comme une pratique de neceſſité & de precepte.

[illegible]leurs la matiere ſemble meriter une
Plus les debordemens ſont viodigues doivent étre fortes.

Le

le penchant des femmes pour les parures est extréme. Elles y sont portées par la molesse, & par la vanité. Un simple conseil ne reprimeroit pas deux passions si furieuses.

Enfin les corps des femmes cretiennes sont les temples du S. Esprit; la modestie est la gardiene de ces temples selon la pensée de Tertulien. Quand cete gardiene en est éloignée ils sont en danger d'être bien-tôt profanez. La pureté du cœur n'est gueres compatible avec l'immodestie des habits, qui tend des pieges aux cœurs les plus innocens.

Aprés que notre auteur a proposé ces raisons contre le predicateur il s'adresse aux dames qui portent des habits dorez, & s'en raportant à leur consience il demande si quand elles les portent ce n'est pas ou pour paroitre davantage, ou pour plaire au monde, Aucune n'oseroit repondre que c'est pour honorer Dieu, ou pour le servir qu'elles se parent de la sorte. Leur defense la plus ordinaire est que c'est la mode, & que si elles s'habilloient autrement, elles se rendroient ridicules: Que Dieu n'a fait l'or, & les piereries que pour l'usage du genre humain, & qu'enfin une personne d'une qualité distinguée peut porter des habits qui la separent des gens du commun. Tertulien leur répond pour notre savant Docteur que les modes, & les coutumes viennent souvent de la bizarerie d'un sot esprit, & qu'elles ne prescrivent *jamais contre la verité; qu'il est vrai que Dieu est l'auteur* de l'or &

des pieres precieuſes, mais que ce n'eſt pas lui qui a inventé l'art d'en parer les femmes, & d'en faire l'inſtrument de leur vanité; que ſi les dorures peuvent être portées par une Princeſſe dans une ceremonie, elles ne doivent pas être miſes ſur les habits ordinaires qui ne ſont inſtituez que pour couvrir la nudité, & pour defendre contre les incommoditez des ſaiſons.

La defenſe de porter des habits dorez s'étend aux hommes qui ne ſont pas moins obligez que les femmes d'éviter le luxe, & de garder la modeſtie. Depuis quelques années ils ont introduit la coutume de depouiller les femmes de leurs cheveux pour s'en parer, & on dit que les Orientaux qui viennent en France ne trouvent rien de ſi étrange, ni de ſi choquant dans nos mœurs que cete eſpece de Metamorfoſe.

Nouvelles decouvertes ſur l'etat de l'ancienne Gaule du tems de Ceſar. In 12. à Paris chez Guillaume de Luyne, au Palais. 1696.

MOnſieur de Mandajors Maire d'Alés, a promis de montrer la route que Ceſar tint dans les Gaules pendant ſa campagne du ſiege d'Aleſia, comme j'en avertis le public dans le 18 Iournal de l'année 1695. Il ne manquera pas de dégager ſa parole: mais pour traiter les matieres avec ordre, il commence par la premiere campagne de ce con-

conquerant dans les Gaules, & montre la route qu'il y tint pendant la guerre des Suisses, & suivant laquelle ils furent defaits non aux environs d'Autun, & de Langres, comme on l'a cru jusqu'ici, mais vers les montagnes du Gevaudan. Cete découverte renverse entierement la Carte de la Gaule; mais Monsieur de Mandajors pretend que ce n'est pas à lui qu'il s'en faut prendre, & qu'il y a plutôt lieu de se plaindre de ceux qui ont écrit sur les commentaires de Cesar, & qui sans considerer assez les routes qu'il a tenuës ont entrepris de décrire l'assiete des lieux dont il a parlé. Ce qui fait que l'on s'égare aisement dans la recherche de ces routes, c'est qu'au tems de Cesar il y avoit dans les Gaules divers peuples qui avoient le même nom, & diferentes demeures. Il y avoit des *Lemovices* en Limousin, & il y en avoit en basse Bretagne. Il y avoit des *Ruteni* en Rouërgue, & y en avoit dans la Province Romaine. Il y avoit des *Santones* en Saintonge, & il y en avoit au voisinage de Toulouze. Enfin il y avoit des *Lingones* dans le Gevaudan & il y en avoit à Langres.

Cela supposé notre auteur nous presente le premier livre des commentaires de Cesar de la guerre des Gaules, par lequel il paroit que quand il fut arivé à Geneve, il y reçut les Ambassadeurs des Suisses, qui lui demanderent passage par la Province Romaine à dessein de s'aller établir dans le pays des *Santones*, qui n'étoient pas loin de Toulouse. Cesar leur

refuſe le paſſage, & aprehendant qu'ils ne ruinaſſent le Lionnois qui apartenoit aux Eduens il va chercher des troupes vers Aquilée, & revient en diligence. A ſon retour il trouve les Suiſſes ſur les teres des Eduens, & reconnoit que les trois quarts de leur armée avoit déja paſſé la Sône Il fond ſur l'autre quart qui n'avoit pas encore paſſé cete riviere, les defait ſans peine, jete un pont ſur la Sône, & ſuit les trois quarts. Les deux Armées marcherent environ quinze jours à peu de lieuës de diſtance.

Lors que Ceſar fut à cinq ou ſix lieuës de *Bibracte* il s'éloigna un peu du camp des Ennemis pour s'aprocher de cete Ville d'où il eſperoit tirer des vivres. Les Suiſſes en ayant été avertis par les deſerteurs attaquent l'arieregarde. Ceſar range ſon armée en bataille. Le combat commence à une heure aprés midi, & dure juſqu'au ſoir. La victoire demeure aux Romains. Cent trente mille Suiſſes s'échapent de la defaite, marchent ſans relache, & arivent le quatriéme jour aux terres des *Lingones*. Ceſar les pourſuit ſi vivement, & leur coupe de telle ſorte les vivres, qu'ils lui demandent la paix. Il la leur acorda à condition qu'ils rendroient les armes, les otages, & les eſclaves qui s'étoient retirez parmi eux, aprés quoi il leur ordonna de retourner en leurs pays, & d'y retablir leurs maiſons. Les Eduens le prient de leur laiſſer les Boiens dont ils connoiſſoient la valeur, ce qu'il leur acorda.

Sur

Sur ce recit tiré mot à mot des commentaires de Cesar, Monsieur de Mandajors trace la route des Suisses, & pose comme un fait incontestable que le combat fut donné à cinq ou six lieuës de *Bibracte*. Au lieu que la plûpart des interpretes des commentaires ont pris *Bibracte* pour Autun, & de là ont conclu que les Suisses avoient été defaits en Bourgogne, notre auteur croyant devoir regler l'assiete de cete Ville par la route des armées decouvrit entre Sialgues & Langeac aux confins de l'Auvergne, & du Gevaudin un Bourg qui porte le nom de *Pebrac*, aparemment corompu de *Bibracte*. C'étoit le chemin par où les Suisses se devoient rendre au pays des *Santones* au voisinage de Toulouse. C'étoit environ trente lieuës du pays d'où ils étoient partis quinze jours auparavant. Ceux qui échaperent de la defaite continuerent leur marche, & ariverent le quatriéme jour non aux *Lingones* de Langres, mais à Longogne Ville situee aux confins du Gevaudan, & du Vivarais.

Le pays des *Santones* où les Suisses vouloient aller s'établir n'étant point la Saintonge trop éloignée de Toulouse, M. de Mandajors s'est persuadé que ce pouvoit être *Santiac* Bourg du Diocese de Cominges. Il declare neanmoins qu'il ne se rend pas garent de cete position, au cas que ceux qui connoissent bien le pays, decouvrent un autre lieu dont le nom, & la situation y conviennent mieux. Il est encore persuadé que les

Ambarri qui se plaignirent des ravages des Suisses au tems du passage de la Sône, étoient ceux d'*Amberieu* dans la principauté de Dombes, & non ceux de Bar, ni ceux de Berri, ni ceux de Nevers, comme les interpretes l'avancent en l'air. Et leurs variations sur ce point ne servent pas peu à confirmer le sentiment de notre auteur.

Quant aux *Boïens* que les Eduens demanderent à Cesar aprés la defaite des Suisses, il les place non dans le Bourbonnois comme font la plûpart des interpretes des commentaires, mais dans le bas Forêt aux environs de la Ville de *Boën*. Le raport de ces deux noms rend la conjecture probable. Deplus le combat ayant été donné à Pebrac il n'en faut pas eloigner si fort les Eduens. D'ailleurs le Bourbonnois ne leur pouvoit être assigné par les Eduens pour leur demeure, parce qu'il apartenoit aux *Bituriges*.

Tout ce que notre auteur a écrit touchant la route des Suisses dans les Gaules, peut être éclairci par une dissertation qu'il a mise à la fin de ce volume, & qui tend à atribuer à la ville de Lion un avantage que personne ne s'étoit encore aviſé de lui donner. Il consiste à dire qu'au temps de Cesar c'étoit elle, & non Autun qui étoit capitale des Eduens. Bien que la proposition soit nouvele, il pretend que ses preuves sont convaincantes. Avant que de les expliquer il marque l'étenduë du pays que les Eduens possedoient depuis le Gevaudan jusques vers le Rhin; & en con-

e de leur pays fait voir qu'ils étoient
es du bas Forêt, où ils assignerent une
ire aux *Boeens*, & par consequent de la
le Lion. Ptolomée dit expressement
étoit leur Metropole, & qu'Autun en
it.
Eduens étoient originaires de Lan-
e; ceux qui fonderent Lion venoient
e, & il est probable que leur ancien
toit *Agduens*, qui par corruption a été
é en celui d'Eduens. Cesar assure que
mains ont de tout tems été alliez des
s. Or la raison de cete alliance porte à
les Eduens à Agde plutôt qu'à Autun,
la province Romaine étoit loin de ce-
niere ville, & proche de l'autre. Il est
n que les Marseillois se sont fait honeur
mesme alliance. Or ce sont eux qui ont
Agde, où est *Ceſſero*, origine de ceux
Ce qui fait juger que les Marseillois

apelez les premiers & les principaux peuples de la Gaule, titre qui ne peut convenir à ceux d'Autun qui dependoient de Lion.

Monſieur de Mandajors a fait beaucoup d'autres decouvertes qui aporteront un grand jour à la geografie des Gaules, & qui ſerviront à expliquer quantité d'evenemens qui ont paru juſqu'ici fort obſcurs dans l'hiſtoire des deux premieres Races de nos Rois.

*Nouvelles Reflexions de M. L. D. *** ſur les defauts d'Autruy, & les fruits que chacun en peut retirer pour ſa conduite. In* 12. *deux tomes.* A Paris chez Jaques Collombat, ruë ſaint Jaques. 1697.

VOici la ſuite des deux tomes des defauts d'autrui qui furent imprimez en 1690. Le grand nombre des editions qui s'en ſont faites à Paris & à Lion fait aſſez connoitre combien ils ont été agreables au public. Les amis de l'auteur l'ont engagé à donner encore ces deux autres, dans la creance où ils ont été que de tous ceux qui ont écrit ſur les mœurs, & qui ont entrepris de repreſenter les caracteres des perſonnes de notre ſiecle, il n'y a eu que lui & le Traducteur de Theophraſte qui ſe ſoient diſtinguez. On a pourtant remarqué entre eux cete diference, que celui-ci à force de réver profondement s'eſt exprimé quelquefois d'une maniere abſtraite & obſcure au lieu que l'autre a toujours evité l'obſcurité & pris ſoin

de

u celebre Panorme touchant le Concile
Par M. Gerbais. In 8. à Paris chez
zallier. 1696.
ſentimens de Picté. Par M l'Abbé de
In 12. à Paris chez le même. 1696.
Hiſtoriques des Saints, avec les Myſte-
e Seigneur, & les Feſtes de la Vierge,
cours de l'année. In 12. deux volumes.
ez Iean & Nicolas Couterot. 1697.
ions de Medecine, où l'on voit tout ce
uivre & éviter dans l'uſage des alimens
edes, pour ſe conſerver en ſanté, &
ris lors qu'on eſt malade. Par Mr. de
re. In 12. deux volumes. à Paris chez
5. 1697.

JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundi 21. Janvier. M. DC. XCVII.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, justifiez par les citations des auteurs originaux &c. Tome IV. qui comprend l'histoire de saint Cyprien, & le reste du troisiéme siecle depuis l'an 253. Par le sieur D. T. In 4. à Paris chez Charles Robustel, ruë saint Iaques. 1696.

LEs deux persecutions representées dans ce quatriéme tome, dont l'une fut excitée par Valerien, & l'autre par Aurelien nous fournissent d'admirables exemples de constance dans la foi. La vie de saint Ciprien pouroit seule servir de sujet à un long extrait. Il étoit d'une des premieres familles d'entre les Senateurs de Cartage. Son éloquence le fit choisir pour y enseigner publiquement la Retorique. Cecile homme venerable par son âge & par sa dignité de Prêtre, fut l'instrument que Dieu choisit pour le retirer des tenebres du Paganisme. Il fut batizé dans un âge où ses mauvaises habitu-

tales avoient eu le tems de prendre de grandes forces. La grace pronte & puissante de sa conversion produisit en lui un merveilleux changement. A peine fut-il Cretien qu'il se hâta d'étudier l'Ecriture, non pour en charger sa memoire, mais pour reformer ses mœurs. Dés le commencement de sa foi il vendit son bien, & en donna le prix aux pauvres. Outre l'écriture il puisa la science de l'Eglise dans les écrits de Tertulien. Il ne se passoit point de jour qu'il n'en lût quelque chose. Il étoit encore nouveau dans la foi lors que par le jugement de Dieu, & par le suffrage du Peuple il fut élevé à la Prêtrise, & ensuite à l'Episcopat.

Quoi qu'il crût qu'un Evêque est libre de gouverner son peuple de la maniere qu'il juge plus conforme à l'évangile, il forma neanmoins la resolution de prendre toujours le conseil de son Clergé, & le consentement des Laïques. Sa vigilance pastorale n'eut point d'égale, & elle fut couronée du martire qu'il soufrit en 258.

Il ne se peut rien ajouter à l'éloge que M. de Tillemont fait de ce grand Saint, & qu'il tire pour la plus grande partie de ses letres, & de ses traitez. Le diferent sur le sujet du batême des heretiques est le sujet sur lequel il s'étend plus que sur aucun autre. Il raporte une partie des reflexions faites par saint Augustin dans ses ouvrages contre les Donatistes, sur les raisons alleguées par saint Ciprien pour rejeter le batême conferé par les heretiques,

ques, & loüe aprés l'Evêque d'Hipone l'
milité & la charité de celui de Cartage,
tout recommandable qu'il étoit par l'eſp
par l'éloquence & par la vertu, ſoufrit
d'autres combatiſſent ſon ſentiment ſan
ſeparer de leur communion, & perſua
ſes confreres de garder l'unité de l'eſprit d
le lien de la paix

Saint Ciprien n'eſt pas le ſeul grand E
que de qui Monſieur de Tillemont publie
louanges dans ce volume; il publie auſſi
les de ſaint Denis Evêque d'Alexandrie,
les de ſaint Gregoire Taumaturge Evêque
Neocesarée, celles de ſaint Denis prem
Evêque de Paris, & de pluſieurs autres P
lats éminens en ſience & en ſainteté.

Ses memoires ne tirent pas tout leur
de l'éclat des vertus que Dieu avoit repand
dans l'ame de ces Prelats extraordinai
Les ombres des erreurs & des hereſies
vent à relever leur beauté. On y voit un
bleau triſte mais fidele des Manichéens,
l'égarement de leur eſprit, de l'extravag
ce de leurs viſions, de l'impieté de leurs d
mes, & de la coruption de leurs mœurs.
traits & les couleurs qui le compoſent ſ
pour la plûpart empruntées de ſaint Au
ſtin, qui fut engagé pendant neuf ans d
cete ſecte, & la combatit depuis avec
de lumiere & plus de force que nul a
n'auroit pu faire.

[illegible] points touchez ſoit dans l'hiſtoire
[illegible]eſie, ou dans celle des Saints,

N

Martirs, & de leurs perſecuteurs ſont apuyez par de ſavantes notes qui ſont à la fin ſuivant l'ordre gardé dans les Tomes precedens.

Relation Hiſtorique de la Pologne, contenant le pouvoir, de ſes Rois, leur election & leur couronnement, &c. Par le ſieur de Hauteville. In 12. à Paris chez Nic. le Gras au Palais, & J. Villeri ruë de la Bouclerie. 1697.

CEte relation ne pouvoit étre publiée plus à propos que dans le tems de l'interregne de Pologne. Elle aprend qu'il peut arriver en quatre façons, par la mort du Prince par ſon abdication volontaire, par ſon éloignement, & par ſa depoſition. C'eſt le tems que les Polonois croyent le plus favorable pour penſer aux moyens de conſerver leur liberté. Bien qu'alors toute l'autorité reſide dans le Senat, on peut dire qu'elle eſt exercée par l'Archevêque de Gneſne. Je m'étendrois plus au long ſur toutes ſes fonctions, & j'expliquerois comment il convoque la diete generale pour élire un Roi, comment il lui fait préter le ſerment, & comment il le couronne quand il eſt élu, ſi je n'avois déja raporté toutes ces choſes dans le 23. Journal de l'année 1687. peu de mois aprés que cete relation eut paru la premiere fois.

L'Art

L'art de nager demontré par figures, avec avis pour se baigner utilement. Par M. Thevenot. In 12. à Paris chez Thomas Moë ruë de la Boucherie. 1696.

L'Art de nager a une liaison necessaire avec la navigation qui est le plus grand fort de la hardiesse, & peut servir dans ocasions les plus pressantes des comb Parmi les Romains chaque Vaisseau de gu re avoit un plongeur chargé du soin des cres, & des cables. Pline nous aprend qu'ils geoient jusqu'à quatrevint stades sous l'e qu'ils y coupoient les cables, & se saisis ent d'en ennemi, & se jetoient avec lui fond de la mer, où ils le laissoient perir.

Les hommes nageroient naturellem comme tous les animaux s'ils n'en étoi empechez par la crainte qui leur grossit peril. La necessité de cet exercice leur e fait inventer les regles; ceux qui les s vent font tout ce qu'ils veulent dans l'ea s'y metent en toute sorte de postures, tiennent debout, s'y promenent, y meurent assis, étendus sur le ventre ou le dos, couchez sur un côté, ou sur un tre. Les Negres, les Indiens, & les C pois excellent en cet art, dont deux aute ont recueilli les preceptes, Everard Di Anglois, & Nicolas Winman Holand M. Thevenot n'a fait que les copier. M toutes les manieres de nager qu'ils se mel

d'

ſeigner s'aprendront toujours beaucoup
ix par la pratique, que par la lecture de
preceptes.

de l'année Evangelique, ou Homelies ſur
Evangiles des Fêtes de l'année. Par Meſſi-
Joſeph Lambert, Prêtre, Docteur en The-
je de la maiſon, & ſocieté de Sorbonne, &
ieur de ſaint Martin de Palaiſeau. Trois To-
s. In 12. à Paris chez Antoine Dezallier,
ié ſaint Jaques. 1696.

ls Homelies n'ont point été faites pour
xpliquer les miſteres, ni pour celebrer
ertus des Saints, mais pour éclaircir
vangiles qui ſe liſent les jours des Fê-
& quand les actions des Saints y ſont
ées, & que les miſteres y ſont deve-
z, c'eſt par aplication à l'Evangile, &
faciliter l'intelligence de ſon verita-
ens. Il y a aſſez de Panegiriques où la
les Saints eſt loüée, & aſſez d'autres
urs où les miſteres ſont honorez.

veaux Memoires ſur l'état preſent de la
ine. Par le P. Louis le Comte, de la
mpagnie de Jeſus, Mathematicien du Roy.
12. *Deux Tomes.* à Paris chez Jean A-
ſſon, ruë de la Harpe. 1696.

ls Letres ſont un abregé des entretiens
u P. le Comte avec des perſonnes de
quali-

qualité, auſquelles il rendoit compte de ſon voyage, & il en donne maintenant le recueil au public ; non comme une relation univerſele de la Chine, mais comme des Memoires qui pouront ſervir à ceux qui la voudront compoſer.

La premiere qui eſt écrite à M. de Pontchartrain, eſt une relation de ſon voyage de Siam à Pekin. Le Roi ordona il y a dix ans à ſix Jeſuites d'aller à la Chine en qualité de ſes Matematiciens, afin qu'à la faveur des connoiſſances naturelles ils puſſent y repandre plus aiſement les lumieres de l'Evangile. Ils s'embarquerent en 1685. dans le Vaiſſeau qui portoit M. le Chevalier de Chaumont Ambaſſadeur extraordinaire à Siam.

Le Roi voulut obſerver les aſtres avec eux, admira la juſteſſe avec laquelle iis lui avoient predit une eclipſe de lune, & eut la penſée de les retenir. Mais informé de leurs ordres il permit à quatre de paſſer à la Chine à condition que le P. Tachard retourneroit en France pour demander de nouveaux Matematiciens, & que le P. le Comte demeureroit cependant à Siam. Les quatre Peres furent batus de la tempête & retournerent à Siam. Le 17. Juin 1687. ils partirent avec le P. le Comte pour Nimpo port de la Chine. Cet Empire eſt diviſé en quinze grans gouvernemens. Le P. le Comte remarque deux fautes faites par les Geografes dans la ſituation. La premiere eſt qu'ils

ont placé la province de Leauton au
de la grande muraille. La ſeconde,
ont placé tout l'Empire de la Chine
cent lieues plus loin qu'il n'eſt en e-
Il pretend que les obſervations faites
es Miſſionaires ſur les côtes Orientales
iſſent aucun lieu d'en douter. Le P.
ye qui les a entre les mains, les doit
tôt donner au public.

a longueur de la Chine en latitude eſt
ſo lieues comunes. Son étendue d'O-
en Occident qu'on nomme longitu-
n'eſt gueres moindre, ſi bien qu'elle
s de quatorze cent lieuës de tour. Les
qui ſeules feroient un grand Royau-
ne ſont pas compriſes dans cet eſpace.
Tartarie ſoumiſe en partie à la Chine,
eſt pas non plus compriſe. Il n'y a pas
-tems que les Tartares ont conquis la
ie. Le conquerant nommé Tſonté
rut en prenant poſſeſſion de cet Em-
& laiſſa à Amacean ſon frere le gou-
ement des peuples, & l'éducation de
ils âgé de ſix ans, qui dans la ſuite a été
de celui qui regne aujourd'hui.

uand les Jeſuites furent arivez à Nim-
le grand Tribunal de Pekin qui prend
des afaires étrangeres, fut d'avis de
chaſſer, & preſenta ſelon la coutume
t à l'Empereur pour en avoir la con-
nation. Le P. Verbieſt avoit averti ce
ce de leur arivée, ce qui fut cauſe
l les prit ſous ſa protection, & ordona

de

de les conduire à Pekin. A la vûë de cette grande Ville ils aprirent la triſte nouvele de la mort du P. Verbieſt.

Le P. le Comte explique dans la letre à Mad. la Ducheſſe de Nemours comment ſes compagnons furent reçus à Pekin. La premiere grace que leur fit l'Empereur, fut de leur permetre de ſe ſervir de leurs inſtrumens de Matematique. Il eut méme la penſée de les retenir dans ſon Palais; mais le P. Pereira Superieur des Miſſions qui ſouhaitoit de les employer dans les provinces qui avoient beſoin de leur ſecours, ſolicita ſi fortement leur congé, qu'enfin ce Princeſe relacha, en acorda trois au P. Pereira, & en retint deux pour lui. Il a conçu depuis long-tems de l'eſtime pour les Jeſuites Miſſionaires, & a reconnu leur ſience, leur bonne foi, leur zele pour ſon ſervice. Le P. Verbieſt étant à l'extremité de ſa vie laiſſa un écrit pour lui étre preſenté, dans lequel entre autres choſes il lui diſoit; *Je meurs content puiſque j'ai employé preſque tous les momens de ma vie au ſervice de V. M.* Les deux Apôtres qui moururent à Rome, n'en auroient pas pu dire autant à Neron. Ce P. Verbieſt étoit Flamand de nation. La letre à Mad. de Nemours finit par la deſcription de ſes funerailles, & par ſon eloge que l'Empereur méme avoit compoſé.

La letre ſuivante adreſſée à M. le Cardinal de Furſtemberg eſt ſur les Villes & ſur les

conſiderables de la
dire *La Cour de Sep-*
& le ſiege ordinai-
anciene Ville étoit
& avoit quatre lieuës
n s'y plaçant oblige-
ger hors des murail-
u de tems une nou-
lles enſemble ont ſix
Paris ſelon le plan de
la quatriéme partie
ant autant de loge-
ıtre étages, au lieu
Les ruës ſont preſ-
eau : les plus gran-
n 120 pieds, & lon-
ous les bâtimens de
ul qui merite d'être
Il ne comprend pas
ıs, & les jardins du
e petite Ville où lo-
grand nombre d'ou-
ur. Le Palais inte-
grandes cours ſur
omter celles qui ont
iles pour les ofices,
s apartemens n'en
rnemens peu regu-

rend la Juſtice n'ont
'emples ſont un peu
un grand nombre de
tant vanté n'eſt pas
com-

comparable au nôtre. Le P. le Comte ne laiſſe pas de décrire les inſtrumens de Matematique que le P. Verbieſt y a autrefois placez. Les portes, & les murailles de Pekin ſont magnifiques.

Les autres Villes ſont ou Villes de guerre, ou Villes de Police. Les premieres ne ſont gueres bien fortifiées; mais leur ſituation eſt bonne, & quelquefois inacceſſible. Il faut pourtant avouer qu'en matiere de fortification les Chinois ont ſurpaſſé les anciens par le merveilleux ouvrage dont ils ont enfermé une grande partie de leur Empire. C'eſt ce qu'ils apelent la grande muraille, qui ſi l'on en comte tous les detours, n'a gueres moins de cinq cent lieuës. Il y a des tours d'eſpace en eſpace. Tout l'ouvrage eſt de brique & ſi bien bâti, qu'il eſt preſque tout entier. Il y a plus de dix-huit cens ans que l'Empereur Chi hoamti le fit conſtruire pour ſervir de bariere aux Tartares.

Les villes de police ſont diviſées en trois ordres. Dans le premier il y en a plus de 160. dans le ſecond 270. & dans le troiſieme prés de 1200. ſans en comter plus de 300. autres qui bien que murées ſont miſes hors de rang. Les bourgs & les villages ſont innombrables.

Nankin, c'eſt à dire cour de Miſi, eſt plus grande que Pekin. Autrefois elle avoit trois enceintes, dont la derniere étoit de *ſeize lieuës de circuit.* Les rues en ſont me-

diocre-

crement larges, mais bien pavées, les
ſons baſſes & propres. Elle eſt ſituée ſur
leuve Kiam, le plus grand de tout l'em-
. Les Biblioteques ſont nombreuſes à
nkin, les livres choiſis l'impreſſion plus
e que nulle autre part. Les cloches y é-
nt autrefois d'une grandeur enorme;
poids ayant emporté le donjon où el-
étoient ſuſpendues, on n'a pas pris le
n de les replacer. On voit dans cete le-
les dimenſions de quelques-unes, par
il paroit qu'il y en a de deux fois plus pe-
tes que celle d'Erfort, que le P. Kirker a
être la plus grande du monde. Ces clo-
s ſervent dans toutes les villes pour mar-
r les veilles de la nuit. A la premiere on
pe un coup avec un marteau de bois,
qui rend le ſon fort ſourd, à la ſeconde
en frape deux, & ainſi des autres.
es capitales de chaque province ſont ſi
ſiderables, qu'elles meriteroient d'etre
ſiege de l'empire. Le P le Com-
qui en cinq ans a fait plus de deux mil-
leuës dans la Chine, y a vu huit villes
ndes comme Paris. Il aſſure qu'il y en a
s de 80 du premier ordre & grandes
mme Lion, parmi celles du ſecond or-
plus de cent comme Orleans, parmi
es du troiſiéme ordre cinq ou ſix cent
mme la Rochelle. Notre auteur après avoir
é des villes de la Chine finit ſa letre par
deſcription des ports. *Car je paſſe ſous*
nce *ce qu'il avance touchant* des volu-

mes compoſez pour décrire les fervent
miſſions de ſa compagnie, de méme qu
ce qu'il avoit avancé dans la letre precedent
touchant des calomnies repandues par d
heretiques pour la noircir juſqu'à l'extrem
té de l'univers.

La quatriéme letre décrit les terres, l
fruits, les canaux, les revieres, & les poi
ſons de la Chine. Le pays comme tous l
autres a ſes montagnes & ſes plaines. L
montagnes ne ſont pas toutes de méme n
ture. Il y en a qui portent des arbres propr
à conſtruire des maiſons, & des vaiſſeau
d'autres ont des mines de fer, de cuivre
d'étain, d'or, & d'argent. Il y en a qui n
produiſent que des herbes ſalutaires. L
Chinois aſſurent qu'une montagne de Chen
ſi, qui a la figure d'un cocq, chante quel
quefois ſi haut, qu'elle ſe fait entendre d
trois lieuës. Celle de Fokien n'eſt dans ſo
étendue qu'une ſtatue de l'Idole Foé,
monſtrueuſe que le nez eſt long de plu
ſieurs lieuës.

Les Temples les plus fameux ſont bât
ſur les montagnes. On y va en pelerinag
de deux cent lieuës. Toutes les plaines ſon
cultivées, & il n'y a pas un pouce de terr
perdu. Les Provinces du Nord & de l'Oc
cident portent du froment, de l'orge,
d'autres grains. Celles du Midi portent d
ris.

Outre les fruits connus en Europe,
Chine en a beaucoup d'autres. Le Leic

ſé de la groſſeur d'une noix. Le noyau eſt couvert d'une chair molle, pleine d'eau, & tres-agreable au goût. Le plus admirable de tous les arbres qui croiſſent à la Chine eſt celui dont le fruit renferme dans une ecorce, decouvre lors qu'il eſt meur, trois grains blancs de la groſſeur d'une noiſete, & qui ont toutes les qualitez du ſuif. On en fait de la chandele.

Quand les terres de la Chine ne ſeroient pas bonnes d'elles-mêmes, les canaux les auroient renduës fertiles. Il y en a pour l'ordinaire un large en chaque Province, qui tient lieu de grand chemin. Il eſt renfermé entre deux petites levées revêtuës de pierres plates. Ce grand canal ſe decharge en pluſieurs petis qui aboutiſſent à des Villes & à des Villages, & dont quelques-uns forment des baſſins qui ſervent à aroſer les terres voiſines.

Les rivieres ne ſont pas moins conſiderables que les canaux. Celle de Kiam aroſe quatre Royaumes dans l'étenduë de quatre cent lieuës, & ſe jete dans la mer Orientale. Ces rivieres ont tous les poiſſons de l'Europe, & beaucoup d'autres qui nous ſont inconnus.

La cinquiéme letre décrit le caractere particulier de la nation Chinoiſe. Elle a ſes Rois depuis plus de quatre mille ans, & ils ont continué ſans aucune interuption. Il ſemble que dés leur origine ils ayent cru avoir *quelque choſe au deſſus des* autres hom-

mes. Ils se firent d'abord une maxime de n'avoir commerce avec les étrangers qu'autant qu'il seroit necessaire pour recevoir leurs homages. Cete politique degenera en orgueil, ils se regarderent comme un peuple choisi que le ciel avoit fait naître au milieu de l'univers afin qu'il lui donnât la loi. Ils se figuroient que le reste des hommes avoient été rejetez aux extrêmitez de la terre comme le rebut de la nature, de sorte que quand ils virent des Européens instruits en toute sorte de siences, ils furent frapez d'étonnement. Quelques uns d'entre eux dirent alors : *Nous pensions que tous les autres peuples fussent aveugles. Cela n'est pas universelement vrai. Si les Européens ne voyent pas aussi clair que nous, ils ont au moins chacun un œil.*

Quant aux coutumes presentes, on vit à peu près à la Chine comme en Europe. L'interêt & le plaisir ont grand part à tout ce qui s'y passe. On trompe dans le negoce; l'injustice regne dans les tribunaux; les intrigues occupent la cour. Le reste de la letre est employé à parler des habits des Chinois, de leurs étofes, & de leurs modes.

La sixiéme ecrite à Madame la Duchesse de Bouillon est de la propreté & de la magnificence des Chinois. L'Architecture de leurs maisons n'est pas si belle que la nôtre, ni les apartemens si bien entendus. Le vernis y est repandu par tout, & y prend *toute sorte de couleurs.* Les tables, les bufets,

fets, les cabinets ſont pleins de porcelaines; la figure de leurs vaſes eſt hardie, parfaitement arondie, & bien proportionée.

Les Chinois celebrent leurs Fêtes avec beaucoup de depenſe. Le quinziéme jour du premier mois eſt celebre par cele des lanternes. On en ſuſpend un nombre infini dans les maiſons & dans les ruës. Quelques unes coutent juſqu'à deux mille ecus, & on en voit qui ont trente pieds de diametre. Le peuple raporte l'inſtitution de cete fête à l'accident arivé dans la famille d'un Mandarin. Sa fille ſe noya en ſe promenant ſur le bord d'une riviere. Tous les habitans du lieu coururent avec des lanternes pour la chercher.

Les Docteurs Chinois pretendent que cete fête tire ſon origine d'une hiſtoire qu'ils racontent de cete ſorte. Il y a 3583. ans que la Chine étoit gouvernée par un Empereur nommé Ki, que l'excés de ſes debauches rendirent un objet d'horeur. S'entretenant un jour avec la Reine qu'il aimoit à la fureur, il ſe plaignit de ce que la vie étoit trop courte, & de ce qu'en peu de jours la mort bornoit tous les plaiſirs. Il eſt vrai lui repondit cete fole Princeſſe, que vous ne pouvez rendre notre vie eternele, mais il depend de vous d'en oublier la brieveté. Ne jetez plus les yeux ſur ces globes qui roulent audeſſus de nos têtes, & qui nous font continuelement *ſouvenir du comencement & de la fin de nos jours.* Bâtiſſez

un nouveau ciel toujours eclairé, toujours ſerain, où vous n'apercevriez aucun veſtige de l'inſtabilité des choſes humaines. Suſpendez y des flambeaux dont l'éclat toujours conſtant ſoit preferable à celui du ſoleil.

L'Empereur ſoit qu'il s'abuſât lui-même, ou qu'il voulût plaire à la Reine fit bâtir ce Palais enchanté, & s'y enferma avec elle. Le Peuple ſe ſouleva contre cet indigne Souverain, demolit ſon Palais, & en ſuſpendit les lanternes dans tous les quartiers de la Ville. Cete coutume ſe renouvele tous les ans.

La magnificence des Chinois ne paroit jamais tant que dans la marche des Empereurs, qui ne ſe montrent que comme des Divinitez. Quand ils vont en Tartarie, ils ſont ſuivis de quarante mille hommes ſous les armes. Ils y reçoivent quelquefois le tribut de quarante Rois.

La langue, les caracteres, & les livres des Chinois ſont le ſujet de la letre écrite à M. l'Archevêque de Reims. Cete langue n'a qu'environ 330 mots; ils ne ſufiroient pas pour s'expliquer ſur toute ſorte de matieres, ſi l'on n'avoit trouvé le moyen de multiplier leur ſens, ſans les multiplier eux-mêmes. Cet art conſiſte dans les diferens accens qu'on leur donne. Il y a cinq tons qui s'apliquent à chaque mot ſelon le ſens qu'on lui veut donner. La langue a encore d'autres dificultez qui peuvent rebuter les Miſſionnaires de l'aprendre.

Les

Les caracteres des Chinois ont quelque chose qui n'est pas moins singulier que leur langue. C'est qu'ils n'ont point d'alfabet comme nous. Au lieu d'alfabet ils se sont servis autrefois de hieroglifes, & ont peint au lieu d'écrire. Ils ont changé peu à peu leur écriture, & composé des figures plus simples. Ils en ont inventé pour exprimer des choses imperceptibles aux yeux, comme les sons, & les odeurs. Des traits simples ils en ont fait dans la suite de composez, & multiplié de telle sorte leurs caracteres, qu'ils employent presque toute leur vie à prendre à lire.

L'Imprimerie qui est un Art naissant en Europe, a été presque de tout tems en usage parmi eux. Leur maniere d'imprimer consiste à graver les lettres sur des planches de bois.

Leur papier se fait avec de l'écorce de *Bambou*, qui est un arbre plus gros, plus fort, & plus droit que le sureau. Leur ancre n'est pas une liqueur comme la nôtre. Elle est solide, & semblable à nos couleurs minerales, quoique plus legere. On en fait de toute sorte de figures. Les plus ordinaires sont quarées, plus longues que larges, épaisses seulement de deux ou de trois lignes. On a sur la table un petit marbre creusé à l'extremité pour mettre de l'eau. Quand on veut ecrire on trempe dedans un des bouts du bâton d'encre. *On le frote doucement sur la partie du marbre qui est unie*, & en

un moment il se fait une liqueur dans laquelle on trempe la pointe du pinceau qui sert à écrire.

Les Chinois ont une infinité d'auteurs. Les premiers ouvrages qui ayent vû le jour sont ceux qui par excellence sont nommez les cinq volumes. Ils en ont une infinité d'autres sur divers sujets. Ce ne seroit pas donner une connoissance assez étenduë de la literature que de ne dire que peu de choses de Confucius. Le Pere le Comte raporte fort au long ses actions & ses maximes dans le reste de cete letre.

La derniere du premier tome décrit le caractere particulier de l'esprit des Chinois. Bien que depuis 4000 ans ils proposent des recompenses aux savans, ils n'ont pas eu un seul homme mediocrement profond dans les siences speculatives. Ils réüssissent mieux dans les Arts. Leurs ouvriers sont laborieux, & s'ils n'inventent pas aussi aisement que nous, ils conçoivent sans peine nos inventions. Ils ont eu de tout tems la poudre à canon, l'Imprimerie, l'usage de la bousole. Leur navigation fait voir leur adresse; & bien qu'ils n'ayent pas porté cet Art à sa perfection, ils en ont plus sû que les Grecs & les Romains, & s'en servent aussi bien que les Portugais. L'adresse qu'ils font voir sur les torrens a quelque chose d'incroyable. Outre la ligne, les filets, & les machines ordinaires, dont ils se servent dans *la péche aussi-bien* que nous, ils ont deux

tres manieres ſingulieres de prendre le poiſſon. D'ailleurs ils ont d'excellens ouvriers, & entendent mieux le commerce qu'aucun autre Peuple.

IV.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 28. Janvier. M. DC. XCVII.

Nouveaux Memoires sur l'état present de la Chine. Par le P. Louis le Comte, de la Compagnie de Jesus, Mathematicien du Roy. In 12. Deux Tomes. à Paris chez Iean Aniſſon, ruë de la Harpe. 1696.

LA premiere letre du 2. volume adreſſée a Monſieur le Cardinal d'Eſtrées, repreſente la politique des Chinois. Ils n'ont jamais connu le nom de Republique, perſuadez que c'eſt un gouvernement monſtrueux ſujet aux troubles & aux revoltes. L'autorité abſoluë que les loix donnent à l'Empereur & la neceſſité qu'elles lui impoſent de s'en ſervir avec moderation, ſont les deux colonnes qui ſoutiennent depuis quatre mile ans l'édifice de la Monarchie Chinoiſe. Le reſpect que les peuples ont pour le Prince va preſque juſqu'à l'adoration. Ils l'apelent le fils du Ciel, & l'unique maitre du monde. Ils le voyent rarement, & ne lui parlent qu'à *genoux. Il eſt* l'unique arbitre de la bonne,

ou de la mauvaiſe fortune de ſes ſujets. Il donne toutes les charges, & n'en vend aucune. Auſſi les ôte-t-il comme il lui plaît.

La vie des Chinois eſt tellement en ſa diſpoſition, que les Juges n'en peuvent faire executer aucun à mort ſans ſa permiſſion par écrit. Le choix qu'il peut faire de ſon ſucceſſeur eſt la plus éclatante marque de ſa ſouveraine puiſſance. Quelques-uns d'eux ne trouvant pas dans leur famille des perſonnes capables de ſoutenir le poids de la courone, ont nommé des gens d'une éminente vertu quoique d'une mediocre naiſſance, & ont declaré qu'ils en uſoient ainſi non ſeulement pour l'interêt de l'Etat, mais auſſi pour l'honeur de leurs enfans, à qui il étoit plus avantageux de vivre dans une condition privée que de s'expoſer ſur le trône à la cenſure des ſages, & aux imprecations des peuples.

Ce pouvoir ne ſe borne pas à la vie preſente, il s'étend à l'autre monde. L'Empereur done de nouveaux titres aux morts, les declare purs eſprits, & ordone de leur bâtir des temples. Il peut auſſi changer la langue, introduire certains termes, & en abolir d'autres.

Quelque grand que ſoit ce pouvoir, il eſt rare qu'un Empereur de la Chine en abuſe. Les anciens legiſlateurs ont établi pour principe qu'il eſt pere de ſes ſujets, & on ne le loue preſque jamais que de l'afection qu'il a pour eux. D'ailleurs il eſt *permis aux Mandarins de l'avertir de ſes defauts.* On compoſe

l'hiſtoire de ſon regne d'une maniere qui eſt capable de moderer ſes paſſions. Toutes ſes paroles & ſes actions ſont écrites ſur des feuilles volantes par des Docteurs deſintereſſez & jetées par un trou dans un bureau. Ce bureau ne s'ouvre que lors que la couronne eſt paſſée à une autre famille. Alors on ramaſſe tous ces memoires, & on en compoſe une hiſtoire. La crainte d'y etre noirci porte le Prince à obſerver la juſtice.

La politique du pays eſt tres-ſage. Les maximes qui s'y obſervent occupent une grande partie de cete letre. Les principales ſont de donner les charges au merite, de bien élever les enfans pour les rendre dignes d'y parvenir.

La religion des Chinois fait le ſujet de la letre ſuivante adreſſée à Monſieur le Cardinal de Bouïllon. Les enfans de Noé qui ſe repandirent dans l'Aſie Orientale témoins de la toute-puiſſance du Createur en donerent la connoiſſance à leurs deſcendans. Fohi premier Empereur de la Chine nouriſſoit ſept eſpeces d'animaux pour ſervir aux ſacrifices. Huanti troiſiéme Empereur éleva un temple au ſouverain Seigneur du ciel avant que Salomon eût bâti celui de Jeruſalem.

Vou-vam fondateur de la troiſiéme race ofroit lui-méme des ſacrifices ſelon l'ancienne coutume. La connoiſſance du vrai Dieu ne ſe conſerva pas toujours dans ſa premiere pureté. L'idolatrie s'empara des eſprits; *deux ſortes* de ſuperſtitions s'introduiſi-

ren

mt & partagerent toute la Chine.

Li-laokun Filoſofe plus ancien que Confucius donna naiſſance à la premiere. Il enſeigna que le Dieu ſouverain étoit corporel, & qu'il gouvernoit les autres divinitez comme un Roi gouverne ſes ſujets. Il s'adona à la chimie, chercha la pierre filoſofale, & ſe perſuada que par un bruvage il ſe rendroit immortel.

La ſeconde ſecte adore une Idole nommée Fo, ou Foé portee à la Chine trente-deux ans apres la mort de N. S. On ne ſait en quel endroit nâquit l'idole. On dit que ſa mere la mit au monde par le côté droit. Ce monſtre parla en naiſſant, & dit que dans le ciel & ſur la terre il étoit le ſeul digne d'etre honore. A dixſept ans il ſe maria, à trente il devint Dieu, à ſoixante & dixneuf il mourut, & tâcha d'inſpirer l'atheiſme en mourant. Aprés ſa mort le culte de la divinité fut introduit ſous la figure d'une infinité de bêtes. Quand ces dieux n'acordent pas ce qu'on leur demande ils ſont chargez d'injures & de coups. Quelquefois ils ont eté condannez pour avoir reçu des ofrandes & n'avoir pas acordé les prieres. Les ſuperſtitions & les impoſtures des Prêtres de ces idoles ſont raportées dans la ſuite de la letre.

La ſuivante adreſſée à Monſieur Roullié Conſeiller d'Etat, decrit l'etabliſſement & le progrés de la religion Cretiene en la Chine. On ne doute point *que ſaint Thomas n'ait prêché la foi dans les Indes, & il eſt* à croire

qu'il n'a pas negligé la Chine qui en eſt une des plus belles parties. On lit dans un ancien breviaire Caldaïque de l'Egliſe de Malabar, que les Chinois & les Etiopiens ont été convertis par le moyen de ſaint Thomas.

Au ſeptiéme ſiecle un Patriarche des Indes envoya des Miſſionaires à la Chine. En 1625. des maçons trouverent dans la terre auprés de Signanfou une table de marbre longue de dix pieds, au haut de laquelle une croix étoit gravée, & au deſſous en caracteres Chinois un diſcours qui contient en abregé les miſteres de notre religion.

En 1552. S. François Xavier ſe preſenta pour anoncer l'Evangile aux Chinois. Il mourut dans l'Ile de Sanciam dependante de la Province de Canton. Le P. le Comte raconte comment ſon tombeau fut decouvert en 1688. Les Peres Roger, Paſio, & Riccianimez par ſon exemple, entreprirent la converſion de ce vaſte Empire, & y travaillerent avec ſuccés.

Le P. Adam Schal Alemand donna un nouvel éclat au Chriſtianiſme dans cet Empire. Le P. Faber François fut employé aprés lui ſi utilement, que notre auteur temoigne avoir trouvé des reſtes de ſes travaux. Il ſoufrit une cruele perſecution, fut chargé de chaines, & condanné à étre étranglé: Mais ſon innocence fut reconnuë, & l'arêt revoqué.

Le P. [illegible] qui l'avoit toujours gene[illegible] continua les miſſions non-

au ſoin des Mathématiques, & fut
conu pour un des plus ſavans de
Une revolte ſurvenuë lui donna
ſignaler ſon zele pour l'état.
ur ne pouvant ſans canon forcer
dans les endroits où ils s'étoient
, obligea le P. Verbieſt à lui en
e; il ne manqua pas de s'en excu-
alité de ſa profeſſion éloignée du
mes, & ne ſe rendit qu'à peine
beſoin de l'Empire.
ce rendu par le P. Verbieſt, & l'a-
de tous ſes confreres aux interêts
reur joint à la reputation de leur
mirent en peu de tems en grande
on à la cour, ſi bien que ce Prin-
lui-même leur defenſe lors que la
'efforçoit de les lui rendre ſuſpects.
ure de la pureté de leurs mœurs
e des plus extraordinaires. Il avoit

rendoit constamment temoignage de leur
innocence: Je vois bien, dit l'Empereur,
qu'on vous a fermé la bouche par des pré-
sens; mais je saurai bien vous faire parler. Il le
fit rudement fouëter à diverses repriſes, sans
que jamais la douleur pût obliger le jeune
Tartare, à trahir ſa conſience: ce qui plut
infiniment à ce Prince, qui auroit été bien
fâché de ſe tromper dans l'eſtime qu'il avoit
conçuë de ces Religieux.

Les diferens ſurvenus entre la ſacrée Con-
gregation qui avoit envoyé les Vicaires Apo-
ſtoliques en Orient, & le Roi de Portugal qui
pretendoit avoir ſeul droit d'y nommer des
Evêques, ſuſpendit les efets du zele des Miſ-
ſionaires. Quelque tems aprés Monſieur l'E-
vêque d'Heliopolis ariva à la Chine avec de
Eclefiaſtiques François. Dieu ſe contenta d
ſa bonne volonté, & l'apela à lui peu de mo
aprés ſon arivée. Deux autres Evêques rem
plirent bien-tôt ſa place. Le premier fut
d'Argolis Italien de nation, Religieux
l'Ordre de ſaint François. Le ſecond fut
de Baſilée Chinois Dominicain. Meſſie
Maigrot & du Pin, François furent en
honorez du titre de vicaires apoſtoliques
1683. Louïs le Grand y envoya ſix Jeſu
entre leſquels étoit l'auteur de ces mem
comme il a déja été dit.

On voit dans la letre ſuivante adreſ
P. de la Chaize que lors qu'ils furent ar
la Chine, l'Empereur retint à ſa cour
res Gerbillon, & Bouvet, & conſen

ission de l'esprit à l'obeissance de
pas le plus grand obstacle à la con-
Payens, & que l'obligation de re-
n mal aquis & celle de quiter leurs
leur fait encore plus de peine.
s sembleroient necessaires pour
la predication des Missionaires.
r leur disoit un jour: *Vous venez de*
monde nous prêcher une nouvele loi,
nature, élevée au dessus de la raison;
nous vous croyions sur votre parole?
es qui nous repondent de la verité
& je vous reponds de la sincerité
tre auteur ajoute que Dieu en a
s endroits de la Chine, & que
r sont si universellement re-
t difficile de ne les pas croire.

Le

Le nombre des Miſſionaires s'eſt acru. Il n'y en a point qui ne batiſe cinq cent perſones par an. Outre cela on batiſe par an 5000 enfans expoſez dans les ruës de Pekin. Il y a maintenant trois cent mille Cretiens dans la Chine. Que ſi l'Empereur acceptoit un jour la même grace que le ciel lui ofre, ſa converſion ſeroit ſuivie de celle de tous ſes ſujets.

L'Edit par lequel il a depuis permis à tous les Chinois d'embraſſer la religion Cretiéne donne lieu d'eſperer un ſi heureux changement.

Le P. le Comte raporte dans la letre à Monſieur le Cardinal de Janſon comment il fut reſolu. Un Mandarin ayant defendu l'exercice de la religion Cretienne dans l'etenduë de ſon gouvernement, le P. Intorcetter Jeſuite s'en plaignit dans les formes. Le Vice-roi apuya le Mandarin, & fit aficher dans plus de 60. Villes une nouvele ſentence qui ordonoit à ceux qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme, de l'abandoner. Le Prince Soſan parent de l'Empereur, & grand maitre du Palais prit la protection des Miſſionaires. L'Empereur ſe trouva dans des diſpoſitions favorables. La paix menagée par le P. Gerbillon entre les Chinois & les Moſcovites, avoit entierement gagné ſon eſprit. Les Jeſuites lui preſenterent donc une longue requête à laquelle l'Empereur même avoit travaillé, & ſur laquelle aprés pluſieurs obſtacles qui paroiſſoient invincibles, ils obtinrent enfin un arêt. Il permet aux Européens d'avoir *leurs Egliſes* particulieres, & d'y prêcher pu-

ement leur religion. L'Empereur le
rma à l'heure-méme, en envoya aux
tes une copie ſelée du grand ſeau, & la
blier par tout l'Empire. Depuis cela les
ois courent en foule au batême.
s liaiſons que les Ieſuites Miſſionnaires
Chine entretienent avec l'Academie
le ont obligé le P. le Comte de commu-
er à Monſieur l'Abbé Bignon ce qu'ils y
xecuté pour la perfection des connoiſ-
s naturéles. Il lui raporte qu'ils ſe ſont
culierement ocupez à obſerver les e-
s. La premiere fut l'éclipſe de Soleil qui
ſur la fin du mois d'Avril de l'année
. La ſeconde fut obſervée par le P. Ta-
ſur un Vaiſſeau Holandois. Si le lieu eût
is de ſe ſervir d'inſtrumens, on n'auroit
en cete matiere de plus curieux.
s éclipſes de lune les ocuperent beau-
davantage. Notre auteur explique le
l de ce qu'ils obſerverent à Siam, ſur
qui ariva l'onzieme Decembre 1685.
parle enſuite de deux cometes qu'ils ont
caſion de conſiderer. La premiere fut
u mois d'Août 1686. dans une province
oyaume de Siam qui confine avec Cam-
. La ſeconde parut à Pekin au mois de
mbre 1689. Que ſi les Aſtronomes
qu'une legere conoiſſance de ces phe-
enes, ils ſont en recompenſe bien in-
s de ce qui regarde les planetes. La ma-
la plus *ſimple & la plus exacte* dont ils
vent pour en determiner le lieu dans le
ciel,

ciel, eſt de marquer le moment de leur conjonction avec les étoiles fixes. Ce qui ſe fait aujourd'hui beaucoup plus aiſement qu'autrefois, depuis l'invention de ces admirables lunetes qui ſemblent aprocher le ciel de la terre.

Le 10. Novembre 1690. les Jeſuites Miſſionaires étant à Canton Ville maritime de la Chine, y virent avec deux de ces lunetes mercure comme un point noir qui entra dans le corps du ſoleil, & le parcourut en trois heures & demie, ou environ.

Ces inſtrumens ont fait voir des montagnes & des precipices dans la lune, les macules des planetes, le nombre des étoiles, les ſatellites qui ſont comme autant de petites planetes qui vont à la ſuite des grandes.

Outre les obſervations que les Ieſuites Miſſionaires ont faites dans le ciel, ils ont beaucoup travaillé à determiner la latitude des côtes des Ports, & des Villes ſur la terre. Ils ſe ſont pour cela ſervis de deux moyens. Le premier a été de prendre les hauteurs meridienes du ſoleil, & des étoiles. Le ſecond de faire de nouveles cartes, ou de coriger les ancienes. Notre auteur aſſure qu'il a un routier depuis Nimpo juſqu'à Pekin, & depuis Pekin juſqu'à Kiam-cheou, & qu'il a auſſi le cours des rivieres qui menent de Nankin à Canton. Il a encore deux cartes fort curieuſes & qui ſont en état de paroître. L'une repreſente le carrée du port de Nimpo le plus [illegible] à cauſe de la multitude

tale des Iles & des Rochers qui l'environent de toutes parts. L'autre eſt une carte de Tartarie faite par le P. Gerbillon, qui nous a apris la veritable diſpoſition de ce vaſte pays. Parmi les choſes ſingulieres qui s'y trouvent, on y remarque une chaine de montagnes qui s'étendent ſi loin dans la mer entre l'Orient, & le Septentrion, que l'on a douté ſi cete partie de l'Aſie ne tient point à la terre ferme de l'Amerique.

Enfin rien n'echape à la curioſité des Ieſuites Miſſionnaires. Ils ont recherché tout ce que la nature produit de plus rare en Orient. Ils y ont décrit des animaux, des élefans, des rinoceros, & d'autres qui ne ſe voyent point en Europe. Ils y ont remarqué la grandeur & la diverſité des oiſeaux. Ils y ont vû des poiſſons qui reſpirent, & ont le ſang chaud comme les animaux terreſtres. Le P. Bouchet a fait une relation des perles qui ſe pechent entre le cap de Comorin, & le canal de la Croux. Les perles ſe trouvent repanduës dans toute la ſubſtance de l'huitre, qui demeure toujours fortement atachée aux rochers, contre l'opinion des anciens qui croyoient qu'elles s'élevoient à la ſurface de l'eau pour recevoir la roſée du ciel.

Extrait d'une Lettre ecrite touchant le Calendrier.

Monſieur Touraine ayant donné au public en l'année 1690 *une inſtruction pour un calendrier univerſel & perpetuel*, promit de prou-

prouver par raisons & par figures d'aritmetique & de matematique, tout ce qui y est contenu. Pour s'aquiter de sa promesse, il a fait un traité dans lequel il pretend avoir prouvé invinciblement par raisons fondées sur l'écriture sainte, & sur les principes du calendrier Gregorien, verifiées par figures d'aritmetique & de matematique, & par le cours naturel & invariable du soleil & de la lune, conu par le moyen des éclipses tant de soleil que de la lune, observées des Astronômes anciens & modernes. 1. Que le monde a été creé au solstice d'hiver, desorte que le premier jour d'aprés sa creation a été le premier du mois que nous apelons Janvier, & de la premiere des années que nous contons depuis la creation du monde. 2. Que depuis la creation du monde jusques à l'année 1696. exclusivement, il s'est passé justement 5895 années. D'où il s'ensuit que Jesus Christ est né à la fin de l'année 4200. de la creation du monde, ce qui peut terminer toutes les diferentes opinions touchant le temps de la creation du monde, de la naissance de Jesus Christ & de l'antiquité des temps. 3. Que 235 lunes qui se passent en chaque cicle lunaire ou chaque revolution de 19. années solaires, sont parfaitement égales en durée aux mémes 19. années où elles se passent. D'où il s'ensuit que le xiiii. de la lune pascal n'a jamais pû être ni plus ni moins éloigné de son lieu propre que l'équinoxe du printems l'a été du sien; & que le nom-

bre épactal ne peut jamais coreſpondre
ment au nombre d'or, qu'il y coreſpond
is la corection du calendrier. 4. Que
qu'il ſoit vrai ſuivant le calendrier Gre-
n que toutes les quatriémes années,
t biſſextiles à l'exception des centiémes
es, qui ne ſont biſſextiles qu'aux qua-
nes centaines ſeulement, les centiémes
moins qui y ſont marquées pour être
xtiles ne ſont celes qui le doivent être.
u'on a ôté deux jours de trop à l'année de
rection du calendrier: Qu'à la verité l'un
s deux jours a été remis en faiſant l'an-
1600. biſſextile qui ne le devoit pas être,
e l'autre n'ayant pas encore été remis
qu'on avance d'un jour, toutes les fêtes
nt leur jour fixe dans le mois. 6 Que les
bres épactaux ſont mal diſtribuez aux
s des mois dans le calendrier, ce qui fait
es nouveles lunes de chaque année, n'a-
nt jamais aux jours des mois vis-à-vis
uels ſe trouve ſon nombre épactal; &
de 19 en 19 années, on celebre une fois
ête de Pâque plûtôt d'un mois lunaire,
uvent de 8 jours plus tard qu'il n'eſt or-
é par les ſtatus de l'Egliſe. 7. Qu'à la fin
600 années qui ſont 19. cicles ſolaires de
années chacun, ou 400 cicles lunaires
19 années chacun, ſe trouve l'unique
t precis d'égalité, de tous les mouve-
s du ſoleil & de la lune, & de tous les au-
aſtres, & qu'à ce point *ſe terminent* ge-
lement toutes les parties du tems, de-

ſorte

ſorte que ſi aprés elles recommencent, ce ſera comme ſi le monde venoit d'étre creé.

Ce traité a été lû & examiné de quantité de perſones ſavantes, & particulierement de Meſſieurs de l'obſervatoire de Paris, qui y ont fait pluſieurs objections & inſtances auſquels l'auteur a ſolidement repondu, comme on le poura voir par la lecture du méme traité qui auroit déja été mis au jour, s'il n'avoit éte deux fois perdu, ou plûtôt derobé étant en etat d'y étre mis, en atendant que l'auteur le puiſſe faire paroitre, il en donne avis au public, de peur que d'autres ne le previennent, faiſant de ſon ouvrage le leur propre.

Nouvel Atheiſme renverſé, ou refutation du ſiſtéme de Spinoſa, tirée pour la plupart de la connoiſſance de la nature de l'homme. Par un Religieux Benedictin de la Congregation de ſaint Maur. In 12. à Paris chez Louis Roulland, ruë ſaint Jaques. 1696.

IL y a pluſieurs années que cet ouvrage fut compoſé par le P. l'Ami Religieux Benedictin de la Congregation de ſaint Maur. La premiere partie ayant été faite ſelon la metode des Geometres la plus exacte de toutes, mais à la portée de moins d'eſprits, il fut excité par des perſones habiles à y en ajouter une ſeconde ſelon la metode comune, afin [illegible]nde y pût ateindre. Il y avoit long-

tems qu'elle étoit achevée lors que ſon
de la conoiſſance de ſoi méme, & ce-
la verité evidente de la religion Cre-
virent le jour. Alors quelques-uns de
nis lui firent de nouveles inſtances de
er la refutation de Spinoſa ſelon les
metodes.

ns la refutation qui ſuit la metode co-
, & qui a été miſe la premiere, il a cru
ir beſoin que de quelques reflexions ſur
u'il a établi touchant la nature de
me dans le ſecond traité du livre de la
iſſance de ſoi-méme. Ces reflexions
nt à faire voir que la raiſon tire de la na-
de l'homme les mémes regles que celles
morale Cretiene leur impoſe, & par
oy en il renverſe le fondement du ſiſté-
e Spinoſa; car la ſource des erreurs de
es nouveaux ſiſtémes de religion, eſt l'a-
on de notre morale qui s'opoſe aux in-
tions corompuës de la nature.

tte refutation eſt compriſe en trois cha-
. Dans le premier il montre les devoirs
aiſſent de la diſtinction de l'eſprit & du
, dans le ſecond les devoirs qui vienent
ſuperioſité de l'eſprit au deſſus du cors,
s le troiſiéme les devoirs qui viennent
mmortalité de l'ame. A la fin de ces trois
tres ſe trouve un petit traité où l'erreur
inoſa eſt refutée touchant la poſſibilité
ncarnation où il eſt prouvé que la divi-
pû s'unir à notre *nature* ſins s'avilir.

ns *la refutation ſelon* la metode des

Geometres le P. l'Ami s'arete principalement aux principes generaux de Spinosa ; & pour les renverser il n'établit ses demonstrations que sur des definitions avancées par Spinosa méme, ou sur des maximes incontestables.

Le P. l'Ami pour faire conoitre encore plus clairement l'extravagance des imaginations de ce nouveau Filosofe, a fait un paralele de sa religion & de sa morale avec la religion & la morale Cretiene. Il a cru devoir aussi montrer la diference des principes sur lesquels Spinosa a élevé son sistéme, & de ceux dont Monsieur Descartes s'est servi dans sa Filosofie. Toutes ces piéces sont suivies de l'extrait d'une letre de Monsieur l'Archevêque de Cambrai sur la refutation de Spinosa.

Dialogue entre Mars & Minerve sur cete question: Si un Orateur qui a chassé l'ennemi par son eloquence, merite une recompense pareille que le Capitaine qui l'a chassé en combatant, &c. In 12. à Paris chez Guil. de Luyne, au palais. 1696.

LA guerre se fait par la langue aussi-bien que par la main, & l'eloquence qui entreprend la défense de l'innocence & de la justice, merite sa recompense aussi-bien que la valeur qui s'expose pour l'interet de l'Etat. La question consiste à savoir laquelle *des deux doit remporter* le plus riche prix.

Le

eu des armes & la Deeſſe des ſiences ſent leurs raiſons dans ce dialogue, & ſſent la deciſion au plus grand Prince nivers.

& Remedes eprouvez dont les prepara- ont été faites au Louvre de l'ordre du par defunt Monſieur l'Abbé Rouſſeau evant Capucin & Medecin de ſa Majeſté, plusieurs experiences nouvelles de Phyſi- & de Medecine. In 12. à Paris chez n Jombert prés des Auguſtins. 1697.

Monſieur l'Abbé Rouſſeau laiſſa en urant ſes écrits à Monſieur de Grange- Avocat au Parlement ſon frere, par- uels ſe ſont trouvez ces ſecrets & ces es qu'il vient de donner au public. Ils nnent les plus curieuſes experiences ſique, & de medecine qu'il avoit fai- Louvre, & ailleurs, & enſeignent autres choſes la veritable maniere de eau de la Reine de Hongrie, l'eſſence ere, l'elixir de proprieté, le lauda- le lilium minervale, le baume tran- l'eſſence vulneraire, l'eſſence par- e manne, enfin la metode de faire ce de tous les ſimples, & de tirer des s méme les remedes les plus efi- contre les plus dangereuſes mala- & de les preparer par la voye na- = la fermentation de laquelle il de- = ſecret, ce qui doit faire rechercher

cet ouvrage par toutes les perſonnes qui
envie de retablir, ou de conſerver leur ſan

Livre nouvellement imprimé

Les Lettres de Meſſire Roger de Rabutin Co
te de Buſſi, Lieutenant General des Armées
Roi, & Meſtre de Camp General de la Cava
rie Françoiſe & Etrangere. In 12. Quatre Vo
mes. à Paris chez Florentin & Pierre Dela
ne, ruë ſaint Jacques. 1697.

IOU

V.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 4. Fevrier. M. DC. XCVII.

Traité du celebre Panorme touchant le Concile de Baſle mis en François par M. Gerbais Docteur de Sorbonne, & Profeſſeur du Roi au Colege Royal de France. In 8. à Paris chez Antoine Dezallier, ruë ſaint Jaques. 1697.

NICOLAS Tudeſque prit naiſſance à Catane en Sicile, fut Religieux, puis Abé dans l'Ordre de ſaint Benoit, pourvu de l'Archevêché de Palerme, d'où le nom de *Panorme* lui eſt demeuré dans les écoles de Droit, & creé Cardinal par Felix V. La conoiſſance qu'il avoit aquiſe du Droit Canonique, & ſes comentaires ſur les Decretales, ſes queſtions, & ſes conſeils lui donerent une grande reputation. Il aſſiſta au Concile de Baſle, & prit ſa defenſe contre les entrepriſes d'Eugene IV. Il temoigna pourtant à ſa mort du regret de *ne l'avoir pas ſoutenu juſqu'à la fin avec aſſez de vigueur*, & de s'être laiſſé afoi-

blir par les timides conſeils de ſes neveux qui n'avoient en vuë que leur interêt & leu fortune. Preſſé de renoncer au titre d Cardinal pour apaiſer les troubles de l'Egliſ il refuſa de le faire, & aprés ſa mort ce ti tre lui fut confirmé par Nicolas V. s'il e faut croire quelques hiſtoriens.

Le traité que M. Gerbais a mis en Fran çois tend à montrer le pouvoir que le Cor cile de Baſle avoit de depoſer Eugene IV L'ordre qu'y tient *Panorme*, eſt d'établir l fait, & de propoſer enſuite trois queſtion

Les principales circonſtances du fait ſon que le Concile aſſemblé à Baſle envoya de Ambaſſadeurs à Conſtantinople pour l reünion de l'Egliſe Greque avec la Latine & reçut auſſi des Ambaſſadeurs de Conſtan tinople, avec leſquels il fut convenu qu ſi les Grecs n'étoient contens de ſe rendre Baſle, le Concile ſe tranſporteroit à un autre des Villes qu'ils avoient propoſée Il fut deliberé enſuite ſur le choix du lieu, & plus des deux tiers des Evêques furent d'a vis que ſi les Grecs ne vouloient venir Baſle, on tâcheroit de leur faire agréer A vignon. Ceux d'Avignon ofroient de prete ſoixante mile ducats pour le voyage de Grecs. Le Concile reſolut d'autoriſer ce emprunt, & pour l'execution de ce point & de tout ce qui pouroit conduire à mém fin, le Concile ordona de faire expedier tou tes bulles, & toutes letres neceſſaires.

Cardinal du titre de ſaint Pierre, & Julie

ien Cardinal de ſaint Ange Legats d'Eu-
ne IV. s'opoſerent à cet acte, & temoi-
erent par un billet ne pouvoir conſentir au
oix de la Ville d'Avignon. Au méme tems
enſes furent faites par Eugene à ceux d'A-
gnon de ſatisfaire aux conditions dont ils
ient convenus, & de delivrer l'argent
ils avoient promis.

'ependant les Legats preſenterent certains
emoires par leſquels ils demandoient que
ur la tenuë du Concile on choisît Flo-
ce, Modene, ou quelque autre Ville
mpriſe dans le decret. Quelque efort que
Legats euſſent fait, ils ne gagnerent
un petit nombre de Prelats. Tous les au-
s furent du ſentiment contraire, c'eſt-à-
e de ne rien changer de ce qui avoit été
olu touchant le lieu du Concile, & que le
cret en ſeroit expedié.

ll faut ſavoir que dés le comencement du
ncile il avoit été areté, come il paroit
la Seſſion XI. que le Concile ne pouroit é-
, ni congedié, ni transferé par le Pape
s le conſentement exprés des deux tiers
deputez des deputations particulieres, &
s l'aveu des deux tiers des Peres aſſemblez
Congregation generale. De là on peut
er de quel poids devoit étre le ſentiment
Legats depourvu de ce conſentement des
x tiers des ſufrages du Concile. Les Le-
s continuerent neanmoins leurs intri-
s, *qui ne tendoient qu'à* transferer le
cile en Italie, & à éluder les decrets du

Concile de Conſtance touchant l'autorité d
Conciles generaux. Ils tenterent de fai
paſſer leur reſultat particulier en decret
mais le Concile s'y opoſa, & ne permit p
qu'aucun d'eux dît la meſſe, ni tint la Se
ſion. Quand elle eut été dite par un Prelat q
le Concile avoit deputé à cet efet, il ſe tint u
congregation generale où le decret du Co
cile fut lu de la tribune. Pendant cela les L
gats, & quelques-uns de leur faction fire
lire leur pretendu decret particulier d'un li
moins elevé, mais à peine un ſeul mot
fut-il entendu.

Lors qu'il fut queſtion de ſeler le decre
les quatre diſcrets qui avoient les clefs
cofre du ſeau ofrirent de l'ouvrir, & co
ſentirent que le decret du Concile fût ſel
Mais le Cardinal Julien de ſaint-Ange q
étoit maitre du cofre refuſa de le repreſent
à moins que l'on ne ſellât le decret preten
des Legats. Aprés pluſieurs diſputes le Co
cile s'acorda de donner pouvoir au Cardin
de ſaint Pierre aux liens premier Legat d'E
gene, à Nicolas Tudeſque Archevêque
Palerme, auteur de ce traité, & à Alfon
Evêque de Burgos de decider ſur le fait d
actes qui devoient être ſelez.

Les trois comiſſaires en vertu de ce po
voir, firent ſeler les decrets du Concile,
les letres qui devoient être envoyées à l'Em
pereur, au Patriarche de Conſtantinople,
à Mrs. d'Avignon, & refuſerent de ſeler
concluſion particuliere des Legats & l

t. Les actes du Concile ſelez
nt envoyez ſans aucune opo-
niſſaires retinrent les clefs du
nze jours ſe paſſerent fort
juſqu'à ce que la paix fut trou-
nement extraordinaire. Les
re furent levées une nuit
re du Cardinal Julien, & par
domeſtiques, & pluſieurs
z qui contenoient le reſultat
etit nombre qui avoit ſuivi les
méme tems des letres pour
pour le Patriarche de Con-

cete friponerie fut venuë à
du Concile, il noma douze
informer, & pour inſtruire
qui s'en trouveroient char-
rirent qu'un Evêque Italien
du Pape étoit complice du
rent ſa maiſon pour priſon :
oyen de s'échaper.
en cet endroit le recit du
rquerai la miſerable ne-
etent ſouvent les Miniſtres
donner la verité, & de trahir
our ſuivre aveuglement les
aſſions de leurs maitres. Le
toit perſuade qu'il n'y avoit
plus pernicieux, plus con-
ation ſi ardemment deſirée,
urſuivie par les Princes & par
ennes, que de rompre le

Concile de Baſle, & de le transferer en Italie. Il ne diſſimula rien à Eugene IV. de ce qu'il penſoit. Il lui remontra fortement qu'en transferant le Concile il rendroit les maux incurables, & ôteroit toute eſperance de remede. Ses letres ont été rendues publiques, quoi qu'elles ne ſe trouvent point dans les plus amples collections des Conciles. Le Pape n'y eut aucun egard, & perſiſta dans la reſolution qu'il avoit priſe d'eluder la reformation; le Cardinal Julien obeït, & ſervit d'inſtrument à une ſi honteuſe prevarication. Le 9. Janv. 1438. il partit de Baſle, & n'en emmena que quatre Prelats, quelques intrigues qu'il eut faites pour en gagner un plus grand nombre. Aucun Prelat, aucun Docteur ne paſſa de Baſle à Ferrare depuis l'arivée des Grecs, & le Roi de France defendit ſous de groſſes peines à tous ſes ſujets de s'y rendre.

Le Concile demeurant toujours aſſemblé à Baſle fit pluſieurs procedures contre Eugene, & le cita premierement à comparoître dans ſoixante jours ou en perſonne ou par procureur. Le delai étant expiré le Concile declara dans la xxxi. ſeſſion qu'Eugene etoit legitimement ſuſpendu des fonctions du Pontificat. Quinze jours aprés cete ſuſpenſion, l'Empereur, le Patriarche, & les Evêques Grecs aborderent à Veniſe. Le 15. Janvier Eugene tint une ſeconde ſeſſion à Ferrare, où il d[illegible] cerna des peines contre les Prelats qui étoi[illegible] *demeurez à Baſle*, ordona au Maire & [illegible]

Co[illegible]

de la juſtice.

Le fait etant expoſé de la ſorte Panorme traite trois queſtions. La premiere eſt de ſavoir ſi le Concile aſſemblé à Baſle étoit un Concile Ecumenique. Il n'eſt pas permis de douter qu'il n'ait été legitimement aſſemblé, puiſque cela s'eſt fait par l'autorité de deux Conciles generaux, du Concile de Conſtance, & du Concile de Sienne, & par l'autorité de deux Papes, Martin V. & Eugene IV. Il eſt vrai que quelques-uns pretendent qu'ayant été Ecumenique dans ſon comencement il ceſſa de l'être lorſque par le decret du petit nombre de Prelats atachez aux Legats il fut transferé en Italie. Mais cete pretention eſt detruite par une regle generale *qui eſt, que* les aretez qui ſe *font par la plus grande*, & la plus ſaine par-

tie des assemblées doivent avoir leur efet. Or il y avoit un areté fait par plus des deux tiers des Prelats de Basle portant que le Concile ne pouroit être ni rompu, ni transferé. Ce decret là devoit donc prevaloir à la deliberation particuliere prise par un petit nombre Italiens liguez avec les Legats pour éluder la reformation. Notre auteur apuye cete regle de plusieurs loix, & de plusieurs raisons.

A l'egard de la seconde question, qui consiste à savoir si le Concile de Basle a pu instruire le procés à Eugene IV. & le condanner, il ne reste plus de doute depuis que le Concile de Constance a decidé que le Concile est au dessus du Pape. Panorme ne laisse pas de confirmer cete decision par le droit divin, par le naturel, par le canonique.

La derniere question qui consiste à savoir si le Concile a fait une bonne procedure contre Eugene, depend des deux autres. Il étoit assemblé pour l'extirpation des heresies, pour la reünion des nations Cretienes, pour la reformation de l'Eglise en son chef, & en ses membres. Eugene bien loin de concourir à un dessein si juste & si necessaire, le traverse de toute sa force. D'ailleurs il étoit deferé au Concile come coupable de simonie, de parjure, de dissipation de biens d'Eglise, d'homicide, & de plusieurs autres crimes. Le Concile a eu droit de le citer pour repondre à tant d'acusations, & pour s'en *purger*. Au lieu d'obeir, il est elevé contre

le

le, & a declaré qu'il le transferoit à
Aprés un tel mepris il a merité d'étre
come un payen, & come un publi-
on la parole de l'Evangile.

ait d'une lettre touchant le Calendrier.

ſieur Touraine ayant remarqué que
Aſtronomes employez en l'année
la coreſtion du calendrier, aprés
ejeté come fauſſe & come cauſe
urs qui ſe trouvoient pour lors dans
drier une opinion des anciens Aſtro-
eurs predeceſſeurs, qui eſt qu'aprés
s 19. années ſolaires les nouveles lu-
ienent au méme jour & à la méme
ont avancé 1. Que les nouveles lu-
és 19 années ſolaires revienent au
lieu un peu avant que les 19 années
ſoient entierement acomplies. D'où
it que par ſucceſſion de tems, c'eſt-
prés pluſieurs revolutions de 19 an-
aires, les nouveles lunes doivent ari-
jour plutôt que les 19 années pre-
s. 2. Que de tems-en-tems il ſe
ire un changement de la coreſpon-
des épactes au nombre d'or. Par
e qu'en l'année 1700. qui eſt proche,
bre epactal x. qui depuis leur corec-
coreſpondu au nombre d'or 10. pour
r les avancemens des nouveles lunes,
ièmes années de chaque cicle, &

les indiquer aux jours des mois vis-à-v
quels il ſe trouve dans leur calendrier ,
ceſſer d'y coreſpondre & méme d'é
uſage , un nombre épactal IX. y doit
ſpondre à ſa place pour les mémes fi
ques à l'année 1900. qu'il doit ceder la
place au nombre epactal viij. & ainſi e
tres tems. 3. Qu'au tems de leur cor
l'équinoxe du printems étoit éloigné
lieu environ de dix jours , & que l
de la lune paſcale n'étoit eloigné d
que de quatre jours , & quelque pe
Cependant des raiſons tirées des pri
mémes de leur calendrier repreſente
tes ces choſes là ſi manifeſtement fau
impoſſibles , qu'elles ne permetent
douter de leur impoſſibilité. M. To
poſtpoſant neanmoins ſa raiſon & ſor
ment à la raiſon & au jugement des ſav
prie de voir & d'examiner ces raiſons-
enſuite en decider avec équité. Pe
metre en peu de mots il poſe pour p
inconteſtable les cinq choſes ſuivant
ſont des choſes de fait qui ſe paſſer
tous les cicles, dont perſone ne peut
nablement diſconvenir.

La 1. eſt que le nombre d'or eſt un
bre compoſé de 19. autres nombres
cutifs depuis 1. juſques à 19. pour m
conſecutivement les 19 années de cha
cle depuis 1. juſques à 19. deſorte
mémes années en nombre de chaqu
ont toujours les mémes nombres d'
aucun changement.

2. eſt que des 19 années de chaque
qui ſont ſolaires & lunaires, il y en
ours ou 4. ou 5. de celes qu'on apele
tiles, les autres ſont comunes.
3. eſt que les années ſolaires comunes
outes ſans aucune exception de 365.
, & que pour lors les lunaires ſont de
ours ; que les années ſolaires biſſexti-
nt toutes auſſi ſans exception de 366
, & que pour lors les lunaires ſont de
jours. D'où il s'enſuit que toutes les
es ſolaires ſans exception ſurpaſſent les
res de 11 jours, il eſt impoſſible qu'el-
s ſurpaſſent de plus ni de moins ; parce
eſt impoſſible qu'il y ait plus ni moins
1 jours, depuis 354. juſques à 365. ou
iis 355. juſques à 366.
à 4. eſt que les epactes des années ne
autre choſe que les 11 jours dont les
es ſolaires ſurpaſſent les lunaires. D'où
nſuit que les 19 années lunaires avec
19 epactes ſont la méme choſe ou le mé-
eſpace de tems que les 19 années ſolai-
des cicles où elles ſe paſſent & elles leur
parfaitement egales.
à 5. enfin eſt qu'en chaque cicle ou en
que revolution de 19 années ſolaires, ce
eſt la méme choſe, il ſe paſſe 235 lunes
queles 228. ſont des mois à raiſon de 12
r chaque année, les ſept autres ſont a-
es Emboliſmiques dans le calendrier.
Des douze lunes des mois de chaque an-
6, ſont de 29 jours chacune & les ſix au-
tres

la même choſe ou le même eſpace de tems que les 19 epactes des 19 années du même cicle, & elles leur ſont parfaitement egales. De toutes ces choſes ainſi poſées, ſe tirent les trois concluſions ſuivantes.

I. Conclusion.

Il eſt impoſſible que les 235 lunes, qui ſe paſſent en chaque cicle ne ſoient pas parfaitement egales aux 19 années ſolaires du même cicle. Parce qu'il eſt impoſſible que 19 années lunaires avec leur 19 epactes ne ſoient pas parfaitement egales aux 19 années ſolaires des cicles où elles ſe paſſent, c'eſt la même choſe ou le même eſpace de tems come

il

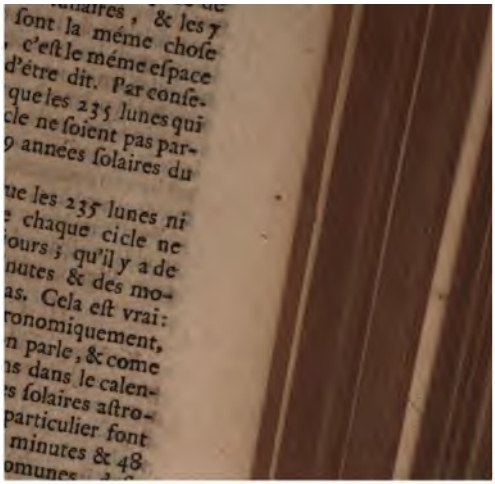

dire que les 235 lunes qui se passent en chaque cicle, sont parfaitement égales aux 19 années solaires du même cicle, soit qu'on en parle comunément ou astronomiquement. Or les 235 lunes qui se passent en chaque cicle, étant parfaitement égales aux 19 anées solaires du même cicle, il est impossible qu'aprés les 19 anées de chaque cicle les nouveles lunes ne revienent pas au même jour & à la même heure, conformément à l'opinion des anciens astronômes ; & il est faux & impossible qu'elles revienent au même lieu un peu avant que les 19 anées solaires soient acomplies, come l'ont avancé & assuré les astronômes correcteurs du calendrier: un même espace de tems ne peut pas finir en deux diferens momens.

II. CONCLUSION.

Il est impossible qu'il se fasse aucun changement de la coresponsance des épactes au nombre d'or ; parce que les 235 lunes qui se passent en chaque cicle étant parfaitement égales aux 19 anées solaires du même cicle, il est impossible que les nouveles lunes ne revienent pas aux mêmes jours des mois aprés les 19 anées solaires de tous les cicles sans aucune exception, parce qu'aussi-tôt que la derniere anée d'un cicle finit, la premiere anée du cicle suivant comence, & en même tems la nouvele lune. Or étant impossible que les nouveles lunes ne revienent [illegible] des mois aprés les 19 anées

anées solaires de tous les cicles sans aucune exception, il est aussi impossible que les mêmes epactes qui les ont indiquées aux jours des mois qu'elles sont arivées en chacune des 19 anées des cicles passez, ne les indiquent pas encore pareillement aux mêmes jours, en chacune des 19 anées des cicles à venir. Par consequent il est impossible qu'il se fasse aucun changement de la coresponsdance des epactes au nombre d'or, les mêmes anées en nombre de chaque cicle ayant toujours les mêmes nombres d'or sans aucun changement, come il est dit ci-devant.

III. Conclusion.

Il est impossible que l'equinoxe du printems ait été jamais ni plus ni moins eloigné de son lieu, que le quatorzieme de la lune pascale l'a été du sien; parce qu'étant impossible que les nouveles lunes ne revienent pas aux mêmes jours des mois aprés les 19 anées de tous les cicles sans exception, les jours des nouveles lunes, & consequemment le quatorzieme de la lune pascale, sont fixez dans les mois de même que le jour de l'equinoxe du printems. Par exemple la nouvele lune pascale de la troisiéme anée de chaque cicle est fixée au 8. de Mars, & consequemment son quatorzieme est fixé au 21. du même mois, auquel jour est aussi fixé l'equinoxe du printems. Or il est impossible d'ôter ou d'ajouter un jour à aucune anée, qui eloigne d'un jour l'equinoxe du printems

de ſon lieu ou du 21. de Mars, qu'il n'en eloigne pareillement d'un jour le quatorzieme de la lune paſcale. Par conſequent il eſt faux & impoſſible que l'equinoxe du printems ait été jamais plus eloigné de ſon lieu que le quatorzieme de la lune paſcale, l'a été du ſien. Cependant les Aſtronômes corecteurs du calendrier en 1582. ont avancé & aſſuré qu'au tems de leur corection l'equinoxe du printems etoit eloigné environ de dix jours de ſon lieu, & le quatorzieme de la lune paſcale n'etoit eloigné du ſien que de quatre jours & quelque peu plus. C'eſt ſur ce principe qu'ils ſe ſont conduits & reglez, ainſi on peut juger de là quel eſt leur ouvrage.

Le nouveau Teſtament de notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Traduit en François ſelon la Vulgate. In 12. à Paris chez Louïs Joſſe, ruë ſaint Jaques 1697.

LE doute où quelques Docteurs ont été depuis un ſiecle s'il eſt à propos de traduire l'Ecriture ſainte en langue vulgaire, & d'en permetre la lecture au peuple, ſemble levé par cete nouvele verſion que les Jeſuites donent au public come utile, & en quelque façon neceſſaire.

Ils fondent la neceſſité ſur ce qu'il n'y a aucune verſion qui ait ſuivi exactement la vulgate, & ſur ce qu'il n'y en a même point qui ſoit parfaitement literale. Ils ont cru avoir

d'importantes raiſons pour rendre leur traduction conforme à la vulgate preferablement au texte Grec. La principale eſt que le Concile de Trente a declaré autentique non le texte Grec, mais la Vulgate, & defendu de la rejeter, ce qui regarde les Traducteurs autant, ou plus que perſone. En s'attachant ainſi à la Vulgate ils n'ont pas laiſſé de ſe ſervir du Grec pour l'eclairciſſement du Latin, toutes les fois que les deux textes paroiſſent s'acorder enſemble.

Pour rendre leur traduction literale, ils ont cru être obligez à ne rien ajouter au ſens de l'original, à n'exclure ſans neceſſité aucun des ſens ortodoxes, à exprimer les mémes penſées avec le méme tour, le méme ordre, & ſous les mémes images. Ils n'ont pas neanmoins jugé qu'il leur fût defendu de ſupléer quelque mot lors qu'il eſt manifeſtement ſouſentendu, & que l'auteur ſacré n'auroit pas manqué de l'exprimer s'il avoit parlé en notre langue. C'eſt ainſi qu'ils ont été obligez de ſupléer le nominatif des pronoms *Ego*, *Tu*, auſſi-bien que les pronoms poſſeſſifs, & le verbe ſubſtantif *Sum*. Ils ont penſé auſſi que leur traduction n'en ſeroit pas moins literale quand ils n'exprimeroient pas generalement toutes les particules *Et*, *autem*, & autres ſemblables qui ſont employées preſqu'à chaque verſet: Enfin ils n'ont pas regardé come des changemens contraires à l'exactitude, de metre quelquefois le nom ou le pronom, le ſingulier ou le pluriel

pluriel à la place l'un de l'autre ; d'avoir tourné des actifs en passifs, ou des passifs en actifs: D'avoir reduit des verbes au participe, ou des participes au verbe, lorsque cela s'est trouvé necessaire pour eviter quelque defaut.

*Les Memoires de la vie du comte D*** avant sa retraite, contenant diverses avantures qui peuvent servir d'instruction à ceux qui ont à vivre dans le grand monde, redigez par M. de saint Evremont. In 12. Deux Volumes.* à Paris chez Michel Brunet, dans la Grand-Sale du Palais. 1696.

JE n'ai rien à ajouter à ce que je dis de ces Memoires dans le cinquiéme Journal de l'année derniere, si ce n'est que l'auteur mourut six mois aprés les avoir ecrits, & que s'en étant repenti il les auroit mis au feu s'il en avoit été le maitre. Il changea de nom dans sa retraite, & se deguisa si bien que ceux avec qui il vécut ne purent deviner qui il etoit. Le lieu de sa retraite etoit une Maison Religieuse où il payoit une petite pension, & donoit le reste de son revenu aux pauvres. Ses ocupations étoient l'etude, la priere, & le soin de cultiver un jardin joint à son apartement. Il perdit dans sa retraite un neveu qui devoit être son unique heritier, & *laissa recueillir* à d'autres la succession de ce neveu

ce de leurs bons offices. Mais il
à propos de laiſſer un procés à
avoient fait vœu de pauvreté, &
ur propre bien.

VI.

JOURNA

DES SÇAV

Du Lundi 11. Fevrier. M. D

Les Memoires de Meſſire Roger de Buſſi, *Lieutenant General d* Roy, *& Meſtre de Camp Gen* valerie Legere. *In* 4. *deux To* chez Iean Aniſſon, ruë de la

LE ſujet de ces Memoires que celui du diſcours qui deux ans ſur le bon uſage tez. Toute la diference qui s'y t les divers evenemens de la vie de Comte de Buſſi y ſont plus dev étendus, & ſoutenus de brevet letres patentes, de depêches d'état, de Generaux d'armée ces choſes ſont liées enſemble pa par des raiſonemens. Auſſi-tôt né à l'armée par ſon pere il come *ſes campagnes* pour mieux ret *voyoit*, *& écrivit* auſſi ſes moi *tions*, *ce qui* lui a depuis d *conſiderable* parmi les meilleu

e, & merité une place dans l'Aca-
içoise.

e Vendredi Saint 3. d'Avril 1618. à
:oit une terre anciene de ſa mai-
it deux ainez, & eut depuis deux
ous quatre moururent en divers
: laiſſerent unique. A neuf ans il
Colege des Jeſuites d'Autun. A
l entra en ſeconde au Colege de
de Paris, & à douze il fut jugé aſ-
ur monter en Filoſofie ſans paſ-
etorique. A la fin de l'anée de Lo-
n pere lui dona la premiere com-
: ſon regiment, & l'envo-
534. au ſiege de la Mote en
Quatre ans aprés il fut fait Meſtre
'Infanterie par la demiſſion de ſon
ervices qu'il rendit dans cete char-
nt ocaſion de decrire divers ex-
ios armes, & de faire des Jour-
:ge, come celui de Lerida entre-
47.

3. le Comte de Paluau devenu Ma-
rance ſous le nom de Clerembaut,
la charge de Meſtre de Camp de la
Legere en faveur du Comte de
en avoit obtenu la preference du
l en paya quatrevint dix mile ecus.
un traité où il *montre* quelle en
ion, & où il parle auſſi de la char-
el, & de la Cavalerie Legere en
traité eſt inſeré tout entier dans
, *de méme que les* atacheſ, &

les comiſſions qu'il a données dans l'exer
de cete charge.

En 1659. comencerent les diſgraces
l'ont acompagné tout le reſte de ſa vie.
partie de plaiſir à Roiſſi à quatre lieuës de
ris, pendant les derniers jours de la ſem
ſainte lui atira au mois de Juillet ſuivant
ordre de ſe retirer à ſa maiſon de Bourg
ne, & de n'en point partir juſqu'à nouvel
dre, lequel lui fut doné le mois de Nove
bre ſuivant.

En 1663. il aprit qu'un manuſcrit
avoit preté à une dame étoit devenu pu
contre ſon intention. Ses ennemis s'en
virent pour faire croire qu'il avoit écrit c
tre les premieres perſones de la Cour, ce
fut cauſe que le Chevalier du Guet reçut
dre de l'arêter, ce qui fut executé le 17. A
1665.

Quelques jours aprés il fut interogé dan
Baſtille par le Lieutenant Criminel Tardi
qui au mois d'Août ſuivant fut aſſaſſiné a
ſa femme en plein jour dans ſa Maiſon.

La Reine mere qui avoit le plus preſſ
Roi de faire arêter le Comte de Buſſi ob
la permiſſion de le faire voir par le P. No
Ieſuite toutes les fois qu'il le demanderoit
reçut de lui des letres de ſa femme, du
pier & de l'encre pour faire réponſe, & p
ecrire un comencement de l'hiſtoire du R
une requête en vers à ſa Majeſté de la par
trois amans priſoniers & d'autres piéces
lantes.

rcredi 2. Decembre Madame ſa
ui avoit eu permiſſion de le viſiter,
ordre de ſe defaire de ſa charge.
s aprés il aprit de la bouche de M.
s que l'intention du Roi étoit que
le Duc de Coaſlin eût ſa charge
ix de deux cent cinquante deux
qu'on avoit dit à ſa Majeſté qu'elle
lle en avoit pourtant couté deux
nte & dix.

Mai 1666. Monſieur de Baiſemaux
ur de la Baſtille eut ordre de metre
le Buſſi entre les mains de Dalencé
ar lui traité, à la charge de le re-
néme Château lors qu'il ſeroit gue-
Août Dalencé fut déchargé de la
a Comte de Buſſi qui eut permiſ-
en ſa maiſon de Bourgogne. Ce
crit depuis ce tems-là juſqu'à ſa
oint trouvé de place dans ſes me-
ce qu'il ne contenoit rien d'hiſto-

Remarques sur la Bibliotheque des Auteurs Ec
ſiaſtiques de Monſieur Dupin ; Tome III Co
tenant les remarques sur le Troiſiéme Volume
cet ouvrage, avec un abregé des dificultez q
concernent le quatriéme ſiecle. Par Dom M.
thieu Petitdidier, Religieux Benedictin de
Congregation de S. Vannes & S. Hydulph
In 8. à Paris chez Pierre Emery, Quai d
Auguſtins. 1696.

LA metode ſuivie dans ce volume eſt dif
rente de cele des volumes precedens
ce que le P. Petitdidier y fait l'abregé de
doctrine entiere des Peres, au lieu qu'il n'
voit obſervé dans les deux autres que ce q
Monſieur Dupin avoit omis. Les remarqu
ſur les Peres s'étendent à la critique de le
ouvrages, aux points de Teologie qu'ils o
traitez, à la diſcipline de l'Egliſe, à ſa mo
le, à ſon hiſtoire, & à quelques endroits
l'Ecriture ſainte.

Saint Gregoire de Nazianze, ſaint Gr
goire de Niſſe, & S. Ambroiſe ſont les tr
Peres dont il eſt plus amplement parlé da
ce volume. La premiere dificulté que not
auteur propoſe ſur ſaint Gregoire de N
zianze, regarde l'anée de ſa naiſſance q
Monſieur Dupin met en 318. ce qui
s'acorde ni avec le Saint, ni avec l'aute
de ſa vie. L'un & l'autre aſſurent qu
n'avoit que trente ans lors qu'il partit d'A
nes pour retourner en ſon pays. Il eſt certa

qu'il n'en partit que vers l'an 356. S'il étoit né en 318 il auroit eu alors trente-huit ans, & par conſequent l'anée 318. ne peut avoir été cele de ſa naiſſance. Ce qui decide eſt que ſaint Gregoire dit dans le Poéme de ſa vie qu'il ne vint au monde que depuis que ſon pere eut été elevé à l'Epiſcopat. Or le pere y fut elevé vers l'an 328. c'eſt donc un peu aprés que la naiſſance du fils doit être miſe.

Les plus celebres Conciles tenus dans le quatriéme ſiecle, & touchez dans ce volume ſont ceux d'Elvire, d'Arles, & de Nicée. Le P. Petitdidier ſe perſuade que Monſieur Dupin s'eſt trompé dans l'explication de quelques Canons du Concile d'Elvire. Ce Docteur croit que le ſecond Canon parle de ceux qui ont été obligez de ſacrifier aux Idoles, & le P. Petitdidier croit qu'il parle de ceux qui y ont ſacrifié volontairement. Sa raiſon eſt que le Canon ſuivant juſtifié que la dignité de *Flamine* n'obligeoit pas à ſacrifier, & que l'on pouvoit être revêtu de cete dignité ſans en faire les fonctions.

Outre les remarques ſur les ſaints Peres & ſur les Conciles il y a à la fin de ce volume un abregé de dificultez qui regardent l'hiſtoire du quatriéme ſiecle, & qui renferment un grand nombre de queſtions. Je ne m'engagerai pas à en faire ici l'extrait; je me contenterai de fleurer la premiere par laquelle on pourra juger des autres.

Notre auteur *remarque que le* martire de *Serena femme de Diocletien* raporté par Ba-

ronius sur la foi des actes de sainte Susane n
aucun fondement. Sa preuve est que Diocl
tien n'eut jamais d'autre femme que Pris
mere de Valeria, d'où il s'ensuit que Serer
cete pretenduë martire ne fut jamais sa fem
me, ni Alexandra qu'Henſquenius & Pabe
broch lui donent aussi pour femme, & à q
ils atribuent la gloire d'avoir soufert pour
verité de l'Evangile. Eleuteria que Monsieu
de Valois dans son traité des Basiliques a cr
aussi avoir été femme du méme Prince n
jamais eu cet honeur à moins qu'elle ne so
morte avant qu'il parvînt à l'Empire.

Traduction d'une Ode Latine ou description d
Trianon. In 8. à Paris chez Pierre Augusti
le Mercier, ruë saint Iaques. 1696.

MOnsieur L'Abé Boutard est conu par plu
sieurs poësies Latines & Françoises
dressées au Pape, à des Cardinaux, à des Evê
ques, & à d'autres personnes illustres. La de
scription de Trianon est une des plus exce
lentes qui soit sortie de sa plume. Mademoi
sele Cheron ne pouvoit mieux temoigner l
grande estime qu'elle en a conçue qu'en l
traduisant en notre langue de la méme plu
me, qu'elle a consacrée par la version de
pseaumes & des sacrez cantiques. J'ai eu occa
sion de parler ailleurs de cet ouvrage, mais
ne laisserai pas echaper ici cele qui se presen
te de faire part au public de quatre vers co

poſez par Monſieur l'Abé Boſquillon, pour metre ſous le portrait de cete celebre perſone.

De deux talens exquis l'aſſemblage nouveau
Rendra toujours Cheron *l'ornement de la France.*
Rien ne peut de ſa plume égaler l'excellence,
Que les graces de ſon pinceau.

Entretiens ſur la Metaphiſique & ſur la Religion. Nouvelle Edition, revuë, corigée, & augmentée de pluſieurs entretiens ſur la mort. Par le P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire. In 12. Deux Tomes. A Paris chez Louis Roulland, & Iean de Nully, ruë ſaint Iaques, 1696.

C'Eſt ici la troiſiéme édition de ce livre, mais augmentée de trois entretiens ſur la mort, & ſur l'eternité qui la ſuit, & d'une preface dans laquelle l'auteur prouve ſon ſentiment ſur les idées par l'autorité de ſaint Auguſtin, eſperant qu'un nom auſſi illuſtre tiendra les eſprits en reſpect, & les diſpoſera à examiner ſans prevention une verité de la derniere conſequence, & qu'il croit avoir démontrée dans cete ouvrage. On ne pretend pas en faiſant l'analiſe de ce livre ſuivre l'auteur par tout, ni conduire le lecteur dans le pays des inteligences inacceſſibles aux hommes accoutumez à conſulter leurs ſens & leur imagination; on tâchera ſeulement de s'élever à quelques-unes des grandes & ſubli-

mes veritez qui y ſont demontrées. Dan
I. Entretien l'auteur prouve la diſtinction
l'ame & du cors, & ſa ſpiritualité. La p
cipale raiſon qu'il en aporte eſt que toutes
manieres d'étre de l'étenduë ne conſiſt
que dans des raports de diſtance. Or il eſt
dent que des perceptions, des raiſoneme
des deſirs & des ſentimens ne ſont point
rapors de diſtance. Car tous les raports
diſtance ſe peuvent comparer & meſurer
actement par la Geometrie, & on ne p
comparer ni determiner de cete maniere
perceptions & des ſentimens. Donc &c
paſſe de là à la nature des idées, & pro
qu'elles ſont diſtinguées des perceptions,
que le monde qu'on regarde & où nos c
habitent eſt bien diferent de celui qu'on v
Ce ſentiment a revolté & revolte encore
magination de bien des gens, & il ne f
pas s'en étoner, puis qu'il eſt ſi contr
aux prejugez. Cependant ſi on vouloit fa
une ſerieuſe atention à la maniere dont
ſubſtance ſpirituele peut voir ce qui eſt
teriel, il ſeroit facile de reconoitre que
cors ne peuvent étre viſibles par eux mém
puiſque le materiel ne peut en aucune ma
re afecter le ſpirituel, & qu'ainſi on a beſ
d'idées pour voir le cors & que ces idées
peuvent étre des manieres d'étre de l'eſp
Car on aperçoit l'infini dans ſes idées, &
modifications d'une ſubſtance ne peuv
pas avoir plus d'étenduë que la ſubſtance
me dont elles ſont les modifications.

Entretien demontre l'exiſtence de
& nous aprend que Dieu eſt le lieu des
le méme que les eſpaces ſont le lieu
en un mot que c'eſt dans ſa ſubſtance
it toutes choſes, par cete raiſon que
ns l'idée de l'infini, que rien de fini
e repreſenter, & qu'ainſi il ſufit de
Dieu pour être convaincu de ſon
e. Or come l'idée que Dieu a de l'e-
& qui lui repreſente tous les mondes
n'eſt que ſa ſubſtance entant que re-
matiere & repreſentative des cors,
pretend auſſi que c'eſt cete méme
e divine qui afecte nos eſprits non
nt lors que nous concevons une é-
ui n'a point de bornes, mais enco-
e nous voyons les cors qui nous en-

it voir dans le III. Entretien la dife-
'il y a entre conoitre & ſentir, en-
ées qui eclairent l'eſprit, & les ſenti-
touchent l'ame, & qui la rempliſ-
enebres. Dieu conoit la douleur par
, car ſa conoiſſance n'a point de bor-
il ne la ſent pas, puiſque ſentir la dou-
étre actuelement malheureux: pour
s la ſentons ſans la conoitre, car con-
e choſe, c'eſt en avoir une idée clai-
n decouvrir les raports par lumiere
idence: Or il eſt certain que nous
ſons point la douleur de cete ma-
ne faut donc point juger des objets
par les ſentimens dont ils nous fra-

pent, mais par les idées claires qui les repre
ſentent, & par l'archetipe ſur lequel ils on
été formez. L'auteur prouve ſon ſentimen
fort au long en expliquant la nature des ſon
& en rendant raiſon pourquoi deux corde
étant à l'uniſſon, on ne peut en ebranler un
ſans ebranler l'autre.

Le Pere Malebranche explique dans le IV
Entretien la nature & les proprietez des ſen
& fait voir la ſageſſe des loix de l'union d
l'ame & du cors, & que cete union ne conſi
ſte que dans la volonté conſtante & im
muable du Createur. Il nous aprend qu
quand on cherche la raiſon de quelques efet
& qu'en remontant aux cauſes, l'on arive en
fin à une cauſe generale, au lieu de ſe for
mer des chimeres, il faut avoir recours
l'auteur des loix de la nature. Si on demand
par exemple la cauſe de la douleur que fai
une piquure, l'on doit repondre d'abord qu
la piquure ne peut ſeparer les fibres de l
chair, ſans ebranler les nerfs qui aboutiſſet au
cerveau: Mais ſi on demande pourquoi cet
partie du cerveau étant ebranlée, l'on ſen
de la douleur; come il ne peut y avoir de liai
ſon neceſſaire entre les ebranlemens du cer
veau, & le ſentiment de douleur dont l'ame
eſt afectée, alors il eſt clair qu'il faut avoir re
cours à une puiſſance ſuperieure qui forme
cete liaiſon. Car ce n'eſt pas reſoudre la di
ficulté que de dire que l'ame eſt avertie pa
les organes de ce qui peut nuire au cors, afin
qu'elle penſe à le conſerver il reſte toujours

à ſavoir coment l'ame eſt avertie de ce qui ſe paſſe au dehors. C'eſt donc une ſuite des loix de l'union de l'ame & du cors, que tel mouvement du cerveau ſoit ſuivi de tel ſentiment de l'ame. En efet il n'y a nul raport de cauſalité d'un cors à un eſprit dont la nature eſt ſi diferente. Ainſi il eſt evident que ce comerce mutuel n'a point d'autre lien que l'eficace des decrets divins. Mais pourquoi unir des eſprits à des cors ? C'eſt dit l'auteur, que Dieu a voulu nous doner come à ſon fils une victime que nous puſſions lui ofrir, & nous faire meriter par une eſpece de ſacrifice & d'aneantiſſement de nous-mêmes la poſſeſſion des biens éternels.

Le V Entretien traite de l'uſage qu'on doit faire des ſens dans l'etude des ſiences, & fait voir que bien qu'ils ne nous eclairent point l'eſprit par eux-mémes, come ils nous rendent ſenſibles les idées que nous avons des cors, ils reveillent notre atention, & par là nous conduiſent indirectement à l'inteligence de la verité. Deſorte qu'on en doit faire uſage dans toutes les ſiences qui ont pour objet les raports de l'étenduë, & ne point craindre qu'ils engagent dans l'erreur, pourvû qu'on obſerve exactement ce precepte, de ne point juger des choſes ſur les ſentimens qu'on en a, mais ſur les idées qui les repreſentent. Il y a toujours idée claire & ſentiment confus dans la vûë des objets ſenſibles: L'idée qui nous repreſente leur eſſence, & le ſentiment qui nous avertit de leur

exiſtence: L'idée qui nous fait conoitre leur nature & leurs proprietez, les raports qu'ils ont ou qu'ils peuvent avoir entr'eux: & le ſentiment qui nous fait ſentir leur diference, & le raport qu'ils ont à la conſervation de la vie. Les ſentimens apliquent l'ame & la rendent atentive; mais c'eſt l'idée qui eclaire l'eſprit. Quand on conſidere une figure de Geometrie tracée ſur le papier, ce n'eſt point par la vûë ſenſible du blanc & du noir que l'on decouvre la verité, c'eſt par l'idée claire de l'étenduë que renferme la raiſon univerſele. Car quoique la ſubſtance de l'ame ſoit inteligible à l'ame méme, & que ſes modalitez ne puiſſent l'eclairer, ces mémes modalitez etant jointes à l'étenduë inteligible qui eſt l'archetipe des cors, & rendant ſenſible cete étenduë, elles peuveut nous en montrer les raports, en quoi conſiſtent les veritez de Geometrie & de Fiſique.

Le VI. Entretien renferme des preuves de l'exiſtence des cors. Qui auroit jamais crû qu'on eût beſoin de raiſons pour s'aſſûrer d'une choſe dont on ne s'aperçoit que trop? Cependant l'auteur pretend qu'il eſt impoſſible d'en doner une veritable demonſtration: car pour doner une demonſtration exacte d'une verité, il faut faire voir qu'elle a une liaiſon neceſſaire avec ſon principe. Or Dieu ſe ſufiſant pleinement à luiméme, ne renferme de raport neceſſaire à aucune creature. On a donc beſoin de l'autorité de la revelation pour étre aſſûré de l'exi-

e nous ne ſavons pas faire de nos
ge pour lequel ils nous ſont donez.
a cauſé tant de deſordres dans tou-
cultez, & a ſi fort obſcurci toutes
eres, que nous ſomes ſujets à mile
& à prendre des ombres pour des
Tel s'imagine avoir un bras qu'on
upé il y a dix ans. Cependant le
t formé par l'union de l'ame & du
iſſe pas de produire une certitude aſ-
le de l'exiſtence des cors. Car mal-
reglement ce ſentiment eſt ſi bien
é & ſi bien ordoné qu'il ſemble que
droit nous tromper s'il n'y avoit au
ien de tout ce que nous voyons. Il
qu'il nous preſentât lui-méme les
s des cors, & qu'il fût la cauſe im-
de nos erreurs & de nos illuſions;
pugne à l'idée de l'étre infiniment
Les ſurnatureles ſont celles de la foi,
aprend que Dieu a creé le Ciel & la
'Ecriture eſt un livre divin, & ce li-

lement dans l'esprit, & il y a peu de gens
assez filosofes pour les proposer.

Le Pere Malebranche demontre claire-
ment dans le VII. Entretien qu'il n'y a que
Dieu qui fasse tout come cause veritable, &
que les causes secondes qu'il apele ocasione-
les n'ont aucune eficace propre. Car la con-
servation des creatures n'est de la part de
Dieu qu'une création continuée, & il y a une
liaison necessaire entre l'eficace de ses vo-
lontez & tout ce qu'il pretend faire. La ma-
tiere selon lui est toute sans action, & la for-
ce mouvante des cors, c'est la volonté tou-
te-puissante du Createur qui les conserve suc-
cesivement en diferens lieux. Si donc un
cors en choque un autre, le choquant n'a-
yant point en lui la puissance qui le transpor-
te, il ne fera point la cause veritable du mou-
vement qu'il comunique, mais leur choc
ra la cause ocasionele qui determinera l'a
teur de la nature à mouvoir ce cors q
conservoit en repos. De-là il conclut
l'home n'est point maître des mouven
de son cors, & que s'il remuë son bras
cours des esprits animaux, c'est Die
fait couler & agir ces petis cors. Ainsi
gré l'union de l'ame & du cors l'on d
rera immobile, si Dieu n'acorde ses
tez toûjours eficaces avec nos efo
jours impuissans. Ce principe nous
à savoir qu'il n'y a qu'à Dieu seul
soyons directement & immediatem
qu'il n'y a que Dieu qui puisse agi

auteur qui soutient & conserve le monde par des influences continueles.

Le VIII. Entretien traite des atributs divins. C'est une matiere qui est fort au dessus de l'esprit humain, & l'auteur recomande fort pour en juger de consulter la notion de l'être infiniment parfait, & de ne point s'arêter aux idées des êtres particuliers & finis. Il avertit même que si on comprend clairement ce qu'il dit, ou si on en a une idée claire & proportionée à la capacité de son esprit, c'est qu'il se trompe alors, ou c'est qu'on n'entend pas ce qu'il veut dire, parce que tous les atributs de la Divinité sont absolument incomprehensibles. Dieu, dit-il, c'est l'être infiniment parfait. Donc Dieu est independant. Donc il est immuable. Car il ne peut y avoir de changement sans cause. Or il n'y a point de cause eficace que Dieu. Mais en Dieu il n'y a point succession de pensées ni de volontez. *Donc Dieu est immuable.* Il est tout-

tout-puiſſant, eternel, neceſſaire, immenſe. Pour doner quelque inteligence de l'immenſité divine, il la compare à l'éternité. Tous les cors ſont étendus dans l'immenſité de Dieu come tous les tems ſe ſuccedent dans l'éternité, & de même que l'éternité n'eſt pas tant dans le tems que le tems eſt dans l'éternité, ainſi Dieu n'eſt pas tant dans le monde que le monde eſt dans ſon immenſité. Il faut bien prendre garde de confondre l'étenduë inteligible avec l'immenſité divine. Il y a entre ces deux atributs une diference infinie. L'immenſité de Dieu c'eſt ſa ſubſtance même come repanduë par tout & par tout toute entiere, rempliſſant tous les lieux ſans extenſion locale. Mais l'étenduë inteligible n'eſt que la ſubſtance de Dieu en tant que repreſentative des cors & participable par eux avec les limitations ou les imperfections qui leur convienent, & que repreſente cete même étendue inteligible qui eſt leur idée ou leur archetipe. Nul eſprit fini ne peut comprendre l'immenſité divine, mais rien n'eſt plus clair que l'étenduë inteligible. Rien n'eſt plus inteligible que les idées des cors, puiſque c'eſt par elles que nous conoiſſons fort diſtinctement la nature des cors. On nous prouve enfin que Dieu eſt eſſentielement juſte & par la neceſſité de ſon être, parce qu'il aime invinciblement l'ordre immuable qui conſiſte dans les raports de perfection qui ſont entre ces atributs, & entre les idées qu'il renferme dans ſa ſubſtance. On

re-

aux, les hommes pourroient aussi très
irper entr'eux par la même voye,
en conſequence de la convention
qui fait le lien de la ſociété civile, ce-
violе ſe trouvant plus foible que le
contractans, il eſt obligé de ſubir la
la loi. On ſoutient ici que les eſprits
t que par le mouvement que Dieu
rime, l'ordre immuable de ſa juſtice
pas que nous agiſſions contre ſes
, & il ne peut être indiferent & in-
à l'égard de nos deſordres.
le IX. Entretien on fait voir que
it toûjours ſelon ce qu'il eſt. Car
ime neceſſairement & toutes ſes di-
rfections, & ſon ouvrage doit por-
caractere de ſes atributs. Mais ce
quelque grand & quelque parfait
ſſe être, tant qu'il ſera fini, ne ſera
ligne de l'action d'un Dieu qui eſt
x infini; Dieu n'a donc pas pû pren-
ſſein de le créer. Pour reſoudre ce-

Jesus Christ. Mais si Dieu est determiné à créer l'Univers, ce n'est pas sans avoir eu égard aux voyes de l'executer. Dieu ne peut former aveuglement de dessein. C'est ainsi qu'agissent les hommes. Dieu a donc vû de toute eternité tous les ouvrages possibles, & toutes les voyes possibles de produire chacun d'eux, & il s'est determiné à vouloir l'ouvrage qui pouroit être produit & conservé par des voyes qui jointes à cet ouvrage devoient l'honorer davantage que tout autre ouvrage produit par toute autre voye. Ce principe qui est un des plus beaux & des plus feconds sert à rendre raison d'une infinité de dificultez qui ont parû jusqu'à present insurmontables, come pourquoi il y a tant de monstres, pourquoi tant de desordres, pourquoi ce grand nombre d'impies. L'auteur s'en sert aussi pour expliquer la predestination.

Le reste de cet Extrait paroîtra dans le Journal suivant.

JOUR-

VII.

OURNAL
SÇAVANS,

di 18. Fevrier. M. DC. XCVII.

---

ur la Metaphiſique & ſur la Reli-
ouvelle Edition, revuë, corigée, &
e de pluſieurs entretiens ſur la mort.
. Malebranche Prêtre de l'Ororre.
Deux Tomes. A Paris chez Louis
d, & Jean de Nully, ruë ſaint
1696.

ns le X. Entretien l'auteur conſi-
re la magnificence du Createur
ns la multitude infinie de ſes ou-
mirables, & ſur tout dans ce nom-
'inſectes qui ſont come autant d'a-
aniſez dont les plus petis qu'on ait
& qui ſont dix mile fois plus pe-
grain de ſable ſont peut-être aux
on ne vera jamais ce que l'Elefant
ucheron. Il nous fait remarquer
illeux de la Providence divine,
arieté & cete ſucceſſion de beau-
ous voyons dans ce vaſte Univers
ne ſuite des loix generales des co-

mu-

munications des mouvemens, qui peuvent toutes ſe reduire à cete loi ſi ſimple, que les cors mûs ou pouſſez vont toûjours du côté qu'ils ſont moins preſſez. Il ne pretend pas cependant que ces loix puiſſent former une machine auſſi admirable qu'eſt le cors d'un animal, mais qu'elles ſufiſent pour developer & pour faire croître les parties des cors organiſez. Car il eſt dans ce principe que Dieu dés le comencement du monde a diſpoſé ſi ſagement toutes les parties eſſentieles de la machine des animaux & des plantes dans leur germe, qu'elles doivent avec le tems & en conſequence de ces loix prendre la figure & la forme que nous y remarquons. De là il conclut que ce premier pas de la conduite de Dieu n'eſt point determiné par des loix generales, mais qu'il eſt reglé par une ſageſſe infinie, & par la beauté de l'ouvrage qu'il vouloit former.

On nous fait admirer dans le XI. Entretien la Providence generale dans l'arangement des cors, & ſur tout dans les diferens organes qui compoſent la machine des animaux. Que d'ordre! que de liaiſons! Que de raports dans toutes leurs parties! Que le nombre & le jeu en ſont merveilleux! C'eſt l'action foible de la lumiere qui débande tous ces reſſorts. C'eſt la preſence des objets qui en determine & qui en regle tous les mouvemens. Jugez donc, dit l'auteur, par un ouvrage ſi exactement form[é] & ſi diligemment achevé, de la ſageſſe

revoyance de celui qui a assemblé
ressorts, & qui les a ordonez si sa-
par raport à tant de divers objets &
diferentes. On s'arête ensuite à nous
nsiderer la profondeur de la pressieu-
: la sagesse de Dieu qui en impri-
premier mouvement à la matiere,
lement a prevû toutes les suites &
es combinaisons possibles que pou-
oir cete premiere impression pour
les infinis, mais qui a encore combiné
e avec le Moral, les mouvemens des
ec les volontez des Anges & des ho-
naturel avec le surnaturel, & qui a ra-
out cela à Jesus Christ & à son Egliſe,
que c'est le principal des desseins de
ns la construction de cet Univers.
s le XII. Entretien le Pere Malebran-
nsidere d'abord la Providence divine
s loix de l'union de l'ame & du cors.
ine la maniere dont on peut aperce-
s couleurs, & nous dit que dans l'in-
ue le Soleil se leve, il presse de tous
la matiere qui nous environne, les
s des cors étant diversement dispo-
elles reflechissent diferement les ra-
le lumiere, qui se reüniſſant sur le
ptique, ébranlent la partie principale
veau, d'où il suit en consequence des
e l'union des deux substances dont
e est composé, que nous somes aver-
la presence des objets. Car quoi que
jets soient invisibles par eux-mêmes,

nous

nous croyons les voir parce que la diferente tiſſure de leur ſurface reflechiſſant diverſement la lumiere, ocaſione en nous divers ſentimens de couleur que nous leur atribuons. Cependant les couleurs ne ſont que des ſentimens de la part de l'ame, & de la part du cors, ce ne ſont que des vibrations plus ou moins promtes de la matiere éterée. Admirez donc, dit-il, la ſageſſe du Createur dans la diſtribution des couleurs ſur l'idée que nous avons de l'étenduë, de maniere que dans l'inſtant qu'on ouvre les yeux, il s'en forme, pour ainſi dire, dans notre ame un monde nouveau qui ſe raporte aſſez juſte à celui dans lequel nous vivons. Mais ce qu'il y a de plus merveilleux dans ces loix, c'eſt que Dieu nous unit par elles à tous ſes ouvrages en mile manieres diferentes. Si on voit par exemple un enfant prêt à tomber, cette ſeule vuë, ce ſeul ébranlement du nerf optique debande dans le cerveau certains reſſorts pour faire courir au ſecours & crier que d'autres le ſecourent: & l'ame en méme tems ſe trouve afectée d'un ſentiment de compaſſion. Outre que l'eſprit de l'home eſt uni à ſon cors & par ſon cors à tous ceux qui l'environent, il eſt encore uni à des ſubſtances inviſibles, car les homes ſont liez auſſi-bien par l'eſprit que par le cors. Il eſt uni à Dieu, à la raiſon univerſele qui éclaire toutes les inteligences, & c'eſt l'atention qui eſt la cauſe ocaſionele qui détermine l'éficace de cete union. Car de mê-

me

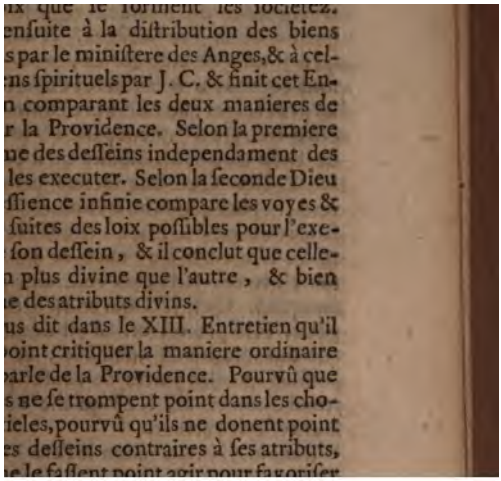
ux que le forment les societez.
enſuite à la diſtribution des biens
s par le miniſtere des Anges, & à cel-
ns ſpirituels par J. C. & finit cet En-
n comparant les deux manieres de
r la Providence. Selon la premiere
ne des deſſeins independamment des
les executer. Selon la ſeconde Dieu
ſſience infinie compare les voyes &
ſuites des loix poſſibles pour l'exe-
ſon deſſein, & il conclut que celle-
n plus divine que l'autre, & bien
e des atributs divins.
us dit dans le XIII. Entretien qu'il
oint critiquer la maniere ordinaire
arle de la Providence. Pourvû que
s ne ſe trompent point dans les cho-
ieles, pourvû qu'ils ne donent point
es deſſeins contraires à ſes atributs,
e le faſſent point agir pour favoriſer

& reveille toujours dans l'eſprit cete penſée qui eſt le fondement de toutes les Religions qu'il y a un Dieu qui recompenſe & qui punit. On nous fait conoître enſuite qu'elles ſont les principales loix generales par leſquelles Dieu gouverne le monde & regle le cours ordinaire de ſa Providence, & on nous dit qu'il y en a de cinq ſortes, trois qui nous ſont conuës par la raiſon & l'experience, & les deux autres que l'Ecriture ſainte nous fait conoître. De là l'auteur paſſe à la providence de Dieu dans l'infaillibilité qu'il conſerve à ſon Egliſe. C'eſt une ſocieté établie divinement pour conduire les homes à la conoiſſance de la verité. Elle eſt viſible & reconoiſſable. Elle eſt la plus expoſée aux yeux de toute la terre, & la plus venerable pour ſon antiquité. C'eſt J. C. qui en eſt le chef, l'époux, & le protecteur. Il eſt donc evident que ſon autorité eſt infaillible, & il eſt impoſſible que les portes de l'enfer prevalent jamais contre elle, ni qu'elle deviene la maîtreſſe de l'erreur.

Dans le XIV. Entretien le Pere Malebranche trouve dans l'obſcurité & l'incomprehenſibilité de nos miſteres reçûs come ils ſont par tant de nations diferentes, une preuve invincible de leur verité. Plus le miſtere de la Trinité lui paroît choquer la raiſon humaine, moins eſt-il croyable qu'il ſe ſoit inſinué naturelement dans le cœur de tant de nations, & qu'il ait triomfé de tant d'eſprits capables de ſe revolter contre cete verité

incomprehensible sans une autorité & une force divine. Jamais les mêmes erreurs ne se répandent universelement par tout, principalement ces sortes d'erreurs qui semblent contredire les notions les plus simples & les plus comunes. Il passe de là à la maniere d'eclaircir les dogmes de la foi, & nous dit que le plus court est de les chercher dans les saintes Ecritures expliquées par la tradition. Mais il n'aprouve point que l'on fasse ce tort à la Religion que de ne vouloir pas que la raison s'en mêle, étant persuadé que les dogmes de la foi & les principes de la raison doivent être d'acord dans la verité, quelque opositions qu'ils avent dans l'esprit, & même qu'il est necessaire que la raison répande sur les veritez de la foi la clarte de ses lumieres, afin qu'elle rassure l'esprit, & lui aprene du moins quand il faut se soumetre. Enfin l'auteur nous done des preuves de l'Incarnation de Jesus Christ & de sa Divinité contre les Ariens & les Sociniens, que nulle creature & les Anges mêmes ne peuvent adorer Dieu que par Jesus Christ parce qu'il est le premier né des creatures, & que le premier des desseins de Dieu c'est l'Incarnation de son Fils; que ce n'est que par la foi en Jesus Christ que nous somes agreables à Dieu, parce qu'il n'y a de veritable Religion que celle qui prononce un jugement qui honore les atributs divins, & qui soit conforme à l'ordre immuable des perfections que renferme son essence.

Dans les trois derniers Entretiens l'aut
nous fait d'abord un détail des raiſons
doivent nous empecher de craindre la m
Il avouë qu'il eſt impoſſible de n'être
frapé de l'horeur ſenſible qu'excite en n
l'image de la mort, mais qu'on peut n
être pas ebranlé ou n'en être pas trou
Les cors qui nous environent, nous dit
ne ſont point de veritables biens. Car
cors ne peuvent en aucune maniere
ſur les eſprits, les rendre heureux ni n
heureux. Ainſi la crainte de la mort
nous les enleve ces faux biens, ne vi
pas de ce que l'on conoît clairement, n
plutôt de ce qu'on ſent confuſement q
ſont veritablement des biens. La raiſon
donc point de part à cete crainte purem
naturele. Or les mouvemens de l'ame
qu'eſt celui de la crainte, doivent être
glez par la raiſon. Car s'il n'eſt pas per
d'aimer les cors & de les regarder come
vrais biens nonobſtant le ſentiment agre
qu'ils ſemblent produire en nous, un eſ
éclairé ne croira jamais devoir craindr
mort uniquement à cauſe de cete horeur
ſible qu'elle excite en lui. Car cete hor
n'eſt qu'un ſentiment confus qui n'ebra
l'ame que pour la conſervation d'un
telement opoſé à notre bonheur, que
qu'il ſubſiſtera tel qu'il eſt, nous ne j
rons point du ſouverain bien. Mais la n
titude infinie des maux dont nous ſomes
gez dans cete vie malheureuſe, le vuid

eant des biens faux & trompeurs dont
s y jouiſſons, & la beauté & la mag-
cence des recompenſes éterneles qui nous
t promiſes dans l'autre, ſont des motifs
t plus puiſſans non ſeulement pour no
it craindre la mort, mais même pour
eſirer. On prouve enſuite que l'ame
iſtera éternelement, parce que le paſſa-
e l'être au neant eſt également impoſ-
t aux forces ordinaires de la nature, que
i du neant à l'être. La ſubſtance de l'a-
eſt donc naturelement immortele. Et
i que Dieu qui l'a creée puiſſe l'anean-
il n'y a pas lieu de craindre qu'il le faſ-
& on doit même être aſſuré qu'il ne le
dra jamais. Car l'aneantiſſement de ſes
tures ne s'acorde nulement avec l'idée
es attributs. Dieu eſt eſſentielement ju-
ici bas les plus gens de bien ſont les plus
rables. Il faut donc qu'il y ait une autre
où Dieu ſatisfaſſe à ce que ſa juſtice de-
nde de lui. Aprés cela on nous fait com-
dre pourquoi les Sacremens de la nou-
Aliance ne renouvelent que l'home in-
eur, pourquoi ils laiſſent dans le cors tou-
les mauvaiſes habitudes qu'on a contrac-
, & n'efacent point du cerveau ces tra-
importunes qu'excitent en nous les mou-
ens dereglez de la concupiſcence,
ſt afin que la grace ne ſupoſant en nous
un merite, nous dûſſions à J. C. notre
& notre mediateur tout ce que nous a-
s de realité & de vie, & que le ſentiment

interieur que nous avons de notre foibleſſe & de nos beſoins nous humilie profondément, & nous lie etroitement à notre Sauveur. Cet éguillon de la chair qui nous pique & nous maltraite ſans ceſſe nous doit faire ſoupirer ſans ceſſe aprés celui ſans lequel nous ne pouvons rien. De là l'auteur paſſe aux recompenſes des juſtes & aux ſuplices des méchans. Il nous dit que ſans conjecturer ſur les deſſeins de Dieu qui nous ſont entierement inconus, nos œuvres ſeront à l'égard de la juſtice divine la cauſe ocaſionele des biens & des maux futurs. Que les demons ſeront acablez non ſeulement de triſteſſe & de deſeſpoir, mais qu'ils ſeront encore tourmentez par un feu qui les brûlera ſans les conſumer. Et pour repondre à quelques objections que lui fait un des Interlocuteurs, il dit qu'il n'eſt pas neceſſaire que les demons ſoient dans le feu au ſens qu'on l'etend ordinairement, pour en étre tourmentez, il ſufit qu'ils y ſoient unis de méme que l'ame eſt unie au cors. Car de méme que l'ébranlement du cerveau eſt la cauſe ocaſionele des ſentimens de l'ame, le mouvement des parties du feu peut auſſi étre la cauſe ocaſionele de la douleur des danez. Car les eſprits ne peuvent étre unis ou aſſujetis aux cors que par l'entremiſe de ces mémes cors en conſequence des volontez du Toutpuiſſant & de l'eficace des idées divines. Le P. Malebranche prend de là ocaſion

doner de nouveles preuves de
t sur les idées. Enfin il nous
l'home est fait pour vivre en
qu'à l'exception de l'Eglise de
il n'y en peut avoir de par-
eritable. Car societé c'est l'a-
its & des cœurs: L'acord des
l certainement de la vûë clai-
ble verité, & l'acord des cœurs
e de l'inepuisable felicité. Car
s evident que la diversité des
ene les esprits; & les biens qui
s'épuisent partagent les cœurs.
iuable societé on doit rendre à
exacte justice, & tous les ho-
ts à l'erreur & à l'ignorance.
priſe l'égalité des natures, &
discerner l'inegalité des meri-
est la maitresse, & la raison
ption des homes reduite à ser-
, à justifier les passions, &
vains fantômes quelque realité
ne peut donc y avoir de parfaite
ns l'état heureux où le Souve-
son-méme dont les tresors sont
que dans la cité du Dieu vivant
verité & la justice, & dont
s sont inebranlables. La fin de
st la gloire de celui qui en est
bonheur de ceux qui en sont
Ses loix c'est la charité, &
y gardera sera une exacte ju-
us dit beaucoup de choses

rieuſes de la reſurection des cors qui ſe
reformez ſur celui de J. C. & des qua
glorieuſes dont ils ſeront revêtus.

La juſteſſe admirable de la coreſtion G
rienne des Cicles Lunaires. Par Mo
Caſſini.

ON ne ſauroit expoſer d'une ma
plus ſimple, ſans s'éloigner de l'e
titude, la diference qu'il y a entre le
des 19 anées Julienes & le cicle des 19 a
Lunaires, que de la maniere qu'elle eſt
poſée dans le projet envoyé aux Pri
Cretiens & à toutes les plus celebres
demies d'Europe par le grand Pontife
goire XIII. l'an 1577. Il repreſente
ſuivant les obſervations des plus cele
Aſtronômes la Lune anticipe dans ces
cles Juliens qui étoient alors en uſag
8. jours en 2500 anées, ce qu'il prend
fondement & pour regle de ſa coreſtion
cicles lunaires, & des equations des e
tes. Come il n'y a point ici de fraſt
d'heures, de minutes & de ſecondes, qu
ſont point negligées par les Aſtronômes,
croiroit que cete determination ne ſe
forme qu'à peu prés à leurs obſervati
Cependant auſſi ſimple qu'elle eſt,
done toute ſeule l'heure, la minute, &
ſeconde de cete anticipation avec une
ſteſſe ſurprenante. Car la proportion

Lune à la fin de la 19 anée Juliene
s'acorde à minute à celle qui a été
par une infinité d'obſervati-
les plus excelens Aſtronômes de 18
ecles ; & ce qui eſt preſque incro-
le s'acorde dans la méme ſecon-
qui a été determiné par pluſieurs
mes tres celebres des derniers ſiecles.
chus qui obſervoit le Ciel le 2 ſie-
: la naiſſance de Jeſus Chriſt avec
ſtitude qui a merité les eloges de
poſterité, avoit par le temoignage
mée determiné le mois lunaire de
'il ne diferoit point ſenſiblement
'il le trouva lui-méme. On tire des
: Ptolomée l'anticipation de la Lune
eriode de 19 anées Julienes de 1h
qui ne difere de celle qui reſulte de
ſe Gregoriene que de 35 ſecondes.
i reſulte des tables de Copernic, de
le Clavius, de Kepler, de Lanſ-

rieuses de la resurection des cors qui seront reformez sur celui de J. C. & des qualitez glorieuses dont ils seront revêtus.

La justesse admirable de la correction Gregorienne des Cicles Lunaires. Par Monsieur Cassini.

ON ne sauroit exposer d'une maniere plus simple, sans s'éloigner de l'exactitude, la diference qu'il y a entre le cicle des 19 anées Julienes & le cicle des 19 anées Lunaires, que de la maniere qu'elle est exposée dans le projet envoyé aux Princes Cretiens & à toutes les plus celebres Academies d'Europe par le grand Pontife Gregoire XIII. l'an 1577. Il represente suivant les observations des plus celebres Astronômes la Lune anticipe dans ces cicles Juliens qui étoient alors en usage 8. jours en 2500 anées, ce qu'il prend fondement & pour regle de sa corection cicles lunaires, & des equations des tes. Come il n'y a point ici de fra d'heures, de minutes & de secondes, font point negligées par les Astronôm croiroit que cete determination ne forme qu'à peu prés à leurs obse Cependant aussi simple qu'elle done toute seule l'heure, la minu seconde de cete anticipation av stesse surprenante. Car la prop

ées ont à 8 jours entiers, est la
ne 19 anées ont à 1h 27/ 33// 7/// 12////
e tems dont 19 anées Julienes de 365
& un quart excedent 235 mois lu-
s moyens. Or cet excés qui est l'epac-
e la Lune à la fin de la 19 anée Juliene
laire, s'acorde à minute à celle qui a été
trouvée par une infinité d'observati-
ons par les plus excelens Astronômes de 18
ou 19 siecles ; & ce qui est presque incro-
yable elle s'acorde dans la même secon-
de à ce qui a été determiné par plusieurs
Astronômes tres celebres des derniers siecles.

Hiparchus qui observoit le Ciel le 2 sie-
cle avant la naissance de Jesus Christ avec
une exactitude qui a merité les eloges de
toute la posterité, avoit par le temoignage
de Ptolomée determiné le mois lunaire de
sorte qu'il ne diferoit point sensiblement
de ce qu'il le trouva lui-même. On tire des
tables de Ptolomée l'anticipation de la Lune
dans la periode de 19 anées Julienes de 1h
26/ 57// qui ne difere de celle qui resulte de
l'hipothese Gregoriene que de 35 secondes.
Celle qui resulte des tables de Copernic, de
Vieta, de Clavius, de Kepler, de Lans-
berge, & de Riccioli est de 1h 27/ 33//, neg-
ligeant les tierces ; & ne s'éloigne pas
d'une seconde entiere de l'hipothese Grego-
riene. Il n'y a point d'autre periode que la
lunaire Gregoriene dans laquelle un si grand
nombre d'excelens Astronômes s'acordent
avec une si grande précision.

Il reſte à prouver que la periode h
235 mois excede la periode ſolaire G
ne de 19 anées ſolaires non ſeulem
l'hipotheſe Gregoriene, mais ſui
les Aſtronômes de plus de 20 ſiecl
fait que 400 anées Julienes exced
anées Gregorienes de 3 jours. De
pied 19 anées Julienes, excedent
Gregorienes de $3^h\ 25'\ 12''$. Mais l
19 anées Julienes, n'excede le cicl
Gregorien que d'$1^h\ 27'\ 33''\ 7'''\ 12'$
le cicle lunaire excede le cicle de
Gregorienes de $1^h.\ 57'\ 38''\ 52'''\ 48'$
les Aſtronômes depuis Hipparchus s
dans le méme excés à une minute
la plûpart des modernes depuis 2 ſie
ſeconde prés.

Pour ce qui eſt des Aſtronôme
ciens de 20 ſiecles, ils faiſoient
beaucoup plus grand. Selon Calip
galoit le cicle lunaire de 235 mois
Julienes, cet excés ſeroit de 3^h
& ſelon Meton qui faiſoit le cicle
heures plus grand que Calippus ce
roit de $9^h\ 25'\ 12''$.

Nous avons montré l'exactitude
cés de la periode lunaire Gregori
anées Gregorienes en demontrant
de ſon anticipation dans la Julie
raport de 19 anées Gregorienes à
Julienes. Cet excés en 700 anée
3 jours, & un peu moins d'un qu
re, & preciſement à 3 jours, &

C'eſt pourquoi il ſeroit indi-
ler les epactes Gregoriennes à
le 700 ans, ou à cele qui eſt
le projet du calendrier. Diſtri-
urs à 7 ſiecles, on auroit pour
de jour, & au 69. ſiecle à
le qui s'acomplit en 6878 a-
on començant à ſurpaſſer un
on le retrancheroit, & on re-
ne autre periode de 69 ſiecles,
ation des épactes ne ſurpaſſât
is. Ainſi au comencement des
s periodes de 69. ſiecles, les
s aprés avoir paſſé de ſiecle en
encement des cicles à diferens
Gregoriens, retourneront aux
des mémes mois au comence-
es. Ce qui ſufit d'avoir indi-
plus grand éclairciſſement du
égorien, qui par ſa juſteſſe do-
ation à ceux qui ne manquent
ere pour en voir les beautez,
la veneration & le reſpect dû
omes qui l'ont reglé par des pe-
grande perfection.

ux du Dioceſe d'Amiens. In 8. à
696.

un petit nombre de ces ſta-
ent été faits par Monſieur l'Evê-

que d'Amiens; les autres ſont des Evêques precedens. Ils ſont tous diſtribuez ſous huit chapitres, & les chapitres diviſez en articles. Par l'article 8. du premier chapitre qui eſt la doctrine Cretiene, il eſt ordoné que les predicateurs qui auront prêché les ſtations de l'Avent ou du Carême, raporteront un certificat du Curé & du Doyen de la conduite qu'ils auront tenuë.

Par le premier article du ſecond chapitre, il eſt ordoné que les Beneficiers ayant charge d'ames reſideront à leurs Benefices à peine de ſuſpenſion de leurs ordres, & de leurs Benefices encouruë actuelement, & de fait, & dont l'abſolution eſt reſervée à l'Evéque, & aux grans Vicaires.

Par l'article 3. ils ſont exhortez à ſe retirer de tems en tems dans le Seminaire pour y reflechir ſur leurs devoirs. Il leur eſt defendu de porter peruque ſans permiſſion par écrit, qui ne ſera acordée que pour neceſſité bien prouvée. Il leur eſt auſſi defendu de porter calote en diſant la Meſſe.

Il eſt ordoné aux Curez d'aſſiſter chaque anée aux quatre Chapitres de leur Doyené à peine d'un écu d'amende. Il eſt ordoné à tous les Eccleſiaſtiques d'aſſiſter aux Conferences qui ſe tienent tous les mois ſous peine de 20 ſols. Chacun y doit parler à ſon tour, & aporter ſon ſentiment par écrit ſur la matiere propoſée avec les preuves.

Par le premier article du 3. chapitre qui eſt *des lieux & des choſes ſaintes*, il eſt defendu

aux

aux Curez de publier au Prône aucune afaire temporele, & de faire servir les cloches à aucune choſe profane.

Le 26. Article defend aux Clercs lais, & aux Maitres d'Ecole qui ſervent au ſervice divin de boire ni manger dans les Cabarets du lieu de leur reſidence, de jouër du violon en public, & d'aſſiſter aux danſes.

L'article 8. du 4. chapitre defend une ſuperſtition qui conſiſte à porter les enfans morts ſans batéme à un lieu nomé Repit, dans l'eſperance qu'ils reſſuſciteront pour recevoir ce Sacrement.

Par le 2. article du 7. chapitre qui eſt de la Penitence, il eſt enjoint à chaque Eccleſiaſtique de choiſir un Confeſſeur; & de le declarer aux grans Vicaires, aux Archidiacres, & aux Doyens ruraux quand il en ſera requis. Il eſt ajouté que nul ne poura étre confeſſeur, & penitent à l'égard du méme.

L'article 10. porte que les aprobations pour entendre les confeſſions, & pour précher, finiront tous les ans au tems du Sinode.

L'article 4. du dernier chapitre oblige les aſpirans aux ordres à paſſer neuf mois dans le Seminaire pour le Soudiaconat, trois pour le Diaconat, & trois pour la Prétriſe.

L'article 12. porte que nul ne ſera ordoné Prétre qu'il ne ſoit apliqué au ſervice d'une Egliſe *particuliere, d'où il ne* poura ſe reti-

ter ſans permiſſion par écrit ſous peine d'interdit encouru par le ſeul fait. Tous ces ſtatuts furent publiez la derniere fois le 3. Octobre de l'anée 1696.

Sequani Chriſtiani ſive de re Chriſtiana Sequanorum decas hiſtorica & publicis privatiſque Eccleſiarum tabulariis, necrologiorum faſtis, chronicorum diariis, hiſtoricorum aſſertis, codicibus Mſſ. aliiſque optimæ notæ monumentis &c. eruta & vindicata, opera & ſtudio F. Andreæ à S. Nicolao, Doctoris Theologi, Fratrum B. V. Mariæ de monte Carmelo in provincia Narbonenſi aliàs Prioris Provincialis.

LE premier livre decouvre l'origine & l'accroiſſement de l'Egliſe de Beſançon & done un catalogue de ſes Archevêques. Le ſecond eſt un état de cete Egliſe Metropolitaine avec un denombrement des dignitez, des droits, & des privileges. Le troiſieme decrit les Abayes fondées dans le teritoire avec la ſuite des Abez. Le quatrieme eſt des Prieurez. Le cinquieme des Egliſes colegiales, & des Seminaires. Le ſixieme traite de l'Univerſité & des coleges. Le ſeptieme des Monaſteres tant d'homes que de filles. Le huitieme des ordres Hoſpitaliers. Le neuvieme des Hopitaux, & le dixieme des homes illuſtres qui ont fleuri dans cete Egliſe.

Le même auteur a compoſé un autre ouvrage ſous le titre qui ſuit.

Vete-

eres Sequanorum reguli, sive superioris ndiæ Comitum à Regibus Italis propagatæ s ab anno C. M. LXX. ad annum M. LXI. Accessit nobilium Viennensium di- que Cabilonensium inclita progenies. Præ- m de Regibus Comitibusque cis-juranæ & juranæ Burgundiæ: ac demum de ipsis Ca- Regibus, Matiscensibus Consulibus, Sali- us Dynastiis, Montisaviis Toparchis, a- gentis hujus Burgundiæ adgnatis & affini- calcem subjecta Tractatio. Ex publicæ fidei mentis nunc primum eruit & vindicavit Andreas à S. Nicolao, Doctor Theologus, elitarum in Provincia Narbonensi Prior Pro- lis.

VIII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 25. Fevrier. M. DC. XCVII.

Gerardi Croesi Historia Quakeriana, sive de vulgò dictis Quakeris, ab ortu illorum usque ad recens natum schisma : Libri tres in quibus præsertim agitur de ipsorum præcipuis anteceſſoribus, & dogmatis, factisque ac casibus memorabilibus. In 12. Amstelodami. 1695.

L'Angleterre produisit cete Secte vers le milieu du siecle courant. George Fox en fut l'instituteur, & le chef. Il naquit à Dreton, village de la province de Leiceſtre. Son éducation fut conforme à sa naissance, & ne trouva point d'autre métier pour subsister que le métier de Cordonier, qu'il aprit dans sa jeuneſſe, & qu'il exerça assez long-tems dans la Ville de Notingam. Dans cete ocupation sedentaire il medita l'Ecriture dont il citoit souvent des passages qu'il apliquoit avec peu de jugement. Sa vie solitaire augmenta sa melancolie, & lui fit croire qu'il avoit des revelations. Ses reflexions sur la coruption du genre humain se terminerent

minerent au dessein de le reformer. Il quitta sa boutique, & s'érigea en predicateur. Le peuple atiré par la nouveauté acourut à ses sermons. Le succés lui dona la hardiesse de déclamer avec la derniere vehemence, & de publier des miracles acordez à ses prieres. Ses Disciples afecterent de la modestie dans les habits, de la frugalité dans leur vivre, de la retenuë dans leurs discours. Leur dehors si composé fut admiré du peuple, & devint suspect aux sages.

Fox eut de fâcheuses traverses dans l'execution des ordres qu'il se vantoit d'avoir reçu du ciel. Il fut plusieurs fois emprisoné pour avoir troublé la paix des assemblées en interrompant publiquement le Predicateur, & manqua plus d'une fois risque d'être assomé par la fureur de la populace. Cromwel le fit chercher, & défendit à ses sectateurs de faire une assemblée. Marguerite Fell femme de Fox, partagea avec lui les fonctions de son ministere, & debita ses extravagances. Entre ses chefs subalternes de ce parti il y en eut qui fut fustigé pour avoir permis que quelques-uns de ses auditeurs lui donassent les noms de Roi d'Israël, de soleil de Justice, de fils de Dieu.

Les Quakers presenterent plusieurs Requêtes à Charles II. par lesquelles ils se plaignoient en termes tragiques des mauvais traitemens qu'ils recevoient; mais ils n'obtinrent aucun soulagement. Les plus opiniatres furent transportez en l'Amerique, & leur mi-

ser

fere dura jusqu'en 1666. que Guillaume Pen
fils du Vice-Amiral les fit jouir de quelque re
pos. Depuis ce tems là il a toujours été à l
tête de ce parti, & a tâché d'établir par ſe
écrits la tolerance univerſele pour princip
de concorde entre les Cretiens.

Quand on ceſſa de perſecuter ouvert
ment les Quakers, on les joüa ſur les teâtr
Cependant quand ils n'eurent plus que
plaiſanteries à eſſuyer, ils entreprirent
fixer la diſcipline. En peu de jours on
vient parmi eux aux premieres places, &
plus importantes fonctions. Pour faire
Miniſtre il ne faut ni examen, ni ordina
ni aucune autre ceremonie. Le conſente
de l'aſſemblée ſufit. Les gages depende
la charité du peuple, & du beſoin du pa

Extrait d'une Requete preſentée au R
Monſieur le Comte de Clermont Tonnere

LEs Charges de Connetable & de
Maitre hereditaires de la maiſon
ſeigneur, & de Madame la Daufine
nent ſi legitimement à M. le Comte
mont Tonnere qu'il en pouroit par
digne s'il ne marquoit la derniere ar
conſerver. Avant la donation du
faite par Humbert ſecond aux fils
Rois de France, les Daufins ſe t
dans une guerre preſque continue
Comtes de Savoye, & le ſuccés

dependoit du parti que prenoit le Seigneur de Clermont. Humbert pour atacher inſeparablement Ainard de Clermont à ſes interets, s'aviſa d'un expedient qui tout extraordinaire qu'il etoit, ne laiſſa pas de lui reüſſir. Il lui propoſa de renoncer à la Souveraineté pour ſe rendre ſon Vaſſal. Le traité fut conclu entre eux en 1340. Ainard de Clermont dona ſes terres au Daufin, & convint de les reprendre pour les tenir en Fief de lui, & de ſes ſucceſſeurs. Il abandona en faveur du Daufin pluſieurs autres droits & pluſieurs ſommes conſiderables, rendit le Daufin maitre du Château de Voireppe, de cinq Places fortifiées, de ſes troupes, & de ſes munitions de guerre.

Le Daufin pour récompenſer Ainard, lui rendit les mémes terres pour les tenir en Fief de lui, & de ſes ſucceſſeurs, & promit que les Seigneurs de Clermont auroient toujours le premier rang dans ſes Etats, crea en faveur d'Ainard & de ſes ſucceſſeurs deux Charges hereditaires à perpetuité ; l'une de premier Capitaine des Armées des Daufins, & l'autre de grand Maitre de leur Maiſon.

Pour rendre ce traité auſſi inviolable que ſolennel il fut ratifié par vint-cinq Seigneurs de Daufiné. Le Daufin & le Seigneur de Clermont jurerent l'execution ſur les ſaints Evangiles, & ſe ſoumirent à la confiſcation de leurs biens, & de leurs Etats, ſi eux ou leurs ſucceſſeurs y *contrevenoient*.

Neuf ans après le méme Humbert Daufin dona

dona aux Rois de France, & à leurs fils aînez le Daufiné, ſous les conditions exprimées par le traité de l'an 1340. & acceptées par les Rois de France en acceptant la donation. En execution Charles V. fils aîné du Roi Jean reçut l'homage de Geofroi de Clermont en 1349. & jura ſur les ſaints Evangiles pour lui, & pour ſes ſucceſſeurs d'obſerver toutes les clauſes du traité paſſé entre Humbert, & Ainard.

Louïs fils aîné de Charles VI. reçut de la méme maniere en 1411. l'homage d'Ainard de Clermont cinquiéme du nom, & Louïs Daufin celui d'Antoine de Clermont en 1447. Charles VIII. reçut à Lion l'homage de Louïs de Clermont Chambelan de France & lui fit expedier des letres de ratification des conventions conſenties entre Humbert Daufin, & Ainard. Henri II. érigea en Comté la terre de Clermont, & confirma tous les droits qui apartienent à ſes Seigneurs. Charles IX. honora Henri Comte de Clermont d'un brevet pour eriger le Comté de Clermont en Duché & Pairie. Mais la mort de Henri tué au ſiege de la Rochele empécha l'entiere conſomation de cete grace. François Comte de Clermont, & de Tonnere, ayeul du ſupliant renouvela cet ancien contract par l'homage qu'il rendit au Roi en 1646. Les Oficiers de la Chambre des Comtes firent d'abord dificulté de le recevoir, mais ils le reçurent enfin aprés *une audience* ſolennele, & du conſente-

ment

Procureur General qui avoit en
ſé toutes ſes ſubtilitez pour le faire
Nonobſtant un traité ſi ſolennel, &
pis ratifié les Oficiers de Monſeig-
ufin, & de feuë Madame la Dau-
t point preté ſerment, ni ſervi
dres du ſupliant. Il ne repreſente
ins ſa requete que les char-
leſquelles il demande d'être
ont coûté une Souveraineté à ſes
Il ne croit pas avoir trop acheté
honeur de naître ſujet de ſa Maje-
gouter les douceurs d'une obeïſ-
r laquelle elle fait repandre plus de
ue la fortune n'en peut atacher à
lance. Que ſi ſa Majeſté juge par
s dont elle ne doit compte à per-
conviendroit mieux d'indemniſer
par d'autres honeurs que d'execu-
e, il eſt prêt de les recevoir come

le Meſſire Roger de Rabutin Comte de
Lieutenant General des Armées du
r Meſtre de Camp, General de la Ca-
rançoiſe & Etrangere. In 12. *Qua-*
s. à Paris chez Florentin & Pier-
ulne, ruë ſaint Jaques. 1697.

noble & naturel qui ſe voit ré-
dans les Letres de Monſieur le
e Buſſi, *ne ſauroit* manquer de
un ſuccés favorable. Il y en a
de

de galantes, & de ſerieuſes. Dans les premieres il ſe delaſſe & ſe jouë agreablement. Dans les ſecondes il travaille d'un air aiſé, & traite dignement les plus grans ſujets. Le tour qu'il prend ſouvent pour louër le Roi eſt nouveau. Il releve ſa juſtice pour meriter les éfets de ſa clemence.

Parmi les letres qu'il a écrites, il y en a qui lui ont été adreſſées par des perſones de la Cour & par des gens de letres, qui ont auſſi de grandes beautez. Ces pieces en proſe ſont mélées de poëſies ingenieuſes, de ſonets, de rondeaux, d'épigrames, d'imitations qui ne cedent peut-être en rien aux originaux, & de traductions d'Ovide, de Catule, & de Martial.

Letre de l'Auteur du nouveau traité de la Pâque.

IL y a ſujet d'eſperer, Monſieur que la diſpute ſur la Pâque finira bien-tôt, le procés eſt ſufiſament inſtruit. Toutes les piéces qui étoient neceſſaires à l'inteligence de la queſtion, ont été fournies & conteſtées de part & d'autre, & le public eſt maintenant en état d'en porter un jugement definitif & contradictoire.

Il ne reſte plus à éclaircir qu'un fait, qui eſt d'une diſcuſſion trés-aiſée. En faiſant pour ainſi parler, la genéalogie de l'opinion *du P. Lami*, *j'avois* dit dans le Memoire

du

du 35. Journal de l'anée derniere, *Que le premier qui paroiſſoit avoir nié que Jeſus Chriſt eût fait la Pâque & avoir donné aux paſſages de l'Evangile une explication ſemblable à celle du P. Lami étoit Marcion, mais que les Peres l'avoient refuté ſi vivement, traitant ſon explication de defaite honteuſe, que ſon ſentiment fut enſeveli dans l'oubli juſqu'au comencement du 6. ſiecle.* Le R. P. Lami a bien ſenti que c'etoit de ſaint Epiphane que je voulois parler : Mais il ſe recrie, & aſſure que ce Pere *ne marque point que Marcion niât que Jeſus Chriſt eût mangé la Pâque : Qu'il s'agiſſoit ſeulement de prouver que l'ancienne loi n'etoit pas mauvaiſe : Que ſi ce que j'avance de Marcion eſt vrai : je n'ai pas dû le ſupprimer : Que je n'ai pas eû la verité en vuë : Que je la bleſſe indignement dans cete occaſion : Que je ne l'ignorois pas & qu'ainſi j'ai voulu la deguiſer.* Voilà certainement tout ce qu'on peut dire de plus dur à des gens de notre profeſſion. Il ſeroit bien étrange aprés de ſi grandes plaintes, que ce fût le R. P. Lami lui-même qui fût coupable de deguiſement. A l'entendre parler avec tant d'aſſurance, qui s'imaginéroit que ce que j'ai dit fût dans ſaint Epiphane? Cependant tout s'y trouve, & ce qui ſemble incroyable, c'eſt dans le même endroit que cite R. P. Lami, & immediatement aprés les paroles qu'il en a extraites. Il ne ſert de rien de le dire; il faut le prouver.

Marcion ne ſoutenoit pas ſeulement que l'ancienne loi étoit mauvaiſe : mais encore

que

que Jesus Christ en avoit été l'ennemi particulier, aussi-bien que de toutes les pratiques qu'elle prescrit: à quoi il ajoutoit qu'on devoit avoir en horeur l'usage de la chair des animaux, & qu'on n'en devoit pas manger. De ces principes il s'ensuit evidemment qu'il a dû croire que Jesus Christ n'avoit pas fait la Pâque, puis qu'on ne pouvoit faire la Pâque sans manger un agneau, & sans acomplir une ceremonie de la loi C'est deja un grand prejugé: mais non seulement il l'a dû croire, il paroit qu'il l'a dit consequemment à ses principes; c'est sur quoi saint Epiphane le pousse terriblement dans son heresi. 42. & come cet heretique n'avoit pas telement retranché de l'Evangile les passages qui l'incomodoient, que par imprudence ou plutôt par une providence particuliere de Dieu, il n'y eût laisse l'histoire de la Pâque, saint Epiphane montre qu'elle sufit seule pour renverser tous ces dogmes impies.

Il comence donc par ces paroles de Jesus Christ *Euntes parate nobis manducare Pascha:* d'où il conclut que Jesus Christ fit la Pâque, qu'il observa la loi & qu'il mangea de la Chair, c'est ce passage dont le R. P. Lami n'a cité qu'une partie. On ne sait ce qu'y repondoit Marcion: Mais come on le pressoit encore par cet autre, où Iesus Christ dit aprés la Cene (*Luc* 22. *v.* 15.) *Qu'il avoit desiré de manger cete Pâque avec ses Disciples:* il paroit qu'il les expliquoit come le P. Lami

on de la Pâque legale qu'il eût déja man-
mais de l'Eucariſtie qu'il aloit inſtituer.
eſt cete explication que ſaint Epiphane
rde come *une defaite honteuſe contraire à*
ité de l'Evangile, qui met ces paroles a la
he de Jeſus Chriſt aprés qu'il eut achevé
upé marqué par la loi, & avant qu'il in-
ât le Sacrement de ſon cors. *Nec eſt quod*
, dit-il en s'adreſſant perſonelement à
cion, *Myſterium hoc ab illo, quod erat per-*
us, fuiſſe nominatum, cùm ita diceret, Vo-
ſcha manducare vobiſcum; nam ut pudorem
ex parte tibi veritas faciat, non ei prius
rio operari voluit, ne inficiandi occaſionem
res. Sed cùm cœnaſſet, inquit, accipiens hæc
la, dixit, hoc eſt hæc & illa: nullum ut ca-
ndi calumniandique locum relinqueret.
ela ſufit, ſi je ne me trompe, pour ju-
r ma propoſition, contre le P. Lami,
dit come Marcion que Jeſus Chriſt ne
oint alors la Pâque, ou qui convient au
ns avec lui dans l'explication forcée de
angile dont il eſt queſtion, & que ſaint
hane traite avec tant d'indignation & de
ris.

ais ſuivons ſaint Epiphane qui raporte
ore contre cet heretique un autre endroit
'Ecriture, où l'Evangile marque *Que*
re du ſouper étant venuë Jeſus Chriſt ſe mit à
avec ſes Diſciples, pour manger la Pâ-

Marcion ſe tenant toujours à ſon principe
J. C. *n'avoit point fait la* Pâque, preten-
doit

doit que Jesus Christ ne s'etoit pas mis efectivement à table, mais qu'il avoit fait seulement semblant de s'y metre : Mais, dit saint Epiphane, il s'y est mis come ses Disciples. Or on ne peut nier que les Disciples ne s'y soient mis veritablement. Et il est ridicule de doner deux sens diferens à un méme mot dans le méme verset *Recubuit Salvator, ô Marcio, cum eoque Discipuli* 12. *Si tam ille recubuit, quàm unà isti recubuerunt, non potest eidem voci diversa notio ac potestas affingi: Aut igitur fatendum tibi est* 12. *quoque Discipulos specie tenus recubuisse, aut ipsum, qui verè carnem induerat, verè id ipsum egisse.*

Saint Epiphane revient encore à la charge dix pages apres : & fait voir contre Marcion par saint Paul qu'il ne faloit pas dire que *Jesus Christ fût ennemi de la Pâque, ni qu'elle fût indigne de lui. Non esse abalienandum à Christo Pascha.*

Il paroit donc que Marcion a nié que Jesus Christ eût fait la Pâque la veille de sa mort, & que pour eluder les passages formels de l'Evangile, qui portent le contraire, il se servoit de deux voyes diferentes : La 1. étoit de les entendre de la Pâque mistique qui est l'Eucaristie : & l'autre de les expliquer de l'aparence seulement, & non de la realité, conformement à une autre de ses erreurs. Cete derniere echapatoire lui etoit particuliere. Le reste lui est comun avec le P. Lami, qui ne peut au moins disconvenir que son explication ne soit ici teriblement fletrie.

Il

Il a trop d'érudition pour n'avoir lû de ſaint Epiphane que les quatre lignes qu'il en cite; & il aime trop la verité, pour en avoir voulu diſſimuler la ſuite, & en impoſer au public. Ainſi il faut qu'il n'y ait pas fait aſſez d'atention.

Je juge de méme de ce qu'il dit dans la 1. partie de ſon Memoire au ſujet du comencement des jours ordinaires chez les Hebreux. Il dit *Qu'il lui a paru que toutes mes preuves ſe reduiſoient à montrer que la fin du jour s'apelloit ſoir parmi les Juifs*: & je le croyois ſur ſa parole: Mais je ne doute pas qu'il n'ait parû à d'autres qui entendent l'état de la queſtion qu'il ne s'agiſſoit pas du mot de ſoir ni de l'aprés-midi, qui étoit la fin du jour ſelon le P. Lami: mais du temps qui eſt depuis le coucher du Soleil juſqu'à minuit, lequel eſt regardé dans l'Ecriture non come le comencement d'un nouveau jour, mais come faiſant partie du méme auquel aparteñoit l'aprés-midi precedent, & come étant la continuation & la fin de celui qu'on comtoit le matin: ce qui prouve invinciblement que les jours ne començoient ni ne finiſſoient au coucher du Soleil. C'étoit à cela qu'il faloit repondre, ſans s'arêter à l'uſage moderne des Juifs, qui conſtament & de l'aveu méme du P. Lami ſe ſont écartez en mile choſes des ancienes pratiques de leurs Peres.

Je ne parle point des *4 nuits* qu'il pretend que je *dois admettre ſelon mon* hipoteſe de-

puis que Jesus Christ fut mis dans le
beau, jusqu'à ce qu'il soit ressuscité :
qu'il est certain qu'il n'y en a que
qui ne sont pas même completes:
une partie de celle du Vendredi j
minuit : celle du Samedi toute en
& une partie de celle du Dimanch
qu'à l'aurore. Selon l'usage des
que je supose semblable au nôtre les
començoient à minuit : & par c
quent les douze heures de nuit qui a
noient à chaque jour étoient divisées en
parties, dont l'une començoit & l'au
nissoit à minuit.

Le P. Lami se plaint de ce que j'ai di
son opinion a été regardée à Rome, comme
du feu, & ai voulu faire entendre q
avoit été anatematisée par les Souv
Pontifes: c'est à quoi je n'ai point pens
fait est que Vechietus ayant soutenu l
me sentiment que le P. Lami sur la P
il fut deferé au Pape & à l'Inquisition
condanna son livre au feu. Le P.
en a raporté lui-même l'histoire. Elle e
que suffisante, ce me semble pour ju
mon expression.

Testamentum regulis illustratum seu nes Scripturæ Sacræ certâ methodo digestæ vi Testamenti intelligentiam potissimum modati In 12. Parisius, apud Joannem de , & Ludovicum Roulland viâ Jaco- 696.

in de l'anée derniere, l'Auteur de donna au public un Nouveau Te- avec des notes Latines pour en es dificultez ; ce Livre-ci en est roisiéme tome, car quoi que ce etode, ou une espece de Gram- aprendre l'Ecriture sainte, il lui titre de Nouveau Testament, es exemples dont il se fert pour regles, sont tirez des livres du estament. Cet ouvrage paroîtra eux qui n'ont point aprofondi l des Ecritures. On fait bien s Grammaires pour aprendre Grec, & le Latin, & des re- truire des arts & des siences ; as si persuadé qu'il faille une our aprendre les livres sacrez ; moins une, parce que l'Ecri- e qui lui est particuliere, & nt point apris les regles, ne dre qu'avec grande peine, ouvent embarassez, quand iquer ; *scriptura nostra*, dit

bet linguam suam, quicrem-
scit, turbatur. Pour bien
l faut savoir que les Ecri-
oient originairement He-
oins Hellenistes, c'est à dire
s qu'ainsi ils nous ont doné
vec toutes les phrases & tou-
ns qui leur étoient naturelles.
nt traduits d'Hebreu en Grec,
n Latin n'ont osé changer ces
er, depeur que ce changement
elqu'ateinte aux pensees mê-
it de Dieu, c'est ce qui fait qu'il
u'aucun verset dans l'Ecriture,
trouve quelques Hebraïsmes ou
pressions qui lui sont particulieres;
a cause la plus generale de l'obscu-
s venerables monumens. L'auteur
que ces dificultez se peuvent resou-
es regles qu'il done dans son livre,
tâche de le faire voir dans sa prefa-
'est trouvé peu de gens qui se soien
ez serieusement à cete sorte d'étud
s saint Augustin jusqu'à ces dernie
Ce grand Saint si eclairé qui sav
oien la conoissance des Hebraïsmes é
essaire pour bien entendre l'Ecritu
rtit & exhorte ceux qui la lisent d'ap
ces façons de parler & de se les re
nilieres: il a méme remarqué autan
pû celles qui se trouvent dans les sep
iers livres de l'ancien Testament;
le fait qu'en passant & sans les exp

& sans établir des regles pour en faire l'apli-
cation ; on n'a recomencé que dans ces der-
niers tems à y travailler tout de bon ; c'eſt ce
qui a fait dire à un auteur du dernier ſiecle
qu'on avoit plus éclairci la letre de l'écriture
depuis cinquante ans, qu'on n'avoit fait de-
puis quinze cens ans auparavant. On ne peut
nier que les Proteſtans n'ayent rendu en ce-
la ſervice à l'Egliſe. Pluſieurs Catoliques ont
auſſi fait des comentaires où ils ont expliqué
es phraſes Hebraïques ſelon les rencontres ;
uelques-uns en ont fait des traitez partieu-
rs ; d'autres en ont fait des extraits ; mais
l d'eux n'a penſé à les reduire en meto-
par raport à la vulgate Latine. C'eſt ce que
teur a tâché d'executer dans ce livre qui
tient trois parties : la premiere comprend
ques traitez preliminaires qui donent des
rtures pour entendre le Nouveau Te-
nt ; la ſeconde eſt ſa metode pour en-
e les Hebraïſmes traitez par les regles
Grammaire ; la troiſiéme eſt un traité
opes & des figures qui font encore une
e dificulté dans l'explication de l'écri-
es exemples en ſont auſſi tous tirez du
u Teſtament : mais quoi que cete
ſoit neceſſaire pour entendre la le-
critures, l'auteur avouë neanmoins
e ſuffit pas, & qu'il faudroit encore
naire de notre vulgate Latine pour
ir les dificultez, ſoit en montrant
ations diferentes de tous les mots,
diquant auſſi les Hebraïſmes & les

le parler qui s'y trouvent. Il
aniere dont en parle l'auteur
, qu'il a travaillé à cet ou-
ſt déja avancé ; mais il pou-
ie pour acomplir le deſſein
faire entendre à fonds le ſens
ure, il faudroit encore des no-
aires ſur tous les livres de l'an-
t come ſont celles qu'il a do-
veau, & come celles de Me-
quelques autres ſur l'Ancien.
rs on n'auroit pas beſoin d'au-
es ſur la letre de l'écriture que
nds & par principes, ce qui
iſé d'aprendre par la lecture

de Madame de Chantal premiere
datrice de l'Ordre de la Viſitation
rie. In 12. à Paris chez Simon
aint Jaques. 1697.

ms que le public a vû une vie
de Chantal incomparablement
e celle-ci. L'endroit le plus
tabliſſement de l'Ordre de la
i par une protection viſible du
rveilleux progrés en peu d'a-
li à Paris le premier Mai 1619.
is de Sales en fit la ceremo-

Chantal mourut à Moulins
re 1641. elle fut aſſiſtée dans
ſa

niere maladie par le P. de Lingendes
t, l'un des plus celebres Predicateurs
ſiecle.

on de l'Egliſe ſur le ſilence Chretien, &
aſtique contre l'intemperance de la langue,
es paroles inutiles en general & en particu-
contre la trop grande frequentation des par-
des Religieuſes. Le tout tiré de l'Ecriture,
Conciles, des ſaints Peres, des Regles Mo-
ques, & de pluſieurs ouvrages de Piété.
1. à Paris chez François Muguet ruë de
arpe. 1697.

Traité fut trouvé imparfait parmi les
piers de Monſieur Hermant Chanoine
uvais, Docteur de la Maiſon de Sor-
l'un des plus ſavans & des plus pieux
ſtiques de ce ſiecle, & qui depuis 1643.
n 1690. a continuelement enrichi l'E-
r ſes excelens ouvrages.
ii entre les mains de qui ce traité eſt
y a ſuplée ce qui y manquoit. Mon-
ermant n'a comencé la tradition des
u'au quatriéme ſiecle, où l'état mo-
e fleuriſſoit en Orient. Les Peres qu'il
lus, ſont ſaint Baſile, ſaint Gregoi-
lazianze, ſaint Ambroiſe, ſaint Criſo-
ſaint Jerome, ſaint Auguſtin, ſaint
ire premier.
torité des regles monaſtiques a été
celle des Peres. Les Moines les ob-

ſerverent ſi religieuſement qu'ils s'interdirent l'uſage de la langue, & ſe ſervirent de ſignes pour exprimer leurs penſées quand la neceſſité indiſpenſable des devoirs de la vie le demandoit. Saint Eutique Abé de Baune au Dioceſe de Beſançon compoſa le premier la metode de ſe faire entendre par ſignes. Les Moines de Cluni la garderent inviolablement auſſi-tôt qu'elle eut été inventée. L'Ordre des Chanoines de S. Auguſtin a obſervé la méme pratique, & les ſtatus de l'Abaye de ſaint Victor de Paris nous aprenent qu'ils gardoient autrefois un profond ſilence, & qu'il ſe ſervoient de ſignes pour demander les choſes qui leur étoient neceſſaires. Monſieur Pereſixe Archevêque de Paris ordona dans la viſite qu'il fit en 1669. de cete Abaye, que la loi du ſilence ſeroit gardée dans le dortoir & dans les autres lieux preſcrits, & que ceux qui la violeroient ſeroient punis.

Il eſt recommandé aux Religieuſes de la Viſitation de n'aler au parloir que par pure neceſſité, d'y demeurer le moins qu'elles pouront, & d'y retrancher toutes paroles inutiles, méme avec les perſones les plus ſpirituëles. Les conſtitutions de la Trape apelent le ſilence le nerf de la diſcipline reguliere, ſans lequel il n'y a point de Religion. Elles interdiſent aux Moines trois ſortes de paroles, les mauvaiſes, les bones, les neceſſaires. Tous les devoirs des Moines, & toutes *leurs actions y ſont* ſi bien reglées, qu'ils n'ont

n'ont presque jamais besoin de parler. La conclusion que l'auteur tire de ces autoritez & de ces exemples, represente les avantages du silence, & le danger des entretiens ou trop frequens, ou trop longs.

IX.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 4. Mars. M. DC. XCVII.

Explication des Maximes des saints, sur la vie interieure. Par Messire François de Salignac Fenelon Archevêque Duc de Cambrai, Precepteur de Messeigneurs les Ducs de Bourgogne, d'Anjou, & de Berri. In 12. A Paris chez Pierre Aubouyn, sur le Quai des Augustins. 1697.

CEtraité a été composé en faveur des Mistiques simples & dociles, qui pour eviter les illusions où tombent souvent ceux qui aspirent aux voyes les plus parfaites de la vie interieure, sont avertis de recevoir de la bouche de leurs Pasteurs non seulement la doctrine qu'ils doivent croire, mais aussi les paroles dont ils doivent se servir pour l'exprimer. La doctrine des Saints Peres est donc proposée dans cet ouvrage, & en même tems leurs expressions y sont expliquées.

La matiere est traitée par articles rangez *suivant les divers* degrez que les mistiques

ont

ont marquez dans la vie spirituele. Chaque article a deux parties. La premiere est la vraye qui renferme ce qui est autorisé par l'experience des Saints, & reduit à la saine doctrine du pur amour. La seconde est la fausse où est marqué precisement l'endroit où comence le danger de tomber dans l'illusion. Il auroit été aisé à Monsieur l'Archevêque de Cambrai de produire les passages formels des anciens Peres, des Docteurs de l'Ecole, & des saints mistiques qu'il a rangez dans leur ordre pour etablir la tradition de leur doctrine. Il ne le suprime que pour eviter des repetitions innombrables, & pour en epargner la peine à ses Lecteurs.

Extrait d'une letre de Monsieur de Vallemont Docteur en Theologie ; à Monsieur Delpech Conseiller au Parlement de Paris ; sur la question : Si l'an 1700. finit le XVII. Siecle, qui court ; ou s'il comence le Siecle suivant.

ON a agité cete question dans plusieurs assemblées ; & les habiles gens ne se sont pas toujours trouvez de méme sentiment. Je vous envoye le mien, qui ne sera pas aprouvé de tout le monde : & peut-étre en avez-vous déja pris un contraire. Cete diversité d'opinions ne deplait qu'à ceux qui veulent dominer dans la republique des Lettres, & que l'amour de la verité ne pique gueres.

1. Il faut remarquer, que ce n'a été que vers le comencement du VI. Siecle, que les Cretiens ont comencé de comter les anées à la naiſſance de Jeſus Chriſt. Ce fut Denis le Petit, Scithe de nation, & Abé d'un Monaſtere de Rome, qui par veneration pour la naiſſance du Sauveur, & afin de rendre la Cronologie toute Cretiene, s'aviſa de faire, ce que nous apelons *l'Ere vulgaire*; c'eſt-à-dire de comter les anées, depuis la naiſſance de notre Seigneur.

2. Il faut remarquer que Denis le Petit ne fait pas comencer l'ére vulgaire à l'anée même, dans laquelle Jeſus Chriſt eſt né, mais au comencement de la ſuivante: c'eſt-à-dire au premier jour de Janvier de l'anée qui ſuit la naiſſance du Meſſie.

3. Les Savans ont reconu, que Denis le Petit s'eſt trompé dans le deſſein qu'il avoit, de comencer à comter les anées à la naiſſance du Sauveur: Car enfin il a fait l'ére vulgaire trop courte de 4. ans; Jeſus Chriſt étant né 4. ans plûtôt que Denis le Petit ne l'a ſupoſé. Ainſi cete anée preſente 1697. il faudroit comter 1701. puis qu'il y a veritablement mile ſept cens & un an que le Sauveur du monde eſt né. Quoi qu'on ait reconu cete erreur on ne la corige point; parce que cete corection feroit naître de grans embaras dans l'hiſtoire, & dans les afaires.

4. Il faut ſavoir que les Cronologiſtes, & les Hiſtoriens, à qui il apartient proprement de decider la queſtion preſente, ne comen-

cent

pas tous à comter de la méme maniere
nées Cretienes. Les uns comtent *un*,
l'anée méme dans laquelle Jesus Christ
né, & puis comtent *deux*, dans l'anée
ante, qui est la premiere de l'ére vulgai-
C'est ainsi qu'Usserius met 1. vis-à-vis
du monde 4000. où il pose la naissance
auveur vis-à-vis de l'anée qui comence
urs aprés, aux calandes de Janvier, il
2. Funccius fait la méme chose dans sa
nologie. Le Cardinal Bellarmin Jesuite
cete maniere dans la Table Cronologi-
qu'il a mise à la fin de son livre *de Scripto-*
Ecclesiasticis. L'auteur de la Cronologie
se trouve a la fin des Bibles de Vitré, n'en
point autrement. Enfin le celebre Histo-
de l'Eglise, le Cardinal Baronius, co-
nce ses Anales Ecclesiastiques par l'anée
me, où Jesus Christ est né, & non avec
e vulgaire, qui ne comence que l'anée
prés. Ainsi dans toute la suite de son
nd ouvrage, il met par tout *Jesu Christi*
ni 000. comtant par les anées de Je-
Christ & non par celles de l'ére vul-
re.

Tout cela supose, il est evident que l'anée
la naissance de Jesus Christ devance d'un
l'ére vulgaire. Je m'acomode ici à l'usage;
à la rigueur, il faudroit dire qu'elle la
vance de 4. ans. Mais prenant la chose se
l'usage, il est visible que la 99. anée de
re vulgaire est la 100. de la naissance de Je-
Christ & fait par consequent un siecle,

qui eſt le 1. Siecle de l'Egliſe, come
les Cronologiſtes, & les Hiſtorien
l'an 100. comence le 2. Siecle; &
ment dans toute la ſuite des tems l
centenaires comenceront les Siecles.

On peut faire une dificulté là def
dira que le 1. ſiecle ne contiendra
ans complets, ſelon l'idée que l'o
gairement du mot de ſiecle, qu'o
pour l'eſpace de cent ans; puis que
cle n'aura que 99. ans, & les 8. jours
depuis le 25. Decembre, jour de la n
de notre Seigneur; juſqu'aux cale
Janvier, jour de la Circonciſion, où
ce l'ére vulgaire, & la ſeconde ané
ſus Chriſt.

On peut répondre à cela, que
des mots d'*Ere*, & de *Siecle*, eſt de
ſes de convention, que les homes a
pour la comodité de leurs afaires
il ne faut pas chercher une preci
tiere, come dans les choſes Ma
ques.

Quand je dis, qu'il ne faut pas c
une derniere preciſion dans l'uſage d
de *Siecle*, je n'avance pas cela en l'ai
que l'Egliſe méme ayant voulu que
lendrier repondît à l'ordre de la nat
retenant toujours l'équinoxe du P
au 21. Mars, & ayant reconu que
entroit dix jours plûtôt, c'eſt-à-dir
11. de Mars dans le ſigne du Belier,
Grégoire XIII. ordona qu'on ret

ces 10. jours d'erreur en l'anée 1582. d'où il ariva que cete anée, qui devoit avoir 365. jours, n'en eut que 355. C'eſt encore pour la méme raiſon, que les Matematiciens de ce Pape ayant remarqué qu'il faloit retrancher 3. jours intercalaires dans l'eſpace de 402. ans, l'Egliſe a reglé que l'omiſſion de ces 3. jours intercalaires ſe feroit aux anées 1700. 1800. & 1900. Il arivera de lá que ces 3. ſiecles auront chacun un jour de moins que le 17. qui va finir; come le 16. où ſe fit la reformation du calendrier, eût 10. jours de moins.

Aprés cela il paroit aſſez poſſible que les anées centenaires de l'ére vulgaire comencent les ſiecles; car enfin ce ſont les ſiecles de l'Egliſe, & non pas les ſiecles de l'ére vulgaire. Ce qu'il faut bien obſerver: l'uſage du mot de *Siecle* eſt plus ancien que celui de l'ére vulgaire, qui ne comença que dans le 6. ſiecle de l'Egliſe. D'ailleurs le mot de *Siecle* eſt pour les Cronologiſtes, les Hiſtoriens, & les Savans, come cete formule, *L'an de grace ... L'an de notre ſalut ....* eſt pour les afaires. Or eſt-il que les Cronologiſtes, les Hiſtoriens, & les Savans comencent le 1. ſiecle de l'Egliſe à l'anée méme où notre Seigneur eſt né; come on le peut voir dans Baronius, dans Bellarmin, dans Uſſerius, Funccius, &c. De cete maniere l'an 99. de l'ére vulgaire eſt le centiéme de l'Egliſe, qui eſt née avec Jeſus Chriſt dans *la Créche de Betleem*, come parlent

lent les Peres, & finit par conſequent le 1. ſiecle.

Il ſemble méme que les anées centenaires 1700. 1800. 1900. ont été regardées par le Pape Gregoire XIII. come ſi elles començoient les ſiecles, puiſque c'eſt à la tête de chacun de ces ſiecles qu'il à voulu qu'on fit l'omiſſion d'un jour intercalaire. C'eſt pourquoi l'an 1700. l'an 1800. l'an 1900. qui devoient étre *Biſſextiles*, ne le ſeront pas. Peut-être méme que les nombres ronds, come les centenaires étant plus caracteriſez, ils ſont come le voudroit Uſſerius, plus propres à faire des époques auſſi éclatantes que le ſont celles qui comencent les ſiecles de l'Egliſe. Cependant Mrs. de l'Academie Françoiſe ſont d'un ſentiment contraire. Dans leur Dictionaire, ſur le mot de *Siecle*, ils diſent: *Le Siecle qui court, a comencé au premier jour de l'an* 1601. Tom. 2. Pag. 475.

Mais les Cronologiſtes, à qui il apartient de plein droit de conoitre de la diviſion & de l'arangement des tems, comencent les ſiecles aux anées centenaires.

Les deux Tables Cronologiques du P. Petau Jeſuite nous repreſentent les tems de l'Ancien, & du Nouveau Teſtament diſtribuez de maniere que les nombres ronds, & les anées centenaires comencent toujours les ſiecles.

Le Cardinal Bellarmin dans ſon livre *De Scriptoribus Eccleſiaſticis* fait pareillement comencer

ſiecles par les nombres cente-
es finit aux anées centenaires
nt : c'eſt ainſi qu'il met : *Sæcu-*
quintum ab anno 1400. ad 1500.
iecle depuis l'an 1400. juſqu'à

Beurier Chanoine Regulier de
e, & Curé de ſaint Etienne du-
ence auſſi chaque ſiecle par les
naires dans la Cronologie hiſtori-
niſe à la fin de ſon livre intitu-
itas fidei ab origine mundi ad hæc
t.

Blondel de l'Academie Royale
, dans ſon Hiſtoire du Calen-
in, nome pluſieurs fois les anées
, *anées ſeculaires.* Dans la page
rmelement que *L'anée 1600. a co-*
qui court.
ue, qui voudroit chercher, trou-
coup d'autres autoritez chez les
es, pour apuyer mon ſenti-

iverſalis pro Nundinis Francofurten-
nalibus de anno M. DC. XCVI.
ncofurti ad Mœnum. 1696.

s Stoz S. I. ſuccincta relatio hi-
le geſtis in ſacro-ſancto generali
ridentino. In 4. Auguſtæ Vinde-
Dilingæ.
Ctrix S. I. Logiſtica probabilita-
tum,

tum, opuſculum poſthumum, in quo potiſſimum quæ de recto uſu opinionum probabilium fuſiori tractatu exponuntur à R. P. Thyrſo Gonzales S. J. præpoſito Generali. ib. apud eundem.

Chriſtiani Kortholti hiſtoria Eccleſiaſtica à nato Chriſto uſque ad hoc tempus. in 4. Hamburgi.

Joannis Ludovici Hannemanni Zacharias Pontifex, ſeu de appellatione ad vallem Joſaphat. in 8. ib.

Novum Teſtamentum Syriacè cum omnibus vocalibus & verſione Latina Mathæi, ita adornatum, ut unico hoc Evangeliſta intellecto, reliqui totius operis libri ſine interprete facile intelligi poſſint. Item Lexicum cum ſpicilegio, & notis criticis in Novum Teſtamentum Syriacum.

Eduardi Leig Equitis, critica ſacra, id eſt obſervationes philologico-theologicæ in omnes radices Hebræas veteris, & voces Græcas Novi Teſtamenti juxta ordinem alphabeticum ex optimis lexicographis, & ſcholaſticis: acceſſit correctior & uberior expoſitio aliquot vocabulorum per modum ſupplementi. Gothæ.

Joannis Teſmari notæ perpetuæ ad Hugonem Grotium de jure belli & pacis. Francofurti.

Menteti Kettwig de ambitu antiquo & hodierno. in 8. Bremæ.

Chriſtiani Franciſci Paulini de Aſino liber hiſtorico-phyſico-medicus. in 8. Francofurti.

Hi-

Hiſtorica critica Homeri &c. in 8.

Scævolæ Sammarthani elogia doctorum in Gallia virorum, editio nova. in 8 Jenæ.

Reſolutio omnium difficultatum quæ circa nomina propria in Jacobi Auguſti Thuani hiſtoriis occurrunt, autore Petro Beſſino Gallo. in 4. Ratiſbonæ.

Phil. Brietii, S. J. Annales mundi ſacro-profani, ſive chronicon univerſale. in fol. Auguſtæ Vindelicorum.

Caſparis Sagittarii de natalitiis martyrum in primitiva Eccleſia liber. in 4 Jenæ.

Ejuſdem de martyrum cruciatibus. ib.

Inſigniorum Romæ templorum proſpectus exteriores interioreſque à celebrioribus Architectis inventi &c. in fol. Norimbergæ.

Joannes Seldenus de ſynedriis & præfecturis veterum Hebræorum cum neceſſariis indicibus. in 4. Lipſiæ & Francofurti.

Ejuſdem de jure naturali & gentium juxta diſciplinam Hebræorum. in 4. ib.

Ejuſdem tituli honorum. ib.

Ejuſdem uxor Hebraïca, ſeu de nuptiis & divortiis ex jure civili, divino, & thalmudico. ib.

Eſſai d'une parfaite Grammaire, & d'un parfait Dictionaire de la langue Françoiſe pour la nation Alemande. Par Mathias Cramer. à Nuremberg.

Franciſci Leytam, S. J. impenetrabilis pontificiæ dignitatis clypeus, &c. in 4. Dilingæ

Cle-

Cleander & Eudoxus, ſive refutatio literarum provincialium Montaltii. in 8. ib.

Joan. Chriſt. Itteri de honoribus ſeu gradibus Academicis &c. in 4. Francofurti.

Caniſii lectiones antiquæ ib.

Scripta antibaroniana Joan. Henr. Otti, ſeu examen Annalium Baronii. ib.

Melchioris Goldaſti de regno Bohemiæ. in fol. Lipſiæ.

Hiſtoire de la Republique de Genes. In 12. en trois Tomes. à Paris chez Denis du Puis, ruë S. Jaques 1996.

L'Etat de Genes contenoit autrefois la Liguriе, bornée par les Alpes qui la ſeparoient du Daufiné ; par le Var du côté de la Provence, par la Mer Mediteranée, & par la Riviere de Meire. Les Iles de Corſe, & de Sardaigne en dependent, & elle poſſedoit pluſieurs places en Aſie & en Afrique.

La Ville Capitale eſt ſi ancienne, qu'il n'eſt pas aiſé de dire preciſement le tems de ſa fondation. Elle fut ruinée par Magon General des Cartaginois, & rebatie au tems de la ſeconde guerre Punique. Une table de bronze trouvée il y a environ trois cens ans dans la vallée de Pozeneri, & gardée dans l'Egliſe catedrale fait foi que ſous le Conſulat de *L.* Cecilius, & de Q. Manilius, 190. ans

, & par Gene.
ue les nations barbares inonderent
a Ville de Genes ne fut pas exente
outrages. Les Sarazins la pillerent,
barsla ruinerent de fond en com-
lemagne la releva. Pepin ſon fils
t inveſti de l'Italie, dona la Sou-
de Genes à Ademar avec la qua-
omte.
96. les Genois refuſerent d'obeïr à
ndans, & defererent le Gouverne-
Senat compoſé de Familles nobles.
roit les Conſuls. Leur nombre n'é-
leterminé, & n'a pourtant jamais
i de huit. La moitié regloit les a-
oliques, & l'autre jugeoit les procés
uliers.
enois ſervirent utilement à la pre-
oiſade reſoluë par le Pape Urbain
Concile de Clermont. Innocent

de ſon luſtre ſous ces Magiſtrats. Leur fonction ne duroit ordinairement qu'un an, bien qu'ils puſſent étre continuez quand le Senat le jugeoit à propos. On ne laiſſoit pas d'élire toujours des Conſuls, dont l'unique ſoin étoit de terminer les procés, & d'examiner les comptes des deniers publics.

Le Pape Gregoire IX. ayant indiqué à Rome un Concile contre Frederic ſecond, pria les Genois d'y faire conduire ſur leurs galeres les Evêques de delà les Monts. La Flote de l'Empereur rencontra la Flote de Genes entre l'Ile de Liſe, & celle de Montechriſto. Le combat fut rude. Les Genois perdirent vint-deux galeres: deux Cardinaux, le Legat, la plûpart des Evêques furent pris avec leur argent, & les inſtructions de la ligue faite contre l'Empereur.

En 1257 lorſque le Podeſtat fut ſorti de charge, le peuple s'aſſembla pour élire un Capitaine de ſon cors. Il defera cete dignité à Guillaume Bocanegra, & contraignit le Podeſtat de jurer de lui obeïr. Le jour ſuivant les ſeditieux élurent trente deux anciens de l'état populaire pour ſervir d'aſſeſſeurs au Capitaine, & ordonerent qu'il jouïroit de cete dignité pendant dix ans. On ne laiſſa pas d'élire chaque anée un Podeſtat, mais ſeulement pour juger les procés civils, & criminels.

Les Nobles ne pouvant ſoufrir l'inſolence de Bocanegra prirent les armes, & allerent *l'ataquer* dans ſon Palais. Il fut ſi epouvanté de

de leur marche qu'il ſe demit de ſa charge. Ainſi finit le gouvernement populaire qui n'avoit duré que quatre ans, & les Nobles créerent un nouveau Podeſtat.

Les factions des Guelfes & des Gibelins qui partageoient toute l'Italie, cauſerent de grans troubles dans Genes. Les Fieſques, & les Grimaldi ſe mirent à la tête de la premiere; les Doria, & les Spinoſa ſe firent chefs de la ſeconde.

En 1270 ces deux derniers entreprirent de changer le gouvernement, prirent pour cet efet les armes, & marcherent vers le Palais à deſſein de ſe ſaiſir du Podeſtat. Quand ils l'eurent entre leurs mains ils ſe firent élire Capitaines de la Republique, & protecteurs de la liberté populaire.

Les Genois changerent leur gouvernement en tant de façons, qu'ils donerent lieu à toute l'Italie de ſe moquer de leur inconſtance. En 1291. Simon Spinoſa, & Aubert Doria furent comis pour dreſſer un nouveau plan de l'ordre qui ſeroit obſervé dans l'adminiſtration de la Republique. Ils propoſerent de remetre l'état ſous les étrangers, come il y avoit été au tems des Podeſtats. Guillaume de Rudo Aſteſan fut donc élu Capitaine de la Republique. Il fut convenu que cete dignité ne ſeroit qu'anuele.

Henri VII. paſſant par Genes pour aler à Rome prit ſoin d'apaiſer les diferens des Guelfes, & des Gibelins, en *reconoiſſance* de quoi les *Genois lui acorderent la Souveraineté* de leur Repu-

Republique pendant dix ans. Il fut empoiſoné par une hoſtie qu'un Jacobin lui dona à la ſolicitation des Piſans, des Sienois, & des Florentins. La Fagiola qu'il avoit laiſſé à Genes en qualité de Viceroy n'y put maintenir ſon autorité, ni empécher que les diviſions ne recommençaſſent.

Les Gibelins ayant mis le ſiege devant Genes, Robert Roi de Naples s'embarqua pour la ſecourir, le peuple pour reconoitre ſa generoſité ſe dona à lui pour dix ans.

En 1322. le traité fait par les Genois avec le Roi Robert fut renouvelé pour ſix ans. Pendant que les deux factions paroiſſoient le plus aigries, le Roi Robert eſſaya de les acorder. Aprés pluſieurs conferences les deputez des deux factions ſignerent un traité par lequel les deux partis ſe ſoumirent à Robert, qui conſentit qu'à l'avenir les charges fuſſent indiferemment conferées aux Guelfes, & aux Gibelins.

Une querele particuliere emuë entre les Genois & des Oficiers du gouverneur etabli par le Roi de Naples changea la forme du gouvernement. Le Gouverneur ayant été renvoyé, Galeot Spinola, & Rafael Doria furent declarez Amiraux de Sicile, & un Conſeil etabli pour juger les afaires les moins importantes.

Les troubles recomencerent en 1338. & le peuple defera tumultuairement l'autorité ſouveraine à Simon Bocanegra avec la qua-*lité de Doge.* Guarcio la poſſedoit en 1381.

lors

lors que ſes ennemis ſecrets pour diminer ſon autorité s'aviſerent de le depouiller par leurs intrigues de la juriſdiction contentieuſe, qui lui donoit un pouvoir abſolu ſur les biens & ſur la vie de tous les ſujets de la Republique. Ils firent enſuite caſſer ſa garde, & ſuſciterent les Bouchers qui ſe plaignirent d'une impoſition ſur la viande.

Les diviſions s'acrurent avec une telle fureur, & durerent ſi long-tems que le Doge Adorne deſeſperant de conſerver ſa dignité propoſa à ſes ennemis de ſe ſoumetre à une Puiſſance etrangere. Damien Catanée Profeſſeur en droit, & Pierre de Perſi furent choiſis pour aller ofrir au Roi Charles VI. la ſouveraineté de Genes.

Par le traité ſigné à Paris il fut acordé que les etats de Genes éliſoient le Roi, & ſes Succeſſeurs pour Seigneurs incommutables de la ville de Genes, du territoire, & de ſes dependances; qu'il ne ſeroit point fait de nouvelles impoſitions que du conſentement des etats. Enguerrand de Luxembourg Comte de Saint Pol fut établi Gouverneur par le Roi, qui eut pas peu de peine à contenir les eſprits brans & inquiets.

En 1400. le peuple ne voulut plus reconoître Charles VI. pour ſon Souverain. L'année ſuivante le Mareſchal de Boucicaut fit ſon entrée à Genes en qualité de Gouverneur, & rétablit le calme. Il envoya deux Vaiſſeaux au ſecours de Jean Paleologue contre Candie. Et ils ſervirent contre ſon in-

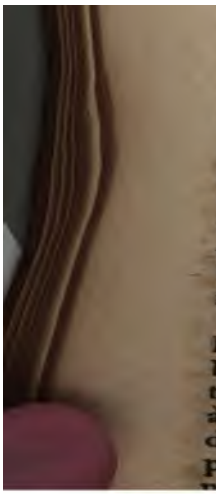

contre lui, eſt arrêté, &
Jean Galeas Viſconti, Duc
re, en penſa mourir de do
pour prevenir ſa veng
de joindre le Duché de
de Genes. Theodore M
ferrat, craignant que le R
devînt trop puiſſant en Itali
veaux troubles au Maréch
les Spinola, & les Doria q
peuple, & firent maſſacre
Maréchal ne voyant point
malheur retourna en Franc

Les Genois ne furent p
Marquis de Montferrat qu'
Ils ſecouërent le joug de ſa
tablirent la charge de Doge,
à George Adorne. L'Emp
diſpenſa les Citadins du ſe
preté à Charles VI. Douze

Mais Jean d'Anjou fils de René Roi de Sicile qui esperoit que les Genois l'aideroient à recouvrer son Royaume de Naples, le pressa si fort qu'il lui permit d'aler prendre possession de l'état de Genes en son nom. Perrin Fregose trahit bien-tôt après Jean d'Anjou, & se ligua contre lui avec François Sforce Duc de Milan.

Les Genois lassez de la domination du Duc de Milan, & de la tiranie de Paul Fregose Cardinal & Archevêque eurent recours à Charles VIII. Il leur promit de les assister, mais le secours fut si lent qu'ils se virent contraints de demeurer sous l'obeïssance des Sforces.

Après la mort de Charles VIII. arivée à Amboise en 1499. Louis XII. à qui le Duché de Milan apartenoit du chef de Valentine. Visconti sa mere le conquit en une campagne avec l'état de Genes dont il dona l'administration à Philipe de Tavastin : peu d'années après le peuple se souleva contre lui, & commit la Police de la Ville à huit du plus bas ordre, ausquels il dona le nom de Tribuns.

Le Roi averti de ce soulevement resolut d'aler châtier les rebelles. Il entra dans Genes le 28. Avril 1507. fit bruler les regîtres des deliberations seditieuses, y fit publier une declaration pour unir à perpetuité l'état de Genes à la courone de France. Ce Prince fit fondre *toute l'ancienne* monoye, & en *fit batre de nouvele au coin* de ses armes,

afin qu'il ne restât aucune trace de l'ancienne liberté de la Republique.

Quand François I. fut parvenu à la Couronne de France il songea à recouvrer le Duché de Milan, & l'état de Genes. André Doria qui avoit procuré quelque sorte de liberté à sa patrie fit recevoir Jeannetin Doria son cousin en toutes ses charges, & lui fit prendre de si étroites liaisons avec les Espagnols, qu'il ne se conduisoit que par leurs conseils.

Ce que j'ai remarqué jusqu'ici est tiré des dix premiers livres de cette histoire. Les suivans nous aprenent ce qui s'est passé dans ces derniers tems. Le treizième & le quatorzième contienent une relation exacte des diferens, & des guerres d'entre Charles Emanuël Duc de Savoye, & la Republique de Genes, ausquelles le feu Roi Louïs XIII. prit beaucoup de part. Les deux suivans representent les derniers engagemens pris par les Genois avec les Espagnols. le bombardement de leur Ville, leur traité avec la France, la satisfaction que leur Doge vint faire au Roi, le mecontentement que sa Majesté temoigna du Cardinal Cibo, & de Cazoni tous deux Genois qui gouvernoient absolument l'esprit du Pape Innocent XI. & quantité d'autres particularitez tres curieuses. L'élegance du stile repond à l'importance du sujet. L'auteur a l'avantage d'être sorti d'une famille qui a *porté* des homes aussi recomandables par les *letres que par les armes*: il peut conter parmi

es ancêtres Thiebault de Mailli qui vivoit
ouzieme siecle, & qui composa une Sa-
en vers sous le titre d'*Estoire ou de Ro-*
*.

De plus Serapis est le même qu'Osiris selon le temoignage de Diodore de Sicile. Or les Egyptiens avoient une fête où ils cherchoient Osiris, & où ils faisoient faire sept fois le tour de leur temple à une vache. Il est clair que ces sept fois marquoient les sept années, & que la recherche d'Osiris marquoit la recherche de l'abondance. Car Oser signifie tresor, & richesses.

Isis compagne inseparable de Serapis étoit aussi une figure de Joseph. On l'apeloit la Deesse du salut. Elle étoit peinte avec des cornes & avec des epis, & particulierement adorée dans l'Ile de Pharos. Tertullien dit au 12. chapitre du livre de la Penitence qu'elle est *humanæ salutis quasi Pharis*, en quoi il fait allusion à la Tour de l'Ile de Pharos, dont les feux montroient le chemin aux Pilotes. Pharos étoit le lieu du salut, come Isis en étoit la Deesse.

Notre auteur a joint à cete dissertation deux apendices dans l'une desquelles il examine en quel tems les Egiptiens celebroient la fête d'Isis. Scaliger a cru que c'étoit au sixiéme du mois Paophe, & le P. Petau tient que cete fête se celebroit dans Alexandrie le 1. le 2. le 3. le 4. & le 5. du mois Atir. Sa preuve est que selon le calendrie Romain fait sous l'Empire de Constance, cete fête qui avoit été transférée par Caracale d'Egipte à Rome, s'y celebroit les quatre derniers jours d'*Octobre* & le premier de Novembre,

ces cinq jours repondent aux cinq que je
ns de dire du mois Atir.

L'autre dissertation tend à decouvrir le
our du martire de saint Marc par celui de la
fête de Serapis. Les actes de ce Saint font
oi qu'il fut arêté & mis en prison le 29. du
mois Parmut, auquel la fête de Serapis se ce-
lebroit, & mis à mort le jour suivant. Or le
29. de Parmut repond au 24. d'Avril; ce fut
donc le 24. d'Avril que saint Marc fut arêté,
& le 25. qu'il reçut la courone du martire.

Dissertation de Monsieur Sanson Geog. du Roi, sur ce que Monsieur Cassini dit des conquêtes des Gaulois dans son traité de l'origine & du progrés de l'Astronomie.

LEs conquêtes des anciens Gaulois sont le
sujet d'une dissertation, & d'une carte que
je dois joindre à plusieurs traitez de l'ancienne
Gaule comencez par feu mon pere: ce dessein
m'a doné ocasion d'examiner ce que M. Cas-
sini en dit dans son traité de *l'origine & du progrés de l'Astronomie & de son usage dans la Geog. & la Navigation*, où il parle des conquê-
tes des Gaulois en ces termes: „ Nous savons
„ qu'ils ont été tres habiles dans la Naviga-
„ tion, temoins les noms de Galice, de Portu-
„ gal, & de Celtiberie sur les côtes d'Espag-
„ ne, le nom de Celto-Scites sur le Pont-
„ Euxin, & celui de Gallogrece ou Galatie
„ dans l'*Asie, qui sont des* monumens éter-

„ nels de l'origine de ces
„ conquis ces païs & qui fo
„ blir. Monsieur Cassini p
que ces noms de pays & de
porte ici, sont aussi forts p
le; *Gaulois* étoient tres ha
gation, qu'ils le sont pou
pays & ces peuples tire
origine des Gaulois.

Avant que d'examin
fait ces conquêtes par
Navigation, disons u
des Regions qui sont ic
si elles sont toutes situ
pretend M. Cassini.

Il est vrai que la G
sur la côte d'Espagn
culiere de *Celtiberie*
point des pays mar
peuples particulier
sur le Pont-Euxin
voir.

Toute l'Espag
par les anciens,
Celtiberie prise
particuliere qui
même que dan
y a une Provi
ce.

C'est de ce
Cassini ente
region de l'
la Galice.

Monſieur Caſſini avoit pris la peine de
ibe, Ceſar, TiteLive, Strabon, Pli-
olomée, Plutarque, Appien & au-
auroit apris que c'eſt une region ſi-
ns les terres, & Ptolemée ſuſiſoit pour
conoître que c'eſt un pays qui n'eſt
es côtes d'Eſpagne.

ême la Galatie n'eſt pas un pays ma-
mais une region qui ne touche point
. Strabon livre 12. nous la decrit ſi-
re la Paphlagonie, le Pont, la Cap-
, la Licaonie, & la Phrigie, Ptolo-
s la decrit de la même maniere, &
gion depuis que les Gaulois s'y ſont
a fait un état ſeul, juſqu'aprés la
Auguſte que les Romains la reduiſi-
Province, & y joignirent d'autres
convoiſins. Pour ce qui eſt des Cel-
s que Monſieur Caſſini ſupoſe être
le particulier ſitué ſur le Pont-Euxin,
ouve cela dans aucun auteur: deux
de Strabon prouvent parfaitement
aire, & nous aprenent que ſous le
Celto-Scites & de Celtiberiens ſont
s tous les peuples des parties Septent.
ent de l'Europe. Le premier paſſa-
liv. 1. pag. 33. Le ſecond paſſage
. 11. pag. 507.

prend par ces deux paſſages que les
iens auteurs Grecs ne connoiſſant
confuſement les peuples qui habi-
delà du Pont Euxin, du Danube,
ner Adriatique, ils les ont confon-

dus sous les noms d'Hiperboréens, de Sarmates & d'Arisnaspes ; que les auteurs qui leur ont succedé, les ont tous compris sous le nom general de Scites ; que les regions occidentales ayant été plus distinctement connuës depuis, ils en ont distingué les Peuples en Celtes & Iberiens, ou les ont apelez Celtiberiens, & Celto-Scites, ayant ainsi distingué les peuples qu'ils avoient confondus auparavant par ignorance sous un seul nom general. Si donc Monsieur Cassini avoit examiné ces deux passages de Strabon, il auroit reconu que sous le nom d'Iberiens & de Celtiberiens Strabon entend l'Espagne, & que le nom de Celto-Scites est un nom geral sous lequel il comprend tout le reste de l'Europe, & que par consequent les peuples situez sur le Pont-Euxin du côté de l'Europe sont compris sous le nom general de Celto-Scites, mais qu'il ne s'ensuit pas de là qu'il y ait un peuple particulier sur le Pont-Euxin qui se soit apelé Celto-Scite.

Venons à ce qui est de l'histoire, & examinons si les noms de Galice, de Portugal, de Celtiberie, de Celto-Scites & de Galatie, sont des preuves aussi convaincantes que les Gaulois ont été tres habiles dans la Navigation, qu'elles le sont de leur origine, ainsi que le pretend M. Cassini.

Il est vrai que les noms de Galice, de Portugal & de Galatie sont des monumens indubitables que les Gaulois ont conquis ces pays & s'y sont établis, que les noms de Celto-Sci-

lequel nous avons fait voir que
riſes preſque toutes les regions
nales de l'Europe, ſemble auſſi é-
uve tres évidente que les Gaulois
ont porté leur nom par les con-
ls y ont faites, & ſans doute que
euvent être pris pour témoins de
e ces peuples.

s'apele preſentement la Galice,
ancienement par les peuples *Cel-*
ſuite ont été confondus avec les
llaci, qui aparemment ne ſigni-
a même choſe, & d'où vient le
alice. Ces mêmes peuples ocu-
la partie Septentrionale de Por-
t entre Mintio & Douro; le reſte
l étoit habité par les peuples *Tur-*
Luſitani & *Celtici*: ces *Turduli* é-
es d'origine au raport de Pline. Il
uſitani qui ſemblent n'être pas de la
gine; mais la terminaiſon Celtique
e de la plus grande partie de leurs
ouve clairement que ces villes ne
re que des colonies Gauloiſes; &
eſt que le nom de Portugal que
né à cete region, vient de ce que
s du pays s'étant retranchez dans
e mer contre les Mores, ces ports
lez les Ports des Gaulois, *Portus*
d'où l'on a formé le nom de Por-
is quoi que ces pays ſoient mariti-
ne conclut pas que les Gaulois en
la conquête par des expeditions

Suivant donc le
Celtes ſont entrez en Eſpagne par
ées, c'eſt à dire par terre; & il y a aparence
qu'ils ont conquis en ſuite non ſeulement
toutes ces regions, qui par l'apelation Gau-
loiſe qu'ils ont conſervée juſqu'ici, mon-
trent qu'ils ſont Gaulois d'origine, mais auſſi
tout le reſte de l'Eſpagne, puis qu'il n'y a preſ-
que point de peuples où il ne ſe trouve quel-
que ville qui ait un nom Celtique, & qui a-
paremment étoient des colonies qu'ils y a-
voient établies. Ce qui eſt confirmé par Stra-
bon l. 3. p. 148.

L'on ne peut pas dire non plus que la con-
quête de la Galatie ſoit une preuve que les
Gaulois qui l'ont conquiſe, ayent été tres
habiles navigateurs. Tite-Live liv. 38. c. 41.
nous fait conoitre ſi preciſement le contrai-
re, par le recit qu'il nous y fait de la manie-
re dont ils paſſerent dans l'Aſie, qu'il n'y a
pas lieu d'en douter.

Bien loin que le recit de Tite-Live pût fai-
re paſſer ces Gaulois pour tres habiles Navi-
gateurs il nous fait paroitre tout au contraire
qu'ils n'avoient aucune experience dans la
Marine, puis que dans le deſſein où ils
étoient de paſſer en Aſie au lieu de ſe ſervir
de l'avantage que leur donoit le pays où ils
étoient

étoient rempli de materiaux propres à faire nos vaisseaux, nous voyons leur abandoner leur entreprise, & n'eût été l'ocasion qu'eut Lutarius de surprendre cinq bâtimens pour passer l'Hellespont, & les bâtimens que le Roi de Bithinie envoya pour passer ceux qui étoient restez à Bizance avec Lomnorius, l'on peut croire qu'ils n'auroient encore passé de long tems en Asie.

Ainsi l'on peut assurer que ce n'est pas dans Tite-Live, ni dans pas un auteur de l'antiquité que Monsieur Cassini a trouvé que les anciens Gaulois ont conquis par des expeditions maritimes la Galatie, la Celtiberie, le Portugal, la Galice, & les Celto-Scites. S'il avoit lu attentivement Cesar il auroit trouvé dans le 3. liv. de la guerre des Gaules les veritables preuves que les Gaulois étoient les habiles dans la Navigation, que les peuples *Veneti* entre autres étoient les plus savans & les plus experimentez des Gaulois en cet art, & qu'ils s'étoient rendus si puissans par le grand nombre de vaisseaux qu'ils avoient, qu'ils étoient maitres des mers voisines, & faisoient payer tribut par la plûpart de ceux qui navigeoient ces mers.

Cesar nous aprend dans le même liv. 3. que tous les autres peuples maritimes de la mer étoient habiles Navigateurs, puisque quand il fit la guerre par mer aux peuples *Veneti*, tous les peuples de la Gaule situez sur la mer s'interesserent dans cete guerre, que quelques-uns lui fournirent des vaisseaux,

mais

mais que presque tous les autres prirent le parti des *Veneti*, & leur envoyerent des vaisseaux. Outre plusieurs autres endroits de Cesar, qui servent à ce sujet, celui du liv. 5. où il parle de la grande Bretagne, nous fournit encore une preuve incontestable que les anciens Gaulois étoient habiles dans la navigation.

Voila assurement des preuves autentiques que Cesar nous done que les Gaulois étoient experts dans la navigation.

Nous traiterons plus au long dans une autre dissertation des conquêtes des anciens Gaulois, où nous raporterons encore d'autres preuves inconteſtables. Mais puisque M. Cassini a mepriſé toutes ces autoritez qu'il a jugées trop triviales, & qu'il s'est servi de preuves qui sont d'autant plus surprenantes qu'elles ont été jusqu'à present inconuës aux gens de letres come ne se trouvant dans aucuns des anciens Historiens qui ont été imprimez, il faut croire qu'un home de sa reputation n'aura pas voulu écrire avec tant d'assurance qu'il fait que les Gaulois ont conquis par des expeditions maritimes la Galice, le Portugal, la Celtiberie, les Celto-Scites, & la Galatie, sans avoir de bons auteurs pour garans: & come ces auteurs qui nous ont été cachez jusqu'à present ne serviroient pas peu à illustrer les conquêtes de nos Gaulois, Monsieur Cassini veut bien qu'au nom de ces mêmes Gaulois & de la Republique des Letres, *l'on le prie de* les doner au public.

at Spirituel nouvellement traduit de l'I-
Par le R. P. D. Alexis du Bue Supe-
s Theatins. In 12. à Paris chez Char-
mont dans la Grand-Sale du Palais.

nbat Spirituel a été ſi fort eſtimé de
François de Sales qu'il l'a porte ſur
ce de dixhuit ans. C'étoit au raport
ieur Camus Evêque de Belai, ſon
ri, ſon directeur, & ſon maitre.
traduit en pluſieurs langues, & im-
pluſieurs Villes. Dans quelques-
es traductions, & de ces editions on
nneur à des auteurs qui n'y ont au-
, & on n'a pas reconu le veritable.
Bue a cru qu'en donant au public
ele traduction de cet ouvrage, il ne
ſe diſpenſer d'en découvrir l'auteur,
re voir qu'il n'eſt ni Dom Jean de
ſa Benedictin Eſpagnol, ni le P. Achil-
olardo Jeſuite Italien, ni Jerôme
e Porcia le vieux, ni une fille devo-
Dom Laurent Scupoli Theatin Ita-

niſa mourut à Salamanque le 18.
1599. il ne fit jamais imprimer que
ſaint Romuald en Latin, & celle de
oſius en Eſpagnol. Ses autres écrits
rent dans les archives du Monaſtere
Que s'il y avoit un Combat Spirituel

en

en Eſpagnol, ce n'étoit qu'une traduc
Car dés l'anée 1594. il y en avoit une ed
à Bergame, qui n'étoit pas la premiere,
que le titre porte qu'elle avoit été corig
augmentée. Il y en avoit une autre en
çois faite ſur l'Italien par les Feuïllans d
ris en 1595. L'édition Latine faite à Doü
1612. ne le done à Caſtagniſa que ſo
faux fondement que le manuſcrit Eſpa
d'Ogna eſt original. Le P. André Scot
fait un recuëil exact des Ecrivains Eſpa
ne done point cet ouvrage à Caſtagniſa.

Le P. Theophile Rainaud le done
Achilles Gaillardo Jeſuit Italien, & n'
porte nulle autre preuve, ſinon qu'il l'
dire à Benoît de Ruïs, Sacriſtain de
Niſier, à qui un certain Theatin a m
l'original ecrit de la main du P. Gaillard
ſigné de lui au bas de l'épitre dedicatoi
dreſſée à un Clerc regulier: qui lui avoi
mandé des inſtructions pour la vie ſpi
le.

Ce Sacriſtain ne merite pas d'en êtr
ſur ſa parole. Un Theatin a pu lui mo
un combat ſpirituel écrit de la main d
Gaillardo. Mais il ne s'enſuit pas qu'i
compoſé l'ouvrage. Il pouroit l'avoir
pour mieux retenir les conſeils qu'il re
me. Il avoit été imprimé à Bergame, t
ans avant la mort du P. Gaillardo arivée
Juillet 1607. S'il en eût été auteur, il n'
pas ſoufert que les Theatins l'euſſent
ſous leur nom. Auſſi ni Ribadeneira, n

be, ni le P. Sotwel ne l'ont point mis au
ogue des œuvres du P. Gaillardo. Jerô-
Comte de Porcia declare lui-même qu'il
point auteur du Combat Spirituel. C'eſt
l'epitre liminaire de l'édition Italienne
a procurée, où il aſſure ſeulement qu'il
ſt tombé entre les mains, & qu'il a cru le
ir communiquer au public.
e même P. Theophile Rainaud dont il a
arlé, témoigne que le Combat Spirituel
atribué à une devote; mais il n'aporte
t de preuve pour faire voir qu'il lui ait
tenu. Il a été fait pour une devote qui
ſous la direction de l'auteur; mais il n'a
té fait par elle.
et auteur étoit un Theatin nomé Dom
rent Scupoli natif d'Otrante. Cela ſe ju-
par l'aprobation donée à ce livre en
par le P. Carafe General des Theatins,
e témoignage de Dom François Bolrito
atin dans le catalogue des Ecrivains de ſa
gregation: par celui de Dom Joſeph Si-
ans le 3. tome de ſon hiſtoire: par l'abre-
e la même hiſtoire fait par le P. Muſotti.
ſe prouve pareillement par quelques é-
ns Italienes qui portent le nom du P.
oli, & par l'épitre dedicatoire qu'il en fit
même, qui ſe conſerve manuſcrite dans
rchives de la maiſon de ſaint Paul de Na-
Le P. du Buc en a mis dans cete edition
opie traduite en notre langue.
P. Scupoli ne compoſa d'abord ſon
bat *ſpirituel que de 32. chapitres.* Il y en
ajouta

depuis 27. & ensuite six autres, si bien
y en a maintenant 66. Il fut imprimé à
es avec ces additions dés l'année 1610.
aprés la mort de son auteur, arivée le 28.
vembre de la même anée. Ces additions
doivent point être suspectes d'avoir été
oſées par une main etrangere : Elles par-
t du même esprit, & sont du même carac-
re que les chapitres qui ont paru les pre-
iers.

Oeuvres melées de Monsieur Chevreau. In 12. à la Haye, & se trouvent à Paris chez Jean Boudot ruë saint Iaques. 1697.

IL y a long-tems que la reputation de M. Chevreau est fort grande, & fort bien établie dans l'Empire des letres. Son Histoire du Monde qui s'imprime en Holande pour la quatriéme fois, est remplie d'une merveilleuse érudition. Il y en a aussi beaucoup dans ces œuvres melées, qui consistent en letres Françoises & Latines, en portraits, en poësies diverses, en sonnets, en élegies.

Plusieurs de ces Letres contienent l'explication de quelques passages dificiles des auteurs Grecs & Latins, des reponses sur des endroits obscurs de l'Ecriture, des reponses sur notre langue, & même des dissertations. Il y en a une fort curieuse sur les pilules qui assoupissoient les serpens, & gueriſſoient ceux qui en avoient été mordus.

On

page 253. la refutation d'une
libelle qui a pour titre: *Antonius*
logii Aureliani Scriptor ideneus,
?

te écrite à Monſieur de Benſſe-
illet 1687 Monſieur Chevreau
e infidelité de Monſieur la Me-
i il avoit preté le manuſcrit de
obſervations ſur les poëſies de
l le garda plus de quatre mois,
i fort mal en ordre. Monſieur
depuis qu'il l'avoit prété à Mon-
:, contre la promeſſe qu'il lui
t ne le montrer à qui que ce
les obſervations de Monſieur
les mêmes poëſies de Malher-
ır Chevreau reconut l'infidelité

t come Monſieur Menage dit
ıce qu'il s'eſt privé du plaiſir de
ntaire de Monſieur Chevreau
:s de Malherbe, afin qu'on ne
ıt de l'avoir volé, Monſieur
ait remarquer à Monſieur
, que ce n'eſt pas de ſes
qui ſont imprimées qu'il
mais que c'eſt du manuſcrit
confié à Monſieur la Menar-
:ontre ſa parole le preta à Mon-
ge. Il ajoute que ce dernier
ncere dans cete rencontre, &
le à ſa *conſience*, qu'il y a long-
t fait paſſer pour le paraſite de

tous

tous les livres ; qu'on le ſoupçone de
pour peu qu'il ſe pare. Il finit ſa letre e
teſtant que puis qu'il a plu à Monſieur M
ge de s'aproprier ſes plus curieuſes obſ
tions, il ne les fera jamais imprimer
reſerve de quelques unes qui pouro
trouver dans ſes letres critiques à Mo
le Fevre de Saumur.

*Courtes inſtructions pour l'adminiſtration
le bon uſage des Sacremens, pour la vi
malades, & ſur quelques ceremonies co
dans les Rituels. Par Meſſire Lazare
Bocquillot, Pretre &c. In* 12. à Paris c
veuve de Daniel Hortemels, ruë ſai
ques. 1697.

IL n'y a jamais eu une entiere unifo
d'uſages & de ceremonies dans l'
Catolique. Le Clergé & le peuple de c
Dioceſe, doivent obſerver ce qu'ils y
vent établi, & éviter trois abus cont
quels l'auteur de ce traité s'éleve dans ſ
face. Le premier vient des Superieu
Seminaires qui étant étrangers dans le
cezes où ils ſont employez, & ne co
ſant point d'autres breviaires ni d'autres
monies que celles de Rome s'éforcent
introduire par tout, & d'abolir les cer
nies & le breviaire des autres Egliſes. L
cond abus conſiſte en ce que l'on intr
le calendrier Romain en la place de ch

drier particulier ſuivi juſqu'ici dans les
ezes, ce qui fait oublier les Saints les
anciens, & les plus celebres, & en re-
ir de nouveaux dont le calendrier Ro-
n ſe groſſit de jour en jour.

e dernier abus regarde des prieres dans
uelles le Roi, & l'Evêque du lieu de-
ent être nomez, en la place deſquels
livres Romains noment le Pape, &
pereur. Monſieur Bocquillot avertit
s ſa preface, que le jour du Vendredi
t il ſe fait en certains Diocezes des prie-
à l'Autel pour l'Empereur, & pour l'Em-
Romain dans le tems qu'ils nous font la
rre, & il ne s'y en fait point pour le
, ni pour le Royaume. Quand on re-
ſente cet inconvenient à des directeurs
ſeminaires, gens ſouvent atachez à la
ur de Rome par l'interêt de leur comu-
té, ils repondent qu'il ne faut rien chan-
à leur Miſſel. Je pourois raporter ſur ce
et les Arêts du Parlement, la deliberation
Chapitre de l'Egliſe de Paris, & le juge-
nt de la Faculté de Theologie qui ſe
uve au comencement des plaidoyez de
nſieur Servin Avocat General: mais c'eſt
ez que je les aye indiquez. Monſieur
cquillot vient de doner encore au public
Homelies, ou des Inſtructions familieres
les Fêtes de quelques Saints.

Le

Le Blason de France, ou notes curieuses sur l'Edit concernant la police des Armoiries, dédié au Roi. In 8. à Paris chez Charles de Serci, Pierre Aubouyn, Estienne Michalet, & Pierre Brunet. 1697.

ON peut considerer cinq parties dans ce petit traité. L'abregé des regles du Blason fait la premiere, & sert à faciliter l'intelligence de l'Edit à ceux qui n'ont fait aucune etude de cete science. Les notes sur l'Edit sont la principale & la plus etenduë, parce qu'elles en expliquent tous les articles. La troisiéme est une instruction pour ceux qui ont des armoiries à faire recevoir : la quatriéme est un Dictionaire de tous les termes de Blason, & la derniere est un recueil de planches qui representent la figure & la disposition des pieces qui entrent le plus souvent dans la composition des armoiries.

JOUR-

XI.

OURNAL
SÇAVANS,

ndi 18. Mars. M. DC. XCVII.

---

s Anciens & des Modernes, où il de l'Aſtronomie, de la Geografie, vigation, de la Guerre, de la Phi- de la Muſique, de la Medecine &c. e & dernier dialogue. Par Monſieur , de l'Academie Françoiſe. Tome e. In 12. *à aris chez* Jean Baptiſte rd, ruë ſaint Jaques 1696.

Perrault avoit executé le projet oſé dans le volume precedent, il t examiné dans celui-ci les plus be- its des Poëtes anciens qu'il avoit le traduire pour les comparer avec nes. Mais l'amour de la paix lui a oner cet ouvrage pour paſſer aux , & aux autres ſiences, & pour le combien les modernes y ont été que les anciens.

iens dont il s'agit ne montent gue- ut que le *ſiecle* d'Homere, & ne *gueres plus* bas que celui de Vir-

gile. Hiparque a été le premier qui a ſû ce que c'étoit que l'Aſtronomie a aſſuré que ceux qui avoient vécu avant lui, ne prediſoient les éclipſes que parce qu'ils avoient obſervé qu'au bout de 19. ans, elles revenoient à peu près aux mêmes jours. Ptolomée a le premier fait des tables aſtronomiques qui fuſſent juſtes. Pappus qui vêcut ſix vints ans aprés, remarqua que l'obliquité de l'écliptique n'étoit pas telle que l'avoit cru Ptolomée.

Albutecnius compoſa quatre cens ans aprés un livre de la ſience des étoiles, où il redreſſa Ptolomée en pluſieurs endroits. Vers l'an 1260. Alfonſe Roi de Caſtille fit faire par des Juifs, & par des Arabes de nouveles tables qui lui revinrent à plus de quatre cent mile écus. Avec tout cela ils ſe tromperent de deux degrez ſur le vrai lieu des étoiles fixes. Deux cens ans depuis Purbachius, & Jean de Montroyal obſerverent une partie des defauts de ces tables.

Copernic en fit de plus juſtes, mais pourtant defectueuſes.

George Joachin ſon diſciple travailla à les coriger particulierement touchant les étoiles fixes.

Tico-Brahé fit pluſieurs obſervations à l'ocaſion d'une nouvele étoile qui parut en 1572. dans la conſtellation de Caſſiopée, & parvint à la conoiſſance du vrai lieu des étoiles fixes. Frederic II. Roi de Danemarc contribua beaucoup à cete decouverte par la *depenſe qu'il* fit en inſtrumens de Matematique,

bles astronomiques par ordre de l'Em-
ur Rodolfe. Enfin les lunetes d'apro-
nt changé toute l'astronomie come l'ar-
ie a changé la face de la guerre.
n 1609. on porta de Holande en Italie des
es qui grosissoient les objets, & on tient
Galilée fut le premier qui s'en servit pour
des lunetes d'aproche par le moyen de
on a remarqué des taches dans le Soleil,
t une infinité de decouvertes.
e s'il faut descendre du ciel en terre, il n'y
à prendre un compas pour voir de com-
notre Geografie surpasse celle des an-
. Ce qu'ils conoissoient de la terre ne
as la dixiéme partie de ce que nous co-
ons aujourd'hui. Les Geografes du tems
stote qui avoient divisé les grans cercles
o. degrez donoient à chaque degré 52.
& demie, desorte que la terre auroit
720. lieuës de tour. L'Academie Roya-

l'Ocean, remarqua un grand nombre de fautes faites dans les Cartes qui avoient paru juſqu'alors.

L'art de la navigation a été tres imparfait au tems des anciens. Ils n'oſoient entreprendre de voyages de long cours, au lieu qu'un pilote va ſurgir aujourd'hui à trois mile lieuës du lieu d'où il eſt parti. C'eſt un des avantages de la bouſſole qui a fait découvrir de nouveles terres, & trouver un monde de comoditez & de richeſſes. Ce ſecret étoit conu en France au douziéme ſiecle, puiſque Guyot de Provins qui vivoit en 1180 en fait mention dans les poeſies raportées par M. Fauchet au ſecond livre des Poetes François.

Aprés avoir parlé des Matematiques, il faut dire quelque choſe de la Filoſofie. La Metafiſique a eté inconuë aux anciens. Dans tous les livres d'Ariſtote qui ont le titre de Metafiſique il n'y a que cinq chapitres qui traitent de cete matiere. Pour la Logique il l'a bien traitée; mais ce qu'il en a dit pouroit être reduit à la moitié. L'Art de penſer de Port roval renferme tout ce qu'il y a de bon dans les livres d'Ariſtote, & quantité de choſes tres utiles qui n'y ſont pas.

Les anciens n'ont rien ſu de la Morale. Pour la ſavoir il faut conoitre la coruption du cœur humain, & le deſordre que le peché y a cauſé. Les Filoſofes aimoient ce deſordre, & faiſoient gloire de leurs vices; n'agiſſoient que par orgueil & ſe vantoient eux-*mémes, croyoient* que la ſageſſe & la vertu de-

dependoient d'eux, & qu'ils les pouvoient aquerir ſans les demander aux Dieux. Jamais ils n'ont pu convenir du ſouverain bien.

La Fiſique des anciens paroit auſſi fort defectueuſe. L'Abé qui dans ce dialogue ſoutient les Modernes, y compare les principes de Fiſique d'Ariſtote avec ceux de M. Deſcartes. Il ne peut pourtant prendre avec lui les bêtes pour de pures machines. Il leur acorde une ame, & de la raiſon; mais une raiſon diferente de celle de l'home, & qui n'oblige point à leur acorder une ame ſpirituele & immortele.

Le même Abé continuant ſon paralele montre que la Medecine d'aujourd'hui eſt beaucoup plus parfaite qu'elle ne l'étoit autrefois, parce qu'elle a fait des experiences qui l'ont inſtruite de la veritable conformation du cors humain, & d'un grand nombre de remedes ſpecifiques ignorez dans le tems de Galien. Il prouve la même choſe de la Muſique, & fait voir que celle des anciens ne conſiſtoit que dans un chant ſeul, & ne ſavoit ce que c'eſt que Baſſe, ni qu'une Taille. Sur quoi il renvoye au traité que M. Perrault de l'Academie des ſiences compoſa il y a quelques anées ſur ce ſujet.

Que ſi l'Abé avoit voulu parler des Jardins, avec combien de facilité auroit-il mis M. le Noſtre & M. de la Quintinie infiniment au deſſus des anciens? Il y met la plupart de nos artiſans, ceux *qui* travaillent à nos feux d'*artifice*, *ceux qui* preparent nos repas,

dont la delicateſſe & la propreté n'ont point trouvé d'exemple aux ſiecles les plus polis parmi les Romains, qui ſelon le temoignage d'Ovide n'avoient point de napes ſur leurs tables.

Le dialogue finit en cet endroit. Le Chevalier qui avoit été de la diſpute, la termina par ces vers dans leſquels il avoit renfermé ſon ſentiment ſur tous les points.

QUAND le Dieu des ſaiſons aura moins de lumiere
Au milieu de ſon cours qu'en ouvrant ſa carriere;
Qu'un cheſne qui n'a vu que deux, ou trois printems
Aura plus de rameaux qu'un cheſne de cent ans?
Qu'un fleuve roulera plus de flots à ſa ſource
Qu'il n'en porte à la mer en achevant ſa courſe;
Que le ruſtique gland des antiques foreſts
Vaudra mieux que le blé des modernes guerets;
Quand pour trop manier, ou le marbre, ou l'argile
On véra qu'un ſculpteur en devient moins habile;
Qu'un pilote en voguant perd l'art de naviger,
Qu'un Ciclope en forgeant deſaprend à forger;
Je croirai qu'en nos jours il n'eſt rien qui réponde
Aux plus foibles eſſais de l'enfance du monde.

Monſ-

Monſieur Perrault a fait imprimer à la fin de ce volume, un traité d'un Docteur de Sorbone contre les principes de conoiſſance de Monſieur Deſcartes.

Extrait d'une lettre, touchant la Quadrature du Cercle, & le projet de Diophante.

LA Quadrature du Cercle eſt poſſible en ſoi & impoſſible aux homes. Mais pour demontrer cete impoſſibilité il faudroit de nouveaux élemens, du moins par la voye dont je voudrois me ſervir. Vous en pourez juger par les propoſitions ſuivantes.

1. S'il eſt impoſſible d'exprimer les conditions d'une queſtion par des egalitez d'Algebre: Je dis qu'il eſt impoſſible de la reſoudre par des efections geometriques.

2. Si le cercle n'eſt pas un poligone, je dis qu'il eſt impoſſible d'exprimer le raport de ſon diametre à ſa circonference par des egalitez d'Algebre.

3. Si l'on ſupoſoit une egalité dont un expoſant ou un coëficient, ou la multitude des lignes ne pût s'exprimer que par des nombres plus grans ou plus petits que tout nombre donè: Je dis qu'il ſeroit impoſſible de reſoudre geometriquement cete egalité.

4. Si le cercle étoit un poligone, & que le raport de ſa circonference à ſon diamétre pût s'exprimer par des egalitez d'Algebre: Je dis *que leur reduite* ſeroit tele, qu'un de

ſes expoſans ou de ſes coëficiens, o
multitude des ſignes, ne pouroit s'expri
que par des nombres, plus grans ou
petis que tout nombre doné.

Ces quatre propoſitions peuvent être
duites à moins ; & en efet, on les a
reduites à deux dans un ecrit que l'on ſe
poſoit de rendre public il y a quelques an
& qui fut mis alors entre les mains de
ſieurs Matematiciens celebres. Mais c
l'on ſupoſoit dans cet ecrit quelques
poſitions, qui bien qu'elles ayent été
çuës par la plûpart des plus ſavans geo
tres & qu'il ne paroiſſe pas que perſone e
juſqu'ici douté, n'ont pas neanmoins e
re été bien demontrées ; l'auteur de ce
crit a cru qu'il avoit beſoin de nouveaux
mens pour rendre ſes preuves plus com
tes, & c'eſt ce qui lui a fait diferer l'imp
ſion de cet ouvrage qu'il eſpere doner au
blic un jour.

Le même auteur m'a encore ouvert
ſieurs moyens pour reſoudre cete queſ
qui manque à la 12. 2. de Diophante, où i
git ſeulement de trouver deux nombres
les conditions ſoient teles, que ſi de cha
on retranche le quarré de l'autre chaque
ſoit un quarré. Il prend $\frac{aa + bb \quad cc}{xx + vv, \; xx}$
pour l'expreſſion de ces deux nombres,
ce que chacun doit-être compoſé de d
quarrez en fraction ; enſuite il forme les d
egali

egalitez qui resultent des deux conditions & il les distribuë en diferentes manieres qui produisent diferentes formules. Mais de toutes ces distributions je n'en vois point qui done de formules qui soient à la fois plus simples, plus generales ni plus harmonieuses que celle qui se presente d'abord, & qui fournit ces deux egalitez.

$$ax + bv \propto cc + dd.$$
$$cx + dv \propto aa + bb.$$

Où l'on voit que x & v n'étant qu'au premier degré, il est tres facile d'en trouver les valeurs, & ces valeurs étant substituées dans les positions, les resultats seront les formules requises. L'on pouroit preparer les egalitez qui doivent être distribuées soit pour varier les distributions, ou pour raporter ces egalitez aux metodes de Diophante & de ses Comentateurs; l'on pouroit encore se servir d'une formule trouvée, pour en decouvrir autant d'autres qu'on voudra, & faire concourir la voye que je viens de marquer ici avec celle que l'on a marquée autrefois dans les Journaux de Holande sur cete même question &c.

Traité des Droits honorifiques des Seigneurs dans les Egliſes, par feu Monſieur Maréchal Avocat. Derniere édition, augmentée d'un Traité du droit de Patronage, de la preſentation aux Benefices &c. d'Arêts ſervant de deciſions pour les droits honorifiques, d'un Traité des dixmes, & de pluſieurs nouveaux Arêts & Reglemens concernant leſdites matieres. Par Monſieur Simon. Deux Tomes. In 12. à Paris chez Iean Guignard, à l'entrée de la grand-Sale du Palais. 1697.

LE Traité du droit de Patronage du Monſieur Simon, & celui des droits Honorifiques de Monſieur Maréchal, ont été imprimez dans un même volume à cauſe du raport de leur ſujet. Dans le premier tout ce qui regarde l'origine du droit de patronage, ſon exercice, les eſpeces de patrons, eſt expliqué en 25. titres qui épuiſent la matiere. Monſieur Simon y dit dés le 1. titre que ce nom de Patron qui étoit doné parmi les Romains aux maitres qui avoient afranchi leurs eſclaves, & qui retenoient encore ſur eux pluſieurs droits a été doné parmi les Cretiens à ceux qui y ont fondé des Egliſes. Bien que cete belle prerogative ne s'aquiere regulierement que par la conſtruction, & la dotation de l'Egliſe, il y a eu toutefois des tems où les Avocats & les Vidames choiſis par les Evêques pour ſa defenſe, ſe le ſont atribué.

Aprés que l'auteur a touché les eſpeces de Patronage Eccleſiaſtique, Laïque, Mixte, perſo-

perſonel, & reel, il avertit que ce droit s'étend beaucoup plus loin qu'à la preſentation d'un Eccleſiaſtique pour ſervir l'Egliſe. Cete preſentation apartient aux femeles auſſi-bien qu'aux mâles, à l'uſufruitier, au mari come adminiſtrateur des biens de ſa femme, au tuteur, & au procureur de tous ceux à qui ce droit apartient.

Le Procureur ne peut ſe preſenter lui-même, ni celui duquel il a la procuration.

Non ſeulement le droit de preſenter aux Benefices Eccleſiaſtiques apartient à des Laïques, mais depuis que l'ordination a été ſeparée de la colation, on a jugé qu'ils pouvoient auſſi les conferer.

Le droit de Patronage eſt extremement favorable, & il ne ſe perd pas aiſement. Pour l'éteindre il faut que le patron ait negligé de l'exercer, & que le colateur ait conferé le Benefice trois fois diferentes ſans aucune opoſition. L'excomunication même toute terrible qu'elle eſt, ne prive pas de ce droit celui ſur qui elle eſt lancée; elle ne fait que le priver de l'exercice juſqu'à ce qu'il ait été abſous. Le Clergé conſerve toujours de la reconoiſſance pour les heritiers de ceux qui lui ont fait des aumônes, & ſi le patron tombe dans la pauvreté, il peut demander d'être nouri des revenus de l'Egliſe que les liberalitez de ſes ancêtres ont enrichie. Que ſi c'étoit par ſa faute & par l'excés de ſes débauches qu'il eût diſſipé ſon bien, l'Egliſe *pouroit s'excuſer* de le ſecourir.

Par l'ordonance de l'an 1531. les Chatelains, & les hauts Justiciers ne peuvent pretendre dans l'Egliſe les droits honorifiques, que quand il n'y a point de Patron. D'ailleurs ils ne jouïſſent de ces droits que dans l'Egliſe Paroiſſiale; au lieu que le Patron en jouït indiferemment dans toutes celles que lui ou ſes predeceſſeurs ont fondée.

Il y a d'autres prerogatives qui apartienent aux Patrons, come un banc dans le chœur, le pain beni, l'encens, la ſepulture dans le chœur, la litre. Notre auteur raporte au ſujet de l'encens un paſſage rare de Codin au quatorziéme chapitre de ſon livre des oficiers de l'Egliſe de la Cour de Conſtantinople, par lequel il paroit que le jour de Pâque ſeulement, le Patriarche donoit de l'encens aux Vêpres à l'Empereur, & à tous les Oficiers de la Cour. C'eſt preciſement ce que le paſſage porte. Et il n'eſt pas cité de la même ſorte par Monſieur Simon.

Le traité des droits honorifiques de feu Monſieur Maréchal a été tant de fois imprimé, & eſt ſi conu au Palais qu'il n'eſt pas neceſſaire que j'en parle en cet endroit. J'avertirai ſeulement le public, que Monſieur Simon a pris la peine de rechercher tous les Arêts de diferens Tribunaux citez par Monſieur Maréchal, & qu'il en a compoſé le ſecond tome, à la fin duquel il a joint un traité des dixmes, & des Arêts ſervant de *deciſions ſur les* droits honorifiques.

Rela-

Relation de la mort de quelques Religieux de l'Abbaye de la Trappe. Deux Tomes. In 12. à Paris chez Florentin & Pierre Delaulne, ruë S. Jaques. 1696.

LA vie & la mort des Religieux dont il eſt parlé dans cete Relation y ſont raportées avec des particularitez ſi bien circonſtanciées, qu'il faut qu'elles ayent été ecrites au tems même qu'elles ſont arivées, ſans quoi il auroit été dificile aux Superieurs qui veillent le plus atentivement ſur leur conduite de s'en ſouvenir. Les uns avant que d'être apelez à cet heureux état avoient vécu dans le monde, les autres dans le Clergé, & les autres dans d'autres Ordres.

Dom Paul nomé dans le monde François Ferrand de Granmaiſon, n'y entra qu'à l'âge de 63. ans, aprés avoir été pluſieurs fois Superieur dans l'étroite obſervance de Premontré. Il ſe preſenta au Noviciat come une cire molle pour recevoir toutes les impreſſions qu'un P. Maitre plus jeune que lui de vint cinq ans voudroit lui doner, & lui obeit en toutes choſes avec la docilité d'un enfant. Lors qu'il eut fait profeſſion, & que l'Abé lui propoſa de s'aprocher de l'autel duquel il avoit eté ſeparé pendant le tems de ſes epreuves, il le pria inſtamment de le laiſſer dans cet état de penitence pour le reſte de ſes jours, & l'obeïſſance ſeule lui fit reprendre les fonctions de ſon miniſtere.

Pour n'ometre aucun des devoirs dont il ſe croyoit chargé, il s'apliqua à la lecture des reglemens du Monaſtere qui entrent dans le détail des ofices & des exercices diferens, & trouva avec joye dans l'aſſujetiſſement qui y eſt preſcrit de perpetueles ocaſions de renoncer à ſon propre eſprit, & de ſuivre celui de ſon Superieur.

Frere Eutime III. nomé dans le monde Jean d'Eſpinoy, n'avoit point d'etude, & demanda à être reçu en qualité de Convers. L'Abé le renvoya pour aprendre le Latin, & en moins de dix mois il en aprit aſſez pour entendre les Peres. Il fut reçu Religieux du chœur, & fit en peu de tems un grand progrés. Il ſe rendit l'Ecriture ſainte familiere; & quand il parloit dans les Conferences, il en faiſoit des aplications ſi juſtes & ſi ſpirituеles, que ceux qui l'entendoient en étoient inſtruits & edifiez. Tant il eſt vrai que la ſience de Dieu ne s'aprend point dans les livres, mais que Dieu ſeul qui en eſt le maitre, la répand dans les cœurs.

Dom Bruno nomé au monde François le Digue, fit tout jeune profeſſion dans une obſervance nommée *le Val des choux*, s'y engagea come il auroit fait dans une condition ſeculiere, & y vécut ſans conoiſſance & ſans ſentiment de ſon etat, ſans reproches de ſa conſience. Sa contenance peu reglée, même depuis ſa profeſſion à la Trape, fut une ocaſion perpetuele de l'humilier; mais on *ne vit jamais* en lui aucune faute qui ait pu

être

m Arſene nomé dans le monde Claude
on, natif de Boiſcommun au dioceze
ns, fit ſes etudes à Paris au colege de
aigu, & y enſeigna la Filoſofie. Il prit
te le bonet de Docteur en Theologie,
icaire dans une paroiſſe de Paris, & Cu-
dioceze de Sens. Il forma le deſ-
de ſe retirer contre le ſentiment
n Archevêque, qui ne manqua pas de le
nander à Monſieur l'Abé de la Trape.
ponſe de cet Abé fut qu'il le renvoye-
'il reconnoiſſoit par les épreuves du No-
t qu'il eût eté conduit par ſon propre e-
plutôt que par l'eſprit de Dieu.
om Arſene fit ſa profeſſion le 19. d'Août
.. & regarda ce jour-là come celui de ſa
. Dans le monde il avoit pris part aux
ions du tems qui avoient fait beaucoup
uit ; dés le moment de ſa retraite il ſe

recueils de Caſſien, de ſaint Baſile, de ſaint Ephrem, de ſaint Jean Climaque & de ſaint Bernard. Sa mort fut ſubite, & ne fut pas imprevuë.

Dom Joſeph nomé au monde Louis Gareau, avoit été Religieux de la comune obſervance de Citeaux, Docteur de la Faculté de Paris, & Prieur de l'Abaye de Buſée en Bretagne. Il fut obligé par un ordre du Roi d'en ſortir, & d'aller en Languedoc. Cete diſgrace lui ouvrit les yeux, & lui fit faire ſur ſa profeſſion des reflexions qui n'étoient point entrées auparavant dans ſon eſprit. Il demanda come une grace d'être reçu à la Trape; & quand il l'eut obtenuë, il ne conſerva aucun ſouvenir de la reputation, ni des autres avantages qu'il avoit eus avant ſon dernier engagement.

Dom Iſidore, nomé au monde Honoré Simon, fut Prêtre de la congregation de l'Oratoire, & y mena toujours une vie fort reglée avant que de ſe retirer à la Trape. Quand il y eut eté reçu il mourut tellement aux choſes d'ici bas, qu'il n'avoit non plus de conoiſſance de ce qui ſe paſſoit dans le Monaſtere que s'il eût eté ſans yeux & ſans oreilles.

Dom Alberic Religieux de la commune obſervance de Premontré, étoit prêt de prendre le bonet de Docteur lors qu'il reſolut de paſſer ſa vie dans la retraite. Monſieur l'Abé de la Trape refuſa de le recevoir juſqu'à ce qu'il eût le conſentement de Monſieur le General de Premontré. Il faut croire qu'il avoit

des

raiſons particulieres pour en uſer envers
utrement qu'envers Monſieur l'Archevê-
de Sens.

Dom Bernard, nomé au monde Eloi de
lle, Religieux de l'étroite obſervance
même Ordre, prit l'habit de la Trape à
de 64. ans. Quelque tems aprés ſa pro-
on des gens mal intentionez publierent
l s'en repentoit. Mais ces bruits furent
pez par le temoignage d'un Prelat qui l'a-
entretenu ſur ce ſujet, & par la letre que
Bernard ecrivit à Monſieur Pinete lors
l étoit à l'Infirmerie.

Dom Dorothée, Chantre & Chanoine de
liſe de Meaux, ſe retira à la Trape par le
ſeil de ſon Evêque.

Frere Zenon, nomé au monde le Cheva-
de Montbel, prit le parti des armes, &
tous les vices de cete profeſſion. Ayant
du ſon argent au jeu il eut envie d'entrer
Capucins, puis aux Chartreux qui le re-
rent, ſe preſenta à la Trape, & y fut reçu.

Dom Zozime, nomé au monde Pierre
il, avoit eté ordoné Prêtre avant que
prendre l'habit à la Trape. Il y fut
eſſivement Sacriſtain, Celerier, Prieur,
Abé. J'ai touché ce que chacun de
Religieux avoient de particulier; car
eneral ils avoient tous la même humilité,
ême amour des jeûnes, des veilles, du
ce, du travail, & une parfaite ſoumiſ-
aux ordres de leur Abé, un entier ata-
ment *à ſa perſone.*

Elo-

Eloges Hiſtoriques des ſaints, avec les Miſteres de Nôtre Seigneur & les Fêtes de la Vierge, pour tout le cours de l'anée. In 12. Deux Tomes. à Paris chez Louïs Guerin, ruë ſaint Jaques. 1697.

LEs Saints dont ſe trouvent ici les éloges, ont eu chacun leur diferent caractere, que l'auteur a tâché d'atraper pour les peindre avec les traits qui leur ſont propres. Il a ſuivi les plus fideles Ecrivains de leur vie, & a evité ceux qui ont mêlé des fables dans leurs Hiſtoires. Les textes qu'il a choiſis ſont ſi juſtes, qu'ils l'ont conduit naturelement à la diviſion de ſon dicours, come pour ſaint François de Sales: *In fide, & lenitate ipſius ſanctum fecit illum.*

Entre ces diſcours, il y en a deux ſur la devotion à la ſainte Vierge, & ſur la confrerie du Scapulaire. Dans le premier l'utilité des confreries, & de la devotion à la ſainte Vierge, eſt montrée par trois raiſons, qui ſont que par là les Cretiens ſatisfont mieux à leurs devoirs eſſentiels envers Dieu, qu'ils y trouvent de puiſſans motifs pour ſe porter à la vertu, & qu'ils s'atirent une plus grande abondance de benedictions. Dans le ſecond ſont decouverts les abus qui ſe font de ces ſocietez, par des devots ſuperſtitieux & groſſiers, par des devots exterieurs & aparens, par des devots impenitens, & endurcis.

L'au-

L'auteur promet un autre ouvrage, où il donera par l'ordre de l'alfabet ce que les ſaints Peres, les Interpretes de l'Ecriture, les Predicateurs anciens & modernes ont dit de plus ſolide ſur les plus importans ſujets de morale.

Livre nouvellement imprimé

Statuts Synodaux, de Meſſire Charles le Goux de la Berchere, Archevêque d'Alby. In 8. à Paris chez Antoine Dezallier, ruë ſaint Jaques. 1697.

XII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 25. Mars. M. DC. XCVII.

---

*Analiſe des Actes des Apotres avec des diſſertations ſur les lieux dificiles. Par le R. P. * * * Prêtre de l'Oratoire. In 12. deux Volumes.* à Paris chez Etienne Michalet, ruë ſaint Jaques. 1696.

L'Analiſe des Actes des Apôtres, eſt la continuation du deſſein qu'a fait l'auteur d'expliquer le Nouveau Teſtament par la metode qu'on apele de reſolution. Elle a cete comodité qu'en diviſant le tout en ſes parties, elle conduit d'abord l'eſprit du lecteur, dans le vrai ſens de l'écrivain ſacré. Elle établit le ſujet qui regne dans tout l'ouvrage, & elle determine les mots equivoques au ſens qui leur convient le plus juſte. Au lieu que ceux qui ne s'atachent qu'à l'explication en détail de chaque membre, ne donent ſouvent qu'une idée fort imparfaite de tout l'ouvrage, parce que l'ambiguité des mots capables de pluſieurs ſignifications, les fait ſouvent prendre dans une, qui ne s'acor-

de

s toujours avec le deſſein de l'auteur.
int Luc dans le livre des Actes, s'eſt pro-
de nous doner l'Hiſtoire de la naiſſance
berceau de l'Egliſe. L'Aſcenſion de Je-
hriſt touchée en peu de mots par les E-
geliſtes, en fait la jonction avec l'Hiſtoi-
angelique, & en même tems elle ſert
l'élection de ſaint Mathias de prelimi-
, & come d'avant-propos à l'Hiſtoire
Egliſe.

'auteur conſidere la Pentecôte qui ſuit
e l'animation du cors miſtique de Jeſus
iſt c'eſt à dire de l'Egliſe par le ſaint Eſprit
y repand abondament, non la vie inte-
re qu'elle avoit deja par la juſtice & par la
e, mais la vigueur, l'action, & le mou-
ent dont elle avoit été juſqu'alors deſti-
. Il y trouve encore ſa naiſſance publique.
au lieu qu'elle avoit été autrefois enfer-
dans la ſocieté viſible de la Sinagogue,
ne dans le ſein de ſa mere; le ſaint Eſprit
fait ſortir aux yeux de tout le monde, par
eſpece de naiſſance, afin qu'on ne les
fondît pas l'une avec l'autre, & qu'on ne
tât plus que la Sinagogue & l'Egliſe ne
ent deux ſocietez toutes diferentes.

Tout ce qui ſuit juſqu'à la fin eſt l'Hiſtoire
l'Enfance de l'Egliſe, elle comence par
acroiſſement dans ſon pays natal, c'eſt-
re par la converſion de trois mile Juifs à la
miere predication de ſaint Pierre, & de
q mile à la ſeconde. Car elle devoit aque-
quelque force dans la Ville de Jeruſalem,
avant

avant que de s'étendre aux lieux d'alentour. Cet enfantement ne fut pas sans douleur, & l'on peut mettre en ce rang, les menaces & les outrages que les Apôtres reçurent dans ce comencemens du Sanhedrim, ou du conse Judaïque.

Mais come l'enfance de Jesus Christ avo eu ses perils, il étoit juste que l'Eglise épro vât les siens dans son berceau, & qu'il se tro vât un second Herode, qui essayât de fa contre elle ce que le premier avoit vai ment entrepris contre son epoux. L'aut range parmi ces perils la persecution qui leva au sujet de saint Etiene, sa lapidati la mort de saint Jaques, la prison de Pierre, sa destination à la mort, le pi des fideles: mais cete persecution ne fu l'ocasion d'une plus grande fecondité Disciples dispersez par la fuite, portere lumiere de l'Evangile dans les provinc Judée & de Samarie. Enfin saint Pierre ouvert aux Gentils, la porte de l'Eglise la persone de Corneille le Centenier, le tres ne purent plus renfermer leur zel les bornes etroites de la Palestine. Ils gerent entr'eux la conquête de l'unive Jesus Christ & se repandant dans tous mats, ils etendirent l'Eglise au delà d jusques dans le nouveau monde.

Le transport de Philipe le Diacre Ange d'un lieu dans un autre, nous d *de penser* à plus forte raison, que le *rendoient* le même ofice aux Apôt

ſe diviſerent dans toutes les parties du
:, pour y aler porter l'Evangile. Cete
lité abregeoit les voyes de la conver-
s peuples, qui eût pris un train fort
elle eût dependu des voyages que les
s gens denuëz de toutes les comoditez
ie, auroient dû faire à pié ſans argent
proviſions, dans cete vaſte etenduë
s inconus, où la parole de Dieu devoit
rtée. Il ſemble même qu'il n'y a pas
en douter, ſi dés ce tems-là le Chri-
me a été planté dans l'Amerique, co-
elques auteurs aſſurent qu'on y en a
des reſtes ſenſibles & reconoiſſables.
elle autre voye peut-on s'imaginer que
)tres fuſſent allez par mer, dans un
e avec lequel on n'avoit aucun comer-
ui n'étoit pas encore decouvert? Quel
les auroit paſſez? On leur fera peut-ê-
ndre à pié le tour du pole, où l'on pre-
que les deux continens ſe joignent.
ete imagination ſe refute aſſez d'elle-
, ſans qu'il ſoit beſoin de perdre de
s pour en faire voir l'impoſſibilité.
it Luc ayant raporté la converſion de
aul, entreprend l'hiſtoire de ſes voya-
i devoient etendre l'Egliſe par toute la
Il les diſtingue en pluſieurs miſſions,
auteur de l'Analiſe diſtribuë en cinq
. La 1. eſt des miſſions ſimplement
oliques, où l'Apôtre alla prêcher l'E-
e aux infideles *qui* n'en avoient point
entendu parler. La 2. eſt de la miſ-
ſion

sion sinodale dans laquelle saint Pa
voye de Dieu au premier Concile d
lem, pour defendre la liberté de l
contre les partisans des ceremonie
La 3. est des missions de visite, lors
Paul & saint Bernabé repasserent
lieux où ils avoient prêché, pour
ce qui étoit bien, & pour supléer
manquoit encore. La 4 est des mê
sions que les premieres. Et la
mission du martire qui ne fut p
moins encore consomé en ce
lors que l'Apôtre ayant apelé à
mené à Rome, où saint Luc le suit &
& termine là son histoire.

Quoi que le livre des Actes soit e
beaucoup d'elegance & de nettet
trouve neanmoins come dans le rest
criture, des endroits dificiles qu'il
claircir par des dissertations. La seu
gue de saint Etienne en fournit plus
jets On ne sait precisement quel e
que le saint Martir s'y propose, &
Interpretes croyent simplement qu
grand nombre de faits tirez de l'anc
stament il tâche de ralentir, & pour
re d'amuser la fureur des Juifs qu'i
toute prête à eclater & à fondre sur l
les reproches violens qu'il leur fait à l
sa harangue ne s'acordent gueres ave
nagement politique. L'auteur decou
l'artifice de cete apologie, & y fait
tout y repond exactement à l'acusat

it les Juifs d'avoir blaſfemé contre
& contre la Loi de Moiſe. Il y a
eux qui paroiſſent ſi irreconciliables
neſe, que tout ce qu'on peut faire,
raporté tous les expediens, c'eſt
la prudence & à l'equité du Le-
erté de prendre ſon parti.

r traite en paſſant le diferent qui
re S. Pierre & S. Paul, & qui en
utre entre S. Jerome & S. Augu-
nt la neceſſité des ceremonies le-
trouve un moyen de l'acorder qui
criture ſon infaillible verité, & qui
ocedé de ces deux Apôtres la fein-
ſimulation. C'eſt de ſupoſer que
eprit d'abord en particulier ſaint
lui avoua que le trop grand ména-
la foibleſſe des Juifs lui avoit im-
s come cete faute étoit publique
ndaliſé les Gentils, & que d'ail-
Pierre ne pouvoit avec bienſeance
e conduite ſans quelque raiſon
ils convinrent entr'eux que ſaint
prendroit devant tout le monde,
nt Pierre reconoiſſant par ſon fi-
avoit tort, prit de là ocaſion de vi-
es Gentils come auparavant ſans
s s'en puſſent ſcandaliſer, aprés les
t S. Paul ſoutiendroit ſa corection.
njecture qui ne done aucune atein-
e de l'Ecriture ni à la ſincerité des
eſt tres vraiſemblable: & ce qu'on
céter que ſaint Paul dans l'Epitre

aux Galates ne fait point mention
rection secrete, se resout aiseme
sant d'un côté que cela n'étoit poi
re, puis que l'acord qu'ils firen
n'empêchoit point que la faute de
tres reelle, ni la reprimande de l'au
rieuse. D'ailleurs il n'étoit point
d'en parler aux Galates, parce qu
eût doné lieu de soupçoner entre
quelque sorte de colusion.

Dans l'election de saint Mathias
par saint Augustin une dificulté qui
barasse plusieurs Interpretes. S. Lu
les Apôtres tirerent au sort celui
succeder à Iudas dans l'apostolat
me cete forme à quelque chose d'o
interpretes ont tenté toutes les voy
disculper le colege apostolique.
apres saint Augustin demêle cét en
la distinction de deux jugemens,
vinrent dans l'élection de saint Ma
jugement humain & un jugem
Dans le premier ils choisirent par
scrutin, les deux Disciples qui se dis
le plus par leur merite, Ioseph
Mathias. Et dans le second ils laisse
à decider par le sort qui des deux re
charge vacante.

Par ce sage temperament ils
deux ecueils qui paroissoient inevit
l'élection du nouvel Apôtre, qui
tentation de Dieu & la vocation
C'eût été tenter Dieu que de jeter

au ſort ſur toute la troupe des Diſciples, parmi leſquels il ſe fût peut-être trouvé quelque ſujet indigne, ſur lequel contre l'intention des Electeurs le ſort eût pu tomber. Mais d'ailleurs créer un Apôtre, par les ſufrages & par la preference qu'on donne à l'un ſur tous les autres, c'eût été une vocation humaine; maniere qui ne convenoit pas à l'élection d'un Apôtre, qui ne peut être apelé ni élu que de Dieu dont il eſt l'envoyé. Les Apôtres eviterent la tentation de Dieu, en uſant de toute leur lumiere pour choiſir les deux plus dignes. Et pour fuïr l'abus de la vocation humaine, ils le tirerent au ſort, afin que Dieu qui conoiſſoit leur merite, gouvernât le ſort ſelon cete conoiſſance, & le fit tomber ſur celui qu'il preferoit à l'autre.

Il y a dans les diſſertations pluſieurs autres dificultez eclaircies qu'il ſeroit trop long de raporter ici. Il eſt bon neanmoins d'avertir que dans le 2. vol. page 454. lig. 6. il s'eſt gliſſé une faute qui a été omiſe dans l'errata. C'eſt dans le diſcours de ſaint Paul aux Paſteurs d'Eſeſe, où cet Apôtre temoigne qu'il leur a apris dans toutes ſes actions, à ſoulager par le travail de leurs mains, la foibleſſe & la foi chancelante des peuples. *Omnia oſtendi vobis quoniam ſic laborantes oportet ſuſcipere infirmos &c.* Cependant on a brouillé cet endroit en raportant au travail de S. Paul, les deux avantages de la charité & de l'humilité, que ſaint Paul attribuë au travail des Paſteurs-mêmes. *Qu'il pouvoit (a t-on mis) recevoir de*

ceux à qui il prêchoit les choſes neceſſaires à la vie Mais qu'en travaillant ainſi, il donoit un plu grand exemple de charité & d'humilité deux inſig nes avantages. Le 1. pour leur troupeau. Le 2 pour les Paſteurs-mêmes &c. Ce raiſonemen n'eſt pas juſte. Car ſaint Paul pouvoit bie trouver dans ſon travail deux avantages pou les Paſteurs d'Efeſe, qu'il portoit à travaille come lui, & auſquels il donoit par là l'exem ple de charité & d'humilité. Mais comen lui qui ne demeuroit pas à Efeſe, auroit-il p dans cete vie errante qu'il menoit, trouve ces avantages à l'égard des fideles d'Efeſe Enfin l'Apotre travailloit de ſes mains pou l'édification des Paſteurs qu'il portoit par ſo exemple à vivre du travail de leurs mains. C ſont donc les Paſteurs qui ſelon l'intention d ſaint Paul, devoient travailler en ce tems-l pour l'edification du troupeau, qu'il dechar geoit des frais de leur ſubſiſtance. C'eſt à quo l'Apotre les exhorte par ces paroles qu'il fau remetre en la place de celles que j'ai rapor tées ci-deſſus, qu'il avoit travaillé autant qu'i a pû pour gagner ſa vie & celle de ſes cole gues, & qu'il avoit fait voir aux Paſteurs que dans ce travail qu'ils devoient pratiquer à ſon exemple ils trouveroient deux inſignes avan tages: Le 1. pour leur troupeau qui étoit le ſoulagement de ſa foibleſſe dans la foi. Le 2. pour les Paſteurs mêmes dans leur obeïſſance à la maxime de Jeſus Chriſt qui porte qu'il vaut mieux doner que recevoir.

Le

re de Dom Jean Martianay à Monſieur Clevreau.

E croyez pas, Monſieur, que le delai que j'ai aporté à vous remercier du voe de vos *Oeuvres mêlées*, dont vous m'az fait l'honeur de m'enrichir, viene de gligence, ou de peu d'eſtime pour votre ſent. J'ai voulu lire votre livre avant e de vous témoigner ma reconoiſſance, peur de vous remercier ſans ſavoir ce e vous m'aviez doné. Je l'ai donc parcouru c beaucoup de complaiſance pour l'ouge d'un ami : & quoi que j'y aye rentré quelques pieces où je ne comprens n, & que je m'eſtime heureux de ne comprendre ; j'en ai trouvé un grand mbre d'autres qui me convienent, & que lû avec plaiſir & avec fruit. Mais je n'ai m'empêcher de me recrier contre l'inelité des ancienes éditions de ſaint Jerô, quand je ſuis tombé ſur la letre où us parlez des *Pſilles* : parce que leur peu xactitude eſt cauſe que ce ſavant Pere point eu de part à votre curieuſe diſſerion. Quel honeur n'auriez-vous point t à ſaint Jerôme, ſi vous aviez ſu que ns la Preface de ſes Comentaires ſur Jo, il a fait une alluſion aux *Pſilles* la plus lle & la plus noble que la politeſſe & la nce pouvoit inventer ? Mais vous ne uviez pas penſer à *ce grand Docteur, dans tems que vous ecriviez* touchant les

Pſilles ; puiſque les ancienes editions d'Eraſme & de Marianus Victorius vous avoient ôté l'idée de l'alluſion de S. Jerôme, & ſupoſé un ridicule *calculateur* ou *joueur de tric-trac* à la place d'un *Pſille* ſpirituel. Vous ſerez ſurpris ſans doute de cete monſtrueuſe metamorfoſe, & que dans le même endroit où ſaint Jerôme a parlé divinement, on lui faſſe dire des abſurditez & des impertinences : cela eſt neanmoins indubitable, & vous en ſerez convaincu vous-même ſi vous me permetez de citer tout au long le paſſage come on le trouve dans les ancienes editions. Voici donc ce que dit ſaint Jerôme en s'adreſſant à Pammachius auquel il a dedié ſes Comentaires ſur Johel. *Nuper de Ægypto egreſſi ſumus, & in Oſee, Pharaone ſubmerſo, rubrum tranſivimus mare : nunc poſt latam eremi vaſtitatem, multo nobis labore ſudandum eſt, ut ad* LXX. *palmas & fontes Apoſtolicos pervenire valeamus. Inſurgat licet ſcorpio, & acuato vulnere ferire conetur : tu comes itineris, & excantator venenatorum morſuum, ſpiritualem nobis* ψυχαγωγὸν *exhibe.* Tout ce paſſage, come vous voyez, eſt plein d'alluſions & de metaphores. Mais je defie le plus habile home de l'Europe de trouver du ſens dans les dernieres paroles où il eſt dit : *Bien que le ſcorpion s'eleve contre nous, & qu'il tâche de nous piquer avec ſa queue voutée, vous qui nous acompagnez dans ce voyage, & qui ſavez charmer les morſures venimeuſes,*

ſervez-

...ez-vous d'un calculateur spirituel. Que fait ...e mot de *Calculateur*, & à quoi peut-il ...raporter pour faire quelque sens? Je n'ai ...mais ouï dire que les *Calculateurs*, ou les *Joueurs de trique-trac* ayent la vertu d'assoupir les serpens, ou de guerir les piquures des scorpions, en comtant avec des jettons. N'est-ce donc pas faire injure à S. Jerôme de vouloir qu'il ait dit des absurditez, & qu'il ait fait un compliment tres impertinent à Pammachius, qui etoit un home de grande qualité, & d'un merite distingué dans Rome? J'ai honte en verité du *psephisten* des ancienes editions; & je ne puis assez m'etoner que ceux qui les ont donées au public, ne se soient pas aperçus de cete alteration du Texte de saint Jerôme, ni d'une infinité d'autres semblables qu'ils ont introduites dans les ouvrages de ce Pere. Je suis d'autant plus surpris de celle dont nous parlons, que je n'ai encore vû aucun Manuscrit qui favorisât la leçon du ridicule *psephisten*; & de dix ou douze que j'ai consulté tout exprés, il n'y en a pas un seul qui ne lise *Psillea* au lieu de *psephisten*. J'ose même avancer que quand le mot ψυλλία, *Psillea* ne seroit pas dans les Manuscrits, le sens des paroles qui precedent nous obligeroit de le substituer à la place du *psephisten*, afin d'y trouver le sens naturel du passage, & l'allusion admirable que saint Jerôme fait à la vertu des *Psilles* dont Herodote, *Plutarque*, *Pline*, & plusieurs au-

très anciens auteurs ont parlé dans leurs ouvrages. Car eſt-il rien de mieux tourné & de touché plus delicatement, que de comparer Pammachius à un *Pſille ſpirituel*, & de l'engager par là à prendre ſa défenſe contre l'envie de ſes calomniateurs & des heretiques, qu'il regarde comme des ſerpens & des ſcorpions pleins d'un venin mortel? *Inſurgat licet ſcorpio, & arcuato vulnere fevire conetur: tu comes itineris, & excantator venenatorum morſuum, ſpiritualem nobis ψυλλίαν exhibe.*

Voila, Monſieur, ce que portent tous les anciens monumens de la Preface qui eſt à la tête des Comentaires de ſaint Jerôme ſur Johel; c'eſt le mot qu'il avoit mis lui-même quand il l'a ecrite; & nul autre terme ne peut conſerver l'aluſion qu'il en fait, ni avoir aucun bon ſens, ni faire honeur à ce ſavant Pere. Je pourois vous faire remarquer encore d'autres alterations dans la même preface, & vous convaincre par ces exemples qu'il n'y eut jamais d'auteur ſi défiguré, ni de Pere de l'Egliſe ſi mal traité, que ſaint Jerôme l'eſt dans les editions precedentes: mais je craindrois ſi je m'étendois un peu ſur cete matiere, que quelque fâcheux ou demi-ſavant ne s'elevât contre mes remarques, & que je n'euſſe beſoin de vous dire. *Tu comes itineris, excantator venenatorum morſuum, ſpiritualem nobis pſyllea exhibe.*

Hi-

e & les avantures de Kemiſki Georgien-
In 12. à Paris chez Jean Guignard.
7.

e Hiſtoire eſt à peu prés de même
ture que celle de Retima, & fait a-
autres ſemblables partie de l'ouvrage
is en pluſieurs tomes, ſous le titre
Conoiſſance du Monde. L'auteur l'a com-
ſur les memoires du Bacha de Chio,
onu à Conſtantinople, & qui lui a
iqué quantité d'autres ecrits qui vie-
e Mehemet Reis Effendi, un des
aux eſprits & des plus ſavans qu'il y ait
s l'Aſie.
avantures de Kemiſki ſont merveil-
mais trop longues pour entrer dans
ait. Les circonſtances les plus remar-
, ſont qu'elle nâquit en Georgie,
le pays où les Voyageurs demeurent
que ſe trouvent les plus belles fem-
Kemiski ſon pere étoit un des princi-
)fficiers de Kemiſniſki chef des Coſa-
qui ſe revolterent au comencement
ecle contre la Pologne. Aprés la mort
maître tué dans un combat, il ne
pas ſuivre la fortune de Doroſensko
ceſſeur, il ſe retira en Georgie, où
pas plutôt vu une fille de treize ans
Zencoub, qu'il en devint amou-
& fut ſi heureux que de l'epouſer.
es enfans qui vinrent de ce maria-

ge; Marie Keviski ſe fit admirer par
celence de ſa beauté. Darejan Reine d
rete, fille de Taimuras, & veuve d'Al
dre ſe la fit aporter, & dés qu'elle l'eu
ne put ſe reſoudre de la quiter. Elle
elever dans ſon Palais, où elle retint
Zencoub ſa mere.

La reputation de cete belle Geor
faiſoit tant de bruit, qu'Alekes fils du
rif de la Meque, qui etoit alors à Co
tinople ſe mit en tête de chercher le
yens de la voir. Il ſe joignit pour ce
à un Juif nomé Octrini, & en peu de
de navigation ariva à l'embouchure d
ſe, entra dans cete riviere, & mou
pied d'un Château eſcarpé & inac
ble, où Kemiski & Zencoub étoient
dées avec une vigilance nonpareille. C
trouva pourtant un chemin par leq
grimpa juſqu'à la porte du Jardin & t
na Alekes. Ils y confererent pluſieur
avec les deux priſonieres, & promir
les delivrer.

Leur deſſein ayant reüſſi Alekes
de mener Kemiski à la Meque ſe j
à une caravane qui aloit à Alep. A la
ſiéme journée elle fut ataquée par un
d'Arabes. Le combat fut rude; mais
leur ceda au nombre, & l'Emir no
manzuele ayant aperçu Kemiski ne ſe
va qu'elle de tout le butin.

Pendant qu'Alekes étoit allé cherc
l'argent pour payer ſa rançon, la

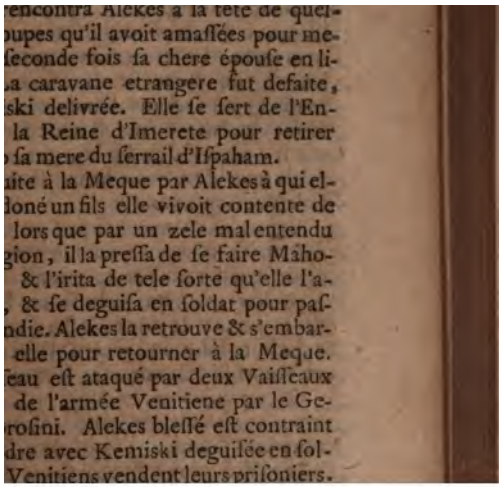
encontra Alekes à la tête de quel-
oupes qu'il avoit amaſſées pour me-
ſeconde fois ſa chere épouſe en li-
a caravane etrangere fut defaite,
ski delivrée. Elle ſe ſert de l'En-
la Reine d'Imerete pour retirer
ſa mere du ſerrail d'Iſpaham.
ite à la Meque par Alekes à qui el-
loné un fils elle vivoit contente de
lors que par un zele mal entendu
gion, il la preſſa de ſe faire Maho-
& l'irita de tele ſorte qu'elle l'a-
, & ſe deguiſa en ſoldat pour paſ-
ndie. Alekes la retrouve & s'embar-
elle pour retourner à la Meque.
eau eſt ataqué par deux Vaiſſeaux
de l'armée Venitiene par le Ge-
roſini. Alekes bleſſé eſt contraint
dre avec Kemiski deguiſée en ſol-
Venitiens vendent leurs priſoniers.

manzuel, & ennemi du pere d'Alekes. Les principaux paſſagers aimerent mieux perdre leur bagage que d'expoſer leur vie. Manazuaba retint Alekes & Kemiski dans l'eſperance d'une rançon. Il ne dona que quinze jours à Alekes pour aler chercher de l'argent, & fit metre aux fers Kemiski qui étoit deguiſée en marchand Armenien. Le terme étant expiré ſans qu'Alekés fût de retour, Manazuaba comanda de mutiler le marchand Armenien. Sa ſurpriſe fut extrême quand il aprit ſon deguiſement, mais il s'en ſut bon gré, & ſe perſuada que c'étoit une heureuſe ocaſion de ſatisfaire ſon amour.

Cependant Amanzuel prié par Alekes fait demander la liberté de Kemiski à Manazuaba qui la refuſe brutalement. Amanzuel & Alekes joignent leurs forces & fondent ſur la turme de Manazuaba, qui tombe dans le combat aux pieds d'Alekes qui trouve Kemiski & la remene a la Meque.

Ils y jouïſſoient enſemble d'un agreable repos aprés tant d'agitations lorſque la fortune leur ſuſcita une nouvele traverſe. Arzigaga Paſcha du Caire eut envie de voir Kemiski, & fit un voyage à la Meque ſous pretexte d'un vœu. Quand il y fut arivé il procura à Alekes un emploi pour l'éloigner. Aprés avoir inutilement tenté divers moyens pour tenter la fidelité de Kemiski il la fit enlever come faiſant profeſſion de la Religion Cretienne. Sur l'avis que celui à qui il avoit

confié

Arzigaga arriva le premier avec ſa
n preſence des Arabes. Amanzuel
uelque tems aprés. Le Comman-
Arabes dont les forces étoient trop
res ne voulut pas courre le riſque d'un
, & ſe ſauva à la faveur de la viteſſe
hevaux. Kemiski demeura ſeule
bagage dont les fuyars n'avoient pu
er. Amanzuel s'avança le premier
e & la fit monter ſur ſon chariot.
a ſe preſenta incontinent aprés, &
i qui n'étoit plus maitreſſe de ſon
ment lui enfonça un javelot dans le

lue de ſe retirer en Georgie, elle
que ſur un vaiſſeau qui eſcortoit un
pour Candie. Les Turcs furent ata-
r quatre Corſaires Cretiens auſquels
ire demeura aprés une longue & vi-
ſe reſiſtance. Le Chevalier Panara-

mois, elle s'embarqua pour la Moré
elle ariva ſans beaucoup de danger.

Soteros Gouverneur d'un Château r
pas ſi-tôt vuë qu'il en devint eperd
amoureux. Elle ne put ſe defendre
mer. Leur mariage ſe fit ſelon les ce
nies de l'Egliſe Greque. Il en nâqu
fils en moins de trois ans au bout d
Soteros mourut. Kemiski retourn
Georgie avec ſes enfans y fit une co
on à un Evêque ſelon l'uſage des Gre
tout ce qu'elle crut avoir fait de co
aux comandemens de Dieu, & ſe
dans une ſolitude, où elle paſſa huit an
l'exercice d'une auſtere penitence. Elle
rut d'une fluxion en la quarante tro
anée de ſon âge.

Je ſuis obligé d'ometre quantité d
conſtances curieuſes de cete hiſtoire,
dire ſeulement un mot de la nation de
bes. Ceux qui habitent au deçà du Ti
de l'Eufrate, ſont diviſez en cinquante
turmes qui ont toutes leurs noms p
& leur Emir ou Comandant. Les Arab
ſont au delà de ces Fleuves ſont nome
kurel, & compoſent vint-cinq tur
dont les chefs s'apelent Beis du cô
Gange, & Kalifs dans les autres endroi
cinquante-deux turmes d'Arabes d'au
du Tigre & de l'Eufrate, ſe partagent e
tre claſſes. La premiere eſt celle de
devis qui ne quitent jamais le deſert,
vantent de mener la même vie q

ns de Noé au sortir de l'Arche, & d'a-
droit de posseder tout ce qu'ils ont le
age de prendre. La seconde est celle
Medis qui habitent tantot dans des lieux
mez, & tantot à la campagne. La troi-
ne est celle des Haihri, cachez dans
cavernes où ils se fortifient le mieux
s peuvent. La quatrieme est de
que l'on nome Tellih qui cultivent la
, & vivent de leur travail. Les Arabes
ris dans ces quatre classes montent à
illion quatre cent mile, auxquels si
joute ceux qui habitent au delà du Ti-
squ'aux sources de l'Inde & du Gan-
n trouvera deux millions cent mile A-

JOUR-

XIII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 1. Avril. M. DC. XCVII.

Hiſtoire des dietes de Pologne pour les Elections des Rois. Par Monſieur de la Biſardiere. In 12. à Paris chez Jean Jombert, prés des Auguſtins. 1697.

LEs plus grans evenemens naiſſent quelquefois d'une ocaſion qui ſembloit n'être d'aucune importance. Craſoski nain Polonois étoit venu en France ſous le regne de Henri II. y avoit été bien reçu par Caterine de Medicis, & y avoit amaſſé du bien. Dans un âge avancé il voulut revoir ſon pays. Les Seigneurs Polonois l'entretenoient ſouvent de la Cour de France, & la converſation rouloit ſur le Duc d'Anjou dont il faiſoit un portrait avantageux. Sigiſmond Auguſte étant mort, les Polonois crurent que le Duc d'Anjou étoit plus digne que nul autre de remplir le Trône. Craſoski les confirma dans cete opinion, & revint en France pour en faire la propoſition.

Charles

harles IX. & Caterine de Medicis sa
re l'écouterent avec joye, le renvoye-
nt en Pologne pour comencer la negocia-
on & nomerent bientôt aprés des Ambaſ-
ſadeurs. Ils choiſirent Monluc Evêque de
Valence, & lui donerent pour Collegues
Gilles de Noailles Abé de Lille, & Gui de
ſaint Gelais Seigneur de Lanſac. Monluc
n'oublia rien dans ſa harangue de ce qui
pouvoit rendre Henri agreable à une na-
tion guerriere. Il fut proclamé, & des Am-
baſſadeurs nomez par le Senat pour lui a-
noncer cete nouvele.

Henri n'ariva en Pologne qu'au mois de
evrier 1574. & fut ſacré un mois aprés à
racovie. Les Polonois étoient dans la joye
e ſa preſence lors qu'un courier lui apor-
a nouvele de la mort de Charles IX. Hen-
artit de Pologne la nuit du 18 au 19 de
n, & n'y retourna plus depuis. La diete
voquée le 10. Septembre lui ecrivit &
ona un delai juſqu'au mois de Mai de l'a-
uivante. Il ne s'y trouva pas, & on en
ua une autre pour elire un Roi.

Ambaſſadeurs de l'Empereur, du
Suede, du Prince de Tranſilvanie,
ques autres eurent audiance. La no-
ſe ſepara du Senat prête à recevoir un
tel qu'il pût être, pourvu qu'il ne
de la Maiſon d'Autriche, ni Ale-
lle aprehendoit pour la Pologne les
de la Boëme, & de la Hongrie.
noma Maximilien, & le fit pro-
clar

clamer Roi. Quelques Senateurs ſe retirerent & proteſterent. La nobleſſe porta plus loin ſon reſſentiment, declara la Princeſſe Anne Jagellon Reine, & Etiene Batori Prince de Tranſilvanie Roi, & ſon epoux L'élection d'une fille n'étoit pas ſans exemple. Heduige mariée autrefois à Jagellon grand Duc de Lituanie avoit converti cete province à la foi, & l'avoit reünie à la Couronne. Batori retablit la tranquilité au dedans du Royaume, & jeta la terreur au dehors. Il mourut à Grodno le 13 Decembre 1586. & ſes funerailles furent faites aux depens de la Republique. La mort de Batori jéta la Pologne dans de grans troubles. Les eſprits ſe partagerent ſur le choix d'un ſucceſſeur. Sigiſmond de Vaſa fils de Jean III. Roi de Suede fut nomé par le Primat, & Maximilien Archiduc d'Autriche le fut par des factieux. Les deux elus entrerent en Pologne. Le ſort des armes decida le diferent. Maximilien fut defait & Sigiſmond couroné. Maximilien recueillit le debris de ſon armée, tenta un ſecond combat, où il fut vaincu & pris, aprés quoi Sigiſmond demeura en poſſeſſion paiſible de la courone, dont il jouit juſqu'en 1632. qu'il finit ſa vie, & ſon Regne.

Il eut la ſatisfaction en mourant de metre la courone de Suede ſur la tête d'Uladiſlas ſon fils. Il n'eut point de competiteur pour celle de Pologne. Il fut elu le 13. Novembre *ſans* avoir egard aux propoſitions de Guſtave

ſtave Roi de Suede, qui avoit demandé qu'il renonçat à la courone de Suode. Il mourut le 20. Mai 1648.

Uladiſlas n'avoit eu qu'un fils qui mourut en 1647. Caſimir ſon frere aîné paſſant par Lorete en 1643. ſe fit Jeſuite ſans avoir comunique au Roi ſon frere un deſſein auquel il n'avoit pas aſſez ſerieuſement penſé lui-meme. Innocent X. le noma au Cardinalat en 1646. pour le tirer d'un état où il s'etoit indiſcretement engagé, & pour ôter au public le pretexte de l'acuſer d'inconſtance. L'eſperance de la courone lui fit abandoner la dignité de Cardinal. Il fut elu d'un conſentement unanime. Son Regne qui dura vint ans fut agité de guerres civiles, & d'étrangeres. Il s'en demit volontairement le 16. Septembre 1668.

Aprés ſa demiſſion les ſufrages partagez entre le Duc de Neubourg & celui de Loraine ſe reünirent contre ces deux Princes etrangers en faveur de Michel Koribut Wienowiski. La Pologne fut malheureuſe ſous ſon Regne. La priſe de Caminiec, & la paix honteuſe avec la Porte furent atribuées à ſa mauvaiſe fortune. Sa mort precipitée delivra le Royaume du danger qui le menaçoit. Elle ariva le 10. Novembre 1673.

La diete de l'élection comença le 20. Avril ſuivant, le grand Marêchal Sobieski fut preferé au Duc de Neuboug & à celui de Loraine & dut ſon elevation aux ſervices qu'il

qu'il avoit rendus à la Republique. Il a regné jusqu'en 1696.

Le treſor de la Medecine, contenant l'Anatomie ou diviſion des parties du corps humain, les maladies auſquelles elles ſont ſujetes, les remedes ſpecifiques &c. In 8. à Paris chez Barthelemy Girin, ſur le Quai des Auguſtins à la Prudence. 1697.

LEs erreurs de l'anciene Medecine, & les nouveles decouvertes ſe trouvent dans ce treſor, avec les remedes ſpecifiques de chaque maladie, les ſimples qui entrent dans leur compoſition, les moyens de les preparer.

L'ouvrage eſt diviſé en cinq livres, dont le premier aprés avoir expoſé les diviſions les plus ordinaires du cors humain, traite du ventre inferieur, de ſes parties externes & internes, des venes lactées, du chile, & de ſa converſion en ſang. Le ſecond traite des parties qui ſervent à la generation, & des maladies des femmes pendant leur groſſeſſe, & pendant leurs couches. Le troiſiéme eſt de la poitrine, de la maniere dont le ſang ſe fait dans le cœur, & ſe diſtribuë à tout le cors par le moyen des arteres. Le quatriéme eſt de la tête, du cerveau, des nerfs, & des organes des ſens. La derniere eſt des mains, des bras, & des autres extremitez, des jointures, de la goute

te, & des autres maladies qui ataquent ces parties, & des remedes les plus propres à les soulager.

Ode Françoise de Monsieur de Senecé mise en Latin. Par Monsieur Boutard, sur la Traduction des Pseaumes en vers de Mademoiselle Cheron. In 8. à Paris chez Pierre Augustin le Mercier, ruë saint Jaques. 1696.

CEte Ode est de Monsieur de Senecé, premier Valet de chambre de la feuë Reine. Ses vers ont beaucoup de feu & d'agrement, & ont merité d'étre traduits en Latin par Monsieur l'Abé Boutard qui s'est aquis une grande reputation par les diverses poësies qu'il a mises au jour dans les deux Langues.

Les avantures Provinciales. Le Voyage de Falaize. Nouvelle divertissante. Par Monsieur Le Noble. In 12. à Paris chez Martin & George Jouvenel, ruë de la vieille Boucherie 1697.

L'Auteur assure que l'avanture qu'il raconte dans ce volume, ariva dans le voyage qu'il fit à Falaize, & il en promet de pareilles dans la suite, ausquelles il donne quelques momens pour se delasser d'un travail plus *serieux. Car on* imprime presentement

tement le troiſiéme volume de ſon Uranie, ou des Tableaux des Filoſofes, où il montre l'excelence de l'aſtronomie, & les bornes etroites dans leſquelles l'aſtrologie judiciaire ſe doit renfermer.

La vie de la mere Marie Madeleine de la Trinité, Fondatrice des Religieuſes de Notre Dame de Miſericorde. Par le R. P. Groſet de la Compagnie de Jeſus. In 8. à Lion, & ſe trouve à Paris chez Jaques Collombat, ruë S. Jaques. 1696.

LE P. Grozet ayant doné au public il y a quelques anées la vie de la mere Anne de Xaintonge, fut prié par les Religieuſes de Notre Dame de Miſericorde, de travailler à celle de la mere Madeleine leur fondatrice, & pour cet efet reçut d'elles des memoires qu'il lut avec toutes les precautions les plus ſures pour en deméler le vrai & le faux. Il rejéta les faits qui lui parurent douteux, & ne s'aréta qu'à ceux dont il crut avoir des preuves ſolides.

L'Ordre des Religieuſes de notre Dame de Miſericorde a eu le P. Yvan Prêtre de l'Oratoire pour Fondateur, & la Mere Marie Madeleine de la Trinité pour Fondatrice, & pour premiere Religieuſe. Elle náquit à Aix le 3. juin 1612. Son pere étoit un *ſoldat* apelé Armand Martin, né à Tours, & *marié* à Aix avec Marguerite Caritas. Il mou-

mourut à la guerre en Piémont avant que Madeleine eut ateint l'âge de dix ans. Aprés sa mort elle fut elevée avec grand soin par sa mere qui vivoit d'un petit negoce.

A l'âge de quinze ans elle fut demandée en mariage, & pressée par sa mere d'accepter le parti qui paroissoit avantageux. Elle demanda du tems pour consulter Dieu & depuis declara dans l'assemblée de ses parens qu'elle n'avoit nule volonté de s'engager jamais dans le mariage. En 1630. elle se retira à Pertuis avec Madame de saint Marc veuve d'un Conseiller d'Aix pour se garentir de la maladie contagieuse qui faisoit alors d'étranges ravages dans cete derniere Ville. Elle acompagna cete Dame à Tarascon, & courut dans le voyage deux grans dangers. Quand elle en eut été delivrée, & qu'elle fut arivée à Tarascon elle alla tous les jours qu'elle y demeura en rendre graces à Dieu, dans l'Eglise souterraine de sainte Marthe fort frequentée à cause des reliques de cete Sainte, que le peuple croit expolées à sa veneration.

Quand elle fut de retour à Aix, elle se mit sous la conduite du P. Yvan Prêtre de l'Oratoire, qui composa pour elle un livre qui a pour titre: *Conduite à la perfection Crestiene.* Ce Pere étoit de Rians petite Ville de Provence. Il y nâquit en 1576. de parens qui n'ayant pas le moyen de le faire étudier le mirent enfant de chœur de la *paroisse*, où il comença à *aprendre à lire, à écrire*, & à chanter. Le

desir

deſir de s'avancer dans l'étude le port
frir aux Minimes de Pourires. Ils le re
pour aider le ſacriſtain. Le Pere qui l'i
ſoit reconoiſſant qu'il avoit peu de me
lui conſeilla de prier la ſainte Vierge de
vrir l'eſprit. Suivant ce conſeil il lui de
la grace de bien aprendre à lire, à ecrire,
ver, & à peindre prometant qu'en rec
ſance il s'ocuperoit à graver, & à pein
Images. Il demanda auſſi d'être Pr
Confeſſeur, Predicateur, & grand Sa

Les Minimes ayant été contraints
congedier à cauſe de la cherté des vivr
erra quelque tems dans les bois n'y
geant que des racines, & des fruits ſau
Il s'aviſa d'aller à Pertuis où il gagna qu
tems ſa vie à ſoner les cloches, & à v
des images. Il trouva bien-tôt aprés la
ſon d'un Gentilhome qui le prit pour
ſoin de ſes enfans, ce qui lui dona moy
continuer ſes etudes. Mais come on
ſeignoit à Pertuis que la Grammaire, il
Arles pour etudier en Filoſofie & en T
gie, & aprés divers voyages à Carpentr
Marſeille, à Lion, à Avignon, il fut
mu à l'ordre de Prêtriſe dans cete der
Ville. Il eut divers emplois, fut curé de
tignat en Provence, joignit aux trava
la vie apoſtolique les auſteritez des Solit
Cete vie ne lui paroiſſant pas aſſez retirée
aſſez ſevere il quita ſa Cure, & s'enf
dans un deſert où il n'avoit point d'autr
cupation que le jeûne & la priere. Les

ples qui le visitoient quelquefois dans son hermitage le suplierent d'accepter la place de Vicaire de Brignoles, où il contribua beaucoup à la reformation des mœurs par ses predications, & par la saintetè de sa vie. Le Curé lui resigna sa Cure en mourant. Mais un autre la lui disputa. Le P. Yvan aima mieux terminer le diferent par un acomodement que de s'engager dans un procés. On lui dona un petit Prieuré dont il se desit bientôt aprés. Pour mener une vie plus tranquile, il entra dans la Congregation des Peres de l'Oratoire d'Aix, & y étoit lorsque Madeleine se mit sous sa direction.

Elle lui demanda permission de se consacrer à Dieu par le vœu de chasteté perpetuele, & depuis lui temoigna quelque dessein d'entrer dans le Monastere des Capucines de Marseille. Le P. Yvan lui declara que Dieu la destinoit à un autre emploi, & un Capucin consulté là dessus répondit la même chose. Elle conut dans l'oraison que cet emploi étoit la fondation d'un nouvel Ordre, & dans une maladie qui lui survint en 1632. elle aprit par la voye de la revelation que cet ordre étoit l'Ordre de la Misericorde, où l'on recevoit sans dote les filles de qualité, qui n'avoient pas de bien pour entrer dans les autres Religions.

Quand elle proposa ce dessein au P. Yvan, il le jugea impossible ; mais il se rendit aux revelations faites à plusieurs persones, entreprit de *travailler à l'établissement*, & pou

cet efet acheta une maiſon dans Aix pour loger les pauvres filles de l'Ordre qu'il vouloit fonder. Madeleine quita la maiſon de ſa mere pour aller demeurer dans celle que le P. Yvan avoit preparée. Mademoiſele Bontems y envoya des meubles, & pourvut à la ſubſiſtance des filles, auſqueles elle fit depuis donation de tout ſon bien. Le nombre de toutes ces filles s'étant acru le P. Yvan acheta un Jardin pour bâtir des lieux, où il pût loger plus comodement ſa Comunauté. Le 14. Août 1637. la premiere pierre du nouveau bâtiment fut poſée. Monſieur Bretel Archevêque d'Aix trouva mauvais que cete ceremonie eût été faite ſans ſon ordre: mais ayant conu depuis la vertu de Madeleine, il ratifia la permiſſion donée par ſon grand Vicaire.

Les ennemis de cete Congregation naiſſante donerent à Monſieur l'Archevêque d'Aix de mauvaiſes impreſſions du P. Yvan, & le decrierent dans ſon eſprit come un ignorant, & un home peu capable de l'emploi dont il ſe mêloit. Monſieur l'Archevêque lui ayant donc defendu de diriger la Comunauté juſqu'à nouvel ordre, les filles qui la compoſoient demanderent des Jeſuites pour Directeurs, & en obtinrent deux qui rendirent un temoignage avantageux & du P. Yvan, & de la Comunauté, & diſſiperent les nuages de la calomnie. L'orage ne fut pas pour cela entierement apaiſé. Monſieur *l'Archevêque* ne pouvoit digerer le projet

d'un

nouvel ordre, ni la pensée de recevoir filles sans dote. Cependant Monsieur ça Archevêque d'Avignon aprouva l'in-t, Monsieur le Comte d'Alais Gouver-de Provence obtint du Roi les letres ne-ires pour cet établissement, & Monsieur chevêque reçut enfin la Bule, & permit filles de prendre l'habit de Religieuses, P. Yvan de les confesser, & de les con-e. La ceremonie de leur vêture se fit le juin 1639.

a mere Madeleine qui avoit été la pre-e Superieure se demit de sa charge, pour établir à Marseille une autre maison du ne ordre. Elle y ariva avec trois de ses s le 13. Fevrier 1643. & y fut si fort con-ée par Monsieur Gault Evêque de la Vil-qu'il la visita presque tous les jours pen-quatre mois.

uelques anées aprés, elle établit une au-aison de son ordre à Avignon, & un au-ncore à Paris. Elle ariva à cete derniere le 3. Janvier 1649. & la trouva pleine de bles. Nonobstant les malheurs publics, erté des vivres, la rareté de l'argent, la e de toutes choses, elle y acheta une on, & obtint des letres pour y établir un astere. Le P. Yvan en eut tant de joye voulut le venir visiter. Mais il etoit si acablé d'anées, & de maladies, qu'il y rut dans la Sacristie le 8. Octobre 1653.

Leon Carme reformé fit son oraison bre qui *fut imprimée*, aussi-bien que les

letres de ce P. Yvan. Monſieur Gondon Docteur en Theologie compoſa ſa vie ſur les memoires fournis par la mere Madeleine.

La Reine Anne d'Autriche qui avoit entendu l'oraiſon funebre du P. Yvan conçut une haute eſtime de la mere Madeleine, & l'aſſura de ſa protection. Les afaires de ſon ordre l'obligerent à faire un voyage en Provence, & à y viſiter les Monaſteres d'Aix, de Marſeille, & d'Avignon. Sa preſence conſola ſes cheres ſœurs de la mort du P. Yvan.

Avant que de retourner à Paris, elle ſouhaita de viſiter les reliques de la Madeleine ſa patrone, qui ſont à ſaint Maximin, & de paſſer de là à la ſainte Baume. Elle demeura quatre heures immobile come une ſtatuë devant l'image de la Madeleine. Il falut l'aracher de ce ſaint lieu. Quand elle en ſortit ſes compagnes ſentirent une odeur agreable qui partoit de ſes habits, & qui reſſembloit à celle du parfum que la Madeleine repandit ſur les pieds du Sauveur. Quand la Mere Madeleine fut à Avignon, elle quita cet habit, & le laiſſa long-tems expoſé au grand air, pour diſſiper cete odeur. Si ce fait etoit apuyé de ſi bones preuves qu'il ne pût être revoqué en doute, il fourniroit un fort argument contre ceux qui ne demeurent pas d'acord que la Madeleine ſoit jamais venuë aux Gaules.

La Mere Madeleine de retour à Paris predit à la Reine mere la paix des Pirenées, le *mariage* du Roi, & la naiſſance de Monſeigneur

neur le Daufin. Quelque desir que des perſones de la premiere qualité de la Cour euſſent de la retenir, il lui falut les quiter pour aler établir dans la ville d'Arles une nouvele maiſon de ſon ordre. Au mois de Mai 1665. elle en fonda une autre à Salon, ville du dioceſe d'Arles, & y demeura quelques anées. La Mere Marie des Anges profeſſe de Paris fut la premiere Superieure. Elle reçut ordre du Confeſſeur de la maiſon de metre l'obeiſſance de la mere Madeleine à l'épreuve, & n'en laiſſa pas echaper l'ocaſion.

Au mois de Juin ſuivant elle retourna à Paris, où conſultée par la Reine mere ſur l'etat de ſa maladie, elle lui declara qu'elle étoit tres dangereuſe. En 1666 elle partit pour Riom, où l'on avoit demandé des Religieuſes de l'Ordre de la Miſericorde; mais avant qu'elle y fût arivée, elle fut rapelee à Paris pour apaiſer le trouble excité par le Directeur. Elle y reçut de ſeveres reprimandes, & y vit elire une autre Superieure. Le pretexte de la perſecution qu'elle ſoufrit fut qu'elle avoit fait de trop grandes aquiſitions, & reçu trop de pauvres filles. Laſſée de ces contradictions elle reſolut de ſe retirer, & ſe rendit à Avignon en 1670.

Elle pretendoit en partir pour aler à Rome où ſon nom étoit conu, & où des perſones de pieté ſouhaitoient de voir etablir un monaſtere de l'Ordre de la Miſericorde, qu'une grande Dame *avoit promis* de faire bâtir à ſes *dépens. Quand elle ariva* à Avignon elle pa-

rut si foible, qu'il fut aisé de juger qu'elle ne seroit jamais en état d'entreprendre le voyage de Rome. Ses sœurs reconurent bientôt aprés que sa maladie étoit une hidropisie. Le 12. Fevrier 1678. elle demanda le viatique, & à quatre heures du soir l'extreme-onction. Trois jours avant sa mort elle dicta une letre circulaire à tous les Monasteres de son ordre, & y recomanda sur tout le quatriéme vœu, qui consiste à recevoir des filles de qualité qui n'ont point de dote, & elle demanda qu'une pauvre fille de qualité fût reçuë en chaque Monastere, pour y tenir sa place. Ce qui fut religieusement observé.

Quoi qu'elle eût soufert de violentes douleurs, & de crueles incisions, elle expira doucement le 20. Fevrier. Quatorze jours aprés son decés on lui fit un service solennel auquel Monsieur le Vice-Legat & toute la Noblesse assista. Le P. Marc-Antoine de Roi de la Congregation de la Doctrine Cretiene, prononça l'éloge funebre qui fut ensuite mis sous la presse.

Voilà un abregé des trois premiers livres de cet ouvrage. Le quatriéme est un recueil de ses pratiques de devotion, de quelques evenemens singuliers, & des predictions qu'elle a faites en quelques ocasions.

L'e-

L'esprit de l'Eglise dans l'usage des Pseaumes en forme de priere, ou d'exhortation. In 12. deux tomes. à Paris chez Jean Guignard, dans la grand-Sale du Palais & Charles Robustel ruë S. Jaques. 1697.

QUand l'Eglise met les Pseaumes dans la bouche de ses enfans, elle souhaite qu'ils leur servent à aprendre leurs devoirs, & à demander leurs besoins. L'auteur de cete parafrase a consideré les Pseaumes sous la même idée, & les a expliquez de telle sorte qu'ils pussent tenir lieu d'instruction, & de priere. Il a conu la dificulté de son entrepri-se, qui procede de ce qu'il n'y a presque point de Pseaume dont la suite ne soit interompuë, la fin cachée, l'expression figurée, les paroles enigmatiques, & le sens obscur. Pour la surmonter il s'est proposé plusieurs regles dans le choix desquelles il avouë qu'il a pu se tromper, ou qu'il a pu même n'avoir pas bien observées.

La premiere est, que pour faire d'un Pseaume une instruction, ou une priere, il a quelquefois mêlé le sens mistique avec le literal, & apliqué à Jesus Christ ce qui étoit dit de David, & ne lui étoit pas arivé come il étoit arivé à Jesus-Christ.

La seconde regle est, que quelquefois il a mêlé le sens moral avec l'historique & le profetique, *lors que David* a dit des choses qui *ne peurent convenir qu'à lui.*

La troiſiéme eſt, que dans les Pſeaumes où David s'excite par la vuë des ouvrages de la nature à publier les grandeurs du Createur, l'auteur montre dans ſa parafraſe que ce que Dieu a fait dans l'ordre de la nature n'eſt qu'une figure de ce qu'il a fait dans l'ordre de la grace.

La quatriéme eſt, qu'il a expliqué les termes qui contienent des metafores.

La cinquiéme eſt, qu'il a auſſi expliqué d'autres termes dificiles, & certaines fraſes obſcures.

La ſixiéme eſt, que lors qu'une maxime eſt avancée dans un Pſeaume, il en aporte ſouvent la preuve pour la rendre plus claire.

La ſeptiéme eſt, que lors qu'un verſet n'a raport qu'à ce qui ſe pratiquoit dans l'ancienne Loi, il l'aplique à ce qui ſe pratique dans la Loi nouvele.

La huitiéme eſt, que lors que le Pſalmiſte celebre ce que Dieu a fait pour la Sinagogue, notre auteur l'aplique à l'Egliſe.

La neuviéme eſt, que l'auteur a tourné contre les pecheurs & contre les demons, les imprecations que David fait contre ſes perſecuteurs.

La dixiéme eſt, que come les noms Hebreux des villes, des autres lieux, & des perſones ſignifient quelque choſe, l'auteur les a expliquez.

L'onziéme eſt, que lors que David parlant *au nom de Jeſus* Chriſt exalte ſon innocen-

ce,

ce, l'auteur l'a tourné de telle ſorte qu'un Cretien le pût dire de ſoi-même dans ſes prieres.

La derniere eſt, qu'il a tâché de penetrer le deſſein & la fin de chaque Pſeaume. Ces douze regles ſont propoſées fort au long dans la Preface, & éclaircies par des exemples.

Guſtave Vaſa Hiſtoire de Suede. In 12. 2 *Tomes.* à Paris chez S. Benard, ruë S. Jaques. 1697.

L'Hiſtoire generale de Suede a publié les exploits & les conquêtes de Guſtave Vaſa, qui de fils du Duc de Griſiſolme trouva le moyen de monter ſur le Trône. Celle-ci ne raconte que ſes galanteries & ſes amours. La Princeſſe de Sudermanie fille du Roi Stenon conçut une violente paſſion pour Guſtave qui n'eut jamais que de l'eſtime & du reſpect pour elle. Chriſtierne Roi de Danemarc en etant devenu eperdument amoureux la demande à Stenon pour ſon fils à deſſein de la retenir pour lui-même aprés s'être defait de ſon fils & de ſa femme. Ne l'ayant pu obtenir il ſe reſolut d'enlever Stenon & les principaux de ſa Cour. Manque Stenon & enleve les autres entre leſquels ſe trouve Guſtave.

Chriſtierne traite avec les mecontens de Suede, entre à main armée dans le Royaume, *s'en rend maitre*, & ſe fait couroner à

Stocolme. Stenon ayant été tué dans le combat, la Reine Chriſtine ſa veuve qui avoit fait ſauver la Princeſſe de Sudermanie ſa fille en Dalecarlie, ſe refugie elle-même en Moſcovie.

Les Suedois ayant horreur des cruautez de Chriſtierne, ſe reüniſſent, & le renvoyent en Danemarc. La Reine Eliſabeth ſa femme ſœur de Charlequint l'avoit fait pere d'un fils & de deux filles. La beauté de la ſeconde nomée Chriſtine, charma Guſtave qui avoit ſouvent la liberté de la voir.

Frederic Duc de Holſtein s'étant rendu maitre du Danemarc, & reduit Chriſtierne à ſe refugier à la Cour de Charlequint ſon beaufrere, Guſtave s'enfuit en Suede & y conçut le deſſein de retablir la Princeſſe de Sudermanie ſur le Trône, & d'aler enſuite s'ofrir à l'Empereur pour chaſſer le Duc d'Holſtein de Danemarc, & pour obtenir Chriſtine en mariage.

La Princeſſe de Sudermanie mourut de maladie, & les Etats eleverent Guſtave ſur le Trône. Il eſperoit plus que jamais l'acompliſſement de ſon bonheur lors qu'il aprit que Chriſtine avoit été mariée à Sforce Duc de Milan. Les Etats de Suede le preſſerent au même-tems d'épouſer la Princeſſe de Saxe à quoi il conſentit par des raiſons de politique plus que par inclination. Les avantures de Sigiſmond Prince de Pologne, ſont jointes à la fin du ſecond volume à celles de Guſtave.

JOUR-

XIV.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 15. Avril. M. DC. XCVII.

Hiſtoire de la ville de Marſeille, contenant tout ce qui s'y eſt paſſé de plus memorable depuis ſa fondation durant le tems qu'elle a été Republique, & ſous la domination des Romains, Bourguignons, Viſigots, Oſtrogots, Rois de Bourgogne, Vicomtes de Marſeille, Comtes de Provence, & de nos Rois tres Chretiens. Recueillie de pluſieurs Auteurs Grecs & Latins &c. par feu Monſieur Antoine de Ruffi. In fol. à Marſeille, & ſe trouve à Paris chez Florentin & Pierre de Laulne, ruë S. Jaques. 1696.

IL y a déja pluſieurs anées que Monſieur Antoine de Ruffi mit au jour cete hiſtoire dont les exemplaires furent debitez en tres peu de tems. Cet heureux ſuecés l'engagea à entreprendre une ſeconde edition que ſon grand âge ne lui parmit pas d'achever. Monſieur Louïs Antoine de Ruffi ſon fils a cru que ce travail lui étoit reſervé, & a vû les archives de ſaint Victor de Marſeille, où il y a plus de quatre mile pieces, les titres de plu-

ſieurs autres Monaſteres, ceux de pluſieurs Chapitres. Il a pareillement lû les titres qui ſe conſervent dans l'Hôtel-de-Ville, & conſulté les Hiſtoriens, anciens & modernes, Provençaux & étrangers, & de tout cela a compoſé un cors d'hiſtoire diviſée en quatorze livres.

Le premier decrit la ſituation de Marſeille, ſa fondation, & l'état de ſa fortune au tems des Romains juſqu'à la guerre civile de Ceſar, & de Pompée. Les Phocéens la bâtirent ſelon le calcul d'Euſebe en l'an 4601 de la creation du monde. Ses fondateurs lui donerent de bones loix, & y établirent une Academie, où les Romains envoyoient leurs enfans plutôt qu'en aucune Ville de Grece. Les exploits de leurs armes & leurs colonies, ne les rendirent pas moins celebres que les letres. Ils fonderent Cagliari, Toulon, Jeres, Antibe, Nice, Agde, Turin, Empurias, Niſmes, Narbone. Leur domination s'étendoit fort loin par mer & par terre, lors que la guerre civile des Romains, & l'ambition de Jules Ceſar les priva de leur independance.

Les Romains les retinrent ſous leur puiſſance juſqu'au tems de la decadence de l'Empire qu'ils paſſerent ſucceſſivement ſous cele des Bourguignons & des Gots. Ces derniers cederent la Provence & Marſeille aux François ſous le regne de Juſtinien. Tout ceci eſt exactement raporté dans le ſecond livre.

On voit dans le troiſiéme quelle tut l'origi-

ne

es Vicomtes, quelle fut leur autorité. On
it auſſi la part que les Marſeillois prirent
expeditions de la Terre Sainte. Le qua-
ne decrit diverſes revolutions ſurvenuës
ortune de Marſeille. Le Vicomté ayant
partagé entre pluſieurs petis Prin-
il fut aiſe aux Marſeillois d'aquerir leurs
s, & de declarer les Vicomtes incapa-
des Charges publiques. Le diferent qu'ils
nt avec les Moines de ſaint Victor pour la
prieté de portion du Vicomté fut terminé
une tranſaction. La guerre qu'ils eurent
utenir contre Raimond Berenger Comte
rovence, ne ſe termina pas avec une pa-
e facilité. Car ne pouvant reſiſter à ſa puiſ-
e ils ſe ſoumirent à celle du Comte de
louſe, & lui firent donation de leur Vil-

e livre ſuivant repreſente les diferens
lle eut avec les Comtes de Provence.
rles d'Anjou frere de ſaint Louïs, étant
enu à cete dignité par ſon mariage avec
rix, quatriéme fille de Raimond Beren-
, projeta d'aſſujetir à ſon obeïſſance des
es qui vivoient en Republique, tourna ſes
es contre Marſeille, & fit pluſieurs con-
tions avec les Habitans pour acroitre ſes
its. Nicolas IV. eut auſſi des pretenſions
tendoient à diminuer la liberté de cete
e, mais il ne la trouva pas diſpoſée à les
rder.

'expedition faite par Alfonſe Roi d'Ara-
vers l'an 1422. eſt ce qu'il y a de plus re-

marquable dans le ſixiéme livre. Il mit le ſiege devant Marſeille, la prit, la reduiſit en cendres, & en emporta les Reliques de ſaint Louïs.

On voit dans le ſeptiéme coment le Roi René demeura à Marſeille, & y fit des preparatifs pour le recouvrement du Royaume de Naples; en mourant il diſpoſa de ſes états en faveur de Charles du Maine ſon neveu, qui par ſon teſtament du 10. Decembre 1481. la reünit à la France. Le Roi Louïs XI. fut conjuré de conſerver les privileges de cete Ville, par le même acte par lequel le domaine lui en étoit atribué. Les letres qu'il leur acorda portent qu'il maintient les habitans dans la poſſeſſion où ils étoient de faire venir de toutes parts ſur leurs Vaiſſeaux ou par d'autres voyes les marchandiſes neceſſaires ſans payer aucun droit. Ces franchiſes leur ont été confirmées par les Rois ſuivans.

Le huitiéme livre contient le recit des deſordres que les Ligueurs exciterent à Marſeille. Devens Gentilhome des plus acomplis y avoit uſurpé une grande autorité. Louïs de la Mote Dariés ſecond Conſul ſeconda ſes deſſeins ambitieux, & exerça d'horibles cruautez ſous pretexte de maintenir la Religion Catolique. Il remplit les priſons de ceux qui étoient ſoupçonez de la nouvele Religion, & en fit perir un grand nombre par le fer, & fut enſuite condanné à mort & executé pour ces violences.

Le neuviéme fait voir les artifices dont le Duc

Duc de Savoye usa durant les troubles pour se rendre maitre du Marquisat de Saluces, & les desseins qu'il forma sur la Ville de Marseille.

L'établissement de la Religion Cretiene à Marseille, & le progrés qu'elle y fit sert de sujet au livre suivant. La tradition du pays porte que les Juifs chasserent de Ierusalem Lazare, Marte & Madeleine ses sœurs, Joseph d'Arimathie, & quantité d'autres Disciples, & qu'ils les exposerent sur un Vaisseau qui bien que sans voiles & sans gouvernail, aborda heureusement à Marseille. Que Lazare y fit les fonctions Episcopales, changea le Temple de Diane en Eglise, & y soufrit le martire l'an quatrevintiéme de Nôtre Seigneur que Madeleine y anonça pareillement les veritez de notre Religion, se retira dans une grote voisine, à l'endroit où l'Abaye de saint Victor a été bâtie depuis, & ensuite à la sainte Baume. Ce recit ne se peut concilier avec la verité constante des premieres Missions des Gaules. Ce livre contient non un simple catalogue des Evêques de Marseille, mais leur histoire fort etenduë & fort particularisée. Il contient aussi une ample description des Paroisses, & des Monasteres l'Abaye de saint Victor l'une des plus ancienes, & des plus celebres de France fournit une ample matiere à tout le livre onzieme. Elle étoit autrefois hors des murailles, & est maintenant au dedans. Les peuples croyent qu'elle fut batie sur une grote qui avoit servi de premiere

miere retraite à la Madeleine. Caſſien ſi celebre par ſes ecrits, & par ſes vertus en fut fondateur, & premier Abé, & y vit ſous lui juſqu'à cinq mile Moines. Le Monaſtere fut detruit par les incurſions des Barbares, & rebâti par Guillaume premier Vicomte de Marſeille, & dedié en 1040. par le Pape Benoît IX. aſſiſté d'un grand nombre d'Evêques. L'Egliſe a pourtant été rebatie depuis, & elle fut achevée en 1279. elle conſerve quantité de Reliques, & eſt embelie de magnifiques tombeaux.

Caſſien ne dona point d'autre regle à ſes Moines que les inſtitutions qui ſont parmi ſes œuvres. Il y avoit autrefois dans l'Abaye diverſes ſortes de Moines. Les perſones riches qui prenoient l'habit en maladie, étoient apelez *Monachi ad ſuccurrendum*. Il y avoit des Anacoretes qui ne s'aſſembloient que les jours de fêtes & il y avoit des reclus qui ne ſortoient jamais de leurs celules.

Quelque fervent qu'eût été le zele des anciens Moines de S. Victor, il ſe ralentit de tele ſorte par la ſuite du tems que leurs ſucceſſeurs tomberent dans le relachement, & eurent beſoin d'être reformez par Bernard Cardinal de ſaint Pierre aux liens, Legat de Celeſtin II.

Le catalogue des Abez qui eſt fort long, contient une grande partie de la vie de Caſſien, & une eſpece de diſſertation ſur ſon *pays*. Les droits de cete Abaye ſont conſide*rables, & les* Monaſteres qui dependent d'el-

le

ſont en grand nombre, & repandus dans ferens Diocezes. Entre les coutumes anenes qui s'y obſervent, celle-ci eſt ſingure que les Moines y comunient le jour du endredi-ſaint. Renée de Rieux Barone de aſtelane deſirant imiter la devotion des oines en ce jour de la Paſſion du Sauveur otint un bref du Pape Clement VIII. par lel il lui permit de participer aux ſaints iſteres de même que les Religieux de l'Aye.

Le douziéme livre decrit de quelle manie la juſtice a été renduë dans Marſeille en dirs tems. Les Timouchos établis par les Phoens ſubſiſterent juſqu'au quatriéme ſiecle Notre Seigneur. Au ſeptieme la ville étoit gie par des Gouverneurs qui portoient tant le nom de Conſuls, tantôt celui de Coms, de Patrices, ou de Prefets. Les Vicoms de Marſeille, & les Comtes de Provence, ndirent quelquefois la juſtice eux-mêmes. e Podeſtat fut ſuprimé en 1264. & un reeur mis en ſa place. En 1501. que le Parment de Provence fut creé, la Ville de Marille fut exemtée de ſa juriſdiction, & ce priege fut confirmé par des letres de Louïs II. & depuis par d'autres de François I.

Le livre ſuivant eſt du territoire de Marille, des baſtides qui le couvrent au nome de plus de cinq mile, des anciens monuens & des inſcriptions qui s'y voyent. L'aur a inſeré à *la page 279.* & aux ſuivantes *inventaire des meubles* de la baſtide de

Re-

René Roi de Naples, & Comte de Provence. Il remarque à la page 307. que les Juifs avoient autrefois une ſinagogue à Marſeille, & que l'Evêque Theodore ayant entrepris ſoit par raiſon, ou par force de les abolir, le Pape Gregoire I. lui manda qu'il ne devoit employer que le premier de ces moyens. Les Juifs ne furent entierement chaſſez de Marſeille qu'en 1501.

Le dernier livre contient l'eloge de ſaint Victor, & celui de pluſieurs autres Martirs. Il contient auſſi un eloge hiſtorique des Generaux des Galeres depuis la réunion de la Provence à la France juſqu'à preſent. Il y a peu d'années que Monſieur l'Abé de Briançon publia en trois tomes in 12 l'état ou le Nobiliaire de Provence, qui a un grand raport avec cete hiſtoire de Marſeille, & comprend ce qu'il y a de plus remarquable dans la police, dans la juſtice, dans l'Egliſe & dans la nobleſſe de cete province, avec les armes de chaque famille.

Th. J. ab Almeloveen Amoenitates Theologico-philologicæ, in quibus varia S. Scripturæ loca, ritus prisci, & inedita quædam Erasmi, Bocharti, Baudii, Scriverii, J. de Laet &c. eruuntur. Subjiciuntur Epigrammata, Poëmata vetera, ut & plagiariorum syllabus altero tanto auctior. In 8. *Amstelædami*, & se trouve à Paris chez Jean Anisson, ruë de la Harpe. 1694.

LEs trois piéces qui sont jointes dans ce volume n'ont pas grand raport ensemble. La premiere & la plus ample, est un discours adressé par Monsieur Theodore Janson d'Almeloveen à Monsieur Sypestein son ami particulier, dans lequel il lui fait recit d'une longue conversation, qu'il avoit euë sur divers sujets avec quantité de savans en toute sorte de professions.

Il y raporte qu'ayant été visité un jour par un Comte étranger acompagné d'un Gouverneur & d'un Peintre, il les mena voir ce qu'il y avoit de plus curieux dans la Ville de Goude. Deux colones qu'ils virent dans la grande Eglise, leur donerent lieu de s'entretenir des deux qui étoient à l'entrée du Temple de Salomon, & sur lesquelles étoient gravez les comandemens de la loi & de faire plusieurs remarques singulieres. Ils dirent aussi quantité *de choses sur les* Chapeles qui *étoient autrefois à côté des* Temples, & qui étoient

étoient apelées des *Treſors*, à cauſe qu'elles ſervoient à garder les préſens qui étoient envoyez par les Villes. Depuis elles ſervirent à enterrer les morts, ce qui fit tomber la converſation ſur les tombeaux, & ſur les épitafes.

Delà ils monterent à la Biblioteque publique où le portrait d'Eraſme qu'ils y virent, les engagea dans une longue diſpute ſur le lieu de ſa naiſſance. Il y fut dit que le pere d'Eraſme étoit un Prêtre qui ſe nomoit Ponce-Heuter; qu'une femme qu'il avoit dans ſa maiſon étant devenuë groſſe il l'envoya de Goude à Roterdam où elle acoucha, delà eſt née la conteſtation entre Goude & Roterdam pour ſavoir à laquelle de ces deux Villes apartient la gloire d'avoir produit un auſſi grand home. M. d'Almeloveen produiſit une diſſertation compoſée par Bernard Coſter pour ſoutenir le droit de Goude, il y cite quantité de textes de droit, & de temoignages de juriſconſultes qui juſtifient qu'une perſone née dans le cours d'un voyage n'eſt point cenſé citoyen du lieu où il eſt ainſi né par hazard, mais de celui où ſes parens avoient leur domicile. Auſſi les Magiſtrats de Goude aſſurent-ils qu'ils avoient autrefois l'original d'une letre ecrite par Eraſme à Herman Lethmatius dans laquelle il lui temoignoit avoir regret de ne s'être pas qualifié de Goude plûtôt que de Roterdam.

Monſieur d'Almeloveen demeurant d'accord de la maxime établie par Coſter dit que

P'la

Pilate fit metre sur l'inscription de la Croix de Notre Seigneur qu'il étoit de Nazareth Ville de Galilée, bien qu'il fût né à Betleem. Aussi Nazareth ville de Galilée est-elle tres souvent apelée sa patrie dans l'Evangile, come dans le 21. ch. de saint Mathieu.

Cete letre d'Erasme fit resouvenir le Bibliotecaire de Goude de plusieurs autres letres manuscrites tant d'Erasme que d'autres savans homes dont il dona des copies à Monsieur d'Almeloveen qui les a donées au public dans ce volume.

Au sortir de la Biblioteque ils se rendirent à la place publique, où se celebroient des jeux qui rapelerent dans leur memoire quantité de passages des anciens, où il est parlé de semblables divertissemens. Delà ils allerent à un diner durant lequel ils étalerent toute leur erudition. Les uns en parlant des ricochets que font les enfans en jetant des pieres sur la surface de l'eau, ne manquerent pas de citer le passage où Minucius Felix fait la description de ce jeu. Les autres en parlant de celui de *Colin-maillard* demanderent si les anciens qui jouoient à ce jeu-là frapoient avec la main, avec une ferule, ou avec un autre instrument, & à ce sujet il y eut quelqu'un de la compagnie qui dona une explication d'un passage de saint Paul à laquelle personne ne s'atendoit. Il dit que le septiéme verset du douzieme chapitre de la seconde epitre aux Corinthiens, avoit été mal traduit de Grec en Latin, *& qu'il avoit dû* être traduit de cete

ſorte: *Datus eſt carni meæ Angelus Satan, qui vice flagelli caſtiget me.* Pour établir la fidelité de cete verſion il eſt remarqué que le mot d'éguillon qui eſt dans la Vulgate n'eſt point dans l'original Grec, & que le mot de σκόλοψ ne ſignifie pas un eguillon, mais un pieu.

Lors que le pain fut mis ſur la table on s'étendit ſur les figures que les anciens imprimoient à leurs pains, & l'on demanda ſi le nom de pain venoit du dieu Pan, dont l'image ſe voyoit autrefois ſur le pain. On dit que les Grecs ne ſe ſervoient point de couteaux pour couper le pain, & que les Juifs le rompoient comme fit Notre Seigneur à ſon dernier repas avec ſes Apôtres.

A la fin de ce long diſcours ſe trouvent deux letres qui n'avoient jamais vu le jour. L'une eſt de Baudius, qui n'y parle que d'une perſone qu'il pretendoit épouſer, & de laquelle il menace de ſe vanger par ſes vers au cas qu'elle mépriſe ſa recherche. L'autre eſt de Jean Laet, & contient un petit commentaire ſur l'Epitre de ſaint Paul à Tite.

La ſeconde piece de ce volume eſt un recueil d'anciennes petites poeſies, d'elegies, d'himnes, & d'epigrames tirées par Monſieur d'Almeloveen de Reineſius, de Spon, & de quelques autres auteurs. Il a mis à la tête le jugement avantageux que deux grans hommes, Jaques Godefroi, & Henri de Valois ont porté de ces ſortes de recueils, l'un *dans ſa preface* de Philoſtorge, & l'autre

dans

; ſon épitre dedicatoire des extraits de
be.
a derniere piece eſt une ſeconde edition
catalogue des Plagiaires deux fois plus
le que la premiere. Le catalogue eſt
ordre de l'alfabet, contient le nom de
i qui a pris, de celui de qui il a pris, &
elui qui a découvert le larcin.
e catalogue eſt ſuivi d'une letre de Mon-
Sypeſteyn à Monſieur Almeloveen, où
etend que ce n'eſt pas être plagiaire que
epeter des ſentences qui ont été avan-
par d'autres, ou de tranſcrire des tex-
le divers auteurs pour établir la verité d'u-
ropoſition; mais que c'eſt l'être que de
ıdre les penſées & les paroles d'un écri-
, & de les publier comme les ſiennes
pres ſans exprimer ſon nom, come ont
les Filoſofes Grecs, qui ſe ſont parez de
iſique & de la Morale de Moïſe & de Sa-
on ſans reconoître jamais qu'ils euſſent
ité de leurs lumieres.

Extrait

Extrait d'un Memoire pour ſon Alteſſe Royale Monſieur, frere unique du Roy, Duc d'Orleans &c. ſur la concurrence qu'il doit y avoir entre les opoſans au Sceau de Monſieur, à l'égard des Ofices ordinaires & dependans de l'apanage de S. A. R. deſquels elle a la pleine proviſion. In 4. 1697.

LA queſtion conſiſte à ſavoir ſi à l'égard des Ofices ordinaires, & dependans de l'apanage, dont S. A. R. a la pleine proviſion, & dans les cas auſquels il y a concurrence de proviſions: de Monſieur pour les Ofices ordinaires, & du Roi pour les cas Royaux joints à ces Ofices, il ne doit pas y avoir auſſi concurrence d'opoſitions: c'eſt-à-dire, ſi y ayant des creanciers de l'ancien titulaire de l'Ofice qui ſe ſont opoſez au Seau du Roi, & d'autres qui ſe ſont opoſez au Seau de Monſieur, les opoſans au Seau de Monſieur, ne doivent pas concourir avec les opoſans au Seau du Roi, en ſorte que chacun d'eux ſoit coloqué ſuivant ſon hipoteque, ou ſon privilege.

Le premier titre ſervant de fondement aux opoſitions qui ſe forment au ſeau de Monſieur, eſt que par l'Edit de conſtitution de ſon apanage, le Roi lui a doné la pleine proviſion & inſtitution des Ofices ordinaires dependans de l'apanage, à la diſtinction des Ofices extraordinaires & etrangers à l'a-

ge dont ſa Majeſté ne lui a acordé que nination, ou preſentation.

ſecond titre de Monſieur c'eſt ſon Seau, ſa Chancelerie, ce qui emporte neement le droit de recevoir les opoſitiparce que l'opoſition au Seau & l'exdition des proviſions ſuivent le Seau & la roviſion, come l'acceſſoire ſuit le principal. Pour doner plus d'étenduë à ces principes il eſt neceſſaire de diſtinguer deux ſortes d'Ofices ordinaires de l'apanage. La premiere eſt des Ofices dont Monſieur pourvoit ſeul. Tels ſont les Juges de quelques Prevotez, & de quelques Chatelenies qui ne conoiſſent pas des cas Royaux. Ce ſont Ofices Royaux, ſujets à hipoteque que le Seau de Monſieur purge. Les opoſitions de ces Ofices ne puvent donc être formées qu'au Seau de Monſieur.

La ſeconde ſorte d'Ofices de l'apanage, ſont ceux auſquels les cas Royaux ont été joints. Tels ſont les Prevots auſquels les cas Royaux ont été joints. Il eſt certain que ce ſont Ofices ordinaires de l'apanage, & que Monſieur en a la pleine proviſion, & l'Edit de l'apanage porte expreſſement que la Juſtice ordinaire ſera exercée au nom de Monſieur. La proviſion que Monſieur done de ces Ofices n'eſt pas moins parfaite que celle des autres Ofices dont il a été parlé.

L'unique diference eſt que la conoiſſance des cas Royaux a *été jointe* aux Ofices de cete *ſeconde eſpece. Or* cete jonction ne chan-

ge rien ni à la nature de l'Ofice ordinaire, ni à la proviſion de Monſieur. Car bien que S. A. R. nome à ſa Majeſté pour les cas Royaux, ſa nomination, ni la proviſion du Roi ne fait aucun prejudice à la proviſion de Monſieur. Les opoſitions des Ofices qui dependent de Monſieur ne ſe font qu'au Seau de S. A. R. Les opoſitions des ofices qui dependent du Roi & de Monſieur ſe font au Seau de l'un & de l'autre.

A ces deux principes ſe peuvent ajouter pluſieurs reflexions qui ſont etenduës dans la ſuite du memoire.

L'Aſie diviſée ſelon l'etenduë de ſes principales parties, & dont les points principaux ſont placez ſur les obſervations de Meſſieurs de l'Academie Royale des Sciences, dreſſées par N. de Fer Geografe de Monſeigneur le Dauſin. à Paris chez l'Auteur, ſur le Quai de l'Orloge du Palais, à la Sphere Royale. 1696.

LA Carte de l'Aſie que Monſieur de Fer done aujourd'hui eſt de même grandeur, que celle qu'il dona l'anée paſſée de l'Europe, & ſera bien-tôt ſuivie de celles des deux autres parties de la terre. Les Geografes y remarqueront des changemens conſiderables, le continent de l'Aſie racourci de cinq cent lieuës, la Province de Leaotun ſituée au *delà de la grande* muraille de la Chine, ce *grand Empire placé* à l'Occident des Tarta-

re

ſ'ont ſoumis par leurs armes. Meſ- l'Academie Royale des Siences, les s miſſionaires, Monſieur Witzen ont oup contribué à ces nouveles decou- s. Le reſte a été emprunté par Mon- r de Fer des plus habiles voyageurs, & il a la ſatisfaction de croire que ſon travail eſt nforme à ce que le P. le Compte a ecrit puis peu, de l'état préſent de la Chi- e.

La bordure de ſa carte eſt embellie de figures qui font conoitre le genie des peuples, leurs mœurs, leurs habits, les arbres & les fruits qui croiſſent dans leur pays. A l'égard de ſa mapemonde il eſt bien éloigné de pretendre qu'elle ſoit exente de tout defaut, & il ſe tiendra aſſez heureux ſi les perſones eclairées, & équitables jugent come il l'eſpere qu'elle en a moins, que toutes celles qui avoient paru auparavant. Ce que l'Auteur des élemens de l'hiſtoire y a le plus trouvé à redire, eſt qu'il a abandoné les plus anciens Geografes pour ſuivre des modernes, qui s'imaginent que les longitudes ſe peuvent plus ſurement regler ſur les obſervations aſtronomiques, que ſur les diſtances itineraires. Monſieur de Fer bien loin de mepriſer les anciens a pour eux toute l'eſtime qu'il leur doit. Il reſpecte Ptolomée come le plus habile Geografe de ſon ſiecle; mais il ne le ſuit pas quand il ſe trompe. Il a mis trente degrez de *longitude entre* l'Inde & le Gange, *où a peine y en* a-t-il quinze. Pluſieurs

ont fait la même faute aprés lui, & en ont ajouté un nombre innombrable d'autres. Enfin Monſieur de Fer ſe perſuade qu'il ne s'eſt pas egaré ſous la conduite des guides qu'il a choiſis, & il renvoye aux obſervations du P. Gouye contre Iſac Voſſius, & aux voyages du P. Avril, ceux qui voudront s'en aſſurer.

Extrait d'une letre de Monſieur Mondajors Maire de la Ville d'Alez.

UNe infinité de gens ſe ſont revoltez contre mes decouvertes, mais j'eſpere qu'ils reviendront quand j'aurai doné au public la defaite du Roi d'Auvergne avec la priſe d'*Aleſia*, & fait voir par pluſieurs medailles qui ont été trouvées en ce pays, que c'eſt ici, & non pas en Bourgogne, où la choſe s'eſt paſſée. J'ai d'ailleurs decouvert un pretoire en cete Ville, & un petit facellum, à trois lieuës d'ici, où la tradition marque la défaite de Verſingentorix en un endroit qui porte le nom de *Palme Salade* ou Place de la Bataille, ſur le chemin de Regordano.

Abre-

l'Hiſtoire de Joſeph Hiſtorien Juif.
ond. Contenant deux entretiens dans
n voit l'hiſtoire de la creation, celle
r monde, celle du deluge, & le re-
nt du nouveau, avec pluſieurs reflе-
ortantes touchant la Religion de ces
Par Monſieur Graviſſet. In 12. à
ez la veuve Daniel Hortemels, &
ntoine le Mercier, ruë ſaint Ja-
97.

r Graviſſet a établi dans le pre-
me la verité de la revelation, &
l'Ecriture a été inſpirée de Dieu.
id de montrer dans celui-ci, ce
ême Ecriture enſeigne touchant
. Il fait de ſavantes reflexions ſur
ue Moïſe a doné du monde, ſur
n du premier home, ſur l'inſti-
ariage, ſur l'arbre defendu, ſur
ie, ſur le Sabat, ſur la tentation
e, ſur la peine du peché. C'eſt
aité dans le premier entretien de
ome.
id Entretien a deux parties. La
ntient l'hiſtoire du deluge dans
t traitées pluſieurs queſtions ſur
nces qui l'acompagnerent, ſur
ion de l'Arche, ſur les animaux
ermoit. *La ſeconde partie expli-*
e que Dieu voulut bien contrac-

ter avec Noé, la defenſe qu'il reçut de manger du ſang, où eſt traitée la queſtion s'il étoit permis alors de manger la chair des animaux.

Il y eſt parlé amplement du peché de Cham, & de la malediction prononcée non contre lui, mais contre Chanaan ſon fils, & c'eſt peut-être un des plus curieux endroits de tout cet ouvrage. La benediction donée à Sem & à Japhet, n'y eſt pas oubliée. L'auteur fait voir enſuite l'orgueil de ces homes qui avoient entrepris de bâtir une Tour dont la cime s'élevât juſqu'au Ciel, & qu'elle fut la confuſion des Langues dont Dieu ſe ſervit pour les chatier.

XV.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 22. Avril. M. DC. XCVII.

Hiſtoire de l'Egliſe Abbatiale & Collegiale de ſaint Etienne de Dijon, avec les preuves & le pouille des Benefices dependans de cette Abbaye. In fol. à Dijon, & ſe trouve à Paris chez Jean Aniſſon. 1696.

L'Hiſtoire de l'Egliſe de ſaint Etiene de Dijon eſt précedée d'une diſſertation ſur la fondation de cete Ville, & ſur la miſſion de ſaint Benigne. Monſieur l'Abé Fiot les met toutes deux ſous l'Empire de Marc-Aurele; en quoi il ne s'acorde pas avec ce que Monſieur Boulliau en a ecrit dans un traité particulier, dont j'ai doné l'extrait dans le ſétiéme Journal de l'anée 1695.

Pour ce qui eſt de la Ville de Dijon, les Evêques de Langres l'ont autrefois poſſedée & y ont établi des Comtes & des Vicomtes, qui y rendoient la juſtice en leur nom. Ils ont même ſouvent reſidé dans l'Egliſe de ſaint Etiene de Dijon. Cete Egliſe a eu trois états qui ſont repreſentez dans les trois parties de cet ouvrage.

Dans le premier qui a duré depuis ſa fondation juſqu'à l'an 1113 de Notre Seigneur elle a été adminiſtrée par des Clercs tirez de la Catedrale de Langres. Quant à l'anée de ſa fondation il n'eſt pas aiſé de la fixer. La tradition du pays la met en 343. & voici quel en eſt le fondement. Dans une conceſſion de Philipe le Bon, Duc de Bourgogne de l'an 1443. il eſt dit qu'il y avoit alors 1100 ans que cete Egliſe ſubſiſtoit, ce qui revient juſtement à 343.

Il eſt probable qu'elle a été fondée par les Evêques de Langres qui y ont établi une partie de leur Clergé. On ne peut revoquer en doute que les Egliſes Catedrales ne ſoient les meres de toutes les autres du Dioceze. Elles ont été dans leur origine les premieres Paroiſſes où les Fideles s'aſſembloient pour entendre la parole de Dieu, & pour participer aux ſacrez miſteres. Quelques-unes conſervent encore des reſtes de cet ancien uſage. L'Egliſe de Parme confere ſeule le batême, & celle de Noyon l'onction des malades. Quand le nombre des Cretiens s'eſt acru de tele ſorte que la Catedrale ne les pouvoit plus contenir, on en a bâti d'autres à la Ville & à la campagne, dans leſquelles les Evêques ont mis des Eccleſiaſtiques pour y faire les fonctions de leur miniſtere. Ils y ont fait eux-mêmes leurs viſites avec quelques-uns de leurs Chanoines.

Les Clercs que les Evêques de Langres *mirent dans l'Egliſe* de ſaint Etiene, y vecurent

en comun selon le premier usage, & ens canons, ayant ensemble comu- table & de biens Ecclesiastiques, a- proprieté de leur bien patrimonial, qu'il paroît par les cartulaires.

cete Eglise a été Abaye de fondation ro- e. Les cartulaires font foi qu'elle avoit ce tre dés le neuviéme siecle ; & les dons u'elle a reçus de la liberalité des Rois de rance, & des Ducs de Bourgogne ne per- netent pas d'en douter. Betton Evêque de Langres, en étoit Abé en l'an 801. Gar- nier l'étoit cent ans aprés, lors qu'Aimar Comte de Dijon, dona le cors de saint Me- dard à cete Eglise. Je ne m'engagerai pas à metre ici la suite des Abez ; j'avertirai seule- ment qu'elle se trouve beaucoup plus entiere dans cet ouvrage que dans celui de Messieurs de Sainte-Marthe.

N'y ayant point eu dans le premier état de l'Eglise de saint Etiene, d'autre dignité que cele d'Abé, il s'ensuit que les qualitez de Doyen, de Chantre, de Tresorier, & de Secretaire ne marquoient que des Ofices.

L'Eglise de saint Etiene fut mise dans le second état par quatre Chanoines, Humbert, Arnoul, Ferlaud, & Garnier qui ayant eu la pensée, d'établir dans leur Comunauté la regle de saint Augustin, la comuniquerent à Joceran Evêque de Langres, qui en favorisa l'execution de tout son pouvoir. Ceux qui embrasserent la reforme furent separez des anciens Chanoines, renoncerent à la pro-

prieté de leurs biens, ſe mirent ſous la conduite d'un Prieur, en atendant qu'ils puſſent élire un Abé regulier aprés que Garnier de Blaiſi Abé ſeculier ſeroit decedé.

Quant aux anciens Chanoines, ils furent privez de la faculté d'en recevoir de nouveaux, ni d'en ſubſtituer d'autres en leur place.

Il n'y eut que deux Prieurs reguliers, Arnoul, & Valon. Ce dernier procura des donations & d'autres avantages à l'Egliſe de ſaint Etiene. Il ſe retira pour ne vaquer qu'à ſa propre perfection. Alors l'Abé Garnier s'étant demis de ſon titre, à la perſuaſion de Joceran, les Chanoines reguliers élurent Herbert en qualité non de Prieur; mais d'Abé regulier. Il fut beni le jour de Pâque 1125. par Joceran Evêque de Langres, & ſaint Bernard aſſiſta à la ceremonie. Joceran ſe retira avec les Chanoines de ſaint Etiene, pour ſe diſpoſer à la mort qui ariva le 16. Avril de l'anée ſuivante.

La Ville de Dijon ayant été entierement brulée en 1137. l'Abé Herbert travailla avec tant de diligence à reparer cete perte, qu'en quatre ans il mit une nouvele Egliſe en etat d'être dediée, come elle le fut en efet le 27. Avril 1141. par Geofroi Evêque de Langres.

Herbert mourut en 1157. & eut pour ſucceſſeur Gilbert de Grancei fils de Hugues de Grancei échanſon des Ducs de Bourgogne, qui ſelon la devotion de ce tems-là ſe

fit

fit doner dans une maladie l'habit des Religieux de saint Benigne de Dijon, & mit Gilbert son fils entre les mains de Valon, alors Prieur des Chanoines de saint Etiene. Il avoit environ 45. ans lors qu'il fut jugé digne de remplir la place d'Herbert.

Antoine Chambelan fut le dernier Abé regulier. Il obtint l'Abaye du Pape Alexandre VI. sur la resignation de Jaques l'Anglei. Les Provisions qui sont du 27 Septembre 1497. l'obligerent à prendre l'habit de Chanoine regulier, & à faire profession dans six mois.

Cete procedure precipitée de faire en un jour un novice, un profez, & un Abé fut come la porte par où la regularité sortit de l'Eglise de saint Etiene, & par où la comande y entra.

Claude de Husson de Tonnere fut le premier Abé comendataire. Aprés la mort d'Antoine Chambelan, il fut elu par les Chanoines, par la voye de postulation à la recomandation du Roi Louis XII. & dix-huit mois aprés, resigna l'Abaye en faveur de François Sforce issu de la maison des Ducs de Milan, & conduit en France avec les prisoniers de la même maison, lorsque le Roi Louis XII. reconquit le Duché. François Sforce étant mort en 1511. Jaques Herault Evêque d'Autun lui succeda.

André Fremiot pourvu à la nomination du Roi Henri IV. étoit en possession de l'Abaye de saint Etiene, lors que les Chan

obtinrent avec le consentement du Roi, & avec celui de l'Evêque de Langres une Bulle du premier Novembre 1613. pour etre seculariſez. Depuis André Fremiot il n'y a eu que deux Abez, Jaques de Nucheſſe ſon neveu, & Monſieur Fiot auteur de cete Hiſtoire.

Il a joint aux trois parties qui la compoſent le pouïllé de l'Abaye, ou le denombrement des benefices qui en dependent. Il y en a que l'Abé confere par le droit que les Evêques de Langres lui en ont doné. En cete partie il n'eſt à proprement parler que le delegué perpetuel, & le Vicaire né de l'Evêque de Langres, pour exercer ſous ſon autorité une portion de la juriſdiction Epiſcopale. Les Egliſes dont l'Abé de ſaint Etiene a ainſi la pleine collation ſont ou Paroiſſes, ou Prieurez, ou Hopitaux. L'auteur raporte en detail toutes les Paroiſſes avec leur fondation, leur ſituation, & leur etenduë. Il raporte de même les Prieurez que l'Abé confere de plein droit, & que l'Egliſe de ſaint Etiene a produits ſoit qu'ils ayent comencé par des Chapeles de devotion, & par des celules de Solitaires, ſoit que dans leur origine ils ayent été come une petite colonie de Religieux, ſortis d'une Abaye pour la decharger, ou que des Religieux envoyez à des Paroiſſes pour les deſervir en ayent fait des Prieurez Cures. A l'égard des Hopitaux il n'y en a que trois, qui dependent de l'Abé de ſaint Etiene.

Come il confere de plein droit pluſieurs

Be-

preſente auſſi à pluſieurs autres.
dix-neuf Paroiſſes dont quinze
ze de Langres, trois de celui de
ne de celui de Beſançon.
& l'hiſtoire de l'Abaye de ſaint
jon, ſont ſuivis de preuves qui
ancienes piéces, tirées des
ez, des cartulaires, & des au-
ens qui ſe gardent dans les archi-
unautez.

letre de Monſieur de Valemont Theologie, du 7. Ianvier 1697.

in le Beau eſt une Paroiſſe de
ſituée ſur la Riviere du Cher
l'Orient: Ce lieu eſt celebre
des Normans, qui venoient
Ville de Tours. Ils en avoient
z le 12 Mai de l'en 841. par
e ſaint Martin, dont on avoit
ſur la breche pour l'opoſer co-
lier à la fureur des ennemis,
erent auſſi-tôt, & s'étans ren-
ıs ſur les autres, s'abandone-
te, on les pourſuivit juſqu'à 4
à de la Ville, les Prêtres por-
e ſaint Martin au milieu des gens
. Odon qui raconte les particu-
te defaite, dit qu'on bâtit une
le lieu où l'on depoſa le cors de
pendant le combat, & que ce-
nomée des Latins *S. Martinus*

belli, qu'on a interpreté S. Martin le Bel ou le beau, au lieu de S. Martin de la guerre. Cet illustre Historien est d'autant plus digne de foi qu'il étoit né en Touraine l'an 881. qu'il avoit été élevé aux etudes dans l'Eglise de saint Martin de Tours, & qu'il avoit pû aprendre les circonstances de cete action de ceux qui y avoient assisté; ainsi son autorité doit prevaloir sur tous les historiens modernes, qui atribuent la fondation de saint Martin le Beau à la defaite des Sarasins, & confondent ces deux batailles.

Toutefois je ne pretens pas que les tombeaux qu'on a trouvé aux environs de saint Martin le Beau, ayent été faits par les Normans qui furent tuez dans le combat: ces peuples étoient trop en abomination par toute la France; pour les desordres qu'ils y avoient comis, & on n'eût pas soufert que ceux qui s'étoient sauvez de cete deroute, eussent travaillé à cet ouvrage. L'observation que Monsieur de Valemont, Docteur tres savant dans les belles letres, & dans la conoissance de l'antiquité & de l'histoire, a faite de la situation de ces tombeaux pouroit servir à convaincre ceux qui seroient d'une opinion contraire: c'est la maniere dont en useront autrefois les Atheniens selon Thucidide, pour savoir quels étoient les anciens peuples qui avoient habité l'Ile de Delos, dont ils s'étoient rendus les maitres durant la guerre du Peloponese: ils aprirent par les petis boucliers qu'on trouva dans la plu-

n trouve les tombeaux de faint
ıu, & c'eſt auſſi la maniere dont
ıcore les Cretiens, qui donent
à leurs morts la tête à l'Occi-
is aux Prêtres qui l'ont à l'Orient.
neanmoins un exemple tout
ıns le tombeau de Renaud de
Archevêque de Tours, mort
ui eſt dans l'Egliſe Catedrale
'Evangile: L'ouverture s'en fit
Juin 1684. où je fus convié d'aſ-
rouva ſes oſſemens & ſes habits
en leur entier, ayant les pieds
'Autel & la tête à l'Occident: on
preſentation en marbre blanc
ıme ſituation qu'elle étoit au deſ-
pulture, come on la voit encore

pû recouvrer de ces medailles ou
que ceux du pays diſent avoir

ſurance, que ces tombeaux ont été faits pour ceux qui y furent tuez. Voici comela choſe ariva.

La Ville de Tours étoit aſſiegée depuis dix-huit mois par Geofroi Martel Comte d'Anjou: Thibaut Comte de Tours, de Chartres, & de Blois, & ſon frere Henri-Etiene Comte de Troyes & de Meaux, enfans d'Eudes II. dit le Champenois ſe mirent en chemin pour ſecourir la place, & prirent leur route le long de la riviere du Cher. Geofroi Martel alla au-devant de ſes ennemis pour les combatre, & la bataille ſe dona où ſes deux freres furent defaits: Henri-Etiene ſe ſauva dans la Forêt d'Amboiſe, & Thibaut fut pourſuivi ſi vivement par Liſois d'Amboiſe, Senechal du Comte d'Anjou, qu'il fut pris priſonier dans les bois du Fau avec 580 Oficiers & Gendarmes. Nous aurons ocaſion de parler dans l'hiſtoire de Touraine de pluſieurs autres particularitez de ce combat, entr'autres de l'étendart de ſaint Martin que le Comte d'Anjou y fit porter.

L'auteur des geſtes des Conſuls d'Anjou, dit que le combat fut doné à Nouï à la vuë de ſaint Martin le beau: *Nec mora* dit-il, *ante burgum S. Martini belli ad pugnam conveniunt in loco qui publicè Noit nominatur.* Nouï eſt une Maiſon Seigneuriale dependante du Château de la Bourdaiſiere, qui apartient à Monſieur le Marquis de Dangeau Chevalier des ordres de ſa Majeſté, grand Maitre de l'Ordre de *ſaint Lazare*, Gouverneur & Lieutenant Ge-

ouraine : c'eſt un peu au-deſſus de
on à une portée de fuzil, qu'on
ſieurs tombeaux fort proprement
y a toute l'aparence qu'ils ont été
pour doner la ſepulture aux Gentils-
& aux Oficiers qui avoient été tuez
combat. On en trouve auſſi pluſieurs
emblables en divers endroits au delà
iviere du Cher, ſur le chemin de Tours
au, où Thibaut s'enfuit : mais ce qui con-
me davantage mon opinion eſt que la Cha-
ele de ſaint André, qui eſt à une portée &
& demie de fuzil au deſſous des tombeaux de
ſaint Martin le beau, ne peut avoir été bâtie
que pour dire le ſervice à l'intention des
morts qui étoient inhumez en cet endroit,
parce qu'elle eſt fort éloignée de maiſons, &
qu'elle n'a aucun Domaine ni revenu.'

Ces deux batailles donées à ſaint Martin le beau, jointes au fameux traité de paix fait à Monlouïs le lendemain de la ſaint Michel l'an 1174. entre le Roi Louïs ſétiéme, Henri ſecond Roi d'Angleterre & ſes enfans, qui furent reconciliez à leur pere par l'entremiſe du Roi de France, doivent rendre autant celebre le Château de la Bourdaiſiere d'où ces deux Paroiſſes dependent, que ces deux Boucicauts pere & fils Marêchaux de France, & autres Seigneurs de qualité & de merite diſtingué, qui l'ont poſſedé autrefois, & même que le Seigneur qui le poſſede encore maintenant.

Trai-

Traité de la preuve par temoins en matiere civile, contenant le comentaire de Monſieur Jean Boiceau, ſieur de la Borderie, Avocat au Preſidial de Poitiers, ſur l'article 54. de l'Ordonance de Moulins, en Latin & en François. Auquel ſont ajoutées ſur chaque chapitre, pluſieurs queſtions tirées des plus celebres Iuriſconſultes, & decidées par les Arêts des Cours Souveraines. Enſemble des obſervations ſur l'article 55. de l'Ordonance de Moulins, & ſur le titre vingtiéme de l'Ordonance de 1667. Le tout conferé avec l'Edit perpetuel des Archiducs, les Ordonances, Statuts, & coutumes de Milan, Bologne la graſſe, Naples, Portugal, & autres pays qui ont raport à l'uſage du droit François ſur cete matiere. Par Monſieur Danty Avocat en Parlement. In 4. à Paris chez Charles Oſmont dans la grand'Sale. 1697.

LEs ouvrages que nous avons de Monſieur Boiceau Avocat au Preſidial de Poitiers, font voir qu'il avoit une grande conoiſſance du droit Romain, & du coutumier. Les memoires qu'il laiſſa ſur la coutume de Poitou, ſervirent à Monſieur Conſtant ſon neveu, & à Monſieur Conſtant ſon fils pour compoſer le comentaire qu'ils ont doné au public, acompagné de pluſieurs éloges, entre leſquels il y en a un qui nous aprend que Monſieur Boiceau perdit la vuë ſur la fin de *ſes jours*, & ne laiſſa pas de conſulter come *auparavant* ce qui dona lieu de le comparer à

Appius Claudius qu'un ſemblable malheur n'empêcha pas ſelon le temoignage de Valere Maxime, de preſenter à ceux de ſon pays la lumiere de leurs loix, & de leur ſervir de guide pour marcher ſeurement dans le chemin de la juſtice.

Le traité de la preuve par temoins paſſa au tems de Monſieur Boiceau pour un ouvrage achevé, & il auroit ſufi pour l'entier eclairciſſement du ſujet, s'il n'étoit ſurvenu depuis aucun changement. Mais les nouveles diſpoſitions introduites par les ordonances de l'anée 1639 & de l'anée 1667. ont rendu les additions de M. Danty abſolument neceſſaires. Elles contienent des obſervations generales ſur la preuve par temoins, la definition, & les diviſions des preuves, une diſſertation hiſtorique ſur l'origine, & ſur l'uſage de la preuve par temoins parmi les Juifs, les Grecs, & les Romains, & parmi nous depuis le comencement de la Monarchie juſqu'à preſent, & quantité de deciſions faites ſur cete matiere.

Sur le dixiéme chapitre de Monſieur Boiceau, il eſt examiné en quel cas la preuve par témoins peut-être reçuë en fait de jeu. Il eſt certain qu'elle le peut-être quand ſous pretexte de jeu on a volé l'argent de quelqu'un. Quand un mineur a perdu au jeu une ſome conſiderable, & qu'il en a paſſé promeſſe, ou obligation, il lui eſt permis de prouver que la promeſſe ou l'obligation eſt *pour ſome perduë au jeu.*

A l'égard des majeurs quand pour une ſome perduë au jeu ils ont fait une promeſſe deguiſée ſous le nom de prêt, ils peuvent être reçus à la preuve par témoins; mais il faut qu'ils articulent, que la promeſſe eſt pour argent perdu au jeu, & qu'il y ait des preſomptions evidentes de fraude. La raiſon eſt qu'ils ſont eux-mêmes en faute, de s'être engagez en ces ſortes de jeux, qui quoi qu'illicites ſont impunis ſelon nos mœurs.

La vie de Monſieur l'Abé du Val-richer. Par le P. Buffier de la Compagnie de Jeſus. In 12. à Paris chez Jean Boudot, ruë ſaint Jaques. 1696.

CElui dont la vie eſt ecrite dans ce petit volume s'apeloit Dominique George. Il nâquit à Cutri proche Longwi en Loraine au comencement de l'anée 1613. Son pere & ſa mere avoient un bien conſiderable dont ils employoient une grande partie au ſoulagement des pauvres. Aprés leur mort Dominique ſe retira chez ſon frere aîné Curé de Wuxen au Dioceze de Toul. Il étudia en Filoſofie dans l'Univerſité de Louvain, & en Teologie au Colege des Jeſuites de Pontamouſſon.

En 1637. la Cure de Circourt ayant vaqué, ſon frere le preſſa de ſe preſenter à l'examen *dans la* creance qu'il ſeroit trouvé capable de *la remplir*. Il le fut en efet, & ordoné par l'Evê-

vêque de Toul ſans atendre le tems ordinaire. Peu de jours aprés les Suedois comencerent leurs courſes en Loraine, & les continuérent depuis avec une fureur qui ruina l'Egliſe & les maiſons de Circourt, de ſorte que le Paſteur & le Troupeau furent contraints d'abandoner le pays. Monſieur George ſe demit de ſa Cure entre les mains du grand-Vicaire du Chapitre de Toul, le ſiege étant vaquant. Dieu permit qu'il vint à Paris, & qu'il entra dans la Comunauté de ſaint Nicolas du Chardonet, où il fut chargé de la conduite du Seminaire. Entre les Eccleſiaſtiques qu'il y introduiſit ſe trouva Monſieur de la Place, qui dés l'âge de quinze ans avoit été pourvû de l'Abaye de Val-Richer. Quelque tems aprés il dona à Monſieur George la Cure du Prédauge dans le Dioceze de Bayeux. Ce fut en ce lieu là qu'il inſtitua les Conferences Eccleſiaſtiques qui ſe ſont multipliées en pluſieurs Diocezes, & y ont produit de grans fruits.

Les travaux de Monſieur George dans l'état Eccleſiaſtique ne turent qu'une preparation à ceux qu'il ſuporta dans la vie monaſtique. Monſieur de la Place Abé de Val-Richer, qui profitoit des exemples & des inſtructions de Monſieur George, mit des Religieux reformez de Citeaux dans ſon Abaye, & l'engagea à prendre l'habit. A l'âge de 40 ans il entra novice au Monaſtere de Barberi, aprés ſa profeſſion fut pourvû de l'Abaye en regle. En peu de tems il pourvût aux beſoins temporels, retablit la regularité, & rapela l'eſprit

ſprit des premieres inſtituteurs de l'Ordre.

En 1664. il fut député avec Monſieur l'Abé de la Trape pour aler ſoliciter à Rome la reforme generale de l'Ordre Citeaux.

Au retour de Rome il l'établit dans ſon Abaye de Val-Richer par ſes actions plutôt que par ſes paroles. Il ſe reduiſit à ne point manger de poiſſon & à ne point boire de vin. La plupart des Religieux voulurent ſuivre ſa maniere de vivre: mais les maladies, & même la mort de quelques-uns le porta à moderer leur trop grande auſterité.

Il mourut le 8. Nov. de l'année 1693. Son caractere particulier étoit une inclination bien-faiſante, un zele ardent pour le ſalut des ames, un air modeſte, & une humilité qui l'ont fait aimer de tous ceux qui l'ont connu.

Trait

Traité de la religion Chretiene dans lequel on voit le pouvoir que Jesus-Christ a doné à son Eglise, sa diference d'avec les Egliſes heretiques, & l'obligation qu'ont tous les Cretiens de s'atacher étroitement à la vraye Egliſe, dedié à Monſeigneur l'Archevêque de Paris. Par Monſieur Chardon de Lugny, Prêtre. In 12. deux Tomes. à Paris chez Nicolas le Clerc, Quai de Auguſtins. 1697.

ON peut ecrire ſur le ſujet de l'Egliſe, ou par raport aux perſones en montrant par exemple que les Payens, les Juifs, les Heretiques, ni les Schiſmatiques ne ſont point dans la vraye Egliſe, ou par raport aux queſtions qui s'agitent entre les Catoliques ſur l'Egliſe ſans bleſſer la foi. L'auteur de ce traité n'a entrepris d'en ecrire que par raport aux Heretiques & aux Schiſmatiques, à deſſein de faire voir qu'ils ne ſont point dans la vraye Egliſe, bien qu'ils ſe vantent d'y être.

Pour preparer les eſprits à recevoir ſes preuves il propoſe un abregé de la doctrine des Proteſtans, qui conſiſte en ce qu'ils croyent que toute la parole de Dieu eſt contenuë dans les livres des deux Teſtamens, & en ce qu'ils rejetent come traditions humaines tout ce qu'ils n'y liſent pas.

Ils croyent que les livres de ces deux Teſtamens ſont *clairs à tout le* monde, dans les *choſes neceſſaires à ſalut*, que toute diſpute de

de religion doit-être decidée par le texte
ces livres que tout le monde eſt obligé à les
re, & qu'en les liſant il y trouvera tout ce q
lui eſt neceſſaire pour obtenir la vie eterne
ſans conſulter l'Egliſe Romaine.

Ils ne reconoiſſent que l'Ecriture infail
ble, & ne reçoivent les Conciles & les Pere
& même les diſcours de leurs Miniſtr
qu'autant qu'ils leur paroiſſent conformes
cete Ecriture.

Ils ſoutienent que leur Egliſe a eté etabl
par Jeſus Chriſt & qu'elle a toujours ſubſiſt
depuis d'une maniere ou viſible ou inviſibl
Ils ſe perſuadent que l'Egliſe d'Orient & cel
d'Occident, ſont tombées depuis long tem
dans l'erreur & dans la ſuperſtition. Que tou
te perſonne peut diſtinguer ſans crainte de ſ
tromper, la vraye Egliſe d'avec celes qui n
le ſont pas, & juger qui eſt cele qui s'atach
plus religieuſement à la parole de Dieu. Ils ſ
tienent aſſurez d'être dans la vraye religion
& du nombre des predeſtinez. Ils regarden
come erreur, ſuperſtition, idolatrie ce qu'il
voyent dans l'Egliſe Romaine, & qu'ils n
voyent point dans l'Ecriture. Ils ne ſe cro-
yent obligez qu'aux comandemens de Dieu,
& non à ceux de l'Egliſe. Ils ont une averſion
preſqu'invincible pour le Pape, pour les Tra-
ditions, pour le ſacrifice de la Meſſe, pour
la preſence réele, pour la comunion ſous u-
ne eſpece, pour l'adoration de l'Eucariſte,
[illegible]eneration de la Croix des Images,
[illegible]ues, pour l'invocation des Saints,
pour

pour la creance du purgatoire, pour la confeſſion des pechez ſecrets, pour les ceremonies.

Une des plus dangereuſes maximes, eſt qu'ils ſont perſuadez que pourvû qu'ils gardent leur religion dans leur cœur, il leur eſt permis de diſſimuler, & de s'acomoder au tems & aux lieux, ce que quelques-uns d'entre eux ont fait en France, pendant ces dernieres anées qu'ils apelent; anées de perſecution.

Je dirai maintenant l'ordre que l'auteur ſuit dans ce traité contre les Proteſtans. Dans le premier Tome diviſé en quarante-trois chapitres, il decrit la vraye Egliſe, & montre quelle eſt ſon autorité.

Dans le ſecond diviſé en vint & un chapitres, il remarque les diferences qui ſe trouvent entre les heretiques dont les uns ont comencé par ſe ſeparer de l'Egliſe come les Donatiſtes, & les autres ſans ſe ſeparer ont publié des erreurs come les Pelagiens. Les uns come les Manicheens ont enſeigné un grand nombre d'hereſies; les autres n'en ont enſeigné qu'une ſeule. Les uns ont ſoutenu leurs erreurs par le fer & par le feu; les autres n'ont point eu de forces pour faire la guerre.

L'Auteur decrit dans les chapitres ſuivans les hereſies des Vaudois, des Albigeois, de Wiclef, de Jean-Hus, de Luter, de *Zuingle*, & de Calvin, & re-

pond aux acuſations calomnieuſes que l
Diſciples ont répanduës contre l'Egliſe
maine.

JOU

XVI.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 29. Avril. M. DC. XCVII.

Biblioteque Orientale, ou Dictionaire Universel, contenant generalement tout ce qui regarde la connoissance des peuples de l'Orient, leurs histoires, & traditions veritables ou fabuleuses, leurs religions, sectes, & politique, leurs gouvernement, loix, coutumes, mœurs, guerres, & les revolutions de leurs Empires, leurs sciençes & leurs arts; leur Theologie, Mythologie, Magie, Physique, Morale, Medecine, Mathematiques, Histoire naturelle, Chronologie, Geographie, observations Astronomiques, Grammaire, & Rethorique. Les vies & les actions remarquables de tous leurs Saints, Docteurs, Philosophes, Historiens, Poëtes, Capitaines, & de tous ceux qui se sont rendus illustres parmi eux, par leur vertu ou par leur savoir. Des jugemens critiques, & des extraits de tous leurs ouvrages, de leurs traitez, traductions, commentaires, abrezez, recueils de fables, de sentences, de maximes, de proverbes, de contes, de bons mots, & de tous leurs livres ecrits en Arabe, en Persan ou

en Turc, ſur toute ſorte de ſciences, d'arts, & de profeſſions. Par Monſieur d'Herbelot. In fol à Paris par la Compagnie des Libraires. 1697.

JE ne dirai rien de cet ouvrage que ce que j'ai tiré du diſcours que Monſieur Galand a mis à la tête pour y ſervir de Preface. Le deſir que feu Monſieur d'Herbelot eut de s'inſtruire des loix, des coutumes, des mœurs, des Religions, & des Sectes de tous les peuples qui habitent dans les trois parties de notre continent, le porta à joindre la conoiſſance des Langues Arabique, Perſiene, & Turque à celle des Langues Hebraïque, Caldaïque, & Siriaque qu'il ſavoit déja. Quand il ſe fut rendu ces trois premieres langues familieres, il lut un grand nombre de livres ecrits dans chacune, & aprit tout ce que les Perſes, les Arabes, & les Turcs ont de plus curieux, & de plus rare ſur toute ſorte de ſujets. Bien loin de vouloir poſſeder ſeul un ſi riche treſor, il ne ſongea qu'à le comuniquer au public, & compoſa un Dictionaire Turc, & Perſien, tiré des Dictionaires Arabes expliquez par ces deux Langues, & des Dictionaires Perſiens expliquez par l'Arabe & par le Turc. Car juſqu'ici on n'a vu aucun Dictionaire Turc expliqué par l'Arabe ou par le Perſien. Cet ouvrage fait trois gros volumes qui ſont maintenant entre les mains d'un des plus habiles de ce ſiecle, dans les langues Orientales.

En-

Enſuite il fit de prodigieux recueils de ce qu'il trouva de plus beau dans les livres Turcs, Perſiens, & Arabes, & le ſepara en deux cors, ſavoir en celui-ci auquel il dona le titre de Biblioteque Orientale, & en un autre qu'il vouloit publier ſous celui d'Antologie.

Ce titre de Biblioteque convient mieux que nul autre au premier cors, puis qu'il tient lieu de tous les livres compoſez en Arabe, en Perſien, & en Turc, & forme un excellent abregé de toute la ſience du Levant.

L'Hiſtoire Orientale a eu come les autres des comencemens fabuleux. On voit dans cete Biblioteque ce qu'elle raconte des genies, ou des eſprits qui regnerent avant qu'Adam eût été creé, de la montagne de Kaf qui environe toute la terre, d'un oiſeau qui y fait ſa demeure, & de mile autres fictions ſans leſquelles les poëſies des Orientaux ne ſe peuvent entendre.

Les contes extravagans & ridicules dont les traditions Muſulmanes ont defiguré le cors de l'Hiſtoire Sainte depuis Adam juſqu'à Jeſus Chriſt ne ſont pas auſſi inutiles que pluſieurs perſones le pouroient penſer, puis qu'elles ſervent au moins à faire conoître, de quels egaremens l'eſprit humain eſt capable dés qu'il s'éloigne de l'Ecriture, qui eſt la plus pure ſource, le plus ſeur dépôt, & le plus fidele témoin de la verité.

A l'égard de l'hiſtoire profane elle manquoit de beaucoup de choſes, que nous a-

prendrons de cete Biblioteque. Nous y verrons des circonſtances des conquêtes d'Alexandre qui ne paroiſſent point dans les livres des Grecs, & plus de particularitez des actions de pluſieurs Rois de Perſe, que nous n'en liſons dans les auteurs de l'Europe. Nous y trouverons le progrés des Croiſades, & les exploits des armes Cretienes dans la Terre ſainte avec des particularitez conſervées par les ſeuls Mamelus, & nous reconoîtrons que nous ne ſavions qu'à demi, les evenemens de pluſieurs batailles & de pluſieurs ſieges, quand nous n'entendions que ce qui en étoit raporté par l'un des partis.

La doctrine de l'Alcoran parafraſé par Houſain Vaez, les maximes & les ceremonies de la religion Muſulmane, la deſcription des pays, des Villes, des Palais, des Fleuves, des Montagnes, des animaux, & des arbres tirées d'auteurs qui avoient vu les lieux ou qui avoient lu de fideles relations, nous inſtruiront de quantité de faits importans qui nous étoient preſqu'entierement inconus. Les livres Arabes, Perſiens, & Turcs dont Monſieur d'Herbelot nous explique le ſujet, ſurpaſſent en nombre ceux qui paroiſſent dans la Biblioteque d'Hottinger. La Biblioteque de Hagi Khalfah eſt inſerée preſque toute entiere dans cet ouvrage.

Cet Hagi Khalfah avoit pris naiſſance à Conſtantinople, & s'étoit rempli de toute l'érudution Orientale.

Il a rangé les livres par l'ordre de l'alfabet, &

& a marqué le pays des auteurs, leur profeſſion, l'anée de leur mort, l'utilité de leurs ouvrages. Il y en a deux exemplaires manuſcrits à Paris, l'un dans la Biblioteque du Roi, aporté par Monſieur de Nointel, & l'autre dans celle de Monſieur Colbert, envoyé par Monſieur de Guillerагues.

Au reſte Monſieur d'Herbelot n'a rien emprunté des Europeens, ſi bien que tout ce qu'il avance eſt nouveau pour nous. Perſone ne s'étoit aviſé en Europe d'étudier l'Arabe, le Perſien, & le Turc, juſqu'à ce qu'un Religieux Eſpagnol mit au jour vers le milieu du ſiecle paſſé, un vocabulaire Arabe expliqué en ſa langue. Erpenius a fait depuis une Gramaire, & Golius un Dictionaire Arabique. Louis de Dieu de ſon côté a publié une Gramaire Perſiene, ſi bien que par le travail de ces ſavans homes, ces trois Langues Orientales ſont devenuës tres-aiſées.

Reflexions ſur trois Propoſitions, & ſur quatre Tables des Epactes coreſpondantes aux nombres d'Or, tirées des deux premiers canons du calendrier. Par Monſieur Touraine.

MOnſieur Touraine ayant prié les Savans dans le Journal du Lundi 4. Fevrier 1697. d'examiner des raiſons ſuivant leſquelles le changement de la coreſpondance des épactes aux nombres d'Or, marqué à faire en l'anée *1700. & autres tems*, paroît impoſſible, il

les prie encore de conſiderer les reflexions q'il a faites ſur les trois propoſitions, & ſur les quatre Tables ſuivantes, qui ſont tirées des deux premiers Canons du Calendrier.

La premiere de ces propoſitions, eſt que le Cicle du Nombre d'Or eſt de 19 anees, parce qu'aprés 19 anées ſolaires les nouveles Lunes revienent aux mêmes jours des mois que les 19 anées precedentes à peu prés, c'eſt-à-dire quelque parcele de jour avant que les 19 anées ſoient entierement acomplies.

Reflexion. Si aprés toutes les revolutions de 19 anées ſolaires, les nouveles Lunes revienent aux mêmes jours des mois une parcele de jour avant que les 19 anées ſolaires ſoient entierement acomplies, il faut neceſſairement que 19 anées ſolaires Gregorienes excedent de cete parcelle de jour, la periode de 235 lunes, & qu'aprés pluſieurs revolutions de 19 de ces anées-là, les mêmes nouveles lunes en nombre de ces 235 arivent un jour plûtôt dans les mois que les 19 anées precedentes, parce de cete parcele de jour il s'en forme neceſſairement un jour entier quand elle eſt multipliée juſques à un nombre ſufiſant pour le former. Que ſi cete parcele de jour étoit ſi petite qu'elle ne pût être multipliée juſques à un nombre ſufiſant pour en former un jour entier, il eſt conſtant que ſuivant cete propoſition, il eſt impoſſible qu'aprés 19 anées, les nouveles lunes puiſſent ariver un jour plus tard dans les mois que les 19 anées precedentes.

La

La 2 propoſition eſt que les épactes de toutes les anées vont augmentant de 11 jours, en rejetant neanmoins 30 quand on les peut rejeter; c'eſt-à-dire que quand aprés pluſieurs aditions de 11 jours, il s'en trouve plus de 30. on rejete les 30. & on retient le ſurplus pour épacte de l'anée propoſée.

Reflexion. Si les épactes de toutes les anées vont augmentant de 11 jours, & qu'on rejete toujours 30. quand on les peut rejeter, come cela a été toujours pratiqué ſans interuption depuis la corection du calendrier, il eſt impoſſible qu'il y ait jamais d'autres épactes, coreſpondantes aux nombres d'or que les 19 qui y ont coreſpondu depuis la même corection, & même il eſt impoſſible qu'elles y coreſpondent autrement qu'elles y ont coreſpondu. Il eſt impoſſible par exemple que l'épacte xxix qui a toujours coreſpondu au nombre d'or 9. augmente de 11 jours; & qu'elles ne faſſent pas enſemble le nombre de 40. & il eſt impoſſible de rejeter 30 jours du nombre de 40 qu'il n'en reſte 10 qui ſont x d'epactes coreſpondantes au nombre d'or 10. Il en eſt de même des autres epactes & des autres nombres d'or. Par conſequent il eſt impoſſible qu'il y ait jamais d'autres epactes coreſpondantes aux nombres d'or, que les 19 qui y ont coreſpondu depuis la corection du calendrier.

La 3 propoſition eſt que des 7 lunes emboliſmiques qui ſe paſſent en chaque revo-

lution de 19 anées ſolaires, les 6 premieres ſont de 30 jours chacune, & la ſétiéme eſt de 29 jours ſeulement. Parce que ſi elle étoit de 30 jours de même que les 6 premieres, les nouveles lunes aprés 19 anées ſolaires, ne reviendroient pas aux mêmes jours des mois, que les 19 anées precedentes: mais elles ariveroient un jour plus tard.

Reflexion. Si la ſétiéme des lunes emboliſmiques étoit de 30 jours de même que les 6 premieres, les nouveles lunes aprés 19 anées ſolaires, ariveroient un jour plus tard dans les mois que les 19 anées precedentes; puiſque donc elle n'eſt que de 29 jours ſeulement, il eſt impoſſible que les nouveles lunes aprés toutes les 19 anées ſolaires, ne revienent pas aux mêmes jours des mois que les 19 anées precedentes, & il eſt impoſſible que 235 lunes ne ſoient pas parfaitement egales, à 19 anées ſolaires Gregor. come il a été prouvé dans le Journal du 4. Fev. dernier.

I. *Table des Epactes coreſpondantes aux nombres d'or depuis la corection du calendrier juſqu'à l'anée 1700. excluſivement.*

Nombres d'Or.	6.	7.	8.	9.	10.	11.
Epactes.	xxvj.	vij.	xviij.	xxix.	x.	xxj.
12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.
ij.	xiij.	xxiiij.	v.	xvj.	xxvij.	viij.
19.	1.	2.	3.	4.	5.	
xix.	i.	xij.	xxiij.	iiij.	xv.	

II. Ta-

II. Table des Epactes coreſpondantes aux nombres d'or depuis 1700. incluſivement juſqu'à 1900. excluſivement.

+

Nomb. d'Or. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16.
Epactes. ix. xx. i. xij. xxiij. iiij. xv.
17. 18. 19. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.
xxvj. vij. xviij. *. xj. xxij. iij. xiiij. xv. vj.
8. 9.
xvij. xxviij.

III. Table des Epactes coreſpondantes aux nombres d'or depuis 1900. incluſivement juſqu'à 2200. excluſivement

Nomb. d'Or. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.
Epactes. xxix. x. xxj. ij. xiij. xxiiij. v.

+

8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16.
xvj. xxvij. viij. xix. *. xj. xxij. iij. xiiij.
17. 18. 19.
xxv. vj. xvij.

IV. Table des Epactes coreſpondantes aux nombres d'or depuis 2200. incluſivement juſqu'à 2300. excluſivement.

Nomb. d'Or. 16. 17. 18. 19. 1.
Epactes. xiij. xxiiij. v. xvj. xxviij.

+

2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.
ix. xx. i. xij. xxiij. iiij. xv xxvj. vij.
11. 12. 13. 14. 15.
xviij. xxix. x. xxj. ij.

Reflexion. Deux choſes particulierement ſont à remarquer en ces quatre tables.

La *1. eſt qu'il y* a d'autres epactes core-

ſpondantes aux nombres d'or, que les 19 qui y ont coreſpondu depuis la corection du calendrier. Par exemple une epacte 9 eſt coreſpondante au nombre d'or 10 au lieu de l'epacte x qui y a coreſpondu depuis ladite corection, ce qui eſt impoſſible ſuivant la ſeconde des trois propoſitions ci-devant conſiderées, & pareillement ſuivant le cours ordinaire de la nature, parce que ce changement ne ſe peut faire ſans qu'elle produiſe un efet qui eſt autant remarquable qu'il eſt extraordinaire & naturelement impoſſible, c'eſt une lune de 31 jours entiers. Cela eſt à vuë d'œil dans le calendrier. Suivant les deux premieres tables, l'anée 1699. aura xxix d'épactes qui ſe trouvent au 22 de Decembre dans le calendrier, & l'anée 1700 en aura ix qui ſe trouvent pareillement au 22 de Janvier. Or les nouveles lunes arivent en toutes les anées aux jours des mois où ſe trouvent leurs epactes dans le calendrier ſuivant la regle du calendrier même can. 2. Par conſequent une nouvele lune arivera le 22. de Decembre 1699 & une autre arivera le 22. de Janvier 1700 entre ces deux nouveles lunes il ne ſe poura paſſer qu'une ſeule lune. Or depuis le 22 de Decembre 1699 incluſivement juſques au 22 de Janvier 1700 excluſivement, il y a juſtement 31 jours entiers. Par conſequent par ce changement il y aura une lune de 31 jours entiers, ce qui eſt naturelement impoſſible come M. Caſſini l'a fort bien exprimé dans une de ſes reponſes ſur un ouvrage de M. Touraine, par ces paroles:

roles : *Nulla quippe naturalis lunatio 29 diebus coercetur, nulla ad 30 dies extenditur.*

La 2. choſe à remarquer eſt que ces 4. Tables ſont une regle de trois changemens de la coreſpondance des epactes aux nombres d'or en chaque revolution de 700 anées, & parce qu'aprés chaque changement les 19 epactes coreſpondantes aux 19 nombres d'or, ſe trouvent un jour plus tard dans les mois que celles qui y coreſpondoient auparavant ; par exemple les epactes x. ix. viij. vij. coreſpondent *ſucceſſivement au même nombre d'or* 10. *pour les dixiémes anées de tous les cicles* (pour le remarquer facilement, en chacune de ces tables ſur ce nombre d'or 10 eſt une croix +) & ces 4 epactes ſont conſecutivement à quatre jours de chaque mois dans le calendrier, par exemple elles ſont aux 21. 22. 23. 24. de Janvier, il s'enſuit que la periode de 235 lunes excede 19 anées ſolaires Gregoriénes de 3 jours en chaque revolution de 700 anées, & qu'aprés chaque changement les mêmes nouveles lunes en nombre dans la même periode, arivent un jour plus tard dans les mois qu'auparavant, par exemple ſuivant la regle dont il eſt parlé ci-devant, les nouveles lunes des dixiémes anées de chaque cicle, ſont arivées le 21. de Janvier où ſe trouvent leurs epactes x. aprés 1700. elles ariveront le 22 où ſe trouvent leurs epactes ix. aprés 1900. elles ariveront le 23 où ſe trouvent leurs epactes viij *aprés 2200. elles* ariveront le 24 où ſe

trouvent l'épacte vij ce qui eſt directement contraire à la premiere des trois propoſitions ci-devant conſiderées, ſuivant laquelle 19 anées ſolaires Gregoriénes excedent la periode de 235 lunes d'une parcele de jour, & aprés pluſieurs revolutions de 19 anées ſolaires, les nouveles lunes arivent neceſſairement un jour plûtôt dans les mois que les 19 anées precedentes. Cela eſt auſſi contraire à la troiſiéme des mêmes propoſitions, ſuivant laquelle il eſt impoſſible qu'aprés toutes les revolutions de 19 anées ſolaires, les nouveles lunes ne revienent pas aux mêmes jours des mois. Deplus ſuivant cete troiſiéme propoſition il n'y a que 7 lunes emboliſmiques en chaque revolution de 19 anées ſolaires. Cependant ſi la periode de 235 lunes excede 19 anées ſolaires, de trois jours en chaque revolution de 700. anées, en 7000. anées qui ſont dix revolutions de 700 anées, elle les ſurpaſſera de 30 jours qui ſeront une huitiéme lune emboliſmique dans une revolution de 19 anées. Enfin parce que depuis la creation du monde juſques à preſent, il s'eſt deja paſſé plus de huit revolutions de 700. anées, il faut que les mêmes nouveles lunes en nombre dans la periode de 235 arivent pour le moins huit fois 3 jours (qui ſont 24 jours) plus tard dans les mois que pendant le premier cicle. Depuis la creation du monde, par exemple il faut que la même lune en nombre dans la periode de 235. qui étoit *nouvele le premier* jour de Janvier, dans le

pre-

premier cicle ne ſoit nouvele que le 24 ou le 25 du même mois dans le cicle preſent. Cela eſt contraire à la raiſon. Pour le demontrer.

Monſieur Touraine employe pour principes 1. que ſuivant l'Ecriture ſainte, le Soleil & la Lune ont été faits le quatriéme jour de la creation du monde, qui a été le même jour dans la premiere ſemaine que celui que nous apelons preſentement Mecredi; que le ſétiéme jour de la creation a été le premier jour de Sabat qui ait jamais été; ainſi en ce premier jour de Sabat, le Soleil & la Lune avoient deja paſſé 3 jours, & ils étoient en leur quatriéme jour; que depuis ce premier jour de Sabat excluſivement, tous les ſétiémes jours ont été apelés jours de Sabat ou Samedis, come nous les apelons preſentement.

2. Que ſuivant le calendrier, les anées que nous apelons Gregorienes ſont comunes ou biſſextiles: elles ſont biſſextiles en toutes les quatriémes anées à l'exception des centiémes qui ne le ſont que de 400 en 400 anées aux quatriemes centaines ſeulement; que les anées comunes ſont de 365 jours, & les biſſextiles de 366. & que les cicles ſont de 19 de ces anées-là.

3. Que ſuivant l'experience ou ce qui s'eſt paſſé actuelement, Mrs. de l'obſervatoire de Paris, ont obſervé une eclipſe de Soleil le 22. de Juin 1694 laquelle marque infailliblement la nouvele lune en ce jour-là; que *cete anée-là 1694. a été*; 1. la 1. 94. d'un

ſiecle

ſiecle ou d'une revolution de cent anées ; 2. la 4. d'un cicle ; 3 la 2 depuis une biſſextile ; 4. Que la nouvele lune eſt arivée le 21 ou le 22 de Juin ; 5 Que la même nouvele lune eſt arivée le Mardi. Toutes ces circonſtances ſont à remarquer.

Enſuite de cela il poſe le nombre de deux mil cent cinquante-deux mil cinq cent quarante-huit jours, depuis le 4 incluſivement de la creation du monde, juſques au jour excluſivement de cete eclipſe obſervée. Et dans ce nombre de jours il ſe trouve 1 trois cent ſept mil cinq cent ſix ſemaines & ſix jours. De ces 6 jours 3 ont été le Mecredi, le Jeudi, & le Vendredi de la premiere ſemaine ou le 4 le 5 & le 6. de la creation du monde ; les trois autres ont été le Samedi, le Dimanche, & le Lundi avant le jour de l'éclipſe qui fut le Mardi. Ainſi voila juſtement les jours de la ſemaine tant de la creation du Soleil & de la Lune que de l'éclipſe obſervée.

2 Il s'y trouve 5893 anées entieres, & 174 jours deſquels 3 ſont les trois premiers jours du Soleil & de la Lune, paſſez avant le premier jour du Sabat ; les 171 autres, ſont depuis le premier jour de Janvier incluſivement juſqu'au 21 excluſivement du même mois de l'anée 1694 d'où il s'enſuit 1. l'anée que 1694 a été efectivement la 94 anée d'un ſiecle non ſeulement depuis Jeſus Chriſt, mais encore depuis la creation du monde. 2 Que la premiere des 5893 anées Gregoriennes à comencer le premier jour de Sabat, & que ce

même

le jour de Sabat a été le premier jour du
que nous apelons Janvier. 3. Qu'il man-
in jour aux anées paſſées avant l'anée
puis que le 21 de Juin ſe trouve le jour
eclipſe, & le Mardi au lieu du 22 qui ſe
e efectivement le Mecredi. 3 Il s'y
e 310 cicles de 19 anées Gregorienes &
es & 174 jours. De ces 174 jours 171 ſont
née 1694 & de la quatriéme anée du cicle
nt. 4. Il s'y trouve 1473 fois quatre a-
, & une anée & 174 jours deſquels 171
té de l'anée 1694 & de la deuxieme anée
is une biſſextile. 5. Enfin il s'y trouve
ſement ſoixante douze mil huit cens
e-vint treize lunes à raiſon de 235. pour
ue cicle de 19 anées Gregorienes, & par-
ment egales aux mêmes 19 anées. Par
equent la periode de 235 lunes n'excede
19 anées ſolaires Gregorienes, & ceux
outienent qu'elle les excede de 3 jours en
ue revolution de 700 anées, doivent
rer où ſe ſont paſſez pour le moins 24
dont elle les excederoit depuis la crea-
du monde juſques à preſent. Toutes ces
es expoſees ci-deſſus ſont prouvées & ve-
s par figures d'Aritmetique dans les ou-
es de Monſieur Touraine.

rce qu'on pouroit dire ici ce qui a déja
it en pareille ocaſion, que la premiere
vele lune qui ait jamais été, n'ayant
t été obſervée de perſone, on ne la
oit comparer avec les modernes pour en
ſure la grandeur des mois lunaires. Voi-

ci

ci une eclipſe de lune qui a été propoſée à M. Touraine come la plus anciene, marquée par Ptolomée au chapitre 2 du liv. 4 de ſon Almajeſte laquelle a été obſervée par les Babiloniens, & marquée en la premiere anée de Mardocempadi, le 29 du mois Egiptien Thot venant le 30. Les Aſtronomes & les Cronologiſtes, ont reduit le tems de cete eclipſe à la nuit du 19 ou 20 de notre mois de Mars, de l'anée 121 courante avant l'époque de Jeſus Chriſt d'où il s'enſuit que cete lune eclipſée fut nouvele le 5 du même mois de Mars. Depuis le 5 de mars de l'anée 121 courante avant l'époque de Jeſus Chriſt juſques à l'éclipſe obſervée le 22 de Juin 1694 il s'eſt paſſé 1814 anées ſolaires Gregoriénes, & 109 jours qui font enſemble ſix cens ſoixante-deux mil ſix cens cinquante huit jours, les 109 jours ſont depuis le 5 de Mars incluſivement, juſques au 22 de Juin excluſivement de l'anée 1694 & ces ſix cens ſoixante deux mil ſix cens cinquante-huit jours, font juſtement vint-deux mil quatre cens quarante lunes, à raiſon de 235 pour chaque cicle ou pour chaque revolution de 19 anées ſolaires auſquelles elles ſont parfaitement egales à 1814 anées, il y a 2 revolutions de 700 anées & 400 anées plus. Ainſi ſi la periode de 235 lunes excedoit 19 anées ſolaires Gregoriénes de 3 jours en chaque revolution de 700 anées, les 22440 lunes excederoient les 1814 anées & 109 jours, de plus de 7 autres *jours: Où ceux* qui ſoutienent cet excez *prendront-ils ces* 7 jours-là?

Voi

ila l'état du calendrier; jugez de ſa ju-
. S'il plaiſoit au Pape d'en faire une nou-
orection, ſi juſte qu'elle ne puiſſe ja-
être ſuivie d'aucune erreur, elle peut
faite ſans aucune peine, ſans bruit &
autre depenſe que celle d'impreſſion.
ſieur Touraine en donera les moyens
déja dreſſez, prouvez & verifiez par
es d'Aritmetique & de Matematique, &
luſieurs eclipſes, tant de Soleil que de
, qui marquent juſtement le cours na-
de ces deux Aſtres.

it d'une letre, ſur la Theorie des Caſcades Algebriques.

s trois manieres dont Monſieur Rolle
eſt ſervi dans ſon traité d'Algebre (pages
& 127) pour la generation des Caſcades,
it fourni trois demonſtrations qui ſufi-
it chacune ſeparement, pour s'aſſeurer de
tode qu'il a donée ſur ce ſujet; & come
metode eſt fort utile pour la reſolution
galitez, c'eſt un avantage d'en avoir
reuves qui s'acomodent aux diferentes
s où les Algebriſtes ſont entrez.
n peut former la premiere démonſtra-
, ſi l'on conſidere qu'entre deux racines
ecutives de l'égalité propoſée, il y a tous
un nombre dont les proprietez ſont tel-
que ſi l'on en retranche toutes les racines
ine à part, & qu'on multiplie mutue-
at tous les reſtes hormis un, la ſome

des

des produits positifs se trouve egale à cell
des negatifs. Et la même chose ariveroit
ce nombre étoit soustrait de toutes les raci
nes. Mais il faut observer que la multipli
cation mutuele des restes se doit faire en au
tant de façons qu'il est possible, de manier
neanmoins que chacun ne se trouve qu'un
seule fois dans un même produit, ce qui fai
que la multitude de tous les produits est tou
jours egale à celle de tous les restes.

On s'apercevra de l'utilité de cete propo
sition pour la demonstration des Cascades
si l'on substituë $x+v$ au lieu de l'inconu
de la proposée, que l'on prene x pour l'in
conuë de la resultante, & que l'on fas
servir v pour l'évanuïssement du terme pe
nultiéme. L'on verra que les valeurs d
v sont les nombres retranchez, & qu'elle
sont aussi les hypotheses moyenes de la pro
posée. Mais pour s'en apercevoir encor
mieux, il faudroit substituer le binom
$x+v$ dans chaque produisant du premier de
gré qui forme la proposée, ou celle qui l
represente.

Ces deux substitutions servent aussi pou
faire voir l'origine de la seconde demonstra
tion. Car si l'on substituë dans les resulta
mêmes de ces deux substitutions une racin
quelconque de la proposée au lieu de v, o
verra aisement que toutes les valeurs de x n
sont que les diferences de la racine substitué
à chaque racine de la proposée. Ce qui n'e
autre chose que le premier cas, & m

me le cas le plus ſimple d'une propoſition incomparablement plus generale. Mais ce ſeul cas eſt ſufiſant pour demontrer le 5 corollaire du 9. art. du traité de la demonſtration des Caſcades imprimé chez J. Cuſſon en 1691. La 3 Demonſtration eſt celle qui a été donée pour la preuve de ce 9 article, & que l'on peut voir dans ce même traité. On pouroit ici doner le detail de ces trois demonſtrations, & les expliquer par des nombres & par des lignes, mais on reſerve cela pour un autre Journal.

Cela poſé, il eſt aiſé de demontrer toutes les proprietez des racines égales & bien d'autres propoſitions ſur ce ſujet, parmi leſquelles on peut conter celles qui ſuivent. Si trois hipoteſes de l'égalité ſont trois racines conſecutives de la Caſcade immediate & que la ſeconde conſerve l'entreſuite reguliere des ſignes; la quantité abſoluë de ſon reſultat eſt la plus grande, que puiſſent doner tous les nombres qui ſont compris entre les deux racines, que renferment la premiere & la troiſiéme hypoteſes. Mais ſi la ſeconde romp l'entreſuite, cete quantité abſoluë eſt la plus petite que puiſſent doner, tous les nombres qui ſont compris entre ces deux hypoteſes extrêmes. Si l'on prend des hypoteſes reeles au lieu des hypoteſes imaginaires que fourniſſent les Caſcades, elles ne doneront point d'entreſuite, qui puiſſe être retablie par l'addition ou par le retranchement d'une quantité conuë. Mais

la

la suite des Cascades fait conoître tous les termes où se trouvent les contradictions, & l'on peut determiner leur grandeur par le moyen des coëficiens indeterminez & des egalitez auxiliaires. L'on peut aussi introduire dans une egalité tous les resultats imaginaires pour en faire l'examen, & démontrer qu'en chaque égalité le nombre des imaginaires n'est jamais impair, puisque toute egalité de degré impair renferme toujours une racine reelle &c.

La diference de deux resultats étant toujours mesurée par la diference des deux hypoteses qui les ont donez, l'on peut en tirer une regle pour faire l'approximation des racines, de maniere que le resultat soit plus petit que tout nombre doné, parce que l'on peut toujours reduire la dificulté à une egalité dans laquelle il s'agit seulement de trouver un hypotese pour résoudre la question.

JOUR-

XVII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 6. Mai. M. DC. XCVII.

Dernieres decouvertes dans l'Amerique Septentrionale de Monſieur de la Sale, miſes au jour par Monſieur le Chevalier Tonti, Gouverneur du fort ſaint Louis aux Iſlinois. In 12. à Paris chez Jean Guignard, à l'entrée de la grand' Sale du Palais. 1697.

MOnſieur Cavelier de la Sale natif de Roüen, partit de la Rochele le 14. Juillet 1678. à deſſein de penetrer les contrées qui reſtoient à decouvrir dans l'Amerique Septentrionale, & ariva à Quebec le 15. Septembre ſuivant. Aprés y avoir paſſé quelques jours il monta la Riviere de ſaint Laurent juſqu'au fort de Frontenac, & prit terre au bord du Lac de même nom à 120 lieuës de Quebec, ſur le 44 degré de latitude.

Ce Lac a 300 lieuës de tour, & comunique avec quatre autres de pareille ou de plus grande etenduë. Ce fut de là qu'il ſe reſolut de *pouſſer ſes decouvertes* juſqu'aux extremitez

tremitez de ce vaſte continent. Cete etendue de terre d'environ 1800 lieuës a été nomée la Louiſiane depuis que poſſeſſion en a été priſe au nom de Louis le Grand. Les homes qui l'habitent vivent ſans loi, ſans art ſans dependance, & dans un tel mepris de la religion qu'ils ecoutent come des fables les plus ſaintes inſtructions des Miſſionaires.

Monſieur de la Sale acompagné au plus de trente homes, entreprit de traverſer ces ſpacieuſes Provinces. Il falut d'abord qu'il paſſât quatre grans lacs. Le premier eſt celui de Frontenac, aſſis ſur le 47 degré de latitude. Il comunique avec un autre nomé le Lac-Herié ou de Canti par un Canal de vint lieuës, dont le courant ſe precipite dans le premier lac par un ſaut de cent toiſes.

Le lac de Conti comunique par un autre canal à un troiſiéme lac nomé des Hurons ou d'Orleans. Celui-ci ſe joint du côté du Sud par un detroit d'environ quinze lieuës avec un quatriéme lac qui eſt celui des Iſlinois ou le Lac Daufin, & du côté du Nord avec le dernier, & le plus grand apelé le lac de Condé. Monſieur de la Sale laiſſa ce dernier à côté, & paſſa les quatre autres.

Il prit terre à Niagara vilage ſitué ſur le lac de Conti dans le pays des Iroquois, les peuples les plus belliqueux & les plus cruels de l'Amerique.

Vers la mi-Août de la même anée, Monſieur

eur de la Sale monta avec quarante perſo-
es ſur une Barque, traverſa heureuſement
lac Herié, & employa le reſte du mois à
arcourir le lac des Hurons, & prit terre
à un lieu nomé Miſſilimachinac, riche par
l'abondance de la pêche, & par la bonté du
terroir.

Vers la fin du mois de Septembre Monſieur de la Sale s'embarqua à Miſſilimachinac, paſſa le canal qui joint le lac des Hurons au lac des Iſlinois, & le 8. Octobre aborda à la Baye des Puans.

Au mois de Decembre il partit pour aller chercher le pays des Iſlinois. Après quatre jours de marche, il trouva leur riviere qui a depuis été apelée lac de Segnelai. Elle ſe decharge dans le Fleuve Miſſiſſipi. Sur la fin du mois il ariva avec 40 homes, à un vilage nomé Pondalamia. Trente lieuës plus bas il trouva une grande Troupe d'Iſlinois deſquels il fut bien reçu. Ce ſont des homes careſſans & flateurs, ruſez & ſouples. Pour les fixer dans l'obeïſſance du Roi il bâtit un fort dans leur pays.

Quelques uns de ſes gens fatiguez de la longueur du voyage, tâcherent de le brouïller avec les Sauvages, & n'ayant pas reüſſi jeterent du poiſon dans la marmite. Ceux qui en prirent ſe garantirent par la teriaque dont ils avoient proviſion. Les coupables s'enfuirent dans les bois, & n'y purent être trouvez.

Monſieur de la Sale choiſit Monſieur Dacan

pour faire la decouverte des terres qui ſont le long du Fleuve de Miſſiſſipi vers le Nord-eſt. Il partit le 29 Fevrier de l'anée 1680 remonta ce Fleuve juſqu'à 450 lieuës, & poſa les armes du Roi ſur le tronc d'un grand arbre à deux lieues de ſa ſource.

Pendant que Monſieur Dacan faiſoit ces decouvertes, Monſieur de la Sale deſcendit vers l'embouchure du Fleuve de Miſſiſſipi, à laquelle il ariva enfin le 7. Avril de l'anée 1683. y atacha une croix au haut d'un gros arbre, & y arbora les armes de France. Selon le calcul de Monſieur de la Sale c'eſt entre le 22 & le 23 degré de latitude qu'il ſe jete dans le Golfe Mexique, par un canal qui a deux lieuës de largeur. En entrant quelques lieuës dans les terres ſe decouvre le plus beau pays du monde, grandes prairies, bois francs, campagnes couvertes de toute ſorte d'arbres fruitiers, champs qui portent du blé d'Inde deux fois l'anée. On y voit toute ſorte d'oiſeaux, & d'animaux à quatre pieds.

Quand Monſieur de la Sale fut de retour à Quebec, il trouva que Monſieur le Comte de Frontenac avoit eté rapelé en France, où il alla lui même pour rendre comte au Roi de ſes decouvertes. Il y reçut un bon acueil & des ſecours conſiderables pour retourner au Golfe Mexique. Monſieur le Chevalier Tonti eſperant de l'y revoir, deſcendit le fleuve de Miſſiſſipi juſqu'à ſon *embouchure*, & n'y ayant apris aucune nou-

nouvele de ſon arivée il s'en retourna. En 1687. ſeulement il aprit le triſte ſort de Monſieur de la Sale. En voici les principales circonſtances. Il étoit parti de France le 24 Juillet 1684. avec quatre Vaiſſeaux bien equipez, & plus de deux cens homes tant ſoldats qu'artiſans. A la hauteur de ſaint Domingue il fut batu d'une violente tempête, qui emporta un Vaiſſeau dont les Eſpagnols ſe rendirent maîtres. Les trois autres Vaiſſeaux mouïllerent au bord de cete Ile, & y prirent les proviſions qui leur étoient neceſſaires. Ayant eu toujours depuis un vent favorable, ils entrerent dans le Golfe de la mer Mexique, où ils rencontrerent des courans & des ecueils qui les empecherent de prendre au juſte le point de hauteur pour l'embouchure de Miſſiſſipi, de ſorte qu'ils furent obligez de prendre terre à la Baye du ſaint Eſprit, cinquante lieuës au deſſous du Fleuve qu'ils cherchoient. Ils allerent enſuite aborder beaucoup plus haut à une baye apelée la Baye ſaint Louis. Un des Vaiſſeaux echoua à l'entrée, & un autre fut briſé contre un rocher. Monſieur de la Sale aprés avoir recueilli le debris de ſa petite flote, & reconu la ſituation avantageuſe du pays, traça le plan d'un Fort qui fut acheve en moins de deux mois. Parcourant inceſſament le pays il trouva enfin Miſſiſſipi. Le 22. d'Avril de l'anée 685. il partit de la Baye du ſaint Eſprit pour aller decouvrir les contrées qui s'étendent *depuis* ce Fleuve juſqu'au Golfe *Mexique vers le Sud-eſt.*

La fin de Monſieur de la Sale fut tragique. Deux des ſiens l'aſſaſſinerent, & partagerent ſon equipage. Un Anglois & un Alemand qui n'avoient eu aucune part aux depouïlles les tuerent.

Monſieur le Chevalier Tonti pour ſe conſoler de cete perte, reſolut de faire quelque nouvele entrepriſe, & de viſiter les nations nouvelement decouvertes par Monſieur de la Sale.

Le nouveau plan de Paris dreſſé ſur les Memoires de Monſieur Jouvin de Rochefort, Treſorier de France, corigé, augmenté, & enrichi des vuës de Fontainebleau, ſaint Germain, & de quelques autres Maiſons Royales, ſituées aux environs, dreſſé ſur les lieux par N. de Fer, Geografe de Monſeigneur le Daufin. à Paris chez l'Auteur, Iſle du Palais, Quai de l'Orloge. 1697.

DE tous les plans de Paris qui ont paru juſques-ici, celui que Monſieur de Fer vient de doner au public, aproche le plus de la verité. Il eſt levé geometralement, & deſſigne non ſeulement la largeur des ruës, mais auſſi leur ſituation, & leur figure. Les dix-ſept quartiers de Police qui n'avoient été diviſez dans aucun autre le ſont fort exactement. La bordure eſt compoſée de la deſcription des Maiſons Royales, & des plus *beaux endroits* de Verſailles.

Les

Les egaremens des passions, & les chagrins qui les suivent, representez par plusieurs avantures du tems. In 12 à Paris chez Jean Guignard, à l'entrée de la grand-Sale du Palais. 1697.

UN des meilleurs remedes contre le dereglement des passions, c'est de conoître leurs mauvais efets, & d'y faire une frequente & serieuse atention. Les recits qui les rendent sensibles par le detail des circonstances, contribuent plus avantageusement à l'acomplissement de ce dessein, que les raisonemens ni les preceptes, & font des impressions plus profondes & plus durables. C'est aussi la voye qui a été choisie par l'auteur qui dans les Histoires de ce volume, peint come dans autant de tableaux les chagrins, les déplaisirs, & les disgraces de ceux qui suivent sans resistance le penchant de leur naturel.

Instructions de Medecine, où l'on voit tout ce qu'il faut suivre, & eviter dans l'usage des alimens & des remedes, pour se conserver en santé, & pour se guerir lors qu'on est malade. In 8. à Paris chez Jean Couterot, ruë saint Jaques. 1697.

L'Auteur de cet ouvrage pretend y avoir renfermé tout ce que la pratique de Medecine a de plus rare & de plus excellent. On voit au comencement une description succeinte des principales parties du cors humain, avec leur usage expliqué selon les principes de la Filosofie mecanique; on trouve ensuite le bon usage qu'on doit faire des alimens pour se conserver en santé, & celui des remedes pour la retablir quand elle est alterée. Il est vrai que pour bien comprendre tout cela, il faudroit une parfaite conoissance du cors humain, & de ses maladies: Mais outre que l'auteur en dit assez, il renvoye ceux qui en voudront savoir davantage au livre intitulé: *L'Anatomie du Corps humain, avec ses maladies & ses remedes*, où ces choses sont traitées à fond & dans toute leur etenduë. Ce qu'il y a de plus avantageux est qu'il se trouve peu de maladies, de quelque nature qu'elles puissent être, contre lesquelles on ne découvre quelque remede specifique, *soit* en poudre, soit en potion, ou en *pilules.*

Cet

t ouvrage finit par l'explication des ter-
qui ſont les plus propres à la Fiſique & à
decine.

*e & abregé des ouvrages Latins, Italiens
François, pour & contre la Comedie &
pera. In* 12. *à Orleans*, & ſe trouve à
is chez Charles Robuſtel ruë ſaint Ja-
:s. 1697.

uteur donc dans la Preface un plan de ce
i s'eſt fait & ecrit ſur les ſpectacles dans
cle; on voit dans le premier chapitre
radition courte & ſolide des deciſions
onciles, des rituels & des SS. Peres
e les ſpectacles des Payens, & on y
e qu'ils y ont eté condanez, non ſeu-
nt à cauſe de l'idalatrie & des impuretez
eres, mais encore pour pluſieurs autres
dres qui ſe trouvent dans les Opera &
les Comedies de notre ſiecle.

2. Chap. eſt diviſé en trois ſections: La
tend ſur un ouvage Latin qu'on n'avoit
ncore vû en France, il eſt intitulé: *In
s & ſpectatores Comediarum paræneſis au-
Franciſco Maria del Monacho ſiculo Pata-*
30. La 2. contient deux ouvrages Ita-
contre les ſpectacles du P. Ottonelli Je-
, on ne les avoit pas auſſi vû. 1 2 3 eſt
xtrait du traité de la Comedie du 3 vo-
des Eſſais de morale.

3. Chap. eſt partagé en 6 ſections. La

1. contient une bone partie du traité de M. le Prince de Conti contre les spectacles; La 2. est un extrait de la dissertation sur la condanation des spectacles. La 3. parle du livre de Monsieur Voisin contre les spectacles. La 4. & la 5. sont des abregez du traité de la Comedie dans l'éducation Cretiene des enfans, & du sentiment de Monsieur l'Abé Fleuri sur les spectacles dans les mœurs des Cretiens. La 6. est une dissertation contre les chansons mondaines.

Le 4 chap. renferme 12 sections. La 1. est la letre du Theologien. La 2. la reponse à cete letre. La 3. la retraction du P. Caffaro. La 4 la letre d'un Docteur de Sorbone sur la Comedie. La 5 la refutation d'un ecrit favorisant la Comedie. La 6 la decision faite en Sorbone contre la Comedie. La 7 refutation de la Comedie. La 8 le discours sur la Comedie. La 9 des maximes & reflexions sur la Comedie & l'Opera par Monsieur l'Evêque de Meaux. La 10 les sentimens de l'Eglise sur la Comedie. La 11 est une reponse nouvele contre la Preface de la Tragedie de Judith. La 12 est la reponse du Pape Innocent XII. à la Requête que les Comediens de France lui ont presentée l'anée derniere 1696. par laquelle ils se plaignoient de leurs excomunications & du refus que les Confesseurs leur avoient fait de l'absolution au Jubilé. Le Pape confirme tout cela. Enfin l'auteur finit par une conclusion raisonée, où il prouve par une recapitulation de toutes les raisons principa-

les

qu'on ne peut aller à l'Opera & à la Co-
e ſans pecher.

aratus ad Bibliothecam maximam veterum
rum, & antiquorum ſcriptorum Ec-
ſiaſticorum Lugduni editam : In quo quid-
id ad eorum ſcripta & doctrinam, varioſ-
ſcribendi & docendi modos pertinet, diſſer-
ionibus criticis examinatur, & illuſtratur.
ſcriptoribus ſecundi Eccleſiæ ſæculi. Operâ
ſtudio Domni Nicolai le Nourry Preſbyteri
Monachi Ordinis ſancti Benedicti è Con-
gatione Sancti Mauri. Tomus ſecundus.
S. Par. apud Joannem Aniſſon, viâ citha-
2. 1697.

s Savans de notre Siecle qui ont touché
ſujet n'ont entrepris qu'une partie de
e le P. le Nourry a executé. Il diſtingue
ivrages veritables des Peres d'avec les ſu-
z, en fait l'Analiſe, explique les dog-
qui y ſont enſeignez, eclaircit les en-
s obſcurs de leurs ecrits, marque les fau-
ù ils ſont tombez, & les juſtifie de cel-
i leur ſont imputées ſans fondement.
ans la premiere diſſertation il trace une
e generale des Ecrivains du ſecond ſie-
fait voir ſur quels ſujets ils ont travaillé,
uelle ocaſion ils s'y ſont apliquez. Il dit
aint Jean le dernier des auteurs inſpirez
ieu, etant mort au comencement du ſe-
ſiecle, *nul* autre Ecrivain ne fut plus in-

ſpiré pour ecrire de la même ſorte. Ce qui fut cauſe que les Saints qui vecurent depuis ce tems-là, ne s'ocuperent qu'à conſerver les livres ſacrez dans leur pureté, & à y puiſer les maximes neceſſaires pour defendre notre Religion, & pour ataquer les Sectes contraires. Mais parce que les defenſeurs de l'erreur ne pouvoient corompre le texte ſacré precieuſement conſervé par les Catoliques & qu'ils tâchoient ſeulement d'en alterer le ſens par de fauſſes explications; les auteurs Eccleſiaſtiques eurent recours à la tradition qui enſeignoit le ſens auquel les Apôtres avoient entendu les endroits dont les Sectaires vouloient abuſer. Et c'eſt ainſi que comença la tradition qui aprés l'Ecriture ſert de regle à la foi.

Pluſieurs de ces auteurs reçurent de Dieu le don de profetie & celui des miracles, qui les mirent en etat de defendre avec plus d'eclat, & plus de force l'autorité de cete tradition, & faire voir invinciblement que toutes les religions des Payens etoient fauſſes, que celle des Juifs etoit abrogée, & que celle des Cretiens etoit la ſeule que tout le monde devoit embraſſer. Ils compoſerent auſſi des ouvrages pour inſtruire les peuples qu'ils avoient ſous leur conduite, pour apaiſer les diferens, & pour ôter les abus qui ſurvenoient parmi eux. Le plus dificile de leurs emplois fut de convaincre les Payens & les Juifs de la verité de notre Religion. Le P. le Nourry raporte *en peu de paroles*, & avec toute la clarté poſ-

lemonſtrations dont ils ſe ſervirent
blir cete verité. Bien que les Payens
ſent pas l'autorité des livres de l'an-
ament, les Peres ne laiſſerent pas
des preuves, parce que les Juifs qui
it eté de fideles depoſitaires etoient
des Cretiens, & que ces livres con-
des predictions acomplies en la per-
eſus Chriſt & qu'elles autoriſoient la
etoit venu aporter aux homes. La
ue ces genereux defenſeurs du Chri-
remporterent ſur les Heretiques,
moins glorieuſe que celle qu'ils a-
mportée ſur les Payens & ſur les
la defaite des erreurs repanduës dés
ſiecle, fut auſſi entiere que celle de
Ils ne leur opoſerent pas ſeulement
& la tradition, ils les combatirent
propres armes, & decouvrirent
tradictions manifeſtes, la corup-
ur morale, & le dereglement de
urs.

uteur entre dans le detail des here-
omençant par les Milenaires qui s'i-
nt qu'aprés la fin du monde le Meſ-
etablir ſur la terre un regne de mi-
ndant leſquels il feroit jouir les Elus
ſorte de plaiſirs. La metode qu'il
ſujet eſt toute nouvele, & conſiſte
er deux ſortes de Milenaires, des
s, & des Catoliques. Il fait voir
ite, Marcion, Nepos, & Apolli-
nt promis les plaiſirs les plus infa-

mes, & examine si les Disciples de Nepos ont fait une Secte particuliere. Delà il passe aux Milenaires Catoliques, Papias, saint Irenée, saint Justin, Tertullien, Lactance, & montre quels ont eté leurs sentimens. A cete ocasion il traite la question si les derniers chapitres des derniers livres de saint Irenée sont veritablement de lui, & recherche la raison pourquoi ils ont eté retranchez de la plûpart des manuscrits.

Il explique ensuite quelles ont eté les erreurs atribuées aux Milenaires par les Peres, & principalement par Origene, & par S. Jerôme, & coment elles ont eté condanées. Pour ne rien ometre il examine si ce fut Cerinte ou Papias, qui dona naissance à cete Secte.

Ensuite il vient aux autres heresies du second siecle, montre coment elles furent repanduës par Saturnin, par Basilide, & par les autres, en quels lieux elles firent les plus grans progrés, & par qui elles furent combatuës, & enfin eteintes. Cet examen lui done ocasion d'eclaircir plusieurs points d'histoire & de doctrine, qui avoient eté jusqu'ici fort embrouillez. Il y refute un ecrivain moderne qui a pretendu que ce que les Valentiniens debitoient de leurs Aons ne contenoit rien que d'ortodoxe.

Il montre aprés cela les avantages qui se tirent de la conoissance des heresies, & remarque qu'aucune n'a paru dans les siecles suivans, qui n'ait emprunté quelque chose de celles qui s'étoient elevées dans les precedens.

Pour

our achever ce qui regarde en general les
vains du ſecond ſiecle il parle des ecoles
lies à Alexandrie, à Rome, & ailleurs,
ontre qu'il n'eſt pas probable que la Filo-
e, & les ſiences humaines y ayent eté en-
nées.

prés cela le P. le Nourry paſſe aux ouvra-
des Peres du ſecond ſiecle. Ceux de ſaint
in lui fourniſſent ſeuls toute la matiere de
econde diſſertation diviſée en trois par-
. D'abord il raporte ce qui eſt contenu
s l'exhortation, & dans l'oraiſon aux Pa-
s, deduit les raiſons qui prouvent que
t Juſtin en eſt auteur. Il fait la même cho-
l'égard des deux apologies, raconte quel-
ut la patrie de ce Saint, ſes parens, ſa con-
ſion, ſa perſecution, & ſes ſoufrances.
qu'il dit en cet endroit fait voir le peu de
dement qu'a eu un ecrivain de ce tems,
vouloir ravir à ce celebre Martir la gloire
voir ſi fortement defendu notre Religion
ntre les acuſations des Payens. Il refute
ſſi quelques modernes, qui ont cru que
s deux apologies n'en font qu'une, montre
'elles ont eté alterées en quelques endroits,
en excepte pourtant un où pluſieurs ſe per-
adoient que Moïſe avoit eté confondu a-
c l'auteur du livre de l'Eccleſiaſtique.

Le P. le Nourry n'omet rien de ce que
ntient le dialogue contre Triſon, qui eſt
plus grand ouvrage de ſaint Juſtin, mon-
e que ce n'eſt que le recit d'un entretien que
Saint avoit eu pendant deux jours avec

Trifon & ſes compagnons, & quel en fut le ſuccés. Il ne doute point que cet entretien n'ait eté auſſi veritable qu'un autre que ſaint Juſtin temoigne avoir eu avec un vieillard.

Traitant enſuite du livre de la Monarchie de Dieu, il fait voir qu'il a eté alteré en pluſieurs endroits, & particulierement dans ceux où ſe trouvent des citations des poëtes Grecs, ce qui done ocaſion à notre auteur de dire des choſes fort curieuſes touchant ces Poëtes. Il fait diverſes obſervations ſur tous les ouvrages de ſaint Juſtin, & pour eviter la confuſion, il range ſes penſées ſelon l'ordre que les Teologiens ont acoutumé de ſuivre.

Començant par l'Ecriture ſainte, il recherche les raiſons qu'a eu ſaint Juſtin d'avancer que Moïſe etoit le plus ancien ecrivain du monde; & parce qu'entre les argumens qui lui ſervent à etablir cete antiquité, il y en a un qui eſt tiré de l'invention des letres Greques, il s'étend un peu ſur ce ſujet. Il demande auſſi ſi les anciens Filoſofes ont lu les livres de l'ancien Teſtament, & s'ils ont fait des voyages en Egipte pour s'y inſtruire de notre Religion. Paſſant de là aux verſions du texte original, il traite la queſtion s'il y en a eu une Traduction Greque, plus anciene que celle des Septante, ſi ceux-ci ont travaillé dans des cellules ſeparées. Il traite aprés cela de l'antiquité, & de l'integrité des livres ſacrez, fait quelques reflexions ſur ce que les Peres *Martianai* & Peſron ont avancé ſur le premier

des

ofetes, & ſur le nombre des anées e-
es depuis la creation du monde, & do-
atalogue des Livres de l'ancien Teſta-
que ſaint Juſtin aſſure avoir eté corom-
r les Juifs. Il touche aprés cela pluſieurs
ions ſi Notre Seigneur a efectivement
é le metier de Charpentier, s'il a eté
de viſage, ſi la ſueur de ſang qui lui ari-
ns le Jardin des Oliviers, a eté expri-
par les Evangeliſtes. Delà il paſſa aux
ipaux dogmes de notre religion qui ſont
inité du fils de Dieu, ſes aparitions aux
arches, le peché originel, le Sacrement,
ſacrifice de l'Eucariſtie, fait voir avec
ien de clarté ſaint Juſtin les a enſeignez,
out les dificultez de ceux qui ont ſemblé
uter. Il explique ce que le même Saint
it touchant les aſſemblées des Cretiens,
hant les ceremonies du batême & de
ariſtie, & rend raiſon de ce que ſaint Ju-
es a revelées aux Payens contre la coutu-
e ſon tems. Il develope ce que ce celebre
ir a entendu par les mots de *Chriſtiano-*
ompæ, & hymni. Il eclaircit deux paſ-
fort obſcurs dans l'un deſquels ſaint Ju-
parlé du culte dû aux Anges, & dans
re de leur comerce avec les femmes. Il
que auſſi ce que l'on doit juger de l'opi-
où il a eté que ces eſprits rebeles, ne ſe-
punis de la peine du feu qu'aprés la fin du
de. Il découvre avec la derniere éviden-
fauſſeté des acuſations formées contre
Juſtin touchant l'immortalité de l'ame,
&

& touchant la durée du châtiment des damnez; examine si ce Pere a cru que la pitonisse avoit évoqué l'ame de Samuel; s'il a laissé quelque espérance de salut aux Payens qui avoient suivi la droite raison, & aux Juifs qui avoient observé leur loi; & s'il a atribué à leur circoncision la force d'efacer le peché originel.

Notre Auteur traite pareillement de la défense fait aux Juifs d'avoir des images, demande s'ils y contrevinrent quand ils éleverent le serpent d'airain au desert, fait mention de leurs sectes, de leurs heresies, & de la coutume qu'ils avoient de prononcer des imprecations contre les Cretiens dans leurs sinagogues. Il éclaircit ce que saint Justin a avancé touchant les Sibiles, touchant les oracles, touchant l'origine de l'idolatrie, touchant les idées de Platon, & touchant quelques opinions de Filosofes qui paroissent plus ridicules que les fictions des Poëtes

Dans la seconde partie de la dissertation le P. le Nourry fait l'abregé d'un livre intitulé *Exposition de la foi, ou de la sainte Trinité*, qu'il montre n'être pas de saint Justin, mais d'un Auteur plus re-
cent. Il fait pareillement l'abregé de l'E-
pitre à Diognete, qui lui paroit ecrite a-
vant le tems de saint Justin, y décou-
vre quelques endroits alterez: ce qui n'em-
pêche pas que celui qui en a été auteur
n'y ait soutenu la divinité du Fils de Dieu, &
la spiritualité de l'ame.

L'E-

e à Zena & à Serenus lui paroit
ecrite par un auteur posterieur
ustin, pour l'instruction de quel-
nes qui vivoient en comun, bien
sent point profession de la vie mo-

isiéme partie de la dissertation
les ouvrages Filosofiques attri-
int Justin. Le premier a pour
versement de quelques dogmes d'A-
s raisons qu'aporte le P. le Nour-
ontrer qu'il n'est pas de ce Saint,
t point de réponse. Que si Photius
e cet ouvrage, ce qui n'est pas
cela prouve seulement qu'il est
& qu'il a pu avoir été composé
n du sixieme siecle. Les deux li-
ns où sont agitées plusieurs que-
a conoissance de Dieu, sur la crea-
nonde, sur la resurection des cors,
à notre auteur de la même main.
nier livre contient cent quaran-
estions sur divers sujets, avec au-
réponses. Les preuves que notre
ploye pour faire voir que ce livre
utre que de saint Justin, sont in-
s. La ressemblance de stile ne lui
assez visible pour le doner à Theo-
me quelques-uns ont voulu faire.
rés avoir parlé de divers ouvrages
s le nom de saint Justin, il di-
eux qui sont *entierement perdus,*
ont il reste des manuscrits dans
les

les biblioteques, & n'oublie pas mêm
ditions des ouvrages qui ſe ſont con
& les notes compoſées par de ſavan
pour les illuſtrer.

XVIII.

JOURNAL

SÇAVANS,

ndi 13. Mai. M. DC. XCVII.

---

s ad Bibliothecam maximam veterum
, & antiquorum scriptorum Ecclesia-
Lugduni editam: In quo quidquid ad
ripta & doctrinam, varioſque scriben-
cendi modos pertinet, diſſertationibus cri-
minatur, & illuſtratur. De ſcriptori-
ndi Eccleſiæ ſæculi. Operâ & ſtudio
Nicolai le Nourry Preſbyteri & Mo-
rdinis ſancti Benedicti è Congregatione
Mauri. Tomus ſecundus. In 8. Par. a-
nnem Aniſſon, viâ citharæâ. 1697.

œuvres d'Atenagore fourniſſent la
iere de la troiſiéme diſſertation.
œuvres ſe reduiſent à l'apologie, &
la reſurection. Le P. le Nourry en
ſe ſelon ſa coutume, marque le
maniere dont ces deux traitez fu-
jour, de quel pays, & de quelle
etoit Atenagore. Il parle enſuite
crits, & des editions de ces œuvres,
ont elles ont eté illuſtrées, des o-

pi-

pinions qui y ont eté repriſes, & de ce qui peut ſervir à les excuſer.

La diſſertation ſuivante eſt ſur la defenſe de Theofile d'Antioche pour la religion Cretiene, & ſur ſon comentaire des Evangiles. Notre auteur ſuit dans la critique de cete defenſe la même metode que dans les autres dont j'ai parlé & y fait pluſieurs obſervations ſur l'écriture, ſur la divinité du Verbe, ſur le Sabat des Juifs, & ſur quelques autres ſujets touchez dans cete defenſe. A l'égard des comentaires ſur les Evangiles, il fait voir par pluſieurs raiſons qu'ils ne peuvent être de Theofile, qu'ils n'ont eté compoſez que depuis le tems de ſaint Jerôme, & que ceux que ce Saint Docteur avoit lus etoient certainement diferens de ceux qui paroiſſent aujourd'hui ſous le nom de Theofile.

La cinquiéme diſſertation eſt ſur l'oraiſon de Tatien, ſur un comentaire des Evangiles qui lui eſt atribué, & ſur le livre de Meliton Evêque de Sardes. A l'égard de la premiere de ces piéces le P. le Nourry ne laiſſe rien echaper de ce qui regarde la perſone de l'Auteur, ſes emplois avant qu'il eût embraſſé la foi, les perſecutions qu'il ſoufrit de Creſcent Filoſofe Cinique depuis qu'il l'eut embraſſée, le tems auquel il compoſa cete oraiſon, les manuſcrits où elle s'eſt conſervée, les editions qui en ont eté faites: outre les notes qui avoient deja eté compoſées pour en eclaircir les endroits les plus obſcurs. L'auteur de l'Aparat en a fait de nouveles ſur l'an-

ti-

uité de Moïſe, ſur la clarté que Tatien a
uë aux livres de l'écriture ſainte; ſur ce
il a penſé de la nature des Anges, & de cel-
les ames des homes. Il examine encore ce
: Tatien a ecrit de l'occaſion qui fit tomber
homes dans l'idolatrie, ce qu'il a avancé
chant les premiers inventeurs des arts &
fiences, & touchant les vies des anciens
ofes.

Pour ce qui eſt du comentaire ſur les E-
giles, ou plutôt de l'Evangile compoſé
quatre, notre auteur demeure d'acord
: Tatien avoit travaillé à un ouvrage qui
toit ce titre, mais il fait voir qu'il eſt di-
ent de celui qui paroît maintenant.

Quant au livre de Meliton Evêque de Sar-
ſur la mort de la ſainte Vierge, le P. le
urry en a rendu ſi viſible le faux & le ridi-
e, que l'on ne ſauroit aſſez s'étoner de la
pidité de ceux qui l'ont ſupoſé, & qui n'ont
eviter les abſurditez les plus groſſieres,
le font rejeter par ceux même qui au-
ent le plus d'interêt & d'envie de le retenir,
le le defendre.

Come les ouvrages de ſaint Irenée ſont un
plus precieux monumens qui nous reſtent
ſecond ſiecle, il ſemble que notre auteur
it aporté un ſoin tout particulier. L'exa-
n qu'il fait de chaque chapitre des cinq li-
s ne pouvoit être plus judicieux, ni plus
ct. La diviſion de ces chapitres lui paroît
nal faite, que bien loin d'en reconoitre
t Irenée *pour auteur*, il ne peut l'atribuer

qu'à

qu'à un home mediocrement intelligent. Il eſt incertain en quelle langue ces cinq livres ont eté ecrits. Quelques-uns ont cru qu'ils l'avoient eté en Latin, & d'autres qu'ils l'avoient eté en Latin & en Grec. Le P. le Nourry peſe toutes les raiſons ſur leſquelles ont eté apuyez ces deux ſentimens, & en aporte beaucoup de nouveles qui lui font conclure que ſaint Irenée ecrivit en ſa langue qui etoit la Greque, & que la verſion Latine ſuivit de fort prés l'original. Il ajoute beaucoup de remarques ſur le tems auquel ce ſaint Evêque de Lion compoſa ces cinq livres, ſur le titre qu'il leur dona, ſur l'erudition dont ils ſont remplis, & ſur le ſtile dont il ſe ſervit. Les manuſcrits Grecs ne ſont pas venus juſqu'à nous, au lieu qu'il y en a quantité de Latins qui pouroient être d'un grand ſecours pour coriger les anciennes editions, & pour en faire une nouvele qui ne pouroit être que d'une grande utilité.

Quand notre auteur porte ſon jugement des notes faites ſur les ouvrages de ſaint Irenée, il ne diſſimule point ce qu'il penſe de celles de Feuardent, entre leſquelles il ſe perſuade qu'il y en a un grand nombre qui devroient être retranchées. Il en fait lui même de nouveles entre leſquelles il done le premier rang à celles qui regardent ce que ſaint Irenée a jugé de l'inſpiration des livres ſacrez, de la verſion des Septante, de celles d'Aquila & de Theodotion. Il examine le reproche

que

que saint Irenée fait à ces deux traducteurs d'avoir corompu cete celebre profetie d'Isaïe: *Voici qu'une Vierge concevra.* Il eclaircit ce que saint Irenée dit du tems auquel saint Mathieu & saint Marc ecrivirent leurs Evangiles, ce qu'il dit de l'Evangile de saint Luc recueilli des predications de saint Paul, & de celui de saint Jean composé contre Cerinte, & contre les Nicolaïtes.

Il explique les sentimens de saint Irenée touchant les traditions, & particulierement touchant celles de l'Eglise Romaine, à laquelle il temoigne que les autres Eglises avoient recours *propter potentiorem, aut potiorem principalitatem.* Il confirme aussi ce que saint Irenée avance que saint Pierre & saint Paul vinrent à Rome & y fonderent l'Eglise. Enfin observant la parfaite conformité qui se trouve entre le simbole, raporté par saint Irenée & celui des Apôtres, il declare que quand les homes divins se seroient assemblez pour convenir des articles qui le composent, ce ne seroit pas à son sens une plus grande merveille, qu'est celle dont tout le monde a été temoin, qu'étant separez par une vaste etenduë de terres & de mers, ils ont constamment enseigné la même doctrine.

Nous fait observer que saint Irenée a soutenu que les homes avoient perdu par le peché l'image de Dieu qui leur a été renduë par le Createur, & que cete image consistoit en leur cors, ce qui est un sentiment singulier. C'en est aussi un que Notre Seigneur

qu'à un homme mediocrement in
est incertain en quelle langue ces
ont été écrits. Quelques-uns ont cru qu'ils l'
voient été en Latin, & d'autres qu'ils
ry pese toutes les raisons sur lesquelles ont été
apuyez ces deux sentimens, & en aporte be
aucoup de nouveles qui lui font conclure que
saint Irenée écrivit en sa langue qui étoit
Grecque, & que la version Latine suivit de
prés l'original. Il ajoute beaucoup de re
ques sur le tems auquel ce saint Evêq
Lion composa ces cinq livres, sur l
qu'il leur dona, sur l'erudition dont
remplis, & sur le stile dont il se ser
manuscrits Grecs ne sont pas venu
nous, au lieu qu'il y en a quantité
qui pouroient être d'un grand se
coriger les anciennes editions, &
re une nouvele qui ne pouroit
grande utilité.

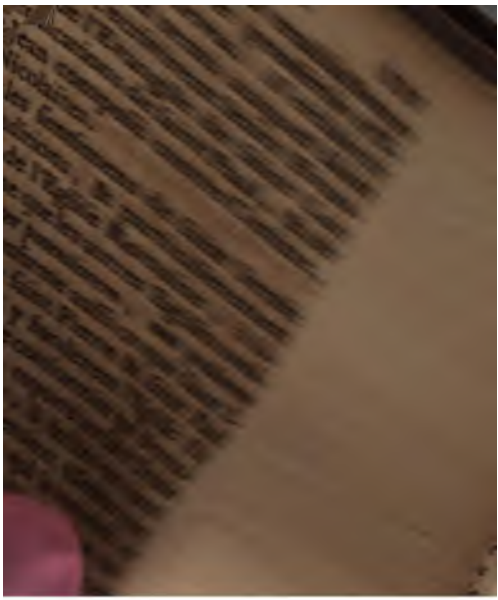

neur ait vécu prés de cinquante ans, ce que saint Irenée établit sur ces paroles que les Juifs lui dirent: *Vous n'avez pas encore cinquante ans, & vous avez vu Abraham.* Il paroit encore plus extraordinaire qu'il ait apuyé cete opinion par le témoignage des anciens qui avoient vu les Apôtres.

Notre auteur remarque avec combien d'evidence saint Irenée a defendu la perpetuele virginité de la sainte Vierge, qu'il apele l'Avocate d'Eve. Il ne soutient pas moins clairement la verité du peché Originel, & la presence reele du Sauveur dans l'Eucaristie, dogme si constant non seulement parmi les Catoliques, mais encore parmi les heretiques de ce tems là, que Marc homme adoné à la magie usoit d'enchantemens, pour faire paroître dans le Calice une liqueur semblable à de veritable sang.

Le P. le Nourry explique ensuite la doctrine ortodoxe que S. Irenée a tenuë touchant l'immortalité de l'ame, & touchant le chatiment des Anges rebeles, vers lesquels il dit qu'Enoch fut envoyé lors qu'il fut enlevé d'entre les homes. Cet envoi d'Enoch obscur dans saint Irenée s'éclaircit par Tertulien qui dit que ce Patriarche etant encore sur la terre avoit predit que les Demons abuseroient du Ciel & de la terre pour détourner les esprits du culte de Dieu, & pour les assujetir à celui des creatures, & peut-être que cete prediction est tout ce qu'entendoit saint Irenée *quand* il parloit ainsi de la deputation *d'Enoch.*

Ou-

Outre les ouvrages de saint Irenée qui sont entre les mains de tout le monde, il y en a d'autres que le tems nous a enviez, & sur tout des letres qui doivent d'autant plus être regretées, qu'il paroît par le denombrement qu'en fait le P. le Nourry combien elles auroient pû être utiles à l'Eglise. Il ne manque pas d'observer le bon efet de celle au Pape Victor, touchant le diferent survenu entre lui & les Evêques d'Asie au sujet de la celebration de la Pâque.

Extrait d'une letre de Monsieur Samson Geografe du Roi sur les changemens qui se trouvent dans la Carte de l'Asie mise au jour par Monsieur de Fer.

NOtre Siecle a vû un grand nombre de Geografes depuis principalement, que mon pere a introduit dans cete sience plus d'ordre qu'il n'y en avoit jamais eu, & qu'il a si bien observé dans ses cartes la distinction des Etats. Il ne s'ensuit pas pourtant que la Geografie soit aussi aisée à aprendre que quelques-uns se le persuadent, ni que pour la savoir il sufise d'avoir copié quelques traitez, & d'avoir travaillé à quelques Cartes. Il en paroît depuis quelques mois une de l'Asie avec ce titre pompeux: L'Asie où tous les points principaux sont placez sur les observations de Messieurs de l'Academie Royale des Siences.

Il ſemble que par ce titre l'auteur ait deſſein de perſuader au public que ce qu'il y a de nouveau dans ſa Carte de l'Aſie eſt apuyé de l'aprobation de Meſſieurs de l'Academie Royale des Siences, vu ſur tout que depuis pluſieurs mois, que cete carte paroît ils ne l'ont point deſavouée. C'eſt peut-être pour cela que Monſieur de Fer a fait inſerer dans le Mercure Galant du mois d'Août dernier, que *les ignorances qui ſe trouvent dans les autres Cartes ne ſe trouvent pas dans la ſiene, & que ce que quelques-uns y prenent pour des fautes, n'en ſont pas en efet, mais des corections faites à deſſein.* Il ajoute qu'il a eu de meilleurs guides que les Geografes qui l'avoient precedé puis qu'il a ſuivi les memoires de Meſſieurs de l'Academie des Siences, & ceux des Jeſuites.

J'eſpere cependant que ceux qui feront atention à ce que je vas dire, reconoîtront que *ces corections faites à deſſein* ſont contraires à la verité, & aux memoires que l'auteur de la Carte pretend avoir ſuivis.

Il prie ceux qui n'aprouvent pas les changemens de ſa Carte de lui enſeigner le ſecret de changer les poſitions des Villes en longitude, & en latitude ſans changer le plan de la carte, & de lui aprendre auſſi à reſſerrer de 23 degrez notre continent ſans diminuer l'étenduë des Etats deſquels il eſt compoſé. S'imagine-t-il que quand Meſſieurs de l'Academie ont propoſé de nouveles longitudes & de nouveles latitudes, ils ayent cru qu'une *Province* qui etoit Occidentale à une autre

lui

lui ſoit devenuë Orientale, ni que cela ait tranſpoſé des Villes, ni mis bien avant dans les terres celles qui etoient ſur le bord de la mer? Ils ſont fort eloignez de ce ſentiment, & en nous donant les longitudes & les latitudes, qu'ils ont obſervées de quelques places de France, ils n'ont pas voulu changer la ſituation de ces Villes, ni celle que les Provinces avoient les unes à l'égard des autres.

C'eſt neanmoins ce qu'a fait Monſieur de Fer, qui a cru que pourvu qu'il poſât les Villes dans les longitudes & dans les latitudes, qu'il pretend que Meſſieurs de l'Academie Royale lui ont comuniquées, il etoit en droit de renverſer tout le reſte. Il ſemble qu'en conſtruiſant ſa carte de l'Aſie, il ait cru qu'il lui étoit permis de renverſer ce qui avoit été etabli de plus conſtant par les meilleurs Geografes, & ce qu'il y a de plus conforme aux relations qu'il fait profeſſion de ſuivre le plus exactement.

Je donerai des preuves de ce que j'avance, & ferai voir la verité des fautes dont je l'acuſe. Dans l'avertiſſement qu'il a fait graver dans ſa carte, il dit qu'il *a été aſſez heureux pour faire enſorte que ſa carte de l'Aſie, ait beaucoup de raport avec ce que le P. le Comte ecrit dans le livre de l'état preſent de la Chine qu'il vient de metre au jour.*

Le P. le Comte aſſure que la Chine ſans y comprendre les Iles de Haynan, & de Formoſe, *non plus que* la Province de Le-

vo-tum eſt preſque ronde, &
qu'autant d'étenduë en longitude q
tude, c'eſt à dire qu'elle
qu'autant de l'Orient en Occiden
Midi au Septentrion. Ce Pere a
ces meſures ſont juſtes, & fo
d'exactes obſervations, & s'ac
ce ſujet avec ce que les Peres
Pantoye, Ruggieri, Martinius, B
Kirker, Magalaens tous de ſa Co
en avoient dit avant lui, & avec c
trouve dans le Geografe Chinois a
puis peu par le P. Couplet.

Monſieur de Fer au contraire fait
plus longue que large, & plus eten
tiers du Midi au Septentrion, que d
en Occident.

Le P. le Comte finit la Chine ver
tentrion, environ vint lieuës au
Pekin, c'eſt à dire au 41 degré de

Monſieur de Fer la fait monter ju
41 degré.

Le P. le Comte dit que la grande
comence à la mer Orientale, c'eſt
ville de Kamhay.

Monſieur de Fer la comence à pl
lieuës dans les Terres.

Le P. le Comte aſſure qu'il eſt ce
la Province de Levo-tum eſt au
la grande muraille, ſur quoi
peut plus diſputer puis qu'il a ét
lieux.

Monſieur de Fer fait deux mur

premiere comence prés de Kamhay qui continue vers l'Occident, & c'eſt celle dont entend parler le P. le Comte ; Monſieur de Fer en fait encore une ſeconde, qu'il continue vers l'Orient juſques à la Corée, & qui enferme la Province de Levo-tum, ce qui eſt contre ce qu'aſſure le P. le Comte.

Le P. le Comte dit que la grande muraille n'a gueres moins de cinq cent lieuës, & qu'elle comence à la mer Orientale, c'eſt à dire à Kamhay.

Monſieur de Fer au contraire ne done à la muraille qui comence à Kamhay que 225 lieuës, qui eſt la moitié de ce que lui done le P. le Comte ; il eſt vrai que Monſieur de Fer dans la deſcription dit que la grande muraille a trois cent ſoixante & quinze lieuës, mais c'eſt en y comprenant la muraille qu'il fait au delà de Kamhay autour de la Province de Levo-tum.

Le P. le Comte finit cete muraille à l'Occident de la Province de Chenſi ; & enferme ainſi les Provinces de Pecheli, de Xanſi, & de Xeeſi ou Chenſi. Come font les Peres Semedo, Pantoye, Ruggieri, Martinius, Bouïm, Coruber, & Kirker &c.

Monſieur de Fer ayant jugé cete muraille inutile, parce que les Tartares qui en ſont voiſins ſont aſſujetis à l'Empire, a raſé cete partie de la grande muraille qui enferme les Provinces de Xanſi & de Xenſi, & n'a conſervé que celle qui eſt le long de la Province de Pecheli, aparemment pour faire ho-

neur à la Capitale de l'Empire.

Le P. le Comte assûre que le grand Canal a plus de quatre cent lieuës.

Monsieur de Fer veut dans sa description, qui est autour de la carte, qu'il n'ait que trois cent lieuës

Le P. le Comte dit que le grand Canal traverse tout l'Empire depuis Canton jusques à Pekim.

Monsieur de Fer finit ce Canal au Golfe de Gang, & loin de le continuer jusques à Pekim, il le termine à plus de cent lieuës de cete Ville.

Le P. le Comte divise la Chine en quinze grans Gouvernemens; & par les noms qu'il enonce, ils se trouvent être les mêmes que les Provinces du tems des Chinois.

M. de Fer dit que la Chine etoit divisée [illegible] les Empereurs Chinois en quinze Provinces; mais que presentement les Tartares Orientaux l'ont divisée en 48 Gouvernemens. Ce paralele fait voir combien il y a de raport entre le livre du P. le Comte, & la Carte de Monsieur de Fer, ou plutôt combien il y a de diference.

Mais ces corections faites par Monsieur de Fer pour le General de la Chine ne sont rien en comparaison des changemens faits en particulier dans toutes les Provinces de la Chine, & principalement dans les Septentrionales, au prejudice de ce que tous les Geografes *Chinois*, & tous les Jesuites qu'il se vante *de suivre*, en ont ecrit.

Les

Les Jesuites nous assurent que les Empereurs qui y regnent presentement se sont contentez d'obliger les Chinois à quiter Pekim aux Tartares, & de leur permetre de bâtir une nouvele Ville tout joignant l'anciene ; les Geografes Chinois, & les PP. Ruggieri, Martinius, Bouïn, & Kirker &c. metent la Ville de Pekim à 28 ou 30 lieuës de la mer Orientale, c'est à dire du Golfe Gang. Monsieur de Fer a cru qu'en consideration de ses corections, il pouvoit malgré les Empereurs de la Chine & tous les PP. Jesuites transporter cete grande Ville à plus de cent lieuës de ce Golfe, c'est à dire à environ 80 lieuës de sa veritable situation.

Tous les Geografes Chinois, & les PP. Jesuites ont situé Pekim à l'Orient, & au Septentrion de Fleuve Hoam.

Monsieur de Fer au contraire l'a situé dans une presqu'Ile que fait ce Fleuve, & le fait couler à l'Occident, au Septentrion, & à l'Orient de Pekim.

Tous les Geografes Chinois & les mêmes PP. ont mis la grande muraille au Septentrion de Pekim.

Monsieur de Fer a mis cete grande muraille non seulement au Septentrion de Pekim, mais il l'a mise aussi à l'Occident & au Midi de cete Ville.

Les PP. Rugieri, Martinius, Bouïm & Kirker aussi bien que les Geografes Chinois, nous representent la Province de Xansi, à l'Occident de Pekim.

Monſieur de Fer veut qu'elle ſoit au Midi.

Les Geografes Chinois, & les mêmes PP. metent la Province de Xanſi entre la Ville de Pekim & le Fleuve Hoam.

Monſieur de Fer figure le Fleuve de Hoam ou Hoamko entre la Ville de Pekim, & la Province de Xanſi.

La Ville de Tayven Capitale de Xanſi, dans les Cartes des Geografes Chinois, eſt entre le Midi & l'Occident à l'égard de Pekim, & à l'Orient du Fleuve Hoam.

Monſieur de Fer veut qu'elle ſoit entre le Midi & l'Orient à l'égard de Pekim, & à l'Occident du Fleuve de Hoam ou Hoamko.

Les Geografes Chinois & ces PP. aſſurent par leurs Cartes & par leurs deſcriptions que la Province de Xenſi eſt ſituée entre le Midi & l'Occident de Pekim.

Monſieur de Fer par ſa Carte pretend qu'une partie de cete Province eſt tout à fait au Midi de Pekim.

Monſieur de Fer dans ſa Carte de la Chine, n'acheve pas les points qui doivent borner la Province de Xanſi vers le Septentrion & vers l'Occident, mais par la Carte de ſa mapemonde, il y enferme la Ville de Kokotam, & par conſequent il fait toucher l'un à l'autre, les Provinces de Xenſi & de Pecheli, & ſepare ces deux Provinces par la grande muraille.

Dans les Geografes Chinois & dans les Cartes de ces PP. non ſeulement ces deux Pro-

Provinces ne ſont pas ſeparées par la grande muraille, mais ne ſont pas même contigues, puiſque la Province de Xanſi eſt ſituée entierement entre les deux Provinces de Pecheli, & de Xenſi. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire voir combien Monſieur de Fer a fidelement ſuivi les memoires des Jeſuites dans la deſcription de la Chine.

Nouvelle Explication des Fievres avec des obſervations ſingulieres ſur les matieres plus importantes pour bien exercer la Medecine. Seconde Edition, corrigée, & augmentée de pluſieurs remarques, & de diſerens traitez, par Monſieur Anicet Cauſapé Docteur en Medecine. In 12. 2. T. à Toulouſe, & ſe vend à Paris chez Laurent d'Houry, ruë S. Jaq. 1697.

LEs anciens Medecins ont fait de mediocres progrez dans la conoiſſance des fiévres, ſoit qu'ils ayent negligé le ſecours des experiences, ſoit qu'ils ayent manqué de bons principes: tout ce qu'ils en ont dit eſt groſſier, ou peu ſolide, ils ſe ſont abandonnez à des raiſonemens, & ont fabriqué des ſiſtêmes avant que d'avoir conſideré atentivement la nature des fiévres, laquelle ſe trouve abſolument contraire à leurs idées ſpeculatives. Les modernes ont pris une voye plus ſeure; ils n'ont raiſoné, & n'ont tiré des conſequences qu'enſuite d'un grand nombre d'experiences, les meditations qu'ils

ont faites sur la Mecanique ; l'étude particuliere de l'Analise des Mixtes, les recherches exactes de la cause des fermentations, l'heureux succez du quinquina, & de plusieurs autres febrifuges les ont fait raisoner sur des principes plus certains. Monsieur Caufapé Docteur en Medecine, est un de ceux qui s'est le plus signalé en cete sorte de travail ; il vient de nous doner une nouvele edition de son traité des fiévres, augmenté d'un grand nombre de reflexions particulieres, tant sur la nature même des fievres, que sur la maniere dont il les faut guerir. Il fait voir que la fiévre & la chaleur qui en provient, sont une maniere de crise par le mouvement de laquelle les humeurs qui se trouvent trop grossieres se subtilisent, celles qui sont trop crues se cuisent, les trop subtiles se dissipent, les pointes de celles qui devienent trop acres, s'émoussent, & celles qui croupissent dans quelqu'endroit, ou qui bouchent quelque conduit, reprenent leur circulation ; d'où il conclut que si le mouvement, la chaleur, ou la fermentation de la fiévre nous est souvent nuisible, ce n'est que par accident : à cause qu'elle produit quelquefois dans la masse du sang une trop forte rarefaction, une grande acrimonie, ou une trop forte dissipation d'esprits, ou quelque coagulation ou précipitation qui donent ocasion à des accidens facheux.

L'Auteur tire de là trois consequences importantes. La premiere, qu'il ne faut pas, se-

elon la metode Galenique & ordinaire, com-
atre la fievre par des remedes qui rafraîchis-
ent ; il faut au contraire aider la chaleur pour
a faire ariver au but qu'elle se propose, qui est
le cuire les parties du sang crues & eteroge-
nes. Tous les Medecins semblent convenir
le cete remarque, lors qu'ils établissent pour
rincipe, que la nature opere la gueriſon des
maladies, *Natura morborum medicatrix.* Mais
i l'on afoiblit si fort la nature par de fre-
quentes saignées, qu'elle ne soit pas en état
le produire ses fonctions, comme l'on le pra-
ique d'ordinaire ; le malade sucombe enfin
ous le poids du mal, avant que la fievre ait
u le temps d'en digerer ou d'en consumer la
auſe. C'est ainsi que tous les Praticiens ont
aisoné sur ce sujet.

Il n'y a pas cinquante ans qu'on établissoit
oujours la gueriſon de la maladie sur la bo-
ne ou mauvaise disposition de la nature, sur
a vigueur de ses forces & de son mouve-
ment, & sur son action diferente. La natu-
e faisoit tout alors, & maintenant elle ne fait
plus rien. Ses operations sont presque inutiles,
puis que ce sont les saignées & les purgations
qui rempliſſent leur place, & qui gueriſſent
elles seules toutes les maladies.

La seconde conſequence, que le déregle-
ment de la circulation du sang est la cause ou
l'efet de toute sorte de maladies : que toutes
les fievres, à la putride & l'efemere prés, &
les redoublemens des unes & des autres, sont
toujours *produits* par l'acrimonie de diverſes

eſpeces de ſels renfermez dans les humeurs: que la ſource generale des maladies procede du defaut des coctions, & que celui-ci produit d'ordinaire l'acrimonie des humeurs.

La troiſiéme, que c'eſt une faute des Medecins de n'avoir pas établi une humeur ſaline par raport aux ſels, puis qu'ils reconoiſſent que cet element ne contribuë pas moins que les autres aux productions de la nature, & qu'ils veulent même que la principale cauſe de nos maladies dépende de lui. Cependant ils le confondent toujours avec l'humeur bilieuſe, quoi qu'il en ſoit tout à fait diferent, & qu'il exige des remedes contraires.

Ces conſequences ſupoſées, Monſieur Cauſapé fait voir que les remedes & les alimens ſimplement chauds, doux & balſamiques nous convienent beaucoup plus, ſouvent même dans la fievre, que les rafraîchiſſans, encore qu'on ſoit communément en France dans un ſentimeut & dans une pratique contraire. Selon lui, le Quinquina, la petite Centaurée, & les autres febrifuges ne gueriſſent pas la fievre parce qu'ils rafraîchiſſent, ou qu'ils en fixent la cauſe, mais parce que par leur douce chaleur ils la cuiſent, la digerent, & en temperent l'acrimonie. Il ne veut pas que les choſes douces ſe convertiſſent en amertume ou en bile, mais en aigreur & en pituite; ce qui ne s'acorde pas avec l'axiome ordinaire de Medecine: *Dulcia bileſcunt.* Il faut dire: *Dul-*

cia

cia acescunt. Ces idées ſont toutes nouveles, & propres à Monſieur Caſapé. Il en a de toutes ſemblables ſur la diferente nature des fievres, ſur les ocaſions qui changent leur curation ordinaire, ſur le regime de vie de ceux qui ſont ſains ou malades, ſur les criſes, ſur la gangrene, ſur les febrifuges, ſur la purgation, ſur la ſaignée, ſur la fermentation, ſur les ſels, ſur les acides, ſur les alkali, & ſur les autres principes naturels.

Sentimens & Maximes ſur ce qui ſe paſſe dans la ſocieté civile. In 8. à Paris chez Louïs Joſſe, ruë ſaint Jaques. 1697.

UNe partie de ces ſentimens & de ces maximes, parut il y a quelques anées ſous le titre de *Penſées diverſes.* L'auteur voyant qu'elles avoient eté bien reçuës, & goutées par des perſones intelligentes les a augmentées, & leur a doné une forme toute nouvele. Son grand uſage du monde, & ſon juſte diſcernement lui a fait trouver le ſecret d'enfermer en quatre vers plus de choſes, que de mots.

XIX.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 20. Mai. M. DC. XCVII.

Gloſſarium Univerſale Hebraicum quo ad Hebraicæ Linguæ fontes linguæ & dialecti penè omnes revocantur. Auctore Ludovico Thomaſſino, Oratorii D. J. Presbytero. In Fol. à Paris chez Jean Aniſſon. 1697.

LA vie du P. Thomaſſin qui eſt à la tête de ce Gloſſaire fait voir quelle a été ſon inclination pour l'étude, & ſon aplication à s'inſtruire de la ſience de l'Egliſe. Je remarquerois ici les progrés qu'il y a faits, ſi je ne les avois deja remarquez dans ſon eloge qui ſe trouve au Journal du 12. Mars de l'année derniere. Ainſi je n'ai qu'à doner une idée du deſſein de cet ouvrage expliqué dans les quatre parties de la Preface. Quiconque prendra la peine de les comparer avec la metode d'étudier, & d'enſeigner cretienement, & utilement la Gramaire, ou les Langues par raport à l'écriture ſainte en les reduiſant toutes à l'Hebreu, y trouvera les mêmes choſes, les mêmes principes, & les mêmes conſe-

nces. L'étenduë que je donai à l'abre-
cete Metode, publié dans le Journal
Juillet 1690. m'invite à être plus court
celui-ci, & à éviter les redites.

me contenterai donc d'obſerver à l'é-
de la premiere partie de la Preface, que
Thomaſſin n'y a eu nulle autre vuë que
acer un plan general de ſon Gloſſaire,
onſiſte à montrer que les mots Hebreux
les racines d'où ſont nez les mots de la
art des autres Langues, & par conſequent
e texte Hebreu de la Bible, eſt come le
re de toute l'érudition repanduë dans
les livres de quelque Langue que ce

a ſeconde partie de la Preface eſt emplo-
à montrer l'antiquité de la Langue He-
que. Dieu en créant l'home lui dona la
n & la parole. Il ne put parler que la lan-
que ſon Createur lui avoit apriſe. Il l'en-
na à ſes enfans. Noé né 150 ans aprés la
t d'Adam, en vécut ſix cent juſqu'au de-
ſans ſavoir aucune autre langue. Les le-
& les caracteres vienent des Patriarches
precederent Noé. Enoch avoit compoſé
ivre avant le deluge. Les enfans de Seth
avoient apris d'Adam que le monde peri-
par l'eau & par le feu, eleverent deux co-
es, l'une de brique & l'autre de pierre,
leſquelles ils graverent ce qu'ils ſavoient
ir en faire paſſer la conoiſſance à leur po-
ité.

Depuis *la confuſion* de Babel juſqu'à la

cap-

captivité, la langue Hebraïque a eté en uſage parmi les Iſraëlites ; qui furent obligez depuis a ſe ſervir de la langue de leur exil. Quand ils eurent eté delivrez & qu'Eſdras leur eût fait lire les livres Saints en Hebreu, il les leur fit interpreter en Caldeen. On croit qu'Eſdras fit ecrire le texte Hebreu en caracteres Caldaïques parce que le peuple y étoit acoutumé ; ce que les Samaritains ne voulurent pas imiter, & continuerent à ſe ſervir des letres Hebraïques, qui pour ce ſujet furent apelées letres Samaritaines.

Ces caracteres Hebreux ou Samaritains n'avoient alors aucuns points ; les Juifs liſent encore aujourd'hui les livres ſacrez ſans points dans leurs Sinagogues. Le Talmud même n'en a point.

Quand les deſcendans de Noé ſe repandirent par toute la terre, ils y porterent diverſes langues qui conſervent toutes les veſtiges ſenſibles de l'Hebraïque, come le P. Thomaſſin le fait voir dans la troiſiéme partie par le denombrement des peuples, & par celui des langues qu'ils parlent. Ce qu'il confirme encore dans la quatriéme partie par le temoignage de divers Dictionaires qu'il cite ici, & dont quelques-uns ſe trouvent dans ſa metode d'enſeigner Cretienement la Gramaire par raport à l'écriture ſainte.

Les

Les veritables devoirs de l'homme d'epée. In 12. à Paris chez Jean Boudot, rue S. Jaques 1697.

DEux perſones d'eſprit eurent enſémble pluſieurs entretiens ſur les qualitez que doit avoir un home qui a du comandement dans les troupes. Leur converſation roula ſur ſept devoirs. Le premier conſiſte à répondre aux engagemens de ſa naiſſance; le ſecond à ne point tirer de vanité de ſes avantages; le troiſiéme, à mener une vie ſi reglée, qu'elle ſerve d'exemple à ceux à qui l'on doit comander; le quatriéme, à aimer plus le ſervice de l'état que ſa fortune: le cinquiéme, à rechercher le bonheur de l'état plûtôt que celui de ſa famille: le ſixiéme, à conoître le juſte milieu qui dans chaque profeſſion fait la ſageſſe; & le dernier, à ſonger plus à ſon ſalut qu'à aucune autre choſe.

Les deux Interlocuteurs convinrent ſur le premier devoir, qu'un Gentilhome deſtiné par ſa naiſſance à la profeſſion des armes n'y trouve rien de contraire à ſa religion, qui ne banit de ſon cœur que l'orgueil ſans le depouiller de ſa fermeté, & du deſir de ſervir ſon Prince, & de defendre ſa patrie. Ils allerent plus avant & ſoutinrent qu'il n'y a pas d'home plus fait pour l'armée qu'un Cretien que c'eſt un genre d'home ſobre, pa- & toujours prêt à mourir.

Cet

Cet entretien eſt ſuivi d'un traité de la politique des perſones de qualité, qui plus leurs emplois ſont elevez, plus leurs afaires ſont importantes, plus leurs interêts ſont delicats & dificiles à menager, plus elles ont beſoin de regles pour ne pas agir par caprice, & par paſſion. Les plus neceſſaires ſont la ſoumiſſion aux loix, l'atachement au Roi, le reſpect de ſes Miniſtres.

Replique du P. Lamy Pretre de l'Oratoire à la letre de M... Docteur & Profeſſeur de Sorbone; inſerée dans le VIII. Iournal de la preſente anée 1697.

DAns le temps que je faiſois mes reflexions ſur le dernier ouvrage que le Pere P. a fait imprimer, M... publia un traité ſur la Pâque. L'ocaſion fit que je dis ce que je penſois de ſon traité. Il me repliqua auſſitôt, & il fit metre dans le Journal des Savans une letre, où il avançoit que Marcion etoit le premier qui eût ſoutenu que Notre Seigneur n'avoit pas fait la Pâque la veille de ſa mort.

Je m'en plaignis dans les Journaux ſuivans, come d'une ſupoſition pour rendre odieux le ſentiment que je defendois. J'avois bien deviné que ce Docteur ſe fondoit ſur ce que ſaint Epiphane dit de Marcion. C'eſt pour cela que je crus qu'il ſufiſoit de *montrer quelle* avoit eté la doctrine de cet

He

Heretique ſelon ce Pere. Je fis donc voir qu'il ne s'agiſſoit point de la Pâque entre ſaint Epiphane & les Marcionites ; & que ſi ce Pere alleguoit ce que ſaint Luc raconte du dernier repas de Notre Seigneur & de l'inſtitution de l'Eucariſtie, c'étoit pour demontrer par le temoignage de cet Evangeliſte, que Notre Seigneur n'avoit point condanné l'ancienne loi, puis qu'il s'y etoit ſoumis ; & qu'il n'avoit pas eu en horreur la chair des animaux, ayant ordoné qu'on lui preparât la Pâque qui conſiſtoit dans l'imolation & dans la manducation d'un Agneau.

M... vient de repliquer dans le VIII. Journal de cete anée ; & avoüant que j'ai bien deviné, que c'étoit ſur ſaint Epiphane qu'il s'étoit fondé, il ſoutient encore plus fortement que ſelon ce Pere, Marcion eſt veritablement dans le ſentiment dont il ſe fait le premier auteur ; & pour cela il raporte au long ce que ſaint Epiphane dit de plus fort contre cet Heretique, diſant même qu'il eſt contre la bone foi de vouloir doner un autre ſens aux paroles de ce Pere.

On jugera de quel côté eſt la bone foi. Pour moi j'avoüe que les Marcionites ne pouvoient repondre à ce que raconte ſaint Luc qu'en niant le fait. Mais ce n'eſt pas de la maniere que M... le veut faire entendre, & ſans l'acuſer à mon tour de mauvaiſe foi, je dis que s'il eût fait atention à la veritable Doctrine de ces Heretiques, il ne ſe ſeroit pas donné *la peine de me faire une replique.* Ce-

te

te doctrine eſt expliquée ſi clairement dans Tertulien, dans Origene, dans ſaint Epiphane même, qu'il n'eſt pas poſſible qu'elle n'eût eté entenduë par un Docteur & un Profeſſeur ſi il eût fait quelqu'atention.

Quand les Marcionites auroient repondu que Notre Seigneur ne fit pas la Pâque legale; qu'il ne mangea pas l'Agneau Paſcal dans le même ſens que je le ſoutiens, ils ne ſe ſeroient pas tiré de l'embaras où ils etoient: car outre que Notre Seigneur ne mangea pas la Pâque, ce qu'il avoit fait les autres années ſeulement, parce qu'il mourut avant qu'elle fût imolée, il ſufiſoit pour montrer qu'il n'avoit pas eu en horeur la loi de Moïſe, & la chair des animaux; il ſufiſoit dis-je qu'il avoit temoigné le deſir de manger la Pâque; & qu'il avoit ordoné à ſes Apôtres de preparer toutes choſes pour cela. C'eſt ſurquoi ſaint Epiphane s'apuye: voilà encore une fois les paroles de ſon interprete que j'ai déja citées, *Cum enim præparari ſibi Paſcha jubeat & legis mandato Chriſtus vitæ ſuæ rationem componat, manifeſtum eſt non illum ſolvendæ legis, ſed implendæ gratiâ veniſſe.*

Que diſoit donc Marcion? Repondoit il qu'il etoit vrai que Notre Seigneur avoit fait preparer la Pâque, mais qu'il ne la mangea pas parce qu'il mourut avant que le tems de la manger fût venu? C'eſt là ce que je dis; mais ſi les Marcionites avoient repondu de cete maniere, ils auroient eté obligez en même tems de ſouſcrire à leur condanation;

pu

que c'étoit avouër que Notre Seigneur
ſſoit à l'Edit: *Legis mandato vitæ ſuæ ra-*
m componere. Il faloit donc repondre au-
hoſe; & c'eſt ce qu'il faiſoit diſant une
avagance qu'on ne me reprochera ja-
s.

es Heretiques avouoient que tout ce
voit ecrit ſaint Luc des actions de Notre
neur ne ſe devoit entendre que d'une
rence; c'eſt à dire qu'il etoit vrai ſelon
t Luc que Notre Seigneur avoit paru fai-
e qu'il racontoit; mais que puis qu'il y a
la diference entre paroître faire & faire
ement, on ne pouvoit rien conclure con-
eux de ce que ſaint Luc racontoit du der-
r repas de Notre Seigneur qui avoit paru
re & manger, quoi qu'il ne fit rien de
t cela; come les Anges qui aparurent à
aham, diſoient les Marcionites, paroiſ-
nt boire & manger quoi qu'ils ne le fiſſent

Voilà en quel ſens ces extravagans nioient
Notre Seigneur eût fait la Pâque Juive.
on eux tout ce que ſaint Luc raporte n'a-
t eté qu'une illuſion. Notre Seigneur ne
oit point mis à table avec les Apôtres. Il
voit point bû, point mangé, il avoit ſeu-
nent paru faire toutes ces choſes. La bone
ne demandoit-elle pas qu'on expliquât
quel ſens Marcion pouvoit nier ſelon ſes
ncipes que Notre Seigneur avoit mangé
gneau Paſcal? Y a-t-il quelque liaiſon de
s principes *avec ſes* principes: de ſorte
qu'on

qu'on puisse dire que Marcion soit le premier auteur des sentimens que je defens? Ne reconois-je pas que Notre Seigneur auroit fait la pâque si la mort ne l'avoit point prevenu? J'ai dit qu'il témoigna à ses Apôtres le desir qu'il avoit de le faire; *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum.* La mort seule l'empêcha de faire ce qu'il auroit fait; & cela suffisoit pour marquer qu'il n'étoit pas l'ennemi de la loi; comme le dit Tertulien sur ce passage de saint Luc, à l'ocasion duquel, & pour se rire de Marcion il apele Jesus Christ destructeur de la loi. *O legis destructorem, qui concupierit etiam Pascha servare? Nimirum vervecina illum Judaica delectavet?*

Ce n'étoit donc pas en expliquant saint Luc come je le fais que se defendoient les Marcionites. Ils avoient recours à un certain charme dont Jesus Christ s'étoit servi pour paroître faire ce qu'il ne faisoit point; & c'est ainsi qu'ils eludoient tous les autres passages de l'évangile qui les condanoient formelement. On ne peut point conteſter que ce n'ait eté là leur doctrine qu'un sectateur de Marcion explique lui-même, dans l'excellent dialogue d'Origene contre Marcion. Le Marcionite qui y parle dit dans la quatriéme section page 114. de la nouvele edition de Bâle, que Jesus Christ n'avoit eté sur la terre qu'en aparence, qu'il n'avoit point une veritable chair non plus que les Anges qui parurent à Abraham.

C'est pour faire sentir le ridicule de cete doctrine

doctrine des Marcionites, que ſaint Epiphane peze ſur les circonſtances du dernier repas de Notre Seigneur. Il eſt etonant que M... n'y ait point fait atention. Si Marcion n'avoit point eu d'autre ſentiment que celui-ci que Jeſus Chriſt ne fit point la Pâque legale le ſoir dont il eſt queſtion, pourquoi ſaint Epiphane inſiſteroit-il ſur ce qu'il eſt dit que Notre Seigneur ſe mit à table? Eſt-ce qu'en niant qu'il mangea l'Agneau Paſcal cela engage à nier cete circonſtance, ou aucune autre de celles qui ſont marquées dans l'Evangile? Il le fait donc afin de faire ſentir qu'il n'eſt pas poſſible qu'une hiſtoire ſi circonſtantiée n'ait eté qu'un jeu, qu'une illuſion: que l'évangile ſe ſoit joüé de nous en nous donant un détail propre à nous faire prendre pour une choſe reele ce qui n'avoit eté qu'une aparition.

S. Epiphane marque ſi clairement que c'eſt la ce qui l'oblige à pezer ſur les paroles de ſaint Luc que Notre Seigneur s'aſſit à table avec ſes Apôtres, qu'il eſt dificile de comprendre que ce qui ſaute aux yeux n'ait pas eté aperçu par une perſone clair-voyante. Jeſus Chriſt dit ſaint Epiphane s'aſſit à table come ſes Apôtres s'y aſſirent; car autrement pourquoi S. Luc auroit-il tenu leur même langage en parlant de deux actions, ſi les actions n'avoient pas eté les mêmes? Il parle de l'action du Maitre & de celle des Diſciples de la même maniere; ainſi ſes paroles ne peuvent *pas avoir* deux ſens diferens. Ce

ſi

fut donc reelement que Notre Seigneur s'a
fit auſſi bien que ſes Apôtres. *Recubuit ſalva*
torô Marcio ; Cum eoque Diſcipuli duodecim.
tam ille recubuit , quàm unà illi recubuerunt, no
poteſt eidem voci diverſa notio ac poteſtas affingi.

S. Epiphane continuant l'hiſtoire de Jeſu
Chriſt come elle eſt dans S. Luc marque tou
jours que c'eſt cete fauſſe ſupoſition que No
tre Seigneur n'avoit qu'un cors fantaſtique
qu'il combatoit. Quand il parle de Judas qu
vint pour baiſer Notre Seigneur il dit que ce
n'étoit pas pour baiſer des levres aparente
& fantaſtiques, mais pour baiſer de verita
bles levres. Ceux qui ne s'en raporteront ni à
M... ni à moi touchant l'intelligence de
la doctrine de ſaint Epiphane contre les Mar
cionites, & qui liront ce Pere ne trouveront
pas autre choſe. S'il n'eſt donc plus queſtion
pour inſtruire le procés de la Pâque, pour le
metre en etat d'être jugé, c'eſt-à-dire pour
finir la queſtion celebre ſi Notre Seigneur a
fait la Pâque legale la veille de ſa mort, que
de ſavoir ce que ce ſaint Pere penſe des ſenti
mens de Marcion, come M... le dit dans
les premieres lignes de ſa derniere replique,
notre querele ſera bien-tôt vuidée. Il n'y a
perſone à qui elle ſoit plus ennuieuſe qu'à
moi ; ainſi on n'en peut ſouhaiter la fin avec
plus d'ardeur que je le fais.

Et

Elogium Claudii Thevenin Eccleſiæ Pariſienſis Canonici. In 8. 1697.

MOnſieur Thevenin Chanoine de l'Egliſe de Paris, etoit neveu de Monſieur Thevenin Chantre & Chanoine de la même Egliſe de la ſucceſſion duquel il eut de grans biens, qu'il employa conſtament au ſoulagement des pauvres, ſe privant ſouvent des choſes neceſſaires à ſon etat pour ſubvenir à leurs beſoins. Sa vie fut un continuel exercice des principales vertus de la religion Cretiene, la charité, & l'humilité. Aſſidu à l'Ofice du chœur auquel il aſſiſtoit avec un profond reſpect, il employoit tout le reſte de ſon tems à la lecture des livres ſaints, & à la meditation des ſacrez miſteres. A l'âge de ſoixante & douze ans, il fut ataqué d'une apoplexie qui degenera en paraliſie, qui lui otant l'uſage de toutes les parties de ſon cors, ne lui laiſſa que celui de la langue pour publier les louanges de Dieu, & pour implorer ſa miſericorde. Il ſuporta les douleurs de ſa maladie avec une patience invincible, & conſerva toujours la tranquilité de ſon cœur & la ſerenité de ſon viſage. Monſieur l'Archevêque l'honora d'une viſite pendant ſa maladie, & de ſes eloges aprés ſa mort. Auſſi avoit-il une extrême veneration pour lui, & rendoit continuelement à Dieu des actions de graces de ce qu'il avoit doné un ſi ſaint Prelat à l'Egliſe de *Paris*.

Il rendit l'eſprit le ſecond Mai de la preſente anée, & fut enteré le jour ſuivant en preſence d'une multitude incroyable, qui ne pouvoit ſe laſſer de le regreter.

La ſcience des Confeſſeurs, ou la maniere d'adminiſtrer le Sacrement de Penitence ſelon les Conciles, & les Saints Peres, avec la regle qu'on doit ſuivre pour la conduite des ames. Par M. J. Grancolas, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. In 12. à Paris, chez Pierre de Bats, ruë ſaint Jaques. 1697.

CE traité contient les qualitez que doit avoir un Confeſſeur pour ſe bien aquiter de ſon miniſtere, & les diferentes conduites qu'il doit tenir, ſelon les diferentes diſpoſitions où il trouve les Penitens. Il ne doit pas acorder indiferemment l'abſolution, mais la refuſer à ceux qui ſont dans l'ocaſion prochaine, ou dans l'habitude continuele de pecher; à ceux qui ne ſont fâchez d'avoir ofenſé Dieu, qu'à cauſe des châtimens qu'ils aprehendent, & qui n'ont pas une douleur qui exclue la volonté de cometre de nouveaux crimes. A l'égard des penitences l'auteur raporte ce que les ſaints Peres en ont enſeigné, & ce que les Conciles en ont preſcrit. Les plus ſalutaires ſont celles qui ſervent de remede, comme l'abſtinence du vin à ceux qui en boivent avec excés.

Li-

Livre de la Sageſſe traduit en vers François, avec l'Epitre dedicatoire, contenant le Paralelle & l'Eloge hiſtorique de la Vie du Roy. In 12. à Paris chez Guil. Cavelier, au 4. pilier de la grand-Salle. 1696.

BIen que ce livre ait porté le titre de Livre de la Sageſſe de Salomon, il eſt vrai pourtant que les Juifs, ni les premiers Cretiens n'ont point cru qu'il eût eté compoſé par ce Roi ſi fort eſtimé pour l'éminence de ſa ſageſſe. Ils ont jugé qu'il avoit eté ecrit en Grec, ou en Siriaque, langues peu familieres à Salomon; que l'auteur au quatriéme chapitre avoit fait alluſion aux jeux olimpiques, qui n'ont eté inſtituez que plus de deux cens ans depuis. Les Hebreux l'ont atribué à l'ancien Philon, & ſaint Jerôme à Philon Juif.

Saint Auguſtin temoigne dans le 17. livre de la cité de Dieu, chapitre 20. que depuis long-tems l'autorité de ce livre etoit reconuë en Occident, & en efet il contient des maximes tres-ſaintes & done une tres-haute idée de la Majeſté de Dieu. Le langage figuré de la poëſie que Monſieur du Vernay Avocat au Parlement, a choiſi pour le traduire en notre langue, lui convenoit mieux qu'aucun autre, & etoit propre d'ailleurs à faire conoître le talent qu'il a dans ce genre d'écrire.

Inſcriptions pour le Portrait de Meſſire Iules Maſcaron Evêque d'Agen; fait par le l vre.

I.

Si le Févre toujours fit parler ſes Portraits,
Pourquoi donc MASCARON *garde-t-il le lence?*
C'eſt que de ſa vive éloquence,
On ne peut atraper les traits.

II.

La grace, l'Art, & la nature,
Verſerent à l'envi leurs plus riches treſors,
Onction, grans talents, avantageux dehors,
Sur l'illuſtre Prelat dont tu vois la peinture.
Si ſon air noble & doux charme d'abord l yeux,
De ſes mâles diſcours les ſolides merveilles,
N'enchantent pas moins les oreilles:
Mais convertir les cœurs eſt ce qu'il fait mieux.

III.

Sur les traces d'un Roi ſincerement pieux,
Faire prendre à la Cour l'âpre chemin d Cieux;
En foudres, en eclairs transformer ſes paroles;
Renverſer les autels des brillantes Idoles

Qu'e

Qu'encenſoit folement l'injuſte ambitieux:
A ces traits, come à ceux que t'ofre cete image,
Reconois MASCARON *l'Ambroiſe de notre âge.*

BOSQUILLON.

Le Repos en Dieu, par le Pere Antoine Boucat, Religieux Minime de la Province de Paris, Lecteur en Theologie, & Directeur general des ecoles charitables de Normandie de l'inſtitution de feu le R. P. Barré, Religieux du même Ordre, & de la même Province. In 12. *à Rouën*, & ſe trouve à Paris chez P. de Launay, ruë ſaint Jaques. 1696.

L'Illuſion du Quietiſme, ayant ebranlé les fondemens de la veritable pieté en pluſieurs provinces, on ne peut trop eſtimer ceux qui travaillent à les reparer, & rafermir avec quelque ſuccez; c'eſt ce qu'a tâché de faire le R. P. Boucat Minime, lecteur en Theologie dans ſon livre intitulé: *Le Repos en Dieu*, où par des regles tirées de l'écriture ſainte, il enſeigne en quoi conſiſte la paix & le vrai repos de l'ame, & par quelles voyes on y peut ariver.

Le ſtile de cet ouvrage eſt net & intelligible, & y refute ces expreſſions miſterieuſes, dont les Quietiſtes ſe ſervent à l'éxemple des Nicolaïtes, & des Gnoſtiques pour couvrir leurs extravagances; il y enſeigne que le veritable *Repos en Dieu* conſiſte dans la pratique

des vertus, & dans la conformité avec Jesus Christ. Enfin c'est un ouvrage qui regarde l'interêt comun, & qui doit servir d'instruction à beaucoup de ceux qui sont apelez à la direction des ames, afin qu'ils ne suivent pas leurs pensées, & qu'ils n'embrouillent point l'esprit des persones bien intentionées, par des termes plus misterieux que savans, au lieu de les nourir des ancienes verités conformes à la tradition de l'église, & à ce qu'en ont ecrit les saints Peres.

Le P. Boucat fait en cete ocasion pour l'apologie du *Repos en Dieu*, ce que les Peres ont fait autrefois pour la defense de la foi. Il ne s'est pas ataché à refuter les Quietistes, par une infinité de passages ou par plusieurs raisonemens; car ce n'est que pour l'ecole dont les maximes lui ont paru inutiles pour son sujet: il s'est proposé pour fin principale d'instruire les ames de ce qu'elles doivent croire & faire, & de leur doner des regles de la vie interieure tout opposées à celles du Quietisme qui sont tout à fait pernicieuses, & qui detruisent cete vie au lieu de l'établir solidement, come il paroît par la Bulle de notre saint Pere le Pape Innocent XI. qui comence par ces mots *Cœlestis Pastor*, & par le decret de la condannation de 68 propositions de Molinos rendu le 28. du mois d'Août de l'anée 1687. dans la Congregation de l'inquisition.

Aprés ce decret le Pere Boucat n'a pas jugé *necessaire* de prouver que les maximes du *Quietisme* sont temeraires, scandaleuses,

ronées ; il s'eſt contenté de faire voir 3
es qui conſerveront les ames dans le ve-
le repos, ou qui le leur pouront procu-
elles ne l'ont pas. Il montre en 1. lieu
gles qu'il faut ſuivre pour entrer dans le
s de Dieu, ſecondement les moyens
faut prendre pour y ariver, & en 3.
les etats qu'il faut embraſſer pour s'y
erver. Sur quoi il ne dit rien qui ne
fondé ſur l'écriture & ſur la tradition,
Juges de ces controverſes.

le Pariſienſe, autoritate Illuſtriſſimi ac Re-
rendiſſimi in Chriſto Patris D. D. Ludovici
ntonii de Noailles, Archiepiſcopi Pariſien-
, Ducis S. Clodoaldi, Paris Franciæ, edi-
n. In 4. Par. apud Ludovicum Foſſe, viâ
cob. 1697.

Monſieur l'Archevêque de Paris a pris
ſoin particulier de doner à ſon dioceze
ivres d'Egliſe revus & corigez par de ſa-
homes de ſon Clergé. Le premier qui
aru a été le recueil de Statuts. Le Breviai-
le Miſſel ont été imprimez enſuite ; &
tuel avoit été comencé lors que Dieu
a ce Prelat du monde. Monſieur l'Ar-
êque qui lui a ſuccedé a fait achever l'ou-
e ſans y aporter aucun changement, à
ns qu'il n'ait été neceſſaire ou pour faire
eremonies *dans un* meilleur ordre, ou
les expliquer avec une plus grande clar-

Il a ordoné que quand le Cors de Notre Seigneur & les ſaintes Huiles ſeroient portées en divers tems à un malade, le Cors de Notre Seigneur lui ſeroit doné le premier. Que ſi neanmoins le malade demande l'Extreme-Onction avant l'Eucariſtie, il permet de la lui acorder. Mais lors que le Cors de Notre Seigneur & les ſaintes Huiles ſont portées en un même tems, il eſt ordoné au Prêtre de faire l'onction avant que d'adminiſtrer le Cors de Notre Seigneur ſi ce n'eſt que le mal ne ſoit ſi preſſant qu'il y ait danger que ſi l'onction ſe fait la premiere le malade meure avant que de recevoir l'Eucariſtie.

Cet ordre d'adminiſtrer ces deux Sacremens a beaucoup de conformité avec celui qui eſt preſcrit par le rituel imprimé en 1504. Il porte que l'Extrême-onction ſera donée au malade aprés qu'il ſe ſera confeſſé de ſes pechez, & qu'il en aura reçu l'abſolution. Il ajoute que ſi le malade demande l'Eucariſtie avant l'Extrême-onction, on la lui done aprés qu'il ſe ſera confeſſé.

Le Rituel imprimé en 1542 a retenu le même uſage. Celui de 1581. & les ſuivans, a changé l'ordre, & preſcrit d'adminiſtrer l'Eucariſtie avant l'Extrême-onction.

XX.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 27. Mai. M. DC. XCVII.

Apparat de la Bible, ou Introduction à la lecture de l'Ecriture Sainte, traduit du Latin du R. P. L'Amy Prêtre de l'Oratoire. In 8. à Paris chez André Pralard, ruë ſaint Jaques. 1697.

JE n'ai rien à ajoûter à l'extrait que je fis dans le vint-deuxiéme Journal de l'année derniere, de l'Aparat du P. l'Ami ſavant Prêtre de l'Oratoire ſur l'Ecriture Sainte. Ce que j'en dis alors ſufit, ſi je ne me trompe, pour perſuader qu'il peut ſeul tenir lieu des comentaires dont le nombre innombrable, & la groſſeur prodigieuſe epouvantent les lecteurs. Il ne me reſte donc qu'à parler de la traduction que Monſieur l'Abé de Bellegarde, vient d'en publier en notre langue.

Il n'y a preſque plus perſone qui ne conviene que la lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire eſt premiſe au commun des Cretiens. Parmi eux il y en a peu qui enten-

dent les langues originales, & qui n'ayent pas beſoin de recourir aux verſions. Ceux qui ſe ſervent de la Latine trouveront dans l'Aparat Latin du P. l'Ami l'éclairciſſement de pluſieurs endroits qui ſans ce ſecours leur pouroient paroître obſcurs; & ceux qui ne peuvent lire qu'en François les livres ſacrez, retireront le même avantage de la verſion que Monſieur l'Abé de Bellegarde a faite de cet Aparat, & y aprendront l'hiſtoire des Juifs, leurs loix, leurs traditions, leurs coutumes, leurs ceremonies ſacrées & profanes, leurs ſacrifices, leurs ſectes, leurs livres avec les verſions, & les editions qui en ont été faites.

Suite de l'extrait de la letre de Monſieur Sanſon Geografe du Roi.

EXaminons ſi Monſieur de Fer a ſuivi avec plus de fidelité les Memoires des Jeſuites, dans la deſcription de la Tartarie.

Les PP. Werbieſt, Gruber, & Goes, nous decrivent des routes de divers endroits de la Tartarie, & que l'on eſt d'autant plus obligé de ſuivre dans la conſtruction de la Carte de ce pays, qu'elles ſont les ſeules que l'on ait pour les pays où elles paſſent.

Le P. Werbieſt decrit le chemin que fit l'Empereur de la Chine depuis Pekim juſques dans la Tartarie Orientale; il en done les

les distances par mile pas geometriques: M. de Fer s'etant imaginé que ces pas sont geometriques Europeens, trouva que ces distances ne convenoient pas à sa grande Carte, ce qui lui fit faire une petite carte separée pour cete route. Mais s'il avoit lû attentivement le voyage de ce Pere, & qu'il eût conferé ce qu'il dit des distances & des situations des Places qu'il enonce, avec ce qu'en ont doné les PP. Martinius, Rugieri, Bouïn, Kirker, tous de la même Compagnie, il auroit evité les fautes où il est tombé.

Il auroit decouvert que les pas geometriques dont parle le P. Werbiest sont pas geometriques Chinois, dont il en faut 90 mi- les pour un degré de l'équateur, & qui par conſequent contienent un tiers moins que ceux de l'Europe ſuivant leſquels il a fait ſa arte, qui ainſi eſt conſtruite ſur de fauſſes iſtances.

Il n'auroit pas doné deux poſitions dife- ntes à la Ville de Kam-hai; l'une prés la te, & l'autre à 50 lieuës dans les ter- .

Il auroit auſſi evité de doner deux poſi- ns à la Ville de Xinyam la premiere prés ner; & la ſecoude à plus de 100 lieuës s le pays.

n'auroit pas fait auſſi 2 Villes de Xin- , & de Levo-yang qui ne ſont que deux s d'une même Ville.

oute que le Pere Gruber décrit, traverſe

cete partie de la Tartarie qui eſt entre la Chine & l'Inde, depuis Sining ou Sining-fa Ville de la Chine, juſqu'à Paſan Ville de l'Inde ſituée ſur le Gange.

Ce Pere dit que Sining ou Sining-fa eſt ſituée ſur les frontieres de la Province de Xenſi, bâtie prés la gr. muraille, & que cete muraille aprés avoir ſervi de borne aux prov. de Pecheli, Xanſi, & Xenſi, vers le Septentrion, & qu'elle a ateint la Ville de Socheu, comence à s'étendre vers le midi dans l'étendue de 23 journées; juſques à la Ville de Sining, ſituée au 36 degré de latitude, d'où elle avance encore quelques journées vers le midi.

Monſieur de Fer met Socheu dans ſa carte, & come il n'a pas continué la gr. muraille au Septentrion de la prov. de Xenſi, il a auſſi negligé de la continuer à l'Occident, n'a pas non plus marqué Sining, quoi que l'une des Villes principales de la Province.

Le P. Gruber met entre Sining & Barantola 90 journées, Monſieur de Fer met entre le 36. degré (qui eſt la ſupoſition de Sining) & Barantola 360 miles pas qui font un peu plus d'une lieuë & demie par jour.

Le P. dit qu'entre Barantola & Cuthi ſont 34 journées, Monſieur de Fer met 150 m. pas qui ſont environ 2 de nos lieuës par jour.

Entre Cuthi & Nethi le Pere met 5 journées, Monſieur de Fer conte 110 m. pas,

pas, qui font 9 de nos lieuës par jour.

Le Pere dit que de Nethi a Cat-mendu ſont 6 journées. Monſieur de Fer y met 240 m. p. qui font plus de 16 lieuës par jour. Le Pere de Catmendu à Necbal, ne met que demi journée. Monſieur de Fer met 80 m. pas, ce qui fait 32 ou 33 lieuës pour la demi-journée. Le P. met de Necbal à Hedonda 5. journées. Monſieur de Fer conte 160 m. pas, c'eſt-à-dire, 13 lieuës, par jour.

Enfin le Pere Gruber de Hedonda à Patana, conte 10 journées. Monſieur de Fer met 200 m. pas c'eſt à dire plus de 8 lieuës par jour. De ſorte que ſuivant Monſieur Fer, il y auroit dans cete route des journées d'une lieuë & demie, de 2 lieuës, de 8. de 9. de 13. & de 16 lieuës, & même une demi journée de 32 ou 33 lieuës c'eſt à dire plus de 64 lieuës pour une journée. Le Pere Gruber aſſure qu'il a toujours marché vers le Sudouëſt depuis Sining juſques à Patana ſur l'Inde. Monſieur de Fer fait marcher ce Pere vers le Sudouëſt juſques à Ludmendu; mais il culbute le reſte du chemin; car il veut que depuis cete place le Pere ait marché vers le Nordouëſt juſques à Hedonde, d'où juſques à Patana il le fait aler droit vers l'Ouëſt.

Le Pere Gruber a obſervé pluſieurs latitudes, nous en traiterons ailleurs, & ferons voir que Monſieur de Fer n'en a pas ſuivi une ſeule. *Le Pere Gruber dit* que le fl. Hoang

Nordoueſt de Cialis, d'où il ramene le P. à Socheu, & lui fait faire 42 journées quoi que le Pere n'en conte que 12. ainſi au lieu de 82. journées que le Pere Goes aſſure avoir fait depuis Hiarchan juſques à Socheu, M. de Fer lui en fait faire plus 211. en lui faiſant faire pluſieurs detours par le Deſert.

Monſieur de Fer pour doner à conoître au public la ſituation de Nipcheu où le P. le Comte dit que la paix a eté traitée entre les Chinois & les Moſcovites, a fait graver dans ſa carte Nipcheu ou Nipchovo & Bosbora, Ville où le P. Gerbillon Jeſuite François fut envoyé en 1689. par l'Empereur de la Chine pour traiter de la paix avec les Moſcovites.

Le P. le Comte ne dit pas que Nipcheu ſoit la même Ville que Bosbora come Monſieur de Fer le ſupoſe.

Ce Pere ſituë Nipcheu à l'Occident d'Iakſa; Monſieur de Fer la met à l'Orient.

Ce Pere met entre Nipcheu & Iakſa 100 lieuës Françoiſes; Monſieur de Fer 200. Enfin le P. le Comte dit que le P. Gerbillon accompagna le Prince Soſan, Plenipotentiaire de l'Empereur de la Chine, pour faire la paix avec les Moſcovites. Monſieur de Fer dit que ce ſoit le P. Gerbillon qui fut envoyé pour cet Empereur pour traiter cete paix.

Le P. le Comte dit que l'un des petis Rois de la Tartarie Orientale dont les Sujets ſont apelez Muantcheou, fit la conquête de la Chine; ce que le P. Werbieſt confirme en diſant

disant qu'Ula Ville de la Tartarie Orientale etoit la residence de ce petit Roi Tartare, ainsi le pays de Muantcheou est la patrie des Tartares Orientaux qui ont conquis la Chine.

Monsieur de Fer dans sa description dit tout au contraire, que c'est Levotum qui est la patrie des Tartares qui ont fait cete conquête.

Voilà avec quelle sincerité Monsieur de Fer a suivi les memoires des Jesuites à l'égard de la Tartarie de la gr. Asie. Nous ferons voir ci-aprés quelle est son exactitude à suivre les latitudes que ces Peres ont observées dans cete partie du monde.

Les Mysteres sacrez de notre Seigneur & de la sainte Vierge, selon le cours de l'Année, presentez à Monseigneur le Chancelier. In 12. *trois Tomes.* à Paris chez Edme Couterot, ruë saint Jaques. 1697.

LEs principaux misteres de la Religion Cretiene sont expliquez en vint-six Discours, avec une clarté qui les met à la portée de toute sorte d'esprits. Le dernier de ces discours est un traité contre la Comedie qui parut il y a deux ans. Le Libraire en ayant distribué prontement tous les exemplaires, a jugé necessaire d'en doner ici une seconde Edition.

Re-

Reponſe de Monſieur Chomel Conſeiller Medecin du Roi, & Docteur de la Faculté de Paris, à deux letres ecrites par M. P. C. ſur la Botanique.

LA Critique eſt à l'égard des beaux ouvrages ce que les tenebres ſont à l'égard de la lumiere, c'eſt à dire qu'elle leur done un nouveau luſtre. Les elemens de Botanique de Monſieur Tournefort avoient deja reçu en France & dans les pays Etrangers, toute l'aprobation qu'il pouvoit deſirer, tous les Savans les regardoient come un ouvrage achevé qui conduit aux veritables principes de la Botanique. Mais la plûpart ignoroient ſi Monſieur Tournefort etoit original dans cete matiere, ou s'il ſuivoit les vuës de ceux qui en ont ecrit avant lui. Il y a même lieu de croire qu'ils euſſent reſté dans ce doute pendant long-tems ſi M. P. C. par deux letres qu'il a repanduës dans le monde n'eût voulu perſuader au public que Monſieur Tournefort n'avoit fait que traduire & abreger l'Hiſtoire des Plantes de M. Raï au lieu de nous doner un ouvrage qui fût nouveau.

Il ſufiſoit à Monſieur Tournefort de raporter l'extrait de l'hiſtoire des Plantes de Monſieur Raï, & celui de ſes elemens de Botanique, afin qu'on pût juger ſi M. P. C. a eu raiſon de le traiter de plagiaire : mais ſoit qu'il

qu'il ait mépriſé ſon adverſaire, ſoit qu'il n'ait pas voulu abandoner l'hiſtoire naturele à laquelle il travaille depuis long-tems avec une forte aplication, ſoit enfin parce qu'il eſt tout occupé de la traduction Latine qu'il fait de ſon ouvrage, il a demeuré dans le ſilence, & il y a aparence que les letres de M. P. C. ſeroient demeurées ſans reponſe, ſi les amis de Monſieur Tournefort n'avoient entrepris ſa defenſe.

Monſieur Chomel Conſeiller Medecin du Roi, qui eſt un des plus conſiderables & peut-être celui qui eſt le plus penetré de ſes principes, a en cela prevenu la diligence de tous les autres. Il vient de publier une letre dans laquelle il demontre clairement que Monſieur Raï & Monſieur Tournefort ont eu en ecrivant des vuës tout à fait diferentes. En efet le but de Monſieur Raï a eté de reduire en un Cors d'hiſtoire regulier & bien ordoné, tout ce qu'on avoit conu des plantes avant lui. Il a diviſé les plantes en claſſes & en genres, de la maniere qui lui a paru la plus comode: mais come il n'eſt pas poſſible qu'un ſeul home puiſſe bien conoître tout ce que les autres ont conu ſur cete matiere, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ſe trouve tant de plantes hors de leur rang dans l'hiſtoire de Monſieur Raï. Monſieur Tournefort au contraire s'eſt renfermé dans ſes propres conoiſſances: il n'a parlé que de ce qu'il a obſervé dans ſes voyages & dans le jardin Royal, & il n'a eu pour

but

but que d'etabir des principes qui puſſent ſervir de guide dans la Botanique.

Il paroît encore par cete letre que Monſieur Tournefort n'a point traduit & abregé l'hiſtoire de Monſieur Raï, ni dans la diviſion generale des plantes, ni dans l'établiſſement des genres, ni dans le denombrement des eſpeces. Pour la diſtribution des genres en leurs claſſes, Monſieur Raï s'eſt ſervi indiferement de toutes les parties des plantes ſuivant qu'elles lui ont paru propres pour ſon deſſein: ainſi ſa metode eſt mixte & roule ſur diferens principes: il employe de même indiferement les modifications qui ſe rencontrent dans les parties des plantes pour ſubdiviſer ſes diſtributions en ſections & en chapitres; Monſieur Tournefort eſt au contraire perſuadé que les metodes mixtes ſont tout à fait inutiles en Botanique, lors qu'il s'agit de diſtribuer les genres des plantes en leurs claſſes. Dans cete vuë il a diviſé les genres des plantes en diferentes claſſes par la ſeule ſtructure des fleurs; & il a ſubdiviſé ces mêmes claſſes en ſections par raport aux parties de la fleur d'où les fruits tirent leur origine. Et quant à l'établiſſement des genres, Monſieur Tournefort a démontré dans la premiere partie de ſon ouvrage, que de toutes les metodes qu'on peut propoſer pour cela, il n'y a *que celle qui* roule ſur la ſtructure des fleurs *& des fruits qui* puiſſe eſtre executée.

Le

aits que Monſieur Chomel rapor-
ieres diferentes dont Monſieur de
Tournefort ſe ſont pris à etablir les
plantes & à les diſtribuer en leurs
nt voir clairement que ce dernier
ravaillé ſur les lumieres d'autrui,
lé où ſon ſiſteme l'a conduit, &
teme l'a conduit à des principes
ıez de ceux de Monſieur Raï, que
lonſieur Raï ne le ſont des prin-
iſalpin, de Jean Bauhin, & de

cela Monſieur Chomel conclut
teme de Monſieur Tournefort
oſition des claſſes eſt nouveau,
n que celui de l'etabliſſement des
eté propoſé en general dans le ſie-
on peut dire neanmoins que la
ont il l'a executé lui eſt particu-
s qu'il ſe rencontre ſi rarement
eurs Moriſon & Raï, qui ont ſui-
des mêmes anciens, c'eſt à dire
égard à la fleur & au fruit.

Hiſtoire Civile ou Conſulaire, de la Ville de Lyon, juſtifiée par Chartres, Titres, Chroniques, Manuſcrits, Autheurs anciens & modernes, & autres preuves, avec la Carte de la Ville comme elle etoit il y a environ deux Siecles. Par le P. Claude François Meneſtrier, de la Compagnie de Ieſus. In fol. à Lyon chez Iean B. de Ville, & ſe vend à Paris chez Robert Pepie, ruë ſaint Jaques. 1696.

IL y a trente ans que le P. Meneſtrier travaille à cete Hiſtoire, & il y en a deux qu'il en publia le deſſein contenu dans trois diſſertations. La premiere eſt ſur les divers caracteres des ouvrages hiſtoriques; la ſeconde n'eſt qu'un denombrement des livres imprimez ou manuſcrits, d'où il a tiré quelque ſecours; & la troiſiéme eſt ſur l'origine de Lion. Les deux premieres ne paroiſſent point dans ce volume, la troiſiéme en fait le comencement. Come j'en ai doné l'extrait dans le Journal de l'onziéme Juillet 1695. je n'en repeterai rien ici, & paſſerai à la ſeconde diſſertation preliminaire qui eſt ſur le paſſage d'Annibal.

La queſtion eſt de ſavoir s'il paſſa à l'endroit où le Rône fait une Ile avec la Sône, ou ſi ce fut à l'endroit où il en fait une avec l'Iſer. Le P. Meneſtrier a lû exactement Polibe qui decrit plus exactement ce paſſage que nul autre Hiſtorien, & a trouvé par pluſieurs circonſtances de ſon recit que ce fut au *premier endroit*, où eſt maintenant Lion qu'An-

t une Ile avec l'Iſer, a voulu coriger
le Polibe, & a eté ſolidement refuté
eurs Auteurs.
ſertation qui ſuit eſt ſur les colonies
à Lion par les Romains. Cete Ville
ar des Grecs chaſſez de Languedoc
de Marſeille, jouiſſoient d'un pro-
os, & conſervoient leur liberté lors
; Ceſar vint dans les Gaules ſous pre-
defendre les Alliez de la Republique,
garentir des irruptions des Suiſſes &
ans. Il aſſujetit peu-à-peu ceux qu'il
roteger, & pour executer ſes deſ-
t beſoin des Soldats qui le ſer-
Le moyen le plus ordinaire de
mpenſer etoit de leur diſtribuer les
s vaincus, & de leur doner des que-
u treſoriers qui les payoient. Marc
eut cet emploi ſous Jules Ceſar,

Ville. Ce qui fait le plus de peine c'eſt l'explication de ces letres. Fulvius Urſinus a cru qu'elles ſignifioient qu'il y avoit quarante ans que Lion etoit batie quand on y mena une colonie de Romains. Lipſe les entend de 40 peuples. Monſieur de Marca a refuté ces deux opinions, & a expliqué ces letres du prix de la monoye qui valoit 40 ſols. Monſieur de Marca qui refute bien Fulvius Urſinus, & Juſte Lipſe, paroit auſſi aiſé à refuter au P. Meneſtrier, parce que la monoye dont il s'agit n'étoit qu'un quinaire, & par conſequent les letres ne pouvoient marquer ſon prix. Il a donc recours à une autre explication, qui conſiſte à dire que la ligne marque la perche qui ſervoit à meſurer les champs diſtribuez aux ſoldats, & que l'A. ſignifie Acte ou meſure, & les deux autres letres ſignifioient qu'il y avoit XL Actes ou meſures.

Pour entendre ceci il faut ſupoſer que quand les Romains etabliſſoient des colonies, ils diſtribuoient les champs aux ſoldats, ce qui s'apeloit *centuriare agros*, parce qu'ils donoient deux cens arpens par centurie.

Les champs partagez etoient de trois ſortes. Où ils avoient été enlevez par l'irruption des ſoldats, & ils s'apeloient *occupatorii*, où ils avoient eté remis au queſteur, pour être cultivez au profit de la Republique, & s'apeloient *quæſtorii*, où ils etoient diſtribuez par les Preteurs, & par les Generaux d'armées, & s'apeloient *diviſi, aſſignati*. Ces diviſions

visions se faisoient avec des perches qui servoient à mesurer les espaces que l'on donoit aux centuries, & à chaque soldat. Il est probable que les medailles sur lesquelles on voit des signes militaires, ou des courones de laurier representoient le partage des terres qui avoient eté envahies par les soldats, & que celles sur lesquelles il y avoit des bœufs, ou des charuës representoient les champs qui avoient eté donez par les questeurs pour être cultivez au profit de la Republique. L'usage des Romains en la division des champs a eté bien expliqué par Hygenus dans son traité de *Limitibus constituendis*, & peut servir d'un grand eclaircissement à toute cete matiere.

La quatriéme dissertation est sur deux diferens etats de la Ville de Lion, savoir sur celui où elle n'étoit que municipe, & sur celui où elle devint colonie. Seneque l'a dit expressement lors que raillant sur la mort de l'Empereur Claude, qui etoit né à Lion il introduit la fiévre qui dit à Hercule *Marci municipem vides*. Aucun des Comentateurs de Seneque n'a entendu cet endroit, où il est fait allusion à la naissance de Claude, à la famille Antonia, & à l'obligation que Lion avoit à la memoire de Marc Antoine, de son alliance avec les Romains.

Il y a donc trois choses à distinguer. La premiere que ce fut Marc Antoine Questeur de Jules Cesar, qui etablit des soldats au mont d'or & *dans la valée de Trion*, pour cultiver

ces lieux fertiles. La seconde que Plancus y amena une colonie de Romains selon l'inscription de Gayete, & la troisiéme que l'Empereur Claude fit Lion colonie Romaine. Ainsi il y a quatre tems à separer. Le premier est le tems de la fondation de Lion, faite par des Grecs sortis de Seseron qui en firent une Ville comune à soixante Nations. Le second est celui de Municipe par la faveur de Monsieur Antoine dont les Legions furent etablies au mont d'Or dans son voisinage. Le troisiéme est celui d'une colonie amenée par Plancus sous l'Empire d'Auguste; & le quatriéme celui auquel l'Empereur Claude en fit une colonie, & lui dona son nom: *Colonia Claudia Copia augusta Lugdunum.*

Il la designa par le titre particulier de *Copia* en faisant allusion aux Segusiens, ausquels la Deesse de la terre ou de l'abondance, avoit doné son nom tiré de celui de Seges.

La cinquiéme dissertation est sur l'établissement des cors de Comunauté à Lion. Il y avoit du tems des Romains une societé de Marchans de vin, d'huile, & d'autres liqueurs entre les ancienes Villes, qui faisoient cors de Comunauté en distinguant les municipes, les colonies, les lieux où se rendoit la justice, où se recevoient les ordres du Prince, où se traitoient les afaires publiques; & ces lieux là etoient apelez *Conventus.*

La derniere dissertation est sur les grans chemins qu'Agrippa fit construire dans les *Gaules*, & dont il mit come le centre à Lion.

Le

Le premier conduiſoit en Aquitaine par les montagnes d'Auvergne ; le ſecond au Rhin ; le troiſiéme à l'Ocean par le Beauvoiſis ; & le quatriéme vers Narbone. Le P. Meneſtrier en a découvert des veſtiges dont il fait la deſcription. Le morceau le plus conſiderable qui en reſte ſe voit dans le bois de Roiau deſſus de Juſſieu. Il a 131 toiſes de longueur, neuf de largeur, & 23 pieds de profondeur.

A l'égard des Aqueducs, il en reſte encore des arcades qui font voir que leur ſtructure étoit la même que celle de l'amfiteâtre, & qu'ils etoient d'une piere griſe peu dure, mais revétuë en dehors de pieres carées poſées ſur leurs pointes, avec des lits de briques larges & plates. Une partie de ces Aqueducs aboutiſſoient à l'amfiteâtre, ce qui fait juger qu'ils ſervoient à y conduire l'eau neceſſaire pour les combats & les ſpectacles.

Outre ces ſix diſſertations qui precedent l'hiſtoire de Lion, le P. Meneſtrier a fait à l'imitation de Polibe, un long diſcours preliminaire ſous le titre de preparation ; & diviſé en 37 articles dans chacun deſquels il y a des particularitez fort curieuſes. Je ne m'areterai qu'à un petit nombre des plus remarquables.

La ſituation de Lion eſt tres-bien decrite par Strabon quand il dit que le Rône, aprés avoir traverſé un grand Lac aroſe les campagnes des Allobroges, juſqu'à Lion Ville capitale des Seguſiens, qui ocupoient alors du côté Oriental *de la Sône* tout ce qu'on nome au-

jourd'hui le franc Lionnois, la Dombe, la Breſſe, le Bugei; & du côté Occidental le Lionnois, le Forêt, & le Beaujolois. Le P. Meneſtrier dit que leur nom venoit de celui de Seges, ou de celui de *Dea Segeſta* qui preſidoit aux moiſſons.

Les anciens perſuadez que les lieux les plus elevez, etoient les plus favoriſez du Ciel les prefererent aux autres, & y eleverent des Temples & des Villes. Celle de Lion a ainſi eté bâtie ſur une hauteur, à 45 degrez 45 min. & trente ſecondes de latitude. En plaçant le premier meridien à l'Ile de Fer, elle eſt de 25 degrez 20 min.

Elle eſt diviſée come en deux Villes par la Sône qui coule au milieu, dont chacune conſerve de pretieux reſtes de l'antiquité des inſcriptions, & d'autres monumens qui ſervent de matiere au diſcours preliminaire. La longueur de cet extrait m'oblige à en reſerver une partie pour le Journal ſuivant.

XXI.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 3. Juin. M. DC. XCVII.

Hiſtoire Civile ou Conſulaire, de la Ville de Lyon, juſtifiée par Chartres, Titres Chroniques, Manuſcrits, Autheurs anciens & modernes, & autres preuves, avec la Carte de la Ville comme elle etoit il y a environ deux Siecles. Par le P. Claude François Meneſtrier, de la Compagnie de Jeſus. In fol. à Lyon, chez Jean B. de Ville, & ſe vend à Paris chez Robert Pepie, ruë ſaint Jaques. 1696.

L'Hiſtoire Civile de Lion eſt diviſée en ſept livres, dont le premier la decrit dans ſa naiſſance, & ſous les Empereurs Romains. Des Grecs chaſſez de Seſeron Ville de Languedoc, par les Marſeillois, furent conduits le long du Rône par Momorus & Atepomarus, juſqu'à l'endroit où ce Fleuve ſe joint à la Sône. La montagne qui s'éleve à l'endroit de cete jonction leur parut avantageuſe pour y etablir leur demeure, & le vol d'une troupe de Corbeaux

fut pris pour un bon augure. La nouvele Ville fut nomée *Lugudunum*, qui en la langue de ces peuples signifioit montagne de Corbeaux. Les peuples voisins s'apeloient Segusiens. Soixante Nations s'y assemblerent depuis de tems en tems pour le comerce.

Lion etoit en cet etat lors que Jules Cesar entra dans les Gaules à dessein de defendre les Heduois contre les Suisses. Monsieur Antoine fut son Questeur, & tira principalement de Lion l'argent qu'il fournit aux troupes. Aprés la mort de Cesar le Senat ordona à Antoine de congedier ses troupes, & d'aller en Macedoine. Il refusa d'obeïr, & fut declaré rebele. Aprés la defaite d'Antoine le Senat manda à Lepide, à Silanus, & à Plancus qui comandoient huit Legions de desarmer, & d'employer leurs soldats à bâtir une Ville entre le Rône & la Sône, à ceux qui avoient eté chassez de Viene par les Allobroges. La Ville bâtie non par Plancus mais par ses soldats fut nomée *Lugdunum*. Plancus ne revint en Gaule que trente ans aprés pour y amener une Colonie. L'inscription de Gayete dont se servent quelques Historiens pour montrer qu'il fonda Lion, est une preuve du contraire, puisque cete inscription le fait Consul, & qu'il ne le fut pour la premiere fois que l'an 711.

En 734. Agrippa gendre d'Auguste fut envoyé dans les Gaules pour y apaiser une sedition, & il y a aparence que ce fut en ce *tems-là qu'il* fit travailler aux grans chemins dont

dont on voit encore des reſtes. Quatre ans aprés Auguſte vint lui-même dans les Gaules. Le ſejour qu'il y fit lui gagna le cœur des peuples qui reſolurent de le prendre pour leur Dieu tutelaire, & de lui conſacrer un Autel & un Temple. Come il y a peu de monumens auſſi celebres que cet Autel, le P. Meneſtrier a pris un ſoin particulier de le faire conoître, & d'en repreſenter exactement le lieu, la matiere, la forme, la dedicace, les Prêtres, les Sacrifices, les jeux, les diſputes d'éloquence & de poëſie, & d'illuſtrer toutes ces choſes par un grand nombre de medailles, & d'inſcriptions.

Caligula vint à Lion ſous pretexte de reprimer les courſes des Germains, mais en efet par le ſeul deſir de depouiller les plus riches de leur bien. Il afecta d'y honorer la memoire d'Auguſte, & inſtitua des jeux & des ſpectacles, avec des diſputes où ceux qui etoient vaincus etoient plongez dans la Sône, ou dans le Rône.

Claude ſucceſſeur de Caligula s'intereſſa à la gloire de Lion parce qu'il y etoit né, & de Municipe la fit Colonie. Cete Ville fut detruite par un embraſement arivé ſous l'empire de Neron, & decrit dans une letre de Seneque. Cet Empereur aida à la rétablir. Sous les Antonins il y avoit pluſieurs de ſes habitans qui faiſoient profeſſion de la religion Cretiene, & qui ſoufrirent conſtament les plus crueles perſecutions plûtôt *que de l'abandoner.*

Le livre ſuivant fait voir l'etat de Lion au tems de la decadence de l'Empire Romain, & ſous les premiers Rois Bourguinons. Lion fut moins conſiderée que Grenoble par Maximien, & par Diocletien. Le premier afectoit le titre d'Hercule, & le ſecond celui de Jupiter. Ils les firent graver ſur deux portes de Grenoble apelée alors *Cularo*, dont ils ſe regardoient come les Fondateurs, parce qu'ils en avoient fait bâtir les murailles, & une partie des maiſons. Mais quand cete Ville fut devenue Cretiene elle deteſta leur impieté, & prit le nom de Gratien qu'elle retient encore.

Maximien & Diocletien avant que de renoncer à l'Empire adopterent Conſtance Clore, qui gouverna les Gaules avec tant de moderation qu'il ſe ſervoit ſouvent de vaiſſele de terre. Conſtantin ſon fils diviſa l'Empire en quatre Gouvernemens ou Pretoires, & depuis cete diviſion Lion devint la demeure de pluſieurs familles illuſtres.

Quand Julien eut apris la mort de Conſtance, il partit pour aler s'établir en Orient, & laiſſa les Gaules en proye aux Bourguinons, & aux autres peuples qui tâchoient depuis long-tems de les envahir. Le comencement du V. ſiecle fit voir de grandes revolutions, & n'eut rien pourtant de ſi conſiderable que l'etabliſſement de la monarchie Françoiſe dans les Gaules. Au même tems *les Bourguinons* ne ſe contentant pas du pays

des

des Sequanois où Valentinien leur avoit permis de s'établir, pousserent jusqu'à Lion, & Ætius leur abandona par un traité les terres, & les Villes qu'ils avoient conquises.

Gondicaire qui comandoit les Bourguignons ayant été tué par Uptar Roi des Uns, Gondioc son fils lui succeda, & finit sa vie dans la bataille où Atila fut defait en 451. Il laissa deux fils heritiers de sa puissance, Gonderic & Chilperic. Gonderic eut quatre fils qui lui succederent en 478. Gondebaud l'aîné des fils de Gonderic fit mourir ses trois freres.

Quand il se vit seul possesseur de tous les états de Bourgogne il songea à les bien gouverner, & pour cet efet assembla ses principaux Oficiers dans Lion, & par leur avis publia ses ordonances. Le P. Menestrier les transcrit en cet endroit, & en eclaircit les plus belles disposition. Il nous fait aussi observer qu'elles ne furent abregées que par Louis le Debonaire.

Gondebaud fut vaincu par Clovis qui retint la partie de la Bourgogne qui etoit au deçà du Rône & de la Sône, & ceda à Theodoric Roi des Ostrogots, tout ce qui s'étendoit du côté des Alpes. Sigismond fils de Gondebaud fut ainsi obligé à metre le siege de son Royaume à Vienne, ou à Geneve.

Le troisiéme livre de cete histoire decrit l'état de la Ville de Lion sous les Rois de France, de la premiere & de la seconde race. La même anée que Clovis reçut le Batê-

me, il se rendit maître du Royaume de Bourgogne, & de la Ville de Lion. Après sa mort ses quatre fils partagerent ses Etats, & Lion echut à Clodomir avec le Royaume d'Orleans. Clotaire troisiéme fils de Clovis survécut à ses freres, & reünit tous ses etats, que ses quatre fils partagerent encore. Le sort dona à Gontran le Royaume d'Orleans dont Lion faisoit partie. Les divers changemens de Souverains firent souvent changer de face à cete Ville. Elle se trouva dans une situation plus tranquile sous Charlemagne qui possedant un vaste Empire dona aux Provinces des Comtes pour les gouverner, & fit de sages Ordonances pour la conduite des peuples d'inclinations & de mœurs diferentes. Il ajouta à ses ordonances l'établissement des Intendans qu'il envoyoit de tems en tems pour s'informer de la conduite des Comtes & des Magistrats. Appendant que Charles, Pepin, & Louis fnomé depuis le Debonaire ne se fissent jour la guerre pour le partage de ses terres, & Pepin moururent avant l'Empe il le fit lui-même par son testament. Cleur pere, ce qui eleva Louis à l'Em Aprés sa mort Lotaire son fils recueillit succession outre le titre d'Empereur, celui de Bourgogne, & Lion. Quatre lie, les Alpes, le Royaume de Proven cinq ans aprés la mort de l'Imperatrimengarde son epouse il se fit Religieux *Monastere* de Prum proche de Tre

7

partagea auparavant ſes états entre Louïs, Charles, & Lotaire ſes trois fils. Charles eut une partie de la Bourgogne dans laquelle la Ville de Lion etoit compriſe. Charles mourut à Lion, & fut enterré dans le Monaſtere des Religieuſes de ſaint Pierre. Louïs, & Lotaire partagerent ſa ſucceſſion & Lotaire eut la Ville de Lion. Il mourut à Plaiſance au retour de Rome, où il etoit allé pour obtenir d'Adrien ſecond l'abſolution des cenſures qu'il avoit encouruës à l'ocaſion de ſon mariage avec Valdrade.

Cete mort cauſa de grandes diviſions entre Charles le Chauve, & Louïs Roi de Germanie ſur le partage des états de Lotaire leur neveu qui n'avoit point laiſſé d'enfans legitimes. Charles le Chauve eut Lion dans ſon partage, & s'y rendit pour s'y faire reconoître. Il y etablit pour gouverneur Boſon ſon beaufrere en qui il avoit une entiere confiance.

Louïs le Begue ſon fils lui ſucceda en 878. Aprés ſa mort arivée à Compiegne l'anée ſuivante, Boſon quoi que ſon beaupere partit de Provence & du Lionnois où Charles le Chauve l'avoit etabli en qualité de Comte, & alla en Bourgogne où il ſe fit couroner Roi. A peine Louïs & Carloman fils de Louïs le Begue eurent-ils eté ſacrez par Anſegiſe Archevêque de Sens, qu'ils pourſuivirent Boſon pour lui ôter la portion du Royaume qu'il avoit uſurpée. Boſon ne pouvant leur reſiſter alla trouver à Vormes l'Empereur

Charles le Gros & lui fit homage du Royaume de Provence, come Feudataire de l'Empire le premier Novembre de l'an 882. mourut cinq ans aprés, & laiſſa un fils nomé Louïs. Ermengarde ſa mere le mena à l'Empereur qui le confirma dans la poſſeſſion des etats que ſon pere avoit tenus. Les Evêques l'élurent Roi, & Aurelien Archevêque de Lion le courona.

Le quatriéme livre contient l'hiſtoire de la ville de Lion ſous la domination des rois de la Bourgogne Transjurane, qui n'ont rien de comun avec les Bourguinons Vandales qui avoient regné depuis le debris de l'Empire Romain & avant Clovis. Le premier de ces Rois ſe nomoit Rodolfe. Les Annales de Fulde nous aprenent que dés l'an 888 il avoit eu l'adreſſe de monter ſur le Trône. Rodolfe ſecond ſon fils lui ſucceda & mourut de maladie au mois de Janvier de l'an 937. Oton Roi de Germanie ſe ſaiſit auſſi-tôt de Conrard fils aîné de Rodolfe ſecond. Mais ayant depuis epouſé en ſecondes noces Adelaïde ſa ſœur il le mit en liberté, & lui rendit ſes etats.

Conrard epouſa Matilde de France, ſœur du Roi Lotaire, qui en faveur de ce mariage lui ceda ſes pretenſions ſur le Lionnois, ſi bien que Lion retourna ſous la domination des Rois de Bourgogne. Conrard mourut en 994. & eut ſon fils Rodolfe III pour ſucceſſeur, qui n'ayant point d'enfans & ſe voyant *meprite* pour ſa lâcheté ſe mit ſous la protection

tion de l'Empereur Henri ſon neveu. Les Seigneurs de Bourgogne aprehendant de tomber ſous la domination de l'Empereur, furent ſur le point de ſe ſoulever, & Burchard Archevêque de Lion frere de Rodolfe III. ſe ſaiſit de la Breſſe, du Bugei, & du Pays de Dombes, & ſe fit doner la Ville de Lion par apanage.

L'Empereur Henri mourut ſans avoir pu prendre poſſeſſion de la Bourgogne. Conrard le Salique qui lui ſucceda fit perſuader à Rodolfe de lui faire une donation ſemblable à celle qu'il avoit faite en faveur de Henri. Rodolfe acablé de maladies, & ennuyé de ſa grandeur envoya ſes ornemens Royaux à Conrard, & finit ſes jours au mois de Septembre de l'an 1032.

Conrard entra à main armée dans la Bourgogne, s'y fit reconoître, & y declara Henri ſon fils ſon ſucceſſeur, qui laiſſa le même Royaume à Henri IV. ſon fils, en 1065. Henri V. ſon fils fut Roi de Bourgogne aprés lui. Les Empereurs Lotaire & Conrard de Suaube ſe maintinrent en poſſeſſion de ce Royaume. Friderie premier qui avoit eté couroné Empereur en 1157. ſe rendit en Bourgogne, & voyant qu'il lui ſeroit difficile d'en recouvrer l'entiere poſſeſſion ſe reſolut d'en laiſſer les debris aux uſurpateurs, & de ſe contenter de leur homage. Il reçut donc le ſerment d'Etiene Archevêque de Vienne, d'Heraclius Archevêque de Lion, de Geofroi Evêque d'Avignon, & de pluſieurs

ſieurs autres Seigneurs. Ce fut par un trait de politique qu'il comit aux Prelats le Gouvernement temporel des Villes, ſous le titre de Comtes, parce que changeant ſouvent ces titres ne devenoient point hereditaires. La Bulle qu'il dona à Heraclius ſe conſerve dans le treſor de l'Egliſe de Lion, & eſt inſerée ici en notre langue.

L'Empereur Frideric mourut en la terre Sainte l'an 1190. Conrard ſon fils y mourut lui-même au ſiege de Ptolemaide, aprés quoi Henri VI. ſon frere alla à Rome où il fût couroné Empereur. Frideric II. ſon fils lui ſucceda au Royaume de Sicile, & à l'Empire. Ses voyages en la terre Sainte, & ſes diferens avec les Papes firent que la plûpart des Eccleſiaſtiques de Bourgogne ſecouërent le joug de ſa domination. Innocent IV. choiſit Lion pour ſa retraite contre la puiſſance de ce Prince. Il y demeura ſix ans, protegea les citoyens contre l'Archevêque & les chanoines irritez de ce qu'il avoit voulu doner des Prebendes à des étrangers, ſes parens & ſes proches. En 1251. il excomunia & depoſa Frideric, ce qui ruina l'autorité de cet Empereur dans Lion, & procura l'independance aux Archevêques juſqu'à ce que le Roi Philipe le Bel pretendit que cete Ville relevoit de ſon autorité, & ſur la reſiſtance qu'y trouverent ſes Oficiers, leva une armée comandée par Louis Roi de Navare ſon fils.

Le cinquiéme livre etablit la juridiction

des

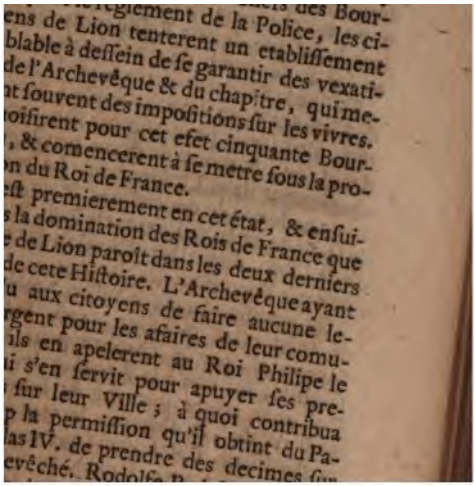

...reglement de la Police, les ci-
...ens de Lion tenterent un etablissement
...blable à dessein de se garantir des vexati-
...de l'Archevêque & du chapitre, qui me-
...nt souvent des impositions sur les vivres.
...oisirent pour cet efet cinquante Bour-
..., & comencerent à se metre sous la pro-
...n du Roi de France.

...est premierement en cet état, & ensui-
...s la domination des Rois de France que
...e de Lion paroît dans les deux derniers
...de cete Histoire. L'Archevêque ayant
...u aux citoyens de faire aucune le-
...rgent pour les afaires de leur comu-
... ils en apelerent au Roi Philipe le
...i s'en servit pour apuyer ses pre-
... sur leur Ville ; à quoi contribua
...p la permission qu'il obtint du Pa-
...las IV. de prendre des decimes su-
...evêché. Rodolfe

L'an 1292. Philipe le Bel reçut par ſes lettres patentes les citoyens de Lion ſous ſa protection, & etablit un Gardiateur auquel il ordona de ne pas permetre qu'ils ſoufriſſent aucun tort. Boniface VIII. qui avoit eté chanoine de Lion, prit avec chaleur la defenſe de cete Egliſe contre le Roi, ce qui cauſa depuis de grans troubles.

Philipe le Bel qui avoit trouvé en la perſone de Clement V. un Pape favorable à ſes interêts, s'en ſervit pour afermir ſon autorité dans Lion, & acorda de grans privileges au chapitre par deux Ordonances. La premiere ne parle que de conceſſions & de graces: la ſeconde eſt un traité entre le Roi, & l'Egliſe de Lion, duquel la publication fut empêchée par l'opoſition des citoyens.

Il y eut plus. Louïs de Villars Archevêque de Lion etant mort en 1308. Pierre de Savoye elu par le chapitre pour remplir ſa place, fut cité à la Requête des gens du Roi pour préter ſerment de fidelité; ce qu'il refuſa, & deſavoua le traité de ſon predeceſſeur. Cet Archevêque etoit à Paris, où il confera avec Guillaume de Nogaret à qui le Roi avoit confié ſes Seaux. La conference ſe termina au refus que l'Archevêque fit de ratifier le traité, ſur quoi Nogaret fit dreſſer un procés verbal.

Le Roi irrité contre l'Archevêque fit aſſieger Lion par Louïs Hutin ſon fils. L'Archevêque fut pris, & gardé long-tems

à

à Paris. Lassé des troubles il se resolut à la persuasion du Comte de Savoye son parent, de s'acorder avec le Roi. Le traité fut passé au tems du Concile de Vienne. Clement V. qui y presidoit laissa pourtant à l'Archevêque toute la liberté de soutenir ses droits, & de chercher ses avantages. En consequence de l'acord fait au Concile de Vienne, le Roi etablit ses Oficiers à Lion. La mort de Philipe le Bel arivée à Fontainebleau en 1314. suspendit l'execution du traité, qui fut neanmoins conclu par Louïs Hutin son fils, & son successeur. L'Archevêque en passa encore un autre avec Philippe le Long par lequel il le reconut Souverain, & prit de lui en Fief le Comté de Lion.

Depuis que les Rois furent en possession de la Souveraineté de Lion, ils y enoyerent des Gouverneurs. Le premier t Tannegui du Chatel qui y ariva en 163.

Il y a tant de particularitez remarquas dans cete histoire, tant de decoutes curieuses, tant d'inscriptions, tant stes & tant d'autres monumens, que si oulois seulement les indiquer, il me fau- t une beaucoup plus grande etenduë que où je suis renfermé.

Letre

Létre ſur la diſpute entre Monſieur Huguens & Monſieur Renau touchant la Theorie de la Maneuvre des Vaiſſeaux.

MOnſieur, j'ai lû come vous me l'avez ordoné la diſpute entre Monſieur Hug. & Monſieur Renau: vous voulez deplus que je vous en diſe mon ſentiment. Je vous obeïrai, encore que ce me ſoit un embaras tout extraordinaire, & une temerité ſans exemple de vouloir raiſoner devant mes maitres. Il m'a paru d'abord que ces deux grans homes convenoient d'un principe qui a beſoin d'être examiné. Monſieur Renau dans le 13. art. du 1. ch. de la Theorie de la maneuvre, dit que les reſiſtances de l'eau contre le Vaiſſeau, etant come les quarez des viteſſes du vaiſſeau, les puiſſances qui le font mouvoir ſelon diferentes viteſſes, doivent être come les quarez de ces viteſſes; & Monſieur Renau prend pour puiſſance ou force le produit de la maſſe par la viteſſe. Dans ce ſens je ne croi pas qu'il ait raiſon. Je croi qu'il faudroit diſtinguer les puiſſances priſes dans ce ſens d'avec leurs percuſſions; car leurs raiſons ſont doublées. Si les reſiſtances de l'eau contre le vaiſſeau ſont come les quarez des viteſſes du vaiſſeau, reciproquement les percuſſions du vent contre la voile ſont come les quarrez des viteſſes du vent. Si Monſieur Renau avoit poſé *percuſſion* à percuſſion, diſant, les reſiſtan-

nces ou percuſſions de l'eau etant come
uarez des viteſſes du vaiſſeau, les per-
ons du vent contre la voile ſeront come
uarez de viteſſes du vent, ſon principe
vrai. Mais il compare les puiſſances du
ou ſes quantitez de mouvement aux
ſions de l'eau, & dans ce ſens il n'eſt
i que pour doner au vaiſſeau une viteſ-
ple, il faille que le vent ait une viteſſe
ple, il ſufit qu'il ait une viteſſe doubles
onvient tres bien au calcul: mais dans
ſens le calcul eſt impoſſible. Pour
ceci je croi qu'il faut examiner ce qui
lans la percuſſion.

ute premierement qu'on doive faire
rence entre la percuſſion d'un cors
dur, & celle des parties d'un cors
r les parties du fluide font leur per-
cceſſivement, & toute la percuſſion
pas par le choc des premieres par-
'y comence & s'acheve par le choc
s parties qui ſe ſuivent. Mais dans
r lors que les premieres parties
oc, ces premieres parties reçoi-
le méme inſtant l'impreſſion de
Te; & je ne conçois pas qu'une
ntité d'eau pouſſée par un jeét
forte percuſſion qu'un cilindre
areille quantité de maſſe & de vi-

ion me paroit reciproque entre
ant & le cors choqué, tellement
le cors choqué ſoit en repos,

il

il fait le même efort ſur le cors choquant que celui qu'il reçoit. Il eſt indiferent qu'un couteau ſuſpendu ſoit frapé d'un plat d'étein, ou que le plat ſuſpendu ſoit frapé du couteau. Le plat eſt toujours egalement percé.

Cela me paroît convenir aux loix du mouvement; car lors qu'un cors en mouvement en rencontre un autre en repos, il lui done une partie de ſa viteſſe & en perd une pareille quantité: cete comunication de mouvement s'apele percuſſion: l'on peut dire que dans cet inſtant il ſe forme une certaine puiſſance qu'on peut apeler puiſſance de la percuſſion laquelle eſt diſtribuée dans un inſtant aux deux cors, car il y a un pareil efort à doner du mouvement à un cors en repos, que d'en ôter une pareille quantité à un qui eſt en mouvement. Or je dis que ces puiſſances ſont en raiſon doublée des viteſſes, & que ſi la viteſſe du cors en mouvement devient double, cete puiſſance ſera quadruple, & que ſi la viteſſe devient triple, la puiſſance de la percuſſion ſera nonecuple. Il faut obſerver que la quantité des puiſſances ou chocs s'exprime par la multiplication: car lors qu'un ſujet reçoit une viteſſe, il la reçoit toute en chacune de ſes parties; ſi une maſſe doit faire deux pieds par ſeconde, chacune de ſes parties aura une pareille viteſſe; c'eſt pourquoi la quantite de mouvement eſt un produit de la maſſe par la viteſſe. Et puis que l'experience fait voir que dans les percuſſions les cors agiſſent recipro-

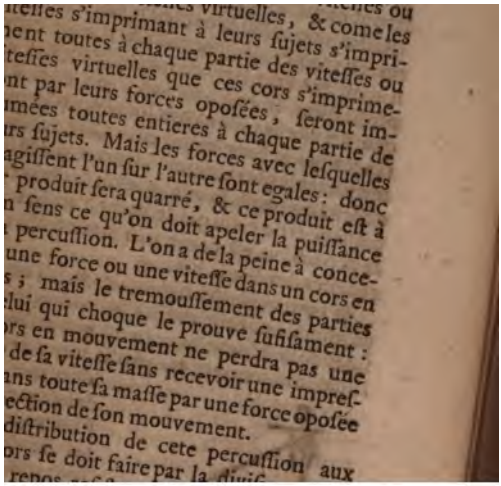

noit des poids qui etoient come les quarrez de ſes viteſſes. L'on doit donc conclure que lors qu'un cors eſt meu avec diferentes viteſſes contre un cors en repos, les percuſſions ſeront come les quarrez des viteſſes & que les viteſſes que reçoit le cors en repos ſeront come les racines des percuſſions; mais come il n'eſt pas en uſage de metre le raport des percuſſions en comparaiſon, on doit dire que les viteſſes d'un cors ſont come les puiſſances qui le font mouvoir. Cete maniere me paroît la plus naturele, parce que le cors qui eſt mû reçoit ſa viteſſe ſelon les forces ou puiſſances de celui qui ſe meut, au lieu que la percuſſion eſt compoſée des efects reciproques des deux cors.

Si vous voulez convenir de ceci il ne ſera pas dificile de reſoudre la queſtion qui a eté le ſujet de la diſpute de ces deux grans homes, laquelle autrement me paroît inexpliquable.

Monſieur Hug. dans cete queſtion exprimant les forces qui font mouvoir le vaiſſeau par les lignes c K & K g, dit que ſi on lui ôte la force ou puiſſance avec laquelle il ſe meut ſelon K g, & qu'on lui laiſſe la ſeule force ſelon c K, il ne doit pas parcourir c K, mais une moyene proportionele entre c K & K g, à cauſe que la reſiſtance de l'eau fait que les viteſſes ſont come les raci-

racines des forces. Mais si le vaisseau
court cete moyene proportionele, sa fo
ou puissance sera exprimée par cete moy
proportionele, sa viteſſe sera encore exp
mée par cette moyene proportionele, p
ce que les diferentes viteſſes d'un mob
ſont come les lignes qu'il parcourt dans u
même tems, & les lignes ſont come les pro
duits de la maſſe par ſes viteſſes: or la maſſ
dans ce cas eſt toujours la même: donc les vi
teſſes ſeront come les forces: ſa force ou
puiſſance ſera donc come cete moyene pro-
portionele. Mais on la ſupoſoit come c K:
donc cela eſt abſurde.

Monſieur Renau au Journal 19. du 16 Mai
695 page 221. demontre que les forces du
ent contre la voile ſelon diferentes viteſſes,
nt come les quarez des viteſſes, & que ſa
rce ſelon diferens angles eſt come les qua-
z des ſinus de ces angles d'incidence:
is tous ces cas ne font rien à la queſtion,
l'on ſupoſe que le vent pouſſe tou-
s la voile avec une même viteſſe & ſous
même angle; je ne ſaurois concevoir que
fort conſideré par raport aux lignes c K
g, ſe doive exprimer par les quarez de
gnes, & encore moins la force ou puiſ-
du vaiſſeau ſelon les qu. de ces lignes.
poſons que le vent ceſſe & qu'il laiſſe au
u ſa quantité de mouvement, ſi on la
ere ſelon c g. Monſieur Renau veut que
ance ou force s'exprime par le quaré
& ſa force ſelon c K par le quaré de c K.

&

& ſelon K*g* par le quaré de K*g*, & que comé le quaré de *cg* eſt égal aux deux quarez des lignes *c* K & K*g*, ſa puiſſance ou force ſelon cete ligne *cg* ſera egale aux deux puiſſances ſelon les deux autres lignes, & que ſa puiſſance ſelon *cg* lui faiſant décrire la ligne *cg*, ſes puiſſances ſelon les autres lignes lui feront décrire ces lignes. Soit à preſent la ligne *cg* = *g*, k*g* = *g*K, *c*k = *c*, ſa puiſſance ſelon *cg* ſera *gg*, & ſelon les autres ſera k k & *cc*: or les puiſſances KK & *cc* font décrire les lignes k & *c*: donc *gg* = KK + *cc* fera décrire les lignes K + *c* & non la ligne *g*.

XXII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 10. Juin. M. DC. XCVII.

Les Metamorphoſes d'Ovide miſes en vers François, par T. Corneille, de l'Academie Françoiſe. In 12. 3. Tomes. à Paris chez J. B. Coignard, ruë S. Jaq. 1697.

LA Metamorfoſe a aquis à Ovide une gloire que la ſuite des ſiecles, bien loin de la diminuer n'a fait qu'acroître. Toutes les nations ſe ſont empreſſées de la traduire en leurs langues. Les Grecs-mêmes qui ſe vantoient d'avoir inventé les ſiences, & de les avoir comuniquées à tous les peuples du monde, s'en ſont enrichis. Les fables qui y ſont decrites avec un merveilleux enchainement, renferment ſous des fictions ingenieuſes tous les ſecrets de la nature, & tous les preceptes de la politique, & de la morale.

Il y a plus de vint ans que Monſieur Corneille fit paroître la traduction des ſix premiers livres, & il a depuis travaillé à l'ouvrage entier avec une ſufiſance digne d'un nom qui

fait tant d'honeur à notre siecle, & qui porte la poëſie Françoiſe à un ſi haut point de perfection.

S'il s'eſt un peu etendu en quelques endroits ce n'a eté que pour n'y point laiſſer d'obſcurité, & ſans rien changer à la penſée de l'original. Quand il a preté quelque choſe à ſon Auteur il l'a fait imprimer en caractere Italique afin qu'il fût aiſé de le reconoître. Les planches qui ſont au comencement de chaque fable, preſentent aux yeux du lecteur ce que les vers qui ſuivent expliquent à ſon eſprit.

Extrait de la letre de Monſieur Marcel Comiſſaire General de la Marine, au departement d'Arles.

VOus trouverez ici deux Inſcriptions. La premiere eſt antique & decouverte depuis peu dans les fondemens d'une vieille muraille, dont le Comandeur de ſaint Thomas de Trinquetaille, a doné les materiaux aux Capucins qui y font bâtir une Egliſe.

L'autre eſt une des plus modernes, puiſque je viens de lui doner le jour à la priere de Meſſieurs les Echevins de Marſeille qui ont fait faire un magnifique plafond dans leur grand'Sale, rempli des principales actions du Roi; & ont fondé un panegirique qui doit y être prononcé tous les ans le jour de ſa naiſſance: celle-ci n'a beſoin d'aucun comentaire.

A l'égard de l'antique nous souhaiterions que quelque curieux voulût nous eclaircir du raport que les noms qui sont au comencement peuvent avoir avec celui de *Cornelius Aper*, qui est aparament cet illustre Patron d'Arles: nous voudrions aussi savoir qui sont ces *Augustes*; si ce sont *M. Antonius Verus*, & *L. Ælius Verus* son gendre qui prirent conjointement le titre d'*Augustes*; *tantumque hujus rei*, dit Spartianus, *& novitas & dignitas valuit, ut fasti consulares nonnulli ab his sumerent ordinem Coss.*

NAVIC. MARIN. AREL. CORP. QVINQVE.

Seroit-ce *Navicularium Marinarum Arelatensium corporati quinque*, ou *Quinque viri*, ou *Quinquennales*?

Je m'interesse beaucoup à cete inscription, que j'ai placée dans mon bureau come un titre autentique de l'ancieneté de mon departement, qui etoit celui du Prefet des Classes du Rosne.

COMINIO [illegible]
CLAVI BO[illegible]
AGRICOLA[illegible]ELIO
APROPRAEF. [illegible]COHOR.
TERT. BRACCARAVGVSTANO
TRIBVNLEG[illegible]ADIVT. PROCVR
AVGVSTORVM DADANNONAM
PROVINCIAE NARBONENSIS
ET LIGVRIAE PRAEFA[illegible]OLIARIAE
IN MAVRETANIA CAESARIENSI
NAVIC·MARIN-AR EL
CORP·QVINQ·PATRO[illegible]·
OPTIMO ET INNOCENTIS
SIMO

Nullum majus opus, quam quod pater extitit hujus.

VOTUM POPULI

LUDOVICO MAGNO GALLIARUM REGI

semper Augusto votum susceptum à Massilienſibus in perpetuum.

CONSERVATÆ CIVITATIS BENEFICIO VICTI MASSILIENSES HANC AULAM IN CURIA NOMINI TANTI REGIS IN PERPETUUM CELEBRANDO RATAM, STATAM ET TROPHÆIS EJUS INAUGURATAM ESSE JUSSERUNT HAC LEGE, QUAM HIC HODIE PALAM ET SPONTE ROGAVERUNT MATT. FABER, HONORATUS GUINTRANDUS, DAVID MAGY, JOANNES JOUVENE COSS. ET ANGELUS TIMON ASS. UT QUOT-ANNIS NON. SEPTEMP. QUA DIE EUM SECULI FELICITAS ORBI TERRARUM EXEMPLAR MAGNITUDINIS EDIT, COLLATO PRIUS AD DEUM O. M. VOTO, PANEGYRICUM EI DICAT ORATOR.

Universæ usualis Mathematicæ Theoria. In quâ novâ quadam & extricatâ methodo insigniores Euclidis, Apollonii, Archimedis & Theodosii propositiones demonstrantur; additis speciosæ & analyticæ Geometriæ logarithmorum, Trigonometriæ planæ & sphericæ, Geometriæ practicæ-mechanicæ, staticæ, opticæ ad experimentalis Philosophiæ faciliorem notitiam consequendam præcipuis fundamentis. Tomus primus qui dialecticam mathematicam, seu organum ad universalis quantitatis naturam aperiendam comparatum, complectitur. Autore Michaële Angelo Fardella, Siculo Drapanensi. In 12. Venetiis. & se trouve à Paris chez Antoine Dezallier, rue saint Jaques.

IL y a quatre raisons principales qui empechent de faire des progrés dans les Matematiques. La premiere est l'ambiguité des termes; la seconde l'obscurité des axiomes; la troisiéme le defaut d'une bone metode; & la quatriéme l'insufisance des principes.

Les anciens Geometres ont defini les mots; mais ils l'ont fait avec si peu d'exactitude q'il faut recourir à de nouveles definitions. Ils ont posé pour premier axiome, que le tout est plus grand que sa partie; cependant ils n'ont jamais bien expliqué ce que c'est que Tout, ni ce que c'est que Partie. Quant à leur metode elle est si vague & si indeterminée, qu'il n'y a qu'un long *usage qui puisse* enseigner de quelle maniere il

il faut s'en ſervir. Outre que le but des Matematiques etant de decouvrir les proprietez des quantitez, il ne faloit pas comencer, come Euclide, par la conſtruction du triangle equilateral; mais par la nature même des proportions; d'où l'on auroit deduir facilement la plus grande partie des propoſitions qui ſont contenuës dans les quatre premiers livres d'Euclide. Enfin l'anciene Geometrie ne ſufit pas pour reſoudre tous les theoremes ou problêmes; ou ſi on les reſout par ſon moyen ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine, & par une longue ſuite de raiſonemens.

Pour remedier à ces defauts, les Geometres ont inventé la Geometrie ſpecieuſe ou le calcul analitique. Monſieur Viete y a travaillé le premier; & Monſieur Deſcartes aprés lui. Meſſieurs Neuton, Leibnits & autres ont enſuite tellement illuſtré cete metode, qu'elle ſert non ſeulement à découvrir les veritez matematiques, mais encore à reſoudre les plus dificiles problemes de Fiſique. Cependant bien que cete metode analitique qui a été inventée de nos jours, ſoit beaucoup plus excellente que l'anciene Geometrie, elle eſt neanmoins remplie de tant de queſtions ſuperfluës & equivoques, que notre auteur croit que c'eſt avec raiſon que Cottignes l'a rejetée dans ſa Logiſtique.

La metode que Cottignes a inventée eſt plus exacte, plus ſure & plus univerſelle, ſelon notre auteur; mais elle n'eſt pas ſans defaut, & ſur tout elle *manque* d'ordre & de netteté.

Il nous avertit auſſi que Cottignes l'
prié de reduire ſa logiſtique à une
forme, mais qu'il n'a pas voulu l'e
dre pendant que Cottignes a vécu;
pour rendre cete logiſtique utile au
faloit y ajouter & retrancher pluſieu
ce qu'il n'a pas voulu faire de peur d
à ſon ami. Il nous aſſure enſuite q
dans la logiſtique de Cottignes & d
rie des plus ſavans Geometres, ce q
meilleur dans cet ouvrage.

Il le diviſe en quatre parties. Da
miere il etablit une metode univer
s'avancer dans la Geometrie. Cet
contient les principes generaux des
tiques. Il l'apele la *Dialectique M*
Univerſelle; & il lui done ce nom en
le diſpoſe l'eſprit à reſoudre facil
queſtions Matematiques, par la d
des proprietez generales & comun
tes les eſpeces de quantité.

Dans la 2. il enſeigne des moyen
liers pour decouvrir la nature de l
continuë. Il apele cete partie la *
Geometrique, entant qu'elle ſert à
les proprietez des lignes, des plan
ſolides.

La 3. partie contient l'uſage ou
de la Dialectique univerſelle, dans la
trouve des demonſtrations aiſées d
ficiles queſtions d'Euclide, d'A
d'Apollonius, & de Theodoſe; à
joute les fondemens de la Trig

tant rectiligne que curviligne & de l
metrie pratique.

Dans la 4. partie, qui eſt come la
ſon ouvrage, il etablit les principes de l
canique, de la ſtatique, & de l'optique,
la conoiſſance eſt abſolument neceſſaire
l'intelligence de la Filoſofie experimen
laquelle eſt aujourd'hui le plus en uſage.

De ces quatre parties l'auteur ne nous
ne encore que la premiere, qui eſt la Di
ctique Matematique. Il la diviſe en cinq livr
Dans le premier, avant que d'entrer dans
Teorie de la Dialectique Matematique, q
regarde principalement la comparaiſon d
quantitez, il propoſe quelques pratiques un
verſelles qu'il reduit à l'Addition, à la Sub
ſtraction, à la Multiplication, à la Diviſion
& à l'extraction des racines.

Dans le ſecond il propoſe une metode
our faire avec facilité les operations de l'A-
itmetique pratique.

Dans le 3. il explique la nature des propor-
ons; & aprés avoir demontré que cete Teo-
eſt dificile, il fait remarquer que les plus
uſtres Geometres de notre tems ont travail-
à la rendre plus claire; mais qu'ils n'y ont
reüſſi pour deux raiſons; 1. parce que la
ſe eſt tres dificile en elle-même; 2. parce
ls n'ont pas ſû determiner aſſez preciſe-
t ce que c'eſt que la proportion ni l'égali-
deux proportions.

ans le 4. il traite de la compoſition & de
olution des quantitez.

Dans le 5. & dernier, il propose une metode analitique pour resoudre promtement & avec facilité toutes les questions qui regardent l'Aritmetique & la Matematique universelle, se reservant à traiter dans la 2. partie de sa Teorie Geometrique, de l'Analise qui sert à resoudre les questions qui ont pour objet les lignes, les surfaces, & les solides.

Conjectanea in L. IX de Vectigalibus & Commissis Cod. & in XI. Justiniani edictum. In 4. Cadomi. 1696.

LA Loi neuviéme au Code de *Vectigalibus, & Commissis* est conçue en ces termes: *Usurpationem totius licentiæ summovemus circà Vectigal Arabarchiæ per Ægyptum atque Augustaneam constitutum, nihilque suprà traductione animalium (quæ sine prohibitione solitâ, minimè permittenda est) temeratè per Licentiam vindicari concedimus.*

Monsieur Cujas dans le 37. chapitre du 8. livre de ses observations, & dans ses œuvres postumes a cru que le texte de cete Loi etoit corompu, & qu'il faloit lire *Alabarchiæ* au lieu d'*Arabarchiæ*. Par le mot d'*Alabarchiæ*; il entend ce qui se payoit pour le passage des troupeaux; & par celui d'*Alabarches* il entend celui qui tenoit le regître où s'écrivoit ce qui avoit eté payé pour ce passage.

Plusieurs Docteurs ont embrassé la restitu-

tion

tion de ce grand Juriſconſulte, & quelques autres ſe ſont tenus à la leçon ordinaire. Monſieur le Blais du Queſnel Docteur en Droit dans l'Univerſité de Caen eſt de ce dernier ſentiment qu'il apuye de raiſons qui n'avoient eté aleguées par aucun autre.

Il detruit d'abord le fondement de Monſieur Cujas, qui conſiſte à dire qu'Alaba ſelon Favorin ſignifie l'Encre ou l'Écriture, & qu'Alabarchia ſignifie l'Intendance du Regître où s'écrivoient les payemens faits pour le paſſage des Troupeaux dont il eſt parlé dans la Loi. Monſieur le Blais du Queſnel demeure d'acord qu'Alaba ſignifie Encre; mais il ne demeure pas d'acord qu'il ſignifie Ecriture, ni qu'Alabarchia ſignifie la garde ou l'Intendance de l'Ecriture, & du Regître. Il propoſe enſuite des conjectures touchant le veritable ſens de ces mots; mais en quelque ſens qu'ils ſoient pris, ils n'entrent point dans la loi où il faut lire come l'on a toujours fait *Arabarchiæ*, & non, *Alabarchiæ*.

Bibliotheca Hiſpana vetus, ſive Hiſpanorum qui uſquam unquamve ſcripto aliquid conſignaverunt, notitia, complectens ſcriptores omnes qui ab Octaviani Auguſti Imperio uſque ad annum M. floruerunt. Tomus primus, auctore Nicolao Antonio Hiſpalenſi Iuriſconſulto Ordinis S. Jacobi equite, Patriæ Eccleſiæ Canonico, regiorum negotiorum in urbe & Romanâ curiâ Procuratore generali, demum Matriti conſiliario Regio. Opus poſthumum. Nunc primùm prodit juſſu & expenſis Eminentiſſimi & Reverendiſſimi Domini D. Ioſephi Saenz Cardinalis de Aguirre. In fol. Romæ. & ſe trouve à Paris chez Jean Aniſſon. 1696.

NIcolas Antoine nâquit à Seville en 1697. y etudia en Humanitez, puis y fit ſon cours de Filoſofie ſous les Dominicains. Il alla enſuite etudier en Droit civil & en Droit canonique dans l'univerſité de Salamanque, où il fit de ſi grans progres, qu'étant encore jeune il y compoſa un traité intitulé : *de exilio, ſive de pœnâ exilii, exulumque conditione, & juribus*, qu'il fit imprimer à Anvers.

Quand il fut de retour à Seville il s'enferma dans le Royal Monaſtere des Benedictins, & y travailla pendant pluſieurs anées à la biblioteque d'Eſpagne, & ſe ſervit pour cet efet des livres de Benoît de la Serna qui en etoit alors Abé, & Doyen de la Faculté de Teologie de Salamanque.

En 1659 il fut envoyé à Rome par le Roi Phi-

l'Egliſe de Seville, dont il employa le
u en aumônes & en livres. Il en amaſ-
de trente mile volumes, de ſorte que
lioteque ne cedoit qu'à celle du Vati-
Avec ce ſecours joint à un travail conti-
& à une aplication infatigable, il ache-
liblioteque d'Eſpagne en quatre volu-
n fol. Il fit imprimer les deux premiers
ne qui comprenent tous les auteurs qui
rit depuis l'an 1590. juſqu'en 1670. Il
es deux autres imparfaits qui compre-
es auteurs qui ont écrit depuis le tems
mpereur Auguſte juſqu'à l'an 1500.
avoir fait imprimer les deux premiers
les il fut rapelé à Madrit par le Roi
es II. pour y exercer la charge de Con-
de la Creuſade, ce qu'il fit avec une
e integrité juſqu'à ſa mort arivée en
Peu de jours auparavant il ecrivit une

mourant que ſa nombreuſe Biblioteque qu'il avoit tranſportée de Rome à Madrit. Au contraire ſa ſucceſſion s'eſt trouvée telement chargée de detes que ſes deux freres qui ſont Chanoines de Salamanque, & ſes neveux ont eté hors d'état de faire imprimer ſa Biblioteque d'Eſpagne, & l'ont envoyée à Monſieur le Cardinal d'Aguire qui a eu la generoſité de ſe charger des frais de l'impreſſion, & d'en doner le ſoin à Monſieur Marti ſon Bibliotecaire, qui y a ajouté des notes ſous le nom de cete Eminence.

La Preface que Nicolas Antoine a miſe à la tête a deux parties, dont la premiere n'eſt qu'une enumeration pompeuſe des avantages que les Eſpagnols s'atribuent ſur les autres nations. Il y celebre les exploits de leur valeur, la pureté de leur foi, leur zele pour la Religion, la ſageſſe de leurs conſeils, la juſtice de leur gouvernement, leur fidelité envers leurs Souverains, & le ſuccés de leurs etudes en toute ſorte de profeſſions.

Dans la ſeconde partie il montre quelle eſt l'utilité des catalogues de livres, il trace le plan de celui qu'il a entrepris. A l'égard du premier point pour découvrir cete utilité, il dit qu'une partie de l'erudition conſiſte à conoître les auteurs qui ont excelé en chaque ſorte de ſujets, & de ſavoir en quel lieu, & en quel tems ils ont ecrit, à quelle ocaſion, par quel motif, & avec quelle liberté.

Geſner a le premier conçu le deſſein d'une *biblioteque* univerſele, qui renfermât ab-

solument tous les livres en toute sorte d
ces ; mais come il a parlé avec trop de
vete des auteurs & de leurs ouvrages, S
& plusieurs autres ont ajouté ce qui man
à son travail.

De sávans homes ont entrepris des ca
gues des Ecrivains qui se sont atachez à
professions particulieres. Les uns se sont
nez aux livres de Teologie, & aux comen
res sur l'écriture. Les autres n'ont celebré
les Filosofes. D'autres ont recueilli les se
Jurisconsultes. Vander-linden n'a parlé q
des Medecins & s'est contenté des titres
leurs ouvrages sans s'etendre beaucoup sur
qui regarde leur persone. Ricciolus n'a fait u
recueil que des Astronômes, & des Cosmo
grafes. Vossius le Pere a porté son jugemen
des Historiens Grecs & des Latins. Lilius
Gregorius Giraldus a ecrit des Poëtes, &
Pierre Borel des Chimistes.

D'autres ont fait l'eloge des auteurs qui a-
voient excelé en diverses professions. Le P.
Louïs Jacob de l'ordre des Carmes a publié
une biblioteque des Papes, & en a composé
plusieurs autres qui n'ont pas encore vu le
jour, savoir une des Cardinaux, une des
Rois, une des Femes illustres, une des
Historiens de Bourgogne, une des Histo-
riens de France, une des Imprimeurs cele-
bres, & une des livres imprimez avant la fin
du quinziéme siecle.

La plupart des Ordres Religieux ont pris
le soin particulier de conserver les noms &

la

la memoire de leurs Ecrivains. Triteme a ramaſſé les Benedictins, Henriquez ceux de Citeaux, le P. Charles de ſainte Marie les Feuillans, Gabriel Pennot les Chanoines de ſaint Auguſtin, Dorlandus les Chartreux, Leandre Albert & pluſieurs autres les Dominicains, Vadingus les Cordeliers, Thomas Gratien les Auguſtins, Pierre Lucius, & pluſieurs autres les Carmes, Alegambe les Jeſuites.

Quelques-uns n'ont entrepris de parler que des auteurs de leur nation. Ainſi Triteme, Wimphelingus, & Melchior Adam ont ecrit des Alemans Baleus, & Pitſeus des Anglois, Dempſter des Ecoſſois, Jaques Varée des Irlandois, Simon Starovolſcius des Polonois, Bartolin des Danois, Aubert le Mire des Flamans, Antoine du Verdier, & François Grudée de la Croix du maine, & André du Cheſne des François.

Juſqu'ici il n'a paru encore aucun catalogue general des livres compoſez par les Italiens en toute ſorte de langues. Il n'y en a que de particuliers qui ne contienent que des livres compoſez ou en Italien ſeulement, ou en d'autres langues depuis un certain nombre d'anées.

Pour venir maintenant aux Eſpagnols qui font le ſujet de cet ouvrage, les deux premiers qui ayent ecrit de ceux de cete nation qui ont eté recomandables par leur doctrine, ſont Lucius Marineus Sicilien dans un livre qui a pour titre: *de laudibus Hiſpaniæ*, & Alfonſe, Garſias, Matamore de Seville dans

un traité, *de Academiis, & doctis Hiſpaniæ viris.* Mais l'un & l'autre n'ont parlé que d'un petit nombre de Savans Eſpagnols, ſans faire aucune mention de leurs ouvrages. Ainſi ce qu'ils ont ecrit ne peut pas paſſer pour une biblioteque des ecrivains Eſpagnols. Le P. André Scot etant en Eſpagne s'aviſa le premier d'en compoſer une qui fut imprimée à Francfort en 1608. ſous le nom de Scot voyageur. Quelque habile que fût le P. André Scot, ſa biblioteque ne done qu'une conoiſſance fort legere & fort imparfaite des auteurs qui ont fleuri en Eſpagne. Des trois Tomes qui la compoſent, le premier ne traite que de l'établiſſement de la religion Cretiene en Eſpagne, des Univerſitez, des Evêques, des Conciles, & des Rois. Le ſecond contient les eloges des ſavans Eſpagnols, anciens & modernes rangez en dix claſſes. Les anciens tant ceux qui ont travaillé ſur les matieres de Religion que ceux qui n'ont traité que les profanes ſont ſeuls dans la premiere claſſe. Les modernes rempliſſent les neuf autres, ſavoir les Dominicains la ſeconde, les Cordeliers la troiſiéme, les Carmes la quatriéme, les Auguſtins la cinquiéme, les Jeſuites la ſixiéme, les Juriſconſultes la ſeptiéme, les Medecins la huitiéme, les Poëtes, & les Femmes ſavantes la neuviéme, & les Hiſtoriens la derniere.

Le P. André Scot n'a rien dit du tout des Ecrivains des autres ordres, bien qu'ils ayent été en grand nombre, & d'un grand merite.

te. Il n'a pas même doné à ceux dont il a parlé, toutes les louanges qui leur etoient dues, ni raporté tous les ouvrages, ni marque le tems & le lieu où ils avoient eté imprimez. Le troisiéme Tome contient un eloge plus etendu des Teologiens, des Jurisconsultes, des Medecins; à la fin duquel se trouve le voyage de Didacus Lopez Stunica depuis Alcana de Henarés jusqu'à Rome. Quoi qu'il soit rempli de particularitez curieuses, il n'a aucun raport à un catalogue de livres Espagnols.

Le P. André Scot a eu peu d'égard aux Espagnols qui n'ont ecrit qu'en leur langue, & n'a pu parler de ceux qui n'ont vécu qu'au dernier siecle; ce qui fait voir combien il etoit necessaire qu'un autre supleât ce qui manquoit à son travail; & c'est ce qu'a fait notre auteur, come je le ferai voir dans la suite de cet extrait.

XXIII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 17. Juin. M. DC. XCVII.

Bibliotheca Hiſpana vetus, ſive Hiſpanorum qui uſquam unquamve ſcripto aliquid conſignaverunt, notitia, complectens ſcriptores omnes qui ab Octaviani Auguſti Imperio uſque ad annum M. floruerunt. Tomus primus, auctore Nicolao Antonio Hiſpalenſi Iuriſconſulto Ordinis S. Iacobi Equite, Patriæ Eccleſiæ Canonico, regiorum negotiorum in urbe & Romana curia Procuratore generali, demum Matriti conſiliario Regio. Opus poſthumum. Nunc primùm prodit juſſu & expenſis Eminentiſſimi & Reverendiſſimi Domini D. Ioſephi Saenz Cardinalis de Aguirre. Infol. *Romæ.* & ſe trouve à Paris chez Jean Aniſſon. 1696.

EN 1649. Nicolas Antoine ſe retira à la campagne dans un Monaſtere de l'ordre de ſaint Benoît, avec Jean Suarez Mendoſe ſon intime ami, pour éviter la maladie contagieuſe qui deſoloit Seville, & y [illegible] les fondemens de l'ouvrage qu'il avoit en-

entrepris. Il y lut Gesner, Simler, Possevin, les autres Bibliotecaires, & les Histoires particulieres des Villes d'Espagne, & tira un grand secours d'un livre composé à Madrit, par Thomas Tamaius sous ce titre : *Junta de Libros la Major que Espanna ha visto en su lengua hasta el anno de* 1622. L'original fut deposé entre les mains du Cardinal François Barberin, lors qu'il etoit Legat en Espagne, & a eté comuniqué à Nicolas Antoine, par Charles Moron Chanoine de saint Laurent, & Bibliotecaire de cete Eminence. Les deux Tomes qui paroissent maintenant comprenent les auteurs qui ont vécu depuis le tems de l'Empereur Auguste jusqu'à l'an 1500. rangez selon l'ordre de la Cronologie. Ces deux tomes sont divisez en dix livres, dont il y en six dans le premier, & quatre dans le second. L'auteur a retranché de ces deux tomes les auteurs Arabes, & les a mis à part à la fin selon l'ordre de l'alfabet. Il en avoit fait autant des auteurs Hebreux, mais ce recueil n'a pu encore se trouver à Madrit, quelque recherche qui en ait eté faite par l'ordre de Monsieur le Cardinal d'Aguire.

Higin dont Suetone a parlé dans son livre des illustres Gramairiens, est le plus ancien qui paroisse dans ce recueil. Il etoit affranchi d'Auguste, disciple d'Alexandre Polistor, Prefet de la biblioteque Palatine, ami d'Ovide & de Licinius, patron & maître de Modestus. Il a ecrit un livre de *Vitarebusque*

busque illustrium virorum, duquel Aulugele fait mention, *de proprietatibus deorum*, *de penatibus*, *de agricultura*, & un autre intitulé : *Propemticon*. Tous ces ouvrages ne se trouvent plus. Il y en a un autre sous le titre de *Poëticum Astronomicum*, imprimé d'abord à Cologne, & depuis à Paris en 1580. mais il n'eſt pas certain qu'il ſoit d'Higin. Il y a eu un autre Higin qui a écrit *de Limitibus conſtituendis*, & un autre *de caſtrametatione*.

L. Cornelius Balbus natif de Cadis pour qui nous avons une Oraiſon de Ciceron, fut fait citoyen Romain par Pompée, prit ſoin des afaires de Ceſar à Rome, ſuivit ſon parti pendant les guerres civiles, parvint le premier de tous les etrangers au Conſulat, & amaſſa de ſi grans biens qu'en mourant il laiſſa une ſome conſiderable à chaque citoyen. Il eut un neveu de même nom qui fut Gouverneur d'Afrique, Souverain Pontife, & qui obtint l'honeur du Trionfe. Aulugele parle d'un Journal des expeditions de Ceſar, & Macrobe d'une relation atribuée à Balbus ; mais on ne ſait ſi ces deux ouvrages etoient de l'oncle, ou du neveu.

Portius Latro etoit de Cordoue, enſeigna la Retorique à Rome, & compoſa un livre de Declamations qui ne ſont pas venuës juſqu'à nous. Seneque le pere l'a propoſé come un modele d'eloquence, & a conſervé des fragmens de ſes declamations, & de celles de quelques autres Orateurs du même tems.

Ce

Ce Seneque le pere étoit de Cordouë, contemporain de Ciceron qu'il n'avoit pourtant jamais entendu plaider. Les declamations que nous avons ſous ſon nom, ſont des Orateurs qu'il avoit entendus. Il eut trois fils qu'il diſtingue dans la preface du ſecond livre. L'aîné s'apeloit Novat, & fut adopté par Gallion; le puiné fut le Filoſofe precepteur de Neron, & le dernier nomé Mela fut pere de Lucain. Novat compoſa des declamations, & ſe tua de ſa propre main, ſelon le temoignage de ſaint Jerôme, dans la coninuation de la cronique d'Euſebe.

Le Filoſofe outre ſes ouvrages en proſe compoſa pluſieurs poeſies. Lambecius dans ſa biblioteque de l'Empereur cite de lui ce diſtique.

Vento quid levius? Fulmen. Quid fulmine? Fama.
Famâ quid? Mulier. Quid muliere? Nihil.

Sidonius n'a point diſtingué le Filoſofe du Poete. La plûpart des anciens l'ont cru auteur des dix Tragedies qui ſont ſous ſon nom. Les modernes peu d'acord entre eux ſur ce ſujet, les ont atribuées à diferens Poetes.

Lucius Junius Moderatus Columella natif de Cadis, auteur des livres de l'Agriculture, vivoit au même tems que Seneque le pere. Lucain a compoſé pluſieurs poemes outre le grand de la guerre civile de Ceſar, & de Pompée. Pomponius Mela auteur d'un abregé de Geografie etoit d'une Ville d'Eſpagne,

eſt telement corompu dans
qu'il eſt impoſſible de le

etoit de la Ville de Cala-
il fut mené à Rome par Galba.
gna publiquement la Retorique, y
pteur des neveux de l'Empereur
en, & y compoſa en deux ans ſes In-
ns, qui ſont le plus parfait chef-d'œu-
u'il y ait ſur ce ſujet.
ilbilis Ville qui depuis long-tems ne
oſiſte plus, dona naiſſance à Martial.
Seville la vieille, nomée ancienement I-
talique, dona à Rome deux Empereurs,
Trajan, & Adrien. Le premier écrivit une
relation de la guerre des Daces dans la-
quelle il avoit vaincu Decebale. Il fit élever
la fameuſe colone au haut de laquelle ſes
cendres furent enfermées. Les plus me-
morables exploits de ſes armes y furent
gravez. Ciaconius en a fait faire des
planches, auſquelles il a joint ſes obſerva-
tions.

Adrien s'adona à toute ſorte d'arts & de
ſiences, & compoſa divers ouvrages en
proſe & en vers. Il publia ſous le nom
de ſes afranchis ſa vie qu'il avoit ecrite
lui-même. Il ecrivit un traité *de Mirabili-
bus*, & un autre *de Longævis*; des orai-
ſons, & des declamations. Mais tous ces
ouvrages-là ne ſe ſont pas conſervez. Il
n'y a qu'une diſpute avec le Filoſofe Epic-
tete, qui fut imprimée à Paris in 8. en 160

Les anciens ont cité ſes letres avec eloge. Il y en avoit une contre les Medecins, une pour les Cretiens, que ſaint Juſtin a louée, & une où il entreprenoit de montrer combien c'eſt un grand mal de ne pouvoir mourir lors que l'on a ſujet de le deſirer. On peut joindre à ces deux Empereurs Marc Antonin le Filoſofe, auteur des douze livres ſur ſoi-même, puis qu'il étoit originaire de Succube, ville de la Betique.

Florus de qui nous avons un abregé de l'hiſtoire Romaine, eſt mis par notre auteur au nombre des Ecrivains Eſpagnols, de même qu'Antonius Julianus, qui compoſa une hiſtoire des Juifs au tems que l'Empereur Adrien les vainquit, & les diſperſa. Mais en revanche il en retranche pluſieurs qui conſtament n'étoient point de cete nation, come Juvenal qui ſe declare lui-même de la Ville d'Aquin, Philon qui etoit Juif, Claudien qui étoit d'Alexandrie. Il ſe moque de la credulité de quelques Eſpagnols qui ont pretendu que ſaint Hierothée maitre de ſaint Denis etoit Evêque de Segovie. Sans entrer dans la queſtion des œuvres atribuées à ſaint Denis l'Areopagite, ſur quoi il ſe raporte à ce que le ſavant Pere Morin Prêtre de l'Oratoire en a ecrit, & ſe contente de montrer que Hierothée etoit d'Atênes. Il finit le premier livre par une remarque contre Aubert de Seville Benedictin, auteur d'une cronique publiée par *Lupian Zabata* autre Benedictin, lequel n'a

point

point fait de dificulté de doner à l'Eſpagne le celebre Galien, que tout le monde ſait avoir eté de Pergame.

Le ſecond livre comence par le celebre Oſius Evêque de Cordouë, qui pour avoir eu la principale part aux aſſemblées Eccleſiaſtiques de ſon tems a merité d'être apelé le pere des Conciles. Le Cardinal Baronius s'eſt perſuadé qu'il avoit contribué à la converſion de l'Empereur Conſtantin ; ce qui n'eſt pourtant apuyé que ſur une legere conjecture. Zoſime raporte que Conſtantin tourmenté par les remors de ſes crimes, demanda aux Pontifes des moyens de les expier. Ceux-ci lui ayant répondu qu'ils n'en ſavoient point, un Egiptien qui d'Eſpagne etoit allé à Rome l'aſſura qu'il n'y avoit point de crime qui ne pût être expié par les Sacremens de la religion Cretiene, & parcete aſſurance lui cauſa beaucoup de joye. Le Cardinal Baronius s'eſt imaginé que c'eſt d'Oſius que Zoſime a parlé, & que le nom d'Egiptien qu'il lui a doné ne ſignifie pas qu'il fût d'Egipte, mais qu'il etoit infecté des impietez de ce pays-là & en faiſoit profeſſion, de même qu'un ſeditieux dont il eſt fait mention dans le 21. chapitre des Actes des Apôtres. Oſius aſſiſta à pluſieurs Conciles, & retourna en Eſpagne, où ſe[illegible] le temoignage de ſaint Atanaſe il finit [illegible]urs dans des ſentimens ortodoxes.

Juvencus Prêtre Eſpagnol qui vivoit au [illegible]e-tems, mit l'Evangile en vers. Le

Pape Damaſe etoit d'Eſpagne ſelon le témoignage du Pontifical imprimé ſous le nom d'Anaſtaſe le Bibliotecaire ; bien que la Ville de ſa naiſſance n'y ſoit pas nomée. Outre ſes letres il avoit compoſé un livre de la virginité duquel ſaint Jerôme a fait mention. On lui en atribuë d'autres dont il y a ſujet de douter, puiſque le même ſaint Jerôme n'en parle point.

Saint Pacien Evêque de Barcelone, s'eſt rendu celebre par pluſieurs ouvrages. Il eut d'un legitime mariage un fils nomé Dexter, qui fut Prefet du Pretoire, & auquel ſaint Jerôme dedia ſon catalogue des Ecrivains Eccleſiaſtiques. Il y a peu de ſupoſitions auſſi groſſieres, & auſſi honteuſes que cele de l'hiſtoire univerſele, de laquelle quelques Eſpagnols ont voulu le faire paſſer pour auteur. Jerôme Romain de la Higuera Jeſuite natif de Tolede fit ſavoir par letres à ſes amis à la fin du dernier ſiecle, que Thomas de Torr'Alba Religieux de ſa Compagnie, lui avoit envoyé de Vormes la cronique de Dexter avec des fragmens de Maxime, & des autres Continuateurs. Ce Thomas de Torr'Alba diſoit qu'en voyageant en Allemagne il avoit trouvé cete Cronique entre les mains d'un Marchand de Vormes, qui l'avoit aſſuré qu'elle venoit de la biblioteque de l'Abaye de Fulde ; que ſur le refus que le Marchand avoit fait de la *lui vendre*, il avoit obtenu permiſſion d'en *tirer copie*. Il l'envoya au P. de la Higuera

ſon

ſon maître, qui en laiſſa tirer pluſieurs copies ſur l'une deſquelles fut faite l'edition qui parut à Saragoſſe en 1619. par les ſoins de Jean Calderon Religieux de l'Ordre de ſaint François. Depuis ce tems-là, pluſieurs Eſpagnols ont cru ne pouvoir mieux employer leur loiſir qu'à illuſtrer un ſi bel ouvrage. Notre auteur aſſure qu'il avoit entre les mains la copie du P. de la Higuera diferente en beaucoup d'endroits des imprimez. Elle paroîtra à la fin de cete biblioteque, avec des remarques qui decouvriront le ſecret de la ſupoſition.

Il n'eſt plus parlé dans le ſecond livre que de deux Poëtes, Avienus, & Prudence. On voit dans le livre ſuivant deux hiſtoriens conſiderables, Paul Oroſe, & Idace. Notre auteur raporte avec beaucoup d'étenduë les circonſtances de leur vie & de leurs voyages. En remarquant que le ſecond fut Evêque il dit par conjecture ſeulement, qu'ayant eté mené à Jeruſalem par ſon pere dans ſon bas âge, il y put voir ſaint Jerôme, & peut-être auſſi Teofile à Alexandrie.

Le quatriéme livre fait voir quatre freres élevez par leur merite à la dignité Epiſcopale. Elpide qui étoit l'aîné, & Elpide qui étoit le troiſiéme avoient compoſé quelques ouvrages dont ſaint Iſidore avouë qu'il n'a pas de conoiſſance. Juſte qui etoit le puîné fut Evêque d'Urgel, & fit un comentaire *ſur le cantique* des cantiques. Juſtini-

en le plus jeune des quatre freres, fit un livre qui contenoit des reponſes & des queſtions qui lui avoient eté propoſées.

Fulgence Evêque d'Aſtigi Ville nomée maintenant Ecia fournit une abondante matiere à notre auteur au comencement de ſon cinquiéme livre. Il etoit frere de Leandre, de ſaint Iſidore, de Theodore Reine des Gots, & d'une Religieuſe nomée Florentine. Les Breviaires d'Eſpagne le font ſavant en Grec, en Hebreu, & Siriaque, & en Arabe, & lui atribuent des comentaires ſur le Pentateuque, ſur les douze Profetes, & ſur les quatre Evangeliſtes. Mais quelle aparence qu'il eût ſû toutes ces langues & compoſe tous ces ouvrages, & que ſaint Iſidore ſon frere les eût paſſez ſous ſilence?

Saint Maxime Evêque de Saragoſſe, a compoſé pluſieurs ouvrages en proſe, & en vers, & entre autres une cronique des choſes arivées en Eſpagne ſous les Rois Gots. Mais celle qui paroît aujourd'hui ſous ſon nom eſt ſupoſée.

Saint Iſidore a eté un des plus celebres Ecrivains d'Eſpagne. Notre auteur raporte exactement ſes ouvrages, & les diferentes editions qui en ont paru. Il raporte enſuite les ouvrages de ſaint Ildefonſe Evêque de Tolede.

L'ignorance dans laquelle l'Eſpagne demeura enſevelie ſous la domination des *Gots* pendant le huitiéme ſiecle, fut favo-

ra-

rable aux erreurs de Felix Evêque d'Urgel, & d'Elipand Evêque de Tolede condanees par le Concile de Ratisbone, & enſuite par pluſieurs autres, dont l'autorité ne les eteignit pas de telle ſorte que Jonas Evêque d'Orleans n'en trouvât encore depuis quelques etinceles. Claude Evêque de Turin, & Diſciple de Felix s'éforça de les ralumer, & ſe declara contre le culte des ſaintes images. Jonas Evêque d'Orleans entreprit de le refuter. En cet endroit notre auteur releve une faute conſiderable du P. l'Abbe, qui dans ſon ſuplement des Ecrivains Eccleſiaſtiques de Bellarmin confond Claude Evêque de Turin, qui ſelon le témoignage de Jonas etoit Eſpagnol, avec Claude Clement qui de l'aveu du P. l'Abbe-même etoit Ecoſſois.

Teodulfe Evêque d'Orleans de qui le P. Sirmond a doné les œuvres au public, eſt mis au nombre des auteurs Eſpagnols dans cete biblioteque ; ce qui eſt conforme au ſentiment du P. Dom Jean Mabillon, qui dans le premier tome de ſes analectes croit que Theodulfe ſe declare lui-même de cete nation dans une poëſie qui contient une exhortation aux Juges. Le P. Sirmond a eté dans un ſentiment contraire, & qui ſe peut apuyer par une cronique qui ſe trouve dans le recueil des hiſtoriens d'André Ducheſne, & qui porte que Charlemagne le fit venir d'Italie, & lui dona l'Abaye de Fleuri, & l'Evêché d'Orleans.

Si le pays de Teodulfe Evêque d'Orleans eſt douteux, celui de Prudence Evêque de Troyes, ne l'eſt pas, tout le monde demeurant d'accord qu'il etoit Eſpagnol. L'auteur des Annales de ſaint Bertin l'acuſe d'être tombé dans des contradictions & même dans des erreurs touchant la predeſtination, en voulant defendre Goteſcalque contre Hincmar. Mais notre auteur ſoutient que les propoſitions qu'Hincmar a repriſes etoient Catoliques, défend Prudence, & renvoye à ce que feu M. le Preſident Mauguin a ecrit ſur ce ſujet avec toute la lumiere & toute la ſolidité qui ſe peuvent deſirer.

Ce fut vers le même tems que Jean Evêque de Seville traduiſit la Bible en Arabe en faveur des Cretiens reduits ſous la domination des Mores.

Le Roi Alfonſe III. ſurnomé le Grand, merite un rang conſiderable entre les Ecrivains de ce ſiecle, puis qu'il compoſa une hiſtoire. Il eſt vrai que quelques-uns la donent à Sebaſtien Evêque de Salamanque. Mais outre que l'Egliſe de Salamanque n'a eté gouvernée alors par aucun Prelat de ce nom-là, Alfonſe fait ſi clairement entendre que cete hiſtoire eſt de lui, qu'il ne reſte pas le moindre ſujet d'en douter.

Raſés eſt le premier More qui ait trouvé place dans cete biblioteque. Il a compoſé l'hiſtoire des Rois Mores qui ont comandé en Eſpagne, & y decrit mieux que nul autre *l'irruption* de ces peuples, & la deſtruction,

tion de la puiſſance des Gots. La Topografie qu'il y fait de l'Eſpagne eſt une piéce qui ne ſe peut aſſez eſtimer. Le texte Arabe ne ſe trouve plus. Mais il y en a deux traductions, l'une en Portugal, & l'autre en Caſtillan.

Un Prêtre nomé Raguel a écrit le martire de Pelage, mis à mort par les Mores en 925. Il leur fut doné en otage en la place d'Ermoïge ſon oncle Evêque de Tui. Le Roi n'ayant pu ni par promeſſes ni par menaces, le faire renoncer à ſa religion, comanda de le metre en piéces; ce qui fut executé.

Pierre de Monſoro ou de Moſoncio eſt auteur du *Salve Regina*, ſi l'on en croit Guillaume Durand, au lieu que d'autres l'atribuent à *Hermannus Contractus*.

Le dernier auteur dont il eſt parlé dans cete biblioteque, eſt Luitprand Evêque de Cremone. Les ſix livres de l'hiſtoire, & l'Ambaſſade ſont indubitablement de lui. La continuation de la Cronique de Dexter & de Maxime, eſt une piéce viſiblement ſupoſée.

Reflexions sur une lettre de Monsieur Leibnits écrite à Monsieur l'Abé Nicaise, dans laquelle il pretend faire voir que les principes de la Filosofie de Monsieur Descartes, renferment des consequences contraires à la Religion & à la pieté.

IL y a long-tems qu'il semble que Monsieur Leibnits veut etablir sa reputation sur les ruines de celle de Monsieur Descartes; les fragmens qu'il a mis de tems en tems dans le Journal de France en sont une grande preuve; & la liaison particuliere qu'il a faite avec les enemis de ce Filosofe, qui sont ici en grand nombre, ne permet pas d'en douter. Mais ce qu'il y a de surprenant, est que depuis si long-tems il ne se soit pas trouvé un seul Disciple de Monsieur Descartes qui ait entrepris de défendre son Maître. Toutefois mon etonement a cessé lors que j'ai apris qu'on n'a gardé le silence, que parce qu'on a vû que tout ce que M. Leibnits écrivoit, se detruisoit de lui-même, & que ses meilleurs amis publioient hautement qu'il seroit à souhaiter qu'un si grand home voulût se renfermer dans les Matematiques où il excelle, & ne pas se mêler de la Filosofie où il n'a pas le même avantage. Pour moi je me suis tû come les autres tandis qu'il ne s'est agi que des principes de la Filosofie de Monsieur Descartes: mais maintenant qu'il *est question* de sa religion, je crois être obli-

bligé de la defendre non en elle-même, car elle se soutient assez par ses propres forces, mais contre les raisons avec lesquelles Monsieur Leibnits l'ataque.

Ces raisons sont tirées d'une letre que Monsieur Leibnits a ecrite à Monsieur l'Abé Nicaise en ces termes : Quoi que je " veuille bien croire que Monsieur Descar- " tes ait eté sincere dans la profession de sa " religion, neanmoins les principes qu'il " a posé, renferment des consequences e- " tranges ausquelles on ne prend pas assez " garde. Aprés avoir détourné les Filoso- " fes de la recherche des causes fina'es, ou " ce qui est la même chose, de la conside- " ration de la sageſſe divine dans l'ordre " des choses, qui à mon avis doit être le " plus grand but de la Filosofie, il en fait " entrevoir la raison dans un endroit de ses " principes, où voulant s'excuser de ce " qu'il semble avoir atribué arbitrairement " à la matiere certaines figures, il dit qu'il " a eu droit de le faire, parce que la ma- " tiere prend succeſſivement toutes les for- " mes possibles, & qu'ainsi il faut qu'elle " soit enfin venuë à celle qu'il a supo- " sée. Mais si ce qu'il dit est vrai, si " tout possible doit ariver, & s'il n'y a " point de fiction, quelque absurde & " indigne qu'elle soit, qui n'arive en quel- " que tems ou en quelque lieu de l'univers, " il s'ensuit qu'il n'y a ni choix ni provi- " dence, que ce qui n'arive point est " im-

„ impoſſible, & que ce qui arive eſt neceſ-
„ ſaire juſtement come Hobbes & Spinoſa
„ le diſent en termes plus clairs: auſſi peut-
„ on dire que Spinoſa n'a fait que cultiver
„ certaines ſemences de la Filoſofie de Mon-
„ ſieur Deſcartes: De ſorte que je crois
„ qu'il importe efectivement pour la reli-
„ gion & pour la pieté que cete Filoſofie ſoit
„ chatiée par le retranchement des erreurs
„ qui ſont mêlées avec la verité.....

Il paroît par les termes de cete letre que Monſieur Leibnits a pour but de faire voir que les principes de Monſieur Deſcartes renferment des conſequences dangereuſes; & ſi on lui demande quelles ſont ces conſequences. C'eſt, dit-il, que Monſieur Deſcartes banit de la Filoſofie la recherche des cauſes finales, & par conſequent la conſideration de la ſageſſe divine dans l'ordre des choſes. Mais de quelle Filoſofie banit Monſieur Deſcartes les cauſes finales? Si c'eſt de la Filoſofie morale; il a tort: car tout le bien & tout le mal de nos actions libres depend de leur fin. Mais ſi c'eſt de la Filoſofie naturelle; il a raiſon: Car en Fiſique on ne demande pas pourquoi les choſes ſont, mais coment elles ſe font. Il ne ſeroit pas moins ridicule de demander en morale des cauſes eficientes, qu'il le ſeroit de demander en Fiſique des cauſes finales. Monſieur Deſcartes a egalement evité ces deux inconveniens: il a ba-
ni de la Fiſique les cauſes finales dans le

28. art. de la premiere partie de ſes principes; & il a admis ces mêmes cauſes dans la morale, dans le 3. art. de la 3. partie des mêmes principes. Il n'eſt donc pas vrai que Monſieur Deſcartes ait détourné les Filoſofes de la conſideration de la ſageſſe divine, ainſi que Monſieur Leibnits le prétend.

Je ne crois pas que Monſieur Deſcartes, voulant s'excuſer de ce qu'il ſemble avoir atribué arbitrairement à la matiere certaines figures & certains mouvemens, ait jamais dit qu'il a eu droit de le faire, parce que la matiere prend ſucceſſivement toutes les formes poſſibles. Si Monſieur Deſcartes a dit cela quelque part, je prie Monſieur Leibnits de citer l'endroit, & de ſoufrir cependant qu'on croye que Monſieur Deſcartes n'a jamais propoſé une tele choſe; parce qu'on auroit pu lui objecter avec raiſon, qu'il eſt vrai que la matiere viendra enfin à la forme qu'il ſupoſe, mais qu'elle n'y eſt pas encore venuë, & par conſequent qu'il explique les choſes preſentes par un ſiſtême futur; ce qui eſt abſurde. Monſieur Deſcartes n'a jamais enſeigné que la matiere reçoive ſucceſſivement toutes les formes poſſibles: il a dit ſeulement qu'elle les peut recevoir, come il paroît par l'article 203. & 204. de la quatriéme partie des principes. Or ſi Monſieur Deſcartes ne dit pas que la matiere prend ſucceſſive-

ment toutes les figures poſſibles, mais ſeulement qu'elle les peut prendre; que deviendront toutes les conſequences que Monſieur Leibnits tire de la fauſſe doctrine qu'il atribuë à Deſcartes? Pour lors il ne ſera plus vrai que ſelon Monſieur Deſcartes tout poſſible doive ariver, qu'il n'yait ni choix ni providence; que tout ce qui n'arive pas ſoit impoſſible; que tout ce qui arive ſoit neceſſaire: il ne ſera pas vrai enfin que Monſieur Deſcartes reſſemble à Hobbes ni à Spinoſa: ceux-ci nient abſolument la providence divine & la liberté humaine, au contraire, Monſieur Deſcartes enſeigne expreſſement dans le 4. art. de la premiere partie que nous ferions un crime de penſer que nous euſſions jamais eté capables de faire aucune choſe que Dieu ne l'eût auparavant ordonée.

Je ne dirai pas ſi Spinoſa n'a fait que cultiver certaines ſemences de la Filoſofie de Monſieur Deſcartes, ou s'il a des principes qui lui ſoient propres: Mais je puis bien aſſurer que ces deux Filoſofes raiſonent d'une maniere fort diferente; & que s'il paroit à Monſieur Leibnits qu'il y a quelque conformité dans leurs opinions, cela ne vient pas tant de la choſe-même, que de la fauſſe idée qu'il a conçuë de la doctrine de Monſieur Deſcartes. Come rien n'eſt plus capable de flétrir un auteur que de le rendre coupable des erreurs des autres; rien n'eſt auſſi plus ordinaire à ceux qui ont

deſſein de décrier une doctrine, que de rejeter ſur ſes principes les impietez & les extravagances des libertins. C'eſt une injuſtice qu'on a faite plus d'une fois à Monſieur Deſcartes, & qu'il ſemble que Monſieur Leibnits lui fait aujourd'hui, à l'occaſion des impiétez de Spinoſa ; il eſt vrai néanmoins qu'on ne le peut faire moins raiſonablement qu'en cete rencontre, etant certain que le jour n'eſt pas plus diferent de la nuit, que les principes de Monſieur Deſcartes le ſont de ceux ſur leſquels Spinoſa a bâti ſon ſiſtême. C'eſt ce que le P. Lami Benedictin fait voir evidemment dans la refutation du ſiſtême de Spinoſa pag. 454.

On eſpere que Monſieur Leibnits conſiderera ces raiſons, & qu'y ayant fait l'atention qui eſt neceſſaire, il aura regret d'avoir ataqué la Religion & la piete de Monſieur Deſcartes, ſur des motifs auſſi legers que ceux qui ſont aleguez dans ſa letre.

Le Gouvernement General & Militaire du Lyonnois, comprenant les Provinces du Lyonnois, du Forez, & du Beaujolois, partie du Gouvernement General de Bourgogne, où ſont le Baillage de Macon, le Comté de Charolois, & une grande partie de la Breſſe diviſée en ſes Mandemens. La Principauté & Souveraineté de Dombes en ſes Chatellenies. La Generalité de Lyon qui contient les elections de Lyon, de ſaint Etienne, de Montbriſon, de Roanne, & de Villefranche, dreſſé ſelon les Memoires du R. P Meneſtrier, de la Compagnie de Ieſus, & dedié à Monſieur le Prevoſt des Marchands, & à Meſſ. les Eſchevins de la Ville de Lyon, par leur tres-humble ſerviteur I. B. Nolin, à Paris chez. J. B. Nolin ſur le quai de l'Horloge. 1697.

BIen qu'il ſoit dificile d'ajouter quelque choſe au ſoin que le P. Meneſtrier a pris de rendre claire & intelligible ſon Hiſtoire de Lyon dont j'ai parlé dans les deux Journaux précedens, il a cru neanmoins qu'elle pouroit recevoir quelque lumiere d'une Carte du Lyonnois qu'il a fait faire par Monſieur Nolin, ſur les inſtructions qu'il lui a données, & ſur les avis des perſones qui ont une conoiſſance plus exacte *du Pays.* Les poſitions des lieux, & leurs diſtan-

distances y ont eté observées avec la plus grande regularité qu'il a eté possible, & c'eſt auſſi l'unique moyen de réuſſir à perfectioner la Geografie.

XXIV.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 24. Juin. M. DC. XCVII.

Actiones Medicæ Nicolai Rainſſant Doctoris Medici Pariſienſis. In 12. à Paris chez Chriſtofe Ballard. 1695.

IL y a cinq diſcours de Monſieur Rainſſant dans ce recueil. Le premier qu'il prononça à l'ouverture de ſes leçons, lors qu'il fut chargé pour ſa faculté de faire le cours de Medecine, eſt une ingenieuſe defenſe de ſa profeſſion d'un deſſein tout particulier. Il conſiſte à developer le ſens d'un endroit du douziéme livre de l'Eneide, où Virgile raporte que Japix tendrement aimé par Apollon aprit de lui l'art des augures, la muſique & la chaſſe, & negligea ces exercices pour s'inſtruire de la force des ſimples, & de la vertu des remedes dont ſon pere chargé d'anées & acablé de maladie, avoit beſoin.

Acri quondam cui captus amore
Ipſe ſuas artes, ſua munera lætus Apollo
Augurium, citharamque dabat, celeresque ſagittas. Ille

Ille ut depoſiti ſervaret fata parentis,
Scire poteſtates herbarum, uſumque medendi
Maluit, & mutas agitare inglorius artes.

Monſieur Rainſſant entreprend de montrer deux choſes. L'une que ce ſeroit abuſer de ces vers que de pretendre que l'art de guerir les maladies ſoit un art qui ne faſſe point de bruit, & qui ne done point de reputation; & l'autre qu'il n'a rien de bas, d'obſcur, ni de mépriſable.

Pour etablir le premier point il fait voir que bien que la Medecine ait des efets ſenſibles qui ſoulagent le malade, & le délivrent ſouvent de ſes maux, elle ſe ſert heureuſement de la parole ſoit pour doner en particulier de bons avis, ſoit pour enſeigner en public, & pour y reveler les ſecrets de conſerver, ou de rétablir la ſanté.

A l'égard du ſecond point, il fait le denombrement des Filoſofes, des Princes, & des Rois qui ont autrefois exercé cet art ſi utile au genre humain, puis deſcend aux derniers tems & parle des célebres Medecins qui ont eté apelez à la Cour, & chargez du ſoin de la ſanté de nos Souverains.

Les quatre autres diſcours ont eté prononcez à la Veſperie, & à la priſe de bonet de deux jeunes Docteurs, & continent de ſes conſeils pour s'aquiter des devoirs de leur profeſſion. Tous ces diſcours ſont dédiez à Monſieur Fagon premier Medecin, *à qui Monſieur* Rainſſant done dans l'Epi-

l'Epitre les louanges qu'il merite.

Requeſte pour le Sieur Baron de Lerchenfeld Chanoine de ſaint Pierre le jeune de Strasbourg, contre le Chapitre de la même Egliſe, ſur la queſtion de ſçavoir ſi le Conſeil ſuperieur d'Alſace, peut connoître d'une Appellation comme d'abus ſans une attribution expreſſe. In 4. 1697.

MEſſire François Albert Baron de Lerchenfeld, Chanoine de l'Egiſe Colegiale de ſaint Pierre le jeune de Strasbourg, qui en 1693. etudioit dans l'Univerſité de Paris, n'oublia rien pour obtenir du Chapitre les fruits de ſon Benefice pendant ſes etudes. Sur le refus qui lui en fut fait il preſenta Requête à l'Oficial de Strasbourg. Sa demande etoit fondée ſur un ſtatut du Chapitre, & ſur les Conſtitutions canoniques. L'Oficial par un jugement contradictoire du 26. Octobre 1696. lui ajugea la moitié ſeulement des revenus dont jouiſſent ceux qui reſident actuellement, à l'exception des diſtributions manueles, au lieu deſquelles il lui ſeroit payé ſeize ſols par ſemaine.

Le Chapitre qui avoit moins de ſujet que lui de ſe plaindre de ce jugement, en a interjeté Apel come d'abus au Conſeil d'Alſace. Come cet Apel eſt frivole, que ces ſortes d'Apelations n'ont point

point eté etablies à Strasbourg, & que le Conſeil d'Alſace eſt incompetant, le ſupliant eſpere de la juſtice de ſa Majeſté qu'elle le convertira en Apel ſimple, & qu'elle renvoyera les parties devant l'Ordinaire.

Par l'article 5. de l'Ordonance de 1571. & par l'article 59. de celle des Etats de Blois, il eſt defendu de recevoir les Apelations come d'abus viſiblement frivoles, & qui ne ſont pas conformes aux Ordonances.

Il y a cinq cas qui donent lieu aux Apelations come d'abus ; l'entrepriſe du juge d'Egliſe ſur la Juriſdiction Royale, la contravention aux Conſtitutions canoniques, aux Ordonances du Roi, ou aux Arêts des Parlemens. Il n'y a rien de ſemblable dans l'Apel come d'abus dont il s'agit. Au contraire le jugement de l'Oficial de Strasbourg a pour fondement un ſtatut du Chapitre, l'autorité des Conciles, les Conſtitutions des Papes, les Arêts du Parlement de Paris.

L'uſage des Apels come d'abus, eſt un droit particulier à la France introduit en conſequence des remontrances faites par Pierre de Cunieres Avocat General au Roi Philipe de Valois, & devenu comun ſous le regne de Louïs XII. ſeulement. Ces ſortes d'Apelations n'ont point encore eu de lieu en Alemagne ; ce qui procede probablement de ce que la plûpart des Evêques ſont Princes de l'Empire, & *réuniſſent* en leur perſo*ne la Juſtice Eccleſiaſtique*, & la Laïque. Si donc

donc ſa Majeſté deſire que ces ſortes d'Apelations ſoient reçuës à Strasbourg, il ſemble neceſſaire de l'ordoner.

Sa Majeſté aura agreable de ſe ſouvenir de ce qu'elle a decidé depuis peu de tems pour Tournai, où il ſemble que ces ſortes d'Apelations auroient dû être en uſage, puiſque la Flandre eſt un ancien Fief de la Courone, naturelement ſujet aux loix generales de l'Etat, & que le Parlement en auroit dû conoître come les autres Parlemens. Neanmoins ſa Majeſté a confirmé l'ancien uſage, & ordoné que quand le Procureur General croira que l'Evêque aura entrepris ſur la Juriſdiction Royale, il le fera requerir de ſe deſiſter, & que s'ils ne s'acordoient pas ils ſe pourvoiroient au Conſeil.

Quand l'Apel come d'abus ſeroit etabli à Strasbourg, l'afaire dont il s'agit ne ſeroit point de la competence du Conſeil d'Alſace. L'Apel come d'abus eſt une cauſe majeure, dont les Cours ſuperieures ne peuvent conoître ſans une atribution expreſſe. Originairement le Parlement de Paris en conoiſſoit ſeul. Ce n'eſt que depuis l'Ordonance fait aux Etats de Blois que cete Juriſprudence a changé, & que les autres Parlemens en conoiſſent. Le Conſeil d'Alſace eſt donc incompetant à cet égard Les Conſeils Provinciaux ſont des Tribunaux extraordinaires qui ne ſervent que de ſecours aux Parlemens, *& qui ne ſont* creés que pour juger en dernier *reſſort les* afaires comunes.

Les

Les Apelations come d'abus ne seroient pas en sureté dans un conseil come celui d'Alsace, dont les juges, la plûpart etrangers, ne savent point nos usages. Par ces considerations le supliant espere que sa Majesté n'y renvoyera pas la contestation.

La Requête ayant eté raportée au Conseil, il y a eu Arêt le 12. Avril dernier par lequel le Roi a permis d'assigner, & cependant a defendu de faire poursuites ailleurs.

Modeles de Conversations pour les personnes polies. Par Monsieur l'Abbé de Bellegarde. In 12. à Paris chez J. Guignard, à l'entrée de la grand Salle du Palais. 1697.

LEs homes sont nez pour la societé. Le moyen le plus ordinaire, & le plus agreable de l'entretenir sont les conversations. Aussi n'y a-t-il rien de plus propre à polir l'esprit, à former le jugement, & à regler les mœurs.

Les modeles que Monsieur l'Abé de Bellegarde propose sont pris des sujets sur lesquels les persones d'esprit s'entretienent ensemble le plus souvent, qui sont la morale, la politique, l'histoire, les nouveaux evenemens de la paix & de la guerre, les interêts des Princes, les etudes, & les livres. Ceux qui sauront les imiter, trouveront le secret *de plaire à ceux à qui ils parlent*,

de ne leur être jamais incomodes, ni ennuyeux.

Uranie ou les Tableaux des Philoſophes par Monſieur le Noble. Tome troiſiéme. In 12. à Paris chez Martin & George Jouvenel, ruë de la vieille Bouclerie. 1697.

LEs deux premiers Tomes d'Uranie qui contienent les ſentimens de tous les Filoſofes tant anciens que modernes, n'eurent pas ſi tôt vu le jour, que je les anonçai dans le 28. & dans le 29. Journal de l'anée 1694. Ce Troiſiéme eſt un traité de la ſience celeſte, ſoit pour ce qui regarde l'Aſtronomie qui a des principes certains, ou pour ce qui regarde l'Aſtrologie judiciaire qui n'a que des conjectures douteuſes, & ſouvent fauſſes.

Bibliotheca Hispana Vetus, sive Hispani
usquam unquamve scripto aliquid con
runt, notitia, complectens scriptores o
ab Octaviani Augusti Imperio usque
num M. floruerunt. Tomus primus
ctore Nicolao Antonio Hispalensi Jurisc
Ordinis S. Iacobi Equite, Patriæ Eccles
nonicō, regiorum negotiorum in urbe & R
nâ curiâ Procuratore generali, demum M
ti consiliario Regio. Opus posthumum. P
primum prodit jussu & expensis Emine
& Reverendissimi Domini D. Iosephi Sa
Cardinalis de Aguirre. In fol. Romæ. &
trouve à Paris chez Jean Anisson. 1696.

LE sétiéme livre contient les auteurs d
l'onziéme, & du douziéme siecle. Sam
pire Evêque d'Astorga a continué la Croni
que d'Alfonce III. surnomé le Grand depuis
l'an 858. jusqu'à l'an 985. Prudence Sando
val Evêque de Pampelune l'a fait imprimer à
Madrit.

Il semble qu'Avicenne ne devoit point a
voir de place dans cete Biblioteque, puis qu'il
n'étoit pas Espagnol, & qu'il n'avoit jamais
eté en Espagne. Il etoit de Bacore Ville assise
sur l'Eufrate. Les uns ont dit cependant qu'il
etoit de Cordouë, les autres qu'il etoit d'E
gipte, & les autres de Bithinie. Il s'en est mê
me trouvé quelques-uns qui ont pretendu
qu'il en etoit Roi, ce qui n'a point de fonde

ment ſi ce n'eſt qu'il a eté ſurnomé Prince des Filoſofes Arabes. Jean Giles de Zamora Religieux de l'Ordre de ſaint François a avancé dans une hiſtoire manuſcrite que tous les ouvrages qui portent ſon nom, avoient eté compoſez par vint-quatre Filoſofes de Cordouë, & publiez ſous le nom d'Avicenne fils d'un certain Roi, pour leur doner une plus grande autorité.

Au comencement du douciéme ſiécle un Medecin Juif nomé Moïſe renonça à ſa religion, & fut nomé Pierre au ſortir des fons par Alfonſe Roi d'Aragon, de Caſtille, & de Leon. Il compoſa un dialogue pour refuter les erreurs de ceux de ſa nation, qui fut imprimé à Cologne en 1536. & qui a depuis eté inſeré dans la Biblioteque des Peres de Lion.

Pierre de Tolede traduiſit l'Alcoran en Latin à la priere de Pierre le Venerable, Abé de Cluni. Un Anglois nomé Robert l'avoit traduit auparavant. Mais ſa verſion etoit remplie de fautes au jugement de Monſieur l'Evêque d'Auvranches.

Pluſieurs auteurs ſupoſez ont trouvé place dans ce ſiecle-ci. Jean Tamaius fit imprimer à Madrit en 1648. un poëme heroïque d'Auli Hali ſur l'arivée de ſaint Jaques en Eſpagne, & aſſura l'avoir tiré d'un ancien manuſcrit en letres Gotiques, où ſe trouvoient quantité d'himnes, d'élegies, & d'autres poëſies faites à la louange de pluſieurs ſaints Eſpagnols. Cependant quelque ſoin qui ait eté pris de cher-

chercher ce manuſcrit, il n'a eté trouvé ni parmi les livres laiſſez par Tamaius, ni ailleurs. Ce que Tamaius en a pu dire merite d'autant moins de creance, que c'étoit un home ſans diſcernement, & qui donoit aveuglement dans toute ſorte de fictions.

Le Julien imprimé à Paris en 1628. eſt un ouvrage de même nature. Laurent Rameireze du Prè ſe fit un honeur de le publier Mais l'honeur de la découverte d'un ſi precieux treſor eſt dû au P. Jerome Romain de Higuera Jeſuite, le même qui a fait préſent au public des Croniques de Dexter, de Maxime, & de Luitprand. Il avouë pourtant nonobſtant la confiance avec laquelle il produit les ouvrages les plus viſiblement ſupoſez, que la Cronique de Julien ne ſe trouve plus, & qu'il n'en reſte que des fragmens; ce qui ruine ſans reſerve la fable des copies qu'il prétendoit avoir reçuës d'Alemagne.

Il y a plus. C'eſt que l'on peut douter avec fondement qu'il y ait eu en Eſpagne un Ecrivain nomé Julien dans le cours du douziéme ſiecle. Ceux qui le ſoutienent produiſent une donation par lui faite en faveur de l'Egliſe de Tolede. Mais la qualité d'Alvazil qui lui eſt donée par cet acte le rend ſuſpect de fauſſeté. C'eſt une Charge ſeculiere qui convient mieux à un home d'épée qu'à un Eccleſiaſtique.

Notre auteur examine dans la ſuite de ſa Bibliotheque les autres raiſons dont on ſe ſert pour établir l'exiſtence de ce Julien, & tâche

de les détruire. Enſuite il découv
traditions qui ſe trouvent dans
fait dire à Julien de ſoi-même. Q
le de ſon pere tantôt il l'apele N
tantôt Pierre. Il aſſure qu'il fut
Paſcal Archevêque de Tolede. Pa
cré en 1055. & mourut en 1075.
voit donc être né dans cet eſpace
témoigne aprés cela que le ſiege
de Tolede etant vacant il fut no
Vicaire l'an 1085. qui eſt celui au
le fut priſe par le Roi Alfonſe VI.
peut-on croire que le gouverner
auſſi grande Egliſe ait pu être con
me auſſi jeune qu'étoit alors Juliet
te qu'il fut pourvu de la dignité d'
de Tolede par l'Archevêque Rai
ſelon le témoignage de Mariana
en ce tems-là. Il aſſure en un au
qu'il compoſoit à l'âge de plus de
d'où en calculant exactement le
pouroit conclure qu'il en auroit
Enfin la Cronique qui paroît ſous
remplie d'anacroniſmes, de cont
d'erreurs, de fables, de fauſſes
& de fauſſes ſouſcriptions faites pa
ques d'Eſpagne à des Conciles
pays.

Pendant le 13. ſiecle l'Eſpagne
des auteurs fort celebres. Le prem
parlerai a eté un Religieux d'une
fonde. Il ſe nomoit Antoine, nâ
bone, entra dans l'Ordre des Cha

guliers, puis dans celui de saint François, enſeigna la Teologie à Boulogne, & mourut jeune à Padouë. Ses ſermons ſur les Evangiles du Carême furent imprimez à Paris en 1521. Ceux ſur les Fêtes des Saints le furent dans la même Ville en 1641. par les ſoins du P. de la Haye compilateur de la grande Bible. La concordance morale de l'Ecriture le fut à Rome en 1624. & dediée à Urbain VIII. par Lucas Vadingus.

Roderic Ximenez Archevêque de Tolede fut un grand ornement du même ſiecle. Il etoit du Royaume de Navare, etudia dans l'Univerſité de Paris, & fut pourvu de l'Archevêché en 1208. Il perſuada au Roi Alfonſe VIII. d'inſtituer l'Univerſité de Palenze qui a depuis eté transferée à Salamanque. Il aſſiſta au IV. Concile de Latran où avec la permiſſion du Pape Innocent III. en prechant il expliqua les paſſages de l'Ecriture en Alemand, en François, en Anglois, & en Eſpagnol, pour l'inſtruction des Auditeurs qu'il avoit de toutes ces nations. Quand il fut de retour en Eſpagne, il y rebâtit ſon Egliſe Catedrale avec une magnificence qui eſt encore admirée aujourd'hui. En 1245. il alla au Concile convoqué à Lion, contre l'Empereur Frideric II. & mourut en s'en retournant en Eſpagne. Il compoſa une Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, ſous le titre de *Breviarium Eccleſiæ Catholicæ*. Elle n'*eſt que manuſcrite* dans quelques bibliote-

ques. Son hiſtoire d'Eſpagne a eté imprimée deux fois, ſavoir à Grenade en 1545. & depuis à Francfort dans le recueil qui a pour titre *Hiſpania illuſtrata.* Mariana temoigne que Ximenez avoit auſſi fait un traité de la primatie de Tolede.

Lucas de Tui ſuit Roderic de Tolede. Dans ſa jeuneſſe il alla à Rome, à Conſtantinople, & à Jeruſalem. Quand il fut de retour à la Ville de Leon dont il etoit Chanoine regulier, il recueillit les ancienes croniques de S. Iſidore, & des autres Ecrivains, & les continua juſqu'à l'an 1236. Ce recueil eſt dans le quatrième tome de l'*Hiſpania illuſtrata.* Il a auſſi compoſé un traité contre les Albigeois qui ſe trouve dans la biblioteque des Peres.

Vitalis de Cunellas Evêque de Hueſca eſt conſideré come le Legiſlateur d'Aragon pour avoir recueilli les loix du pays, les avoir miſes en ordre, & les avoir eclaircies par ſes obſervations. Bernard Archidiacre de Compoſtele ſe rendit célebre au même-tems par l'étude du droit canonique. Il demeura long-tems à Rome, & compoſa pluſieurs ouvrages ſur les decretales. Mais Raimond de Pennefort efaça alors le nom des autres canoniſtes par la reputation qu'il aquit. Il etoit de Catalogne, enſeigna à Boulogne en Italie. Berenger Evêque de Barcelone lui dona une dignité dans ſon Egliſe Catedrale. A l'âge de 45 ans il entra dans l'ordre des Dominicains, y fut confeſſeur de Jaques Roi d'Aragon. Il ſuivit ce Prince au ſie-

ge

ge de la Ville de Majorque, où l'ayant inutilement averti plusieurs fois de renvoyer une maitresse, il prit la resolution de quiter la Cour. Le Roi ayant defendu de lui doner un Vaisseau pour passer la mer, on dit qu'il etendit son manteau sur cet element, & aborda heureusement au port de Barcelone.

Le Pape Gregoire IX. l'apela à Rome où il fut auditeur de Rote, & Penitencier. Il refusa successivement trois Evêchez; fut contraint d'accepter le Generalat de son ordre, dont il se demit aprés l'avoir exercé deux ans seulement. Il mourut en 1275, & fut mis au nombre des Saints par Clement VIII. Ses ouvrages sont si conus, qu'il n'est pas necessaire que j'en fasse le catalogue. Notre auteur nous fait observer en cet endroit une faute de Daniel Keiser Jurisconsulte Alemand, qui a cru que Raimond de Pennefort, etoit le même Raimond Docteur de Paris, qui se leva de son cercueil pour declarer que par un juste jugement il avoit eté condané au feu eternel.

Le Pape Jean XIX. merite par son erudition sa place dans ce catalogue. Etant de basse naissance il s'éleva par son esprit, & par son travail, & parvint à la Papauté dont il ne jouit que huit mois, ayant eté acable à Viterbe par la chûte d'un plancher, dont notre auteur assure avoir vû les ruines depuis peu d'anees. Il excela dans la Filosofie naturele, & dans la Medecine. *Il compos*a un traité des remedes

intitulé: Le Treſor des Pauvres; imprimé à Lion en 1525. un traité des maladies des yeux dont il y a un exemplaire manuſcrit dans la biblioteque d'Oxfort, un autre de la formation du fetus, qui ſe trouve dans la biblioteque de Cambrige, un autre de la goute, des conſeils pour conſerver la ſanté, des remarques ſur Hipocrate, un comentaire ſur le regime de vivre, un autre des urines, des problemes & des letres. Martin le Polonois aſſure qu'il ſe prometoit une longue vie par la conoiſſance qu'il avoit de l'aſtrologie judiciaire.

Alfonſe X. Roi de Caſtille & de Leon, ſurnomé Le Sage, fut elu Empereur en 1252. Les afaires qui l'empêcherent d'aler prendre poſſeſſion de cete dignité donerent lieu à la nouvele election de Rodolfe d'Ausbourg. Il mourut dans une condition privée, ayant eté chaſſé de ſon Royaume par Sancius ſon fils.

Il compoſa un cours entier de Filoſofie, un traité de la piere filoſofale, une plainte en vers contre ſon fils qui l'avoit dépoſé, la vie d'Alexandre le Grand, & un recit des Miracles de la ſainte Vierge.

Outre les ouvrages qui ſortirent de ſa plume, il en fit faire pluſieurs autres par des Savans aſſemblez pour cet efet. Ses Tables aſtronomiques ſont ſi conues, qu'il n'eſt pas beſoin que j'en parle. Il etendit ſes ſoins à l'Hiſtoire & à la Juriſprudence auſſi-bien qu'aux Matematiques, fit recueil-

lir

lir une histoire generale de son Royaume, & un cors de toutes ses Loix.

Je finirai l'extrait des Ecrivains Espagnols du treizième siecle par Raimond Martin Religieux de l'Ordre de saint Dominique qui composa un livre intitulé: *Pugio Fidei*, imprimé à Paris en 1651 avec des notes de Monsieur Voisin, avec une letre de Monsieur Du-bosquet, & une Preface de Monsieur Mausac. Pendant qu'il n'étoit que manuscrit il fut pillé par Galatin qui le copia sans le citer dans ses livres de *Arcanis Catholicæ veritatis*.

Le neuviéme livre qui comprend les auteurs du quatorziéme siecle comence par Armand de Villeneuve. Il savoit les Langues Greque, Hebraïque & Arabe, & faisoit profession de Filosofie & de Medecine. Il fut envoyé en qualité d'Ambassadeur au Pape Clement V. par Jaques Roi d'Aragon. Etant à Paris il s'avisa de predire le jour du jugement par l'inspection des astres, & d'avancer qu'il n'étoit pas éloigné, pour raison de quoi cité devant les Inquisiteurs il s'enfuit en Sicile, & se refugia à la Cour du Roi Frideric, qui le choisit pour aller negocier à Avignon avec le Pape qui y tenoit alors son siege. Mais il mourut sur mer, & fut enterré à Genes. Aprés quoi Clement V. ecrivit un bref à tous les Evêques d'Europe par lequel il les chargeoit de s'informer d'un livre de Medecine qu'Arnaud de Villeneuve avoit *composé & promis* de lui envoyer, & par le-

quel il menaçoit d'excomunication ceux qui le retiendroient. Toutes les œuvres de cet auteur ont eté imprimées à Bâle en deux Tomes in fol. en 1585. La doctrine de Raimond Lulle fit beaucoup de bruit en ce temslà. Il etoit de Majorque où ſon pere home de guerre avoit ſuivi Jaques Roi d'Aragon. Dans ſa jeuneſſe il s'adona à la poëſie, à la muſique, & aux plaiſirs. La vuë d'un cancer qu'une femme qu'il aimoit avoit au ſein, lui dona du dégoût des choſes du monde, & des penſées de pieté. Il entreprit pluſieurs voyages pour exhorter les Princes à etablir des Coleges, où l'on enſeignât les langues etrangeres, afin de pouvoir travailler à la converſion des Infideles. Ayant paſſé en Barbarie pour y anoncer la Religion Cretienne, il y fut mis en priſon, lapidé, & laiſſé demi mort entre les mains des Marchans Genois, ſur un Vaiſſeau deſquels il rendit le dernier ſoupir.

L'art qu'il avoit inventé pour aprendre les ſiences, eut un ſort fort divers aprés ſa mort. Nicolas Eimeric Dominicain & Inquiſiteur d'Aragon, le defera à Gregoire XI. & aſſura qu'il y avoit decouvert plus de cinq cent fauſſes propoſitions. Come Raimond Lulle etoit du Tiers-Ordre de ſaint François, les Cordeliers entreprirent ſa defenſe, & juſtifierent qu'Eimeric avoit fabriqué une fauſſe Bulle de Gregoire XI. contre lui, pour raiſon dequoi il fut chaſſé d'Aragon.

Gerſon a ecrit que bien que cet art contienne quantité de penſées ſublimes & de propo-

ſitions

sitions veritables, il a été rejeté come contraire à la metode de l'école. Mariana l'a condané come obscur, dificile, & de nul usage. Les Majorcains, & plusieurs autres l'ont defendu come propre à contribuer au progrés des siences. De nos jours le P. Ives Capucin l'a reduit en pratique dans un gros volume qui a pour titre: *Digestum Sapientiæ*. Vadingus a inseré dans ses Annales le catalogue des œuvres de Raimond Lulle, & notre auteur l'a copié dans sa Biblioteque.

Aufredus Gonterus Religieux de l'Ordre de saint François, professeur en Teologie à Barcelone, a ecrit de la pauvreté de Jesus Christ & des Apôtres. Alvarus Pelagius Religieux du même Ordre, Portugai de nation, & Penitencier du Pape, a ecrit au mêmetems à Avignon un livre de *Planctu Ecclesiæ*, dans lequel il a repris avec beaucoup de vehemence les vices des Ecclesiastiques. Il a aussi composé une Apologie pour Jean XXII. contre Okam, un comentaire sur le Maitre des Sentences, une some de Teologie, & un ouvrage qui a pour titre, le Miroir des Rois. On a publié sous le nom d'Alfonse XI. Roi de Castille & de Leon, une histoire génerale d'Espagne diferente de celle d'Alfonse X. surnomé le Sage. Jean Emanuel fils d'Emanuel Infant, a composé au même tems un Dialogue rempli de conseils pour le gouvernement des Etats, imprimé à Madrit en 1642. Giles d'Albornoz *Archevêque* de Tolede, & Cardinal *a fait des Constitutions* pour l'admini-

ſtration des pays ſoumis à la juriſdiction temporele du Pape. El es ont vu le jour à Veniſe. Enfin pour finir le Catalogue des Ecrivains Eſpagnols du quatorziéme ſiecle, François Ximenez Religieux de l'Ordre de ſaint François, ſavant en Teologie & en Matematique, & diferent de l'Archévêque de Tolede du même nom, a luiſſé pluſieurs ouvrages de pieté.

AVERTISSEMENT.

Il s'eſt gliſſé une mepriſe conſiderable dans le Iournal du 10. de ce Mois; en l'article de la conjecture ſur la Loi IX. C. de Vectigalibus, & Commiſſis. Elle conſiſte en ce que cete conjecture eſt atribuée à Monſieur le Blais du Queſnel Docteur de Caen. Ce qui ne ſe trouve pas veritable, n'y ayant point de Docteur à Caen de ce nom-là, & l'Auteur de la conjecture étant Monſieur le Blais du Queſné autrefois Lieutenant General du Roi en la même Ville. Ce ſavant home ayant envoyé à un Docteur en Droit de Paris, pluſieurs exemplaires de ſa piece, & celui-ci les ayant communiquez à quelques-uns de ſes amis, ils lui demanderent le nom de l'Auteur. Sur ce qu'il leur repondit que l'Auteur ne deſiroit pas d'être conu, & qu'il n'avoit point voulu ſe nomer ſoit par modeſtie, ou pour laiſſer à ſes lecteurs une plus grande liberte de juger de ſon ouvrage, ils ſe perſuaderent que c'étoit un Docteur de Caen, à cauſe qu'il y avoit été imprimé. Voilà l'unique ca-

ſion

sion de la mépriſe. Il y a dans le même Iournal une faute à coriger en la Page 420 ligne ſeptiéme, où au lieu de 1697. il faut lire 1617.

XXV.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 1. Juillet. M. DC. XCVII.

Bibliotheca Hiſpana vetus, ſive Hiſpanorum qui uſquam unquamve ſcripto aliquid conſignaverunt, notitia, complectens ſcriptores omnes qui ab Octaviani Auguſti Imperio uſque ad annum M. floruerunt. Tomus primus, auctore Nicolao Antonio Hiſpalenſi J. C. Ordinis S. Jacobi Equite, Patriæ Eccleſiæ Canonico, regiorum negotiorum in urbe & Romanâ curiâ Procuratore generali, demum Matriti conſiliario Regio. Opus poſthumum. Nunc primùm prodit juſſu & expenſis Eminentiſſimi & Reverendiſſimi Domini D. Ioſephi Saenz Cardinalis de Aguirre. In fol. Romæ. Et ſe trouve à Paris chez Jean Aniſſon. 1696.

JE n'ai à parler dans le reſte de cet extrait, que des Auteurs Eſpagnols qui ont vécu au quinzieme ſiecle. Le premier qui ſe preſente eſt Pierre Lupi de Ajala, qui a écrit avec beaucoup d'élegance l'hiſtoire de quatre Rois, & traduit en Eſpag-

ſpagnol les Decades de Tite Live, & les Morales de S. Gregoire.

Jerôme de ſainte Foi Juif de nation & de religion, fit profeſſion de la foi Cretienne, entra en conference avec les Juifs en 1418, & refuta leurs erreurs par un livre imprimé à Francfort en 1602, & depuis inſeré dans la Biblioteque des Peres de Lion.

Pierre de Lune, ſurnomé Benoit XIII. Antipape, laiſſa un traité de la puiſſance du ſouverain Pontife, & de celle des Conciles generaux, qui ſe trouve manuſcrit dans la biblioteque du Vatican. Il compoſa auſſi à l'imitation de Boëce, une conſolation de la Teologie, pour adoucir le chagrin que lui cauſoient les traverſes que toutes les nations Cretienes faiſoient à ſon extrême ambition. Il compoſa encore un traité ſur l'obligation qu'ont les Eccleſiaſtiques de reciter les heures Canoniales. Louis Panzan a laiſſé par écrit qu'il fut empoiſoné par un Religieux nomé Thomas, qui fut condané à être écartelé vif.

Raimond de Sebonde compoſa en Eſpagnol une Teologie naturele, qui a eté traduite en François par Michel de Montagne.

Henri d'Aragon Marquis de Vilene, renonça aux exercices militaires & au ſoin de ſes afaires domeſtiques, pour s'adonner à de vaines curioſitez, & pour rechercher la conoiſſance de l'avenir par les ſonges, par les eternumens, & par de ſemblables préſages. Il compoſa en

Eſpagnol pluſieurs traitez de Fiſique & de Morale, un diſcours de l'art poëtique, & des comentaires ſur Virgile. Jean Palomar Archevêque de Barcelone, Chapelain du Pape Eugene IV. aſſiſta au Concile de Bâle, & y diſputa contre les Boémiens ſur le domaine temporel des Eccleſiaſtiques. Cete diſpute a eté imprimée à Ingolſtald en 1603. Il compoſa auſſi un traité pour faire decider la queſtion de la Conception Immaculée de la ſainte Vierge, un autre de l'abſtinence de chair, & des ſermons ſur divers ſujets.

Jean de Segovie aſſiſta au même Concile, y fut elevé par Felix V. à la dignité de Cardinal, à laquelle il renonça lorſque Felix renonça à la Papauté, compoſa une concordance de la Bible, un traité de l'autorité des Evêques dans le Concile general, un autre pour montrer que le S. Eſprit procede du Fils, un autre ſur la Conception de la ſainte Vierge, imprimé in fol. à Bruſſeles en 1664. & un ſur l'excomunication des Infideles. Sur la fin de ſa vie il s'enferma dans un Monaſtere où il travailla à une nouvele traduction de l'Alcoran en Eſpagnol, & à la refutation des erreurs qui y ſont contenuës.

Paul etoit un Juif qui raportoit ſon origine à la Tribu de Levi. Quand il eut reconu la fauſſeté de ſa religion, il l'abandona avec toute ſa famille. On dit qu'il prit des degrez dans l'Univerſité de Paris, & qu'il y reçut le bonet de Docteur. Il prêcha avec eclat dans Avignon, fut pourvu d'un Archidiaconé de

Bur

Burgos, & enfin elevé ſur le ſiege Archiepiſcopal de cete Egliſe, dans lequel il eut un de ſes fils pour ſucceſſeur, duquel je parlerai incontinent.

Paul Archevêque de Burgos fit des additions à la gloſe de Nicolas de Lira ſur l'Ecriture, un traité ſur la Cene du Seigneur, la genealogie de Jeſus Chriſt un dialogue dont la premiere partie eſt une refutation des erreurs des Juifs, & la ſeconde une inſtruction ſur les principales veritez des livres ſa-

Alfonſe de ſainte Marie ſon fils, & ſon

crez.

ſucceſſeur aquit une grande reputation d'érudition, & d'éloquence dans le Concile de Bâle, d'où il ſe retira avec les Evêques d'Eſpagne, lors que les Prelats des autres nations entreprirent de depoſer le Pape Eugene IV. Il a laiſſé une hiſtoire abregée des Rois de France, & d'Eſpagne, des Empereurs, & des Papes. Il a fait auſſi en Eſpagnol une inſtruction pour la Nobleſſe, qui contient tout ce que doit ſavoir un home de qualité.

Toſtat ſi celebre par ſes ouvrages vivoit au même-tems. Notre Auteur n'a pas manqué de faire un exact denombrement de ſes livres. Joannes de Turrecremata Religieux de l'Ordre de ſaint Dominique, Maître du ſacré Palais aſſiſta au Concile de Bâle, & à celui de Florence dans lequel il fut honoré du Chapeau de Cardinal. Il fut envoyé à Bourges au tems que s'y fit la pragmatique ſanction, & porta le Roi Charles VII. à reconoi-

tre

tre toujours Eugene IV. pour sou
tife. Ses ouvrages sont des notes
de Gratien, une some contre le
la primauté de saint Pierre, une
des Pseaumes, des questions
vangiles, des sermons, une re
erreurs de la religion Mahometa
té de l'autorité du Pape, & de ce
ciles, un autre sur le Sacrement
Seigneur contre les Boëmiens,
à l'invective contre la condanati
ques demeurez à Bâle. Un trait
ception de la sainte Vierge, &
tres ouvrages, qui n'ont point
mez, & qui se trouvent manus
Biblioteque du Vatican.

Jean Carvaxal Auditeur de
vêque de Plaisance, fut employ
deux Ambassades dont il ecriv
tions. C'est tout ce qu'il a laissé
tres.

Roderic d'Areval fut chargé
Eglise aprés avoir gouverné succ
celle de Zamora, & celle d'A
mourut à Rome & fut enterré
de saint Jaques. Je croi devoir
catalogue d'autant plus exact de
qu'elles sont moins conuës en
que la plus grande partie n'est e
crite à la main.

Une defense de l'état Ecclesiasti
en dix traitez, un traité de la
Notre Seigneur & de ses Apôtr

ıtré que les Prelats qui poſſedent des biens porels, ne s'éloiguent pas pour cela de erfection Evangelique. Un traité de la narchie Univerſele, où il pretend faire que l'Empire de tout le monde apartient itablement au Pape.

La defenſe du même traité contre un Au- qui en avoit entrepris la refutation, & avoit ſoutenu que l'Empire temporel re- dans la perſone des Empereurs.

Un traité de la Bulle de Paul II. pour la dé- ition du Roi de Boëme.

Des remedes de l'Egliſe militante. Tous traitez ſe trouvent manuſcrits dans la Bi- ɔteque du Vatican.

Le Miroir de la vie humaine, où l'on t les avantages & les diſgraces de tous les ts. Il a eté imprimé à Rome, à Paris & eurs.

Un Traité du partage des Monarchies, où agitée la queſtion ſi le droit d'aineſſe eſt droit legitime, & en quels cas il doit a- r lieu.

Un diſcours de la paix & de la guerre, où ſt prouvé combien il eſt ſouvent utile, & me neceſſaire de prendre les armes. De ducation des enfans.

Des erreurs de la religion Mahometa-

De l'autorité du Pape, & de celle des Con- s generaux.

Lequel ou de la vuë ou de l'ouye, eſt le *s le plus excellent?*

Quand

Quand il eſt permis aux Religieux de frequenter les Cours des Princes.

Que l'Apel interjeté du Pape mal informé, au même Pape bien informé eſt contraire au droit divin, au naturel, & à l'humain. Un dialogue des remedes du ſchiſme.

Une letre où ſont repreſentez les devoirs & les dangers atachez à la dignité du ſouverain Pontife, les abus des Prelats, & les deſordres de l'ambition.

Une hiſtoire d'Eſpagne, & pluſieurs harangues prononcées devant des Princes.

Ferdinand de Cordouë a ecrit du droit de recevoir les anates, & de l'autorité du Pape ſur le temporel. Du miſtere du *Pallium* & de l'art de trouver tout ce qui peut venir à la conoiſſance de l'eſprit humain. Ces ouvrages ſe gardent manuſcrits dans la biblioteque du Vatican.

Alfonſe de Palenze a compoſé en Latin une hiſtoire generale de ſon tems, une hiſtoire d'Eſpagne en Eſpagnol, un Dictionaire de la même langue, & a traduit l'hiſtoire de Joſephe, & les vies de Plutarque.

Pierre Ximenés Evêque de Paez, & depuis de Coria a abregé toutes les œuvres de Toſtat, imprimé à Seville en 1499. en deux volumes in fol.

Guillaume de Montferrat etant en France, a dedié au Cardinal d'Amboiſe un Co*mentaire* ſur la pragmatique ſanction imprimé à Paris en 1666.

Il ne me reſte plus à parler que des deux Catalogues qui ſont à la fin de ce ſecond tome ſuivant l'ordre de l'alfabet. Le premier contient les auteurs qui ont ecrit en Arabe.

Abel Madi a compoſé une hiſtoire des Rois Mores, depuis leur entrée en Eſpagne juſques à Abderagman. Elle decrit les actions des Princes de cete nation, qui comanderent l'eſpace de 254. ans. Ceux qui eurent le malheur de déplaire à leurs ſujets perirent tous de mort violente. Prudence Sandoval qui avoit lu cete hiſtoire en Eſpagnol, ne nous a pas apris par qui elle avoit eté traduite.

Averroés de Cordouë fut inſtruit par ſon pere dans la Juriſprudence, & dans la religion de ſon pays. Il etoit exceſſivement gras, bien qu'il ne mangeât qu'une fois le jour. Il paſſoit toutes les nuits à l'étude de la Filoſofie, & lors qu'il ſe ſentoit fatigué, il ſe divertiſſoit par la lecture de quelque livre de poëſie, ou d'hiſtoire. Jamais on ne le vit jouër, ni rechercher aucun autre amuſement. Les erreurs dont il fut acuſé donerent lieu à une ſentence par laquelle il fut depouillé de ſon bien, & obligé à ſe retracter. Aprés ſa condanation il fit un voyage à Fez, puis retourna à Cordouë, où il demeura juſques à ce qu'à l'inſtante priere des peuples, il fut rapelé à Maroc où il paſſa le reſte de ſa vie qu'il finit en 1206. Ses deux fils vécurent long-tems à la Cour de l'Empereur Frideric II. il a *fait une paraſraſe* ſur toutes les œuvres

d'A-

d'Ariſtote, imprimée deux fois
jugement que Vivés en porte ne
plus deſavantageux. *Il n'a*, dit
expliqué qu'Ariſtote. Coment aur
pliquer quand même il auroit eu
ſprit, lui qui n'en avoit qu'un m
qu'il ne ſavoit rien des ſectes des
fes, ni de leurs dogmes; & qu'il n
Grec, ni le Latin? Il prend Ptol
Pitagore pour Protagore, Democ
tile, & juge de leurs ſentimens
dieſſe etonante. Il n'avoit jamais l
dre, Temiſtius, & Nicolas de L
ne les avoit il lus que dans une t
rabe extrémement infidele. Qua
coment l'a-t-il lu? Il ne l'a pas
gue originale. Il ne l'a pas lu
n'entendoit non plus que le Grec
que dans une tres-méchante verſion
ſur une méchante verſion Latine.

On dit que Raimond Lulle
quête à Clement V. & à Philip
demander que la paraſraſe d'A
miſe au feu come remplie d'er
ſoſie, & en Teologie. Ce fut Al
qui introduiſit Averroés, &
l'Univerſité de Paris, ce qui
Melchior Canus de ſe plaindr
verroés reçu dans les ecoles,
ment dans celles d'Italie com
y avoit aporté une infinité de
mes, & d'inutiles ſubtilitez,
recherchent avec plus de peine

etudient solidement n'en prenent pour apprendre l'Ecriture sainte.

Le second catalogue contient les Ecrivains Espagnols qui n'ont pu être rangez selon l'ordre du tems, parce que celui où ils ont vécu n'est pas conu. Un Juif Espagnol dont on ne sait pas le nom se retira en Italie lors que les Mores furent chassez d'Espagne & y traduisit l'ancien Testament d'Hebreu en Castillan. On pretend que cete traduction est fort literale; & presque de mot à mot. Elle fut imprimée à Ferrare en 1553. & l'a eté depuis à Amsterdam.

Gerard de Carmone Ville distante de six lieuës de Seville a passé long-tems pour être de Cremone en Italie. Il a demeuré plusieurs anées à Tolede, & y a composé une introduction à la Medecine, & une Teorie des Planetes. Il a aussi traduit d'Arabe en Latin plusieurs ouvrages d'Avicenne, & de Rosés. Monsieur l'Evêque d'Auvranches dit que ses traductions sont d'un stile barbare, & qu'il les a remplies de fautes pour s'être servi d'exemplaires defectueux, & pour avoir ignoré la Medecine, & la langue Greque, de laquelle les Arabes avoient puisé ce qu'ils avoient de meilleur.

Traité de Phyſique & de Chirurgie
plique la ſanguification, la circulat
les ſeroſitez, les diferentes cauſes
&c. Par Iean Fontrailles, Chir
naire des cent Gentilshommes de la
Roy, & Iuré. In 12. à Paris
teur, ruë des vieilles-Etuves;
veuve de Claude Thibouſt, &
claſſan. 1697.

LA diferente maniere dont or
maladies dans chaque Royaum
dans chaque Province, & les dife
mens des Chirurgiens, ſur les pr
leur art, ont donè lieu à Monſieu
les de compoſer ce traité, pour fa
public de ce qu'il a vu cent fois
perience, ſans pretendre rien di
traire à la doctrine des anciens, i
eſt enſeigné preſentement dans to
coles de l'Europe. En efet il ne
cun parti entre les Filoſofes anc
modernes, il ſe ſert indiferen
leurs principes quand ils lui pare
ſonables: la definition qu'il done
leur naturele, du temperament,
neration des animaux &c. eſt c
ceux des anciens; & il explique
tion du ſang, le vomiſſement,
poumon, &c. ſuivant les maxim
dernes.

etudient ſolidement n'en prenent pour aprendre l'Ecriture ſainte.

Le ſecond catalogue contient les Ecrivains Eſpagnols qui n'ont pu être rangez ſelon l'ordre du tems, parce que celui où ils ont vécu n'eſt pas conu. Un Juif Eſpagnol dont on ne ſait pas le nom ſe retira en Italie lors que les Mores furent chaſſez d'Eſpagne & y traduiſit l'ancien Teſtament d'Hebreu en Caſtillan. On pretend que cete traduction eſt fort literale; & preſque de mot à mot. Elle fut imprimée à Ferrare en 1553. & l'a eté depuis à Amſterdam.

Gerard de Carmone Ville diſtante de ſix lieuës de Seville a paſſé long-tems pour être de Cremone en Italie. Il a demeuré pluſieurs anées à Tolede, & y a compoſé une introduction à la Medecine, & une Teorie des Planetes. Il a auſſi traduit d'Arabe en Latin pluſieurs ouvrages d'Avicenne, & de Roſes. Monſieur l'Evêque d'Auvranches dit que ſes traductions ſont d'un ſtile barbare, & qu'il les a remplies de fautes pour s'être ſervi d'exemplaires defectueux, & pour avoir ignoré la Medecine, & la langue Greque, de laquelle les Arabes avoient puiſé ce qu'ils avoient de meilleur.

Traité de Physique & de Chirurgie où l'on explique la sanguification, la circulation du sang, les serositez, les diferentes causes des fievres, &c. Par Iean Fontrailles, Chirurgien ordinaire des cent Gentilshommes de la Maison du Roy, & Iuré. In 12. à Paris chez l'Auteur, ruë des vieilles-Etuves; & chez la veuve de Claude Thibouſt, & Pierre Eſclaſſan. 1697.

LA diferente maniere dont on traite les maladies dans chaque Royaume, même dans chaque Province, & les diferens ſentimens des Chirurgiens, ſur les principes de leur art, ont donc lieu à Monſieur Fontrailles de compoſer ce traité, pour faire part au public de ce qu'il a vu cent fois dans l'experience, ſans pretendre rien dire de contraire à la doctrine des anciens, ni à ce qui eſt enſeigné preſentement dans toutes les ecoles de l'Europe. En efet il ne prend aucun parti entre les Filoſofes anciens & les modernes, il ſe ſert indiferemment de leurs principes quand ils lui paroiſſent raiſonables: la definition qu'il donc de la chaleur naturele, du temperament, &c. la generation des animaux &c. eſt conforme à ceux des anciens; & il explique la circulation du ſang, le vomiſſement, l'ofice du poumon, &c. ſuivant les maximes des modernes.

De

bre come au parfait reſtaurateur de la diſcipline Monaſtique, qui a retabli dans ſon Monaſtere l'auſterité de la nouriture, la ſeparation entiere du monde, le ſilence perpetuel, le travail des mains, & en a bani les etudes & les Procés, de ſorte que la Trape eſt aujourd'hui plus célebre que le Mont-Caſſin.

Cet Auteur ſe deſigne dans l'Epître dédicatoire ſans s'y nomer. *Mon miniſtere*, dit-il, *m'apliquant uniquement à la condanation de tout ce que les homes eſtiment, je ne puis louer que ce qui eſt eſtimé de Dieu; & ma langue ſi ſouvent empourprée du ſang de Jeſus Chriſt & conſacrée depuis ſi long-tems à la prédication de la divine parole, ne s'ouvrira jamais pour louer des talens humains en qui que ce ſoit.*

Il ne releve donc dans Monſieur l'Abé de la Trape que les dons de Dieu qui lui ont fait mépriſer les préſens, & les ofres de la fortune. Sur tout il admire ſa demiſſion come un monument eternel de ſa modeſtie, & la grace que le Roi lui a faite de lui laiſſer le choix de ſes deux ſucceſſeurs.

Ludovicus Magnus. Carmen. In 4. Paraſit. 1697.

CE Poëme décrit en prés de ſix cent vers, preſque tous les evenemens du regne de Louis-le-Grand. Monſieur de la Tuillerie qui en eſt Auteur, en a conſacré pluſieurs autres

à la gloire du même Prince. Lors que sa Statuë fut miſe dans la Place des Victoires, il fit à la priere de feu Monſieur de la Fuillade l'inſcription qui ſuit.

Non vili obſequio, nec quod diademate fulget,
Aut bello victor pacis converſus ad artes
Maluit eſſe pius, quamquam digniſſima laudum
Materies, & quæ populis numquam excidat ore:
Humanæ egreſſus ſed quod faſtigia ſortis
Seſe hominem præſtat, nec dedignatur amari,
Hoc ego pro meritis, Regi auguſtoque almo
Æternum poſui Monumentum, & pignus amoris.

Lors que le Chevalier Bernin fit la ſtatuë equeſtre de S. M. de la Tuilerie compoſa une inſcription en Latin & en François, pour être gravée au deſſous. Je ne métrai ici que la derniere.

C'eſt ce Louis-le-Grand, l'honeur du nom François
Le vangeur des Autels, & l'azile des Rois,
En vain un monde entier par la triple Alliance,
Contre ce Conquerant s'anime à la defenſe,
Malgré tous leurs efforts il fait régner les Loix,
Et l'épée à la main il rentre dans ſes droits.
Rien ne peut l'aréter, il paſſe come un foudre.
Il n'eſt point de Rempart qu'il ne reduiſe en poudre.

Tout fléchit à son Nom, & loin come de prés
Il fait par la terreur plus que par les aprés
Plus merveilleux encor, sage dans la Victoire,
De mêtre dans la Paix le comble de sa Gloire.
Son air à la Grandeur joignant la probité
A ce je ne sai quoi qui fait la Majesté;
Et sa vertu charmant jusques aux plus Sauvages,
Du bout de l'Univers s'atire des homages.

Le public sera peut-être bien aise de trouver encore ici le Sonet que le même Monsieur de la Tuilerie fit lors que l'Edit de Nantes fut revoqué.

SONNET.

Le regne de Louis est tout rempli de Gloire.
Trionfant au dehors, plein d'éclat au dedans,
Illustre, & merveilleux en grans evenemens.
Guerres, Sieges, Combats, Victoire sur Victoire.
Le comerce, & les Arts dans cete belle Histoire,
Les Siences, les Loix, la Paix, les Bâtimens,
Sont autant de nouveaux, & rares Monumens,
Dont jamais l'Univers ne perdra la memoire.
Jusqu'ici c'en est trop pour la posterité;
Mais trop peu pour le Ciel, & pour l'Eternité.

A de plus Saints devoirs le Monarque
plique,
Et ce que n'a pu faire un déluge de sang,
Il détruit l'Heresie, & sauve l'Heretique
Jamais Roi fut-il mieux remplir le nom
GRAND?

Methode pour apprendre facilement l'Histoire
la Bible, avec l'Histoire des Conciles Gene
raux, dediée à Madame de Maintenon. Qua
trième Edition revuë, corigée, & augmentée.
In 12. à Paris chez Martin & George Jou
venel, ruë de la Bouclerie. 1697.

JE n'ai rien à ajouter à ce que je dis de cete
metode dans le 38. Journal de l'année 1695.
ce n'est que cete derniere edition est en-
ore plus exacte que les précedentes, &
'elle poura être encore plus utile au pu-
c.

nelies sur plusieurs chapitres du Prophete
eremie. Par le R. P. Dom Pierre le
ain, Souprieur de l'Abbaye de la Trap-
. In 8. à Paris chez François Muguet,
ë de la Harpe. 1697.

us n'aurions pas cete explication de
elques Profeties de Jeremie, si le P.
ière le Nain avoit pu doner au tra-

vail des mains le temps qu'il a employé à la
composer. Ses infirmitez qui le dispensent
de ces penibles exercices, lui ont donné
lieu de s'ocuper à la lecture de l'Ecriture, &
à faire sur les veritez dont elle est remplie,
des reflexions qui convinssent aux personnes
qui sont engagées come lui dans la profession
monastique. Il a principalement eu soin de
leur representer l'obligation que leur etat leur
impose de lire & de mediter les livres sacrez,
& les avantages qu'ils en peuvent atendre,
pourvu qu'ils y aportent de bones dispositi-
ons. Il leur met aussi devant les yeux la ne-
cessité d'une veritable vocation pour entrer
dans les Monasteres, l'autorité que Dieu do-
ne aux Superieurs, leurs devoirs, l'obeïssan-
ce qui leur est duë : enfin toutes les instru-
ctions qu'il tire du texte de ce Profete, &
qu'il propose à ses freres, tendent à leur
faire conoitre l'excelence & les devoirs de
leur profession, & à les porter à s'en aqui-
ter.

De

art de la verrerie, où l'on aprend à faire le
re, le criſtal, & l'émail. La maniere
faire les perles, les pierres précieuſes, la por-
aine, & les miroirs. La methode de pein-
ſur le verre & en email; de tirer des cou-
rs des metaux, herbes & fleurs. Ouvrage
pli de pluſieurs ſecrets & curioſitez, incon-
juſqu'à preſent. Par Monſieur Haudicquer
Blancourt. In 12. à Paris chez Jean Jom-
rt, prés des Auguſtins. 1697.

public a déja reçu des mains du même
iteur, le Nobiliaire de Picardie, &
cherches hiſtoriques de l'Ordre du ſaint
t: & come l'art de la verrerie eſt ex-
par des Gentishomes; Monſieur de Blan-
a voulu en traiter à fond, & l'enrichir
uſieurs experiences & de pluſieurs re-
hes curieuſes qu'il a faites ſur ce ſujet,
n'ont pas encore paru. Ce livre con-
beaucoup plus de choſes que ſon titre
promet. Il traite de l'origine du verre,
natieres qui ſervent à le faire, des Pri-
es des Gentishomes qui le travaillent,
Monſieur Haudicquer de Blancourt a
des exemples ſans beaucoup de peine,
auſſi verſé qu'il eſt en la conoiſſance
laiſons Nobles du Royaume. Il enſeig-
ns ce livre, la maniere de doner au ver-
au criſtal, ces riches & eclatantes cou-
qui ſe voyent aux ancienes vitres de nos

Eglises, & dont le secret qu'il fait revivre etoit perdu. Il tire toutes ces couleurs des métaux & des mineraux, dont il enseigne les preparations. Il en done de tres-belles sur les pâtes des pieres précieuses, qu'il aprend à faire de toutes les qualitez. Il enseigne à faire les perles avec des semences fines, & découvre le secret de leur doner l'eau & de les blanchir. Il done aussi le moyen de faire les émaux de toutes les mêmes couleurs, de les apliquer sur les métaux, & de peindre en email aussi-bien que sur le verre; de faire toutes sortes de couleurs pour la peinture, come laque, l'outre-mer, le bleu d'Alemagne. Il enseigne encore le moyen de faire la porcelaine & la fayence; les glaces de miroirs; les verres & miroirs metalliques & ardens. Quoique tous ces secrets soient beaux, on peut dire qu'ils ne sont rien en comparaison des operations que l'auteur a pris plaisir d'y rapporter, qui sont utiles dans la Chimie & dans la Medecine.

Cu-

Carte qui repreſente toutes les pieces qui ſont compriſes dans l'Architecture Militaire, ou l'art des Fortifications, avec tous les morceaux dont on ſe peut ſervir dans les plans des places, & dans les cartes topografiques, deſcription de ſiege, de bataille, marche d'armée, & campemens. à Paris chez C. Rouſſel, ruë S. Jaques. 1697.

CEte Carte ſoulage l'imagination, en preſentant aux yeux les figures de tout ce qui peut être de quelque uſage dans la guerre. On y voit la mer & la terre; les détroits, les golfes, les caps, les bancs de ſable, les rochers, les vaiſſeaux, les chariots, les fortifications, les camps, les tentes, & generalement toutes les machines d'artillerie, & toutes les pieces qui ſervent à ataquer & à défendre les villes, à conduire des troupes, à les conſerver, & à les faire combatre.

XXVI.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 8. Juillet. M. DC. XCVII.

Diſcours prononcez dans l'Academie Françoiſe, le ſamedy quinziéme Iuin M. DC. LXXXXVII. à la reception de Monſieur Couſin, Preſident en la Cour des Monnoyes. *In* 4. à Paris chez Jean Baptiſte Coignard, ruë ſaint Jaques. 1697.

LE premier diſcours comence par un petit eloge de feu Monſieur de Chaumont ancien Evêque d'Acqs auquel ſon livre du Criſtianiſme enſeigné dans l'Egliſe Catolique ſert de fondement. Son aplication à l'étude de notre langue done ocaſion à l'auteur de parler du travail de l'Academie Françoiſe, & des motifs qu'eut le Cardinal de Richelieu d'en favoriſer l'établiſſement. Les heureux ſuccés qu'elle a ſous la glorieuſe protection de Louis le Grand le conduiſent inſenſiblement aux evenemens les plus merveilleux de ſon regne, aux exploits ſurprenans de ſes armes, & aux ſoins continuels qu'il prend d'apaiſer les mouve-

mens

mens qui ebranlent toute l'Europe.

La réponſe de M. d'Acier renferme en peu de pages tant de beautez, qu'il n'y a pas une ligne qui n'arrête les yeux & qui ne charme l'eſprit. Soit qu'il décrive les riches talens, des genies ſublimes qui ſont deſtinez à polir, & à perfectioner notre langue, ſoit qu'il releve l'excelence de leur fonction, & les avantages que le public en reçoit, ſoit qu'il faſſe l'éloge du grand Prince qui les protege de la même puiſſance qui fait le bonheur de ſes Sujets, & la deſtinée de l'Europe, ou qu'il les exhorte à reconoître cet honeur par l'homage continuel de leurs louanges; rien ne ſe peut ajouter à la juſteſſe, & à la force des penſées, ni au choix & à l'élegance des expreſſions.

Extrait d'une ſeconde letre de Monſieur Sanſon, ſur les latitudes & les longitudes que Monſieur de Fer dit avoir placées dans ſa Carte de l'Aſie, ſur les obſervations des Peres Ieſuites.

LEs Peres Jeſuites ont obſervé la latitude de pluſieurs Villes de la Chine, de la Tartarie & de l'Inde, ſur les inſtructions de Meſſieurs les Aſtronomes de l'Academie Royale. Le P. Gouye a corigé les obſervations de celles qui lui ont eté envoyées, avec tant d'exactitude qu'il a falu être auſſi habile qu'il l'eſt en ces matieres, pour les regler avec tant de préciſion.

Quoique Monsieur de Fer ait dû suivr
exactement ces latitudes & ces longitude
puis qu'il prétend qu'elles sont le fon
dement de ses changemens & de se
corections, nous alons faire voir qu'il n
s'en est pas moins eloigné que des autres m
moires de ces Peres.

Le P. Gouye assure sur l'observation du I
Fontaney, que la hauteur du Pole de la g
muraille au nord de Pekin est de 40 degre
30 minutes de latitude. Monsieur de Fer
met à 42 d. 50 minutes.

Le P. Gouye dit que la pointe meridiona
de l'Ile de Haynan est à 18 degrez de latit
de. Monsieur de Fer la met à 17 d. 30 min.

Ce Pere conte pour l'etenduë de la Chi
du Midi au Septentrion 22 degrez 30 min
tes de latitude. Monsieur de Fer en conte 2

Le P. Gouye a reglé Macao à 22 degre
32 minutes de latitude, Monsieur de Fer à
d. 58 min.

Le P. Gouye met Canton à 23 degrez
minutes de latitude; Monsieur de Fer à
d. 55 m.

La gr. Ville de Nankim est reglée par le
Gouye à 32 degrez 7 m. de latitude; Mo
sieur de Fer ne la met qu'à 31 d. 32 m.

Le P. Gouye a encore donné les latitudes
plusieurs Villes de la Chine, dont Monsie
de Fer n'en a pas suivi une seule. Il en a u
de même à l'égard des Villes dont les P
Martinius & Bouyn seuls ont donné la positio
nous ne les raporterons pas ici; mais les 3
se

ferentes latitudes que Monſieur de Fer done à la Ville capitale de la Prov. de Levotum, ſont de ſes corections trop ſingulieres pour ne les pas faire remarquer au public.

En parlant de la route du P. Verbieſt dans la letre precedente nous avons fait voir que Monſieur de Fer fait 2 Villes de Xyn-yam; & qu'il fait encore une troiſiéme Ville de Levoyang quoique ces trois Villes ſoient la même, il done à la premiere Xyn-yam 42 degrez qui eſt la latitude que lui done le P. Verbieſt; done à la ſeconde Xyn-yam 45 degrez 50 minutes, & Levoyang qui eſt la troiſiéme, il la met à 45.

Le P. Gouye nous done la latitude de 3 Villes dans la gr. Tartarie; Monſieur de Fer n'y a aucun egard, puis qu'il met Seringua à 58 degrez 50 m. de latitude, quoique le P. Gouye ne lui en done que 52 de 49 m. qu'il met Kokotam à 40 degrez de latitude, bien que le P. Gouye la croye à 43 d. 51 m. & qu'il met Nipchu à 53 degrez 20 m. que le P. Gouye a reglé à 51 d. 45 m.

Le P. Gruber a obſervé la hauteur du pole de pluſieurs Villes dans la route qu'il a faite dans cete partie de la Tartarie ſituee entre la Chine & l'Inde. Il aſſure que Barantola eſt à 29 degrez 6 m. de latitude. Monſieur de Fer la met à 30 d. 15 m.

Ce P. ſituë Catmendu à 27 degrez de latitude; Monſieur de Fer à 24.

Hedonda ſuivant le P. eſt à 26 deg. 36 m. *ſuivant Monſieur* de Fer à 27. Enfin Monſieur

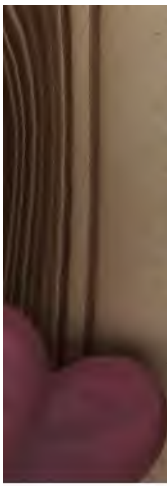

latitudes que le P. Gouye & quel
Peres de ſa Compagnie nous ont
pluſieurs villes de la preſqu'Ile de
le Gange.

Le P. Gouye ſur pluſieurs o
met Siam à 14 deg. 18 m. de latitu
ſieur de Fer la met à 13 d. 15 m.

Malacca eſt reglé par ce Pere à 2
minutes de latitude; M. de Fer l'

Le P. Gouye dit que le P. Duch
vé Ara à 21 deg. de latitude; Mon
la met à 20 d. 30 m.

Le même Pere met Syriam à 16
tude; Monſieur de Fer à 16 d. 25

Le P. Marini ecrit que Langio
Laos eſt à 18 deg. de latitude; M
Fer apele cete Ville Langiangh &
ne que 16 d. 50 m.

Le P. de Rhodes met Kecio ca

ye l'asseure être à 15 d. 30 m.
onsieur de Fer done à Cochim 10 de-
15 minutes, quoiqu'observée à 9 de-
8 m.
onsieur de Fer ne done la position de
icut qu'à 11 degrez, cependant le P.
ye la met à 11 degrez 17 m.
anapor est mise par Monsieur de Fer à 8
15 m. quoi que fixée par le P. Gouye à 8
9 m.
aduré est suivant Monsieur de Fer à 8
40 m. le P. Gouye l'a dit être de 10
0 m.
a latitude de Poudicheri est suputée par le
ouye à 11 d. 53 m. Monsieur de Fer ne
et qu'à 11 d. 30 m.
Enfin le P. assu e saint Thomé à 13 degrez
min. & Monsieur de Fer ne laisse pas de la
re à 13 d. 45 m.
Examinons s'il a eu plus de soin à placer
sa Carte les longitudes qu'il assure avoir
ies.
Comme le P. Gouye regle toutes les longi-
es qu'il done par raport au meridien de
is, qu'il supose être eloigné du premier
ridien de 22 degrez 30 m. & que Mon-
r de Fer ne met Paris qu'au 20 meridien
m. il s'ensuit que les longitudes que done
. Gouye doivent être moindres de 2 de-
z sur la Carte de Monsieur de Fer: c'est
urquoi la longitude de Goa que le P. Gou-
dit être le 93 d. 55 m. ne doit être dans la
rte de Monsieur de Fer que le 91 d. 55 m.

& cependant Monſieur de Fer met Goa à 92 d. 25 m.

La longitude de Poudicheri que le P. Gouye regle à 100 d. 30 m. doit être dans la Carte de Monſieur de Fer à 98 d. 30 m. & elle y eſt à 98 deg. 10 m.

Siam que le P. Gouye determine à 120 degrez 40 m. de longitude doit être de 118 d. 40 min. dans la Carte de Monſieur de Fer, & elle s'y trouve à 118 d. 25 m.

Le P. Gouye met Macao & Canton à 133 deg. 56 m. Elle doit être dans la Carte de Monſieur de Fer à 131 d. 56 m. & elles n'y ſont qu'à 131 d. 30 m.

Sin-gan-fu ſuivant ce Pere eſt à 128 deg. 54 m. Monſieur de Fer la devroit avoir mis à 126 d. 54 m. & l'a mis à 127.

Cokotam en Tartarie eſt mis par le P. Gouye au 135 deg. 2 m. Monſieur de Fer la devroit metre au 139 d. 2 m. & il ne l'a mis qu'au 124.

Seringa en Tartarie eſt reputée par le P. Gouye être à 129 deg. 47 m. de longit. elle doit être à 127 d. 47 m. dans la Carte de Monſieur de Fer, & elle n'y eſt qu'à 113 d. & quelques min.

Nipcheu doit être ſuivant le P. Gouye au même meridien que Pekin, & Monſieur de Fer a mis entre l'un & l'autre meridien 3 deg. de diference.

Pequin eſt au 138 degrez de longitude à ce qu'aſſure le P. Gouye, & Monſieur de Fer la devroit avoir ſitué à 136 d. & il ne l'a mis qu'au 134.

Horizon

Hoaigan Ville de la Chine eſt ſelon le Pere à 139 deg. de long. c'eſt-à-dire 137 pour la Carte de Monſieur de Fer ; & elle y eſt à 138.

Le P. Gouye aſſure que Nimpo Ville la plus Orientale de la coſte de la Chine & de tout notre continent eſt au 140 d. 28 min. de longit. qui ne doit être qu'au 138 d. 28 m. dans la Carte de Monſieur de Fer, & cete Ville y eſt placée au 138 d. 50 m.

Cummin qui eſt une Ile ſur la côte Orientale de la Chine, eſt determinée par le Pere Gouye à 141 degrez 29 minutes de longitude, qui doit être dans la Carte de Monſieur de Fer à 139 d. 29. m. & elle y eſt miſe à 141 d.

Suite de la Science des Confeſſeurs ou l'ancienne diſcipline de l'Egliſe ſur la Confeſſion, & ſur les plus importantes pratiques du Sacrement de Penitence, tirée des Conciles, & des Peres Grecs & Latins. Par M. I. Grancolas, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. In 12. à Paris chez Imbert de Bats, ruë ſaint Jaques. 1697.

J'Ai doné dans le 19. Journal de cete anée l'Extrait du premier volume de la Science des Confeſſeurs. Ce ſecond montre dans un plus grand détail la pratique où ont eté toutes les Egliſes du monde dés les premiers ſiecles, de confeſſer en ſecret au Prêtre, les pechez *comis* contre la Loi de Dieu. Origene *dit dans ſa ſeconde Homelie ſur le Levitique*

que les pechez sont effacez par la Penitence, lors que celui qui s'en sent coupable lave son lit de ses larmes, & ne rougit point de les découvrir au Prêtre, & d'en chercher le remede.

L'Eglise d'Afrique a constamment observé la même pratique. Tertulien a assuré que la dissimulation apesantit autant le pecheur dans sa chûte que l'aveu sincere l'en soulage & l'en releve. Saint Ciprien loue la disposition de ceux qui ayant seulement eu le dessein de sacrifier aux Idoles s'en accusent avec douleur. Saint Augustin explique plus clairement que nul autre la discipline de son tems dans sa cinquantiéme homelie. *Que celui* dit-il, *qui se sent coupable s'adresse aux Pasteurs de l'Eglise, qu'il apprenne d'eux la maniere dont il doit satisfaire, afin qu'offrant à Dieu avec humilité le sacrifice d'un cœur contrit, il satisfasse à tout ce qu'on peut desirer de lui, non seulement pour le recouvrement de sa santé, mais aussi pour l'exemple, & l'édification des autres.*

Saint Pacien a enseigné la même doctrine en Espagne. *Je vous prie*, dit-il, *mes freres, au nom de Dieu à qui l'on ne peut rien cacher, cessez de couvrir les blessures de votre cœur. Pour peu que des malades ayent de prudence, ils n'apprehendent point de montrer leur mal au Medecin.*

La même pratique avoit lieu à Rome selon le temoignage d'Innocent premier, & de saint Leon, & à Constantinople selon celui de saint Chrisostome. Il est vrai que Nectaire son predecesseur supprima le Penitencier, à l'ocasion du crime d'un Diacre qui avoit scan-

da-

daliſé toute l'aſſemblée des Fideles. Mais il y a lieu de croire qu'il y fut bien-tôt aprés retabli, & qu'il demeura toujours ailleurs.

Auſſi voyons-nous que Caſſien dans ſes conferences exhorte les Solitaires à declarer à leur pere ſpirituel, les mauvaiſes penſées qui leur auront eté inſpirées par le Demon. Mais ce qui ſemble plus précis c'eſt que Juſtinien ordone par la conſtitution 141. que ceux qui ſeront tombez dans quelque impureté conſiderable, iront la découvrir au Patriarche de Conſtantinople.

Il n'eſt pas neceſſaire d aporter les preuves de la même diſcipline dans les tems qui ont ſuivi. Elle eſt marquée trop clairement dans les Conciles, & dans les livres penitentiels qui preſcrivent les ſatisfactions qui doivent ſervir de remede contre chaque peché. Il faut pourtant avouër que la confeſſion etoit moins frequente dans les premiers ſiecles qu'elle ne l'a eté depuis; ce qui procedoit de pluſieurs cauſes. Car premierement il ſe trouvoit alors un grand nombre de perſones qui diferoient leur batême juſqu'à leur mort. En ſecond lieu l'innocence etoit plus ordinaire, & le crime plus rare. De plus l'Egliſe uſoit alors avec plus de reſerve de la puiſſance des clefs de peur que la facilité du pardon n'augmentât la licence de violer la loi de Dieu; & c'eſt pour cela que Tertullien temoigna dans le livre de la Penitence la crainte qu'il avoit de traiter ce ſujet, de peur qu'*en prometant l'abſolution* aux pecheurs il

ne

ne ſemblât leur doner la hardieſſe de come
tre de nouveaux pechez. D'ailleurs les faute
légeres n'étoient pas la matiere ordinaire d
la confeſſion, & les crimes etoient ſeuls ſou
mis à la rigueur de la penitence publique.

Dans les comencemens les Evêques admi
niſtrerent tout ce qui regardoit la Penitence
Depuis ils etablirent un Prêtre Penitencie
pour ſe ſoulager. Il y en avoit pluſieurs à A
lexandrie, puiſqu'Origene conſeille à ceu
qui avoient beſoin de leur miniſtere de choi
ſir celui qu'ils croiroient le plus eclairé, & l
plus capable.

Quelquefois la confeſſion ſe faiſoit en mê
me-tems à pluſieurs Prêtres qui donoien
tous enſemble l'abſolution. Monſieur Gran
colas raporte pluſieurs exemples de cete pra
tique. J'en trouvai un il y a quelques anée
dans le ſixiéme livre de l'Hiſtoire de Ditma
Evêque de Mersbourg; lors que je le tradui
ſois en notre Langue. Je l'infererai ici, par
ce qu'il eſt ſingulier, & que perſone l'a peut
être encore remarqué. Il raporte que Tag
mon Archevêque de Magdebourg étant ma
lade manda Sigefroi Abé, & Eric Evêque
& ſe confeſſa à eux *Acceſſito tunc ad eum fra
tre meo Abbate Sigefrido, ac præſule Erico, illi
Confeſſionem fecit. pag. 74.*

Valterde ſucceſſeur de Tagmon dans l'Ar
chevêché de Magdebourg reçut dans ſa der
niere maladie l'abſolution de quatre Evê
ques, & la derniere onction de Ditmar Evêque
de Mersbourg. *Advenere etiam eo vivente A
nulph*

nulphus, & Hillibardus cum Meinverco, & Erico Coepiſcopis, omnes hunc pariter benedicentes, & indulgentiam ei facientes. Ego autem peccator unxi eum oleo ſanctificato in locis maximè dolentibus.

La Confeſſion s'eſt faite quelquefois par letres. Saint Paul abſent reconcilia l'Inceſtueux de Corinte. Un Prêtre retenu à ſa chambre par une indiſpoſition envoya à Serapion la ſainte Eucariſtie come le ſeau d'une parfaite reconciliation. Saint Atanaſe raporte que ſaint Antoine conſeilloit aux Solitaires qu'il avoit ſous ſa conduite, de s'examiner de leurs fautes & de les métre par ecrit. Saint Jean l'Aumônier permit à une Dame qui ne pouvoit ſe reſoudre de declarer de bouche un peché extraordinaire, où elle etoit tombée, de l'écrire, & de le lui envoyer cacheté.

Cete maniere de ſe confeſſer fut defenduë par le Concile de Niſmes de l'anée 1284. & la defenſe a eté depuis renouvelée par le Pape Clement VIII.

La Confeſſion ſe faiſoit d'ordinaire avant que d'entreprendre de longs Voyages, avant que de doner Bataille, en tems de maladie, avant que de recevoir le Batême, la Confirmation, la Benediction nuptiale, les Ordres ſacrez, l'Extrême-onction, & le Sacrement de l'Eucariſtie. Saint Eloi exhorte tous les Fideles à ſe confeſſer auſſi-tôt qu'ils ſe ſentent coupables de quelque peché. Saint Louis Roi de France ſe confeſſoit tous les Vendredis, & *Saint Charles Boromée* tous les jours.

Au-

Autrefois ceux qui avoient eté condanez à mort en France pour leurs crimes n'étoient admis à aucun Sacrement ; leur suplice leur tenoit lieu de confession & de Penitence. Les Peres du Concile de Reims tenu en 630. s'y plaignent de ce que ces sortes de gens etoient privez de la participation au Cors de Notre Seigneur. Cete pratique ayant continué dans les siecles suivans, le Pape Gregoire XI. ecrivit au Roi Charles V. pour le prier de permetre aux Criminels de se confesser de leurs pechez, ce qui leur fut acordé par Charles VI. son fils, & son Successeur.

Extrait d'une letre de Monsieur Bocquillon Chanoine d'Avalon écrite à l'Auteur du Journal le 8. Mai 1697. pour servir de supplement à la réponse à la letre de Monsieur de Valemont Docteur en Theologie du 7. Janvier 1697.

MOnsieur. Le 15. Journal de cete anée m'a remis dans la memoire une chose qui m'avoit frapé dans le premier, & qui depuis m'avoit échapé. C'est une observation de Monsieur de Valemont Docteur en Teologie, sur les tombeaux de pierre prés de la Bourdaisiere. *Il m'a paru*, dit-il, *dans la situation de ces tombeaux, que ce lieu pouroit bien avoir été autrefois* un cimetiere de Cretiens ; *car ils ont tous la* tête vers l'Occident, & c'est la

mani

maniere dont les Cretiens qui metent leur Autel à l'Orient, donent la sepulture aux morts. Je trouve cete observation judicieuse, & je suis de son sentiment sur ce sujet: Mais ce qu'il ajoute, & qui ne lui servoit de rien, me paroit une chose qui lui est echapee sur la foi de quelques nouveaux Rituels: *A l'exception* dit-il, *des Prêtres, qui ont la tête du côté de l'Orient vers l'Autel comme s'ils parloient au peuple, & que le peuple les écoutât.* L'habile homme qui répond à la letre de ce Docteur page 174. raporte un exemple contraire à cete exception de Renaud de Montbason, Archevêque de Tours mort l'an 1312. *L'ouverture de son tombeau* dit-il, *se fit en 1684. où je fus convié d'assister: On trouva ses ossemens & ses habits pontificaux en leur entier, ayant les pieds du côté de l'Autel; & la tête à l'Occident: & sa representation en marbre blanc se voit encore à present dans la même situation.*

Il seroit aisé, M. de produire une infinité d'éxemples de cete sorte, pour prouver qu'on enterroit les Evêques & les Prêtres come les Laïcs, la face tournée vers l'Orient & le derriere de la tête du côté de l'Occident, mais cela n'est pas necessaire, puisque tout le monde s'en peut convaincre par ses propres yeux. Il n'y a qu'à regarder la situation des anciens tombeaux de sculpture, ou gravez dans les Egliſes: on n'y trouvera pour la situation aucune diference entre les Prêtres & les Laics, excepté dans certains endroits où le terrain forçoit à les placer

cer autrement. Je vous prie, M. de lire ce que le ſavant Pere Mabillon dit ſur ce ſujet dans ſon voyage d'Italie pag. 141. en parlant de ce qu'il a remarqué dans les Cimetieres de Rome. Il dit : *Plerique, non tamen omnes, converſis ad Orientem oculis compoſiti, quod in Chriſti Sepultura obſervatum eſt, teſte Beda ex Damnano. Ut mirum ſit, recentiori hoc ævo antiquum morem pro Sacerdotibus fuiſſe quibusdam in locis, mutatum : Quod diſcrimen patres noſtri etiam Epiſcopi & Pontifices ignorarunt, ut ex antiquis Mauſoleis & Sepulchris manifeſtum eſt.*

Le Rituel de Paris ne marque point de diference dans la Sepulture des Prêtres & des Laïques pour la ſituation. Le nouveau Rituel de Reims exclud avec raiſon cete diference en ces termes pag. 622. *On aura ſoin ſuivant l'ancien uſage de l'Egliſe de tourner toujours les Laïques & les Eccleſiaſtiques également, en ſorte qu'ils ayent la tête du côté de la porte ou du bas de l'Egliſe, & les pieds vers l'Autel.*

Les anciens Rituels Romains ne metoient non plus que les autres aucune diference. Je croi même que ce n'eſt que dans la derniere reforme de ce Rituel qu'on a fait ce changement. Pourquoi l'a-t-on fait ce changement ? Je n'en ſai pas la raiſon, ſi ce n'eſt ce que je vais vous dire : vous ſavez, M. que pluſieurs anciennes Egliſes de Rome ſont ſituées autrement que les nôtres : elles ont leurs portes à l'Orient, à cauſe de cela l'Autel eſt ſitué de telle ſorte que le Prêtre qui celebre à la face tournée vers

le

le peuple, & le dos au Presbitere. Les representations des Papes & des Cardinaux, qui ſont ſur les Tombeaux de ces Egliſes ont les pieds tournez vers la porte, parce qu'elle eſt elle même ſituée à l'Orient. Les nouveaux Rubriquaires ne ſongeant pas à cete raiſon literale, en ont imaginé une miſtique ſelon leur coutume, & ont crû que les Prêtres devoient regarder ou être tournez du côté du peuple aprés leur mort, comes'ils leur parloient encore. S'ils avoient regardé les tombeaux des autres Egliſes où l'Autel eſt tourné à l'Orient, ils auroient pû ſentir leur erreur: mais on ne s'aviſe pas de tout; & d'ailleurs ils ont pû croire qu'il s'en faloit tenir à ce qu'ils voyoient dans les plus anciennes Egliſes. Voilà ce me ſemble, M. quelle a pû être l'origine du changement qu'on a fait au Rituel Romain. Je ne l'aſſure pourtant pas. Les autres Rituels qui ſe ſont faits depuis même en France, ſont de fideles copies du Romain, excepté quelques-uns qui ſont faits de main de Maître. La plûpart de ceux qui les ont compoſez ont fait à peu prés come les Caſuites; ils ſe ſont copiez les uns les autres.

Lettre

Lettre Paſtorale de Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Evêque & Comte de Noyon Pair de France, Commandeur de l'Ordre du ſaint-Eſprit, Conſeiller ordinaire du Roy en ſon Conſeil d'Etat; En forme de préſervatif pour conſerver le Clergé & les Fideles de ſon Dioceze dans le ſaint exercice d'une veritable & ſolide pieté, contre les maximes pernicieuſes du Quiétiſme. In 4. à Paris chez P. Eſclaſſan, Terre-de-Cambray. 1697.

MOnſieur l'Evêque de Noyon adreſſe au Clergé & au Peuple de ſon Dioceze cete letre Paſtorale come l'eſſai d'un plus grand ouvrage, contre les erreurs pernicieuſes du Quiétiſme. Cete Secte eſt injurieuſe à Dieu, parce qu'elle ſemble adorer un Dieu ſans miſteres, ſans Monarchie de nature ſans Economie de perſones, come parle Tertullien ſans culte, un Dieu dépouille de juſtice & de miſericorde, ſes plus eſſentieles perfections, & qu'elle défend aux prétendus parfaits la crainte de ſes jugemens, l'eſperance de ſes graces, la reconoiſſance de ſes bien-faits.

Elle eſt injurieuſe à Notre Seigneur à qui elle ravit ſes trois qualitez de voye, de verité, & de vie Si l'home peut parvenir ſur la terre au terme de la Beatitude, Jeſus Chriſt *n'eſt plus* la voye qui le conduit, la verité qui *l'éclaire*, la vie qui l'anime. Le nom de l'u-

nion

Médiateur par lequel ſeul nous pou-
tre ſauvez, demeure entierement ſu-
Le Quiétiſme traite le Criſtianiſme de
me ſorte que le Chriſtianiſme a traité le
iſme. L'Evangile a levé le joug de la
convenable à la crainte des ſerviteurs,
r rendre la liberté propre à l'amour des
ns. Le Quiétiſme abuſe du faux pretex-
de la liberté des enfans de Dieu, pour e-
ablir le libertinage de la chair ſur les ruïnes
des obſervances Evangeliques, de la fre-
quentation des Sacremens, des exercices de
la priere, du jeûne, & de la pratique des bo-
nes œuvres.

Le poiſon ſubtil des hereſies temperées,
a toujours fait plus de mal que le poiſon groſ-
ſier des hereſies outrées. L'Arianiſme qui ne
regardoit le Verbe que come le modele de
toutes les creatures a fait horreur, & a eté
abandoné de tout le monde. Le Semiaria-
niſme qui a admis un Verbe ſemblable à ſon
pere, s'eſt preſque rendu le Maître du Monde.
Le Pelagianiſme qui faiſoit l'home arbitre de
ſon ſalut, s'eſt atiré tous les foudres de l'E-
gliſe. Le Semipelagianiſme a inventé tant
de ſubtiles diſtinctions, tant d'artificieux de-
guiſemens qu'il a ſurpris un grand nombre
d'homes pieux & ſavans.

Zuingle qui a tenté d'aracher à nos Autels
le ſacré dépôt de l'Eucariſtie, & d'exclure
la réalité par la figure, n'a gueres eu de Sec-
tateurs. Le Calviniſme qui a cherché des
expreſſions *plus modeſtes*, quoi que non

moins impies dans le fond, à fait de p
gieux progrés qui n'ont pu être arête
France, que par les soins de Louis-le-Gr

L'ancien Quiétisme flétri par les cen
de l'Eglise a eu recours à des termes a
gus, & à des temperamens captieux po
cher de couvrir l'énormité de ses excès;
la grace du discernement des esprits d
l'Etat Apostolique & Pastoral, découvr
Evêques l'artifice d'un mélange incom
ble, & leur fait séparer la pieté de l'illu

Livre nouvellement imprimé.

*Psalmodie interieure, ou sujets de Medi
sur les Pseaumes, Graduels, & des La
des Vespres de la Semaine, & de l'Ofic
Complies, avec l'explication des qualitez qu
Paul donne à la charité. Tom. 3 & 4. I
2 vol. à Lion.* Et se trouve à Paris chez I
du Puis, ruë saint Jaques.

JOU

XXVII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 15. Juillet. M. DC. XCVII.

Ordonnance de Monſieur l'Archevêque Duc de Reims, premier Pair de France, &c. pour l'aprobation des Reguliers dans ſon Dioceſe. In 4. à Reims. Et ſe trouve à Paris chez T. Moëte, ruë de la Bouclerie. 1697.

DEpuis que Monſieur l'Archevêque de Reims eſt chargé du Gouvernement de ſon Dioceſe, il a ſerieuſement ſongé à remplir les devoirs de ſa Charge Paſtorale, & a recherché tous les moyens de s'aſſurer de la probité, & de la bone conduite de ceux à qui il confieroit la diſpenſation des ſaints miſteres. Il n'en a point trouvé de plus ſeur pour les Seculiers, que de les faire elever durant pluſieurs anées dans les Seminaires, & de les y faire inſtruire des veritez du Royaume de Dieu, juſqu'à les rendre capables de les aprendre aux Fideles. Ce moyen lui a parfaitement bien réuſſi, & il a eu la conſolation de voir ſortir tous les ans de ces Maiſons de tres-ſaints Eccleſiaſtiques

propres à deſſervir les Egliſes de ſon Dioceſe.

Quant aux Reguliers il s'eſt aſſuré de leur capacité par l'examen qu'ils ont ſubi devant lui, ou devant ſes Vicaires Generaux toutes les fois qu'ils ont demandé de l'emploi, & il ne leur a jamais doné que des aprobations limitées afin de les faire repaſſer ſouvent ſous ſes yeux, & de les exciter par là de s'obſerver de plus en plus & de ſe rendre dignes de recevoir la continuation de ſon aprobation. Juſqu'à preſent il n'avoit pris d'autre aſſurance de leurs bones mœurs, que celle qu'il avoit euë par le témoignage de leurs Superieurs, en quoi il avoit ſuivi la diſcipline etablie par le quatriéme Concile Provincial de Milan.

Tous les Superieurs des Reguliers n'ont pas pratiqué dans le Dioceſe de Reims, ce que ſaint Charles avoit ordoné aux Superieurs des Reguliers dans le Dioceſe de Milan. Car pluſieurs ont rendu à Monſieur l'Archevêque de Reims, un bon témoignage de la conduite de certains Religieux, quoi qu'ils fuſſent qu'elle avoit eté criminelle. Ce Prelat ayant eté ſouvent trompé ſe croit obligé à rechercher les moyens d'éviter de l'être encore.

C'eſt une regle univerſelement reçuë, qu'un Prêtre qui ſort du Dioceſe de ſa naiſſance n'eſt point reçu dans un autre pour y faire ſes fonctions, qu'il n'ait la permiſſion de ſon Evêque. C'eſt ce que l'on apele des

lettres

lettres d'*exeat*. Outre ces lettres d'*exeat*, un Prêtre qui vient d'un autre Dioceſe doit aporter un témoignage de ſa foi, & de l'innocence de ſa vie, ſans quoi il n'a aucun emploi dans le Dioceſe auquel il ſe preſente. Cete regle n'oblige pas moins les Prêtres Reguliers que les Seculiers. Monſieur l'Archevêque de Reims n'a pas neanmoins intention de demander aux Religieux Prêtres des lettres d'*Exeat*. Il reconoit qu'ils peuvent être envoyez par leurs Superieurs ſans ſa permiſſion dans une Maiſon de leur Ordre fondée dans ſon Dioceſe, & y vivre dans la pratique de leur Regle. Mais ſi ces Religieux Prêtres deſirent être employez à Prêcher ou à Confeſſer, il ſe croit obligé à ne la leur point acorder qu'il n'ait eté aſſuré de leurs bones mœurs. Et parce qu'il ne peut plus ſe fier au ſeul témoignage de pluſieurs Superieurs Reguliers aprés les ſurpriſes faites à ſa religion, il a recours à un autre moyen de s'informer de la verité des mœurs des Reguliers.

Ce moyen conſiſte à ordoner qu'à l'avenir les Prêtres Reguliers de quelque Ordre, Congregation, & Societé qu'ils ſoient qui lui ſeront preſentez par les Superieurs locaux pour être employez à la Prédication de la parole de Dieu, & à l'adminiſtration des Sacremens dans l'étenduë de ſon Dioceſe, & qui y viendront d'un autre Dioceſe ſeront tenus de repreſenter des lettres de leurs Provinciaux contenant une ateſtation de leur vie & de *leurs mœurs, & de plus* un certificat de l'Ar-

chevêque ou de l'Evêque, dans le Dioceſe duquel ils auront fait leur dernier ſejour; ce certificat portant témoignage de leur bone conduite, & du bon uſage que ces Reguliers auront fait du pouvoir qui leur aura eté confié, tant pour la prédication de l'Evangile, que pour l'adminiſtration des Sacremens. Et en cas qu'ils n'ayent encore eté aprouvez dans aucun Dioceſe, ou qu'ils ayent fait leur demeure dans un Monaſtere ſi eloigné de la Ville Epiſcopale, qu'ils ne ſoient point conus de l'Evêque, Monſieur l'Archevêque de Reims ſe contentera d'un certificat de l'Evêque qui contiendra qu'il n'y a eu aucune plainte de leur conduite.

Bien qu'il ne ſoit pas à preſumer que les Religieux ſe plaignent d'une précaution ſi ſage & ſi neceſſaire, Monſieur l'Archevêque de Reims temoigne neanmoins ne point douter qu'il n'y en ait quelques-uns qui en murmurent, parce qu'ils ont acoutumé de décrier ceux qui ne ſont pas de leur avis. Il en raporte un exemple arivé en la perſone du Cardinal Charles de Loraine ſon prédeceſſeur que Lainés General des Jeſuites, ne fit point de difficulté de traiter d'héretique dans le tems qu'ils etoient enſemble au Conciſe de Trente. Mais come cete calomnie ne fit aucune impreſſion ſur les Peres de cete ſainte aſſemblée, où ce Cardinal fut *toujours* autant eſtimé qu'il le meritoit; *ce que* quelques Reguliers pouroient avancer

r contre cete Ordonance de Monſieur l'Archevêque de Reims ne diminueroit en rien reputation.

Deciſion d'une infinité d'opinions controverſées.

IL y a 7 propoſitions touchant le Calendrier qui ont eté expoſées dans le Journ. du 28. Janv. 1697. Ce ſont come autant de ſources d'opinions controverſées, qui juſqu'à preſent ont ocupé inutilement, & qui pouroient encore à l'avenir fatiguer pluſieurs perſones, qui aprés la preuve que j'en aporterai ici pouront demeurer en repos.

Les trois premieres de ces propoſitions, ont eté deja ſi fortement prouvées dans les deux Journaux des 4 Février & 29 Avril que perſone ne peut avancer le contraire ni les combatre par de ſolides raiſons : mais parce que dans le dernier de ces Journaux, où ſont prouvées les deux premieres de ces propoſitions, il ſe trouve un grand nombre de fautes d'impreſſion, qui ont rendu la preuve obſcure, & que (ce qui eſt admirable) toutes ces propoſitions ont une telle conexion & une telle dependance les unes des autres, que la ſeule preuve de ces deux premieres ſufit pour les prouver toutes, en l'étendant plus ou moins à proportion de chacune ; j'ai jugé plus à propos & plus utile au public, de remetre ici les principes

de cete preuve, & de la faire generale à toutes ces propoſitions, en l'étendant à proportion de chacune, que de l'éclaircir en la corigeant de ligne en ligne.

Ces principes ſont 1. que ſuivant l'Ecriture-ſainte le Soleil & la Lune ont eté faits en un même inſtant, le 4. jour de la création du monde. Ainſi ils avoient déja paſſé trois jours avant le ſétiéme de la Creation qui fut le prémier jour de Sabat qui ait jamais eté; que ce 4. jour là a eté le même dans la ſemaine de la creation du monde, que celui que nous apelons preſentement Mecredi, & le 7. jour a eté le même que le Samedi; que depuis ce 7. jour là excluſivement, tous les 7 jours ont eté jours de Sabat ou Samedis.

2. Que ſuivant les principes les plus juſtes du Calendrier, les anées ſolaires qu'on apele Gregorienes ſont comunes ou biſſextiles. Les comunes ſont de 365 jours, & les biſſextiles de 366. que toutes les 4 anées ſont biſſextiles à l'exception des centiémes qui ne le ſont que de 400 en 400 anées aux quatriémes centaines ſeulement, & que chaque revolution de 19. de ces anées ſolaires ſont un Cicle.

3. Que ſuivant l'experience, ou ce qui s'eſt paſſé actuelement, Meſſieurs de l'Obſervatoire de Paris, ont obſervé une eclipſe de Soleil qui marque une nouvele Lune le mardi 22. de Juin de l'anée 1694. depuis la naiſſance de Jeſus Chriſt & qu'en

cete

cete même anée ces 5 circonſtances ſe ſont rencontrées. La 1. eſt qu'elle a eté la 94. d'un ſiecle. La 2. qu'elle a eté la 4. d'un cicle. La 3. qu'elle a eté la 2. depuis une biſſextile. La 4. que la nouvele Lune a eté le 21. ou par erreur le 22. de Juin. La 5. que cete même nouvele Lune a eté le mardi. Ces 5. circonſtances avec celle du 4 jour de la creation du monde, qui fut le mecredi qui en eſt une ſixiéme, ſont grandement à remarquer, parce qu'elles ne ſe peuvent jamais rencontrer toutes les 6. enſemble, qu'en une ſeule anée de chaque revolution de 7600 anées, s'il s'en faiſoit pluſieurs revolutions, & c'eſt en l'anée 5894. come elles y vont toutes paroître. Tout nombre d'anées qu'on expoſera depuis la creation du monde juſques à cete anée 1694. incluſivement ſera faux, ſi cete même anée ne s'y rencontre avec ces ſix circonſtances, puis qu'elle s'y eſt rencontrée actuelement.

Pour faire paroître ces ſix circonſtances en l'anée 5894. de la creation du monde, ou d'une revolution de 7600 anées au lieu du nombre de deux mile, &c. qui par faute d'impreſſion a eté mis dans le Journal du 29 Avril, je poſe ici le nombre de deux milions cent cinquante-deux mil cinq cent quarante-huit jours depuis le Mecredi 4. jour de la creation du monde incluſivement, juſques au Mardi jour de la nouvele lune, ou

de cete eclipſe obſervée excluſivement. Dans ce nombre de jours il ſe trouve

1. Trois cent ſept mile cinq cent ſix ſemaines & ſix jours. De ces ſix jours, trois ont eté les trois premiers jours du Soleil & de la Lune, ils ont eté le mecredi, le jeudi, & le vendredi avant le premier jour de Sabat; les trois autres jours ont eté le ſamedi, le dimanche, & le lundi avant le jour de cete eclipſe obſervée qui fut le mardi. Ainſi toutes ces ſemaines ſe ſont paſſées depuis le premier jour de Sabat d'aprés la creation du monde incluſivement, juſques au dernier ſamedi avant le jour de cete eclipſe obſervée excluſivement; & le 4. jour de la creation du monde ſe trouve au mecredi, & le jour de l'eclipſe obſervée au mardi. Ce ſont déja deux des ſix circonſtances.

2. Il ſe trouve dans ce nombre de jours préciſement 5893 anées ſolaires Gregor. avec 174 jours. De ces 174 jours, trois ont eté les trois premiers jours du Soleil & de la Lune paſſez avant le 7. jour de la creation du monde come il eſt dit ci-deſſus; les 171 autres ſe ſont paſſez depuis le 1. jour de Janvier incluſivement juſques au 21 de Juin excluſivement de l'anée 1694. depuis la naiſſance de Jeſus Chriſt. En efet il ſe trouve juſtement 171 jours depuis le 1. de janvier incluſivement juſques au 21 de Juin excluſivement.

3. Il ſe trouve dans ce nombre de jours juſtement ſoixante douze mile huit cent qua-

int treize Lunes, à raison de 235 pour
ue revolution de 19 anées solaires Gre-
nes ausquelles elles sont parfaitement
es, c'est-à dire que quand les 19 anées
emble font 6940 jours, ce qui arive tou-
s les fois que cinq des 19 anées sont bissexti-
es; les 235 Lunes font pareillement 6940
jours; & quand les 19 anées ensemble ne
font que 6939 jours, ce qui arive toutes les
fois que 4 seulement des 19 anées sont bissex-
tiles, les 235 Lunes ne font que 6939 jours,
& toutes ces Lunes ensemble font le même
nombre de 2152548 jours sans qu'ils s'en trou-
ve un seul ni plus ni moins.

Resultat de ce qui est dit & prouvé ci-
dessus.

1. Il s'est passé efectivement trois jours de
Soleil & de Lune avant le 7. jour de la crea-
tion du monde. Par consequent le monde
n'a point eté creé en un instant ni en un seul
jour: mais en six jours conformement à l'E-
criture-sainte, parce que la creation n'a eté
achevée qu'au 7. jour exclusivement *Gen.*
Ch. 1 & 2. Ceci decide toutes les opinions
qui sont à ce sujet.

2. Il s'est passé précisement & entiere-
ment 72893 Lunes depuis le 4. jour de la
creation du monde inclusivement jusques à
la nouvele Lune ou jusques à l'éclipse obser-
vée. Par consequent la Lune n'a point eté
creée ou fait pleine, mais nouvele comme nous
l'apelons. Ceci decide aussi toutes les opi-
nions qui sont à ce sujet.

3. Il s'eſt paſſé juſtement 5893 anées depuis le 7. jour de la creation du monde incluſivement juſques au 1. jour de Janvier excluſivement de l'anée 1694. depuis la naiſſance de Jeſus Chriſt. Par conſequent il eſt conſtant.

1. Que l'anée 5894 depuis la creation du monde eſt la même que l'anée 1694. depuis Jeſus Chriſt. En efet elle a eté de même qu'elle, la 94 d'un ſiecle; elle a eté la 4. d'un cicle: parce qu'en 5894. anées, il ſe trouve 5 10 cicles & 4 anées qui ont eté les 4 premieres du ſiecle courant; elle a eté la 2. depuis une biſſextile, parce qu'en 5894 anées il ſe trouve 1473 fois 4 anées, & il en reſte 2. qui ont eté la 1. & la 2. depuis une biſſextile: la nouvele Lune a eté le 21 de Juin, parce qu'il ne s'eſt paſſé que 171 jours de l'anée 1694 avant le jour de la nouvele Lune ou de l'éclipſe obſervée, & ils ſe trouvent depuis le 1. de Janvier incluſivement juſques au 21 de Juin excluſivement: enfin la nouvele Lune a eté le mardi, & le 4. jour de la creation du monde a eté le mecredi come il eſt prouvé ci-devant; par conſequent les ſix circonſtances qui ſe ſont rencontrées en l'anée 1694. depuis Jeſus Chriſt ſe ſont pareillement rencontrées en l'anée 5894. depuis la creation du monde; & c'eſt la même anée ſans aucune diference.

2. Il eſt conſtant que le monde a eté creé au ſolſtice d'hiver, de ſorte que le premier jour d'aprés ſa creation, a eté le 1. jour du

mois

s que nous apelons Janvier ; & de la pre-
iere des anées que nous contons depuis la
reation du monde, puis qu'il s'eſt paſſé ju-
tement 5893 anées depuis le 7. jour de la
reation du monde incluſivement juſques au
premier de Janvier excluſivement de l'anée
1694. C'eſt la premiere des ſept propoſitions.

3. Il eſt conſtant qu'il s'eſt paſſé 5895
inées depuis la creation du monde juſques à
l'anée 1696. excluſivement ; & que Jeſus
Chriſt eſt né à la fin de l'anée 4200. de la crea-
tion du monde, parce que 4200 anées avant
ſa naiſſance & 1695 anées aprés ſont juſte-
ment 5895 anées. C'eſt la 2. des ſept propo-
ſitions. Ceci decide toutes les opinions qui
ſont touchant le tems ou la ſaiſon de la crea-
tion du monde ; touchant le nombre des
anées paſſées avant la naiſſance de Jeſus
Chriſt & touchant l'antiquité des temps.

4. Il eſt conſtant que 235 lunes ſont parfaite-
ment égales à 19 anées ſolaires Gregorienes,
come il eſt prouvé ci-deſſus, & l'a eté dans
le Journal du 4. Fevrier. Par conſequent le
xiiij de la lune paſcale n'a jamais pû être ni
plus ni moins éloigné de ſon lieu propre, que
l'Equinoxe du Printems l'a eté du ſien ; & le
Nombre epactal ne peut jamais coreſpondre
autrement au Nombre d'Or, qu'il y core-
ſpond depuis la corection du Calendrier. C'eſt
la 3. des 7 propoſitions. Ceci decide toutes les
opinions qui ſont à ce ſujet.

5. Il eſt conſtant que les centiémes anées
qui ſont *marquées* dans le Calendrier pour

être bissextiles ne sont pas celles qui le doiven
être, parce que en 5894 anées, il se trouv
14 fois 400 anees, & il en reste 294. ainsi l'a
née de 600 qui a suivi la corection du calen
drier a eté la centieme anée d'une 2. centain
& non d'une 4. & les centiémes anées des au
tres 4 centaines depuis l'anée 1600. exclusi
vement seront pareillement de 2. centaines
par consequent elles ne seront pas celles qu
doivent être bissextiles. C'est la 4. des 7. pro
positions.

6. Il est certain qu'on a ôté deux jours d
trop a l'anée de la corection du calendrier
Parce qu'en faisant bissextile l'anée 1600. qu
ne le devoit pas être, on lui a doné un jou
plus qu'elle ne devoit avoir. Ce jour là tien
la place de l'un de ces deux jours, & cepen
dant il en manquoit encore un aux anees pas
sées avant celle de 1694. C'est ce qui a fai
que la nouvele Lune où cete eclipse observé
qui a eté efectivement le 21. de Juin 1694.
paru & a passe pour en avoir eté le 22. Ce jou
là n'ayant pas encore eté remis, fait qu'on
avance d'un jour toutes les Fêtes qui ont leu
jour fixe dans les mois. C'est la 5. des sept pro
positions.

7. Il est constant que les Nombres epa
ctaux sont mal distribuez aux jours des moi
dans le Calendrier, parce qu'ils y sont pou
indiquer les nouveles Lunes de chaque ané
aux jours des mois où se trouve son nombr
epactal; cependant en l'année 1694. qui avoi
le Nombre epactal iiij. qui se trouve au 23

dans le calendrier, la nouvele Lune a
le 21 du même mois come il vient d'e-
uvé. Ainſi les nouveles Lunes de cha-
ée arivent pour le moins deux jours
ceux auſquelles elles ſont indiquées
les par ſon Nombre epactal, de mê-
e celle-ci indiquée nouvele au 23. de
r le nombre epactal iiij eſt arivée dés le
même mois. Par conſequent en toutes
ées qui ont le Nombre epactal xxiij. le-
idique la nouvele Lune au 8. de Mars,
trouve dans le Calendrier, on celebre
e de Pâque un mois trop-tôt, parce
la celebre le premier Dimanche aprés
de cete Lune-là qui eſt nouvele dés le
même mois; & ſuivant les Statuts de
e, la Lune Paſcale ne peut être nouvele
le 8. de Mars parce que ſon xiv ne peut-
vant le 21 du même mois. On celebre
cete Fête ſouvent trop tard de 8
Cela arive toutes les fois que les
s Paſcales ſont indiquées par les epa-
tre nouveles en des jours qui ſont lun-
mardi; car puis qu'elles ſont nouve-
ux jours avant ceux auſquelles elles ſont
uées, celles qui ſont indiquées au Lundi
nouveles des le Samedi, & celles qui
indiquées au mardi ſont nouveles dés le
anche precedent; & par conſequent le
our depuis ce Dimanche-là incluſive-
t eſt le premier Dimanche aprés le xiv de
ne Paſcale, & la Fête de Pâque y doit
celebrée ſuivant les Statuts de l'Egliſe.

ce-

cependant on ne la celebre que 8 jours aprés
Par conſequent on celebre ſouvent la Fête d
Pâque trop tard de huit jours. C'eſt la 6. des
propoſitions.

8. Enfin il eſt conſtant qu'en ajoutan
1706 anées aux 5893. qui ſe ſont paſſées de
puis la creation du monde juſques à l'ané
1694. depuis Jeſus Chriſt exclusivement, on
fait 7600 anées : & dans ce nombre de 760
anées il ſe trouve juſtement 19 cicles ſolaire
de 400 anées chacun ; 400 cicles lunaires d
19 anées chacun ; quatre-vint-onze mile deu
cent mois ſolaires ; quatre-vint-quatorze mi
le Lunes ou mois Lunaires ; deux milion
ſept cent ſoixante-quince mil huit cent qua
rante-trois jours, qui ſont préciſement troi
cent quatre-vint-ſeize mile cinq cent qua
rante-neuf ſemaines. Par conſequent à la fi
de 7600 anées ſe trouve l'unique point préci
d'égalité des mouvemens du Soleil & de l
Lune, & à ce point ſe terminent generale
ment toutes les parties du tems, de ſorte qu
ſi aprés elles recomencent, ce ſera come ſ
le monde venoit d'être creé. C'eſt la 7. & der
niere des 7 propoſitions.

Cete preuve eſt courte, ſimple, & natu
rele ſans aucune violence : mais elle eſt ſi for
e, étant parfaitement conforme au cour
turel des mouvemens du Soleil & de la Lu
e, come on le voit en la liſant avec un pe
d'aplication, qu'elle eſt invincible, & qu
toutes les obſervations qu'on lui pouroit opo
ſer ſont fauſſes ou mal entenduës. Je ſuis diſ

po-

à le montrer par d'autres observations
n aparence seulement y sont contraires.

Avantures Provinciales. La fausse Comtesse
Samberg. Seconde Nouvelle divertissante. Par
Monsieur le Noble. In 12. à Paris chez Mar-
n & George Jouvenel, ruë de la Vieille-
ouclerie. 1697.

a Nouvele contenuë dans ce Volume est
compagnée d'avantures divertissantes.
ome de qualité etabli à Mets, eut d'un
âge inegal une fille qu'il noma Caliste.
la plus grande jeunesse elle fit paroître un
t fort au-dessus de son âge, & une adres-
erveilleuse à s'insinuer dans les cœurs.
qualitez secondées du soin que l'on prit
n éducation, auroient pu en faire une
one acomplie, si elles n'avoient été con-
alancées par son panchant au libertina-

atre plusieurs partis qui la rechercherent,
ere préfera Bamberg Gentilhome Ale-
d fort grossier, & excessivement adoné
n. Caliste pour n'être pas sacrifiée à un
e pour qui elle n'avoit que de l'horreur
osa à un Gascon nomé Ponsac qui faisoit
faires de son pere, & qui etoit dans la
idence de l'Alemand, de l'enlever. Il
oulut rien entreprendre qu'il ne se fût as-
d'un fond pour subsister, & qu'il n'eût
aré de telle sorte l'execution qu'il ne pût
soupçoné d'y avoir eu quelque part.
uand il crut avoir pris de justes mesures,

il

il fit acroire au pere & à Bamberg, qu'il a enfin vaincu la resistance de Caliste. Baml lui envoya des perles, des pierreries, & bourses de cinq cent louis chacune. Le destiné pour la célebration des noces elle mit tous ses presens entre les mains de P sac, & se retira secretement à Nanci.

Bamberg que le vin etoit capable de soler des plus grandes pertes déchira les cles de mariage, & ceda à Ponsac le dro repeter ses presens. Ce fourbe dont on voit pas le moindre soupçon, trouva un texte pour aller joindre Caliste à Nanci supposant des letres qui l'apeloient en Gas ne pour y recueillir la succession d'un cle.

Sur le chemin de Mets à Nanci il to entre les mains de six voleurs qui le dépo rent, & l'atacherent à un arbre. Un Con ler de Mets qui passa par là le fit détacher le mena à Toul dans son carosse sur ce lui dit impudemment qu'il etoit un Carc que des voleurs avoient mis en cet etat. Ponsac manda à Caliste de se déguiser en ge, & de le venir trouver dans l'esper d'une meilleure fortune. Nonobstant la leur de sa perte elle ne put s'empêcher d agreablement surprise de voir un Solliei de Procés erigé tout d'un coup en Emi ce.

Ponsac prit des etoffes chés les Marc ausquels le Conseiller en répondit, & se ra à Strasbourg où il changea de person

fit changer à Caliſte qui s'habilla en jeu-
ome de qualité, & ſe noma Hamil-

ans cete Ville il trouva les voleurs qui l'a-
at depouillé, & leur fit rendre ce qu'ils
oient pris. Madame Smit riche veuve
Bourgmeſtre conçut une forte paſſion
Hamilton, & lui fit de grans preſens
leſquels Ponſac ſe retira à Bâle. Quand
it il prit le nom de Robenhauf, & la qua-
e Gentilhome du Duc de Lunebourg, &
fit vouloir aller en France pour des afai-
'importance, & avoir beſoin de letres
ange. Des Marchans lui en donerent,
oucha l'argent à Paris, loüa un Hôtel au
ourg ſaint Germain, y mit des meubles
antez, & en loüa au même-tems un
au Marais, où il logea Caliſte ſous le
de veuve du Comte d'Iſamberg. Pon-
t ſecretement tranſporter à cete ſecon-
aiſon les meubles de la premiere, & s'y
eler Marimond. Alors il voulut que la
ele Comteſſe parût à la Cour. Sa beau-
atira les regars de tous ceux qui s'y trou-
at, & fit une forte impreſſion ſur le Mi-
Godolfin. Au même-tems un gros Fer-
la vit à Paris, & conçut de l'amour pour
Marimond reſolut de faire naître de la
ſie entre le Milord & le gros Fermier à
in de tirer de groſſes ſomes de tous les
. Par ſon conſeil la Comteſſe marchan-
a colier. Le gros Fermier l'achete, & lui
it preſent. Elle feint le vouloir vendre

pour

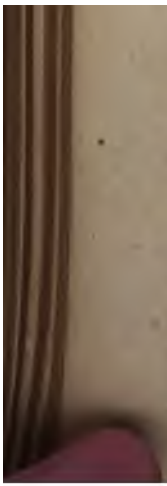

Pendant que le Fermier etoit a
Milord poſſedoit le cœur de la C
trompoit auſſi Marimond qui ec
doutes, prend la reſolution de
l'argent, & des piereries, & c
tre.

Morel confidente de la Com
vre le ſecret de Marimond, & le
maîtreſſe, qui ne doutant point
de l'avis en conclut qu'il etoit abſ
ceſſaire de le prévenir. Morel av
à qui elles comuniquerent leur d
& qu'elles engagerent à faire tran
ſa maiſon leurs cofres, leurs a
leur argent, pendant que Marim
lé avec le Milord pour quelque
Cour. Au même-tems la Com
ſon caroſſe, ſes chevaux, & ſes
détourna tout ce qu'elle avoit

& obtint de la Cour deux ordres ; l'un pour metre à execution son décret contre Ponsac, & l'autre pour enfermer sa fille où il lui plairoit. La nuit suivante Ponsac fut arêté, & conduit à Paris au Fort l'Evêque. La maniere dont il s'en sauva, & ont il fit depuis en Italie une prodigieuse fortune, pouroient servir de sujet à ne nouvele Histoire. La fausse Comtesse eut honte de ses fourberies & de ses reglemens, & du consentement de pere, s'enferma dans un Monastere pour pleurer le reste de ses jours.

Pseaumes en vers François, dediez au Roy. 12. à Paris chez Fl. & P. de Laune, ruë Jaq. 1697.

s Pseaumes ont toujours eté regardez me des tresors de grace qui echaule cœur au même-tems qu'ils eclail'esprit. On y trouve d'excellentes tions sur tous les devoirs de pieté, de fiques louanges de la bonté, & de la Ju- Dieu, & de la saintetè de ses Juge- Les frequentes traductions qui en ont s en prose & en vers, donent moyen s fideles de recueillir le fruit qu'ils ne nt gueres de produiré dans ceux qui , & qui les meditent. C'est le dessein uteur de cete nouvele version a tântribuer.

JOUR-

XXVIII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 22. Juillet. M. DC. XCVII.

Statuts Synodaux du Diocese d'Alby publiez en Synode tenu le XXVI. May M. DC. XCV. Par Illustrissime Seigneur & Reverendissime Pere en Dieu, Monseigneur Charles le Goux de la Berchere, Archevêque & Seigneur d'Alby. In 8. à Paris chez Antoine Dezallier, ruë saint Jaques. 1695.

QUoi que les Statuts faits autrefois par feu Monsieur l'Archevêque d'Albi, renferment les choses les plus importantes pour regler la conduite des Ecclesiastiques de ce Diocese dans leurs mœurs, dans l'administration des Sacremens & dans les autres fonctions de leur ministere, & pour instruire les Laïques, Monsieur l'Archevêque son successeur a cru y devoir ajouter quelques articles utiles, & mêmes necessaires dans la pratique.

Començant par la collation des Benefices, il declare qu'il n'en conferera aucun à la solicitation des pretendans, ni de ceux que le prete

pretendans pouroient obliger à parler en leu
faveur : mais qu'il ne les conferera qu'à ceux
qui en seront les plus dignes, & que neanmoins il preferera les Vicaires qui servent dans le Diocese aux Ecclesiastiques qui n'y servent pas.

Il declare encore qu'il ne conferera les Cures qu'à ceux qui auront fait auparavant une retraite d'un mois au Seminaire.

Il ordone aux Ecclesiastiques de porter les cheveux cours, la tonsure, & la soutane, leur defend de prendre la peruque sans sa permission par ecrit, & aux Prêtres qui la portent de dire la messe sans la même permission. Il leur enjoint d'éviter autant qu'il se poura la compagnie des femmes & des filles, de se trouver avec elles aux promenades, aux jeux, & aux autres divertissemens.

Monsieur l'Archevêque d'Albi defend à tous les Ecclesiastiques de quelque Ordre, & de quelque âge qu'ils soient, de jouër au mail, au billard, & aux autres jeux publics sous peine d'un ecu d'aumône pour la premiere fois, de deux ecus pour la seconde, & de suspense *ipso facto* pour la troisiéme. Il leur defend de chasser avec armes à feu, & d'entrer dans les Cabarets, si ce n'est lors qu'ils seront en voyage, & par pure necessité. Il leur defend de tenir aucunes fermes, de se charger d'aucunes afaires tempore-

leur ordone d'avoir une Bible, les Ca-

nons,

nons, & le Catechiſme du Concile de Trente, le manuel de Beuvelet, les inſtructions de ſaint Charles, la Teologie morale de Bonal, & les autres livres qui leur ſeront marquez dans les conferences, & dans les viſites.

A l'égard des conferences, il recomande aux Curez & aux Vicaires d'aſſiſter à celles de leur détroit, & d'y aporter par ecrit leurs réponſes aux queſtions qui auront eté propoſées. Ces Conferences ſe feront dans l'Egliſe ſans qu'aucun Seculier y puiſſe être preſent.

La reſidence etant un devoir ſans lequel les Eccleſiaſtiques ne ſauroient s'aquiter de tous les autres, Monſieur l'Archevêque d'Albi ordone aux dignitez, & aux Chanoines de l'Egliſe Metropolitaine, & à ceux des Egliſes Colegiales, & aux Curez & aux Vicaires d'y ſatisfaire à peine de ſuſpenſe, de privation des revenus, & des autres peines. Il enjoint aux Curez & aux Vicaires, qui ſeront obligez à s'abſenter pour plus de huit jours, de prendre une permiſſion par ecrit, qui ne leur ſera acordée qu'aprés avoir convenu de celui qui prendra ſoin de leur Paroiſſe pendant leur abſence.

Il leur defend de publier au Prône aucuns baux, ventes, ou afaires temporeles.

Il ordone que chaque Curé viſitera les malades au premier avis de leur maladie, & defend aux Medecins de les viſiter plus de trois fois ſans les avertir de ſe confeſſer.

Il défend aux Prédicateurs de lui faire au-

cu

ompliment dont l'uſage ſent plus de la
ie du ſiecle, que de la ſimplicité de l'E-
le. Il defend l'expoſition d'aucun ta-
qui contiene un vœu, un miracle,
ueriſon s'il n'a eté auparavant examiné,
ouvé de ſon autorité.
efend d'enterrer dans les Egliſes d'au-
erſones que les Eccleſiaſtiques, les Seig-
, & ceux qui de tout tems y ont eu leurs
tres enterrez. Il declare que la permiſ-
e manger du lait, du beure, & du fro-
en Carême ne s'étendra point juſ-
x Cabarêts.
blige les pretendans aux Ordres ſacrez,
meurer dans le Seminaire, un an avant
udiaconat, trois mois avant le Diaco-
& trois mois avant la Prêtriſe.
a fin de ces Statuts il y a un Etat des Egli-
Dioceſe, & un Catechiſme qui con-
en peu de paroles toutes les inſtructions
laires.

Extrait d'une letre du P. Meneſtrier.

maniere obligeante dont vous avez
rlé de mon Hiſtoire de Lion en deux
aux, n'exige pas ſeulement de moi des
mens de reconoiſſance; elle m'engage
enir le jugement avantageux que vous
fait de cete Hiſtoire. Il m'eſt tombé de-
uelques jours entre les mains une criti-
ur *quelques endrois* des préliminaires,
mandent que je me juſtifie des erreurs
n m'impute. C'eſt une letre d'un Avo-

cat de Breſſe, home d'eſprit & de
a doné quelques petis ouvrages ſu
munications, ſur les dixmes & les
& ſur la clôture des Religieuſes.
point par un deſſein formé de
qu'il a publié cete letre, mais ay
preſſe un traité ſur les Statuts de S
ſur l'uſage de Breſſe, où il etablit
diferent du mien, ſur la poſition
Seguſiens que j'ai placez à l'Occi
Sône, il a cru devoir combatre
mens pour garantir les ſiens C'
fait par une letre adreſſée à un de ſ
jointe à une autre letre, en laquell
les erreurs d'un ou de deux Profe
Colege de village, qui ſe ſont aviſe
en Theſes l'Hiſtoire de leur pays en
celui de Breſſe, pour lequel ecrit

Le reſpect que j'ai pour les Prin
Theſes peuvent intereſſer m'a fai
qu'à préſent ſur les ignorances gro
j'y ai remarquées, & contre leſqu
produire une vintaine de titres i
bles tirez du Treſor des Chartres d
la Chambre des Comtes de Paris,
blioteque Royale, des Archives
de Lion, des actes du Concile de B
deux ou trois cartulaires, ſur leſqu
ferai à ceux qui les verront tirer les
qu'il leur plaira ſur des faits mal a
ces Theſes hiſtoriales.

Je m'atache donc uniquement
de letre de Monſieur Collet. O

deux propositions. La premiere, q
n'est ni seur ni prouvé dans mon Histoi
que les peuples qui etoient à l'Occident de
Sône soient Segusiens: Et la seconde que l'a
ciene liberté de ces peuples, ait eté fond
sur leur comerce, mais uniquement sur l
droit de colonie etablie dés le comencemen
de la domination des Romains.

Quoi que Monsieur Collet se soit resseré à
combatre deux propositions, j'en trouve
quatre qu'il ataque. 1. La position des Se-
gusiens. 2. La situation de l'ancien Lion.
3. L'antiquité du comerce de cete Ville. Et
que le comerce ait eté le fondement de la li-
berté de ces peuples.

Come ces faits regardent l'anciene Geo-
grafie & l'anciene histoire, je ne veux point
d'autres garans que les anciens Geografes &
les anciens Historiens.

Les ancienes tables de Ptolomée, la Geo-
grafie de Strabon, & les comentaires de Cesar,
sont les seuls fondemens sur lesquels j'éta-
blai les preuves que Monsieur Collet dit
manquer à ma position des Segusiens, à
l'occident de la Sône. Quant à Ptolomée il
place entre la Loire & la Sône les Segusiens;
les Villes de Roanne & de Feuri qu'il attri-
bue ces peuples. C'est donc le pays de Fo-
rez qui est celui des Segusiens selon Ptolomée
l. 2. c. 27. du Liv. 2. de sa Geografie, où il
dit: *Segusiani, & eorum civitates Rodumna &
Segusianorum.* Ptolomée a donc placé
les Segusiens à l'Occident de la Sône, puis

que

que Roanne & Feurs deux de leurs Villes
à l'Occident de cete Riviere par rapport à
cours qui se fait du Septentrion au Midi,
tre les Heduois qui sont à son couchant,
dont les Segusiens sont les voisins, &
Eliens; & les Sequanois à l'Orient.

Monsieur de la Mure Sacristain & Chan
ne de l'Eglise de Montbrison qui a ecrit l'
stoire de son pays, la comence ainsi.

*On doit presupposer avant toutes choses p
fondement de cet ouvrage, que le premier
qu'on trouve avoir porté ceux du pays de F
est celui de Segusiens.* Et donc pour une pre
incontestable de ce nom une inscription
chassée dans le bâtiment de l'Eglise de Fe
qui etoit l'ancien *forum Segusianorum.*

NUM. AUG. *numini Augu*
DEO SILVANO.
FABRI TIGNVAR.
QUI FORO SEGUS.
CONSISTUNT.
D. S. P. P. *de sua pecunia posuer*

Quatre autres inscriptions d'autant
pierres milliaires trouvées proche cete
me Ville prouvent encore la même che
Je les ai raportées en la page 137. de l'hist
re de Lion. A quoi il faut joindre un anc
poids trouvé au même lieu avec cete Inscr
tion.

DEAE
SEG. F. *Segusianorum*
PONDO
X.

Monsi

de la Mure envoya ce poids au
Chaise Confesseur du Roi, qui l'a
binet de la Biblioteque de la Mai-
ese de Paris, avec une riche suite
ailles antiques & modernes de tous
x.

es-Cesar en ses Comentaires a dit *Ha-*
Segusianisque qui sunt finitimi ei provinciæ,
ac si les Heduois sont à l'Occident de la
ne, les Segusiens y sont aussi.

C'est-là que le même Cesar les place en décrivant sa marche depuis le passage des Alpes, quand il alloit contre les Suisses. *Per Alpes in ulteriorem Galliam cum V. Legionibus ire contendit. Ibi Centrones & Garoceli, & Caturiges, locis superioribus occupatis itinere exercitum prohibere conantur. Compluribus his prœliis pulsis, ab Ocelo quod est citerioris provinciæ extremum in fines Vocontiorum ulterioris Provinciæ, die septimo pervenit; indè in Allobrogum fines, ab Allobrogibus in Segusianos exercitum ducit. Hi sunt extra Provinciam trans Rhodanum primi.*

La Tarentaise, la Morienne, & l'Embrunois ou le Gapençois qui sont les pays des Centrons, des Garoceles, & des Caturiges, sont à l'Orient du Rône qui coule depuis Lion du Septentrion au Midi vers la Provence, qui etoit *ulterior Provincia* du tems de Cesar parce qu'elle faisoit partie de la Gaule Narbonnoise avec les Volques ou le Languedoc, que les Romains avoient reduits en Province, laquelle s'étendoit jusqu'aux Ce-

vennes, à l'Occident du Rône, où les premiers peuples que l'on trouvoit en sortant de cete Province le long du Rône etoient les Seguſiens.

Strabon parlant de la Ville de Lion, dit qu'elle eſt la capitale des Seguſiens auſquels elle comande. *Præeſt hæc urbs genti Seguſianorum.* C'eſt pour cela que ce pays fut apelé depuis *Lugdunenſis ager*, le Lionnois. Et le même Strabon faiſant la deſcription des pays voiſins dit: *In Sequanis mons eſt Juraſſus qui eos ab Helvetiis diſtinguit: ſuper Helvetios & Sequanos verſus occaſum habitant Hedui & Lingones. Super Mediomatrices Leuci & pars Lingonum. Populi qui trans Rhodanum & Ararim inter Ligerim & Sequanam ſunt ad Septentrionem, adjacent Allobrogibus, & Lugdunenſi agro. Horum clariſſimi ſunt Arverni.* Si les Auvergnats ont au Septentrion les Lionnois & les Allobroges dont le Rône les ſepare, les Lionnois & les Seguſiens devoient être au Couchant de la Sône come les Heduois leurs voiſins, & les Allobroges à l'Orient du Rône: d'ailleurs les guerres qui furent entre les Sequanois & les Heduois furent cauſées par la Sône qui les ſéparoit, & dont chacune de ces nations vouloit s'atribuer le domaine, & les peages & droits de paſſage. Ce qui n'auroit pas eté ſi les Heduois avoient ocupé l'un des côtez, & les Seguſiens l'autre, puiſque c'étoient des peuples amis & alliez. Cependant Strabon a dit de la Sône: *Hedui Romanorum cognati appellati, primique Gallorum amicitiam & ſocieta-*

tem.

n amplexi sunt. Trans Ararim Sequa-
s antiquitus Romanorum & Heduorum
Heduiscum hæc causa eos inimicos fecit,
Arari contentio qui ipsos distinguit, utra-
e eum & vectigalia sibi vindicante.
sar a dit de la Sône : *Plumen est Arar*
fines Æduorum, & Sequanorum,
mum influit incredibili lenitate. Il etend
n côté les Heduois, & de l'autre les
is jusqu'à ce que cete Riviere entre
Rône.

i a pu jeter dans l'erreur Monsieur
c'est que Strabon parlant de la situa-
Seguſiens & de Lion a dit, *præest hæc*
Seguſianorum ſitæ inter Rhodanum &
vios. Ce qui a fait dire au ſavant Mon-
Valois que Strabon s'est trompé en
oit. Mais c'est Monsieur de Valois
le change, n'ayant pas fait reflexion
ſſus de Tournon où ſe terminoit le
anciens Seguſiens, il y avoit une ri-
mée le Doux, dont le P. Monet a dit
ografie : *Dubius* le Doux, *ſupra &*
Turnonium oppidum in Rhodanum devol-
'est ainsi que les deux Rhins, l'un
gne, & l'autre d'Italie qui coule à
e, & les deux Iseres l'une de Savie-
autre des Allobroges, ont fait tom-
ques Historiens en de semblables er-
ussi-bien que les trois *Lugdunum Se-*
m, Convenarum, & Batavorum,
j'ai remarqué en la preface de mon
de Lion. Mais Cesar pour eviter ce-

te erreur a nomé le Doux des Sequanois *Alduadubis*, à cauſe d'une autre Riviere nomée *Ladua* ou *Aldua* qui entre dans le Doux qui eſt ainſi *Laduadubis* ou *Alduadubis*.

Si Monſieur Collet avoit lu atentivement Ceſar & conſideré le plan qu'il fait de la guerre qu'il eut contre les Suiſſes, & des marches de ſon armée, il auroit vu que les Suiſſes ou les Helvetiens ocupoient alors toute la Breſſe & la Dombes, d'où ils incomodoient d'un côté les Heduois & les Ambarrois au delà de la Sône, & de l'autre les Allobroges au delà du Rône, ſur qui ils faiſoient des courſes. Qu'ils avoient fait des Ponts ſur la Sône pour la paſſer, & que ce fut dans la Breſſe que Ceſar avec trois Legions, alla tailler en piéces ceux qui etoient reſtez avec les bagages, & qui n'avoient pas encore paſſé la Riviere. En tout cela Ceſar ne parle point des Seguſiens, qui etoient à l'Occident de la Sône; come les Breſſans en ſont à l'Orient.

Les letres de Ciceron à Atticus marquent cete irruption des Helvetiens entre le Rône & la Sône, l'anée avant que Jules Ceſar eût obtenu avec Bibulus le Conſulat qui lui fit briguer le Gouvernement des Gaules, pour avoir ocaſion de ſe ſignaler en cete guerre, où il jeta les fondemens de ſa grandeur.

Je reſerve pour une ſeconde letre la ſituation de la Ville de Lion, & l'ancienneté de ſon comerce.

Hiſtoire

natomique de la ſangſue. Par le Sieur François Poupart.

ſuperieure eſt alongée en pointe, be ſur l'inférieure, qui eſt arondie nt & plus courte. Son goſier eſt in- ıent tapicé d'un grand nombre de lancs, longs de cinq ou ſix lignes gros come un petit fil, & couchez nent tout proche les uns des autres, ngueur de ſon cors.

ue la ſangſue aplique la bouche ſur quelque animal, tous ces muſcles ſe contracter, elle l'a ſuce avec tant ce & d'avidité, qu'elle la fait entrer de petit mamelon juſques dans ſa e ſorte que tout l'efort de la ſuction ant dans un fort petit eſpace, il ſſairement que la chair ſe creve ndroit: Car il ne faut pas croire que la perce avec un eguillon, come pluſieurs auteurs.

t au bout de ſa queuë un petit plan nt rond, dont le bord s'éleve beau- eſſus & tout autour, qu'elle aplique nt ſur les cors auſquels elle s'a- u'il les touche en toutes ſes par- uis tirant un peu le milieu de ce en détacher les bords, elle en me un petit baſſin qui laiſſe une ns ſon milieu. Cete excellente ns Fiſiciens, atache ſi fortement de la ſangſue, qu'il eſt dificile de

de l'aracher ſans lui faire quelques déchirures, principalement ſi l'atraction ſe fait perpendiculairement à la ſuperficie ſur laquelle l'animal eſt ataché. Mais ce qui ſurprend d'abord, c'eſt qu'elle s'aplique encore plus etroitement ſur les cors extrémement polis, come ſont ces fines glaces de Veniſe, ſur leſquelles j'ai obſervé que les mouches ont de la peine à grimper, qu'elle ne s'atache ſur les plus irreguliers, parce qu'elle touche les polis en un plus grand nombre de parties. Ajoutez à cela une petite glu huileuſe qu'elle repand, & avec laquelle elle remplit exactement les inegalitez des ſuperficies. La ſangſue a toujours recours à ce petit inſtrument pour atacher & afermir ſon cors, afin qu'il ne ſoit pas ſuſpendu & balancé dans l'air pendant qu'elle tire ſa nouriture par la ſuccion: ou bien qu'il ne ſoit pas entraîné par le courant des eaux, tandis qu'elle porte ſa tête de côté & d'autre pour chercher quelque aliment.

Son inteſtin qui va en ligne droite depuis la bouche juſques à l'anus eſt gros come une plume à ecrire, bouiloné ou gaudronné tout au long, garni d'un grand nombre de valvules, dont les unes décrivent des cercles entiers percez dans le milieu, les autres des croiſſans, quelques-unes ſont tournées en ſpirale, & il y en a une grande vers la queuë taillée en cœur, qui ne laiſſe qu'un fort petit *trou*, auprés de laquelle on trouve quantité *de graiſſe* jaune, qui dans l'eſpace d'un demi *pouce* remplit toute la cavité de l'inteſtin

De

inteſtins ou apendices, longs d'un
un, & de la groſſeur de la plume
n petit oiſeau, percent le gros in-
lequel ils ſont ouverts par un bout
par l'autre. Toute cete ſtructure
conoître, pourquoi l'inteſtin qui ne
nes circonvolutions & qui ne reçoit
ment que des alimens fort liquides,
t juſqu'à une parfaite coction & les
bondamment.

rf de la groſſeur d'un crin de cheval,
, dificile à rompre, noué d'eſpace
, començant à la bouche de l'ani-
ſur les parties du mâle deſtinées à la
on, s'atache en ligne droite à l'inte-
au long par deſſous, finit au petit
i eſt au bout de la queuë, & jete en
aiſant, des rameaux à droit & à gau-
artent de chaque neud. Il y a bien
ence que c'eſt par ce canal que cou-
ndamment les eſprits, qui donent
ivacité à ce reptile, qui le font plier
e manieres, nager ſi vite, ſi pro-
, & ſucer avec tant d'avidité.

ce que nous avons dit juſques à pre-
rien qui aproche des beautez qui
ent à décrire. La ſangſue eſt erma-

Les parties du mâle deſtinées à la
on, ſont ſituées à l'endroit où de-
e le col. Toute la verge qui a envi-
pouces de long, eſt blanche, ron-
ſe, & cartilagineuſe. Une portion
qui reſte toujours dans le cors,

eſt un foureau d'environ quinze lignes de long, gros come la plume de l'aile d'un petit oiſeau, revetu d'une fine membrane, qui l'atache fortement au ventre tout autour d'un fort petit trou doné à la ſangſue pour faire ſortir & rentrer ſa verge quand elle veut, & non pour reſpirer come l'ont dit les naturaliſtes anciens. L'autre portion qui ſort dehors a neuf ou dix lignes de long, elle eſt groſſe come un fil à coudre, & ſon extrémité dans l'eſpace de deux lignes eſt plus gros que le reſte. Toute la verge eſt creuſe, & renferme dans ſa cavité un muſcle blanc de la groſſeur d'un cheveu, qui s'atache ſeulement à ſa racine, & à ſon autre extremité, tout le reſte eſt libre & ſans atache. C'eſt avec ce muſcle que l'animal fait rentrer ſa verge dans le foureau dont nous avons parlé, ce que chacun peut experimenter en la coupant par la racine, pour tirer ce petit muſcle avec ſes ongles.

A chaque côté de la racine de la verge, il y a un petit lacis blanc aplati, ovale, long d'environ deux ou trois lignes, reſſemblant à de petis inteſtins tortillez, qu'un cors rond cartilagineux, gros come un fil en double & long de deux lignes va atacher à la racine de la verge, dans laquelle il porte aparemment la matiere prolifique. Un peu au deſſous de la racine de la verge, entre ces deux lacis, il y a *un petit globule* cartilagineux de deux lignes *de long blanc, dur, creux, rond, ovale, poinu. interieurement* tapicé d'une fine membrane

ridée

ridée, & remplie d'une liqueur laiteuſe. Il y a la tête de ce globule un petit lacis ſemblable à un epididime, dont un petit canal qui en eſt la continuité rampe ſur le globule, & va s'atacher vers ſa pointe, & au deſſus de l'épididime deux petites glandes exactement rondes, & chacune de la groſſeur d'un grain de mil. Si j'étois plus hardi, ce magnifique apareil me feroit prononcer, que ce petit globule eſt un veritable teſticule.

Tout au long de chaque côté de l'inteſtin, il y a un canal blanc ou ovaire, gros come un petit fil tortillé & replié en mile & mile manieres, auquel ſont atachez avec une queuë, come les grains du raiſin à leur grape, pluſieurs petis globules exactement ronds, gros come de petis pois remplis d'une liqueur laiteuſe, & de quelques petis œufs blancs, cartilagineux, parfaitement ronds, gros come un grain de mil, durs, qui ne ſe caſſent que dificilement & avec un petit bruit, & remplis d'une matiere blanchâtre.

Il y a dans l'inteſtin vers ſon extremité, une grande valvule taillée en cœur acompagnée de 2 petis ſacs, où comencent mile canaux déliez formez d'une fine graiſſe jaune qui dans l'eſpace d'un demi pouce rempliſſent la cavité de l'inteſtin. Il y a bien de l'aparence que ces canaux graiſſeux reçoivent la liqueur prolifique, pour la conduire dans l'ovaire par des voyes que j'avouë m'être inconuës, aimant mieux publier ma foibleſſe que les moindres erreurs dans le monde.

Recueil de plusieurs pieces d'Eloquence & de Poëſie; preſentées à l'Academie des Jeux Floraux de Toulouſe, pour les Prix de l'année M. DC. XCVI. In 12. à Toulouze. Et ſe trouve à Paris chez Florentin & Pierre de Laune, ruë ſaint Jaques. 1697.

LEs Prix de l'Academie des Jeux Floraux de Toulouſe furent diſtribuez pour la premiere fois l'année derniere 1696. aprés un examen trés-exact de tous les ouvrages.

Le premier Prix eſt une Amarante d'Or de quatre cent livres, qui doit être toujours ajugée à une Ode aſſés belle; elle eſt reſervée pour l'année ſuivante.

Le ſecond Prix eſt une Violete d'Argent de la valeur de 250 livres, qui doit être ajugée à un poëme heroïque de ſoixante vers au moins, & de cent au plus.

Le troiſiéme eſt une Eglantine d'Argent qui vaut 250 livres, & qui doit être ajugée à une piéce d'éloquence.

Le quatriéme eſt un Souci d'argent de la valeur de cent livres, qui doit être ajugé à une elegie, à une eclogue, ou à un idile.

Le premier Prix a eté doné l'année derniere 1696. à une Ode de Mademoiſelle Bernard, ſur l'établiſſement de la religion Cretiene, imprimée à la tête de ce recueil.

Le ſecond a eté doné à une Ode de Monſieur Cambes Avocat de la Ville de Figeac en Querci, laquelle contient un fort bel eloge du Roi.

Le Troiſiéme Prix n'a point eté diſtribué cete anée, quelque deſir que l'Academie eût de le faire. L'unique ſujet qui l'en a empêché, c'eſt qu'elle n'a pu ſe convaincre que les auteurs des pièces d'éloquence qui lui ont eté envoyées ſur le bon uſage de la parole, ſoient entrez aſſez heureuſement dans leur ſujet. On n'a pas laiſſé de metre dans ce recueil cinq diſcours qui ont paru les meilleurs de ceux qui avoient eté preſentez à l'Academie.

Le quatriéme Prix a eté doné à une elegie de Monſieur l'Abé Abeille, qui ne l'a emporté que d'une voix ſur une autre elegie compoſée par Madame la Barone d'Encauſſe.

Bien que les Statuts de l'Academie de Toulouſe ne permetent pas d'ajuger le prix à des poëſies faites de vers irreguliers quelque excellentes qu'elles ſe trouvent d'ailleurs, on a neanmoins placé dans ce recueil quelques eclogues de cete ſorte, qui pour cela n'ont point concouru avec les pièces qui ont merité le Prix, mais qui en elles-mêmes ont eté jugées fort bones, & fort dignes de voir le jour.

Le nouveau plan de Barcelonne aſſiegée par les Armées du Roi. Mis au jour par N. de Fer. à Paris ſur le Quai de l'Horloge, à la Sphere Royale. 1697.

IL y a deux Villes à Barcelone, une ancie-ne, & une nouvele ; qui ſont exactemer

Livre nouvellement impr

Le Symbole des Apôtres, expliq
ture Saiute. Imprimé par ordre de Mo
vêque de Chartres. à Blois. Et se tr
chez Flor. & P. de Laune, ruë S.

es œuvres de Monſieur de Benſſerade. In 12. *deux Tomes.* à Paris chez Charles Serci dans la grand' Salle du Palais. 1697.

L'Avantage qu'ont eu les Poëſies de feu Monſieur de Benſſerade de divertir long-tems la Cour & toute la France, eſt une preuve de leur excellence. Elles ſont preſque toutes fort courtes, & ce ne ſont pour la plûpart que des Sonets, des Epigrames, des Madrigaux, des Rondeaux deſquels je ne dirai rien en particulier. Mais je ne puis me diſpenſer de remarquer quelque choſe de l'éloge qui eſt à leur tête.

Monſieur de Benſſerade nâquit en la petite Ville de Lions proche de Rouën. Son pere étoit Maître des Eaux-&-Forêts. Il avoit eté de la Religion-Proteſtante & la quita peu aprés la naiſſance de ſon fils qui avoit eté nomé Iſac au *Batême. Bien qu'il l'eût reçu des mains d'un Miniſtre, il fut elevé dans la Religion Catolique.*

S

Ses premiers ouvrages lui firent obt
une penſion du Cardinal de Richelieu, d
il etoit parent du côté de ſa mere. Il la p
à la mort de cete Eminence, mais cete
fut reparée par une autre de trois mile
que lui dona la Reine mere du Roi.

Sa converſation plaiſoit autant que
vrages, & il diſoit ſouvent de bons m
Cardinal Mazarin le gratifia en moura
ne autre penſion, de deux mile livre
vêché de Mende. Sur la fin de ſa vi
duiſit preſque tous les pſeaumes que
imprimer. Il fut reçu un peu tard de
mie Françoiſe en laquelle il ſe ren
Avant ſa mort il ſoufrit de grandes
& vécut prés de quatre-vint ans
juſqu'à la fin de produire de fort
ſes.

Obſervations particulieres ſur diſeres recueillies par Monſieur Gaillard en Medecine, de la Faculté de Tou

VOici ces obſervations ſelon
les ont eté faites à Toulouſ
1. On y voyoit il y a douze an
avoit deux têtes: l'une étoit
poche qui reſſembloit à un ca
nedictin & qui etoit atachée
longueur de celui de l'autre
Pierre Chirurgien juré V
de Monſieur Bayle Docte

x Arts, & du Sieur Carboneau
uré. Les eaux s'étant ecoulées,
r se dissipa ; le col n'en fit pas de
partie qui s'étendoit vers son ori-
ni avoit environ la longueur de deux
x demi, etoit composée de chairs. Cet
vécut quinze jours.

Dans le Faubourg saint Ciprien tout au-
e l'Hôpital S. Joseph de la Grace, Mon-
oye habile Chirurgien ayant ouvert la
un Bonnetier morte des ecrouëlles au
d'Avril 1685. remarqua que les glandes
meſentere etoient petrifiées: La plûpart
oient de la grosseur d'une noix, & les au-
res d'une noiſete : ayant voulu en diſſequer
quelques-unes, il y trouva environ une dou-
zaine de pieres.

3. Monsieur Bousquet bourgeois de Tou-
louse, etant mort le 8. du mois de Mars de l'a-
née 1686. d'une fiévre continuë & d'un cra-
chement de sang acompagné d'une dificulté
de respirer, M. Delpech Chirurgien juré, l'ou-
vrit en presence de plusieurs Chirurgiens.
Il trouva dans le rein droit trois petites pie-
res & quelque peu de sable. En parcourant
l'uretere qui etoit extremement dilatée, il ren-
contra une piere raboteuse de la grosseur d'u-
ne féve située vers l'orifice inferieur dudit ca-
nal. Les poumons etoient adherans à la pleu-
re, au mediastin, au pericarde & au diafrag-
me: *Il y avoit une si grande quantité de sang*
que les bronches en etoient pleines. On vi
dans le lobe gauche & poſterieur du poume

à l'endroit de son adherence avec la pleure,
un cors osseux de deux pouces de longueur, &
d'un demi pouce de largeur. Il y avoit deux
polipes au cœur, un dans chaque ventricule,
ayant chacun la grosseur d'un œuf de pigeon
& dont les racines avoient plus de dix pouces
de longueur. La veine cave tant ascendent
que descendente etoit tapissée à son embo
chure dans l'oreillete droite du cœur, d'u
matiere osseuse.

4. Monsieur Soye ayant ouvert au
de Mai de l'anée 1687. la veine basiliq
bras droit à Mad. de saint Paul Religieus
Hospitalieres de cete Ville, en preser
Monsieur Cartier Professeur en Medec
Doyen de la Faculté, il remarqua
de sang noirâtre qui bouchoit
ture qu'il venoit de faire: & ayant v
ter pour ouvrir le passage, il tro
c'étoit un polipe de la longueur de
ces.

5. Au mois de Septembre de l'a
le Sieur Soye ayant ouvert aux H
une fille de service agée de 25 à 2
etoit ataquée de tems en tems d
sang, il trouva l'intestin colon &
du mesentere ulcerez. L'ouve
ulcere etoit si grande que le p
aisement. Elle etoit bouchée p
de vers encore plus grand qu'e

6. Il ariva presque en m
eident assez particulier da
M..... ayant arêté le

l. de Marin qui avoit ſes ordinaires (quoi
lle fût ataquée d'une fiévre continue, &
n ſaignement de nez) ſans qu'il eût fait
ceder les remedes generaux, elle tomba
à coup en apoplexie, & etant morte bien-
aprés. Monſieur Soye l'ouvrit en preſence
Monſieur ſon pere Conſeiller à la Grand'-
mbre, & du Sieur Caſes Chirurgien ju-
Il trouva dans le ſinus lateral qui diviſe le
veau du cervelet, un grumeau de ſang de
roſſeur d'une noiſete. Tous les vaiſſeaux
cerveau etoient extremement gonflez &
ns de ſang caillé, & pour les ventricules
toient remplis d'humeurs ſereuſes dont la
ntité pouvoit aller à un ſetier.

r. Ce qu'on remarqua dans Mademoiſel-
Gendre qui mourut fille dans la 18. anée
ſon âge ſur la fin du mois de Novembre de
née 1693 paroît bien plus conſiderable. Ce-
Damoiſelle qui etoit ſujete à de grans
ux de tête, à des defaillances preſque con-
ueles, & à des convulſions même epilep-
ues, en fut ſi fort ataquée les deux dernie-
anées de ſa vie, qu'elle en devint aveugle,
demeura dans cet etat pendant trois ou
tre mois. Aprés ſa mort elle fut ouverte
Monſieur Joye en preſence de Monſieur
ouron le fils Docteur en Medecine. Quand
n fut venu à la ſubſtance cendrée du cer-
u, il trouva au deſſus des ventricules en-
la *ſubſtance corticale* & le cors calleux,
maſſe de chair tout à fait ſemblable à un
er d'oye, *Immediatement* aprés le cors
cal-

calleux dans les ventricules anterieurs se presenta un abcés dont il sortit environ un setier de pus.

Numismata summorum Pontificum Templi Vaticani Fabricam indicantia, Chronologica ejusdem Fabricæ narratione, ac multiplici eruditione explicata atque uberiori numismatum omnium Pontificiorum lucubrationi veluti prodromus præmissa à Patre Philippo Bonami Soc. Jes. Romæ. 1696.

LE P. Bonami a travaillé depuis long-tems à une histoire de l'Eglise de saint Pierre du Vatican : & come tous les Papes qui ont contribué à élever ce superbe edifice, ont souhaité que les siecles avenir fussent informez ou de la pieté, ou de la magnificence qu'ils avoient fait paroitre, & que pour cela ils ont pris soin qu'il y eût des medailles qui en conservassent la memoire ; ce sont ces medailles dont le P. Bonami a fait un recueil, & qu'il a expliquées par le recit de ce que chaque Pape a contribué à la construction de l'Eglise de saint Pierre. Par ce petit ouvrage il prepare ses lecteurs à deux autres beaucoup plus amples. L'un sera l'histoire de l'Eglise du Vatican enrichie d'un grand nombre de planches ; & l'autre sera un recueil des medailles des Papes, depuis Martin V. jusqu'à ce tems-ci.

ire de Monſieur Galland ecrite de Avril 1697.

nois paſſé j'alai voir des ruines à ës d'ici dans un village nomé ouvai un Cippus de marbre de leurs: haut de cinq pieds ſur un iametre, à ſix faces, ſur l'une lit cete Inſcription.

OVIVS VIC
OR MEMO
IAE DOMI
AE PAIFIL

e de la ſorte avec une faute d'or- le dernier mot, ce qui vient vrai- nt de ce que le Graveur n'avoit ſpace pour metre le mot entier ieme ligne.

'Inſcription tres anciene pour s. L'une eſt que les letres ſont nées. L'autre que la famille Do- elle etoit Pamfila dont il eſt par- ription, etoit elle-même ancie- nuë ſous les premiers Empereurs e ſous les derniers.

ion ne fait rien conoître de la Novius, mais ce nom etoit fort s Gaules, & les Fondateurs de & de *Noviomagus* le portoient.

le même Village un vieil aque- . Les terres ſont auſſi ſi rem- e que les payſans en rencon- tren

trent quantité de morceaux en labourant, comme ils en rencontrent auſſi de marbre. Ce marbre eſt autrefois ſorti d'une cariere du voiſinage d'où a eté tiré le marbre de la Chapele de Sorbone.

Monſieur l'Intendant ayant apris qu'il y a ſous des champs labourez des lieux ſoûterrains & des ruines, a doné ordre d'y chercher. En creuſant des payſans y ont trouvé une boule de bronze antique. Depuis ils y ont trouvé deux médailles; l'une eſt d'argent & de l'Empereur Severe. Au revers eſt une victoire qui eſt debout, & qui ecrit ſur un bouclier ſuſpendu à un Palmier avec cete legende. *Victoria Brit.* L'autre médaille n'eſt que de bronze, & eſt de Conſtance fils de Conſtantin. Peu de jours auparavant un payſan qui labouroit ramaſſa une petite médaille de bronze de Conſtant autre fils de Conſtantin, & me l'aporta.

Il y a environ ſoixante ans que l'on trouva au même Village une autre inſcription ſur un marbre qui ſe conſerve au Château de Thorigni, où j'eſpere l'aller voir le mois prochain lors que Monſieur de Matignon Gouverneur de la Province & à qui le Château apartient, y ſera arivé.

Quand

Oratio in Comitiis Generalibus Cluniacenſium habita die vigeſima octava menſis Aprilis, anni milleſimi ſexcenteſimi nonageſimi ſeptimi, præſidente Sereniſſimo Principe Emanuele, Theodoſio à Turre-Arverniæ, Epiſcopo Cardinale Bullonio, Abbate Cluniacenſi, totiuſque Ordinis Superiore Generali & Adminiſtratore perpetuo. Oratore Domno Hieronymo d'Ogerdias, Monacho Cluniacenſi, nec non ſacræ Facultatis Pariſienſis Baccalaureo Theologo. In 4. à Paris chez Theodore Muguet, ruë ſaint Jaques. 1697.

CE diſcours repreſente l'Ordre de Cluni en diferens etats. Dans les tems heureux il eut des homes d'une profonde doctrine, & d'une eminente ſainteté, & dona à l'Egliſe de Rome des Cardinaux & des Papes. Alors il fut apelé par un celebre Ecrivain, la Lumiere d'Iſraël. Mais dans la ſuite cete lumiere s'eſt obſcurcie, & a eté ſuivie d'épaiſſes tenebres. Par la loi comune des choſes creées l'ordre déchut de ſa premiere perfection. Les Superieurs négligerent leur devoir pour chercher leur interêt. Les Inferieurs oublierent leurs vœus & leur regle, ſecouerent le joug de l'obeïſſance, & tomberent dans l'ignorance & dans les vices qu'elle produit.

Les ſoins de Monſieur le Cardinal de Bouïllon l'ont tiré de ce triſte etat. Le Gouvernement des *Monaſteres* a eté confié à des

Prieurs fideles & zelez, qui travaillent avec succés à rétablir la vigueur de la discipline. Les Novices sont élevez dans les Maisons de l'étroite observance. La proprieté des biens en est banie, la délicatesse des habits, la superfluité des repas, le desir des Benefices.

Le bréviaire & le rituel sont corigez, les bâtimens qui tomboient en ruine se rétablissent, le Colege de Paris est reformé, les sciences y fleurissent, & il y a lieu d'espere que les Religieux auront tous bien-tôt le même habit, & le même esprit, & conspireront d'un parfait acord à observer les reglemens de son Altesse Eminentissime.

Catechismus ad ordinandos juxta doctrinam Catechismi Concilii Tridentini; opus Clericis ad sacros ordines, præsertimque Sacerdotium, non solum promovendis, sed & promotis utilissimum. In 12. à Paris chez Jean-Baptiste Coignard, ruë saint Jaques. 1695.

LE titre de Catechisme ne convient pas moins aux instructions dont ont besoin ceux qui doivent être promus aux Ordres, qu'à celles qui se donent aux enfans & aux personnes qui doivent passer toute leur vie dans le rang de simples fideles.

Outre les trois parties compriſes dans le Catechisme du Concile de Trente, celui-ci contient les notions les plus necessaires de Dieu, de la Trinité, de l'Incarnation, &

de la Grace, leſquelles ont eté miſes avant l'explication du Simbole. Il s'y trouve de même à la fin des Sacremens ce qui regarde l'irregularité, & les cenſures. Avant le Decalogue il y a un traite des vertus & un des pechez. Aprés l'éxplication de l'Oraiſon Dominicale il y en a une de la ſalutation angelique, & un petit diſcours ſur les Heures Canoniales.

Reponſe aux paſſages tirez du livre de Monſieur de Mandajors Maire d'Alez, intitulé : Nouvelles découvertes ſur l'état de l'ancienne Gaule du tems de Ceſar. *Par Monſieur Salins Docteur en Medecine, Conſeiller & Secretaire du Roy à Dijon.*

MOnſieur de Mandajors comence par dire que par la route que Ceſar tint pendant la guerre des Suiſſes, il ſe prouve qu'ils furent défaits non vers Autun & Langres, come on l'a, dit-il, cru juſqu'ici; mais ſur les montagnes de Gevaudan.

On répond que Ceſar par ſa route dans les Gaules, ne fait conoître en aucun endroit que le combat des Suiſſes ait eté doné en aucune autre Province que dans le Duché de Bourgogne, qui eſt le pays apelé *Edui* du tems de Ceſar.

Monſieur de Mandajors n'a pas raiſon de dire qu'*on a cru juſqu'ici* que ce combat ait *eté doné vers Autun & Langres*, ne pouvant *pas avoir eté doné vers* deux Villes qui ſont

eloignées l'une de l'autre de vint
& aucun bon auteur n'a dit que le
yent eté defaits aux environs d
puis qu'ils n'ariverent sur les terre
Langres qu'au quatriéme jour
continuele aprés leur defaite.

Monsieur de Mandajors ne p
aucunement que les Suisses ont
vers les montagnes de Gevaudan

Il assure qu'au tems de Cesar il
les Gaules divers peuples qui avo
me nom & diferentes demeures
pour exemple les *Lemovices*, les
Santones, & les *Lingones*.

La proposition ne se peut prou
par Cesar, où l'on ne trouve poi
sortes de *Santones* & de *Lingones*.
de deux sortes de *Lemovices*, les u
fin, & les autres en basse Breta
deux sortes de *Ruteni*, les uns en
& les autres dans la province Ron
cela n'aporte aucune confusion da
tes que Cesar a tenuës dans les Ga
Monsieur de Mandajors le préten

Il peut encore moins prouver q
du tems de Cesar des Eduens e
doc, & que c'est d'eux que Cesar
ler.

Il dit que Cesar aprehendoit qu
ne ruinassent le Lionois qui apa
Eduens.

Cesar ne le dit pas, mais bien
ses s'établissant dans le Saintong

ſſent trop de la Province Romai-

ire que Ceſar retournant d'Aquilée a-
s Troupes trouva les Suiſſes ſur les ter-
s Eduens, & qu'il defit le quart de leur
ée qui n'avoit pas encore paſſé la Sône.

Je ſuis ſurpris qu'il n'ait pas pris garde que
étoit ſur les terres des Sequanois, dans la
anche-Comté; Ceſar n'ayant pas encore
aſſé la Sône ſur ſon pont pour entrer dans le
pays des Eduens, qui ne peuvent être les Ag-
duens de Languedoc, parce qu'ils n'ont point
de riviere de Sône chez-eux, & qu'étant de la
province Romaine, ils n'auroient pû ſe plain-
dre des incurſions des Suiſſes puis qu'ils n'y
entrerent jamais; Ceſar les en ayant empê-
ché tant par la muraille qu'il fit faire depuis le
Lac Leman juſqu'au mont Jura, que par la
reſiſtance que ſes troupes leur aporterent
dans le tems qu'ils eſſayoient tantôt le jour,
tantôt la nuit de paſſer le Rône à gué en quel-
ques endroits, & dans les autres ſur des ra-
deaux & des nacelles atachées enſemble.

Il veut que Ceſar fut à cinq ou ſix lieuës de
Bibracte quand il prit la penſée d'y aller pren-
dre ſon blé.

Il auroit mieux fait de dire avec Ceſar qua-
tre lieuës & demie, prenant quatre mile pas
pour la lieuë.

Il n'a pas dû dire que Ceſar s'éloigna un
peu du Camp des Suiſſes pour s'aprocher de
Bibracte, mais qu'il tourna le dos à ſes enne-
mis pour aller à Bibracte. Il poſe pour un fa
inco

inconteſtable que le combat des Suiſſes fut doné à cinq ou ſix lieuës de Bibracte ; & l'on prouve par le recit de Ceſar qu'il ſe dona ſeulement à trois lieuës de cete Ville, come je le ferai voir dans ma diſſertation Latine au ſujet de Bibracte, où je montre invinciblement que cete Ville eſt Beaune, & non Autun, ni Beuvrai, etant encore moins le Pebrac de Monſieur de Mandajors dont on n'avoit jamais ouï parler come d'un lieu d'antiquité avant les nouveles découvertes de Monſieur de Mandajors qui, dit-il, eſt un Bourg aux confins de l'Auvergne & du Gevaudan, dont aparemment le nom eſt corompu de Bibracte.

Pour refuter cete opinion qui n'eſt fondée que ſur un peu de reſſemblance des mots Pebrac & Bibracte ; il faut faire demeurer d'accord Monſieur de Mandajors, que Bibracte eſt une Ville des Eduens puis que Ceſar dit qu'elle etoit une tres-grande & tres-riche Ville parmi eux. Il doit auſſi convenir qu'elle etoit auſſi fort proche de la Sône, puis que Strabon le dit clairement au l. 4. où il ſemble la metre ſur la Sône même come Châlon, & c'eſt pour cela que Ceſar y avoit mis le bled qu'il avoit tiré des environs de la Sône, & dont il vouloit nourir ſon armée, quitant les Suiſſes qu'il pourſuivoit, qui alloient en Saintonge & paſſoient prés d'Autun.

Par ce voiſinage de Bibracte à la Sône M. de M. &c. nous oblige de tranſporter cete riviere qui perd ſon nom à Lion en ſe mêlant

avec

ône, jusques dans le Gevaudan où
e qu'il prend pour Bibracte, où il n'y
is de raison de metre la Sône, que de
elle est chez les Parthes, & que le Ti-
n Alemagne.

Ararim Parthus bibit, aut Germania
grim.

is qu'il veut que les Eduens de Cesar
es Agduens d'Agde en Languedoc, il
aussi de faire voir que Chalon sur
i est une Ville des Eduens selon Stra-
st encore dans le Languedoc & non
Bourgogne. Le Bibrac des Remois
Gaule Belgique apelé comunement
ou Beuvrai en Retelois, & dont Or-
eut que l'assiete soit à present inco-
c Bibrac en Alemagne auroient plus
n de se dire Bibracte, puis que ces
nt plus de raport avec lui, que celui de

étend que les Suisses prenoient leur
par Pebrac pour aller au pays des *San-*
voisinage de Toulouse, ce qui fait
'il se trompe, croyant qu'il y ait de
rtes de *Santones*, dont les uns soyent
Toulouse, & les autres eloignez, au
il n'y a que les Saintongeois eloignez
louse de trente lieuës, c'est-à-dire
nt mile pas, come l'a remarqué Pap.
, à raison de 4 mile pas pour la

qui lui a doné ocasion de se tromper,
qu'il a trouvé dans Cesar au Liv. 1.

de ſes comentaires de la guerre des Gaules, *Santonum fines qui non longè à Toloſatium finibus abſunt*, quoi qu'il y ait le Perigord & l'Agenois entre le pays de Saintonge & celui de Toulouſe; & c'eſt l'éloignement qui eſt entre ces deux pays qui lui a fait croire que les Suiſſes ne vouloient pas aller s'établir dans le Saintongeois dont Saintes *Mediolanum Santonum*, eſt la Capitale, mais plûtôt à Santenac bourg du Dioceſe de Cominges: mais come il ne peut faire voir que du tems de Ceſar il y eût un Santenac qui eût doné le nom aux *Santones*, & que ce bourg probablement n'eſt en nature que depuis les Comingeois etablis au lieu où ils ſont, il déclare qu'il n'eſt pas garand de cete poſition & qu'il les metra ailleurs, ſi on leur trouve un lieu dont le nom & la ſituation leur conviene mieux. Et je lui ſai bon gré de ce qu'il n'oſe pas metre les *Santones* dans le Comingeois puiſque du tems de la deſcente des Suiſſes dans les Gaules pour aller s'établir dans le Saintongeois, il n'étoit point encore de Comingeois, ni par conſequent de bourg apelé Santenac. Pompée n'ayant pas encore défait & chaſſé les brigans & les pillars des monts Pirenées pour les metre dans la Guyenne dont ils etoient voiſins. Ces voleurs etoient apelez *Bandularii*, d'où eſt venu le mot de bandoulier parmi nous, & ce ſont eux qui ont doné naiſſance aux Comingeois *Bandularii qui Convenæ dicti ſunt, quod à Pompejo qui illos devicit, in unum Aquitaniæ locum convenire juſſi ſunt.*

La

La même ressemblance de noms qui se trouve entre Lingones & Langogne, lui fait croire que les *Lingones* sur les terres desquels les Suisses arivérent quatre jours aprés leur bataille, etoient ceux de Langogne Ville des confins du Gevaudan, & du Vivarais, & non ceux de Langres; ce qui est avancé sans aucun fondement n'y ayant jamais eu de deux sortes de *Lingones* chez Cesar; aussi n'aporte-t-il aucune preuve pour soutenir ce sentiment.

C'est aussi la seule conformité de noms qui lui fait dire que les *Ambarri* sont ceux d'Amberieu en Dombes, au lieu que ce sont le Charollois, dont Charolles, *Quadrigella*, est la Capitale, & non le Maconois, & encore moins le Chalonois come M. Sanson l'a cru dans ses remarques sur la Carte de l'ancienne Gaule, où il assure contre les propres termes de Cesar que les Eduens se plaignirent des courses des Suisses dés avant qu'ils eussent traversé la Sone. Ce ne sont nulement encore ceux de Bar, de Berri, ou de Nevers.

Sur ce raport de noms, il veut que les Eduens aprés la défaite des Suisses ayent placé les Boïens par la permission de Cesar dans le bas-Forêt aux environs de la Ville de Boen, come si cete Ville les avoit fait apeler *Boii*, au lieu qu'ils s'apeloient *Boii* de leur propre nom avant la défaite des Suisses. On sait qu'il y a de deux sortes de *Boii* en France, dont les uns sont peuples d'Aquitaine apelez *Boii Tarbelli*, ou *Boii Coloni*, qui sont les Baionnois.

Biſcains, le Bearn, les Baſques ; les autres ſont peuples venus d'au-dela du Rhin qui avoient acompagné les Suiſſes quand ils ſe jeterent chez les Eduens pour aller s'établir dans le Saintongeois, & qui s'prés la defaite des Suiſſes, s'en retournoient avec eux dans leur pays, & qui furent demandez à Ceſar par les Eduens qui les mirent dans une partie de leur pays apelée le Bourbonois renfermée entre les Rivieres de Loire & d'Aliere, où eſt la Ville de Moulins, & ce ſont ceux qui ſont apelez *Boii, Ædui* pour avoir doné leur nom à cete partie du pays des Eduens. On les apele auſſi *Boii Cæſaris* ; mais on ne reconoit point les Boïens poſez par Ceſar dans le bas-Forêt auprés de Boen. Et c'eſt ſans aucune autorité que l'on dit que le Bourbonois ne pouvoit être aſſigné par les Eduens aux Boïens pour leur demeure, & qu'il apartenoit aux Bituriges ; le contraire ſe prouve par Ceſar au Liv. 1. de ſes Comentaires, où il dit que les Eduens ayant demandé à Ceſar qu'il leur fût permis d'établir les Boïens en leur pays, il le leur acorda, & qu'ils leur donerent une partie de leurs terres: *Petentibus Æduis ut iis finibus ſuis Æduos collocarent, conceſſit, quibus illi agros dederunt.* Ils furent établis & placez proche le pays des Berruyers mais ſur les terres-mêmes des Eduens : *Cum non alibi quam in ipſo Æduorum agro ſint poſiti*, dit Monſieur de Valois parlant des Boïens. Et l'on ne peut pas dire que le Bourbonois apartenoit aux Bituriges, puiſque le pays des Eduens

l'éten-

s'étendoit depuis la Sône jusqu'à l'Alier sur lequel est Moulins, qui est du Diocese d'Autun & non de Bourges.

Livres nouvellement imprimez.

Catechisme dogmatique, morale & canonique. Dedié à Monsieur l'Evêque d'Orleans; par Monsieur l'Abé Fourcroy. Troisiéme Edition, plus correcte & plus ample que les premieres. à Paris chez Edme Couterot, ruë saint Jaques 1697.

Histoire de Henri VII. à Paris chez André Pralard. 1697.

XXX.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 5. Aouſt. M. DC. XCVII.

Reponſe aux paſſages tirez du livre de Monſieur de Mandajors Maire d'Alez, intitulé : Nouvelles découvertes ſur l'état de l'ancienne Gaule du tems de Ceſar. *Par Monſieur Salins Docteur en Medecine, Conſeiller & Secretaire du Roy à Dijon.*

POur prouver que les Eduens de Ceſar ſont les Agduens de Languedoc, Monſieur de Mandajors poſe come un principe une propoſition qu'on lui nie, & qu'il ne peut etablir, ſavoir que le combat des Suiſſes a eté doné à Pebrac, d'où il infere que Pebrac etant chez les Eduens, ce ne peut être chez les Eduens d'Autun, c'eſt-à-dire en Bourgogne que les Suiſſes ont eté défaits par Ceſar, car ils ſont trop eloignez de Pebrac aux confins du Gevaudan.

Les Eduens, dit-il, etoient originaires de Languedoc, & il eſt probable que leur ancien nom etoit Agduens dont par corruption eſt venu celui d'Eduens, & il les met à Agde

des Marſeillois dans le haut L
: parce que Ceſar aſſure que
nt de tout tems été alliez des
la Province Romaine etoit loi
proche d'Agde, il veut que ce ſ
ns qui perſuadent que les Eduens
tôt mis à Agde qu'à Autun, au
ne & l'autre prouvent le contrair
liance des Romains avec les Eduens
ant s'entendre de ceux d'Agde, pu
iſoient partie de la Province R
compoſée du Languedoc & de la P
par deux colonies des Romains, l'u
duite par C. Sextius qui fonda Aix, &
par Q. Mart. Narbo, qui fonda Nar
Languedoc, car en cete qualité d'
de la province Romaine, ils apart
deja aux Romains, & ne pouvoient
pelez leurs alliez & leurs confeder
lieu que ceux d'Autun ne leur aparter
etant eloignez de la Province Roma
ſeulement dans leurs interêts plus qu
de la Gaule, ils etoient à juſte titr
par les Romains leurs aliez, leurs c
rez & leurs freres; & c'eſt parler im
ment que de dire qu'une province
ferme une Ville eſt proche de cet
Ville, & que parce qu'une autre Vill
de la Province Romaine, elle ne p
être alliée aux Romains.

Aprés avoir avancé qu'au tems
c'étoit Lion & non Autun qui
pitale des Eduens, ſans en aport

que, & que s'ils etoient les Edu
come il le supose, & habitans d
guedoc, ils ne pouvoient pas
pays depuis le Gevaudan jusqu'a
invité de dire de quelle autorité
les Eduens habitoient depuis l
jusqu'au Rhin, & quel Geografe
l'a dit avant lui; car il ne trouv
Cesar, non plus que dans Strab
mée, Mela, & Pline, qu'il y ai
Eduens que ceux d'auprés de la S
separoit des Sequanois, avec qu
remarque Strabon au Liv. 4. ils
jours en guerre à cause des peag
voient sur cete riviere, que les u
tres s'atribuoient.

Poura-t-il dire qu'*Alesia* Ali
& prise par Cesar ne fût pas d
duens puis qu'elle etoit dans l
Mandubiis, où est presenteme

Loire ſont les Eduens, poura-t-il
y ait eu une Ville qui ait doné le
e pays-là, & qu'elle ſe ſoit apelée,
e encore aujourd'hui *Ædua* Autun.
oi nous efacer ou nous faire encore
Eduens & dériver leur nom de la
Agde en Languedoc? Ceſar en auroit
l y en avoit eu, & on les auroit apelez
uſes, come les Eduens ont eté apelez
leur capitale *Edua*.

a t-il nier que Bibracte, d'où il dit
ſar eſperoit tirer des vivres, & où il
is le blé qu'il avoit tiré des environs
ône, ne fût une Ville des Eduens,
Ceſar dit qu'elle etoit la plus grande,
us riche du pays, & ſi elle eſt des Edu-
i ſont ſéparez des Sequanois par la
, coment poura-t-elle apartenir aux
s ou Agduens de Languedoc où il n'y
t de Sône?

r ce que Monſieur de Mandajors a-
que le Lionois apartenoit aux Eduens
duens d'Agde en Languedoc, qu'ils
t maîtres de Lion, que Lion etoit leur
pole ſuivant Ptolomée, & qu'Autun
voit (ce qui n'eſt avancé que pour in-
que les Eduens ou ceux d'Autun n'é-
pas les plus puiſſans peuples des Gaules
u'ils dependoient de Lion) il faut faire
qu'il ſe trompe; & que quand il eſt dit
Lionois apartenoit aux Eduens, cela
ent apliquer qu'à ceux d'Autun, dont
uſiens ou les Lionois, dépendoient
co-

Le plus grand paradoxe de Monſieur de Mandajors eſt celui qu'il avance touchant la Ville de Lion, dont avant lui perſone ne s'étoit encore aviſé. Il veut faire paſſer cete Ville au tems de Ceſar pour la capitale des Eduens au préjudice d'Autun, & il aſſure que ceux qui fonderent Lion venoient d'Agde, & que leur ancien nom etoit Agduens, qui par coruption a eté changé en celui d'Eduens.

Pour lui faire voir que Lion n'étoit pas en nature du tems de Ceſar, il ne faut que lire Dion au Liv. 46. où il dit que le Senat de Rome aprehendant que L. Plancus ne ſe jetât dans le parti d'Antoine qui etoit reconu pour ennemi de l'état, il lui comanda de mener ceux de Vienne qui avoient eté chaſſez de leurs maiſons par les Allobroges, au lieu où le Rône & la Sône ſe mêlent, & de les y etablir; & que s'étant là arêtez ils bâtirent la Ville qu'on a apelée Lion.

Tout le monde a lû l'inſcription qui fut faite aprés cete colonie conduite par Plancus: *L. Munacio. Planco. &. Decimo. Junio. Bruto. Coſſ. L. Munacius. L. F. L. N. L. P. Planeus, &c. Coloniam deduxit Lugdunum*, & de là dans les anciens marbres: *Colonia Lugdunum*, & en d'autres: *Colonia Romana Lugdunum*. En ce même tems ſoixante peuples ou citez de la Gaule contribuerent à eriger un temple à l'honeur d'Auguſte au confluant du Rône & de la Sône; au lieu apelé depuis *Athenacum* l'Abaye d'Ainé, & par d'autres *Athenaeum*; &

ce

préjudice d'Autun duquel le Lio-
endoit du tems de Ceſar. Il répond
ne s'eſt fait ainſi qu'à raiſon de la dig-
a colonie envoyée par les Romains,
onduite de L. Mun. Plancus, qui bâ-
lle de Lion, & qu'il etoit juſte que ce-
e, qui etoit une colonie Romaine, eta-
ar les Romains qui etoient Seigneurs des
les, fût préferée à toutes les Villes de la
ule Celtique; ce qui fait, dit ce ſavant ho-
ne, que les Eduens ou Autunois n'ont pas eu
ſujet de ſe plaindre, de ce que les Seguſiens
leurs Cliens leur ont eté preferez.

Monſieur de Mandajors veut que l'éloge que Ceſar en ſes comentaires donne aux Eduens d'être les premiers & les principaux peuples de la Gaule, ne puiſſe convenir à ceux d'Autun, qui, dit-il, dépendoient de Lion.

Il eſt aiſé de voir qu'il ſe trompe poſant pour fondement de ſa propoſition un principe faux, ſavoir que les Eduens du tems de Ceſar dépendoient de Lion, (vraiſemblablement il a voulu dire le Lionois, car Lion n'étoit pas encore bâti) au lieu que c'étoit le Lionois *Seguſiani*, qui dependoit d'Autun, Ceſar les ayant toujours mis parmi les principaux Cliens des Eduens.

Il eſt donc toujours vrai de dire que les Eduens du tems de Ceſar etoient les plus puiſſans des Gaules, & qu'il le dit en pluſieurs endroits de ſes comentaires; mais cela ne ſe peut entendre que de ceux d'Autun, & non des prétendus Eduens d'Agde en Languedoc.

I

Puis donc que Lion n'a eté bâtie par Luc. Plancus que du tems d'Auguſte ; c'eſt une pure viſion de la faire du tems de Ceſar la capitale des Eduens, & non Autun.

Les œuvres d'Hipocrate traduites en François avec des remarques, & conferées ſur les manuſcrits de la Bibliotheque du Roy. In 12. Deux Tomes. à Paris. Par la Compagnie des Marchands Libraires. 1697.

POur conoître à quel point de perfection Hipocrate a porté la Medecine, il n'y a qu'à remonter à ſon origine, & à la ſuivre dans ſon progrés. Dans le premier âge du monde les homes vécurent long tems ſans avoir beſoin de remedes. Trois choſes contribuoient à conſerver leur ſanté ; la pureté de l'air qu'ils reſpiroient, la frugalité de leur vie, & leur exercice continuel. Ces trois choſes qui pouvoient les garantir des maladies, ne pouvoient les metre à couvert des chûtes, & des bleſſures. Ainſi la Chirurgie préceda la Medecine. On ne ſait ce que la Chirurgie a eté dans les premiers tems, & il n'eſt parlé ni de Chirurgien, ni de Medecin avant le deluge. On peut ſeulement conjecturer que la coutume d'embaumer les cors aprit aux Egiptiens la ſituation des parties, & qu'ils les conoiſſoient aſſez pour les remetre aprés les fractures, & qu'ils n'ignoroient pas l'uſage des fomentations, & des cataplaſmes.

Les

que Jacob fut mort Joseph ordona
edecins qu'il avoit à son service, d'em-
er le cors. Joseph fut lui-même em-
de la même sorte, & mis dans un cer-
n Egipte.

on raporte que les Egiptiens expo-
es malades à la porte de leur maison,
les passans qui avoient eu un sembla-
eur apriſſent coment ils avoient eté
Quand ces remedes reüſſiſſoient on
it dans un livre qui s'apeloit le livre

vrages atribuez à Hermes etoient
la médecine auroit eté reduite en
tems aprés le deluge. Mais ils
marques visibles de leur fauſſe-

profane fournit environ cent
ort de Moïſe un Medecin cele-
lampe, qui gueric les filles du
Ce Melampe qui etoit de Pilos
n Egipte. Apollodore dit que
er qui gueric les maladies par
Ovide aſſure qu'il y méla des
erſtitieuſes, dans la créance
filles du Roi, venoit de la
us. Par-là il ſemble que la
ecine, qui venoient de mê-
marché de même pas.
nts ans aprés Melampe la
d nombre de diſciples de
conſiderables furent Her-
le, & Eſculape. Ce der-
nier

nier eut deux fils, Podalire, & Macaon qui menerent trente Vaisseaux au siege de Troye, & furent les premiers Medecins de l'Armée des assiegeans. Certainement les Grecs començoient alors à conoître les vertus des plantes. Le fameux Nepentés qui faisoit oublier les maux, etoit un bruvage qu'Helene avoit aporté d'Egipte, & dont Polidamna epouse du Roi Thoom lui avoit fait présent. Avant même la guerre de Troye, Medée ne passa pour empoisoneuse qu'à cause de la conoissance qu'elle avoit de la botanique.

Pline ecrit que la Medecine fut negligée depuis le tems de la guerre de Troye jusqu'à celui d'Hipocrate. Mais Monsieur d'Acier fait voir que Pline n'avoit pas assez examiné l'histoire. Car les ouvrages d'Hipocrate prouvent qu'il y avoit d'habiles Medecins avant lui. Etiene de Bizance raporte que la fille du Roi de Carie etant tombée par une fenêtre, Podalire la guerit en la saignant, & qu'en récompense le Roi la lui dona en mariage avec la Chersonese, où lui, & ses descendans regnerent jusqu'à ce qu'ils s'établirent à Cos.

Salomon se servit de la conoissance qu'il avoit des animaux pour composer divers remedes. Aprés sa mort la Medecine fut florissante en Judée. Aza fils de Roboam etant tourmenté de la goute eut plus de confiance en l'art des Medecins qu'en la protection du Dieu de ses Peres.

Au tems de Talés, & d'Epimenide qui vivoient vers la quarantiéme Olimpiade, la Me-

Medecine devint une dependance de la Filoſofie. Talés s'attacha à la Fiſique, & dona naiſſance à la Secte des Medecins. Epimenide delivra la Grece d'une peſte dont elle etoit afligée, & paſſa pluſieurs anées à cueillir des plantes ſur les montagnes de Crete, & en tira une huile dont une ſeule goute rendoit un home ſain & vigoureux, & le ſoutenoit longtems ſans autre nouriture.

Vers la quarante-ſeptiéme Olimpiade le triſayeul d'Hipocrate fut en grande reputation à Cos pour la Medecine. Ferecide diſciple de Pittacus etoit grand Filoſofe & grand Medecin, & reüſſiſſoit dans ſes prognoſtics Herofile Medecin de Falaris fut le premier qui etudia le poux, & qui diſſequa quantité de cors.

Pitagore de Samos diſciple de Ferecide fleurit vers la ſoixantiéme Olimpiade. Il s'attacha à la Fiſique, & tira la Medecine des experiences pour s'aréter au ſeul raiſonement. Hipocrate a ſuivi pluſieurs de ſes principes, & les a perfectionez.

Pitagore eut pour diſciples Democete, & Zalmoxis. Ce dernier diſoit que les yeux ne ſe peuvent guerir ſans la tête, ni la tête ſans le cors, ni le cors ſans l'ame qui eſt le principe de tous les maux, & de tous les biens. Empedocle s'adona particulierement à l'étude de la nature, & y mêla beaucoup de ſuperſtitions, ſe vantant de pouvoir exciter des vens, & des orages, & les apaiſer.

Herodicus ſe trouvant mal ſain joignit l'art du regime à la gimnaſtique, & introduiſit une

une troiſiéme ſorte de Medecine diferente des Empiriques & des Filoſofes. Telle ſe trouva la Medecine au tems d'Hipocrate, qui vint au monde en la premiere anée de la quatrevintiéme Olimpiade. On ſavoit l'Anatomie, la Chirurgie, on uſoit de bruvages, de vomitifs, de friétions, & de bains. On conoiſſoit l'art de fondre les metaux, & les mineraux.

Les Medecins etoient partagez en Filoſofes & en Empiriques. Les premiers recherchoient les cauſes des maladies, & ne deſcendoient gueres à la pratique. Les ſecons depourvus de raiſonement ſe contentoient de l'experience.

Il y avoit donc d'habiles Medecins en Grece contre le ſentiment de Pline. Hipocrate ne fit qu'ajouter aux ancienes regles dont il fit voir la verité. Il joignit le raiſonement à l'experience, retrancha de la Filoſofie ce qu'elle a d'inutile, & retint ce qu'elle a de propre à faire conoître l'home. Il a eu les ſufrages de tous les ſavans, & a eté jugé incapable de tromper, & d'être trompé.

Monſieur d'Acier a traduit fidelement le texte, en a egalé la brieveté, & en a evité l'obſcurité. Dans les remarques dont il l'éclaircit, il s'eſt ſervi des lumieres des anciens, & de celles des modernes. Il a conferé le Grec ſur les meilleurs manuſcrits de la Biblioteque du Roi. L'Hipocrate de Zuingerus ſur lequel il y a des remarques d'une main ſavante, lui a eté d'un grand ſecours. Dans les paſſages où Hipocrate a décrit la cir-

Ou-

culation du ſang il a conſervé ſon terme de periode, ou de circuit pour ne pas prévenir les eſprits par un terme trop conu, & employé par les modernes. Il eſt vrai qu'Hipocrate ne l'a pas expliqué avec autant d'étenduë, qu'il l'a eté en ces derniers tems; mais c'eſt ſa coutume de ne doner que l'idée des choſes qu'il laiſſe developer a ceux qui l'auront entenduë.

Le monde n'avoit rien conu de plus illuſtre qu'Hipocrate non ſeulement pour l'eclat de ſa naiſſance, mais auſſi pour les bienfaits que les Grecs, & les Barbares avoient recus de ſes predeceſſeurs. Il deſcendoit par ſon pere d'Eſculape au dixhuitiéme degré, & par les femmes d'Hercule au vintiéme. Heraclide ſon pere, & Hipocrate premier, ſon ayeul prirent ſoin de l'elever. Aprés avoir apris dans l'école de Cos les ſiences neceſſaires à un Medecin il voyagea en Macedoine, en Trace, & en Teſſalie, & fit en parcourant ces Provinces, la plûpart des obſervations qui ſe liſent dans les livres des maladies epidemiques.

Il s'opoſa aux ſuperſtitions qui regnoient de ſon tems, & qui avoient corompu la Medecine. Il exerça ſa profeſſion gratuitement, & avoit acoutumé de dire que le deſintereſſement etoit une préeminence divine, qui eleve l'ame au deſſus de toutes les choſes terreſtres.

Il vécut cent neuf ans ſain d'eſprit & de cors, & mourut en Teſſalie 349 ans avant la

naissance de Notre Seigneur. Il laissa
celebres Medecins, Tessalus, & Dr
une fille mariée à Polibe aussi Medec
lui fit long-tems des sacrifices co
Dieu. Le seul qu'il demande est qu'o
ecrits, & qu'on etudie ses preceptes
parle ainsi de ses ouvrages. *Son prem*
est le ferment, le second est celui des pronos
de troisiéme celui des aforismes, qui est au
l'esprit humain, & je mets au quatriém
celebre & admirable volume qu'on apele
tabibles parce qu'il contient soixante traitez.

Les traitez dont Monsieur d'Acier
la traduction dans le premier tome
l'art de la Medecine, de l'ancienne Me
la loi, le ferment du Medecin, de la
ce & de la modestie, les preceptes,
ture humaine, des chairs, des vens,
sage des choses humides. Le premie
est une refutation de ceux qui attribu
mort aux remedes, & la guerison à la
ou au hazard. Le second est une def
la medecine contre les Sofistes qui i
soient de nouveles metodes. Hipocra
blit come une verité constante que le
dies ne vienent point des premieres c
mais des secondes. Dans le traité de
est une regle pour distinguer les Mede
Charlatans, il enseigne que ceux qui
aquerir la sience ont besoin de six
d'un heureux naturel, de bons pr
d'un lieu propre aux etudes, de
jeune, d'aimer le travail, & d
plusieurs anées.

e ſerment eſt une formule que juroient qui aprés avoir etudié la medecine vou-t la pratiquer.

Le ſecond tome contient la traduction des ois livres de la diete, de celui de la diete ſa-bre, & de celui de l'air, des eaux, & des ux, & tous ces traitez ſont acompagnez remarques qui en expliquent les endroits s plus difficiles, & qui font voir avec com-en de facilité & de force le ſavant tradu-teur eſt entré dans l'intelligence du texte u'il nous a doné en notre langue.

Suite des Obſervations faites à Toulouſe.

AU comencement du mois de Septem-bre de l'anée 1695. Monſieur Soye vant ouvert la viſicule du fiel d'une veuve de 9 ans, il y trouva une pierre tout à fait ſem-lable à un œuf de poule; la partie du foie ui l'entouroit etoit gâtée, & ſa matrice ſchi-euſe. Elle avoit eu pendant deux ans la jau-iſſe.

9. Le même Monſieur Soye ayant ouvert mois de Septembre de l'anée 1696. un en-ant de Monſieur Roye Notaire en preſence e Monſieur Lambert Docteur en Medecine, ouva dans les ventricules du cerveau envi-on un ſétier eau.

10. Dans un autre enfant de Monſieur ugonien marchand de laine qu'il ouvrit reſqu'en même tems, & qui etoit âgé de eux ans, il trouva dans le ventricule droit

du cœur un polipe de la groſſeur d'un œuf de pigeon, & dans l'oreillete gauche du ſang coagulé de la groſſeur d'une noix, il trouva encore dans le petit lobe du poumon du côté droit deux ulceres tres-diſtincts de chacun deſquels il ſortit environ un ſétiers de pus. L'uretere du rein gauche etoit dilatée juſqu'à la groſſeur d'un pouce, & ſon paſſage bouché par du flegme ſi endurci que le ſcapel eut peine à le diviſer.

11. Madame de Leſcare agée de 26 ans, & ſujete durant ſa vie à de grans maux, fut ouverte au comencement du mois d'Octobre de l'année 1695 par Monſieur Soye en preſence de Monſieur Lambert. Il vit que les vaiſſeaux qui portent le ſang aux membranes du cerveau, etoient extremement gonflez & pleins de polipes: on en tira une douzaine dont quelques-uns etoient de la longueur de quatre pouces; & les autres de trois.

12. Au comencement de cete anée 1697. la femme de Monſieur Maſoc marchand, âgée d'environ 40 anees qui a eu 4 ou 5 enfans, eut les mêmes ſimptomes qui arivent aux femmes qui ſont prêtes à acoucher. Monſieur Soye y fût apelé, & voïant qu'elle avoit une perte ſemblable à celle qui ſurvient avant l'acouchement ou quelque bleſſeure, ſe diſpoſa à l'acoucher. Il vit d'abord un faux germe qui ſe preſentoit à l'orifice interieur de la matrice, & il l'aracha s'étant aperçut qu'il etoit detaché de ſes ligamens. Ce faux germe etoit de la groſſeur d'un œuf d'oye ayant la figure

d'un rein : Il y avoit même un si grand raport entre la structure du rein & celle de cete masse de chair que les fibres etoient tout à fait semblables. Cete femme dit qu'il y avoit deux ans que ce faux germe etoit dans sa matrice. Dès qu'il en fut dehors elle eut une perte come dans ses autres couches, & tenant le même regime de vie qu'elle avoit tenu dans ces ocasions, elle n'eut aucune suite fâcheuse.

13. On a remarqué dans un enfant nouveau né & venu à terme, qu'il ne paroissoit point de vestiges de l'os occipital, des os parietaux, ni de toute la partie de l'os frontal qui s'etend jusques aux orbites superieures des yeux, d'où vient que les yeux faisoient deux cornes à peu pres semblables à celles qu'aportent les veaux en naissant, lesquelles avançant considerablement en dehors rendoient le visage de cet enfant monstrueux. Aux os des tempes on voïoit seulement les parties qui renferment les os de l'organe de l'ouye; si on aprochoit la main, on sentoit le batement des arteres, & on apercevoit aussi distinctement les vaisseaux qui arrosoient la dure & la pie mere que si on avoit ôté ces os. Cet enfant vécut en cet estat 4 ou 5 jours, & reçut le batême avant que de mourir.

14. Monsieur Soye le cadet Chirurgien ayant ouvert une jeune fille trouva sa matrice schireuse qu'elle sembloit n'être composée que d'une seule piéce.

15. Le même a observé depuis une chose sem-

ſemblable dans une fille de 20 ans morte d'apoplexie : il trouva auſſi quatre glandes au meſentere de cete fille, chacune de la groſſeur d'une noix, il a vu encore depuis que le meſentere d'un petit enfant de 7 à 8 ans etoit compoſé de deux glandes chacune de cete même groſſeur.

16. Monſieur Barriere Chirurgien Juré, trouva dans une fille de 11 à 12 ans au lieu de matrice une membrane tres-mince ſituée où eſt ordinairement la matrice. Le vagin à l'endroit de l'orifice exterieur de la matrice etoit ferme hermetiquement, c'eſt-à-dire que ſon couvercle etoit de la même matiere que les côtez du vagina.

17. Monſieur Carlan Chirurgien Juré ayant remarque dans un home à l'endroit du crâne qu'on apele la fontenele, une tumeur groſſe come un œuf de poule, & couverte de cheveux come le reſte de la tête, y apliqua par l'ordre de Monſieur Dufaur Profeſſeur en Chirurgie & en Farmacie, une emplâtre compoſée avec la betoine, & la tumeur diſparut.

XXXI.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 12. Aouſt. M. DC. XCVII.

De la conoiſſance de ſoi-meſme. Traité troiſiéme de l'eſtre moral de l'homme, ou de la ſcience du cœur. In 12. deux Tomes à Paris chez André Pralard, ruë ſaint Jaques. 1697.

LE premier Tome de la Conoiſſance de ſoi même que le P. l'Ami Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur dona au public il y a quelques anées ontient deux traitez, dans le premier deſquels il repréſenta les avantages que la ſolitude fournit aux religieux pour aquerir cete conoiſſance par les exercices ſoit de l'étude, de la priere, ou du travail auſquels elle les alique. Le ſecond tend à conſiderer l'home elon ſon être naturel, à expliquer la nature e ſon cors, & celle de ſon ame, à montrer n quoi conſiſte leur union. Je n'ai rien à dire maintenant de ces deux traitez, parce ue j'en fis un extrait aſſez ample dans le 35 ournal de l'anée 1694. ſi bien que je n'ai lus à parler que du troiſiéme traité contenu

ux tomes où le P. l'Ami traite d
l de l'home, & y considere le cœur
ort à Dieu, par raport au cors, & ab.
ent, ou en lui-même.
nsiderant le cœur humain par raport à
qui est l'ordre immuable de la Justice,
couvre les contrarietez de l'home, sa
ndeur & sa petitesse, sa hauteur & sa baſ.
se, ses lumieres & ses tenebres, sa pre.
mption, & son impuissance. Ce qui se fait
ar la reflexion sur les efets du peché origi.
nel, & sur la diference de l'état d'innocen.
ce, & de celui de la nature corompuë.
Quand le P. l'Ami vient au second raport,
il montre les principales illusions que les ob.
jets sensibles font à l'esprit & au cœur. En.
suite il fait voir combien les impressions du
cors sur l'esprit contribuent aux mœurs, com.
bien elles répandent de tenebres, & de co
ruption.
Quand il regarde le cœur humain en
même, & ses inclinations changées
passions tiraniques, il decouvre ur
leurs plus dangereux artifices, qui c
ste à ne laisser voir leurs objets que
plus bel endroit, & à dérober tou
la vuë ce qu'elles ont de plus
me.
Il descend ensuite dans le détail
sions qu'elles font au cœur & à l'e
parcourt celles de l'amour propre
la volupté, & des autres mouvem
agitent. Par tout cela il se tie

ur humain est si foible, si
i inquiet, que quiconque
sur soi-même sentira son or
C'est à imprimer ces sentimen
e que tendent la plûpart des re
e savant Religieux. Les unes son
oportionées aux lecteurs capables
ment, & les autres coupées & a
de ceux qui sont le plus souvent d
ne sont pas acoutumez à une forte a
ion.

Extrait d'une seconde letre du P. Mene

APrés avoir etabli la position des Se
à l'Occident de la Sône que M
Collet m'avoit contestée, je viens à l
tion de l'ancien Lion qu'il veut avoir
côté de Bresse entre le Rône & la Sôn
si bien eclairci ce point dans mon hist
dans les dissertations preliminaires, q
qu'à ce que Monsieur Collet aporte
monstrations contraires aux preuves
alleguées, je ne changerai pas de sen
& je ne croi pas que le public l'en veuil
re sur sa parole. Je m'en tiens à Strabo
cete position & pour l'antiquité du c
de cete Ville, que Monsieur Collet n
noît pas. Voici ce qu'en dit Strabon
Λουγδοῦνον ἐν μέσσῳ τῆς χώρας ἐστὶν ὠ
κρόπολις. La traduction peu fidele de c
ge a trompé Monsieur Collet, qui a lu
num in medio Galliæ situm est instar arc
deux fautes insignes en cette tradu

Galliarum. Secondement il ne fa
duire, ἐστιν ὥσπερ Ἀκρόπολις, *ſit*
arcis; mais *eſt ſicut Acropolis*: qu'
cé ſur une hauteur come cete parti
le d'Atenes que l'on nomoit Acro

Ce que Strabon dit en ſuite fai
que c'étoit une ville de comerce,
que cete ville eſt proche de toutes l
tez des Gaules, par le moyen de
des rivieres, qui l'aprochent de t
droits pour le tranſport des den
marchandiſes, & que ce fut pour
grippa Gendre d'Auguſte fit cete
tre des quatre grans chemins qu
ſtruire pour aler en Aquitaine &
par l'Auvergne, au Rhin, à l'O
Beauvoiſis & le pays d'Amiens, &
ne & vers les côtes de Marſeille.
in medio regionis ſitum, ſicut Acropo
fluminum confluentes, tum quod omn

vieres navigables, rend cette ville tres propre pour le comerce par la facilité des transports des marchandises; puis qu'on entre du Rône dans la Sône, & de la Sône dans le Doux; que du Doux jusqu'à la Seine on porte les marchandises par terre pour être embarquées sur cette riviere qui se rend à l'Ocean; & que parce que le Rône est trop rapide pour pouvoir être remonté avec facilité, on voiture par terre les marchandises de Provence & de Languedoc jusqu'en Auvergne, pour être embarquées sur la Loire, qui les porte en Bretagne.

Il ajoute que les Romains firent de Lion le lieu principal de leur comerce & de leurs remises d'argent. *Ῥωμαῖοι γὰρ ἐμπορείῳ χρῶνται. Romani autem utuntur hoc Emporio.* Emporium signifioit chez les Grecs, une ville de comerce. ἔμπορος étoit un Marchand, ἐμπορεύομαι le Trafic. La Caisse de leurs Receptes d'Asie & d'Afrique étoit à Lion. Ils y faisoient batre monoye; & Strabon compare Lion à Narbone pour le grand nombre de gens que le comerce y atiroit. *Post Narbonem hæc Urbs maximè omnium Galliarum, hominum frequentiâ pollet, Præfecti enim Romanorum hoc utuntur Emporio, monetamque ibi tam auream, quàm argenteam cudunt.*

Ajoutez à tout cela, qu'en la Letre des Eglises de Lion & de Vienne aux Eglises d'Asie raportée par Eusebe, il est dit politivement que c'étoit les jours de foires & de grans marchez que l'on produisoit nos Martirs dans

l'Amfiteatre, & que Druſus prit l'occaſion de l'une de ces grandes foires, ainſi que Dion a remarqué, pour faire la dédicace du Temple bâti par les ſoixante Nations qui trafiquoient à Lion. La plupart de nos Inſcriptions ſont de Marchans étrangers, & parlent des Negocians ſur le Rône & ſur la Sône qui avoient leurs patrons & protecteurs à Lion, de qui on pouvoit dire ce qu'Auſone a dit de Narbone,

Te Maris Eoi merces, & Iberica ditant
Æquora, te claſſes Lybici, Siculique profundi,
Et quidquid vario per flumina, per freta curſu
Evehitur, toto tibi navigat orbe κατάπλους.

Monſieur Collet n'a pas été plus heureux quand il a dit, que ce n'étoit pas ce comerce qui avoit fait des Seguſiens des peuples libres mais le droit de colonie aquis à la Ville de Lion. Il n'a pas fait reflexion que Pline dit tout le contraire. *Seguſiani liberi, in quorum agro Colonia Lugdunum.* Ils etoient donc libres auparavant, puiſque Pline dit que la colonie fut dreſſée ſur les terres des Seguſiens libres. Il a parlé plus juſte, quand il a dit que ce mot de *liberté* n'eſt pas uniquement opoſé à celui d'eſclavage.

Les Romains diſtinguoient les Villes libres en Villes de foires & de comerce, en Municipes, en Colonies, en Villes alliées, en Préfectures, & en Villes franches de tributs. *Civitates liberæ, Fora, Municipia, Coloniæ, civitates fœderatæ,*

Præ-

civitates immunes. Lion avoit eté
lunicipe avant qu'il fût Colonie.
ıe de ſa liberté ſe voit en ſes mo-
e tems de Marc Antoine Trium-
e genie avec des aîles, que quel-
ıaires ont pris mal à propos pour
la victoire, puiſque Procope dit
ent que c'etoit la figure dont les
iſoient le ſimbole de leur liberté.
ummum nativo & Galliarum metallo
u Romani Imperatoris, ut cæteri ſo-
, ſed ſuâ impreſſâ, quæ erat genius ſub
s figura expreſſus.
ement en fait de comerce il y a des
ont franches, des ports qui ſont li-
ers à toutes les nations qui veulent
. On voit dans le recueil des titres
ıbre des Comtes de Dijon, & entre
s de l'hiſtoire de Breſſe de Guiche-
tres d'afranchiſſement données à des
r le comerce.
ı Alemagne des Barons qui ſe no-
es Seigneurs, *Freyheeren*, c'eſt-à-
pendans d'autres Seigneurs: tels
anciens Segufiens qui n'avoient ni
ıtres Superieurs come les Auverg-
quanois, & les Heduois. Ils etoient
aliez de ces derniers. Ils fourni-
eur contingent des trente cinq mi-
ui furent levez pour le ſecours d'A-
ritognat qui comandoit ces troupes
ı à combatre pour leur liberté que
ns vouloient leur ôter. Romani quid

petunt & quid volunt, nisi invidiâ adducti, quos famâ nobiles, potentesque bello agnoverunt, horum in agris, civitatibusque considere atque his æternam injungere servitutem? Regardez leur dit-il la province voisine qu'ils ont reduite en servitude. *Respicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure & legibus commutatis, securibus subjecta, perpetuâ premitur servitute.* Cependant c'étoit-là qu'étoient les colonies Romaines Narbonne, Agde, Beziers, Marseille, Aix, &c. Ce n'étoit pas donc le droit de colonie qui donoit la liberté.

Enfin si Monsieur Collet avoit fait reflexion au sage avertissement de Strabon pour eviter les erreurs en fait de Geografie, il ne m'auroit pas acusé d'avoir mal placé les Segusiens, & le pays Lionois. Ce savant Geografe dit qu'il y a deux considerations à faire à l'égard des positions des Villes & des peuples; l'une naturele, & l'autre politique. La premiere apartient aux Fisiciens, & se fait selon les aspects du Ciel, le cours des rivieres, l'enchaînement des montagnes, & les intervales ou distances d'un lieu à un autre; ce que Polibe a fait si exactement pour le voyage d'Annibal, que l'on ne peut rien souhaiter de plus juste.

Les considerations politiques dependent de l'histoire, de laquelle il faut aprendre les changemens & les revolutions que les guerres, les alliances & les traitez ont fait à l'égard des Villes & des peuples. La Ville de Vienne sur le Rône n'étoit qu'une bourgade

e etoit la metropole des Allobroges
itoient que par hameaux à la cam-
lle fut depuis ſous les Romains Vil-
ovince Narbonoiſe, Ville du Ro-
Bourgogne ſous les Bourguinons
, & Transjurains ; du Royaume
us Boſon, & à preſent de la provin-
ıfiné. *Allobroges quondam multis ho-*
llibus expeditiones ſuſceperunt. Hodie
Alpium convalles colunt: Vulgo per
ant, præſtantiores Viennam pagum gen-
lim exiſtentem urbem redegerunt.
's Lionois a ſoufert de pareils chan-
Avant l'Empire d'Auguſte Lion
apitale des Seguſiens. Cet Empe-
tendit la juriſdiction juſqu'au Rhin,
un Gouvernement. *Auguſtus Cæſar*
r partes Galliam diviſit, ita ut Celtas
ſi provinciæ attribueret: Aquitanos eoſ-
lio faceret, niſque auctis decem alias gen-
Garumnam & Ligerim habitantes: reli-
luas partes tribueret: unam Lugduno ad-
ſque ad ſuperiora Rheni, alteram Belgis.
.4.
la Breſſe, la Dombe, le Bugey, &
he Comté avec le pays de Valai &
ie de la Suiſſe ſe trouvoient du Gou-
ent Lionois. *In Lugdunenſi agro*, ce
u'en pluſieurs titres du 9. & 10. ſie-
trouvons Nantua, Boligneux, Lons-
er, & pluſieurs autres terres *in territo-*
unenſi, ou *in Lugdunenſi agro*, *vel pa-*

Si

Si Monsieur Collet n'a pas fait ces distinctions en ecrivant sur les usages de Bresse, & s'il n'a pas eu egard aux changemens faits sous les Romains, sous les Bourguinons Vandales, & Transjurains, sous nos Rois de la premiere & seconde race, sous les Empereurs Alemans, sous les Comtes de Savoye, les Daufins, les Seigneurs de Chage & de Villars, il sera entre dans un etrange labirinte. C'est ce qui m'a oblige de doner une carte de l'ancien pays Lionois pour doner du jour à mon histoire de Lion.

Je croi aprés cela que le public me fera la justice de croire, que je n'ai rien avancé en cete histoire que sur de bones preuves, particulierement à l'égard des antiquitez que j'ai examinées un an entier avec des Antiquaires, des Ingenieurs, des Architectes, & des maîtres Maçons, & cela avec une exactitude dont peuvent être de fideles temoins ceux qui m'ont aidé en ces recherches si laborieuses, & qui m'en ont vû prendre les dimensions, lire & relire les inscriptions, sonder & creuser jusqu'aux fondemens des anciens edifices, & des ruines: ce que persone n'avoit fait avant moi à l'égard de cete Ville, & des environs.

Nou-

Nouveau traité des eaux minerales de Forges, où l'on fait voir dans les nouveaux principes de Physique & de Medecine, quelle eſt la nature de ces eaux, &c. Par M. B. Linand Docteur en Medecine. In 8. à Paris chez Laurent d'Houry, ruë ſaint Jaques; & chez la veuve de Charles Coignard, ruë de la Bouclerie. 1697.

LEs trois ſources d'eaux minerales de Forges, ſont au couchant du Bourg dans un valon, où l'on deſcend par une belle & longue avenuë d'arbres que les Capucins ont fait planter depuis quelques anées. Il n'y a pas long-tems qu'elles ſe confondoient au ſortir de terre, & qu'elles mêloient leurs eaux dans un ſeul creux qui en faiſoit tout le baſſin. Quelques anées avant la naiſſance du Roi, le feu Roi Louis XIII. ayant reſolu d'y aller, & d'y mener la Reine, on envoya des Fonteniers pour en netoyer les ſources. Alors elles furent diſtinguées, & leurs eaux comencerent à ſortir de terre par trois endroits diferens, dans un enfoncement qui fut fait exprés, & où l'on deſcend par cinq ou ſix dégrez. C'eſt un eſpace long de deux toiſes, ſur une & demie de large, revetu de briques qui font un mur à hauteur d'apui. On leur dona en ce tems-là les noms de Reinete, de Royale, & de Cardinale, qu'elles ont toujours conſervé depuis.

La

le de ſorte que l'eau eſt fort tou
Le reſte du jour elle eſt claire
letes rougeâtres prés qu'elle
toujours. Ces pailletes ne ſo
que des porti ns de la mine de
tes.

La Royale donc plus d'eau q
le, & moins que la Reinete.
particulier, c'eſt qu'elle ſort d
dire de bas en haut, par un, o
trous de la piere dont la ſource
Son eau eſt plus froide à boire
Cardinale.

Enfin la Cardinale ainſi nom
le Cardinal de Richelieu en pr
vele dont il etoit incomodé
d'eau que les deux autres, & co
trion au Midi.

Les eaux de ces trois ſources
des principes elementaires d

à la perfection de cete operation qui ſe
naturelement au dedans de la ter-

mine de fer eſt un cors poreux compo-
ſels vitrioliques de ſoufre, & de terre.
incipes ſont ſi peu liez enſemble que
imple qui eſt le vrai diſſolvant de tous
xtes gomeux & ſalins, come l'eſprit de
ſt de tout ce qui eſt refineux, & plein de
, eſt capable de les deſunir. Cete
ation ſe fait plus ou moins parfaite-
ſelon que les principes de cete terre fer-
euſe ſont plus ou moins etroitement u-
ſemble.
particules minerales dont ces eaux
mpregnées, les ſels acides vitrioliques
les ſont ſi ſubtils, qu'elles s'échapent
precipitent lors que l'on tranſporte ces
n des lieux eloignez, ou que l'on les
trop long-tems. Quand on les prend
e leur ſource, elles n'ont plus la même
, le même goût, la même force.
Reinette n'eſt diferente des deux au-
ue parce qu'elle ne contient preſque
de parties minerales. La Royale ne l'eſt
Cardinale que parce qu'elle a moins de
rties, ce qui fait qu'elle eſt moins pene-
, qu'elle ne purge pas ſi fortement, &
rte pas tant à la tête.
me ces trois fontaines ont d'inegales
ez, les Medecins n'ordonent pas
remment l'uſage de leurs eaux con-
ute ſorte de maladies. C'eſt de la
Ro-

Royale que boivent preſque tous les malades. Ses eaux purgent par les urines & par les ſelles ſans porter beaucoup à la tête, au lieu que la Cardinale agit plus fortement, n'eſt propre qu'aux perſones d'un vigoureux temperament, & ne s'ordone que contre la piere, les ſchirres, & les obſtructions opiniâtres. Ce n'eſt pas que l'on ne mêle ſouvent quelques verres de la Cardinale avec la Royale, parce qu'etant plus penetrante elle débouche les paſſages & ouvre le chemin à l'autre. On ne boit que rarement de la Reinette, ne ſe tranſporte gueres, & ſe gate aiſement.

L'experience a fait voir que ces eaux ſont d'une vertu ſinguliere pour les ſupreſſions d'urine, les coliquesnefretiques, les eaux de Forges etant remplies des ſels volatils de vitriol, & de ſoufres tres penetrans, & tres actifs, il eſt aiſé de concevoir coment elles s'inſinuent dans les pieres qui ſont des amas de matieres ſalines & terreſtres, coment elles en détachent des fragmens, & coment elles les entrainent.

Les eaux de Forges gueriſſent ſouvent les ſchirres qui ne ſont qu'une tumeur dure cauſée par un chile cru & viſqueux qui etant mêlé avec le ſang, ou avec quelqu'autre vehicule etranger, s'épaiſſit & s'endurcit, ſans cauſer neanmoins aucune douleur.

Elles ſe mêlent à la maſſe du ſang, & circulent avec lui par les arteres, & par les veines avant que de s'évacuer; elles diſſolvent auſſi peu à peu les tumeurs, les rendent flui-

des

chaſſent avec les urines.
: Forges font le même efet à l'é-
ructions qui ſurvienent dans le
neſentaire, dans la rate. Elles ſont
ontre les mauvaiſes habitudes du
edent du vice de l'eſtomach, &
'il contient. Quand on les prend
e & avant que les parties nobles
elles ne manquent gueres d'em-
les impuretez de l'eſtomach, &
s ſels etrangers de la maſſe du
oute l'habitude du cors.
bones pour l'afection hipocon-
e qu'elles entrainent les ſues ai-
npus, le flegme acide & viſqueux
ach eſt come acablé. Elles gue-
apart des dévoyemens pourvu
u vice que dans les humeurs, &
es ſolides ne ſoient que légere-
es. A l'égard des fiévres Mon-
d temoigne en avoir vu empor-
aux de Forges qui avoient reſiſté
s ſpecifiques, & même au quin-
n il y a quantité d'autres maladies
uelles ces trois ſources aportent
grand ſoulagement.
rtant des maux auſquels ces eaux
bones, & il y a des perſones qui
nt prendre ſans metre leur vie en
ſi chacun doit s'aſſurer avant que
rges ſi elles conviénent aux indi-
s'il ſoutre. Il ne les faut ordoner
ues, ni à ceux qui ont la poitrine

foi-

ce à ſon humilité pour ſe charge
re de la predication à l'imitation
ne.

Il ſe déchargea ſur un Re
Jean, de la conduite des Solitai
ver ſaint Baſile Evêque de Ceſa
doce. Ces deux Saints prirent l
ſtime l'un pour l'autre Quan
fut de retour à Edeſſe il reprit ſ
ordinaires, tantôt inſtruiſant l
aſſiſtant les pauvres pendant
tantôt priant & meditant dans
prés avoir rempli ces diferens d
dormit au Seigneur, plein de
bones œuvres.

Ses ouvrages en proſe & en
eſtimez qu'ils etoient lus dans q
ſes aprés l'ecriture ſainte ſelon le
de ſaint Jerôme. La plupart fu
de Siriaque en Grec, & ils etoi

Livres nouvellement imprimez.

Pharmacopée Universelle, Contenant toutes les mpositions de Pharmacie qui sont en usage dans la ledecine, tant en France que par toute l'Euro- , leurs vertus, leurs doses, les manieres d'ope- les plus simples & les meilleures. Avec plu- urs remarques & raisonemens sur chaque Ope- tion. Par Nicolas Lemery, Docteur en Mede- e. à Paris chez L. d'Houry ruë S. Jaq 1697.

Les Mysteres sacrez de Notre Seigneur & de la ute Vierge, selon le cours de l'année; presentez à onseigneur le Chancelier. In 12. *Trois Tomes.* Paris chez Edme Couterot, ruë saint Ja- es. 1697.

Pratique de Pieté pour adorer le Saint Sacre- nt.

Histoire des Papes.

XXXII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 19. Aouſt. M. DC. XCVII.

Chevreana. In 12. à Paris chez Florentin & Pierre de Laulne, ruë ſaint Jaques. 1697.

CE ne ſont pas ici des penſées & des paroles legerement imputées à un homme de nom, & mis au hazard ſur le papier par des gens qui ſe ſoient imaginez les avoir entenduës de ſa bouche. Ce ſont des faits d'Hiſtoire, des traits d'érudition & de critique, des points de morale qu'un homme veritablement ſavant & habile, a mis lui-même par ecrit, & ſur leſquels il a fait de ſages, & de judicieuſes reflexions.

Monſieur Chevreau ne s'ennuye point dans ſa ſolitude. Il y a une Biblioteque nombreuſe, & admirable pour le choix des livres, où il trouve generalement tous les Grecs & tous les Latins de quelque profeſſion qu'ils ayent eté. Il les lit continuelement, & accompagne ſes lectures de remarques qui lui ont ſervi à compoſer ce recueil. Il y en a ſur toutes ſortes de ſujets. Celles qui regardent des

paſſa-

paſſages dificiles de l'Ecriture ſont les plus conſiderables.

Il y traite la queſtion ſi le ſac dont les Juifs ſe couvroient, dans les tems de penitence, ou d'afliction, eſt la même choſe que le cilice. Ceux qui croyent qu'il etoit diferent diſent que le cilice etoit de poil de chameau, de bouc, ou de chevre, & que le ſac etoit de chanvre, de peau, ou de quelque groſſe etoſe. L'un & l'autre devoient être rudes & incomodes quand on les portoit ſur la chair; mais il eſt aiſé de prouver que ſouvent on les metoit ſur les habits.

La coutume de ſe rouler ſur la cendre, ou de s'en couvrir la tête etoit en uſage parmi les autres peuples, puis qu'Homere dit dans le dernier livre de l'Odiſſée que le pere d'Uliſſe prit à deux mains de la cendre chaude, & la repandit ſur ſes cheveux blancs; & que Virgile décrit dans le dixiéme Livre de l'Eneide le deſeſpoir de Meſence, qui à la vuë de Lauſus ſon fils raporté mort d'un combat, ſe couvrit de pouſſiere.

Cavitiem immundo deformat pulvere.

Monſieur Grotius a obſervé ſur l'onziéme chapitre de ſaint Mathieu que le nom de ſac n'a pas la même ſignification en Hebreu qu'en Latin. En Hebreu il ſignifie un cilice, au lieu qu'en Latin il ne ſignifie qu'un ſac propre à metre du blé, de l'argent ou quelque autre choſe.

Les Grecs, & entre autres Plutarque à l'imitation des *Juifs, ont* pris le mot de ſac pour

cilice. Ce savant auteur décrivant les superstitieux dit que la crainte de leurs Dieux les faisoit se couvrir d'un sac, & se rouler dans la bouë. Les Juifs entendoient aussi par le mot de cendres, toute sorte d'ordures, de poussiere, & de fumier, comé il paroit par le onziéme chapitre du livre de Job.

Ces paroles du 26. chapitre de saint Mathieu ont eté traduites par feu Monsieur l'Abé de Ville loin de cete sorte: *Une Femme vint à lui avec un vase d'albâtre.* Monsieur Chevreau ne trouve pas cet endroit bien traduit. Sa raison est que l'on apeloit indiferemment albâtre tous les vaisseaux, toutes les bouteilles, & toutes les fioles où l'on metoit du parfum, bien qu'ils fussent le plus souvent d'une autre matiere, & le plus ordinairement de verre. Aussi S. Epiphane dit precisément que le vase dont parle ici S. Mathieu en etoit, & d'autres auteurs assurent que c'etoit une fiole dont la femme qui l'aporta rompit l'entrée pour répandre plus prontement le parfum.

Saint Marc parlant de ce parfum dit que c'étoit un parfum de nard: *Alabastrum unguenti nardi pistícæ pretiosæ* Une autre version Latine porte: *Nardi spicati pretiosi.* Saint Augustin qui a suivi la premiere version, s'est persuadé que le mot *Pistícæ* signifioit le pays où croit le nard: mais ce pays-là ne lui etoit pas conu, & ce n'est pas aussi le sens du passage.

Monsieur Chevreau ajoûte que Garcias du Jardin qui avoit long-tems pratiqué la Medé-

s les Indes, assûre que depuis que les
is s'y sont etablis, & que les terres y
cultivées, le nard n'y est plus si rare,
r.

ayens ont cru que les Juifs adoroient
Tacite assûre dans le cinquiéme livre
istoire qu'ils rendirent leur culte à
al en reconoissance de ce qu'il leur
ontré le chemin & découvert une
eau dans le desert. Cet historien se
t, puis qu'il reconoît ailleurs que ce
'avoit point d'Idoles, & qu'il n'ado-
n être eternel & immuable.
alomnie répanduë contre Juifs a re-
es sur les Cretiens, come il paroît
ponses de leurs apologistes qui l'ont
Monsieur Chevreau recherche quel-
être l'origine, & raporte plusieurs
sur ce sujet. Fuller Chanoine de Sa-
est persuadé qu'elle etoit née d'un
u 36. Chapitre de la Genese v. 24.
it, qu'*Ana trouva des eaux chaudes*
litude lors qu'il conduisoit les ânes de Se-
ere. La version de Diodati porte:
est celui qui trouva les mulets au desert,
aissoit les ânes de Tsibbon son pere. La
lique le texte de cete sorte: *C'est-à-*
t le premier qui s'avisa d'acoupler une
ec un âne, desquels sortit une troisiéme
bête.
ieur Bochart dans le 18. chapitre du
es animaux de l'écriture dit que l'é-
vrai Dieu est) Badad, & que l'épi-

tete de l'âne sauvage est boded ; & que l'opinion où ont eté les payens que les Juifs adoroient un âne peut être venuë de l'equivoque badad, & boded.

Monsieur Morin Ministre de Caen veut que l'urne où l'on gardoit la manne dans le sanctuaire ait donné lieu à cete imposture ; car on apeloit cete urne en Hebreu Chomer, & Chamor dans la même Langue signifie âne, & que cete equivoque a fait dire que ce devoit être la tête d'un âne qu'adoroient les Juifs.

Monsieur le Févre de Saumur dans la sixiéme letre du premier volume a ecrit qu'Onias fils d'Onias troisiéme du nom, Souverain Pontife, obtint de Ptolomée Filometor la permission d'élever un Temple dans le Gouvernement d'Heliopolis, & que la contrée etoit nomée Onias, & que les Grecs d'Alexandrie naturelement railleurs faisant allusion à ce nom, publierent que les Juifs alloient adorer un âne.

Monsieur Chevreau remarque que la Volgate n'a pas expliqué netement ces paroles du 18. Pseaume ; *in Sole posuit tabernaculum suum.* Des Interpretes de cete version ont cru que le sens literal etoit que Dieu avoit manifesté sa gloire dans le Soleil, le plus visible & le plus eclatant des êtres creés ; mais il y a dans l'Hebreu : *Il a etabli au Soleil sa demeure en eux.* C'est-à dire dans les Cieux ; & de Savans traducteurs l'ont bien rendu suivant l'original : *C'est dans les Cieux que Dieu a mis la demeure du Soleil.*

Ma-

Notre Savant Auteur raporte que quelques Rabbins assurent que quand Adam fut creé il avoit Eve atachée à ses epaules, desorte que leurs deux cors n'en faisoient qu'un. Ils ajoutent que la terre dont fut formé le cors du premier home etoit de plusieurs couleurs, que la rouge servit à faire le sang, la noire à faire les entrailles, la blanche à faire les os & les nerfs, & la verte à faire le reste du cors. Ils mêlent une infinité de fictions à la naissance d'Adam, & avancent que l'estime que Dieu fit de lui dona de la jalousie à Sammaël Prince des Anges, desorte qu'il prit la resolution de le ruiner. Pour en venir à bout il se servit du serpent, le plus rusé des animaux, & qui avoit alors la figure du chameau, monta dessus, le mena à Eve pour la tenter, & pour la porter à desobeïr à Dieu.

Le Talmud en Hebreu signifie Doctrine, & contient toute la sience des Juifs. Les enfans lisent la Bible à cinq ans, la Loi de bouche à dix, les six cent treize comandemens à treize, & le Talmud à quinze.

A dix-huit ils se marient, à vint ils s'apliquent au comerce. Leur déference pour les songes est incroyable, à cause des songes de Jacob, de Joseph, de Pharaon, de Nabucodonosor, & de Daniel. Jamais ils ne s'habillent d'étofe tissuë de deux matieres diferentes, telles que sont le fil, & la laine, de même qu'ils ne metent point à leur charuë des animaux de diverse espece pour labourer.

Leur religion eſt compriſe en treize articles. Le premier conſiſte à croire que Dieu eſt createur du monde, & qu'il le gouverne. Le ſecond eſt qu'il eſt unique; le troiſiéme qu'il eſt incorporel, & ne doit être repreſenté ſous aucune figure; le quatriéme qu'il eſt le premier, & le dernier; le cinquiéme qu'il eſt le ſeul qui doive être adoré; le ſixiéme que tout ce que les Profetes ont écrit eſt indubitable; le ſeptiéme que Moïſe a été le plus excelent des Profetes, le pere des ſages; le huitiéme que c'eſt lui qui leur a donné la Loi; le neuviéme que cete Loi vient du Createur, & qu'elle durera toûjours; le dixiéme que Dieu ſeul conoît nos actions, & nos penſées; l'onziéme qu'il y a des recompenſes pour ceux qui gardent ſes commandemens, & des chatimens pour ceux qui y contrevienent; le douziéme que le Meſſie doit venir; & le dernier que les morts reſſuſciteront quand il plaira à Dieu de l'ordoner.

Ces treize articles leur ont eté laiſſez par Moïſe fils de Maimon, mort en 1104. Bien que ces articles ſemblent plauſibles, la vuë qu'eut Moïſe en les donant aux Juifs fut de ruiner la Religion Cretienne. En diſant que Dieu eſt unique, il a voulu combatre la Trinité. En diſant que Dieu ſeul doit être adoré, il a voulu inſinuer que Jeſus-Chriſt ne le doit pas être.

M. Chevreau reprend ceux qui confondent les Nazareens avec les Naſareens. On

apc-

apeloit Nazareens non seulement ceux qui étoient de la Ville de Nazareth ou qui y étoient habituez, mais encore ceux qui joignoient Moïse & Jesus-Christ la Loi & l'Evangile; le Batême & la Circoncision.

Nasireen signifie *séparé*, qui s'abstient de quelque chose, & qui se separe par-là du reste des hommes. Les Nasireens étoient separez des autres par quelque vœu qu'ils avoient fait, ou avoient été destinez tels par quelque chose arrivée avant leur naissance. Ils s'abstenoient de vin, & de toute liqueur qui peut enivrer. Ils laissoient croitre leurs cheveux, & ne voyoient point de cors morts comme il est marqué au 6. Ch. des nombres. Leur vétement étoit d'une grosse etofe. S. Jean que l'on croit avoir été Nasireen dés le ventre de sa mere, étoit vétu de poil de chameau. Samson est mis aussi entre ces sortes de Nasireens. Ceux qui l'étoient par vœu s'étoient destinez à cet état ou pour toute leur vie, ou pour un tems, qui n'étoit point fixé par la loi, & qui selon les Rabins ne duroit qu'un mois, aprés lequel ils rasoient leur tête, & jetoient leurs cheveux au feu.

Les Savans ne convienent pas de l'origine de l'idolatrie. Moïse fils de Maimon croit qu'elle comença du tems d'Enos, & se fonde sur le dernier verset du 4. chap. de la Genese.

D'autres pretendent que l'idolatrie fut de l'invention de Cham ou des Sabeens qui étoient ses descendans. Moses Bar Nachara

Abarbanel
hevreau explique tou
uelles il joint un denombremen
es dont il eſt parlé dans l'Ancien Teſtament,
en quoi il a tiré un grand ſecours du travail de
M. Bochart.

Notre auteur raporte en quelques endroits de ce livre des actions de quelques-uns de ſes amis, qui meritent d'être ſuës. Il dit que la Reine Chriſtine avoit reſolu de doner à M. de Scuderi une chaîne d'or de mile piſtoles, pour la dedicace de ſon Alaric. Mais parce que le Comte de la Gardie dont il eſt avantageuſement parlé dans ce poëme trouva avant la publication dans la diſgrace de cette Reine, elle ſouhaita que le nom de ce Comte en fût ôté. M. Chevreau informa M. de Scuderi de l'intention de la Reine, & il lui fit réponſe, que de quelque prix que fût la chaine, il ne renverſeroit jamais l'Autel ſur lequel il avoit ſacrifié. Cete generoſité plut à la Reine qui retint ſon preſent, & le Comte de la Gardie n'en fit pas ſeulement remerciment à M. de Scuderi.

M. du Freſne Trichet natif de Bordeaux voit la Garde du Cabinet de medailles peintures de cete Reine. La plûpart medailles venoient du Cabinet de l'E reur, d'où elles avoient eté enlevées la Ville de Prague fut priſe par les S

M. du Freſne dit un jour à la Reine qu'il faloit ôter de ſon Cabinet quantité de medailles d'or & d'argent, qui ne valoient rien. Elle lui dona ordre de les ſéparer, & de ne garder que les plus rares. Il en fit fondre ce qu'il voulut, & en porta les lingots à ſa Majeſté, qui les lui dona. On dit que les conoiſſeurs qui examinerent celles qui reſtoient s'aperçurent que les meilleures n'y étoient plus, & le ſoupçonerent de les avoir détournées au lieu de les fondre. Il emporta auſſi des tableaux qu'il diſoit être de nul prix, & quand ils furent à Paris, il ſe trouva qu'ils étoient des meilleurs Maîtres d'Italie.

Etant dans une Ville d'Italie il y vit une Biblioteque d'un ſavant Medecin qui etoit à vendre. Aprés l'avoir examinée il dit aux heritiers qu'il n'y avoit que des livres de rebut, & que neanmoins il s'en chargeroit, s'ils vouloient les lui vendre à la toiſe. Ils s'acorderent à cete condition, & il leur paya le prix de ce qu'il tira de la vente, qu'il fit à l'heure même de ceux qu'il ne vouloit pas retenir. Il ne manqua pas de ſe defaire des meilleurs à Rome, à Florence, à Veniſe, & en France.

M. Chevreau etant en Alemagne parla à M. l'Electeur Palatin de M. le Févre de Saumur ſon ami. Son Alteſſe Electorale ſouhaita d'atirer un ſi ſavant home à Heidelberg, & lui fit offrir ſix cens ecus de gage par an, & lui fit mander par M. Chevreau qu'elle lui avoit choiſi la plus belle & la plus como

de maiſon de la Ville, & qu'elle ſouhaitoit que quand il y ſeroit etabli, il vint deux fois la ſemaine manger à ſa table. Dans le tems que M. le Févre ſe diſpoſoit à un prompt départ, il fut ſaiſi d'une fievre lente qui s'acrut peu à peu, & l'enleva enfin du monde. Les œuvres qu'il a miſes au jour, ſont des preuves de ſa profonde erudition.

Jugement & nouvelles obſervations ſur les œuvres Greques, Latines, Toſcanes, & Françoiſes de Maître François Rabelais D. M. ou le veritable Rabelais reformé; avec la Carte du Chinonois pour l'intelligence de quelques endroits du Roman de cet Auteur, ſes medailles, celle de l'Auteur du jugement, & des obſervations; & celle du Medecin de Chaudray, auquel cet ouvrage eſt dédié par un Medecin ſon contemporain, & admirateur. In 12. à Paris chez Laurent d'Houry, ruë ſaint Jaques. 1697.

QUoi que le titre de ce livre ſoit un abregé de ce qu'il contient, on veut bien encore avertir que l'Auteur aprés avoir doné une vie de Rabelais, en laquelle il critique celles qui ont eté donées ci-devant, parle à l'occaſion de la Fiſionomie de ce Docteur des portraits qu'on en a en crayon, en eſtampes, en plate peinture, en medailles, en plâtre, en cuivre, en plomb, & encore des buſtes de marbre & de plâtre, & aprés quoi il retourne à quelques particularitez de la vie du même Do-

Docteur,

,le défendant où il le juge à propos, mais permetant la lecture qu'aux ſavans, & ens qui ont permiſſion de lire des ſivres ıdus. En ſuite il propoſe ce qu'il penſe ıant ce qu'on apele la clef de Rabelais. Il ıue les diferentes editions du Gargan- du Pantagruel. Il va plus avant mar- t ceux qui ſe ſont déchaînez contre Ra- s, & ceux qui au contraire l'ont comblé uanges. Il pourſuit en donant un extrait *abelſiva elogia* Mſ. de la Biblioteque du Il fait voir la diference qu'il y a d'un ıan ſagouïn & yvrogne, à un Roman ureux & heroïque, en un Poëme Fran- d'environ quatre-vint vers où il opoſe rée au Gargantua. Enfin il comence ſes rvations & ſon jugement ſur la preface ıſuite ſur les chapitres; examine le ſens il & le moral, car quant à l'hiſtorique ce qu'on en a dit n'étant que conjectu- il ne propoſe les ſienes que pour les ſou- e au ſentiment de ceux qui croiront a- mieux deviné que lui. S'il fait de tems ems des digreſſions, il croit que come ne ſont pas hors de ſon ſujet, elles ſe ront lire de même que les reflexions. voit même ſous le titre d'additions ce penſe des editions faites en Holande en ;. & 1666. & des notes outre celles des e- ns de Holande.

La Biblioteque des Auteurs. In 12. à Paris Guillaume de Luyne, au Palais dans le des Merciers. 1697.

CE ne ſont pas ici des titres où l'on pui prendre à quels livres on doit avoi cours quand on veut s'inſtruire des c que l'on ignore. Ce ne ſont que des ſées, & des maximes qui peuvent ſervi clairer l'eſprit, & à regler la conduite vie. Elles ne portent donc le nom de B teque que pour avoir eté recueillies de d ouvrages anciens, & nouveaux, & pour eté rangées ſelon un certain ordre de qui ſe preſentent ſouvent dans le comer monde. Celui qui les a choiſies les pre come un parterre emaillé des plus l fleurs dont les unes ſont nées en Franc les autres ont eté aportées de Grece, d'I d'Eſpagne, d'Angleterre, & de pluſieu tres pays.

Reponſe aux reflexions qui ſe trouvent dans l Journal des Savans de cete année, touch conſequences de quelques endroits de la Fi de Deſcartes.

MOnſieur L'Abé Nicaiſe me rendra jours témoignage, que ma letre q refute n'a pas eté ecrite pour le public ;

l'ocaſion de ce qu'il me fit l'honeur de
mander ſur la Cenſure reiterée de Mon-
l'Evêque d'Avranches, de la part de cet
re Prélat, que je mis dans ma 3. répon-
tre quantité d'autres choſes, ce peu de
es dont un habile & zelé partiſan de Mon-
Deſcartes a eté choqué. Lors que j'apris
n vouloit publier cet extrait de ma letre,
oulus l'empêcher, mais trop tard. Ce
t pas que ce qu'il y a ne ſoit vrai & digne
remarque; mais c'eſt que je prevoyois
ceux qui me croiroient avoir part à cete
lication, le pouroient prendre pour une
lte, & pouroient me ſoupçoner de quel-
animoſité contre un auteur dont j'ai tou-
rs admiré le merite; & contre un parti où
a des perſones que j'eſtime & que j'hono-
& qui me font l'honeur de me metre au
g de leurs amis, nonobſtant la diverſité
nos opinions. Cependant j'avouë de ne
comprendre l'intention de celui qui refu-
e paſſage de ma letre; & le publie en mê-
-tems. S'il l'avoit laiſſé dans l'obſcurité
ne letre particuliere, il n'auroit pas eu be-
n de prendre la peine de le refuter. Cela
t dit ſans le blâmer pour cela, & ſans me
indre de ſon procedé.

On m'acuſe *de vouloir etablir ma reputation la ruine de celle de M. Deſcartes.* C'eſt de ce-
que j'ai droit de me plaindre. Bien loin de
uloir ruiner la reputation de ce grand ho-
e, je trouve que ſon veritable merite n'eſt
s aſſez conu, parce qu'on ne conſidere &

qu'on

qu'on n'imite pas assez ce qu'il a eu de plus excellent. On s'atache ordinairement aux plus foibles endroits, parce qu'ils sont le plus à la portée de ceux qui ne veulent point se doner la peine de mediter profondement, & voudroient pourtant entendre le fonds des choses. C'est ce qui fait qu'à mon grand regret ses sectateurs n'ajoutent presque rien à ses découvertes, & c'est l'efet ordinaire de l'esprit de secte en Filosofie. Come toutes mes vuës ne tendent qu'au bien du public, j'en ai dit quelque chose de tems en tems pour les reveiller, sachant bien que leur penetration les meneroit bien loin s'ils ne croyoient pas que leur maître avoit assez fait. J'ai toujours declaré que j'estime infiniment M. Descartes. Il y a peu de genies qui aprochent du sien: Je n'en conois qu'Archimede, Copernic, Galilei, Kepler, Jungius, Messieurs Huguens & Necotem, & quelque peu d'autres de cete force, ausquelles on pouroit ajouter Pitagore, Democrite, Platon, Aristote, Suisset, Cardan, Gilbert, Verulamius, Campanella, Harvæus, M. Pascal & quelques autres. Il est vrai cependant que M. Descartes a usé d'artifice pour profiter des découvertes des autres sans leur en vouloir paroître redevable. Il traitoit d'excellens homes d'une maniere injuste & indigne, lors qu'ils lui faisoient ombrage, & il avoit une ambition démesurée pour s'ériger en chef de parti. Mais cela ne diminuë point la beauté de ses pensées. Bien loin d'aprouver qu'on mépri-

nourrit la prevention, & les
le de profiter des lumieres de tant
. J'ai coutume de dire que la Filoſo-
eſiene eſt come l'antichambre de la
, & qu'il eſt dificile de penetrer bien
ſans avoir paſſé par-là: mais on ſe pri-
de la veritable conoiſſance du fonds des
es, quand on s'y arête.

uant à ce peu de reputation qu'on me
'honeur de m'acorder, je ne l'ai point
en refutant Monſieur Deſcartes, & je
oint beſoin de ce moyen; le Droit, l'Hi-
, & les letres y ont contribué avant que
ongé aux Matematiques. Et ſi notre
le Analiſe dont j'ai propoſé le calcul,
elle de Monſieur Deſcartes autant &
e la ſiene paſſoit les metodes prece-
a ſiene ne laiſſe pas de demeurer tres-
le quoi qu'il ait eté neceſſaire pour le
des ſiences de déſabuſer ceux qui la
t ſufire à tout ce qu'on n'a pu mieux
en leur propoſant des problêmes
atrayans, & même ſimples pour
n ſavent la metode, mais que pas
aliſtes à la Carteſiene n'a pû reſou-

te qu'il eſt ſurprenant que pas un Car-
répondu. Mais je ne veux point
ge qui ne m'apartient pas. On

trou-

trouvera des reponſes dans les Journ
France & de Hollande, & même dan
de Leipſieq auſſi-bien que mes replique
ſi j'étois homme à faire fête de ces choſ
pourois remplir un volume des lett
m'ont été écrites là deſſus par d'habiles
parmi leſquels ils s'en trouve d'illuſt
rang & en merite. J'avoué de bone foi
voir point ſû ce que l'auteur de ces refl
m'aprend : *que mes meilleurs amis publioi*
tement qu'il ſeroit à ſouhaiter que je voulaſſe
fermer dans les Matematiques, où il dit qu
celle, & ne me pas mêler de la Filoſofie où
pas le même avantage. Aſſurement ſi je
ſû, j'aurois profité de leur avis en les
de me déſabuſer. Cependant je ne ſai
de bones informations de leur ſentim
je doute que les meilleurs de mes amis
mieux aimé le publier hautement,
m'en avertir en particulier. Neanmo
me un ami n'eſt pas toujours ſur ſes ga
ne les en blamerois point ; & je decla
ſincerement, que je tiendrai ces av
mens pour une marque d'amitié,
qu'on les acompagne de quelque ch
me puiſſe inſtruire & redreſſer. Et ſi
anonime des reflexions qui paroît tr
ble de me doner de bons avis, en voule

persones excellentes & celebres, de la peine à soufrir que je m'apli- x Matematiques, & qui me conseil- e pousser plûtôt mes meditations de ie. Come il y en a eu d'autres en plus nombre & de plus d'autorité, qui me ient aux matieres de droit & d'histoi-

enons maintenant au fonds de notre di- e. Je ne suis pas le premier qui ai blâ- é M. Descartes d'avoir rejeté la recherche es causes finales. Outre le R. P. de Malebranche, feu M. Boyle l'a fait avec beaucoup de zele & de solidité. Sans parler de quantité d'autres auteurs graves, moderez, & bien intentionez, & qui d'ailleurs faisoient grand cas de M. Descartes. On repond ici qu'il a bani les causes finales de la Fisique & qu'il a eu raison de le faire; mais qu'il auroit eu tort, s'il les avoit banies de la morale: *Car tout le bien & tout le mal de nos actions libres dépend de leur fin.* Cete reponse est surprenante. Il ne s'agit pas de nos actions libres, dont il est bien vrai qu'on traite dans la morale, mais des actions libres de Dieu & de sa sagesse qui paroît dans l'ordre des choses, que M. Descartes ne devoit point negliger. Et la reponse bien loin de l'excuser le chargeroit, s'il etoit vrai, que selon lui les causes finales n'apartienent qu'à nos actions libres. Mais je supose que ce n'est pas le sentiment de l'auteur des reflexions, ni celui de M. Descartes. Cependant son silence

pou-

pouvoit nuire contre son intention. Il ne vouloit point se servir de ce moyen pour prouver l'existence de Dieu, on peut l'excuser là dessus, quoi que plusieurs l'ayent blâmé pour cela: mais il n'a pas bien fait de passer par tout ailleurs un point si important, qui devoit être mis en usage dans quelque endroit de ses principes de Philosophie. Si Dieu est auteur des choses, & s'il est souverainement sage, on ne sauroit assez bien raisoner de la structure de l'univers, sans y faire entrer les vuës de sa sagesse, come on ne sauroit assez bien raisonner sur un bâtiment, sans entrer dans les fins de l'Architecte. J'ai alegué ailleurs un excellent passage du Phedon, de Platon, (qui est le Dialogue de la mort de Socrate) ou le Philosophe Anaximandre, qui avoit posé deux principes, un esprit intelligent & la matiere, est blâmé pour n'avoir point employé cete intelligence ou cete sagesse dans le progrés de son ouvrage; s'étant contenté des figures & des mouvemens de la matiere: & c'est justement le cas de nos Philosophes modernes trop materiels.

JOU

XXXIII.

JOURNAL
ES SÇAVANS,

u Lundi 26. Aouſt. M. DC. XCVII.

---

de la Reponſe aux Reflexions ſur les conſe-ences de quelques endroits de la Filoſofie de eſcartes.

AIs (dit-on) *en Fiſique on ne demande point pourquoi les choſes ſont, mais coment elles ſont?* Je reponds qu'on mande l'un & l'autre. Souvent la fin & ge fait deviner le Coment, parce qu'en noiſſant la fin, on peut mieux juger des ens. Outre que pour expliquer une hine, on ne ſauroit mieux faire que de oſer ſon but, & de montrer coment tou-es piéces ſervent. Cela peut même ê-tile à trouver l'origine de l'intention. Je rois qu'on ſe ſervit de cete metode en-dans la Medecine. Le cors de l'animal ne machine en même tems hidraulique, matique, & pirobolique, dont le but l'entretenir un certain mouvement; & nontrant ce qui ſert à ce but, & ce qui , *on feroit conoître* tant la Fiſiologie que

la

la Tera
ſes fin
pour
princ
ſes &
que
cau
tes
int
no
P
P

le mieux prouver il ajoûte: Atque
ino parum refert quid hoc pactò ſup-
tur, quia poſtea juxta leges naturæ eſt
ndum, & vix aliquid ſupponi poteſt,
o non idem effectus (quanquam for-
operoſius) per eaſdem naturæ leges
ci poſſit. *Cum enim earum ope materia*
is omnes quarum eſt capax, ſucceſſivè aſ-
, ſi formas iſtas ordine conſideremus,
em ad illam quæ eſt hujus mundi pote-
s devenire. On peut juger par-là ſi
poſé à cet Auteur, & s'il ne dit pas po-
nent, non ſeulement que la matiere
rendre, mais même qu'elle prend efe-
ient bien que ſucceſſivement, toutes
mes dont elle eſt ſuſceptible, & qu'ain-
porte peu quelles ſupoſitions qu'on faſ-
y a bien à dire contre ce raiſonement.
e ſoutenir, il faudroit ſupoſer que le
etat de l'univers revient toûjours pré-
ent après quelque periode, puis qu'au-
nt, prenant un etat du monde qui eſt
ieur en efet à un autre, on n'en ſauroit
deduire celui-ci, quand même la ma-
ecevroit toutes les formes dont elle eſt
e. Mais ces periodes envelopent d'au-
nveniens d'autant qu'ainſi toutes les
tez infinies devroient ariver dans cet
e periodique fini; & toute l'éternité
luiroit plus rien de nouveau. Pour
ſi avec M. Deſcartes, qu'il eſt preſ-
re de ſupoſer ce qu'on veut; il ne ſu-
ſe que chaque ſupoſition ou hipoteſe,

pût

pût enfin mener à notre monde, car elle pouroit être si eloignée & le passage de l'un à l'autre pouroit être si long & si dificile, qu'il seroit impossible à l'esprit de l'home de le suivre & de le comprendre. Mais il ne s'agit ici que de la proposition, que j'avois alegurée, & dont j'avois marqué les etranges consequences: car si tout possible, & tout ce qu'on se peut figurer, quelque indigne qu'il soit, arrive un jour; si toute fable ou fiction a ete ou deviendra histoire veritable: il n'y a donc que necessité, & point de choix ni de providence. Et c'est de cete consequence que l'auteur des reflexions ne disconvient point, s'etant seulement inscrit en faux contre la proposition même, qu'il ne trouvoit point dans les principes de l'auteur.

Cependant je n'ai garde d'ataquer la religion & la pieté de Monsieur Descartes, come on m'impute injustement. J'avois protesté à l'encontre en termes exprés. Car une doctrine peut être dangereuse, sans que celui qui l'enseigne ou qui la suit, en remarque & en aprouve les consequences. Cependant il est bon de les faire conoître afin qu'on s'en done de garde; d'autant qu'il paroit effectivement que Spinosa & quelques autres les en ont tirées. Car il y a des esprits disposez à s'attacher aux plus mauvais endroits, & ingenieux à en tirer les plus dangereuses conclusions. Je n'aurois point parlé de Spinosa, si j'avois pensé qu'on publieroit ce que j'écrivois, de peur qu'on ne crût que je vou-

lre les Carteſiens odieux, ſachant aſſez
n leur a fait du tort quelquefois par un
mal entendu. Cependant puis qu'on a
lu relever mes paroles il a eté neceſſaire de
voir que je n'ai rien avancé ſans ſujet.
ne l'un des meilleurs uſages de la verita-
iloſofie, & particulierement de la Fiſi-
, eſt de nourir la pieté & de nous elever à
; je ne ſai pas mauvais gré à ceux qui
nt doné cete ocaſion de m'expliquer
e maniere, qui poura doner de bones
reſſions à quelqu'un, quoi que j'euſſe ſou-
é qu'on l'eût fait ſans m'atribuer une paſ-
& une partialité dont peut-être peu de
s ſont auſſi eloignez que moi. Pour expri-
en peu de mots le ſentiment que j'ai d'un
eur dont on m'acuſe à tort de vouloir rui-
la reputation, (ce qui ſeroit une entre-
auſſi injuſte qu'impoſſible) je dirai que
i qui ne ſait pas conoître l'éminent meri-
Deſcartes, n'eſt pas fort penetrant; mais
uſſi celui qui ne conoît & n'eſtime que
& ceux qui le ſuivent, ne fera jamais
d'choſe.

Canonicorum ordine Diſquiſitiones, quibus hu-
ſce Ordinis origo, propagatio varia ac multi-
ex, & natura dilucidè, articulateque tra-
*antur. Auctore P*** è Gallicana Cano-*
icorum Congregatione. In 4. Paris chez
dme Couterot, ruë ſaint Jaques. 1697.

ouvrage, que des raiſons preſſantes o-
geoient d'entreprendre, tend parti-

culierement à faire voir la diference que l'on a toujours misé dans l'Eglise entre les Moines & les Clercs ou les Chanoines Reguliers. Avant que d'expliquer ce que l'antiquité Ecclesiastique a pensé de l'Ordre des Chanoines Reguliers, il etoit necessaire d'établir l'antiquité propre de cet Ordre. C'est ce que l'Auteur fait d'abord d'une maniere beaucoup plus exacte, qu'on ne l'avoit fait jusqu'ici. Dés le comencement de sa premiere dissertation il propose les divers sentimens que les gens de letres se sont formez sur l'antiquité des Chanoines Reguliers, & les reduit à quatre principaux. Le premier qui est nouveau & come propre à notre siecle, veut que l'Ordre des Chanoines Reguliers n'ait comencé que dans l'onziéme siecle. Le second fait remonter cet Ordre jusqu'au tems de Louis le Debonnaire, & du Concile que cet Empereur fit assembler à Aix la Chapele. Le troisiéme atribuë l'institution du même Ordre à saint Augustin Evêque d'Hipone. Le quatriéme est encore plus favorable aux Chanoines Reguliers, puis qu'il supose que leur vie n'est autre que celle des Apôtres & des premiers Clercs de l'Eglise, qui leur a été transmise come de main en main & par une succession perpetuele. L'auteur entreprend de faire voir ce qu'il y a de vrai ou de faux dans ces quatre sentimens.

Il comence par montrer la fausseté du premier sentiment qui confond l'origine des Chanoines Reguliers avec la refor-me proce-

rée à leur Ordre dans le 11. siecle, & dés lors embrassée par les Chanoines d'une infinité d'Eglises Catedrales & Colegiales. Il se sert 1° du temoignage même des Moines du XI. siecle & du XII. qui avoient grand interêt de ne pas atribuer aux Chanoines Reguliers une antiquité qu'ils n'avoient pas & qui neanmoins, bien loin de les traiter de gens nouveaux, les ont regardez come les successeurs des Disciples de Jesus-Christ & des premiers Clers de l'Eglise. Il n'y avoit que Pierre Abaillard qui sembloit avoir reproché aux Chanoines Reguliers la nouveauté de leur nom & de leur institution. Mais l'auteur fait voir clairement, que ce celebre Moine du 12. siecle n'en veut qu'aux Chanoines de Premontré, & qu'il a reconnu come les autres, l'antiquité des Chanoines Reguliers. A cete preuve en succede une autre plus propre au sujet dont il s'agit. L'auteur fait voir par des raisons acumulées, que la reforme des Chanoines Reguliers dans le 11. siecle regardoit les Chanoines qui suivoient les reglemens du Concile d'Aix la Chapele, & que bien loin de faire passer ces Chanoines d'un Ordre à un autre, elle n'a fait que les reduire à la perfection de l'Ordre Canonique, que les Peres du même Concile avoient louée dans plusieurs Chanoines de leur siecle, & à laquelle ils vouloient porter insensiblement *ceux qui ne pouvoient* pas s'elever tout d'un *coup à une si haute* perfection. Les objections qu'on pouroit faire pour obscurcir cete rai-

raiſon de l'auteur, ne lui ſervent que pour le metre dans la derniere evidence; car elles lui donent lieu de prouver par des temoignages recherchez qu'avant l'onzieme ſiecle les Chanoines qui ſuivoient la Regle d'Ais la Chapele ou d'autres Regles anciennes, etoient Reguliers de nom & d'efet, qu'ils etoient vraiment Religieux, & qu'ils s'engageoient dans l'Ordre Canonique, par une profeſſion ſemblable à celle qui a eté en vigueur parmi les Chanoines Reguliers aprés l'onzieme ſiecle. Une derniere preuve dont ſe ſert l'auteur pour montrer que les Chanoines Reguliers qui ont precedé l'onziéme ſiecle etoient de même Ordre que ceux qui leur ont ſuccedé dans l'onziéme ſiecle. C'eſt que pluſieurs d'entr'eux ont obſervé toute la Regle de ſaint Auguſtin. L'éclairciſſement de ce fait renferme pluſieurs remarques, dont voici les deux plus importantes. La premiere eſt qu'à l'égard tant des Chanoines Reguliers qui ont ſuivi l'onziéme ſiecle que de ceux qui l'ont precedé, vivre ſelon la Regle de ſaint Auguſtin n'eſt autre choſe que vivre ſans propre dans l'état clerical, & faire profeſſion de la vie comune & Apoſtolique; d'où vient qu'à cet egard il ne faut point metre de diference entre vivre ſelon la Regle Canonique de ſaint Auguſtin, & vivre Canoniquement ſelon la Regle ou l'Inſtitut des Saints Peres. La ſeconde eſt que la Regle de ſaint Auguſtin n'a pu contribuer à doner le nom de Reguliers aux Chanoines qui l'ont ſuivie que parce qu'elle

con-

confonduë avec les Canons ou Regles Eccleſiaſtiques, d'où les Chanoines Reguliers ont tiré le nom de Reguliers de même que celui de Chanoines. Cete derniere remarque de l'Auteur lui done ſujet de raporter pluſieurs particularitez touchant l'origine des noms de Chanoine Regulier, & de Chanoine Seculier; de Moine Regulier & de Moine Seculier: car on voit ici que les Moines furent diviſez en Moines Reguliers & Moines Seculiers au même tems que l'on comença à diſtinguer des Chanoines Reguliers & des Chanoines Seculiers.

Aprés que l'Auteur a fait voir que l'Ordre des Chanoines Reguliers n'a point comencé dans l'onziéme ſiecle, il examine le ſentiment de ceux qui le font comencer au tems de l'Empereur Louis le Debonnaire, & il en montre la fauſſeté par l'aplication de trois faits, qui font remonter l'origine des Chanoines Reguliers du moins juſqu'au comencement du ſétiéme ſiecle. Le premier de ces trois faits eſt, que ſaint Auguſtin Evêque des Anglois ayant eté ordoné à Arles, & y ayant aſſocié à ſes travaux Apoſtoliques pluſieurs Clercs de l'Egliſe d'Arles & des Egliſes voiſines, les etablit d'abord dans la principale Egliſe de Cantorbie afin qu'ils y vécuſſent regulierement, ſelon l'Ordre du Pape S. Gregoire. Les autres Egliſes d'Angleterre ſuivirent cet exemple, & particulierement l'Egliſe d'Yorch qui a produit tant d'illuſtres Chanoines. Le ſecond fait eſt que les Evê-

ques assemblez en l'année 625. dans un Concile de Reims, conspirerent ensemble pour établir ou pour renouveler la vie comune & reguliere dans leurs Eglises Cathedrales. Come saint Arnoul Evêque de Mets etoit un des Peres de ce Concile, l'Auteur parlant de la regularité de son Eglise, s'est trouvé obligé de parler des Capitules ou Chapitres dont on a composé la Regle d'Etiene & de Paul qui se trouve dans la Collection de Benoît d'Aniane. Il pretend que ces Chapitres ne sont que des Ordonances Episcopales qui furent faites vers le tems du Concile de Reims pour regler la vie des Chanoines de l'Eglise de Mets, & des Celles ou Abayes qui dependoient de cete Eglise. D'où il s'ensuit que les Chanoines de Mets etoient particulierement atachez à la Regle de saint Augustin. De même ce que l'Auteur raporte en cet endroit touchant la regularité qui fut etablie dans l'Eglise de Reims par l'Archevêque Sonnace, l'engage par une suite naturele à traiter à fond de l'origine des Chanoines & des Chanoinesses. Le troisiéme fait en question est que saint Rutbert, saint Amand, saint Villibrod & les autres Saints Apôtres de l'Allemagne, ou des Provinces voisines, ont etabli des Chanoines Reguliers en plusieurs Eglises. On sait que saint Amand Evêque de Mastric fonde plusieurs Abayes de ces Chanoines, & c'est ce qui engage l'auteur à rechercher l'antiquité des Abez Chanoines, qui ont fleuri de bone heure, non seulement dans les ba-

bayes, mais même dans les Egliſes Catedrales.

L'auteur paſſe enſuite à l'opinion de ceux qui regardent ſaint Auguſtin come l'Inſtituteur des Chanoines Reguliers; quoi qu'il ſoit perſuadé que ce ſaint Docteur de l'Egliſe n'a pas inſtitué le premier des Clercs ou des Chanoines Reguliers; non pas même en Afrique. Il ne laiſſe pas de s'étendre beaucoup ſur les divers etats de ce même Saint; ſur ſes Monaſteres, ſa Regle, les vœux de ſes Clercs, & la propagation de ſon inſtitut: ſur quoi il faut avouër qu'il a fait pluſieurs découvertes auſquelles les Savans n'avoient point fait d'attention.

Enfin l'on doit ce reſpect à tant de Papes, de grans Evêques & d'Ecrivains Eccleſiaſtiques qui ont parlé de l'Ordre des Chanoines Reguliers come d'un Ordre Apoſtolique, & inſtitué par les Apôtres, de conſiderer les raiſons qui les ont fait parler de la ſorte. C'eſt ce que fait l'Auteur dans le dernier chapitre de ſa 1. diſſertation. Il eſt certain que ſaint Auguſtin ne s'eſt point propoſé d'autre modele de la vie commune qu'il a embraſſée, que la vie des Apôtres & des premiers Prédicateurs de l'Evangile, & qu'il a cru que les Apôtres mêmes avoient fait les mêmes vœux qu'il a exigé de ſes Clercs. L'Auteur n'en demeure pas à cete ſeule reflexion. Aprés avoir diſtingué les trois etats où l'on voit encore aujourd'hui des Chanoines Reguliers, dont les uns vivent en Comunauté dans des *Monaſteres où des* Egliſes Catedrales; les au-

tres vivent en particulier dans des Paroisses, & quelquesuns sont atachez à des Eglises seculieres où ils ont des Prebendes; il montre qu'il y a eu des Clercs Reguliers de ces trois sortes avant saint Augustin, & que le vœu de continence que l'Eglise a exigé de si bone heure de ses Prêtres & de ses Diacres, a été à l'égard de plusieurs une consecration toute semblable à celle qui est contenuë dans les vœux propres des Chanoines Reguliers. Cela lui done lieu de conclure que les Moines n'ont pas communiqué aux Clercs les vœux de Religion & le nom de Religieux, come on se l'imagine d'ordinaire, mais que ce sont les Clercs qui les ont comuniquez aux Moines. Pour juger de la solidité de cete doctrine, il faut voir de quelle maniere & sur quels fondemens on l'établit à la fin de cete premiere dissertation, & en divers endroits de la suivante.

Quoi que cete seconde dissertation ne soit qu'une histoire abregée des Chanoines Reguliers, depuis le tems des Apôtres jusqu'au comencement du treizieme siecle, c'est une histoire Ecclesiastique où l'on insere quelquefois des points de doctrine & des reflexions. Ce qu'on peut dire en peu de mots de cet abregé d'histoire, c'est qu'il sufit pour aprendre ce que c'est que l'Ordre des Chanoines Reguliers, & qu'il peut tenir lieu de plusieurs volumes qu'on pouroit faire sur cete matiere. Ceux qui y verront le grand nombre d'Eglises Catedrales qui retournerent à la vie comu-

ne & Apoſtolique, dans l'onziéme & le douziéme ſiecle, & la maniere dont les autres demeurerent ſeculieres, n'auront pas grand' peine à comprendre que l'on conſideroit alors l'Inſtitut de ſaint Auguſtin, come la perfection propre de l'Ordre Canonique.

L'Auteur de cet ouvrage, l'ayant entrepris particulierement pour faire voir la diference qu'il y a entre les Chanoines Reguliers & les Moines, fait de cete diference le ſujet de ſa troiſiéme & derniere diſſertation. L'ordre qu'il garde eſt preſque le même que celui de la premiere.

Il examine premierement la diference qu'on a toujours miſe depuis l'onziéme ſiecle, entre les Chanoines Reguliers & les Moines; & pour l'établir il raporte des témoignages ſi beaux, ſi nombreux, ſi exprés, & ſi deciſifs, qu'il eſt impoſſible de ne s'y pas rendre. Au reſte ces témoignages ne ſont pas de ſimples autoritez; ils contienent quantité de faits ſinguliers & divers points de diſcipline. En voici quelques-uns pour ſervir d'exemple. Il paroît que dans l'onziéme ſiecle & dans le douziéme, & même encore depuis les Chanoines Reguliers, leſquels ayant pris l'habit de Moine le quitoient enſuite avant que d'avoir fait profeſſion, n'étoient plus reçus parmi les Chanoines qu'à condition de tenir la derniere place dans le *Chœur, & d'y porter un petit froc pour marque de leur inconſtance; que dans les mêmes ſiecles quoi que les Moines ne puſſent*

pût enfin mener à notre monde, car elle pouroit être si eloignée & le passage de l'un à l'autre pouroit être si long & si dificile, qu'il seroit impossible à l'esprit de l'home de le suivre & de le comprendre. Mais il ne s'agit ici que de la proposition, que j'avois alleguée, & dont j'avois marqué les etranges consequences: car si tout possible, & tout ce qu'on se peut figurer, quelque indigne qu'il soit, arive un jour; si toute fable ou fiction a ete ou deviendra histoire veritable: il n'y a donc que necessité, & point de choix ni de providence. Et c'est de cete consequence que l'auteur des reflexions ne disconvient point, s'etant seulement inscrit en faux contre la proposition même, qu'il ne trouvoit point dans les principes de l'auteur.

Cependant je n'ai garde d'ataquer la religion & la pieté de Monsieur Descartes, come on m'impute injustement. J'avois protesté à l'encontre en termes exprés. Car une doctrine peut être dangereuse, sans que celui qui l'enseigne ou qui la suit, en remarque & en aprouve les consequences. Cependant il est bon de les faire conoître afin qu'on s'en done de garde; d'autant qu'il paroit effectivement que Spinosa & quelques autres les en ont tirees. Car il y a des esprits disposez à s'atacher aux plus mauvais endroits, & ingenieux à en tirer les plus dangereuses conclusions. Je n'aurois point parlé de Spinosa, si j'avois pensé qu'on publieroit ce que j'ecrivois, de peur qu'on ne crût que je voulois

rendre les Carteſiens odieux, ſachant aſſez qu'on leur a fait du tort quelquefois par un zele mal entendu. Cependant puis qu'on a voulu relever mes paroles il a eté neceſſaire de faire voir que je n'ai rien avancé ſans ſujet. Comé l'un des meilleurs uſages de la veritable Filoſofie, & particulierement de la Fiſique, eſt de nourir la pieté & de nous elever à Dieu; je ne ſai pas mauvais gré à ceux qui m'ont doné cete ocaſion de m'expliquer d'une maniere, qui poura doner de bones impreſſions à quelqu'un, quoi que j'euſſe ſouhaité qu'on l'eût fait ſans m'atribuer une paſſion & une partialité dont peut-étre peu de gens ſont auſſi eloignez que moi. Pour exprimer en peu de mots le ſentiment que j'ai d'un Auteur dont on m'acuſe à tort de vouloir ruiner la reputation, (ce qui ſeroit une entrepriſe auſſi injuſte qu'impoſſible) je dirai que celui qui ne ſait pas conoître l'eminent merite de Deſcartes, n'eſt pas fort penetrant; mais qu'auſſi celui qui ne conoît & n'eſtime que lui & ceux qui le ſuivent, ne fera jamais grand'choſe.

*De Canonicorum ordine Diſquiſitiones, quibus hujuſce Ordinis origo, propagatio varia ac multiplex, & natura dilucidè, articulateque tractantur. Auctore P*** è Gallicana Canonicorum Congregatione.* In 4. Paris chez Edme *Couterot*, ruë ſaint Jaques. 1697.

CEt ouvrage, que des raiſons preſſantes obligeoient d'entreprendre, tend parti

Il restoit encore d'expliquer quelle idée l'on a eu des Moines & des Clercs, dés le commencement de leur institution; & quelles ont eté les premieres liaisons de ces deux etats. C'est ce que l'auteur fait avec son exactitude ordinaire, dans le dernier chapitre de son ouvrage, auquel il a ajoûté quelques anciens actes qui confirment ce qu'il a avancé en divers endroits de ses dissertations; mais dont les Curieux pouront faire un usage plus etendu.

Problemes à Resoudre.

VOici quelques Problêmes *De maximis & minimis*, que Monsieur Bernoulli Professeur à Groningue, propose aux Geometres qui croyent avoir des metodes pour toutes les questions de cete nature.

1. Deux points etant donés sur une superficie convexe, on demande une maniere d'y décrire Geometriquement d'un de ces points à l'autre, la ligne la plus courte, supose que cete surface soit Geometrique, telles que sont celles de la sphere, du cone, du cilindre, dans lesquelles le problême est fort facile, de quelque maniere que les points soient situez; mais dans les conoides & dans les spheroides il devient tres-difficile. C'est pourquoi on propose pour exemple la superficie du conoide parabolique, dans laquelle il faille tirer la ligne la plus courte qui joint deux points situez, non pas dans le même

meridien; ce qui seroit encore facile, puisque la ligne recherchée seroit la portion du même meridien compriſe entre ces deux points; mais ſituez dans des meridiens diferens: J'apele ici *Meridien* toute parabole tirée du ſommet du conoide juſqu'à ſa baſe.

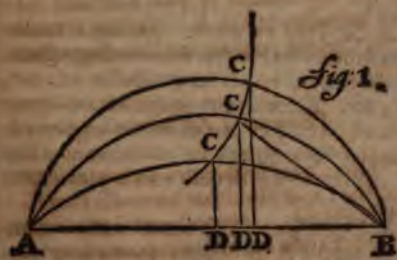

Fig. 1.

Fig. 2.

2. *Toutes les elipſes* poſſibles ACB, ACB, ACB, &c. *etant decrites ſur l'axe* AB *doné de grandeur, & en ayant retranché des ſegmen*

mens egaux CDB, CDB, CDB, &c. On demande lequel de ces segmens a le point C, le plus proche du point B; c'est-à-dire qu'il faut terminer l'ellipse ACB dans laquelle la droite CB soit la plus courte.

3. Les mêmes choses supposées, on demande la nature & les touchantes de la courbe CEC.

4. Sur l'axe BA donné de position etant décrites toutes les courbes d'une même espece, par exemple, toutes les paraboles BC, BC, BC, &c. Et en ayant coupé des arcs egaux BC, BC, BC, &c. on demande le point C le plus proche du point B; c'est-à-dire qu'il faut determiner lequel de ces arcs a la plus courte soutandeuse BC.

5. Les mêmes choses supposées, on demande la nature & les touchantes de la courbe CEC.

6. Une ligne droite DD etant donée de position, laquelle rencontre les courbes AC aux points D; On demande le plus petit de tous les arcs BD.

nitentiam seu satisfactionem ad dignè suscipiendum Eucharistiæ Sacramentum idoneam prærequiri, Concio. In 12. 1697.

IL y a deux ans que M. de Loi, Docteur & Professeur en Droit dans l'Université de Paris, prononça un discours sur la qualité de la Penitence necessaire à ceux qui ont commis &c.

echez considerables. Il l'a fait impri-
lepuis peu de jours, & presenté à M.
hevêque de Paris, pour seconder la vi-
ce & le zele avec lesquels cet illustre Pre-
plique à retablir la discipline dans son
ese. & à mettre dans le cœur des fideles
spositions où ils doivent être pour apro-
avec fruit des Sacremens.

distingue deux sortes de Penitences; la
nele prescrite autrefois dans les Conci-
our arêter par des satisfactions longues &
oles la licence de pecher, & une peni-
e legere introduite par une molle com-
nce qui entretient le peché en flatant
cheur.

ete distinction ainsi supposée, il n'ose pro-
à ceux qui se sentent coupables de
s crimes de passer par tous les degrez
où passoient necessairement les penitens
les premiers siecles avant que d'obtenir
ace de la reconciliation. Mais aussi est-
t eloigné de doner l'esperance de par-
aux gens dont la vie n'est qu'un tissu
onfessions, & de chutes; & qui pro-
ent de se coriger sans changer jamais
ie. Enfin il laisse la qualité de la Peniten-
& la grandeur de la satisfaction à la pru-
ce d'un Directeur, qui sache garder un
milieu entre la rigueur des premiers sie-
, de laquelle la plûpart des Crestiens ne
plus capables, & le relâchement du nô-

JOUR-

XXXIV.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 2. Septemb. M. DC. XCVII.

Les actions heroïques de la Comtesse de Montfort Duchesse de Bretagne, Nouvelle historique. In 12. à Paris chez la veuve Claude Mazuel sur le Pont saint Michel. 1697.

CE n'est pas une histoire veritable dans toutes les circonstances que l'on donne ici; c'est une Nouvele historique qui a son fondement dans les monumens publics, & qui n'est point mêlée de faits fabuleux. Il semble que le dessein de l'auteur ait été de faire voir par l'exemple de la Comtesse de Montfort, que les femmes sont capables des plus grandes afaires, des plus glorieus ploits militaires, & du gouvernement des ats.

Artur Duc de Bretagne epousa vers l'an 00. l'heritiere du Vicomte de Limoges, de il eut trois enfans, Jean qui lui succeda au hé, Gui Comte de Peinthieure, & un urut jeune. Apres la mort Limoges il epousa Iolande

ſſe de Montfort, de qui il
marié avec Jeane fille du
es, & prit la qualité de Com-
Les actions heroïques de
le Montfort ſervent de ſujet
Gui heritier préſomptif de
agne qui n'avoit point d'en-
e ſa fille unique ſous la tutele
fut mariée par Jean Duc de
cle à Charles de Chatillon,
le Blois, & neveu de Filipe
France.
le Montfort & la Comteſſe
curent dans une profonde
& rendirent de grans reſpects
Bretagne. La guerre s'étant
ipe & Edouard Roi d'Angle-
pris le titre de Roi de Fran-
alla juſqu'à ſaint Quentin au
rçois, & mourut à ſon re-
e, & la Comteſſe de Mont-
ſes funerailles qui ſe firent à
jour ſuivant entrerent dans
e firent reconnoitre par les
nte mit enſuite le ſiege de-
Renes où il laiſſa la Com-
endant qu'il ſe preparoit à
s.
alarmé de l'heureux ſuc-
Comte de Montfort, im-
Roi de France qui fait aſſi-
Parlement. Il y compa-
au qu'il ſeroit condané,

A

il se déguisa en marchand, &
tagne. Le Parlement rend
de Charle de Blois. L'arm
siegea Nantes ; les bourge
& introduisirent les assiegea
du Comte de Montfort, &
Paris, où il fut gardé dans la
Louvre.

Ce fut alors que la Com
n'avoit vu que des vertus tra
ça à faire voir qu'elle avoi
grans Capitaines. Elle envo
gleterre, & implora le sec
pendant que Charles de Blo
nes, & la reduisoit à son ob
roit se rendre maître d'H
Comtesse etoit enfermée a
lans homes de son parti, &
fession de tout le Duché.
sortie à la tête des siens ; & r
feu aux Tentes des assiegea
d'Angleterre arrivé sur ces
Charles à lever le siege pou

alla paſſer quelques mois à la Cour
terre. La trêve expirée, la Com-
nbarqua avec le ſecours qu'Edoüard
doné. Charles la fit ataquer au paſ-
nuit finit le combat, & une tempê-
leva, ſepara les deux flotes. La Com-
t terre proche de Vannes, où elle mit
La Ville fut priſe l'epée à la main,
rés repriſe par les troupes de Charles

oi d'Angleterre paſſa la mer avec une
rmée, & debarqua proche de Van-
inveſtit le même jour. Des priſo-
aprirent que le Duc de Normandie
it avec des forces conſiderables, &
ja joint Charles de Blois. Les deux
etoient en préſence lors que le Car-
Clermont ariva de la part du Pape,
propoſitions de paix. Les députez
nt s'acorder dans les conferences, &
ent ſeulement une trêve pour trois
Une des conditions fut que le Comte
tfort ſeroit mis en liberté, ce qui ôta
nteſſe pour un tems l'ocaſion de con-
es actions heroïques.
ques Chevaliers Bretons du parti de
de Blois, etant alez à Paris ſur le
un tournois qui y etoit aſſigné, le Roi
ce fit couper la tête à dix, acuſez d'a-
is des engagemens avec le Roi d'An-
, qui menaça de venger leur mort.
ilitez recommencerent en Guiene, &
e de Montfort marcha auſſi ver
Quin

Quimper à deſſein de s'en ſaiſir. Mais n'ay
pu obtenir d'Edoüard le ſecours qu'il en at
doit il retourna en Bretagne, où il mou
peu aprés de chagrin.

La Comteſſe remonta alors ſur le teât
& envoya repreſenter à Edouard que s'il
bandonoit le jeune Comte de Montfort
avoit epouſé une des Princeſſes ſes filles
etoit en danger d'être acablé par Charle
Blois, puiſſamment ſecouru par le Ro
France. Edouard touché de ces raiſons
voya au Charles de Montfort ſon gendre
cors conſiderable.

Charles de Blois ayant reſolu d'aſſiege
Rochederien, la Comteſſe de Montfort n
cha au ſecours à la tête de huit mile hor
Le combat fut rude & douteux ; mais les
ſiegez ayant fait une ſortie, Charles ſe tr
va envelopé, & contraint de ſe rendre A
la Comteſſe de Montfort ſe mit à la tête d
troupes.

Charles de Blois fut envoyé en Anglete
& mis dans la tour de Londres, d'où il a
la liberté de ſortir tous les jours pour aler
Cour. Quand il revint en France il tro
que la Comteſſe de Montfort avoit laiſſ
Gouvernement au jeune Comte de Mo
fort ſon fils. Aprés pluſieurs rencontres e
les deux partis, la bataille d'Aurai ſe dona
laquelle Charles de Blois fut tué, & ain
Comte de Montfort demeura Duc de Br
gne, ſous le nom de Jean le Vaillant.

xtrait d'une troiſiéme Lettre du P. Meneſtrier.

Quelque ſoin que prene un auteur de de-
mêler les ambiguitez qui ſe rencontrent
ıs l'hiſtoire, il ſe trouve toujours des eſprits
venus de leurs opinions particulieres, qui
ſe rendent pas aux ſentimens de ceux, qui
t examiné avec plus d'atention & de loiſir
faits qui peuvent être conteſtez.

C'eſt ce que j'ai éprouvé à l'égard du paſſa-
d'Annibal pour entrer par les Alpes dans
alie, dont j'ai fait une diſſertation entre
préliminaires de l'hiſtoire de Lion. J'avois
ı qu'aprés avoir raporté exactement ce que
libe a ecrit ſur ce paſſage, ce point etoit ſi
n etabli & par les poſitions du ciel, & par
cours des rivieres, & par les notices des peu-
s chez qui il avoit paſſé, & par les diſtan-
s des lieux, que c'etoit une afaire ter mi-
e, ſans que l'on pût rien opoſer de ſolide
ntre une verité ſi bien dévelopée. Ce-
endant M. Collet dit que *le paſſage d'Annibal*
ıe quelques Auteurs font venir en Breſſe, con-
e la tradition des Romains même ſoutenuë par
ite-Live, qui raporte une autorité inconteſtable,
ue ces troupes vinrent en Italie, auprés de Turin
prés avoir paſſé la Durance; par Silius Italicus,
T par pluſieurs Auteurs modernes, dont l'autori-
peut être opoſée à celle de quelque adverſaire que
e ſoit, puiſque M. de Marca Archevêque de
ari eſt de ce nombre.

M. Collet en ce peu de lignes avance ſix
pro

propoſitions. La 1. que c'étoit la tradi
des Romains qu'Annibal n'avoit pas paſſé
la Breſſe. La 2. Que Tite-Live ſoutenoit
te tradition. La 3. Que les troupes d'A
bal alerent en Italie auprés de Turin, a
avoir paſſé la Durance. La 4. que Silius
licus eſt dans un ſentiment conforme à c
de Tite-Live. La 5. que c'eſt l'opinio
pluſieurs auteurs modernes; & la 6. que
de Marca Archevêque de Paris, eſt d
nombre.

Je reduits ces ſix propoſitions à trois, ſ
le de la tradition des Romains, au ſufra
Tite-Live pour cete tradition; & enfin
que cet Hiſtorien en a ecrit poſitivemen
puis qu'il s'agit d'un fait d'antiquité, le
timens des modernes de quelque reput
qu'ils puiſſent être, ne ſont pas des pre
s'ils ne donent pour les garantir des te
gnages plus voiſins des tems auſquels ce
ſont arivez.

Començons par l'aveu de Tite-Live
bien loin de ſoutenir la pretenduë tra
de M. Collet, dit au contraire qu'il s'
de voir que le ſentiment comun ſoit co
re au ſien, & que l'on tienne qu'Anni
voit paſſé par les Alpes Pennines: *Eò mir*
gis ambigui quânam Alpes tranſierit, & v
CREDERE PENNINO (voilà la traditi
atque indè nomen & jugo Alpium ind
tranſgreſſum. Tite-Live qui s'etone de
tradition ſi opoſée à ſes ſentimens, ne l
tient pas, au contraire il explique cete

n quoi qu'aprés il s'éforce de la refuter. Il
t donc que l'on tenoit pour lors que les Al-
es que l'on nomoit Penines avoient eu ce
om du passage des Cartaginois nomées *Pœ-*
en Latin & Πολνοι en Grec.

Pline raporte cete même tradition au Liv.
chap. 17. *Salassorum Augusta prætoria, jux-*
ageminas Alpium fauces Graias atque Pœninas
is Pœnos, Grajis Herculem transisse memorant;
La Ville d'Aouste, dit-il, est au pays des Sa-
asses, proche les deux gorges des Alpes Gre-
ques & Penines. On dit qu'Hercules passa
par les Greques, & les Cartaginois par les Pe-
nines. Voila donc déja deux Auteurs pour
une tradition bien diferente de celle que M.
Collet veut etablir.

Strabon sera le troisieme. Il dit aprés Poli-
be qu'il y a quatre passages pour entrer par les
Alpes d'Italie, dans les Gaules, dont le troi-
sieme est celui que tint Annibal, par les Salas-
ses. *Quo Annibal usus per Salassos.* Il décrit
ensuite exactement le pays & les mœurs de
ces Salasses.

Salassorum Regio ampla est in profundâ conval-
le, montibus utrinque includentibus: quamquam
alicubi etiam ad superincumbentes attollitur verti-
ces. Qui ex Italiâ profecti montes illos superare vo-
lunt, iis iter per eam est convallem; deindè in
duas vias scinditur, quarum quæ per Pœninas fau-
ces tendit ad summitates Alpium jumentis est inac-
cessa, altera per Centrones magis est occidua,
&c.

La description qu'il fait de ce pays ne peut
pas

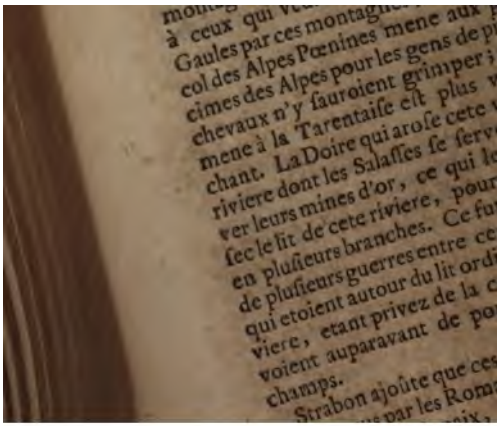

ges ſous pretexte de refaire les chemins, & de leur conſtruire des ponts ſur les rivieres; que Ceſar les ayant vaincus les vendit à l'encan dans la Ville d'Ivrée, où il avoit etabli une colonie de Romains pour la ſureté du paſſage contre ces voleurs; & que Terentius Varo qui comandoit les troupes qui les ſubjuguerent, en vendit trente-ſix mile, dont huit mile etoient capables de porter les armes; qu'enfin Auguſte ayant envoyé trois mile Romains au lieu où Varo avoit campé, y avoit bâti une Ville.

Toutes ces circonſtances nous marquent le pays de la Vallée d'Aouſte qui fut depuis ainſi nomée à l'ocaſion de la Ville que fit bâtir Auguſte, & qui fut nomée de ſon nom, & d'un nom de ſa compagnie des gardes, *Auguſta prætoria*. Cete Ville eſt ſur le chemin d'Ivrée entourée de hautes montagnes, & à la tête des deux chemins décrits par Strabon, qui dit expreſſement que l'un de ces chemins conduit à Lion, dont il fait enſuite la deſcription. *Porrò autem Montanorum ex Italia in Galliam ulteriorem & Septentrionalem trajectuum*, qui per Salaſſos eſt Lugdunum, ducit. *Eſt autem duplex, alter curribus etiam pervius, itinere longiore per Centrones*: alter per Pœninas fauces brevior, ſed idem acclivis & anguſtus. *Lugdunum in medio Regionis, &c.*

Il eſt vrai que Tite-Live fait tenir à Annibal une route bien diferente: mais j'oſe dire, *qu'il y a des contradictions* manifeſtes en ce *qu'il en a dit.* Voici ſa narration.

Aversa ripa Rhodani Mediterranea Galliæ petit, non quia rectior ad Alpes via, sed quantum à mari recessisset, minus obviam fore Romanum credens: cum quo priusquam in Italiam ventum foret, non erat in animo manus conserere. Quarto castris ad insulam pervenit. Ibi Arar Rhodanusque amnis diversis ex Alpibus decurrentes, agri aliquantulum amplexi confluunt in unum mediis campis insulæ nomen inditum. Accolunt prope Allobroges..... Sedatis certaminibus Allobrogum cum jam Alpes peteret, non rectâ regione iter instituit, sed ad lævam ad Tricastinos flexit. Inde per extremam oram Vocontiorum agri tetendit in Tricorios haud usquam impedita via, priusquam ad Druentiam flumen pervenit. Is & ipse Alpinus amnis longè omnium Galliæ fluminum difficillimus transitu est.... Annibal ab Druentia cam estri maximè itinere cum bonâ pace ad Alpes incolentium ea loca Gallorum pervenit.

On ne peut pas douter que Tite-Live n'ait fait venir Annibal au lieu où est à present Lion, puis qu'il nome positivement la jonction du Rône & de la Sône. Et sur cete supposition il faut necessairement reconoître cinq ou six erreurs touchant la Geografie, & la position des peuples en cet Historien. Il met à la gauche de Lion les Tricastins qui sont à la droite par raport à des troupes qui ont cotoyé le Rône en remontant vers le Septentrion, car les Tricastins sont au Midi de Lion. Après avoir passé les Tricastins, il fait cotoyer à cete armée le pays des Vocontiens, qui est celui de Die; & des Vocontiens il la fait

trer au pays des Tricoriens qui eſt le pays de Trieves en alant vers Grenoble, aprés quoi il lui fait paſſer la Durance, c'eſt-à-dire retourner ſur ſes pas pour aler paſſer un fleuve ou plûtôt un torrent tres-rapide, qu'Annibal n'avoit nul beſoin de paſſer, ſupoſé qu'il fût au pays des Tricoriens. Par ce moyen bien loin des éloigner des Romains come il vouloit, il ſeroit alé audevant d'eux. Puiſque cet hiſtorien dit poſitivement que le Conſul Corneille Scipion qui etoit au pays des Saliens, ayant apris qu'Annibal avoit paſſé le Rône, s'avança avec ſes troupes ; & qu'aprés trois jours de marche cherchant Annibal a deſſein de le combatre, il trouva que les Cartaginois etoient partis de là, & ſi avancez que deſeſperant de pouvoir les joindre, il retourna s'embarquer pour aler audevant d'eux à la deſcente des Alpes, quand ils entréroient dans l'Italie.

Monſieur Doujat en ſes comentaires ſur Tite-Live a vû les contradictions de cet auteur, & il a dit ſur ces mots *ſedatis controverſiis Allobrogum*: SI VERUM *hoc Annibalis de regno Allobrogum, vel partis eorum arbitrium, vix eſt ut antè aditos Tricaſtinos & Vocontios contigerit, neque enim poſt Rhodani tranſitum, niſi per hoſce populos potuit Annibal ad Allobroges penetrare.* Il ajoûte aprés ſur ces mots *non rectâ regione.* SANE, *nam rectâ regione, ſi jam in Allobrogum tractu Annibal verſabatur, nec meridiem verſus remetiendum iter fuiſſet: nec inde ad Alpes tendenti Tricaſtini ad lævam, ſed potius ad dextram.*

Tite-Live avouë lui-même que Celius Antipater Historien qui avoit ecrit avant lui, avoit dit qu'Annibal avoit passé par Cramoyen entre le grand & le petit saint Bernard, & qu'il etoit alé descendre vers le Vercellois *Cælius per Cremonis jugum dicit transisse, qui ambo Saltus eum non in Taurinos, sed per Salassos montanos ad Libuos Gallos deduxissent.* Ce qui est conforme à ce que Strabon & Pline ont dit aprés Polibe.

On voit bien par toute la suite de cete narration, que Tite-Live ne sait quel parti prendre, & qu'il cherche plutôt à se maintenir dans son erreur, qu'a changer de sentiment. Car il dit que ces chemins n'étoient pas encore ouverts pour passer d'Italie dans les Gaules, quoi qu'il reconoisse que les Gaulois etoient déja etablis aux pieds de ces montagnes, & qu'il eût dit auparavant qu'Annibal n'étoit passé dans la plaine, qu'à la faveur des Gaulois *ab Druentia campestri maxime itinere cum bona pace ad Alpes incolentium ea loca Gallorum pervenit.* Cependant come s'il ne se souvenoit plus de ce qu'il a dit auparavant, il continuë à dire *nec verisimile est ea tum ad Galliam patuisse itinera; utique quæ ad Penninum ferunt.*

Tite-Live a pris le change sur l'équivoque du nom de deux rivieres. *Druentia* dont il parle en cet endroit, n'est pas la Durance qui separoit les Cavares des Saliens, & qu'Annibal n'avoit que faire de passer, c'est la Durance qui coule dans la Vallée d'Aoulte, ou dans le pays des Salasses.

Le ſéjour que fit Annibal dans le pays des Allobroges, pour apaiſer les diferens de deux freres, qui ſe diſputoient le Gouvernement de ces peuples, & les habits que l'aîné de ces freres etabli par Annibal fit doner à trois de ſes ſoldats Cartaginois, ne fut pas une afaire de ſi peu de jours, qu'il ne falut bien prés d'un mois à Annibal pour remetre ſon armée, & pour la diſpoſer à paſſer les Alpes, qu'il trouva ſelon Tite Live ſi couvertes de neiges & de glaces, & des détroits ſi horribles, qu'il eſt evident que ce ne put être du côté de la Durance, qu'il ala paſſer ces montagnes qui n'avoient rien de ſi rude du côté de celles que l'on noma depuis Cotties & Maritimes, qui avoient été le paſſage des premiers Romains qui paſſerent dans les Gaules, & des premiers Barbares qui entrerent dans l'Italie. Les Alpes Greques celebres par le paſſage d'Hercule dont elles retinrent le nom de *Chemin d'Hercule* décrit par Ariſtote quelques ſiecles auparavant, auroient pû lui ofrir un paſſage plus comode, étant au pays des Allobroges, que de retourner ſur ſes pas pour aler chercher la Durance, dont Tite-Live repreſente le paſſage ſi dificile.

Enfin j'en reviens à dire que Tite-Live quelque habile Hiſtorien qu'il ſoit tenu, etoit fort mauvais Geografe, & qu'il ſe confond en plus de vint endroits en la narration de ce voyage.

Aprés cela que M. Collet n'alegue plus les *auteurs modernes* pour le paſſage d'Annibal,

puis que Polibe, Strabon, & Pline, Servius, Isidore, & Paul Diacre qui ont suivi ces trois anciens auteurs, sont pour les Alpes Penines, qu'ils disent avoir été ainsi nomées du passage des Cartaginois come j'ai remarqué. Je ne mets pas Plutarque parmi les auteurs qui ont parlé de ce voyage d'Annibal, parce que la vie ou l'éloge de ce chef, que l'on a inserée parmi les vies de Plutarque n'est pas de cet Auteur, mais un ouvrage de Donat Acciaioli Florentin, qui a imposé au public, en disant qu'il l'avoit traduite sur l'original Grec de Plutarque, qui n'a jamais paru; aussi les Savans ont reconu que c'étoit une imposture de ce Florentin. Notre siecle est trop eclairé pour recevoir ces ouvrages supposez; & si Anne de Viterbe, Inghirami, Alfonse Cicarelli, & quelques autres Ecrivains de delà les monts, ont abusé de la credulité du siecle passé par de semblables rêveries; depuis que l'on veut des preuves solides pour les faits historiques, on ne se laisse plus surprendre à des pieces si suspectes.

Memoire & pieces concernant l'exemption de l'Eglise Catedrale, & Metropolitaine de Tours. In fol. à Paris chez François H. Muguet, ruë neuve notre-Dame. 1697.

M. L'Archevêque de Tours prit possession par Procureur le 14. Mars 1694. Il fut installé le 18. Juillet de la même anée, & se

ſerment de garder les droits & les coutumes de l'Egliſe de Tours.

En 1695. il témoigna avoir deſſein d'exercer ſa juriſdiction ſur l'Hôtel Dieu en conſequence de l'Article XXIX. de l'Edit du mois d'Avril 1665. Le 30. Mars 1696. il ſe rendit à l'Hôtel-Dieu, & y fit proceder à l'élection d'une Superieure. Le 4. Juin le Chapitre nomma ſelon ſa coutume deux Intendans pour l'adminiſtration ſpirituele de cet Hôpital. Le 23. Juin ces Intendans s'y étant tranſportez pour y faire leurs fonctions, y trouverent de l'oppoſition de la part de la Superieure.

Le 9 Juillet 1696. M. l'Archevêque dona l'habit à une fille de l'Hotel-Dieu, & reçut les vœus d'une autre Religieuſe. Le 24. du même mois le Chapitre fit aſſigner Monſieur l'Archevêque de Tours aux Requêtes du Palais, & y forma complainte ſur le trouble qui lui etoit fait dans la poſſeſſion d'adminiſtrer l'Hôtel-Dieu quant au ſpirituel. Les Religieuſes ont ſaiſi le Parlement de la cauſe par l'apel come d'abus qu'elles ont interjeté de l'exercice de la Juriſdiction ſpirituele, fait par le Chapitre. La cauſe ſe reduit à l'exemption du Chapitre, & à l'adminiſtration de l'Hôtel-Dieu.

Les Evêques qui combatent les exemptions s'y portent par diferens motifs: les uns ſe plaignent que leurs predeceſſeurs ou par negligence, ou par interêt, & par des pactions illicites ayent conſenti à l'exemption de quel-

ques Monasteres. D'autres pretendant que leur Chapitre n'a point de titres, ou qu'il n'en a que de vicieux demandent qu'il leur soit soumis. Quelques-uns sous pretexte que des Arêts ont condané des exemptions se persuadent que ces Arêts rendus sur des circonstances particulieres doivent servir de regle uniforme.

Les plus sages & les plus saints Prelats de France combatent les exemptions abusives, & n'ont garde de se plaindre de celles qui sont legitimes. Il y a peu d'Eglises Catedrales dans le Royaume, qui soient soumises à la jurisdiction de leur Evêque. Entre tant de Prelats si savans & si zelez qui les gouvernent, il n'y en a eu qu'un petit nombre qui ayent cru avantageux, au bien de leur Diocese d'ataquer ces sortes d'exemptions. En cela ils peuvent avoir eu trois motifs.

Le premier est qu'il n'y a point d'inconvenient de laisser les Eglises Catedrales en possession des exemptions dont elles jouïssent, parce que si les Chapitres abusent de leur pouvoir, les Evêques sont maintenus par les Conciles generaux, & par les Parlemens dans le droit de punir les Chanoines que leurs confreres negligent de coriger.

Le second est que la police Ecclesiastique, ayant changé dans le Royaume par la supression des elections, & par la discontinuation des Conciles Provinciaux, il peut y avoir du danger à soumetre à l'autorité d'un seul, un Chapitre composé d'un grand nombre de Prê-

Prêtres, parmi lesquels il s'en trouve toujours d'éclairez. Le dernier motif est que les loix de l'Eglise Gallicane ont reconu qu'il y a des Chapitres qui ont des exemptions justes, & legitimes.

Dans ce Memoire le Chapitre entreprend d'établir cete proposition qu'il y a des exemptions legitimes, & raporte en même tems les regles que les Conciles, les Ordonances, & les Arêts ont etablies pour distinguer une exemption vicieuse. Ensuite il tâche de faire voir que l'exemption de l'Eglise Catedrale de Tours est legitime ; & que Monsieur l'Archevêque est mal fondé à la contester, & quant à la forme parce qu'elle a été jugée legitime par deux Arêts rendus avec ses predecesseurs, & quant au fond parce que le Chapitre en jouissoit plus de deux cens ans avant le Schisme.

Extrait d'une letre ecrite d'Utrec.

On a imprimé depuis peu à Amsterdam un Jules Cesar avec des Comentaires nels on a joint sa vie composée par & tirée de la Biblioteque de Monsieur Grevius. On imprime à Utrec un de Monsieur Spanheim *de Jure civili manæ sub Imperatoribus*. On verra bientôt Callimaque avec les remarques du Monsieur Spanheim. On imprime Traité contre les quatre Gordiens. quias imprimé à Leipsic avec des

XXXV.

JOURNAL
ES SÇAVANS,

u Lundi 9. Septemb. M. DC. XCVII.

é raiſonné ſur la ſtructure des organes des ux Sexes deſtinez à la generation. Par M*** 12. à *Valenciennes*, & ſe vend à Paris ez Laurent d'Houry, ruë ſaint Jaques. 96.

ON a formé mile ſiſtêmes pour reſoudre le problême de la generation, mais il n'y en a point qui ait été mieux yé que celui des œufs; & come la ſutation a été une dificulté ajoutée à la iere, l'on a douté longtems ſi elle etoit ble ou ſi elle ne l'étoit pas: les ſentimens té partagez; & chacun s'eſt eforcé de r des raiſons pour apuyer ſon parti; mais que l'afirmative ait paru la plus vraiſlable, l'auteur n'a pas trouvé neanis que les raiſons de ſes partiſans ſuſconvaincantes. Pour cet efet il en a itué de nouveles qui lui ont paru plus es.

dit qu'une ſeconde generation eſt tres-

poſſible pendant les deux premiers mois de la conception, car rien n'empêche alors que la ſemence du mâle qui s'eſt introduite dans la matrice, & qui a paſſé des trompes dans l'ovaire, ne s'aplique à l'œuf pour le vivifier; ſur tout en ſupoſant que le premier œuf eſt encore détenu dans l'ovaire; car s'il etoit détaché & qu'il fût arêté au paſſage, ou des trompes ou du pavillon, la ſuperfetation ſeroit plus dificile, mais elle ne laiſſeroit pas d'être poſſible: car ſi le petit fétus eſt dans la trompe, & dans le pavillon droit, par exemple, & qu'il bouche tellement ces conduits que rien ne puiſſe y penetrer, la trompe & le pavillon gauche étant libres, l'eſprit ſeminal peut paſſer par les interſtices de la petite valvule de ce côté; & de là penetrer dans l'ovaire, où s'apliquant à l'œuf, il le rend fécond, & par conſéquent cauſe une ſeconde generation.

Cete ſeconde generation ſe peut faire encore dans le tems même que le fétus eſt deſcendu dans la matrice; car bien que ſelon les loix de la peſanteur, le petit animal nageant dans les eaux enfermé de ſes tuniques doive boucher exactement l'orifice interieur de la matrice, toutefois come cela n'arive que lors que la femme eſt debout dés qu'elle a une ſituation contraire, & qu'elle eſt couchée, alors les envelopes, & les eaux peuvent prêter aiſement, & laiſſer paſſer la ſemence le long de leurs circonferences exterieures, où ſelon l'auteur elle eſt bien-tôt rarefiée par la cha-

ır de la matrice ; & ſes parties les plus
:s ſont portées dans l'ovaire pour y ſer-
ı generation.
oi que cete explication ſoit tres aiſée &
ıturele, la ſuperfetation ne ſe fait pas
dant tous les jours, & dans tous les ſu.
Il faut pour une premiere generation
ſemence de l'home, & les œufs de la
ıe ſoient bien conditionez ; il faut auſſi
le ſoient pour une ſeconde : mais la
iere ſe fait avec bien plus de facilité que
onde. Dans celle-là l'eſprit ſeminal
ut partager en deux dans la matrice,
r dans le même tems des deux trompes
es deux ovaires ; & ſi dans le droit il ne
e aucun œuf autant bien diſpoſé qu'il le
être, il s'en trouvera dans le gauche
:ra en état d'être vivifié de ſes parties
us ſubtiles. Mais aprés la generation,
ue le petit fétus eſt deſcendu dans la ma-
, l'arierefaix bouche toujours l'entrée
rompe par laquelle le petit fétus eſt ſor-
: ne laiſſe que l'autre libre de recevoir
it ſeminal pour le tranſmetre dans l'o-
, où s'il trouve quelqu'œuf bien prepa-
l le vivifie ; & s'il n'en trouve pas ſon
n eſt inutile, & il ne ſert de rien.
ivant cete doctrine, il peut y avoir des
ù les femmes acouchent regulierement
aparence de cinq mois en cinq mois,
res de ſept mois en ſept mois, &c. Il eſt
dificile de comprendre coment un en-
peut pendant cinq mois prendre le pre-

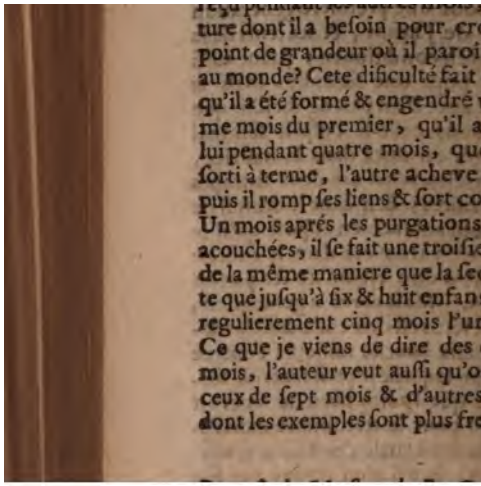

e qu'elle ſeroit exemte de fautes. Il en
e toujours un grand nombre à ceux qui
quent à cete ſorte d'ouvrages. Je n'en
point d'autre preuve que la diverſité qui
uve entre les cartes d'Aſie, que Meſſ.
on pere & fils ont données au Public en di-
s tems. Il y en a eu moins douze,
tre ces douze il ne s'en trouve pas deux
lables; tant il eſt vrai que le tems dé-
re inceſſamment des fautes qui ſe co-
nt dans la deſcription des pays eloignez;
es nouveaux Geografes aprenent quel-
hoſe qui avoit été ignoré par les anciens;
e les derniers profitent des egaremens,
s chûtes de ceux qui les ont précedé.
mes Cartes ſont meilleures que les an-
s, c'eſt que j'ai profité des lumieres de
qui avoient travaillé avant moi, & que
ivi les memoires de Meſſ. de l'Acade-
Royale des ſiences, les obſervations de
ques Peres Jeſuites, & celles de Mon-
Witſen. J'ai entre les mains le titre de
arte d'Aſie ecrit par Monſieur de la Hi-
ce qui fait voir que Meſſ. de l'Academie
ſiences aprouvent mon travail, auquel
nt en efet beaucoup de part, puis que les
gemens qui s'y trouvent n'ont eté faits
ſur leurs obſervations, & ſur les decou-
s des voyageurs modernes, qui ont ſou-
que je les marquaſſe dans mon Aſie, &
je fiſſe la dépenſe neceſſaire pour cet e-
Des nations entieres m'en ont loué;
onſieur Samſon eſt preſque le ſeul qui y
trou-

gemens dans le plan de ma carte ;
impoſſible qu'il n'y en eût pas ſi
ſuivre les auteurs dont j'ai parlé.
aurois-je pû reſſerrer notre conti
degrez ſans reſſerrer les Etats, &
ger la poſition des Villes, & le co
vieres ?

Quant à l'avertiſſement par
marqué que je m'étois rencontré
coup d'endroits avec les letres du
te, pluſieurs perſones dignes de
que ma carte etoit gravée avant q
du P. le Comte eût comencé à êtr
la preſſe. Je ne fis donc cet ave
qu'aprés coup, & long-tems depu
carte eut paru ; & je le fis par le m
de la joye que j'avois de m'être re
vec ce Pere, en la deſcription de pl
droits de la Chine. Je n'ai pas pret
cela qu'il y eût une conformité en

ſs aux poſitions que Meſſ. de l'Academie iences, m'ont données de Pekim pour la e Septentrionale, de Macao pour la Me- nale; & de Liampo pour l'Orientale. rois places terminent la latitude, & preſ- a longitude de la Chine.

onſieur Samſon dit qu'au lieu que la le muraille comence à Kamhai, je la omencer à plus de 50 lieuës dans les ter- J'ai ſuivi en ce point Monſieur Witſen, re voyageur, & des plus capables d'au- r un ouvrage de Geografie.

ne ſai pourquoi Monſieur Samſon m'a- d'enfermer la Province de Leaotum la grande muraille de la Chine, au lieu e ſuis le premier qui l'ai placée au de- ; en quoi je me ſuis ſervi des memoires Verbieſt, par leſquels il paroît que ce- ovince doit être au delà de la grande mu- . Monſieur Witſen a mis dans ſa carte econde muraille alant au Nord'eſt, qui me la Province de Leaotum au Nord'- ; je l'ai mis de la même ſorte dans la ie. Mais Monſieur Samſon devoit ſe do- a peine de regarder ma petite carte en- dans la grande. Il y auroit vû que la ince de Leaotum y eſt au delà de la mu- , où entre autres choſes curieuſes j'ai oir la route que l'Empereur de la Chine le Pekim à Ula Ville de la Tartarie O- ale, & la muraille telle que le P. Verbieſt crit, & la Ville de Kamhai proche la

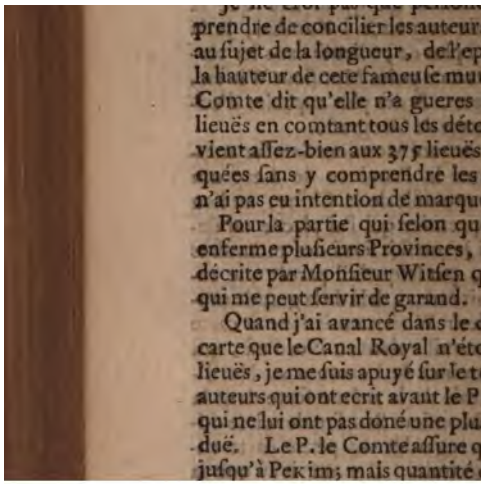
prendre de concilier les auteurs
au ſujet de la longueur, de l'epai
la hauteur de cete fameuſe mura
Comte dit qu'elle n'a gueres m
lieuës en comtant tous les détou
vient aſſez-bien aux 375 lieuës q
quées ſans y comprendre les d
n'ai pas eu intention de marquer
Pour la partie qui ſelon quel
enferme pluſieurs Provinces, e
décrite par Monſieur Witſen qu
qui me peut ſervir de garand.
Quand j'ai avancé dans le di
carte que le Canal Royal n'étoi
lieuës, je me ſuis apuyé ſur le tér
auteurs qui ont écrit avant le P. L
qui ne lui ont pas doné une plus
duë. Le P. le Comte aſſure qu
juſqu'à Pekim; mais quantité d'

i pas cru que le public trouvât
je lui donasse le sentiment de ce
ageur. Ceux qui ont sa gran-
euvent voir si ma carte n'y est
e. Ceci peut servir de réponse
utres fautes que Monsieur Sam-
e.

situation des provinces, & des
me reprend, ceux qui ont lû les
nt ecrit sur ce sujet, savent le
ermité qu'il y a entr'eux; & le
roire que je n'ai point pris tant
fait tant de dépense pour lui do-
ginations; & que je n'ai rien a-
ndement.

Voyageurs me donent de bons
ntraires à ce que j'ai mis au jour,
mes ouvrages les changemens
ont convaincu que je dois fai-

eux qui ont de la curiosité pour
uvrages, d'examiner la Tarta-
sieur Witsen que j'ai suivi dans
la reserve de la partie la plus Oc-
ans laquelle je me suis servi du
d'Avril, & de lire aussi le P. Ver-
ere qu'ils demeureront d'acord
uvois pas mieux suivre la route de
le la Chine, que je l'ai suivie. Et
ir que je n'ignore pas entiere-
ures de la Chine, come Mon-
m'en acuse; il me permetra de
le ché ou la coudée, ou le pied
Chi-

ſeulement, ils ſeront d'acord avec
qui le font de ſix chés.

Les meſures du li ne ſont pas plus
nées, ni plus certaines que celles d
euës que quelques-uns font de 228
Paris, & qui en metent dix à notre
mune de 25 au degré.

Le ché qui eſt au tribunal de Mat
de Pekim ne difere pas ſenſibleme
tre pied de Paris. Il peut y avoir
tes meſures du ché ſuivant les dife
ges.

Il ſeroit inutile de répondre à la
letres de Monſieur Samſon. Le
profite pas beaucoup de ces diſpute
qui s'y engagent pouroient mieux
leur tems à d'autres etudes.

Memoire pour Meſſire Mathieu Yſo

trois chefs. Le pre-
iſſion immediate au
ion entiere de la ju-
Le Chapitre ſe fon-
f ſur l'eſprit où eſt
conſerver les exem-
ce qui ſe prouve par la
Conſtance, qui confir-
ons qui n'avoient pas
ſchiſme. En ſecond
t que la poſſeſſion pai-
où il eſt de ſon exem-
de titre ; & enfin il ſe
rêts obtenus par des
vêques.
oyen, on répond que
l'intention du Conci-
ire qu'il ait confirmé
'il n'a pas revoquées.
avoient eté acordées
t a toleré celles que le
pas encore de revo-
ue ſanction fait men-
ile de Conſtance, non
tions qui y ſont tole-
ſtraindre, & pour les

ond moyen, que de
e ſoient les Eccleſiaſti-
amais preſcrire la ſou-
t à leur Paſteur. Les
encore moins que les
que eſt d'une maniere

par-

...ne celle des Chapitres. Elle etoit
inconuë.

Arrêts aleguez en faveur de quelques
tres ne prouvent point que le Chapitre
catedrale puisse prescrire la soumission
oit à l'Evêque. Ces Arrêts ont été ren-
des complaintes qui ont ajugé la pos-
sans examen des titres. Les trois rai-
nerales dont se sert le Chapitre de
ne rendent donc pas sa pretension fa-

éces qu'il raporte pour etablir sa pos-
ne font rien voir si ce n'est que son
n est anciene. Cete usurpation
même si anciene que le Chapitre lle
Le titre de l'exemtion pretenduë
pitre est une bulle de Clement VII.
endant le schisme. Ce Pape pour
promotion contre Urbain VI. &
e un grand nomb...

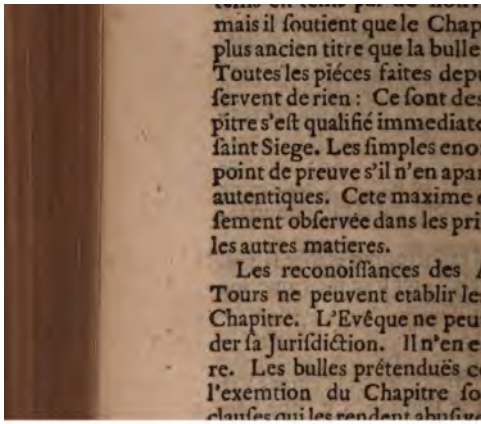

mais il ſoutient que le Chapit
plus ancien titre que la bulle d
Toutes les piéces faites depui
ſervent de rien : Ce ſont des a
pitre s'eſt qualifié immediaten
ſaint Siege. Les ſimples enon
point de preuve s'il n'en aparo
autentiques. Cete maxime eſ
ſement obſervée dans les privi
les autres matieres.

Les reconoiſſances des A
Tours ne peuvent etablir les
Chapitre. L'Evêque ne peut
der ſa Juriſdiction. Il n'en eſt
re. Les bulles prétenduës co
l'exemtion du Chapitre ſon
clauſes qui les rendent abuſives

s non aprouvez par l'Archevêque, ont
li un Penitencier pour abſoudre des ex-
unications à *Canone*, ont permis la ſortie
Religieuſes. Cete extenſion de juriſdi-
n faite par le Chapitre, eſt le ſujet du ſe-
l chef de conteſtation. Le troiſiéme re-
e l'adminiſtration ſpirituele de l'Hôtel-
t. Mais il eſt d'autant moins neceſſaire
arêter à ces deux points qu'ils dépendent
remier, & doivent être decidez par les
nes moyens.

regé de l'Aritmetique pratique & raiſon-
'e, contenant en ſix regles principales ce qui eſt
n'venable à toutes ſortes d'emplois & de nego-
s. Diviſé en trois parties. Par M. C. Ir-
u, juré teneur de Livres de Comtes par Let-
s patentes de ſa Majeſté. In 12. 1697.

y a quelques anées que Monſieur Irſon
na au public la quatriéme edition de ſon
metique *In* 4. Et come elle eſt beaucoup
ample que les editions precedentes, il
fait un abregé, pour la comodité de plu-
s perſones, où il renferme les metodes
s aplications les plus utiles, qu'il a tirées
te quatriéme edition, en gardant le mê-
rdre.

premiere partie de cet abregé comprend
lication des regles fondamentales de l'a-
tique avec la maniere de les apliquer.
ur prend pour exemple de cete apli-

cation huit diferens ſujets, qui ſont
en uſage & les plus utiles en ce genre
les Fermiers generaux & particuliers
les Traitans, Sous-Traitans, Inge
Architectes, Toiſeurs, Arpenteurs,
me pour les Banquiers & les Marchand

La ſeconde partie traite de la pro
des nombres, où l'on ſe ſert des regle
quées dans la premiere partie. Mai
les regles de cete ſeconde partie ſont d
tes de celles de la premiere, les exem
ſont auſſi fort diferens; & parce que l
nieres ſupoſent l'intelligence des pre
les nouveles connoiſſances que l'on
confirment les premieres & ſervent p
conſerver le ſouvenir. Les exemp
ces deux premieres parties ont encore
vantage, que les pratiques des uns ſon
vées par les autres, en ſorte que l'on
pas douter de l'infaillibilité de toutes
gles raportées dans ces deux premier
ties.

L'auteur n'a point doné dans cet
les regles moins uſitées de l'aritmetiq
gaire, come ſont celles des alliages, d
ſes poſitions ſimples & doubles, les teſ
taires, ni les progreſſions Aritmeti
Geometriques quoi qu'expliquées da
Aritmetique *In* 4. Mais au lieu de ces
il a ajouté dans la troiſiéme partie de
nier livre, une Algébre qui les co
toutes, & laquelle même auroit p
inventer ces regles, à les depoun

ctioner, outre qu'elle embraſſe une in-
de queſtions où les regles de l'Aritmeti-
omune ne peuvent que tres dificilement
ıdre. Et come cete Algebre eſt traitée
maniere familiere, & avec beaucoup
re & de neteté, il eſt auſſi beaucoup plus
d'en aquerir la conoiſſance que d'a-
dre toutes les regles d'Aritmetique qu'el-
ferme, & que cet Auteur a omiſes.
is pour mieux juger de l'utilité de cet a-
& de l'aritmetique d'où il a eté tiré, il
oit les comparer au livre des Changes e-
ers que cet Auteur a doné au public, &
regé qu'il en a fait; il faudroit encore
arer tous ces livres à celui que ce même
ır a autrefois mis au jour, de l'ordre de
onſieur Colbert, dans lequel il done la
de de dreſſer toutes ſortes de comtes
parties ſimples & doubles, pour le ne-
des Banquiers & des Marchans, que par
, dépenſe & repriſe à l'uſage des Fi-
ers, des Tuteurs, Sindics des crean-
&c. ce qu'il apuye de l'autorite des
& des Ordonances, du ſentiment des
onſultes & des Compagnies les plus ce-
de l'Europe en fait de banque & de
ıandiſe; joint à l'experience que cet
ır a aquiſe depuis plus de trente anées
'aplique à ces matieres pour ceux qui le
ltent ſur ces diferens ſujets.

Museum Regium, seu Catalogus rerum tam naturalium, quam artificialium, quæ in basi Bibliothecæ Augustissimi Daniæ, Norvegique Monarchæ Christiani V. Hafniæ asservantur, descriptus ab Oligero Jacobæo Med. & Phil. Prof. Regio. In fol. Hafniæ. 1696.

LEs piéces rares & précieuses décrites dans ce catalogue se trouvent rangées dans huit Cabinets du Roi de Danemarc. On voit dans le premier quantité de choses prises des homes, des animaux, des oiseaux, des poissons, des plantes, des arbres, des pierres, des metaux, & des mineraux.

Dans le second sont divers ouvrages d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de bois, d'ebene, & d'ambre. Dans le troisiéme sont toutes sortes d'habits, d'armes, de vases, & d'instrumens, dont quantité ont été apportés des Indes, de la Chine, du Japon, & de la Tartarie. Le quatriéme contient un grand nombre d'instrumens d'optique, & de mecanique.

Le cinquiéme est rempli de portraits, de statuës de Rois, de Reines, de Princes & d'autres personnes illustres. Les deux derniers sont pleins de tableaux des meilleurs Maîtres; & le dernier renferme un recueil de medailles antiques & modernes, & de monoyes de tous les pays du monde.

La description de toutes ces piéces rares

ux parties, dont la premiere ne
les productions de la nature,
ieletes, des momies, des dens,
des coquilles, des pierres, des
conde partie regarde toute sorte
e l'art, des armes antiques, & e-
s urnes, des sferes, des globes, des
des microscopes, des boussoles,
magiques, des miroirs.

nouvellement imprimez.

ecreta Ecclesiæ Tarentasiensis. In 4.
'aris chez Antoine Dezallier, rue
1697.
de Aquivre de virtutibus & vitiis
thicæ. In fol. Romæ. 1697. Chez

rsale provata con monumenti, è fi-
boli de gli antichi, dell' Abbate
in Roma. 1697. chez le mê-

bus Apostolorum dissertatio histori-
ca, & dogmatica adversus hujus
os. In 4. Romæ. 1697. chez

sur le Nouveau Système du R. P.
ratoire, touchant la derniere Paque
. Par le R. P. D. G. B. Benedi-
gregation de S. Maur. In 12. à
vend à Paris chez D. du Puis,
1697.

XXXVI.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 16. Septemb. M. DC. XCVII.

Instruction sur les estats d'Oraison, où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours, avec les actes de leur condamnation. Par Messire Jaques Benigne Bossuet Evêque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, ci-devant Precepteur de Monseigneur le Dauphin. In 8. à Paris chez Jean Anisson, ruë de la Harpe. 1697.

C'Est le premier de cinq traitez que M. l'Evêque de Meaux promet sur cette matiere. Les erreurs qu'il entreprend de combatre ne sont pas des erreurs imaginaires. Elles sont veritablement contenuës dans un grand nombre de livres qui se trouvent entre les mains de tout le monde, & qui se lisent d'autant plus qu'ils sont ordinairement fort petis.

Dans un tems où chacun se mêle de dogmatiser sur l'oraison & où il n'y a presque point de Directeur qui n'entreprenne d'en donner des regles par son propre esprit, celui qui

des lanternes

Livres nouvellement imprimés

Acta seu Decreta Ecclesiæ Tarentasiensis.

se vend à Paris chez Antoine Dezallier

int Jaques. 1697.

Cardinalis de Aquivre de virtutibus

sputationes ethicæ. In fol. Romæ. 1697

même.

storia universale provata con monume

gnata con simboli de gli antichi, del

Bianchini. 4. in Roma. 1697. che

me. De Canonibus Apostolorum differ

, chronologica, & dogmatica ad

temporis criticos. In 4. Romæ.

le même.

Réflexions sur le Nouveau Syst

P. Arny de l'Oratoire, touchant la

de J. C. N. S. Par le R. P. D.

tion de la Congregation de S. M

se vend à Paris

1697.

Ff 3

premier on voit le premier principe du Quiétisme ; qui consiste dans un certain acte continu & universel qu'on y etablit, & que M. de Meaux explique, & refute aussi brievement qu'il lui est possible.

Le plus dangereux efet de ce faux principe, est d'en introduire la supression des actes explicits ; & premierement de ceux de la foi tant envers les persones divines, en y comprenant Jesus Christ qu'envers les principaux atributs de Dieu, que nos nouveaux auteurs ne craignent pas d'ôter aux contemplatifs sous pretexte de les atacher à la seule essence divine : & c'est le sujet du second livre.

De la supression des actes de foi Monsieur de Meaux passe dans le troisiéme livre à celle des desirs, & des demandes, où les faux mistiques montrent quelque chose d'interessé & de bas, qui les rend indignes des ames sublimes : contre les exprés comandemens de l'Evangile.

Come le pretexte de la supression des demandes est une fausse conformité à la volonté de Dieu, Monsieur de Meaux employe le quatriéme livre à montrer combien elle est mal entenduë, & à combien d'erreurs & d'illusions elle ouvre la porte.

Il examine au cinquiéme Livre les actes directs, & reflechis ; distincts & confus, aperçus & non aperçus ; par où il ôte aux nouveaux mistiques une fausse idée de recueillement, & une source inépuisable de fausses maximes.

Avant que de passer outre à la decouv

erreurs, Monſieur de Meaux opoſe dans ixiéme livre la tradition des Saints à celles je viens d'expoſer.

l comence au ſeptiéme livre à decouvrir us que les faux miſtiques ſont de l'oraiſon live, ou de quiétude, & il en explique la tique & les vrais principes, par la doctri- conſtante des miſtiques veritables, & a- uvez.

a doctrine de ſaint François de Sales, & onduite de la Mere de Chantal ſa fille ſpi- elle ſervant d'un vain refuge aux faux mi- ues, le huitiéme & le neuviéme livres ſont ployez à expliquer les maximes de ce ſaint que, & à les ſoutenir par les ſentimens ainte Tereſe, & par ceux de ſainte Cateri- le Genes; & de quelques autres excellens ituels. Dans le dernier livre Monſieur de aux rend raiſon des articles expoſez dans ordonnance, & dans celle de Monſieur êque de Chalons à preſent Archevêque aris, & de toutes les qualifications qui y apoſées aux propoſitions des Quietiſtes.

la fin de cet ouvrage Monſieur de Meaux e le plan de celui qui le doit ſuivre. Il y era plus avant dans la matiere du pur & fait amour de Dieu, & y etablira deux icipes. L'un que la charité qui eſt l'amour n eſt deſintereſſée, ſuivant cete parole de t Paul: *La charité ne cherche point ſes propres étr. L'autre qu'elle* ne laiſſe pas d'embraſſ *beatitude, l'home* etant porté nature- *nt à ſon bonheur* par un deſir invincible.

entrepris de le traverſer,
une aſſemblée des quatre
l'Univerſité de Caen, qu
pourvoir en juſtice pour ob
cteurs en Teologie qui ſe
nauté ne pouront parveni
qu'il n'y en aura qu'un de c
té qui puiſſe jouir des hone
nus du Doctorat.

Trois Docteurs de la Fa
ſavoir les Sieurs Belleville,
louïn ſe ſont joints aux qua
tez contre le S. le Fevre.
ſont apuyez dans cete afair
Jeſuites, entre leſquels ils

Le 4. Fevrier 1696. le
des Privileges de l'Univerſ
ſemblée de la Faculté de Te
nuë le 17. Fevrier ſuivant
Teologie déclara ne point
Fevre la qualité de Docteu
droits qui y ſont atachez.
portée au Parlement de No
ties du S. le Fevre prete
contre lui. 1. Que les D
naires ſont incapables de d
les Docteurs de route ſort
doivent être exclus des di
ſité. 3. Qu'un Docteur
munauté ſeulement doit
aſſemblées.

Cete prétenſion eſt co
l'Evêque de Bayeux

, que d'entrer profondement dans
ui eſt le fondement de la pieté, qu'on
ien de ſoi-même ; & qu'on reçoit
eu à chaque acte & à chaque mo-
t cela a déja eté touché dans ce pre-
; mais l'auteur promet de l'expli-
e ſecond avec plus d'étenduë &
, & de mettre cete matiere dans
nce *qu'elle peut recevoir.*

a faculté de Theologie de l'Univerſi-
In 4.

de Teologie de l'Univerſité de
naintenant compoſée de qua-
s dont douze ſont Seculiers, un
, & l'autre Cordelier. Entre
iers il y en a trois d'une Con-
ée autrefois par le P. Eudes

deux Chaires, une fondée
80 livres de gages. L'autre
a que 60 livres de gages. Les
t pas des degrez qu'ils con-
livres de revenu. La Chai-
vaqué les Docteurs elurent
our la remplir. Monſieur
Chancelier de la Faculté
r l'Evêque d'Auvranches
aprés quoi le S. le Fevre
& en prit poſſeſſion.
ec laquelle il enſeigne a
à quelques gens qui ont

entrepris de le traverſer, & qui ont ſuſcité une aſſemblée des quatre autres facultez de l'Univerſité de Caen, qui ont reſolu de ſe pourvoir en juſtice pour obtenir que les Docteurs en Teologie qui ſeront de Communauté ne pouront parvenir au Decanat; & qu'il n'y en aura qu'un de chaque Comunauté qui puiſſe jouir des honeurs, & des revenus du Doctorat.

Trois Docteurs de la Faculté de Teologie; ſavoir les Sieurs Belleville, Coquerel, & Milouïn ſe ſont joints aux quatre autres Facultez contre le S. le Fevre. Les deux derniers ſont apuyez dans cete afaire par la Societé des Jeſuites, entre leſquels ils ont des parens.

Le 4. Fevrier 1696. le Juge conſervateur des Privileges de l'Univerſité ordona une aſſemblée de la Faculté de Teologie. Elle fut tenuë le 17. Fevrier ſuivant; & la Faculté de Teologie déclara ne point conteſter au S. le Fevre la qualité de Docteur Seculier, ni les droits qui y ſont atachez. L'afaire ayant été portée au Parlement de Normandie, les parties du S. le Fevre pretendent trois choſes contre lui. 1. Que les Docteurs des Seminaires ſont incapables de decaniſer. 2. Que les Docteurs de toute ſorte de Comunautez doivent être exclus des dignitez de l'Univerſité. 3. Qu'un Docteur de chaque Communauté ſeulement doit avoir voix dans les aſſemblées.

Cete pretenſion eſt contraire à l'avis de M. l'Evêque de Bayeux Chancelier né, & de

Droit

les Evêques de Coutances & de Lisieux
ervateurs des Privileges Apostoliques de
iversité de Caen, rendu avec pleine co-
ance, & sur les piéces du Procés.
et avis est conformé au jugement que le
ement de Normandie a rendu plusieurs
ur ce sujet. Par un reglement de l'anée
. il ordona que tous les Docteurs parti-
oient à la collation des degrez, & à tous
ofits, & tous les honeurs de la Faculté.
. le Fevre se fonde sur l'autorité de ces
ts, & soutient que les Docteurs des Co-
autez Seculieres & particulierement des
naires soumis aux Evêques doivent jouïr
ous les droits dont jouissent les autres
eurs Seculiers. Si les Docteurs des Co-
autez etoient privez de leurs droits, la
lté de Teologie seroit bien-tôt reduite à
etit nombre de sujets, à n'avoir plus de
esseurs, & à ne plus faire de fon-
n.
uand la Faculté de Teologie a elu le S. le
e pour remplir la Chaire dont il s'agit, el-
a point mis cete Chaire dans la disposi-
de la Comunauté du S. le Fevre. Il n'y
n que la Faculté de Teologie ne fit pour
êcher que cete Communauté ne se ren-
maîtresse de cete Chaire, de même que
ociété des Jesuites est maîtresse des qua-
Chaires en Teologie de l'Université de
rges. C'est le General qui choisit les qua-
Professeurs, & qui leur done des provi-
s *quoi qu'ils n'ayent* etudié dans aucune

rée dans la Biblioteque des P

C'eſt un melange de la L
& de celle de Rome compo
des Grecs. Il y eſt fait n
ſieurs autres Saints qui n'ont
lui. Les Empereurs & les P
nomez ; bien qu'alors les pre
yens, & que les ſecons ne f
re conus ſous ce titre là. No
te l'ordre qui eſt gardé dans c

Les Cretiens d'Etiopie atri
gie à ſaint Mathieu. Mais
viſiblement ſupoſée par que
pour la metre en credit lui
d'un Apôtre. Celle que l'o
Marc ne peut non plus être
parlé de beaucoup de choſe
etablies que dans la ſuite des
tes les liturgies Greques la

rés que Monſieur Grancolas a expoſé
e des prieres & des ceremonies qui
poſent la liturgie de ſaint Jaques, il paſſe
turgies conſacrées par l'uſage des plus
nes Egliſes. Celles de Jeruſalem eſt la
iere de toutes, & ſe trouve decrite dans
a martir, dans ſaint Cirille, dans l'au-
ies Conſtitutions Apoſtoliques, dans ce-
livre de la Jerarchie, dans Jean ſucceſ-
le ſaint Cirille, dans Heſique Prêtre de
me Egliſe.

rés la liturgie de Jeruſalem vient celle
xandrie decrite par Clement qui enſei-
ong-tems dans cete Ville, par Orige-
par Denis Evêque de cete celebre Egliſe.
ient d'Alexandrie nous aprend que le
e n'y conſacroit qu'un pain qui étoit en-
rompu, & diſtribué aux fideles.

s liturgies de l'Egliſe d'Alexandrie fu-
ubliées en 1603. par Victorius Scialath
nite Moine du Mont Liban & impri-
à Rome. La premiere porte le nom de
Baſile; la ſeconde celui de ſaint Gregoi-
la troiſiéme celui de ſaint Cirille.

Egliſe d'Antioche fondée par ſaint Pier-
cruë par ſaint Paul avoit auſſi ſa liturgie,
ſaint Ignace diſciple de ſaint Jean, ſaint
m Diacre d'Edeſſe, & ſaint Criſoſtome
nention.

lle de Conſtantinople ſe peut conoître
uantité d'endroits repandus dans les ou-
s de ſaint Criſoſtome; & dans ceux
t Gregoire où il eſt parlé du miniſtere

des

Ce fut Pepin qui à la priere d'E
fugié en France voulut que l'on c
le Royaume le même ordre d
Rome.

Gregoire premier envoya A
cher en Angleterre où il voulut
liturgie Romaine ; mais il trouv
plus disposez à recevoir celle de
quoi il consulta le Pape, qui lu
qu'il lui mandât ce qu'il jugero
soit dans la Messe qui se disoit en
dans celle qui se disoit à Rome.

Les Germains convertis à la f
face Evêque de Mayence ; n'e
d'autre liturgie que la Romaine.

L'Eglise de Milan a eu de tout
fices particuliers dont notre aut
l'ordre. L'Office Ambrosien n
maintenant que dans l'Eglise d
broise. Il fut abrogé par Cha

troisiéme depuis saint Gregoire jusqu'à
sent.

Le premier tems est le plus obscur; & les
des anciens Papes sont incertaines. Ce
s'en dit est tiré pour la plus grande partie
Pontifical de Damase, piéce supposée avec
décretales du faux Isidore.

Le Pape Gelase s'apliqua dans le second
s à perfectioner la liturgie Romaine.
omasius Clerc Regulier de Rome l'a pu-
e come le veritable ouvrage de ce Pape.
sieurs choses y ont eté ajoutées qui ne
vienent point au tems auquel Gelase vi-
t. Gregoire premier abregea la Messe de
lase dont la longueur etoit devenüe insu-
table au peuple; & composa un Sacra-
ntaire. Nous ne l'avons pas dans sa pu-
é. Trois Auteurs, savoir l'Abé Grimbol-
, Rotrade Prêtre de Tours, & Alcuin ont
hé de distinguer ce qui etoit de saint Gre-
ire, & ce qui avoit ete ajoûté depuis.

Le P. Menard Benedictin en a fait impri-
r un revu sur plusieurs manuscrits. Suivant
Sacramentaire l'Evêque devoit dire le *Glo-
in excelsis* à la Messe, tous les Dimanches,
tous les jours de Fêtes, & les Prêtres ne le
voient dire que le seul jour de Pâque.

Le Rituel ou l'ordre Romain est posterieur
Sacramentaire de saint Gregoire. C'est
lon cet ordre qu'il est prescrit par les Capi-
laires de celebrer la Messe en France. Char-
s le Chauve lui rend ce temoignage qu'a-
és avoir vu celebrer les sacrez misteres se-

lon

vrage eſt rempli d'un grand
galantes.

XXXVII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 18. Novemb. M. DC. XCVII.

---

lonnance de Monſeigneur l'Archevêque de Reims, premier Pair de France, &c. en forme d'Inſtruction pour la Faculté de Theologie de l'Univerſité de Reims, à l'occaſion de deux Theſes de Teologie ſoutenuës dans le College des Jeſuites de la meſme Ville, les 5 & 17. de Decembre 1696. In 8. à Paris chez Jean Aniſſon, ruë de la Harpe. 1697.

LE Cardinal Charles de Loraine obtint de Paul III. en 1547. avec la permiſſion de Henri II. l'établiſſement d'une Univerſité à Reims, come un moyen certain de faire fleurir toutes les ſiences divines, humaines dans ſon Dioceze. Monſieur l'Archevêque de Reims à qui il apartient de conſerver le depôt de la foi, & d'y maintenir dans ſa pureté la ſource de la ſaine doctrine, d'où elle ſe répand dans ſes Seminaires, *dans tout ſon Clergé*, n'a pû diſſimuler ſon *ſentiment ſur deux* Teſes ſoutenuës dans le *College des Jeſuites* de la même Ville, le 5.

les Vendanges de Surene, la Foire de
le bois de Boulogne, les Bains de
saint Bernard; la promenade des T
le demêle du Poëte Latinus & de Te
avec des incidens agreables. Le sti
pur, & les pensées ingenieuses; & n
vrage est rempli d'un grand nombre
galantes.

ere de la Grace. Le même Cardinal dé-
qu'il n'a pû lire ſans indignation le Li-
le Molina dans lequel il ſemble n'avoir eu
but que de combatre ſaint Auguſtin. Il
te que la preſomption de ce Teologien
ſqu'a reprocher au même Saint qu'il s'eſt
ris, & juſqu'à inſinuer qu'il avoit eté plus
trant, & plus exact que ce grand Do-
.

e Cardinal Baronius aſſure qu'il a remar-
dans le livre de Molina plus de cinquante
oits qui ont au moins beaucoup de ra-
avec les erreurs des Pelagiens, & des Se-
lagiens. Le jugement le plus doux qu'il
e l'ouvrage de Molina, eſt que l'Egliſe
avoit que faire.

olina fournit lui-même un préjugé deci-
ontre ſa doctrine par l'aveu qu'il fait
le etoit nouvele. On voit par ſes paroles
quelle temerité il oſe s'elever au deſſus
aints Peres de l'Egliſe, & en particulier
ſſus de ſaint Auguſtin, que l'Egliſe Ro-
ie a toujours regardé come ſuſcité de
pour expliquer une queſtion ſi haute, &
portante.

oin de pouvoir conſiderer la doctrine de
ina come digne de l'aprobation de l'Egli-
le doit regarder lui-même come un ho-
qui s'eſt plu dans ſes inventions, ainſi que
tres Novateurs, & ſa doctrine come une
rine qui en naiſſant, a reçu de ſon auteur
ſi mauvais caractere qu'eſt celui de la
auté, & de la préſomption. Tiſaine

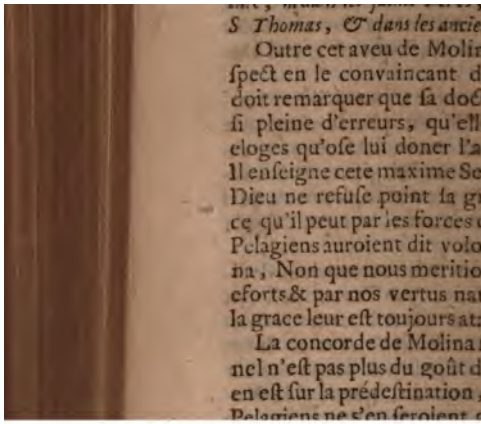

S Thomas, & dans les anciens

Outre cet aveu de Molina
ſpect en le convaincant de
doit remarquer que ſa doctr
ſi pleine d'erreurs, qu'elle
eloges qu'oſe lui doner l'aut
Il enſeigne cete maxime Sen
Dieu ne refuſe point ſa gra
ce qu'il peut par les forces de
Pelagiens auroient dit volon
na, Non que nous meritions
efforts & par nos vertus natu
la grace leur eſt toujours atac

La concorde de Molina ſu
nel n'eſt pas plus du goût de
en eſt ſur la prédeſtination,
Pelagiens ne s'en ſeroient gu

roient eté trés-contens. Mais ni saint Au-
ustin, ni l'Eglise n'ont jamais voulu de com-
osition sur ces dogmes capitaux : il n'y a que
olina qui à la fin du siecle passé inventa une
oncorde, qui auroit autant déplu aux Ca-
oliques, qu'elle auroit plu aux Pelagiens. Il
it que les enfans reprouvez seront come
ils avoient eté créez dans l'état de pure na-
ure, & qu'aprés le jugement lors que leurs
ors auront eté réunis à leurs ames, ils seront
elivrez de toutes les miseres, & meneront
endant toute l'eternité, une vie exemte de
out defaut d'esprit & de cors, plus heureuse
ue ne l'a jamais eté cele d'aucun mortel. Pe-
age auroit-il refusé de s'acomoder avec Mo-
ina à des conditions si avantageuses? L'E-
glise Catolique ne cherche point ces mena-
emens; & le Concile d'Afrique tenu en 418.
prononce que celui qui n'aura pas merité d'a-
voir part à l'heritage de Jesus-Christ tombe-
a sous la puissance du Demon. Que si quel-
qu'un veut encore défendre l'opinion de Mo-
lina sur ce sujet, Monsieur l'Archevêque de
Reims le renvoye à la savante dissertation du
P. Noris, que la justice du Pape a elevé
au Cardinat, malgré l'envie, & la calom-
nie qui avoient fait tant d'efforts pour l'en
eloigner.

L'Auteur de la Tese raporte dans la 3. co-
lone les diferentes heresies qui ont combatu
la doctrine ortodoxe, savoir celes des Pela-
giens, des Semipelagiens, des Predestinatiens
des Luteriens, des Calvinistes, & de Jans

Teologien de la même Compagnie n'a pas cru que Molina eût droit de parler si avantageusement de sa nouvele découverte. *Nous la rejetons*, dit-il, *come fausse, come nouvele, come n'ayant aucun fondement solide ni dans l'Ecriture, ni dans les saints Peres, non plus que dans S. Thomas, & dans les anciens Scolastiques.*

Outre cet aveu de Molina qui le rend suspect en le convaincant de nouveauté, on doit remarquer que sa doctrine est d'ailleurs si pleine d'erreurs, qu'elle est indigne des eloges qu'ose lui doner l'auteur de la Teſe. Il enſeigne cete maxime Semipelagiene, Que Dieu ne refuſe point la grace à celui qui fait ce qu'il peut par les forces de la nature. Les Pelagiens auroient dit volontiers avec Molina, Non que nous meritions la grace par nos efforts & par nos vertus natureles; mais que la grace leur eſt toujours atachée.

La concorde de Molina ſur le peché original n'eſt pas plus du goût de l'Egliſe, qu'elle en eſt ſur la prédeſtination, & la grace; & les Pelagiens ne s'en feroient gueres moins accommodez ſur l'un de ces points que ſur l'autre. Les Pelagiens regardoient come une opinion inhumaine ce que ſaint Auguſtin ſoutenoit avec l'Egliſe Que les enfans naiſſoient pecheurs, & qu'ils ſeroient eternelement malheureux s'ils ne renaiſſoient par le bateſme. Si l'Egliſe eût laiſſé croire aux Pelagiens que les enfans quoi que morts ſans bateſme ne ſeroient point malheureux, & qu'ils ſeroient même heureux d'une felicité na-

ent eté trés-contens. Mais ni ſaint Au-
n, ni l'Egliſe n'ont jamais voulu de com-
ion ſur ces dogmes capitaux : il n'y a que
na qui à la fin du ſiecle paſſé inventa une
corde, qui auroit autant déplu aux Ca-
ies, qu'elle auroit plu aux Pelagiens. Il
ue les enfans reprouvez ſeront come
voient eté créez dans l'état de pure na-
& qu'aprés le jugement lors que leurs
uront eté réunis à leurs ames, ils ſeront
rez de toutes les miſeres, & meneront
ant toute l'éternité, une vie exemte de
defaut d'eſprit & de cors, plus heureuſe
e l'a jamais eté cele d'aucun mortel. Pe-
uroit-il refuſé de s'acomoder avec Mo-
des conditions ſi avantageuſes? L'E-
Catolique ne cherche point ces mena-
ns; & le Concile d'Afrique tenu en 418.
once que celui qui n'aura pas merité d'a-
part à l'heritage de Jeſus-Chriſt tombe-
is la puiſſance du Demon. Que ſi quel-
veut encore défendre l'opinion de Mo-
ur ce ſujet, Monſieur l'Archevêque de
is le renvoye à la ſavante diſſertation du
Noris, que la juſtice du Pape a elevé
ardinat, malgré l'envie, & la calom-
ui avo ent fait tant d'efforts pour l'en
ner.

Auteur de la Teſe raporte dans la 3. co-
les diferentes hereſies qui ont combatu
Trine ortodoxe, ſavoir celes des Pela-
des Semipelagiens, des Predeſtinatiens,
teriens, des Calviniſtes, & de Janſe-

nius; & met la doctrine de Molina come opoſée à toutes ces hereſies, ſans raporter aucun autre ſentiment Catolique, d'où il s'enſuivroit que la doctrine de Molina eſt la ſeule ortodoxe à laquelle les Catoliques ſont obligez de s'atacher.

Les Conſtitutions des Jeſuites obligent leurs Profeſſeurs à enſeigner la doctrine de ſaint Thomas. Ils ont eu peu de reſpect pour leurs Conſtitutions, & pour Clement VIII. qui leur avoit ordoné la même choſe, & ont mieux aimé ſuivre leurs nouveaux Docteurs. Jean Mariana l'un de leurs confreres, s'en plaint dans un traité qui a pour titre: *Des choſes qui ſont dignes d'amendement dans la Compagnie des Ieſuites.* Son zele auroit eté bien autrement emu s'il avoit vû ſoutenir dans un de leurs Coleges, la déteſtable doctrine du peché Filoſofique; & dans un autre, une hereſie impie contre le Commandement d'aimer Dieu.

Le même Mariana nous aprend les fâcheuſes ſuites de la licence que Molina, & d'autres ſe ſont donée d'enſeigner leurs viſions. Il dit que les Jeſuites s'engagerent dans la diſpute *de Auxiliis* contre les Dominicains, à cauſe que leur General avoit doné la permiſſion d'imprimer le livre de Molina; & que l'Aſſiſtant de Rome, & le Provincial d'Eſpagne etoient gens ſans letres.

Monſieur l'Archevêque de Reims n'a plus rien à faire remarquer au ſujet de Molina, que le mépris qui paroît dans ſon ouvrage pour

les anciens Conciles, & pour les Peres; & pour ces raiſons il condane la premiere poſition de la 3. colone de la Teſe du 5. Decembre, come fauſſe, temeraire, ſcandaleuſe, captieuſe, & induiſante en erreur.

La ſeconde Teſe ſoutenuë le 17. Decembre n'eſt ni moins captieuſe, ni moins cenſurable que la premiere: celui qui l'a compoſée témoigne un peu plus de reſpect pour ſaint Auguſtin; mais en même tems il declare que la ſience moyene eſt l'unique moyen d'expliquer la prédeſtination gratuite. Pretend-il que ſaint Auguſtin pour prouver la prédeſtination gratuite s'eſt ſervi de la ſience moyene pour etablir ce dogme Catolique de la predeſtination gratuite? Il l'a puiſée dans l'Ecriture, & dans la tradition reçuë de toute l'Egliſe.

Monſieur l'Archevêque de Reims exhorte les Docteurs de ſon Univerſité à ne conſulter que l'Ecriture & la tradition, pour s'inſtruire des veritez de la Prédeſtination & de la Grace, & des moyens auſſi certains que ſecrets dont Dieu ſe ſert pour tourner les cœurs où il lui plaît. Il eſpere qu'en enſeignant la prédeſtination gratuite, ils le feront d'une maniere ſolide, utile, & edifiante. Il les avertit d'éviter non ſeulement les erreurs qui ſeroient tres-dangereuſes en cete matiere; mais encore les tours durs, & les expreſſions *indiſcretes qui ſcandaliſent* au lieu d'édifier. *Il faut, leur dit-il*, parler de ce ſujet ſi haut & *ſi important*, avec tant de ſageſſe, que l'on

l'on inſpire d'un côté l'humilité & la confiance ſans porter au découragement, ni au relâchement; & que de l'autre on exhorte à la vigilance & au travail, ſans faire naître l'orgueil ou la préſomption. Il témoigne eſperer qu'ils perſevereront dans la ſaine doctrine, & qu'ils eviteront les excés condamnez par les Conſtitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. La paix établie dans l'Egliſe de France par l'autorité de ces Papes, a été confirmée par l'Arrêt du Conſeil du 28. Octobre 1668. rendu en execution du bref de Clement IX.

Monſieur l'Archevêque de Reims s'eſt toujours conformé aux intentions du Roi pour maintenir la paix dans ſon Dioceze, & proteſte que ſans ſe relâcher jamais ſur ce point, il continuera à s'oposer d'un côté à quiconque oſeroit parler, ou écrire contre ces Conſtitutions des Papes; & qu'il reprimera de l'autre ces zelez aveugles & indiſcrets, qui par une liberté qu'ils prenent de juger de l'interieur des homes, ſoupçonent ſans fondement, décrient & perſecutent par des accuſations vagues de Janſeniſme, des gens de bien qui ne leur plaiſent pas. Il profitera en cela des ſages reglements faits par le Pape Innocent XII. dans ſes Brefs adreſſez aux Evêques de Flandre, & à la Faculté de Theologie de Louvain, & ſe ſervira de l'autorité de ces Brefs, pour arrêter le cours de ces accuſations injuſtes & odieuſes, dont on abuſe le plus ſouvent de noircir ceux qui ont le

capacité & une vertu distingu'e Ce Prelat declare donc en se servant des termes de l'ordonance de Monsieur l'Archevêque de Paris du 20. Août de l'anée derniere, qu'il ne soufrira pas que des gens sans autorite come sans charité, s'ingerent de juger de la foi de leurs freres, & donent ateinte à leur reputation sur de legers soupçons.

Il ordone que cete presente Ordonance soit luë dans la premiere assemblée de la Faculte de Teologie de Reims, & inserée dans les Regîtres; & que la doctrine qui y est contenuë soit enseignée & soutenuë dans ses ecoles. Ordone pareillement qu'elle soit envoyée aux Superieurs de chaque Comunauté Reguliere du Dioceze, & a ceux des trois Seminaires; au Recteur, & aux Professeurs en Teologie du Colege des Jesuites de Reims, & aux Recteurs des Coleges de la même Societé situez à Charleville, & à Sedan. Enjoint à tous les Religieux de cete Compagnie qui sont dans son Dioceze, ou qui y viendront à l'avenir, de s'y conformer de la maniere qu'il a expliquée, & sans vouloir les contraindre sur les questions agitées dans l'école, ou sur celes que le S. Siege a reservées à son jugement. Il leur défend, come aussi à tous autres Prêtres Seculiers & Reguliers, de rien ecrire, prêcher, ou enseigner de contraire aux deux points qu'il a dit être les fondemens sur lesquels se trouve apuyée la *doctrine de saint Augustin* contre les Pelagiens. *Ordone* en outre que les Teses du 5. &

du 17. Decembre 1696. demeureront ſupprimées.

Au reſte il proteſte qu'il eſt prêt de donner en toute rencontre aux Jeſuites des marques de l'eſtime, & de l'afection qu'il a pour leur Compagnie, & qu'il eſpere qu'ils ſe ſoumetront aux lumieres, & à l'autorité du ſaint Eſprit qui l'a etabli Evêque pour gouverner l'Egliſe de Dieu.

Reflexions pour ſervir de replique à une réponſe inſerée dans le 32. & dans le 33. Journal de l'année préſente.

COme je me ſuis borné à défendre la religion de Monſieur Deſcartes plûtôt que ſa Filoſofie, je ne m'aréterai pas à répondre à toutes les particularitez qui ſont au comencement & à la fin de la réponſe que Monſieur Leibniz a miſe dans le 32. & dans le 33. Journal. Je ferai ſeulement remarquer qu'il eſt ſi acoutumé à rabaiſſer Monſieur Deſcartes, qu'il le blâme même en le louant. Il admire la beauté de ſon genie; mais il deteſte la maniere indigne dont il a traité d'excelens homes lors qu'ils lui faiſoient ombrage. Il avouë que Monſieur Deſcartes a eu des penſées ſolides; mais il l'acuſe d'avoir uſé d'artifice pour profiter de celes des autres ſans leur en vouloir paroître redevable. Il reconoît que la Geometrie de Monſieur Deſcartes eſt eſtimable; mais il prétend que ſon Analiſe

ſurpaſſe autant, que cele de Monſieur Deſcartes a ſurpaſſé les metodes précedentes; ce que tout le monde ne lui acordera pas; il ſe trouvera peut-être des Diſciples de Monſieur Deſcartes qui feront voir que les principes de ſa Geometrie ſont evidens, & que ceux de l'Analiſe de Monſieur Leibniz ſont fort obſcurs. Mais come il ne s'agit pas de cela entre nous je reviens à notre queſtion.

J'avois dit dans les reflexions ſur la letre de Monſieur Leibniz inſerées dans le 23. Journal que Monſieur Deſcartes avoit eu raiſon de banir les cauſes finales de la Fiſique; mais qu'il auroit eu tort de les banir de la Morale, parce que tout le bien & tout le mal de nos actions dépend de leur fin. Monſieur Leibniz répond qu'il ne s'agit pas de nos actions libres (dont il eſt vrai que l'on traite dans la Morale) mais des actions de Dieu. Qu'il nous diſe donc pourquoi les actions libres de Dieu n'apartienent pas à la Morale auſſi-bien que celes des homes? Dira-t-il qu'elles apartienent à la Fiſique parce qu'elles font eclater la ſageſſe & la bonté de Dieu. Mais c'eſt pour cela même qu'elles apartienent à la Morale; car come dit Monſieur Deſcartes dans le 3. art. de la 3. part. des principes, *il n'y a rien de créé dont nous ne puiſſions tirer quelque uſage, quand ce ne ſeroit que celui d'exercer notre eſprit en le conſiderant, & d'être excitez à louer Dieu par ſon moyen.*

Ce qui trompe Monſieur Leibniz eſt qu'il ne conſidere pas aſſez que tous les êtres creés

peuvent être regardez par raport à leur cauſe finale ; & par raport à leur cauſe eficiente. On les regarde par raport à la cauſe finale pour ſavoir pourquoi ils ſont faits ; & on les regarde par raport à la cauſe eficiente pour découvrir coment ils ſont produits. Le premier raport apartient à la Morale ; le ſecond à la Fiſique ; & les deux enſemble embraſſent tout ce que l'on peut conſiderer dans chaque être creé.

Mais, dit Monſieur Leibniz, on ne ſauroit aſſez-bien raiſoner ſur la ſtructure de l'Univers, ſans y faire entrer les vuës de la ſageſſe de Dieu. J'en demeure d'acord ; car ces vuës ſervent à expliquer tout ce qu'il y a dans cete ſtructure qui regarde la Morale. Mais elles ne ſervent de rien à découvrir ce qui concerne la Fiſique. En efet quand je ſai que Dieu a produit l'Univers pour mon bien & pour ſa gloire, je ne ſais pas mieux pour cela coment il l'a produit : C'eſt pourquoi ſi dans le Dialogue de la mort de Socrate l'on blâme le Filoſofe Anaximandre de n'avoir fait aucune mention de la ſageſſe divine dans ſon ouvrage, ce n'eſt pas parce que dans ſa Fiſique il s'eſt contenté des figures & des mouvemens ; mais parce qu'il a bani les cauſes finales de toute ſa Filoſofie : ce qui eſt une extréme impieté.

Monſieur Leibniz ajoûte dans le 33. Journal, qu'en reconoiſſant la fin on peut mieux juger des moyens, & cela eſt vrai ; car on ne peut juger des moyens que par raport à la

n : mais pour conoitre qu'un efet ſe ra-
à une certaine fin, on ne ſait pas mieux
nt cet efet eſt produit. Par exemple
conoître que le cors de l'animal a pour
entretenir un certain mouvement, on
t pas mieux coment il fait batre le cœur
culer le ſang.

onſieur Leibniz dit qu'il a montré ail-
que tandis que l'on peut encore diſputer
cauſe eficiente de la lumiere, la cauſe
ſufit pour découvrir les loix qu'elle ſuit:
on peut répondre que le but de la Fiſi-
'eſt pas de découvrir les loix que la lu-
ſuit, mais ſe ſavoir coment & par quel-
on elle les ſuit. Nous ſupoſons ces loix
des choſes conuës par l'expe ience, &
ne nous en cherchons la cauſe par le rai-
nent : c'eſt pour cela que l'on a diviſé la
ie en deux parties, dont l'une s'apele
rique, & l'autre Speculative. La partie
rique conſiſte dans des faits conus par
erience (leſquels ne diferent pas de ce
M. Leibniz apele des fins:) & la partie
lative n'eſt autre choſe que le raiſone-
que nous faiſons pour découvrir la cauſe
ets que l'experience nous a fait conoitre.
avois demandé à Monſieur Leibniz qu'il
l'endroit où Monſieur Deſcartes dit *Que*
tiere prend ſucceſſivment toutes les formes poſ-
Il marque le 47. art. du 3. livre des prin-
; & l'on trouve en efet dans cet article
émes paroles que Monſieur Leibniz a
yées dans ſa lettre à Monſieur l'Abé Ni-
cai-

caiſe ; mais on n'y trouve pas le
Selon Monſieur Leibniz ces paro
que la matiere prend efectiveme
formes poſſibles, bien que ſucc
& ſelon Monſieur Deſcartes ell
que la matiere prend ſucceſſive
les formes poſſibles ſans qu'elle
ariver à la derniere; (car ſelon lui
de progrés à l'infini.) Or de ce q
re prend ſucceſſivement toute
poſſibles ſans jamais ariver à la de
s'enſuit pas ce que Monſieur
conclure à Monſieur Deſcartes
ſuit pas par exemple que le même
nivers doive revenir préciſemen
que periode ; il ne s'enſuit pas q
poſſibilitez infinies doivent arive
tervale periodique fini ; il ne s'e
l'éternité ne produiſe rien de nou
s'enſuit pas enfin que tout ce que
figurer, quelque indigne qu'il ſo
river. Mais ſi tout cela ne s'enſui
ſuit encore moins *Que tout ſoit n*
qu'il n'y ait ni choix ni providence,
ſieur Leibniz acuſe Monſieur D
l'avoir voulu dire.

On ne peut conclure de cete pr
Monſieur Deſcartes que ce qu'il
lui-même dans l'endroit cité pa
Leibniz, où il parle ainſi : *Au r*
fort peu de quelle *façon je ſupoſe que*
été diſpoſée au comencement, puiſqu
doit par aprés être changée ſuivant

ure, & qu'à peine en ſauroit-on imaginer aucune le laquelle on ne puiſſe prouver que par ces Loix, elle doit continuelement ſe changer juſqu'à ce qu'enfin elle compoſe un Monde entierement ſemblable à celui-ci. Il eſt evident par ces paroles que Monſieur Deſcartes n'a prétendu autre choſe que faire voir, Qu'il avoit droit de ſupoſer dans la matiere toutes les formes qui lui ſembloient neceſſaires pour expliquer les fenomenes, pretendant que come la matiere eſt toujours ſous quelque forme, & qu'elle en change ſucceſſivement, il eſt plus raiſonable de lui atribuer cele par laquelle elle peut produire l'efet que l'on examine, que de lui en doner une autre par laquelle elle ne le produiſoit pas.

Monſieur Leibniz dit enfin que je ſuis convenu de la conſequence, *Que tout eſt neceſſité, qu'il n'y a point de choix ni de providence*; & que je me ſuis ſeulement inſcrit en faux contre la propoſition même. Mais il remarquera s'il lui plaît, que je n'ai nié la propoſition qu'entant qu'elle contenoit la conſequence. Or je viens de faire voir qu'elle la contenoit au ſens de Monſieur Leibniz. J'ai eu donc droit de la nier en ce ſens-là, mais non pas au ſens de Monſieur Deſcartes qui eſt tout diferent, & qui n'a rien de contraire ni à la Religion ni à la Pieté.

Acta seu decreta Tarentasiensis Ecclesiæ ab
simis, & Reverendissimis Archiepisco
Patribus Anastasio Germonio, Benedicti
Philo Dechevron, & Francisco Amedæ
let De Chales comitibus Tarentasiæ ab a
mini 1619. ad labentem annum 169
mulgata. In 4. Lugduni. Et se trouve
chez Antoine Dezallier, rue saint J
1697.

Bien que ces Statuts soient atribuez
Archevêques de Tarantaise; la plû
partienent proprement au premier de
C'étoit un home d'une naissance illust
avoit de l'érudition, & qui fut hon
grans emplois. Il avoit eté Archidiacre
rin, & Referendaire de l'une & de l'au
nature. Il composa des notes sur le Di
vil & sur le Droit Canonique, avec u
sertation sur l'établissement de l'Uni
de Turin. Il fut Ambassadeur à Ron
Madrit, où il mourut en 1627.

Ses Statuts divisez en cinq Livres,
nent les principales matieres de la po
clesiastique. Le premier livre regarde
& les Sacremens. Le second explique
ferences des Jurisdictions, l'ordre de
cedures qui y doivent être gardees,
mandes, les defenses, la conestoi
cause, les preuves par ecrit & par t
les prescriptions, & les apelations.

le troiſiéme il eſt traité de la vie & des
des Eccleſiaſtiques, de leur tonſure,
habit, de leur demeure, de la reſi-
dans le lieu de leurs Benefices, des de-
auſquels leur profeſſion les oblige, de
revenus & de leurs fonctions. La cele-
ion du Mariage, les empéchemens qui
ndent ou nul, ou illicite, & les divorces
t le ſujet du quatriéme.

Le dernier qui eſt plus long qu'aucun au-
e, comprend ce qui concerne les acuſa-
ns, les denonciations, & les peines or-
nnées contre diverſes ſortes de crimes. Il
eſt particulierement parlé de la Simo-
e, des cauſes des Juifs, de celes des He-
tiques, & des Schiſmatiques, de l'uſu-
, du vol, du rapt, & de pluſieurs autres
imes. Enfin ce recueil de Statuts renferme
principales Inſtructions qu'un Prelat doit
ner à ceux qu'il a ſous ſa conduite, & peut
re regardée come un abregé du Droit Ca-
nique.

urg, Chateau & jardins de Fontainebleau, mis au jour par Nicolas de Fer, Geograſe de Monſeigneur le Dauphin. à Paris chez l'Auteur, ſur le Quai de l'Horloge du Palais. 1697.

LE Château de Fontainebleau eſt bâti dans *la Forêt de Biére*, de laquelle il eſt parlé *Helgalde* dans la vie du Roi Robert. Elle *tient* 13212 arpens, ſans y comprendre les

les rochers & les bruyeres. Ce qu'
plus beau dans les bâtimens du Châte
fait sous le Regne de Henri IV. & fi
de Louïs XIII. Monsieur de Fer en
le Plan fort exactement, & l'a acco
d'écheles des toises, & des perches p
prendre les mesures.

Recueil de plusieurs pieces d'Eloquence, Poësie, présentées à l'Académie Fra pour les prix de l'anée M. DC. XCVII. plusieurs discours qui ont été prononcez l'Academie, & plusieurs piéces de Poës y ont été leües en differentes occasions. I à Paris chez Jean-Baptiste Coignard, saint Jaques. 1697.

LA premiere piéce de ce recueil est un d
cours en prose composé par Monsie
Mongin Bachelier en Teologie de la Maiso
de Sorbone qui a remporté le prix de l'Acadé
mie Françoise en la presente anée 1697. L
sujet est qu'il faut faire du bien aux homes t
la seule vuë de Dieu. Les cinq discour
suivans sont ceux qui l'ont disputé.

La premiere piéce en vers est de Made
moiselle Bernard qui a remporté le prix. La
sujet est que le Roi par la paix de Savoye a
rendu la tranquilité à l'Italie, & a doné à tou
te l'Europe l'esperance de la paix generale.
Les deux piéces suivantes sont celles qui on
disputé le prix.

Tcours qui ſuit eſt ſur l'excellence des
s Academiques. Il fut prononcé
nſieur Charpentier Doyen de cete
gnie le jour de la reception de Mon-
bé de Clerembaut. Les trois qui pa-
aprés furent prononcez par trois A-
iens le jour de leur reception, avec
ſe de ceux qui etoient alors Dire-
Je ne dirai rien ici de ces ſept diſ-
arce que j'en ai parlé au tems qu'ils
ubliez la premiere fois.
rtrait de la charité, & la parafraſe du
VI. & du pſeaume LXXII. par
er, & une poëſie en vers libres ſur la
al entenduë, ſe trouvent à la fin de
eil.

JOUR-

XXXVIII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 25. Novemb. M. DC. XCVII.

Reflexions sur le nouveau systeme du R. P. Lamy Prêtre de l'Oratoire. Par le R. P. Dom Guillaume Bessin, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur. In 12. à Rouën. 1697.

L'Auteur de ces reflexions prétend que si les principes du Sistême qu'il ataque n'ont pas une certitude & une evidence entiere, cela sufit: car recevra-t-on, dit-il, un sistême opose à la croyance universele de l'Eglise, s'il n'est apuyé que sur des supositions douteuses? Les preuves d'un home qui combat l'opinion generale de tout le monde, ne sont pas recevables si elles ne sont evidentes. C'est dans cete pensée qu'il s'est quelquefois contenté de faire voir que les preuves du P. L. ne sont pas convaincantes. Il ne se borne pas neanmoins à trouver de l'incertitude dans ce qu'il combat: Il entreprend de démontrer que les premiers principes du nouveau sistême sont faux; & que les prin-

cipales réponses qui le défendent ne sont soutenables.

On a remarqué dans le Journal du 14. Fevrier 1695. que le nouveau sistême de Monsieur Toinard & du P. Lami sur la Pâque, et sa naissance à la lecture des Livres des Rabins. Le P. Lami a toujours demandé qu'on ecoutât ces Docteurs Juifs; & qu'on sçût ce qu'ils disent des anciennes coutumes de leur nation: & pour concilier plus d'autorité à leurs Livres, il a doné de nouveles preuves dans sa réponse à Monsieur de T. que la Misne est un ouvrage du second siecle. Le P. Lessin répond qu'on n'auroit pas un si grand mépris pour les Rabins, s'ils etoient assez anciens, s'ils racontoient ce qui s'est fait de leur tems, si on avoit sujet de croire qu'ils sont bien instruits de ce qu'ils ecrivent, & si on n'avoit pas droit d'ailleurs de les soupçoner de mauvaise foi: mais qu'on ne peut les croire avec sûreté sur des faits eloignez d'eux, & sur des céremonies que leur nation ne pratiquoit plus depuis la destruction du Temple de Jerusalem Il prouve que la Misne n'a pas eté ecrite avant le 5. siecle, qu'elle ne contient rien qui prouve son antiquité; qu'Origene, saint Epifane & saint Jerôme parlent des Deuteroses d'une maniere qui n'est pas favorable au P. Lami; que le silence de ces trois Anciens touchant la *Misne est un prejugé contre son antiquité; qu'il n'y a rien à répondre au passage de saint Augustin, qui dit que de son tems les Deute-*

ro-

roſes n'étoient pas ecrites: & que les Juifs
diſent le contraire ſont modernes; ce qui
fit pour les recuſer.

Le P. Lami a toujours regardé comme
point le plus déciſif, le premier fondement
& le principe le plus eſſentiel à ſon ſiſtême.
Que les Juifs ne regloient pas le commen-
ment du mois par un cicle & par la con-
ction de la Lune; mais qu'ils començoient
le mois à la premiere aparition du Croiſſant.
En ſupoſant que N. S. mourut l'an 33. de l'ére
re vulgaire, il a conclu que le Vendredi jour
de la Paſſion fut le 14. du mois Paſcal; que
le Sauveur fut immolé ſur la croix dans le
tems qu'on immoloit les agneaux dans le
Temple: & que par conſequent il ne fit point
la Pâque Juive. Il avouë que ſi c'étoit à la
conjonction que les Juifs començoient leurs
mois, il eſt certain que l'an 33. de l'ére vul-
gaire, le 14. du mois Paſcal finiſſoit le Jeudi
au ſoir veille de la mort du Seigneur: & que
come c'etoit ce ſoir là que la Loi ordon-
noit de manger l'agneau, il n'y a aucune
raiſon de douter ſi N. S. le mangea. L'Au-
teur des reflexions ajoûte que quandles Juifs
auroient comencé le mois à la premiere pha-
ſe, cela ne prouveroit rien, s'ils regloient
cete phaſe par des cicles; car ces cicles pour-
roient n'avoir pas eté exacts, & ne pas s'accor-
der avec nos Tables Aſtronomiques. Eu-
be de Ceſarée a crû que N. S. mourut le 25.
de l'ére Cretiene le 23. de Mars. Le P. Pe-
eſt entré dans le même ſentiment, &

-là le 15. de la Lune ſelon que
nptoit, tomba le 23. de Mars,
ndredi. Le veritable 15. de la
5. de Mars, qui etoit un Lundi.
oient regle le comencement du
rition du Croiſſant, ils ne ſe ſe-
mpez de trois jours.

donc encore d'autres preuves
poſitives que les Juifs regloient
ent du mois par un cicle & par
on de la Lune. Il refute celes
faire, & il s'atache particuliere-
ſſages de Philon. Le P. Lami
témoignage de cet Ancien ſoit
P. B. y conſent: & il s'en tient
'hilon, que la fête de la Neome-
aprés la conjonction de la Lune.
ie cete fête començoit au ſoir qui
ediatement la conjonction, &
autres paſſages de Philon le prou-
blement. Il croit avoir démon-
ſuputation Aſtronomique des
, que ſi les Juifs euſſent comen-
ſcal à la premiere aparition de la
auroit eté ordinairement pleine
u 14. jour, qui etoit le tems de-
la Pâque. Qu'ainſi cete pro-
Philon : *Qu'on fait la Pâque*
une va être pleine; ſe trouveroit
mptant de la phaſe; & qu'elle ſe
, *en* comptant les jours du mois
ſoir aprés la conjonction de la
Soleil. Ce que dit encore Phi-
lon:

ves que les Juifs comptoient les jours d'un minuit à l'autre minuit. Ce dernier point eſt eſſentiel. Car quand il ſeroit vrai qu'il y avoit huit jours d'Azimes tout entiers; cela ne ſert de rien, ſi le 14. ne commençoit pas dés le ſoir qui préceda l'immolation des agneaux. Le premier jour des Azimes étoit commencé lors que Notre Seigneur envoya ſes Diſciples préparer la Pâque; qu'il les ait envoyez à quelle heure on voudra; ſi le 14. commençoit à minuit, il n'y avoit point ce jour là d'autre ſouper à faire que celui où l'on mangeoit l'Agneau Paſcal. Le P. Lami dans ſa réponſe à Monſieur de T. traduit ainſi le celebre paſſage de ſaint Luc: *Deſiderio deſideravi hoc Paſcha manducare vobiſcum: Ie deſirerois*, ou *j'euſſe déſiré, &c.* L'Auteur des Reflexions combat de toutes ſes forces cete verſion nouvele.

Selon le P. Lami ſaint Jean dit clairement en ſix paſſages formels que les Juifs ne firent la Pâque que le Vendredi. L'Auteur des reflexions ſoutient que cet Evangeliſte explique d'une maniere raiſonable & conforme au langage des Juifs ne done point neceſſairement cete idée, que les Juifs n'avoient pas mangé l'Agneau Paſcal dés le Jeudi. Il eſt certain, dit-il, que les trois Evangeliſtes en donent une qui eſt toute opoſée. Chaque Evangeliſte parle intelligiblement; mais aucun ne dit tout. Il ne paroît point que ſaint Jean ait voulu parler de ce qui ſe fit le ſoir de devant la Paſſion. Les autres Evangeliſtes en avoient

Lami croit avoir démontré mate-
quement, par le raport de la Pâque &
Pentecôte, que Notre Seigneur mou-
ans le tems qu'on immoloit les Agneaux.
Auteur des reflexions soutient que cete
ave est apuyée sur des supositions qui
nt pas toute la certitude necessaire pour
der une démonstration.

e P. Lami a toujours prétendu que dans
oire que les Evangelistes font du dernier
r de J. C. il n'y a rien qui nous oblige à
qu'il ait mangé l'Agneau Pascal. Lors
lui a opose ce qu'on lit dans saint Ma-
dans saint Marc & dans S. Luc, que le 1.
s Azimes etant venu, J. C. envoya ses
es préparer la Pâque, qu'ils la prépa-
& que le soir etant venu, Jesus-Christ
mit à Table avec les douze; Il s'est
en soutenant qu'il y avoit huit jours
Azimes, dont le 14. du même mois
oit le premier; que les Juifs comen-
jours au coucher du Soleil; & que
oit couché, lors que Notre Seigneur
Disciples à Jerusalem pour y pré-
que. L'Auteur refute les r'pon-
mi à ceux qui ont combatu ces
ons; & il done de nouveles preu-

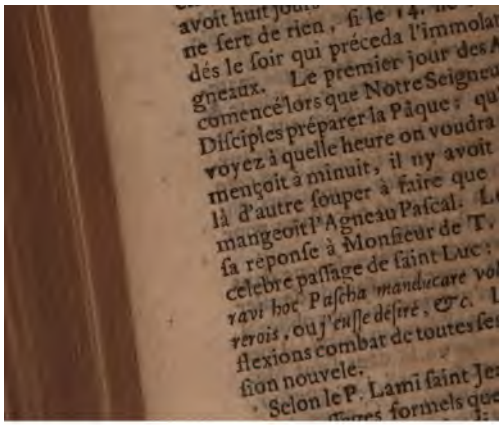
avoit huit jour
ne sert de rien, si le 14.
dés le soir qui préceda l'immola
gneaux. Le premier jour des A
comence lors que Notre Seigneu
Disciples préparer la Pâque; qu
voyez à quelle heure on voudra
mençoit à minuit, il ny avoit
là d'autre souper à faire que
mangeoit l'Agneau Pascal. L
sa reponse à Monsieur de T.
celebre passage de saint Luc:
ravi hoc Pascha manducare vo
verois, ou j'eusse désiré, &c. I
flexions combat de toutes ses
sion nouvele.
Selon le P. Lami saint Je
figures formels que

Il ne repete pas ordinairement
it. Il ne parle point de la Pâque
ui-même avec ſaint Pierre Les
ſaint Jean qui ont partagé les
la queſtion : *Si les Juifs faiſoient*
nt deux jours, ſont examinez
ce chapitre qui eſt le plus eten-
n ne peut pas marquer ici tou-
ns nouveles qu'on y trouve.
s'eſt plaint de la mauvaiſe foi
ont reproché qu'il ſoutient un
ſé à toute l'antiquité Eccleſiaſti-
ne par la voix de tous les Pe-
rs pretendu que pluſieurs Pe-
ſon ſentiment. Il dit har-
ſes derniers écrits, qu'on n'a
fragmens des 4 Anciens qui
ns la Préface de la cronique
tous les Ecrivains Eccleſiaſti-
à Alcuin Precepteur de Char-
entendu les ſix paſſages de
ne lui ; que tous ont crû que
ngeliſte, les Juifs ne firent la
ir du Vendredi où Notre Seig-
à la Croix. Qu'Alcuin eſt le
avancé que les Juifs avoient
les le Jeudi. Qu'Origene, &c.
me ont entendu de l'Eucariſtie
aint Luc : *J'ai déſiré avec ardeur*
âque. Que ſaint Juſtin, ſaint
ien, ſaint Cirille de Jeruſalem,
n diſent que N. S. mourut le
u le premier jour des Azimes.

cles n'a parlé du sens literal des
saint Jean, excepté saint Crise
Augustin & saint Cirille d'Ale
n'en ont expliqué qu'un seul co
mi, encore n'a-ce pas eté cons
ils se sont declarez ailleurs co
qu'il soutient. Il cite des passag
Cesarée, de saint Ambroise,
stome, de Teofile d'Alexand
Augustin, de Teodoret, qui
teurs Eclesiastiques plus ancien
qui disent nétement que Notr
la Pâque avec les autres Juifs le
sa mort, & qu'il ne fut crucifié
mois. Il prouve que si Origene
stome ont doné un sens spiritue
de Jesus-Christ: *J'ai desiré avec*

ils ont cru comme les autres, que N. S.
't 24 heures après l'immolation des
ix.

Lami fait un grand fonds sur ce que
n fistême Jesus-Christ le veritable A-
igure par ceux qu'on egorgeoit dans
n Testament, a eté immolé sur la
e même jour & à la même heure
mmoloit les Agneaux de la Pâque.
ur des Reflexions répond qu'il n'est
essaire qu'il y ait un raport de tems si
entre la Passion de Jesus-Christ &
es qui l'ont representée. Il ne con-
s neanmoins que lors que les tipes &
ses qu'ils representent ont un raport
ans le tems aussi-bien que dans le re-
ne soit une belle analogie. Mais il
venir le P. Lami que l'Agneau Pascal
issi la principale figure de l'Eucari-
il fait voir que ce n'a eté que dans
tion de l'Eucaristie, que Notre Sei-
n a acompli les tipes, en substituant
é à ce qui jusqu'alors n'en avoit eté
gure. Il ne suffit pas, dit-il, d'immoler
u, il faloit le manger. Son immolation
ntoit le crucifiement de Jesus-Christ.
ducation etoit la figure de la co-
n Eucaristique. Les Juifs immoloient
u avant que de le manger. Il n'a pas
t ordre dans la Pâque Cretiene. Il a
ourir ses Disciples de son cors & de
sur la fin du souper Pascal, avant que
mmolé sur la Croix. Voudroit-on qu'il

public, a ramassé dans sa Pharmacopée Universele qu'il vient de metre au jour toutes les descriptions qui sont en usage dans la Medecine, en sorte qu'il a fait come un précis ou un abregé de toutes les autres Pharmacopées. Il ne s'est pas contenté de cete recherche; aprés avoir doné les manieres d'operer les meilleurs & les plus simples, il examine chaque composition en particulier; il montre qu'elles sont la plûpart remplies d'un grand nombre d'ingrediens inutiles, qui ne servent qu'à ofusquer & diminuer l'action des remedes essentiels.

De plus come les auteurs de la plus grande partie de ces compositions ignoroient la chimie, ils ont souvent détruit par des mélanges & des préparations faites mal à propos les meilleures qualitez des remedes. L'Auteur corige ces fautes par des moyens qu'il décrit, & il propose de retrancher le superflu & le nuisible de ces compositions, donant à la fin de chaque composition sa description reformée; de sorte que chacun poura trouver dans cete Pharmacopée dequoi se satisfaire, puis qu'elle contient les ancienes & les nouveles formules des remedes. Il remarque dans ses compositions purgatives la quantité des purgatifs qui entrent dans chaque dose, afin qu'on conoisse plus aisement la force des remedes qu'on met en usage. Il a inseré dans ce livre beaucoup de compositions particulieres qu'il a eprouvées dans la pratique, & dont il a conu de bons efets, come plusieurs especes d'em-

macopée universelle, contenant toutes les mpositions de pharmacie, qui sont en usage s la Medecine, tant en France que par toute Europe; leurs vertus, leurs doses, les ma- res d'operer les plus simples & les meilleures; c plusieurs remarques & raisonnemens sur que operation. Par Nicolas Lemery, Do- ur en Medecine. In 4. à Paris chez Laur. t d'Houry, ruë saint Jaques. 1697.

l a vû paroître ci-devant un grand nom- re de Pharmacopées. Il n'y a guere de considerables dans l'Europe qui n'ait it son Code ou sa Pharmacopée parti- re. Cete multiplicité de dispensaires a de l'embarras aux Medecins & aux Apo- es: Car il arive souvent qu'une compo- n de remedes est decrite dans une Phar- opée, & elle ne l'est point dans les au- il faudroit pour bien faire que chaque ecin & chaque Apoticaire, fût pourvû utes les Pharmacopées qui ont eté com- s dans l'Europe. Ce qui est tres difficile e pas dire impossible.

nsieur Lemeri pour supléer à ce defaut ne pour une plus grande comodité du pu-

verité, par la bouche de pe
foi qui en avoient conoiſſan
moignage il a ecrit ce qui ſu

Le P. Maunoir nâquit le
1606. au Bourg de ſaint Ge
tambaut au Dioceze de Ren
des d'humanitez dans cete
ſuites, & fut reçu dans leu
le P. Coton dans le tems qu'
ge en qualité de Provincial
ciat à Paris. Aprés ſa profeſſ
de Filoſofie à la Fleche, d'e
Quimper pour y faire les b
ſuite il enſeigna la troiſiém
Jeſuites començoient alor
conçut dés ce tems-là le de
dre des Miſſions en baſſe
peuple avoit un extrême
ſtion, & aprit pour ce

prendre des Missions qui n'étoient pas fondées, & dont leur Maison n'étoit pas en etat de faire les frais, il suivit sa vocation, & consulta Monsieur de Noblets fameux Missionaire de cete province, qui lui donna de bons avis, lui conseilla de composer des Cantiques spirituels en vers bas Bretons sur les maximes de l'Evangile, & de les faire chanter par le peuple. Il lui dona aussi un grain beni pour toucher les malades, & pour les soulager dans leurs maux.

Suivant cet avis le P. Maunoir employa une partie des nuits à composer à genous des Cantiques spirituels, qu'il fit depuis chanter au peuple. Quand il eut eté déclaré Superieur des Missions de la basse Bretagne, contre le sentiment de Monsieur Cupif Evêque de Leon, qui etoit persuadé qu'il faloit exclure les Religieux, & sur tout les Jesuites des fonctions apostoliques, il dona ses premiers soins à l'Isle d'Ouëssant, dont les habitans etoient plongez dans une profonde ignorance. Mais ils avoient une grande faim de la parole de Dieu, & ils la reçurent avec autant de fruit que d'avidité.

Delà le P. Maunoir passa à l'Isle de Sizun qui est à fleur d'eau, & à tout moment en danger d'être submergée. On n'y cueille que de l'orge en si petite quantité, qu'à peine suffit-elle pour nourir les habitans trois mois de l'anée. *Ils ne vivent le reste du tems que de racines broyées*, & de poisson. La raison *qu'ils ont de préferer cete demeure à t*

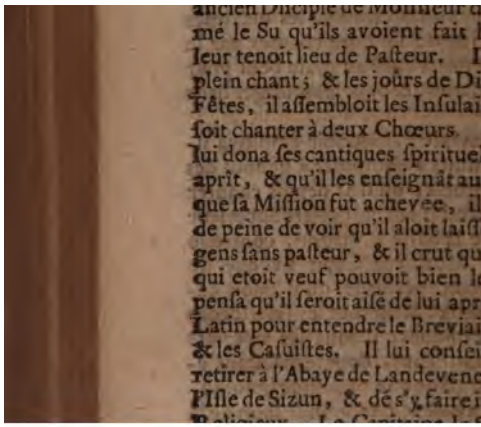

ancien Disciple de Monsieur de
mé le Su qu'ils avoient fait le
leur tenoit lieu de Pasteur. Il
plein chant; & les jours de Dim
Fêtes, il assembloit les Insulaire
soit chanter à deux Chœurs. L
lui dona ses cantiques spirituels
aprît, & qu'il les enseignât aux
que sa Mission fut achevée, il
de peine de voir qu'il aloit laisse
gens sans pasteur, & il crut que
qui etoit veuf pouvoit bien le
pensa qu'il seroit aisé de lui apre
Latin pour entendre le Breviaire
& les Casuistes. Il lui conseill
retirer à l'Abaye de Landevenec
l'Isle de Sizun, & dé s'y faire in

Le P. Maunoir continua de la ſorte ſes miſſions dans diverſes Paroiſſes de baſſe Bretagne. Il en faiſoit environ ſix par an, & employa quarante-deux ans à ce penible exercice. Il viſita auſſi des Diocezes avec les Evêques, conduiſit quantité de perſones dans des retraites, pendant leſquelles il enſeignoit des Confeſſions generales, & enſeignoit des pratiques de piété. Il prêcha ſon dernier Carême à Crozon, demeura malade chez le Curé de Plemin, où il mourut ſaintement le 28. Janvier. 1683.

Le parfait homme de guerre, ou l'Idée d'un Heros accompli. In 12. à Paris chez Jean Guignard, ruë ſaint Jaques. 1697.

LEs ſix Diſcours qui ſont la principale partie de cet ouvrage, tendent à découvrir aux gens de guerre leurs erreurs, & à les porter à ſe rendre maîtres de leurs paſſions, comme ils le ſont de leurs enemis. Le premier leur montre que la vertu eſt l'unique ſource de la grandeur. Le ſecond, que la valeur imprime ſeule le caractere de heros. Le troiſiéme, que la Religion doit ſoutenir la valeur. Le quatriéme, que la reputation d'un home de guerre dépend de ſon equité. Le cinquiéme lui repreſente les avantages que la prudence lui procure: & le dernier lui fait voir coment la valeur courone le merite de ſa profeſſion.

L'Auteur a ajouté à ces six discours l'on
que l'Infanterie, & la Cavalerie doi
garder en un jour de combat, & la mani
dont doivent être élevez les jeunes gen
stinez à la guerre, & les instructions d'un p
re à son fils qui entre dans le service.

*Les jonctions des deux grandes Rivieres de L
& de Seine, par le Nouveau Canal d'Orle
& celuy de Briare; mis au jour par le Sie
Fer.* à Paris sur le Quai de l'Horloge.

EN 1679. le Roi dona à Monsieur le D
d'Orleans la faculté de faire travailler à
canal pour joindre la riviere de Loire à
de Loin. Monsieur ceda son droit au S. L
bert & à ses associez, qui ne s'étant pas t
vez en etat d'achever l'ouvrage firent à M
sieur une retrocession en 1686. Monsie
fait achever le canal où le premier bateau
sa le 5. Mars 1692.

Les ecluses & les ponts de ce canal,
marquez dans le plan que Monsieur de
Geografe de Monseigneur le Daufin en
au public. Il a pareillement marqué les p
& les ecluses du canal de Briare, qui fu
mencé en 1606. & achevé en 1641.

XXXIX.

JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundi 2. Decemb. M. DC. XCVII.

---

cession faite en Sorbone sur la pluralité des Benefices. In 12. à Paris chez Jean-Baptiſte Coignard, ruë ſaint Jaques. 1697.

UN Prelat a un Evêché de dix-ſept mile livres de rente. Avant qu'il y eût été nomé il avoit ſix Benefices qui us enſemble, lui raportoient environ ſix ile ſept cent livres, & deux penſions de dix- pt cent cinquante livres. Il poſſedoit tout la de bone foi, & quand il obtint ſes Bul- s il exprima dans ſa ſuplique ſes Benefices, leur qualité.

Son Confeſſeur a eté auſſi de bone foi, a ru que la diſpenſe qu'il avoit obtenuë etoit monique, & lui a toujours doné l'abſolu- on. Ce Confeſſeur ayant voulu lui-même confeſſer, deux Prêtres auſquels il s'eſt a- reſſé lui ont déclaré qu'ils ne pouvoient lui oner *l'abſolution* à moins qu'il ne la refuſât *l'Evêque. Ce Confeſſeur pour metre ſa con- nce en repos* a conſulté des Docteurs, &

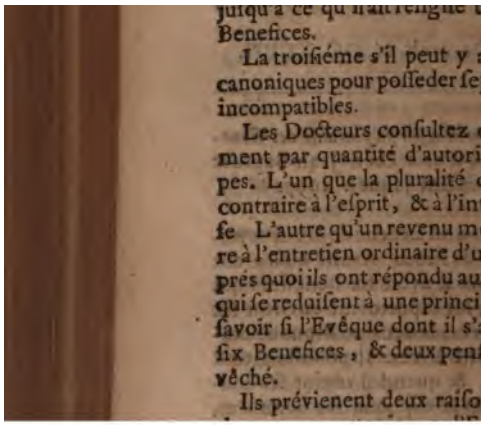

jusqu'à ce qu'il atteigne un
Benefices.

La troisiéme s'il peut y av
canoniques pour posseder sept
incompatibles.

Les Docteurs consultez or
ment par quantité d'autorite
pes. L'un que la pluralité de
contraire à l'esprit, & à l'inte
se L'autre qu'un revenu mec
re à l'entretien ordinaire d'un
prés quoi ils ont répondu aux
qui se reduisent à une princip
savoir si l'Evêque dont il s'ag
six Benefices, & deux pensi
vêché.

Ils prévienent deux raison

u lui doner l'abſolution ; mais qu'apres il aura averti l'Evêque de quiter ſes ſix Benefices, & ſes deux penſions, il ne doit plus ſoudre s'il s'obſtine a les retenir.

re de Monſieur Bernoulli Profeſſeur de Groninque, à Monſieur Varignon. Du 15. Octobre 1697.

Il y a prés de trois mois que je vous fis part de quelques nouveaux problêmes propoſez r mon frere dans les actes de Leipſic au ois de Mai dernier. Il les a, dit-il, imaginez à caſion de celui que j'avois propoſé ſur la is vite deſcente des cors peſants, lequel a eaſſez favorablement reçu tant ici (*Hollan*- qu'aux pays etrangers ; témoins les excetes ſolutions qui en ont eté donées par les is Savans Geometres de ce tems, & qui touſ'acordent merveilleuſement avec la mie-

Vous vous ſouviendrez qu'en vous comuquant ces nouveaux problêmes, je vous dis même-tems que j'en avois trouvé les ſoluns le même jour que le mois de Mai de ces es m'étoit tombe entre les mains, & de is qu'elles etoient infiniment plus generaque les conditions de ces problêmes ne le ndoient. Je ne me ſerois peut-être pas ſi-tôt à cete recherche, ſi je n'y euſſe me obligé par un défi qu'une louable e- tion, qui eſt entre mon frere & moi, lu

fig. 1.

Venons au fait. La premiere question est telle : *D'entre toutes les courbes isopérimetres constituées sur un axe déterminé* BN, *on demande celle come* BFN, *qui ne comprene pas elle-même le plus grand espace ; mais qui fasse qu'un autre compris par la courbe* BZN *soit le plus grand après avoir prolongé l'apliquée* PF *de sorte que* PZ *soit en raison quelconque multipliée ou soumultipliée de l'apliquée* PF *ou de l'arc* BF, *c'est-à-dire que* PZ *soit la tantiéme proportionele que l'on voudra d'une donée* A *& de l'apliquée* PF *ou de l'arc* BF. Le sens de cete question est de *déterminer la courbe* BFN *entre une infinité d'autres de même longueur qu'elle, dont les apliquées* PF *ou les arcs* BF *elevez à une puissance donée & exprimées par d'autres apliquées* PZ, *fassent le plus grand espace* BZN.

J'ai plus d'une solution de ce problême ; mais je ne metrai ici que la plus simple : elle

qu'il ne me chicanât enſuite ſur mon retardement.

Voici donc, Monſieur mes ſolutions. Je m'aſſure que vous les trouverez dignes d'être comuniquées au public, & ce d'autant plus que mon frere fait une eſtime ſinguliere de les problêmes, tant pour leur ſubtilité que pour leur dificulté. Avant que de les propoſer, parlant de figures iſoperimetres, il dit qu'on croit comunement mais ſans demonſtration (*vulgò creditur, & rectè, ſed ſine demonſtratione*) que le cercle eſt la plus grande de toutes les figures d'un même circuit: mais il n'a pas pris garde que Pappus l'a trés bien démontré dans les collections. Matematiques Liv. 5. Prop. 10. Je ne m'aréterai donc pas à le prouver. Je dirai ſeulement en paſſant qu'il y a longtems que je fis part à Monſieur Leibnitz d'une methode que mon frere ne demande à cete occaſion, come s'il etoit le premier qui fût tombé ſur cete ſpeculation, qui eſt de trouver la courbe funiculaire ou de la chainete par la conſideration *de maximis & minimis*, en ne faiſant reflexion que ſur ce que le centre de gravité de la chaîne doit deſcendre le plus bas qu'il eſt poſſible. Il ſufit que Monſieur Leibnitz en ſoit témoin; des raiſons particulieres m'empêchent de publier ma methode.

n'y reſtoit plus rien à découvrir. Ce n'eſt pas encore tout: J'oſe avancer, & au premier loiſir que j'aurai, je le ferai voir par un echantillon qui ne déplaira pas aux Geometres, que nonobſtant toutes les recherches & le rigoureux examen que les plus habiles ont fait de cete courbe depuis tant d'anées, elle a encore bien des proprietez tres-conſiderables qui leur ſont echapées.

Au reſte je remarque en general que toutes les fois que n eſt une fraction dont le numerateur eſt l'unité, & le denominateur un nombre pair quelconque, la courbe BFN ſe poura toujours conſtruire, par la quadrature du cercle; & ſi le denominateur eſt un nombre impair quelconque, alors la courbe BFN ſera tout à fait Algebraïque: par exemple, ſi $n = \frac{1}{3}$ ou ſi PZ eſt en raiſon ſoutriplée de PF, l'on aura $y = 2a - \frac{2}{3}x\sqrt[3]{a} - \frac{1}{3}x$ pour l'equation de la courbe cherchée.

Avant que de paſſer outre, il ne ſera pas hors de propos de doner ici une ſolution infiniment plus generale que ne requiert le problême; en ſupoſant que PZ, au lieu de n'être que come une puiſſance donée de PF, ſoit maintenant compoſée come l'on voudra, de PF & de donées: come ſi l'on décrit une courbe donée quelconque BH ſur l'axe BG, paralelle à PF, & qu'apliquant PZ = GH on veuille que l'eſpace BZN ſoit le plus grand; je dis que pour conſtruire la courbe BFN, il faut pren-

it l'exposant de la puissance, n; une
rbitraire, a; PF ou BG, x; EP ou

que l'on prene GP ou $y = \int \frac{x^{\frac{n}{2n}}\,dx}{\sqrt{a^{\frac{2n}{2n}} - x}}$:

e le point F sera à la courbe requise
lement que faisant PZ en raison de
nce n de l'apliquée PF, l'espace BZN
lus grand de tous ceux qui se pouroi-
i former par d'autres courbes consti-
BN & de même longueur que BFN.
il est manifeste que si $n = 1$, la cour-
sera la demi-circonference d'un cer-

r y où $\int \frac{x^{\frac{n}{2n}}\,dx}{\sqrt{a^{\frac{2n}{2n}} - x}}$ devien-

$\frac{xdx}{\sqrt{aa - xx}} = a - \sqrt{aa - xx}$. Or

tement ce qui doit ariver, la courbe
ant dans ce cas la même que BFN.
aisant $n = 2$, c'est-à-dire, PZ come
rez de PF, la courbe BFN est celle que
nte un linge pressé d'une liqueur, &
ou frere atribué aussi à son Elastique.
si $n = \frac{1}{2}$, c'est-à-dire, si les PZ sont
on soudoublée des PF, alors BFN sera
ete ou cicloide ordinaire: desorte que
ncore une tres-belle propriete de cete
se courbe, contre l'atente de ceux qui
ient qu'aprés la decouverte de la plus
escente que nous y venons de faire, il

n'y

n'y restoit plus rien à découvrir. Ce n'est pa
encore tout: J'ose avancer, & au premier
loisir que j'aurai, je le ferai voir par un echan-
tillon qui ne déplaira pas aux Geometres, que
nonobstant toutes les recherches & le rigou-
reux examen que les plus habiles ont fait d
cete courbe depuis tant d'anées, elle a enco
re bien des proprietez tres-considerables qu
leur sont echapées.

Au reste je remarque en general que tou-
tes les fois que n est une fraction dont le nu-
merateur est l'unité, & le denominateur u
nombre pair quelconque, la courbe BZN
poura toujours construire, par la quadratur
du cercle; & si le denominateur est un nom
bre impair quelconque, alors la courbe
sera tout à fait Algebraïque; par exemple
$n = \frac{1}{3}$ ou si PZ est en raison soutriplée de

$$y = 2a - 2a^{\frac{2}{3}} - x^{\frac{4}{3}} \sqrt{a^{\frac{2}{3}} - x^{\frac{2}{3}}}$$

l'on aura [cut off] l'equation de la courbe cherchée.

Avant que de passer outre, il ne se
hors de propos de doner ici une solutio
niment plus generale que ne requiert
blême; en suposant que PZ, au lieu
tre que come une puissance donée de
maintenant composée come l'on vo
PF & de donées: come si l'on décrit u
be donée quelconque BH sur l'axe B
lelle à PF, & qu'apliquant PZ = GH
le que l'espace BZN soit le plus gra
que pour construire la courbe B

endre GF ou $y = \int \frac{bdx}{\sqrt{aa - bb}}$, j'apele b

ntegrale ou la ſome des $\frac{GH \times dx}{x}$,

où il eſt evident, pour ce qui eſt de l'arc qui fait l'autre partie du problême, que nd même PZ ou GH ſeroit non ſeulement ne une puiſſance donée de l'arc BF; mais Si compoſé l'on voudra de cet arc, de PF e donées, on aura toujours une equation erentiele, ſi ce n'eſt pas du premier, au ins d'un plus haut degré, qui determine- a nature de la courbe BFN.

Je ne puis paſſer ſous ſilence une tres-belle priété que j'ai rencontrée ſur notre courbe a ſideree en general: c'eſt que le rayon FS a developee ou du cercle baiſant eſt tou- rs à la portion FR compriſe entre la cour- & ſa baſe, come b eſt à PZ ou GH Et par aſequent dans le cas ſimple qu'on me pro- e, lors que PZ ou GH $= x^n$, on aura tou- rs FS & FR en raiſon conſtante, ſavoir FR : $\frac{1}{n}$. Il eſt auſſi à remarquer que as la même courbe où $\int x^m dx$ eſt un *maxi-*

n, $\int \frac{dx}{x^m}$ ſera un *minimum*, je prens

our l'élement de la courbe: C'eſt ce qui *q*ue *m* etant $\frac{1}{2}$, la courbe BFN, come nous *n* s *re*marqué ci-deſſus, doit être la même Celle de la plus vite deſcente, puis que

dans

aralele à GC ; du point R ,
la courbe AOR , on mene-
qui touche la courbe AGB au
ſi l'on tire la droite AB qui
& que l'on faſſe ſur AD une
blable à AGB ; je dis que la
celle par laquelle le cors
iendra le plus vite à la

particuliers le problême de-
par exemple ſi les courbes
ſont des cercles ; alors la
n fait fort aiſement par la
he courbe que mon frere
ois à un *neud de ruban*, dont
ſervi pour la conſtruction de
centrique de Monſieur Leib-
ue ces deux problêmes ont
endance mutuele, c'eſt-à-
onſtruction de l'un l'on aura
ſi AGB, AHD, &c. ſont des
oblême ſe reduit de même à
une courbe.
e les courbes AGB, AHD, &c.
es : j'ai pourtant auſſi une mé-
elles ne le ſont pas. Mais par-
encore eu le loiſir de la me-
jour, & que la conſtruction
mbaraſſée dans l'exemple le
courbes diſſemblables AGB,
me elles ne ſeroient que des
es ſur un axe comun ; je la re-
autre occaſion, ceci ſufiſan

qu'il l'inconu p...
S'il ne le fait pas, qu'il sçache
pauvres plûtôt qu'à moi qu'il f
dessein ayant toujours ete de le
buer cet argent, tant à cause qu
m'ont trop peu coûté pour en
pour lui faire voir que je ne sui
taire, & que la gloire sufit pou

P. S. Je viens de recevoir u
le Marquis de l'Hopital, par
mande qu'il a aussi resolu le sec
de mon frere, où il s'agit de
cicloide qui rencontrant une
donée, soit parcouruë dans m
qu'aucune autre decrite de la
& sur la même horizontale.

Epiſtola Illuſtriſſ. & Reverendiſſ. Eccleſiæ Principum Caroli Mau. Le Tellier, Archiep. Ducis Remenſis, Ludovici Antonii de Noailles, Archiep. Pariſienſis, Jacobi Benigni Boſſuet Epiſcopi Meldenſis, Guidonis De Seve Epiſcopi Attrebatenſis, & Henrici Feydeau de Brou, Epiſcopi Ambianenſis ad Sanctiſſimum D. D. Innocentium P. P. XII. contra Librum cui titulus eſt: Nodus Prædeſtinationis diſſolutus, Auctore Cæleſtino S. R. E. Presbytero Cardinali Sfondrato, typis mandatum Romæ anno M. DC. XCVI. In 4. à Paris chez J. Aniſſon, ruë de la Harpe. 1697.

LEs cinq Prélats dont les noms ſont à la tête de cete Letre y déferent au Pape un Livre poſtume du feu Cardinal Sfondrate, où ils ont découvert des erreurs. Une des plus dangereuſes regarde l'état des enfans morts ſans batême, auſquels cete Eminence atribuë une innocence perſonele, & une beatitude naturele préferable à celle des Saints. Cete doctrine a été condanée par les Conciles de Lion & de Florence, qui ont déclaré que ceux qui meurent avec des pechez actuels, ou avec le ſeul peché originel deſcendent dans l'Enfer, & y ſoufrent les peines qu'ils ont meritées.

Une autre erreur du Cardinal Sfondrate regarde *les peuples* qui n'ont jamais ouï parler *de Dieu, & qu'il ſupoſe par cete raiſon inca-*

pables de l'avoir jamais ofensé, à quelque déreglement qu'ils se soient portez. Il adopte par-là le nouveau dogme du peché filosofique condané par le Pape Alexandre VIII.

Le Pape a répondu à ces cinq Prelats, loué leur zele contre les erreurs, & leur respect envers le saint Siege, dont ils ont attendu le jugement sur un sujet, sur lequel ils ont reçu la puissance de prononcer eux-mêmes lors qu'ils ont eté établis par le saint Esprit Evêques & Juges de la doctrine dans l'Eglise.

Declaratio Illustriss. & Reverendiss. Ecclesiæ Principum Ludovici Antonii de Noailles, Archiep. Par. Iacobi Benigni Bossuet Episcopi Meldensis, & Pauli de Godet des Marais Episcopi Carnotensis circà Librum cui titulus est: Explication des maximes des Saints sur la vie interieure. Par Messire François de Salignac Fenelon, Archevêque Duc de Cambray, Precepteur de Messeigneurs les Ducs de Bourgogne, d'Anjou, & de Berry, imprimé à Paris chez Pierre Aubouin & Pierre Emery. 1697. *In* 4. à Paris chez Louis Josse. 1697.

MOnsieur l'Archevêque de Cambray a déclaré dans l'Avertissement qu'il a mis à la tête de son Explication des maximes des Saints sur la vie interieure, que deux grans Prelats qui sont Monsieur l'Archevêque de Paris, & Monsieur l'Evêque de Meaux, y

vant doné au public trente-quatre propoſitions qui contienent en ſubſtance toute la doctrine des voyes interieures; il ne prétendoit dans ſon ouvrage qu'en expliquer les principes avec plus d'étenduë. Dans la Letre qu'il a écrite au Pape, il s'apuye ſur ces trente-quatre propoſitions.

C'eſt ce qui a obligé Monſieur l'Archevêque de Paris & les Evêques de Meaux & de Chartres de rendre public le ſentiment où ils ſont touchant le Livre de Monſieur l'Archevêque de Cambrai, & de faire voir qu'au lieu d'expliquer le ſens de leurs trente-quatre propoſitions, il le détourne & s'en éloigne ſouvent.

Diſſertation Critique ſur l'Art Poëtique d'Horace, où l'on done une idée generale des pieces de Teâtre & où l'on examine ſi un Poëte doit préferer les caracteres comuns aux caracteres inventez. In 12. à Paris chez Barthelemy Girin, ſur le Quai des Auguſtins. 1697.

LA queſtion dont il s'agit entre deux homes celebres depend du ſens de ces paroles d'Horace *difficile eſt propriè communia dicere.* M. de S. prétend qu'Horace parle des ſujets conus, & comuns, tirez de quelque action eclatante de la guerre de Troye, & prefere ces ſujets comuns à ceux qui ſont nouveaux, & inventez par le Poëte. Jamais on n'a dit qu'une choſe qui n'a jamais eté entenduë ſoit comune.

Monſieur d'A. ſoutient au co
s ſujets comuns ſont les ſujets invent
ue c'eſt ce qu'Horace a entendu, & ce q
a dû entendre, par le mot *communia*. Ho
ce donc des préceptes pour les caracteres
ſont le fondement du poëme dramatiq
du poëme epique. Ces caracteres ſo
deux ſortes, ou inventez ou conus. C
niers ne doivent pas être changez,
ſuivre ce qui en a toujours eté dit.
ſont inventez doivent être propres
dire convenables. Dans les premi
doit chercher que la vraiſemblance
derniers on veut trouver la juſteſ
venance, & la conformité. Il re
ſuite la dificulté qui ſe trouve à fo
racteres nouveaux. *Difficile eſt p*
nia dicere. Ce n'eſt point doner a
nia, une ſignification qu'il n'a
n'en a preſque jamais eu d'aut
miere idée de ce mot. L'aut
que depuis, & il y en a peu
qui fait que beaucoup de gen
intelligence des mots Latin
notre Langue, c'eſt que
jourd'hui un ſens diferen
voient en Latin. Comun
ce qui eſt rebatu, & ce q
Parmi les anciens il ſign
perſone en particulier.
a nemine ſunt occupata,
ſunt fieri occupantis. L
ſens d'Horace ſont

ils ont eté inventez ils ceſſent d'ê-
s, & devienent publics, & c'eſt
u'ils ſont apelez par Horace *publica*

coment Monſieur d'A. prouve
ace a dit ce qu'il a prétendu. Il ajoute
dû le dire, parce qu'en efet les ſujets
ez ſont plus dificiles à traiter que les
s conus. D'où il conclut qu'on ne peut
outer qu'Horace n'ait dû dire qu'il eſt
dificile de traiter un ſujet nouveau qu'un
t conu.

hode facile pour apprendre l'Hiſtoire d'Ang-
eterre ; dediée à ſon Alteſſe Monſeigneur le
*vince d'Elbeuf. Par M. D*** In 12.* à Pa-
chez Martin & George Jouvenel, ruë
la vieille-Bouclerie. 1697.

hiſtoire eſt écrite par demandes, &
réponſes, qui eſt une metode aiſée à
i comencent à aprendre. Depuis Eg-
ui regna en 800. pluſieurs Familles
ate ſur le trône d'Angleterre. La pre-
t des Rois Saxons, ou Anglois, & el-
x-ſept Rois. La ſeconde eſt de Da-
qui n'a doné que trois Rois. La
, qui eſt celle des Normans, en a
eil nombre. Celle de Champagne
uatrieme, n'en a eu qu'un. La fa-
Plantagenetes, ou de la Maiſon
e diviſe en trois branches, ſavoir

tis ; [illegible]
che d'Yorc, qui [illegible]
Rois.

La Famille des Tiders a eu trois Rois, &
deux Reines. Celle des Stuars en a donné qu
tre.

On y trouve d'abord une instruction tr
chant le gouvernement d'Angleterre, l
torité du Parlement, le Clergé, la Nob
ſe, & le Tiers-Etat.

XL.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Lundi 9. Decemb. M. DC. XCVII.

---

na doctrinæ libri cui titulus, Explication maximes des Saints, &c. deque conſequen-is ac defenſionibus, & explicationibus, Au-re Iacobo Benigno Boſſuet Epiſcopo Meldenſi. 4. à Paris chez Jean Aniſſon rue de la arpe. 1697.

MOnſieur l'Evêque de Meaux propoſe dans cet ouvrage la doctrine du Livre qui a pour titre : *Explication axîmes des Saints*, & examine enſuite les équences qui s'en tirent, & les explica- que Monſieur l'Archevêque de Cam- en a données.

éduit la doctrine aux articles qui ſuivent, n peut aimer Dieu d'un amour qui eſt u- narité pure ſans aucun mélange du motif interêt propre, qu'alors la crainte des imens, ni le deſir des recompenſes n'ont de part à cet amour.

e le deſir de la vie eternelle eſt bon; mais ie faut deſirer que la volonté de Dieu.

Que l'ame indiferente ne veut plus rien pour ſoi par le motif de ſon propre interêt: Qu'elle n'a plus aucun deſir intereſſé.

Que la ſainte indiference admet non ſeulement des deſirs diſtincts, & des demandes expreſſes, pour l'accompliſſement de toutes les volontez de Dieu qui nous ſont conuës; mais encore des deſirs géneraux pour toutes les volontez de Dieu que nous ne conoiſſons pas.

Qu'une ame peut être invinciblement perſuadée d'une perſuaſion refléchie & qui n'eſt pas le fonds intime de la conſience, qu'elle eſt juſtement réprouvée de Dieu. Que dans cete impreſſion involontaire de deſeſpoir, elle fait le ſacrifice abſolu de ſon interêt propre de ſon eternité, parce que le cas impoſſible lui paroit poſſible, & actuelement réel, dans le trouble, & l'obſcurciſſement où elle ſe trouve.

Qu'un Directeur peut alors laiſſer faire à cete ame un aquieſcement ſimple à la perte de ſon interêt propre, & à la condanation [illegible]e où elle croit être de la part de Dieu, ce [illegible]'ordinaire ſert à la metre en paix, & à [illegible]er la tentation.

[illegible]ue chaque ame pour être pleinement fi[illegible] à Dieu ne peut rien faire de ſolide, ni de [illegible]eritoire que de ſuivre ſans ceſſe la grace ſans avoir beſoin de la prévenir.

Monſieur l'Evêque de Meaux aprés avoir propoſé de la ſorte la doctrine de Monſieur l'Archevêque de Cambrai, examine ce qu'il

à avancé pour la ſoutenir, & qui ſe réduit à deux points L'un que la charité eſt un pur amour de Dieu, qui ne renferme point le deſir de la beatitude eternelle. L'autre que dans les ames parfaites la charité excite tellement les autres vertus, & principalement l'eſperance, que l'eſperance n'eſt pas moins dégagée que la charité de tout interêt.

A l'égard du premier point Monſieur de Meaux demeure d'acord que les Teologiens enſeignent dans leurs ecoles que la charité regarde Dieu ſans aucun raport à nous, au lieu que l'eſperance a en vuë la recompenſe, mais il dit que ce n'eſt pas de quoi il s'agit. Il s'agit de ſavoir ſi outre cete charité comune à toutes les ames ſaintes, il y a une autre charité plus parfaite que Monſieur de Cambrai atribuë à ſes Miſtiques.

A l'égard du ſecond point Monſieur de Meaux répond que l'eſperance que Monſieur de Cambrai ſupoſe dans les parfaits auſſi dégagée de tout interêt que la charité, ſeroit une eſperance inutile, puis qu'elle n'atendroit rien, & n'auroit point en vue la récompenſe que Dieu promet à ceux qui le ſervent.

Pour ce qui eſt des explications que Monſieur de Cambrai a données de ſes ſentimens, Monſieur de Meaux les trouve ſi embaraſſées, & ſi obſcures, qu'il eſt dificile de reconoître à quoi il s'en veut tenir. Il ne les croit pas même exemtes d'erreur, ni propres à juſtifier le Livre pour la defenſe duquel el-

les ont eté faites. Enfin il conclut que ce qu'il y a de clair dans le Livre eſt faux, & que ce qu'il y a d'obſcur eſt ſuſpect.

Le Heron; machine nouvelle pour liver les fardeaux, inventée par le Sieur Cartaud Entrepreneur de bâtimens à Paris.

LE Sieur Cartaud ayant remarqué que la gruë dont on ſe ſert ordinairement dans les grans edifices etoit une machine, dont le mouvement etoit tres-lent, dangereuſe à l'égard de ceux qui ſont occupez à la faire mouvoir, & d'une dépence conſiderable, médita le moyen de trouver une nouvelle machine qui ſe meût avec plus de viteſſe, qui n'expoſât point ceux qui la font agir, & qui pût ſe conſtruire à moindres frais. C'eſt en quoi il ſe perſuada d'avoir aſſez bien reuſſi dans celle qu'il a fait executer depuis peu. Quoi que le bois qui la compoſe ne ſoit que d'une force mediocre, elle a répondu tres-heureuſement à ſon atente dans les bâtimens qu'il a fait conſtruire cete année dans le Palais Archiepiſcopal de Paris, & dans l'Hôtel de Monſieur le Peletier Intendant des Finances, où elle a levé des fardeaux tres-conſiderables, & entr'autres dans le premier de ces edifices, la pierre du balcon de deſſus la porte du veſtibule de 11. p. de long ſur 4. p. de large & 10 pouces de haut qui doit peſer 5000. livres à raiſon de 150 livres le pié cube de pierre dure.

LE HERON
Machine Nouuelle pour Lour
fardeaux Inuentez par le S.
Entrepreneur de Batiments
F
B
I
A
F
K
H
H
H
H
Y
E
A
D
C
C
C
G
E
E
E
M

Cete machine eſt compoſée d'un poinçon A au haut duquel eſt aſſemblé le Rancher B incliné de 45 degrez avec le poinçon ſoutenu par le lien I du côté du fardeau, & retenu du côté de la baſcule par la moize K. Ce poinçon paſſe à travers de deux moizes H. & a un pivot à ſon autre extremité qui tourne dans une crapaudine: au deſſous des deux moizes H eſt une jambete D retenuë par une contrefiche L au deſſous de laquelle eſt un petit levier N qui ſert à faire tourner le poinçon.

La baſe de cete machine a par le haut deux moizes H qui embraſſent l'arbre ou poinçon A arondi à cet endroit, & poſé à plomb ſur ſon pivot tournant dans une crapaudine praiquée dans la rencontre des deux plates formes marquées M dans l'extremité deſquelles ſont emboitées quatre jambes de force G qui paſſent à travers les moizes H avec leſquelles elles ſont aſſemblées par des boulons ou chevilles de fer.

A la hauteur de trois pieds au deſſus des plates formes, eſt un tambour C. qui tourne ſur de l'arbre arondi de deſſous ce tambour par le moyen de quatre leviers marquez E auſquelles ſont apliquez ceux qui font agir la machine. Ce tambour en tournant vuide le cable qui paſſe par les publies marquées F & qui par ſon entortillement fait monter le fardeau Z.

Pour empêcher la baſcule on atache à l'extremité du Rancher B. le bouriquet Y.

Le

*Lettres ecrites à M. B*** par le R. P. millard J. sur quelques medailles curieu Cabinet. In 12.* à Paris chez Pier bouin. 1697.

LE P. Chamillard a envoyé à Mo Baudelot l'empreinte de quatre me rares, & qui ne se trouvent dans aucu teur. Celle de *Mariniana* est la plus c se. Le revers a toute la grace de la veauté. On y voit FELICIT. DEO On ne voit de pareille inscription dans ne medaille d'Empereur, & d'Impera au lieu qu'on y voit souvent *felicitas A licitas publica* & d'autres semblables. Chamillard se persuade que Galien & rien de jeune, avoient une si haute i *Mariniana* qu'ils croyoient les Dieux he de la posseder. Car cete medaille ne f pée qu'aprés la mort de cete Princesse.

La medaille qui suit est de Postume. sieurs veulent que ce soit tantôt la tê Mars, tantôt celle d'un Hercule, qui es te à la tête de Postume le pere. Le P. C lard juge que ces medailles represent pere & le fils. Pour apuyer son juge il prie Monsieur Baudelot de metre d'u té toutes les medailles où Postume a un rone radiale, & de l'autre celles où il en de laurier, & il ne doute point qu'en siderant atentivement, il ne recon

ont deux Empereurs diferens. Le pere
visage long, enfoncé, & rude; le fils a
isage plus doux, plus plein, & plus rond.
a derniere medaille eſt de la mere d'A-
ndre Severe avec cete inſcription *Iulia*
mias. Il ſe perſuade que le vrai nom de
Princeſſe etoit *Mamias*, & que les Ro-
ns le changerent en celui de *Mamæa*
r l'acomoder au genie de leur Langue en
ignant un peu de la Pheniciene.

Dans la ſeconde letre le P. Chamillard par-
'une medaille de *Pacatianus*, qu'il conje-
e avoir regne dans quelque Province
iculiere au tems que Filipe s'empara de
npire Romain, & être le même que *Ma-*
s.

Monſieur Baudelot dans ſa reponſe aprou-
a penſée du P. Chamillard ſur la medaille
Mariniana, & croit que les Romains ont
ntention de faire entendre par ce revers,
l'on voit un caducée & une corne pleine
ruits, que la felicité des dieux conſiſte à
er aux homes la paix & l'abondance, co-
le bonheur des homes conſiſte à en jouïr.
ropoſe une autre explication de l'inſcrip-
, qui eſt que peut être les Romains en-
doient la même choſe par *felicitas Deorum*,
par *felicitas Augg.* ce qu'il confirme par
medaille de Saſonin petit fils de *Marinia-*
où dans le revers Galien & Salonin, ſont
eſentez en divinitez avec cete legende:
ritores. *Il etoit ordinaire en ces tems-là*
er les Empereurs Dieux.

Mon-

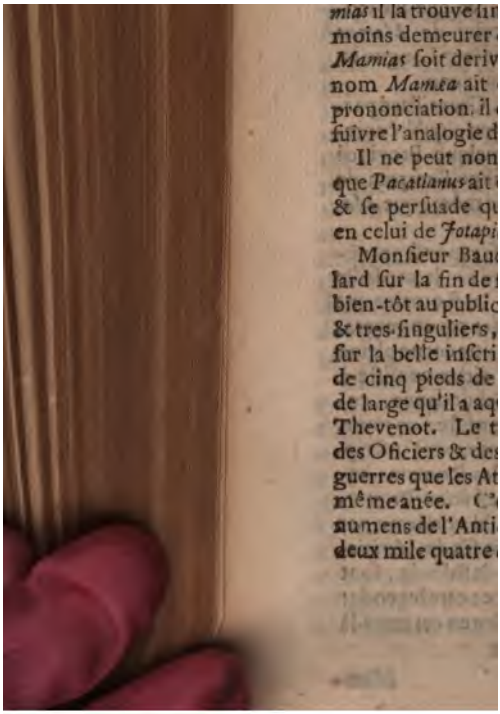

mias il la trouve fi
moins demeurer
Mamias ſoit deriv
nom *Mamæa* ait
prononciation. il
ſuivre l'analogie d
Il ne peut non
que *Pacatianus* ait
& ſe perſuade qu
en celui de *Fotapi*
Monſieur Bau
lard ſur la fin de
bien-tôt au public
& tres-ſinguliers,
ſur la belle inſcri
de cinq pieds de
de large qu'il a aq
Thevenot. Le t
des Oficiers & de
guerres que les At
même année. C'
numens de l'Anti
deux mile quatre

ere letre au R. P. D. G. B. Benedictin, de Congregation de S. Maur, au ſujet de ſes flexions ſur le Syſteme du P. Lamy, Prêtre l'Oratoire. In 12. à Paris chez André Pra- d, ruë ſaint Jaques. 1697.

Eſt dans ma réponſe à Monſieur de Til- mont, que j'ai parlé de l'antiquité de la e des Juifs, qui eſt come leur Droit Ca- & Civil; c'eſt ce Livre qui eſt le ſujet, R. Pere, de vos premieres Reflexions. *us avouë*, me dites-vous, en parlant de v. p. 12. *Qu'il n'eſt pas hors de toute cro- que quelqu'un d'entre les Iuifs dans le ſecond , aprés la ruine du Temple, ait pu penſer à un Recueil des Memoires que chaque particu- ouvoit avoir compoſé; mais je vous répons e ſeule poſſibilité d'un fait n'eſt pas une raiſon le faire croire.*

ous avez raiſon, mon R. P. auſſi ce n'eſt ſur la ſeule poſſibilité que je fonde ce mais ſur le témoignage des Hiſtoriens qui l'ateſtent. Vous les rejetez ces Hi- ens. R. Serira, dites-vous, qui le dit, rit que vers l'an 970 Mais cet Hiſtorien it-il aucun memoire? Le P. Morin qui eſt garand, n'eſt pas de ce ſentiment. C'eſt lmud même qui dit que R. Juda qui ueilli la Miſne vivoit du tems de l'Em- r Antonin. Vous avouëz, mon R. P. Fait eſt poſſible: quelle circonſtance

vous

vous peut-elle le rendre ſuſpect? C'eſt, dites-vous, que les Juifs ſupoſent que Dieu en donant à Moïſe la Loi Ecrite, lui dona la Loi Orale. Avez-vous des preuves que cette ſupoſition ſoit recente? On voit dans l'Evangile le ſoin que prenoient les Phariſiens de faire valoir leurs traditions. Eſt-il donc hors de toute vrai-ſemblance qu'avant même que Notre Seigneur fût né, ils faiſoient remonter leurs Traditions juſqu'à Moïſe.

C'eſt à la maniere dont un Livre eſt écrit qu'on juge de ſa verité & de ſon antiquité. Voilà come le P. Morin parle de l'Auteur de la Miſne: *Eſt enim illius auctor aliis hujus auctoribus longè prudentior. Nam traditiones optimo & diſtinctiſſimo ordine explicat, nec in bellas hiſtoricas ut ipſius Commentatores & cæteri qui apud eos habentur antiqui, divagatur.* Il faut donc ignorer entierement ce que c'eſt que ce Livre, pour lui atribuer, come vous le faites, pages 29. & 30. les contes de Vieille, les fables impertinentes que S. Jerôme reproche aux Juifs qui ſe trouvent dans le Talmud d'où j'ai conclu qu'une partie de ce Livre étoit déja faite du tems de ſaint Jerôme. La Miſne n'a rien qui marque qu'il ſoit ſupoſé. On y voit l'eſprit du Judaïſme, les mêmes Traditions, la même doctrine des anciens Juifs, ſelon la peinture qu'en fait l'Evangile. Ce parfait acord en ce point avec l'Evangile qui parle des mêmes Traditions, ne devroit il pas le metre hors de tout ſoupçon, & pour les autres Traditions dont l'Evangile ne

e parler, ne faudroit-il pas des
fauſſeté ou de la nouveauté de
orte la Miſne ?
oit objecté ce que dit le P. Mo-
on R. P. ſoufrez que je vous di-
s ne m'avez rien dit de nou-
n'avoit, dis-je, objecté que la
it que du ſiecle de Juſtinien,
e lire la Deuteroſe des Juifs, qui
choſe que la Miſne. Le répon-
défenſe n'en prouvoit pas la nou-
linien ne marquant pas que ce
qui vint de paroître. Vous me
ire, page 12. *Donc les Deuteroſes*
lés le ſecond ſiecle : quelle conſequen-
fauſſe cete conſequence ; mais,
e me l'atribuez pas, puis que je
int Critiquez, ſi vous le pou-
e j'ai dit veritablement : Que l'on
conclure de la défenſe des Deute-
Juſtinien, qu'elle ne ſont que de

lit que le ſilence des Peres n'étoit
uve de la nouveauté de la Miſne :
'avoient point parlé des Parafra-
ues, que pluſieurs croient être
es ; outre que les Peres avoient
lé des Deuteroſes, & qu'ainſi on
être aſſuré qu'ils n'euſſent eu au-
iſſance du Livre où elles etoient
Vous repetez ce qui a eté dit là-
us me conteſtez tout ; ainſi pour
tout, *il faudroit* que je vous diſſe

toi

les Coutumes Juifves est vrai
Notre Seigneur d'où il s'en-
mple, qu'efectivement les Juifs
calors le mois à la Nouvele Pha-
ere aparition de la Lune. C'est
tâchez de combatre dans votre
apitre, & ce n'est que pour cela
avez ataqué l'antiquité de la Misne.
i la chose est si impratiquable, qu'il
oint besoin de preuves pour la reje-
es diferentes phases de la Lune distin-
les mois, leur comencement, leur
és, leur fin. Elle est au ciel pour ce-
les yeux; c'est le seul calcul qui en de-
vre le moment. Il est donc plus vrai-
nblable que les premiers homes ayent co-
ence le mois à la premier phase. Les Savans
n conviennent. Or c'est ce que la Misne &
des Juifs. La Loi les obligeoit à un sacrifice
premier jour-là. Il n'est donc pas incroyable
qu'ils fussent exacts à observer la premier
phase. Les Grecs & les Romains le faisoient.
Geminus le dit des premiers & selon que Ma-
crobe parle de ceux-ci, ils pratiquoient tout
ce que la Misne fait faire aux Juifs: comme les
Turcs & les Arabes le font encore aujour-
d'hui. La chose n'est donc pas impratica-
ble. Ce raisonement est juste; mais il vous
plaît de me faire raisoner impertinemment
ainsi. *Vous prétendez*, me dires-vous, *avoir prouvé que les Juifs comencent leurs mois à la phase de la Lune par l'autorité de cet auteur*

Astronome Geminus, qui ne parle nulement des Iuifs. Quelle preuve? & page 58. Vous supposez, mon Pere, me dites-vous, que les Iuifs començoient, leur mois come les Arabes: & come ceux-ci le començoient, dites-vous, à la phase de la Lune, vous concluez que les Iuifs y ont toujours comencé. Vous savez mon R. P. que ce n'est pas là mon raisonement: Il ne s'agit pas non plus de ce qu'avoient fait autrefois les Arabes: si come le dit Ecckellensis dans ses Notes sur la Cronique Orientale, ils avoient autrefois comencé le mois à la conjonction, il me suffit que ce qu'ils font aujourd'hui avec les Turcs, & ce qu'ont fait les Grecs & les Romains n'est point impossible. Vous ne pouvez point le conteſter: mais vous me repliquerez encore une fois que la seule possibilité d'un fait n'est pas une raison pour le faire croire. Je l'avouë; mais aussi en peut-on conclure, quand outre sa possibilité & vrai-semblance il est arresté, & qu'on ne lui peut rien opposer de formel. Ce que vous aleguez de Josephe n'y est pas contraire. Cet Historien dit que Dieu laissa vivre les premiers homes long-tems, pour leur doner moyen de perfection aux sciences de la Geometrie & de l'Astronomie qu'ils avoient trouvées; ce qu'ils n'auroient pû faire s'ils avoient vécu moins de six cens ans: parce n'est qu'après la revolution de six siecles que remplit la grande anee.

Vous ajoûtez ce que ne dit point Josephe, que les Observations faites pendant six cens ans furent par les anciens Astronomes à leurs Suc-

ceſſeurs, ſervoient de Tables par le moyen deſquelles les Juifs du tems de Joſephe pouvoient prévoir les diferens etats où la Lune ſe devoit trouver. Je veux que les Juifs ayent eté excelens Aſtronomes; & que c'eſt un grand malheur d'avoir perdu ces belles & exactes Obſervations. J'ai dit moi-même, qu'ils avoient des Tables & des Cicles. La queſtion n'eſt donc pas s'ils avoient des Tables, & ſi elles etoient bones ou mauvaiſes; mais s'ils s'en ſervoient pour commencer le mois autrement qu'à la premiere phaſe. J'ai dit que leurs Peres s'étant reglez ſur cete phaſe, leur atachement aux ancienes coutumes fit qu'ils ne changerent que lors que n'ayant plus de Temple & de grand Sanedrin, ils y furent obligez. Ainſi c'eſt en vain que vous me dites que dans le 4. ſiecle ils ſe ſervoient de cicles, puis que moi-même je l'ai prouvé. Pour votre inſtance ſur ce que les premiers Cretiens d'Orient faiſoient la Pâque le même jour que les Juifs, elle ſera forte aprés que vous aurez prouvé que même avant la deſtruction du Temple, ils ſe ſervoient de cicles. Ce que vous ne pouvez point faire.

Vous renouvelez, mon R. P. une objection tres-ſolide de Monſieur de Tillemont, que ce que dit Philon: Qu'on faiſoit le premier des Azimes le quinziéme du mois auquel la Lune eſt pleine, & qu'il n'y a point de nuit, marque qu'on començoit le mois à la conjonction. J'avois répondu que ce que dit Philon, arive le plus ordinairement le

quinze du mois, à conter de la nouvele phase. Votre instance est contre ce *plus ordinairement*. Vous n'etes pas content de tout ce que j'ai déja dit: Pour vous satisfaire il faut vous dire quelque chose de nouveau.

Je dis donc aprés avoir mieux examiné la chose, que la Lune etoit visible dans la Judée plutôt que ne le croient nos Astronomes qui en jugent par ce qu'ils experimentent ici. J'en ai une preuve de fait que je produirai dans la Cronologie qui paroîtra avec mon Comentaire. Je remarquerai ici que c'est le crepuscule qui empêche que le nouveau Croissant encore foible, paroisse dans le tems qu'il est prés du Soleil. Or ce sont les vapeurs qui causent le crepuscule, qui par consequent dure peu sur les hautes montagnes, come celles de Judée où il n'y a pas de vapeurs. Ce premier Croissant s'y découvroit donc plutôt. Ainsi, outre que l'Orison de Jerusalem n'est pas libre du côté du Couchant où la Lune paroit d'abord, il ne sufisoit pas pour la découvrir, de monter sur les tours de cete Ville, il faloit chercher les plus hautes montagnes. En voila la raison que vous me demandiez.

Moimonide Astronome & qui conoissoit la Judée, dit que la premiere phase s'y pouvoit voir lors que la Lune étoit eloignée du Soleil de plus de neuf degrez. L'an 29. le [illegible] Avril, la Lune etoit eloignée du Soleil de douze degrez, elle put donc être visible le soir de ce jour-là. Le 15. du mois Pascal

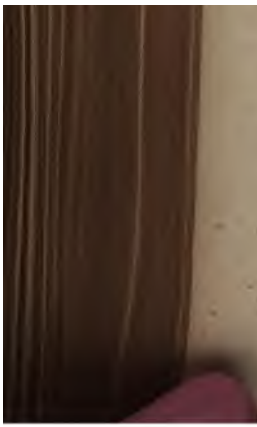

noître que les Juifs ne
cles; car la veritable pl
vent ou retarde après
Tables des cicles la ma
vos calculs mon R. P
qui suivent l'an 29. su
la Lune peut être visib
qu'en France, & vou
ordinairement que j'ai a
Mais, mon R. P. vo
lon, que repondez-v
la Neomenie arive ap
que la lumiere de la L
est decisif; car *Neo*
mois est la même cho
sert de rien de dire qu
l'acuse de schisme qu

Karaites que j'ai aleguez come temoins irreprochables, que les Juifs començoient autrefois le mois à la premiere phaſe, car ils n'en conviendroient pas ſi ce n'avoit pas eté l'anciene coutume. Vous dites que ſelon le P. Morin & Monſieur Simon, ce ne ſont pas les ſentimens des Karaites. Celui-ci dans le lieu que vous citez, dit ſeulement que les Karaites ſuivent le Calendrier d'Hillel. Ecoutez le P. Morin, pag. 316 n. 4 il parle des Karaites: *Menſes lunares obſervant, eoſque in terra Iſraëlis ex viſione lunæ ſanctificant; extra verò apud eorum Iudæorum computum magna ex parte obſervant.* Ce Pere raporte un grand paſſage d'un Karaite qui dit en termes formels que Moïſe aprit aux Iſraëlites à comencer le mois à la premiere vuë de la Lune. *Et ecce Legislator inſtituit menſes noſtros ad viſionem lunæ, &c.* Ce qui rend cet aveu déciſif, c'eſt que ſelon le P. Morin, les Juifs Rabaniſtes, s'en ſervoient pour prouver aux Karaites la neceſſité de la Tradition, parce qu'il n'y avoit qu'elle ſeule qui eût pû determiner qu'il faloit regler ainſi le Calendrier. Si la choſe n'eût donc pas eté conſtante, les Caraites auroient conteſté aux Rabaniſtes l'antiquité de cete Tradition. Voila un Eſſai mon R. P. de ce que je diſurvos deux premiers Chapitres, ſi j'ai deſſein d'examiner votre Ouvrage pié à pié. Je ne crains point que ceux qui verront cet Eſſai, me condanent ſur ce que vous objectez dans ces deux Chapitres. J'aurai tout de vous ecrire une ſeconde Lettre.

XLI.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 16. Decemb. M. DC. XCVII.

Seconde lettre au R. P. D. G. B. Benedictin, de la Congregation de S. Maur, au sujet de ses reflexions sur le Systême du P. Lamy Prêtre de l'Oratoire. In 12. à Paris chez André Pralard, ruë saint Jaques. 1697.

VOs Reflexions, Mon R. P. supoſent qu'on a vû mes Livres, & qu'on s'en ſouvient. Je conſens qu'on nous juge ſans delai ſur les impreſſions que nous ferons vous & moi. Celui qui parle le dernier a toujours raiſon auprés de ceux qui n'ont point entendu le premier, ou qui ont oublié ce qu'il a dit; mais pourvu qu'on veille relire ce que j'ai répondu aux mêmes difficultez que vous me propoſez, on trouvera ſans peine ce qu'on doit vous répondre. Il n'y a donc aucune neceſſité pour moi de le faire. Vous avez cru que c'étoit aſſez pour renverſer mon ſiſtême de montrer que mes preuves ne ſont pas de veritables demonſtrations. Quand vous en auriez perſuade vo

Lecteurs & fait paroître dans ce ſiſtême des dificultez encore plus grandes, vous n'auriez pas le ſuccés que vous eſperiez; puis qu'il n'y a que les demonſtrations Matematiques qui ne laiſſent aucune priſe; & que les faits les plus conſtans ſoufrent des deficultez.

Les dificultez n'étonent donc pas un eſprit ferme, à moins quelles ne donent l'idée d'une entiere impoſſibilité. Or les vôtres, mon R. P. ne ſont pas de ce genre. Je l'ai prouvé dans ma premiere Letre de celles que vous propoſez dans votre premier & ſecond Chapitre. Reſtent ſept autres Chapitres qui ne doneront pas plus de peine. Les choſes qui ne ſont que des redites ou des minuties à mon jugement, peuvent paroître aux autres tres-importantes; mais enfin je ne puis me reſoudre d'ennuyer moi-même par des redites, en vous répondant ce que j'ai déja répondu aux mêmes dificultez. Les réflexions de votre troiſiéme chapitre ſont ſur le lieu où la Pâque ſe devoit immoler. J'ai prouvé par pluſieurs paſſages de l'Ecriture, que c'étoit dans le Temple. Si on les rapele on remarquera ce que je viens d'inſinuer, qu'un fait ne laiſſe pas d'être conſtant quoi qu'on en puiſſe chicaner les preuves détachées les unes des autres. Car ſeroit-il poſſible que l'Ecriture qui parle raiſonablement, donât en *tant d'endroits* & en tant de manieres l'idée *de ce fait*, & qu'elle ne dît rien pour le détruire? *Il n'eſt pas abſolument impoſſible que*

les Prêtres puſſent ſavoir le nombre des a-
gneaux de la Pâque, quoi qu'ils ne fuſſent pas
immolez dans le Temple: mais la maniere
dont Joſephe dit que les Prêtres prirent ce
compte par l'ordre de Ceſtius, le jour de Pâ-
que, lors qu'ils immolent depuis trois heu-
res juſqu'à cinq: Cete maniere, dis-je, de
parler ne donc-t-elle pas plus naturelement
cete idée, que c'étoit en comptant les Victi-
mes dans le Temple-même que les Prêtres
en prirent le compte.

Qu'on uniſſe toutes ces preuves enſemble,
elles feront une impreſſion qui ne ſera pas en-
core une demonſtration Matematique; mais
qui aura aſſez de force pour perſuader ceux
qui ſe rendent à l'évidence. Voyons ſi ce
que vous dites de nouveau peut empêcher
cet efet. Vous me reprochez, pag. 93.
d'avoir comis trois fautes qui paroiſſent ex-
lontaires, en introduiſant Philon à qui je fais
dire qu'à la Fête de Pâque, la Loi permet à
un chacun de ſacrifier & d'égorger l'hoſtie de
ſa propre main, au lieu que vous voulez que
ſelon cet Auteur, non ſeulement la Loi le
permet, mais qu'elle le comande à toute la
Nation. Quel eſt mon interêt? Cela
ſans doute qu'on juge Philon coupable du
ſchiſme des Alexandrins qui frequentoient
le Temple d'Onias contre la défenſe de la
Loi. La maniere dont vous le traduiſez
etoit bien plus propre pour cela: il étoit
donc de mon interêt que je le traduiſiſſe
me vous: Que par le comandement

toute la Nation ſacrifie, lorſque chacun immole ſa victime par ſes propres mains. Car je vous demande, mon R. P. où eſt-ce que la Loi fait ce comandement? Philon dit qu'à la Fête de Pâque *le peuple n'ameine pas les victimes à l'autel come dans les autres ſacrifices.* Cete exception eſt-elle en aucun lieu de l'Ecriture? Si en diſant que c'eſt toute la nation qui ſacrifie, il entend come vous le voulez que la Loi comande qu'on le faſſe indiferemment par tout, la Loi s'acorde-t-elle avec elle-même, qui parle ainſi dans le Deuteronome chap. 16. v. 6. *Non poteris immolare phaſe in qualibet Urbium tuarum . . . . . ſed in loco quem elegerit Dominus ut habitet nomen ejus ibi.* Ainſi lors même que vous tâchez d'afoiblir les preuves qui rendent Philon ſuſpect de ſchiſme vous augmentez ce ſoupçon. A moins qu'on ne ſupoſe que Philon parle d'une Pâque comemorative; & alors on ne pouroit tirer de conſequence de ce qu'il dit; puis que ce qui etoit permis dans cete comemoration, pouvoit être défendu dans la Pâque legitime.

J'ai dit que l'agneau paſcal ſe devoit immoler dans le Temple, puis que tous les Sacrifices s'y devoient faire. C'eſt un ſofiſme, dites-vous, parce que chaque ſacrifice avoit ſes céremonies propres. Cela eſt inconteſtable, & il n'etoit pas neceſſaire que vous le prouvaſſiez. Mais ce que vous deviez faire, c'étoit de combatre que ce fût une Loi comune *à tous les ſacrifices* de ne ſe pouvoir faire hors *le Temple*; car en reconoiſſant come vous

parlé de la célebration
dans le Temple que la
demment vous n'avez ri
lébrées ſous Ezechias, ſo
d'Eſdras ; ces endroits
etoient pas avantageux.

Vous metez en ſon jo
culté qu'il y avoit de ſac
tant d'agneaux en ſi peu
tra toujours grande à
perſuadez de la grandeu
conſiderent pas que ce
& dexterité demande p
fin cete dificulté ne peu
du tems. Je ne crains po
démontrer que le Tem
deur plus que ſufiſante

Exode chap. 23. v. 18. ce qui eſt une des preuves que l'immolation des agneaux ſe faiſoit dans le Temple.

Pour le Tabernacle vous ſupoſez que lors que j'ai dit que l'immolation de la Paque ſe faiſoit à la porte, j'entendois cete ligne de cent coudées qui en meſuroit l'ouverture. Sur cete ſupoſition vous montrez par vos calculs que cela n'étoit pas poſſible. Mais on jugera de ma penſée par mes paroles que vous citez; les voici : *Il n'étoit pas neceſſaire que ceux qui offroient l'Agneau entraſſent dans l'enceinte du Tabernacle. Le lieu autour du Tabernacle etoit vaſte : ceux qui offroient actuelement leurs agneaux s'approchoient de l'entrée, &c.*

Les reflexions que vous faites dans votre chap. 4. ſur la Pentecôte caracteriſent votre deſſein de faire voir que mes raiſonemens ne ſont pas des demonſtrations. Tout ce que vous avez pû dire empêche-t-il, mon R. P. que ce ne ſoit une tradition de l'Egliſe que la Pentecôte où le ſaint Eſprit deſcendit fut un Dimanche? C'eſt une choſe au moins vraiſemblable, ſi elle n'eſt pas demonſtrativement certaine. Or ſi la Pentecôte ariva le Dimanche l'anée de la mort de Notre Seigneur c'eſt une conſequence neceſſaire qu'il mourut à l'heure-même que la Pâque fut immolée ſelon la Loi : il ne la put donc pas faire. Que ne diriez-vous point contre moi ſi je ne pouvois ſoutenir mon ſiſtême qu'en rentant cete tradition ſuſpecte come vous le faites?

objecter qui ait une aparen
ces deux paſſages *Parav*
Deſiderio deſideravi; car je
nent quelque part dans
conſiderer que vos efforts
ner des ateintes à mes pr
qu'on peut aleguer de l'E
conſiſte en ces deux paſ
violence au premier que d
ce de ſes termes, que le
rent veritablement la Paq
dans le tems? L'Evangel
Seigneur vint enſuite &
doute de ce qu'on lui avoit
avoit pû lui préparer des
pour ce ſoir-là, & la Pâque
Il n'y a de l'équivoque d
pour ceux qui ne veulent p
turel des quatre Evangeli

ſaint Luc, elle ne l'avoit donc pas en-
ce ſoir-là. Ainſi il n'étoit pas neceſſai-
es Evangeliſtes avertiſſent que Notre
r ne mangea pas la Pâque le ſoir-mê-
n l'avoit preparée, puis qu'ils mar-
aſſez, que ce n'étoit que le lende-
'elle devoit être immolée.

lique le ſecond paſſage come ſi No-
neur pour marquer ſon afection à ſes
s leur avoit témoigné qu'il eût deſiré
ger encore avec eux cete Pâque, *hoc*
c'eſt-à-dire celle dont la ſolemnité
oit alors, quand le tems ſeroit venu
anger; mais que la mort le préven-
& qu'ainſi c'étoit le dernier repas qu'il
avec eux. Quand bien ce ſens ne ſe
eroit pas à l'eſprit, & qu'il le faudroit
er, reſſent-il les tortu es, mon R. P.
us êtes obligé de faire ſoufrir à une in-
e paſſages? Comparez cete interpre-
vec celles que vous faites des ſix paſ-
e ſaint Jean dans votre ſixiéme Cha-

remier de ces ſix paſſages ſont ces pa-
e ſaint Jean, chap. 13. v. 1. *Ante diem Paſchæ ſciens Jeſus, quia venit hora ejus.* s qui ſaute aux yeux, c'eſt que ſaint
arque le tems du dernier repas de No-
gneur ce que les trois premiers Evan-
ſont en diſant que le premier jour
imes étoit venu. Selon vous, mon
int Jean deſigne ſeulement que No-
gneur ſavoit dés avant Pâque qu'il de-

voit mourir. Je ſouhaite qu'on exam
cete interpretation, & qu'on y employe
regles de la critique avec leſquelles vous
ſurez mon explication du paſſage *deſider*
ſideravi. Qu'on compare enſemble no
nieres d'interpreter l'Ecriture. Pou
ſaint Jean dit-il en cete ocaſion que
Seigneur ſavoit dés avant Pâque qu'il
mourir? Cela etoit-il douteux? Que
ſoit-il donc naturelement que Not
gneur ſavoit dés avant Pâque que ſon
devoit venir, au lieu qu'il dit qu'el
venuë, *quia venit hora*. Le ſens ſuſpe
la verſion Siriaque que vous citez ne v
voriſe point, puis qu'il doit être dét
par celui de l'original. Saint Cirille
que Notre Seigneur fit voir l'amour
voit pour les ſiens, en n'evitant pas
ſavoit même avant Pâque lui devoir
Cela ne peut point détruire le ſens nat
paroles de l'Evangeliſte, que ce repas
tre Seigneur lava les pieds à ſes Diſcipl
avant Pâque. Elle n'étoit donc pas
ſoit qu'on entende par cete Fête l'it
tion de l'Agneau, ou le grand jour
mes, ce que le ſecond paſſage de ſai
marque aſſez; car puis que les Apot
rent que Notre Seigneur avoit ordon
das d'achepter ce qui etoit neceſſaire
Fête, ce n'étoit point encore le jour ſ
des Azimes, dans lequel il n'étoit p
mis ni de vendre ni d'achepter. C
une choſe tres-particuliere, mo

que cete ſolemnité ne començoit
er du Soleil, mais ſeulement à
ntre ce que dit la Loi que les Fê-
lle-ci etoit la premiere, ſe cele-
ſpere ad Veſperam. Si vous pou-
ce paſſage pour vous, l'Ecriture
le de tous les ſens qu'on lui vou-

quatre autres paſſages de ſaint
avez eté ſi content des ſoins que
'ont ataqué ont pris d'en détour-
aturel qui m'eſt favorable, que
z rien ajoûté de nouveau, ſinon
nt de prouver que le mot de Pâ-
entendre d'un autre ſacrifice que
gneau Paſcal: Vous avez pris oca-
voir que j'étois capable de varier
contredire. Je ne deſavouërai
ute. D'abord ce paſſage du Deu-
Chap. 16. v. 2. *Immolabiſque phaſe*
tuo de ovibus & de bobus m'avoit
que le mot de Pâque pouvoit mar-
re ſacrifice que l'Agneau Paſcal;
e la Parafraſe Caldaïque m'ayant
oir que le mot de *Pâque* ne tombe
Agneaux, je changeai de ſenti-
s grans avantages que l'Egliſe re-
afraſes Caldaïques contre les Juifs,
s les avons, ſont une preuve de
ité & verité. Parce qu'elles me
bles vous les ataquez, & pour fai-
faute que vous deviez me par-
l'avoir confeſſée, vous faites un

pa-

ctueux ſont hors de prop

On a loué l'honêtete &
quelle s'eſt paſſé juſques
de la Pâque. Je ſouhai
point de langage. J'ai
que les Teologiens, les i
que Notre Seigneur avoi
la veille de ſa mort: Que
ne, ſaint Jerôme, ſain
Auguſtin, & pluſieurs a
eté de ce ſentiment. C
vous epargnoit la peine
vous le faites dans votre
Faloit-il faire le mal pl
Et en Teologien habile &
vous pas diſtinguer les N
tes, d'avec celles qui ſo
prouver que mon Siſtêm
foi & aux bones mœurs,
vous defie hardiment d

êmes ſe ſoient trompez ? Sont-ils tou-
infaillibles dans des points de fait come
lui dont il s'agit ? On peut donc quel-
is s'écarter de leurs ſentimens. Vous le
, mon R. P. mais ſans le dire ; car vous
z come ſi vous n'étiez que leur inter-
, & qu'en toutes choſes je leur fuſſe o-
que j'euſſe contre moi toute l'Ecriture
s les Comentateurs. L'avez-vous pu
er ſachant que les plus Savans Interpre-
pliquent ſaint Jean come je le fais ? Je
s dit de tous les Peres ; j'ai eu tort puis
ous citez des paſſages qui font voir le
aire. Mais enfin ſi Notre Seigneur &
ifs avoient fait la Pâque le Jeudi au ſoir ;
nt s'acordent les Peres avec eux-mê-
qui diſent que Notre Seigneur mourut
nd edi apres midi à l'heure même que
uifs firent la Pâque ? Il ſeroit facile de
trer s'il etoit utile de le faire, que les Pe-
'ont pas fait toute l'atention neceſſaire à
eſtion. Or c'eſt une regle de l'équité &
bone critique de ne prendre pour le ſen-
nt d'un Auteur que ce qu'il paroît avoir
iné. Bien loin donc que ce ſoit man-
de reſpect pour les Peres de ne les pas
juges de ce qu'ils ont peu conu, c'eſt a-
r leur autorité ; car ils ne peuvent être
gle de la foi & des mœurs ſi pour cela il
qu'ils ſoient egalement infaillibles en
s choſes, puis que certainement ils ſe
rompez en pluſieurs.
ous me conteſtez mon R. P. dans votre

Cha-

dans toutes les Ceremonies d
circonſtances de la mort de N
En vain vous prouvez que l
pas le ſeul Tipe de Jeſus-Ch
ne le dit; mais ſi Jeſus-Chri
à l'heure même que la Pâque
lon la Loi, le tems où elle ſe
n'étoit pas une Profetie du ter
où Jeſus-Chriſt devoit expire
que les anciens Peres ont crû.

Votre dernier Chapitre ſo
ſur la forte perſuaſion du P. *Lam*
de ce Chapitre. Ouï mon R. P
eſt forte, eſt plus forte depu
Reflexions: Mais ſoyez pe
m'étois trompé & qu'on m'e
ne metrois pas ma gloire à d

On raporte encore qu'il ſe trouve quelfois dans des pierres des animaux vivans. ajoute une hiſtoire dont parle Bartolin s laquelle on voit qu'environ l'an 1635. Danemarc une petite fille tirée du ventre à mere ſe trouva groſſe d'un autre petit ant.

Pour découvrir les raiſons de tout cela, s avons remarqué qu'on trouve ſouvent fruits doubles ou beſſons, & voici co- at nous avons jugé que ces fruits pou- ent ſe former.

l peut ariver que deux fruits, par exem- , deux ceriſes dans leurs premiers comen- iens naiſſent, ſi prés l'un de l'autre que rs pieds ou queuës en s'augmentant ſe gnent, ſe colent ou ſe confondent l'une c l'autre; ce qui n'eſt pas bien dificile, e- t alors ſi moles qu'elles ne ſont preſque une liqueur. Et come il eſt dificile que deux fruits en començant de pouſſer ſe uvent juſtement d'égale force, la nouri- e de l'un & de l'autre venant au même , le plus fort de ces fruits afame le plus foi- ; ce qui fait qu'il y en a preſque toujours gros & un petit.

Il pouroit même ariver que les deux fruits trouveroient ſi preſſez dans le bouton a- at d'avoir acquis de la conſiſtence, que n ſe confondroit dans l'autre ſans pour- t que leurs noyaux, s'ils en ont, ſe con- liſſent auſſi, ſoit parce qu'ils ne ſe trou- pas auſſi preſſes, ſoit parce qu'ils ont plus

plus de consistence que le fruit, & pour
le fruit qui paroîtroit simple auroit do
noyau, come il arive aussi quelquefois.
Mais si le fruit qui entre dans l'autre
serve la pellicule ou la membrane qui l
lope, ce sera un fruit distingué qui se t
ra renfermé dans un autre, come un
dans un citron, un pome dans une po
Et come l'on sait que les œufs o
pieds ou leurs queuës par où ils sont
aux ovaires des poules come les fruits
tachez aux arbres, il peut ariver qu'u
tre dans un autre œuf lors qu'ils con
grossir, come il arive qu'un fruit e
un autre fruit.
En suivant le sistême qui veut qu
lement tous les animaux, tant parf
parfaits, & même les homes, f
d'œufs qui sont dans les testicules
come dans les ovaires, sistême
sentement reçu de presque tout le
n'aura pas de dificulte à conc
œuf qui renferme un enfant e
autre œuf semblable, aprés qu
œufs venant à croître, il arrivera
lement que le petit œuf se rang
pacité du ventre de l'enfant
où il est pousse par le presseme
parties circonvoisines, & où
roit bien lui-même, s'il'enfa
etoit une fille, empêcher
sa matrice, & peut-être m
rement disparoître, de sc

vriroient le gros enfant prissent pour sa matrice la membrane qui enveloperoit le petit, & crussent que cete petite fille seroit enceinte d'un autre fœtus dans le sein de sa mere, come on le crût de cete petite fille dont parle Bartolin.

Pour ce qui est des animaux qu'on trouve quelquefois enfermez dans des pierres, nous ne croyons pas que cela se fasse de la même maniere: nous pensons que come on voit couler dans certaines fontaines des liqueurs qui se petrifient, il peut quelquefois se trouver quelques insectes dans les lieux soutereins où il y a de ces sucs pierreux qui venant à durcir, ces animaux s'y trouveront enfermez: mais il paroît plus dificile de concevoir ils y demeurent vivans.

Pour nous satisfaire encore sur ce sujet, avons consideré ce qui arive aux reptiqui quoi qu'ils paroissent morts en hise revivifient pourtant au renouveau. expliquer coment cela se peut faire, supposons que le sang de ces animaux est lueur qui ne se fige pas, ou du moins se fige que tres-dificilement, & que le qui est dans leur cœur est tel qu'il ne un peu de chaleur pour le faire fer-

supposé, il peut bien ariver que le froid nouvement & du sang & de tout le es animaux, c'est-à dire, pour parqu'il les fasse mourir; mais pourvu emeurent pas dans cet etat

Mais comme l'air qui env
animaux, tout froid qu'
laiſſe pas d'avoir du mou
des parties aſſez ſubtiles pc
leurs pores, elles en détac
toujours quelque choſe,
dureroient pas bien long
ſans ſe corrompre, au lie
qui ſe trouvent engagez
peuvent demeurer tres-l
corompre, parce que les
n'étant pas en mouvement
animaux y etant enfermez
n'en peut exhaler, rien ne
n'eſt aprés un grand eſpace
ſont toujours capables d'êt
ils ſentiront un air plus cha
pierre ou de la cariere.

nant dans le cabinet de Monſieur
lt.
ſieur Galand ne peut être du ſenti-
lu P. Chamillard, qui veut que l'in-
n *Felicitas Deorum* du revers de la me-
e *Mariniana* ſe doive entendre par ra-
x Dieux, come ſi leur felicité avoit pû
r quelque acroiſſement par l'apoteo-
ete Imperatrice. Il eſt perſuadé que
nains ne l'ont pas entenduë en ce ſens:
)me Monſieur Baudelot l'a expliquée
ort aux deux Empereurs, Valerien, &
; la felicité marquée par cete inſcri-
eſt la felicité des deux Empereurs, a-
)ieux par une flaterie ordinaire en leur

égard des medailles des Poſtumes, M.
l croit que ce qui les doit diſtinguer
)int que celles du pere ont une coro-
ayons; & celles du fils une courone de
. Les têtes des Empereurs avoient
en ce tems-là la courone de rayons.
edailles de Poſtume le pere, & de Po-
le fils ont egalement la courone de ra-
)u la courone de laurier. Le fils ſe
)ît aux traits du viſage, & en ce qu'il
z plus long que le pere, & la lévre ſupe-
moins elevee.
ınt à la medaille de Mamée, Monſieur
d n'examine point ſi le nom de *Mamias*
mæa eſt Sirien, ou Grec. Il croit qu'à
ıe pays qu'il doive ſon origine, il ſe
ıire que ſa terminaiſon ait eté priſe par

le

le monetaire sur celle de *Soæ*
même pays que Mamée,
Auteur qui lui done le nom
se trouvant qu'une seule
voit.

La conjecture du P. Cha
demande si *Pacatianus* ne ser
me que *Marinus*, ne paroît p
à Monsieur Galand. Il ne s'
Pacatianus qui se lit sur sa m
Mar. peut être l'abreviation
Marcius, ou de *Marcianus*.

Le peu de ressemblance
tête de *Marinus*, & celle de *P*
encore que ce sont deux a
Marinus n'a point de barbe.
une bien garnie.

Monsieur Galand aprés avo
tre medailles gravées par les
millard, temoigne ne pouv
ressemblance que Monsieur
dans sa medaille Grecque d
soupçone que ce pouroit êt
d'Antonin Pie.

Il lui dit aussi sa pensée to
qu'il a fait graver, & juge qu
douter que la tête qui y est r
celle de la honte, ou de la pu
n'est point la tête d'une fem
home, ou d'un Dieu.

M. Galand finit sa Letre e
Baudelot à publier au plutôt s
tenes.

XLII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 23. Decemb. M. DC. XCVII.

Lettre de l'Egliſe de Liege au ſujet d'un Bref de Paſcal II. miſe en François par Monſieur Gerbais, Docteur de Sorbone, & Profeſſeur du Roy. In 8. à Paris chez Frederic Leonard, ruë ſaint Jaques. 1697.

IL n'y a pas long-tems que Monſieur Gerbais dona au public une verſion du traité où Panorme prouve invinciblement par le droit Canonique, la ſuperiorité du Concile Ecumenique ſur le Pape. Il en done maintenant une de la letre de l'Egliſe de Liege contre le Bref de Faſcal II. où Robert Comte de Flandres eſt exhorté à pourſuivre à main armée les Liegeois fidéles à l'Empereur Henri IV. leur legitime Souverain, & où les Ecclesiaſtiques de cete Egliſe ſont traitez de veritables excomuniez, & de faux Clercs. Il a cru que ces deux piéces feroient une Apologie complete de la Declaration que le Clergé de France, au ſervice duquel il a conſacré ſes études, publia en 1682. pour ſoutenir l'auto-

té des Conciles, & l'independance des Rois quant au temporel. Les derniers Compilateurs des Conciles ont osé comparer les Auteurs de cete Letre aux Donatistes, ce qui fait voir combien il est dangereux de confier le Recueil des Conciles à des gens dévoüez par leur etat, aux interêts & aux passions de la Cour de Rome. Le Traducteur a pris la précaution de ne rien ajoûter du sien, pour ne pas doner lieu de condaner une doctrine conforme à la Parole de Dieu, & à la Tradition de l'Eglise Catolique.

Letre de Dom Jean Martianay à un de ses Amis.

VOus n'êtes pas le seul, Monsieur qui m'ayez averti des faux bruits qu'on fait courir dans le monde, à l'ocasion du retardement de l'édition du second volume des ouvrages de S. Jerôme. Il me revient de plusieurs endroits que les envieux & mal intentionez en parlent diversement; mais toujours à mon desavantage & contre la verité du fait. Je ne souhaite rien tant que de voir le public informé qu'il n'a point tenu à moi que ce second volume ne soit déja entre les mains de ceux qui ont plus d'empressement de le voir au jour. Il y a plus d'un an que je presse mes Libraires, & que je les prie d'achever au plûtôt ce volume: mais au lieu de rien gagner auprès d'eux, ils me font des interruptions de deux, de quatre, & de six mois; parce qu'ils ne sont pas exacts à fournir le papier à l'Im-

primeur, qui prend ocasion de ces retardemens pour entreprendre d'autres ouvrages, qu'il ne quite ensuite qu'avec peine, quand il faut se remetre sur mon saint Jerome.

Au reste je suis d'acord avec vous, Monsieur que ce long retardement de notre edition arête plusieurs belles traductions Françoises des ouvrages de S. Jerôme, qu'on feroit paroître bientôt si la nouvelle edition etoit achevée. Il y a un de mes bons Confreres à saint Martin de Pontoise qui travaille à la traduction des Epitres morales, & qui assurement est capable d'y réussir & de redresser les dernieres traductions qui ont grand besoin d'être refondues ou d'être suprimées. Un echantillon de la derniere Letre que ce savant Religieux m'a ecrite, vous convaincra que je ne flate ni ne blâme persone legerement. Voici donc ce qu'il m'écrit:

Come le Pere*** pour me détourner de la traduction des let. de S. Jerôme, m'avoit dit qu'on les avoit déja traduites, & même avec succés, j'avois toujours souhaité de voir cete traduction pour examiner si elle etoit aussi acomplie qu'on la disoit, & si l'on ne pouroit pas esperer d'en faire une plus parfaite. Enfin cete traduction est tombee entre mes mains depuis quelques jours revuë, corigée & augmentée pour la deuxiéme fois, imprimée à Paris chez Couterot. Mais en verité je ne croi pas qu'on puisse voir un ouvrage plus imparfait. Je vous en fais le juge vous-même.

1. Ces Letres qu'on nome choisie
traduites sans choix. On met de ce
quantité de pétites letres, qui ne de
passer que pour de simples billets, &
renferment rien de considerable (
moins l'on peut dire que parmi ce qu
rôme a ecrit, il y a quelque chose qui
pas considerable.) On y foure même
part de ses Prefaces sur ses Comentair

2. Il n'y a aucunes notes pour ecla
lieux dificiles & obscurs.

3. On omet plusieurs Letres tres-
tres-morales; & plusieurs de celles
traduit, sont tronquées. Celle par e
que S. Jerôme a ecrite à Eustoquie to
la virginité, & qui dans l'original a pl
pages in folio, n'en a dans la traductio
ou 6 in 8. L'éloge funebre de sainte Pa
est si beau & si eloquent, est de mêm
qué de plus d'un tiers, & le Traducte
tout à fait cete belle description que S
me fait des lieux les plus fameux de l'E
de la Palestine, que Ste. Paule visita
de Rome à Bethleem. Et ainsi des aut

4. La traduction me paroit fort p
cte. Voici quelques endroits de la letr
liodore qui vous feront juger du reste.

S. Jer. *Quanto amore & studio cont
ut pariter in eremo moraremur, conscium
charitatis pectus agnoscit.* Trad. *Vous sa
quel empressement & quelle afection je v
de rester avec moi dans la solitude.* L'autei
plique point, conscium mutuæ charitati

n voit bien que ces paroles le gênoient.

S. Jer. *Verum tu quasi parvulus delicatus, con-ntum rogantis per blandimenta fovisti: & ego autus quid tunc agerem, nesciebam.* Trad. *Ce-ndant vous tâchâtes come un enfant qui nous fla-de m'apaiser par des caresses, sans que je m'en erçusse; de sorte que je ne savois à quoi me déter-iner.* Outre que le traducteur n'exprime oint ici le mot *delicatus*, ni *contemtum rogan-*, il y renverse l'ordre de la frase, puis que *o incautus* est du dernier membre de la pe-ode dans l'original, & du premier dans la aduction. S. Jer. *Jacerem? Sed quod arden-r volebam, moderate dissimulare non poteram. npensius obsecrarem? Sed audire nolebas; quia imiliter non amabas.* Trad. *En effet, me se-is-je tû, & aurois je dissimulé avec quelque oderation, ce que je souhaitois avec tant d'ar-ur? Où aurois je continué d'importuner de mes ieres une persone qui ne vouloit pas les entendre, & dont l'amitié ne repondoit point à la miene.* Que ete traduction me paroît eloignée de la eauté, de la force, du détour & de la déli-atesse de l'original!

S. Jer. *Sed quid ago? Rursus improvidus ob-ro.* Trad. *Mais pourquoi vous prier encore ns songer à ce que je fais?* Trouvez-vous cete aduction juste? *Abeant preces, blandimenta scedant.* L'Auteur n'a pas traduit ces paro-s. S. Jer. *Ecce adversarius in pectore tuo Chri-um conatur occidere. Ecce donativum, quod mi-aturus acceperas, hostilia castra suspirant.* Trad. *on enemi s'éforce de lui ôter la vie dans votre ame, &*

Je ſai bien que *nepos* ſignif
c'eſt-à-dire, *l'enfant de mo*
faut pas vous dire qu'il ſi
qui etoit *neveu* de S. He
vous faire injure d'en ap
puis qu'on ne peut l'igno
quelques let. de S. Jerôme

S. Jer. *Solum pie'atis gen*
delem. Trad. *c'eſt en cela qu*
pieté. La traduction ne re
beauté de l'original. S. Je
quâ te dicas nunc compede p
quels empêchemens direz-vou
Ce n'eſt point-là expliquer
Jerôme.

S. Jer. *Nunc tibi blandis*
certis. Trad. *Je ſai que vo*
eſt toujours à vos côtez. L'a
qu'il n'entend pas ſeulem
qu'il ne veut pas l'entend

ejus causa debeo ? Trad. *Je quiterai le ser-*
e Jesus Christ pour mon pere, que je ne suis
obligé d'enterer quand il s'agit du service de
L'auteur n'explique point ces paroles,
etiam omnibus ejus causa debeo. S. Jer.
no passuro timidè Petrus consulens. Trad. *S.*
parlant en tremblant à Notre Seigneur qui
rêt de soufrir la mort. A votre avis, *timi-*
sulens, veut-il dire ici, *parlant en trem-*
S. Jer. *Crux antennæ figatur in frontibus.*
Plantez le mast de la Croix sur votre front.
auteur a-t-il trouvé qu'*antenna* signifie
ast ? Aparemment qu'il n'a jamais vû
la manœuvre aux Matelots.
Jer. *Sed de hoc gradu pulsus, provocabis*
ricos. Trad. *Vous me repondrez qu'a-*
enoncé à la vie de solitaire, vous passerez
l'état Ecclesiastique. L'auteur ne com-
l point la pensée de S. Jerôme, qui est
diferente de sa traduction S. Jer. *Vi*
ti acceptum talentum in sudario ligans....
acceperat reservavit. Trad. *Malheur à*
qui aiant fait un trou dans la terre, y a
l'argent de son maître. Vous ne saviez
ncore que, *in sudario ligare*, veut dire,
un trou en terre. S. Jer. *ô desertum fami-*
Deo gaudens. Trad. *ô desert où Dieu*
plus que nul autre. Le traducteur fait
r S. Jerôme come il lui plaît. S. Jer.
ebitur cum sua prole venus. Tunc ignitus Iu-
adducetur. Trad. *Le Iupiter des fables a-*
x race paroîtra alors avec des feux veri-
, puis qu'il sera jeté dans les flames e-

terneles. Où eſt-il parlé de Venus & de ſon fils dans la traduction ? Et où eſt-il dit dans l'original que Jupiter ſera jeté dans les flammes eterneles ? Le Traducteur etend & reſere S. Jerôme ſelon ſon caprice. Jugez donc, mon Pere, par cet echantillon du reſte de la traduction, &c. Mais vous, M. jugez vous-même quel tort on ne fait pas au public en retardant mon edition de S. Jerôme ; & s'il ne ſeroit pas à ſouhaiter que l'Imprimeur, ni les Libraires qui l'ont entrepriſe, ne me fiſſent point languir plus long tems, ou qu'on leur donât à eux-ſeuls le blâme de ce retardement.

BLE

ES

ERES

ans les Journaux
nnée 1697.

A.

edoc prétenduës ſujetes
Page 14
e de Dijon, ſa fondation
ts, 271
ne Hiſtoire des Rois Mo-
475
212
arantaiſe, 712
abins ont cru de ſa crea-
607
ens par corruption, 35
rmont renonce à la Sou-
lles conditions, 137
604
de la Meque, 226
r Houſſain Vaez, page
294
Iarie ſuccede à ſon pere
é de Burgos, 471
Auteur d'une Hiſtoire
474
rincipauté de Dombes,
34
nale, 312

Alcenuon *de Notre Seigneur*
mation du cors de l'Egliſe,
Aſtronomie *peu cultivee av*

Atenagore *& ſes ecrits*
Averroës *de Cordoue & ſes etu*
Avicenne *& de quel pays il et*

B.

BAdard *epitete du vrai Dieu*
Baronius *& deux particula*

M. Begon *a orné ſa Biblioteq*
des Homes Illuſtres de ce ſie
M. Benſerade, *ſa naiſſance*,
ſes poeſies,
Bezançon, *fondation, droit*
de ſon Egliſe.
Bibracte *ville ſituée aux con*
dan[illegible] du Vivarais,

C.

Calculateurs, 223
Calendrier *de Greg. XIII. & la juſteſſe de ſa correction*, 126
Cantiques *Spirituels du P. Maunoir*, 731
Carte *de l'Architecture Militaire*. 487
Caſſien *& ſa doctrine ſur la confeſſion des mauvaiſes penſées*, 497
Cauſes *ſecondes ou occaſioneles ſi elles ont une efficace qui leur ſoit propre*, 110
Chaires *de Teologie fondées dans l'Univerſité de Caën*, 683
Chanoines *Reguliers*, 616
Charles *de Loraine établit l'Univerſité de Reims*, 697
M. De Chaumont *Evêque d'Aeqs, & ſon eloge*, 488
M. Chevreau, *ſa ſolitude, ſa Bibliotheque; & ſes etudes*, 602
Chemins *d'Agrippa*, 386
Chine *& ſa ſituation*, 45
Chriſtierne *couronné à Stocolme*, 249. 250
Cilice *en quoi diferend du ſac*, 603
S. Ciprien *converti par Cecile à la Religion Cretiene*, 38
Citron *trouvé dans un autre citron*, 6
Cloches *de Nankin deux fois plus peſantes que celles d'Erford eſtimées les plus grandes du monde*, 49
Cœur *humain conſideré par raport à Dieu*, 584.
Colonies *etablies à Lion par les Romains*, 383

Concile *de Jerusalem*,
Concorde *de Molina* con
dangereuſe ſur le ſujet

Confeſſeur *ne peut être pe*
même ſelon les ſtatuts d'
Confeſſion *quand acordé*
condanez,
Congregation de auxiliis,
Cors *& coment ſe prouve l*
Cornelius *Balbus*,
Couleurs *& coment elles ſo*
Crainte *naturele de la mor*
a quelque part,
Cures *à qui elles doivent ét*

D.

Declaration *de M. l'Ar*
de M. l'Evêque de
l'Evêque de Chartres,

eu des cors, 105
nt *entre saint Pierre & saint Paul*, 217
es de auxiliis, 702
r *Evêque de Mersbourg & coment il ministre l'extrême-Onction*, 498
des Seigneurs dans les Eglises, 202
de patronage, 203

E.

x *de Forges*, 593
tions *infideles des ouvrages de S. Jerôme*, 221
s *originaires de Languedoc*, 35
m *sa vie & ses ouvrages*, 599
de Tours & sa prétenduë exemption, 654. 670
ria *si elle a eté femme de Diocletien*, 102
ce *de l'Eglise & son accroissement dans pays natal*, 213
qui avoit deux têtes, 546
e *s'il etoit de Goude ou de Roterdam*, 260
oral consideré par raport à Dieu, 583
e *qui a un Evêché de dix-sept mile li- de rente, s'il peut retenir six autres efices*, 735

F.

inand *de Cordouë ecrit sur les Anates sur le Droit de* Pallium, 474
de *a eu Pitagore de Samos pour disci-* 575

Fête *des Lanternes, coment célébrée à la Chine*; 53
Fievres, *leur nature, & leurs remedes*, 345
Flamine *& s'il etoit obligé à sacrifier aux Idoles*, 101
Fleuve *Missisipi*, 314
La Foi *s'accorde avec la raison*, 121
Fort *de Frontenac*, 311
Frederic *Duc d'Holstein se rend maître du Danemarc*, 250
Fruits *de la Chine inconus en Europe*, 50

G.

GAules, *& leur état du tems de Cesar*, 30
Gaulois, *& ce qu'ils ont sû de l'art de la Navigation*, 158
Genes, *& quelles etoient les anciennes bornes de son état*, 164
Geografes *Chinois*, 344
Gerard *de Carmone son pays & ses ouvrages*, 477
Gerson *& son jugement sur l'art de Raimond Lulle*, 464
Le P. Gouye, 490
Grains *benits donez au P. Maunoir pour toucher les malades*, 731
Grammarologie *de M. Sacht*, 6
Le P. Gruber, 491
Guillaume *de Montserrat compose un Comentaire sur la Pragmatique Sanction*, 474

H.

HEbraïsmes *frequens dans la sainte écriture*, 148

Henri d'Aragon, Marquis de Vilene, 469
Henri Henriquez se declare contre Molina, 698
Henschenius fait sans fondement Alexandre femme de l'Empereur Diocletien, 102
Herodicus, quelle sorte de Medecine il a inventée, 565, 566
Herofile expert dans la dissection du cors humain, 575
Heron, machine pour lever les fardeaux, 758
M. d'Herbelot, & sa grande connoissance des langues Orientales, 292
Higin affranchi d'Auguste, 428
Hipocrate descendoit d'Hercule, 572
Hoaigan ville de la Chine, 495
Homme uni à toutes les creatures par son cors, & à Dieu par son esprit, 118
Homelies, pourquoi instituées, 43

I.

Apix aimée par Apollon, 448
Idolatrie comment introduite en la Chine, 61
Idole monstrueuse de Foé, dont le nez est de plusieurs lieuës, 50
Jean de Segovie assiste au Concile de Bâle, 470
Jean Carvaxal Evêque de Plaisance, 472
Jesuites calomniez à la Chine, & justifiez par le temoignage d'un jeune Tartare, 62
Jesuites Missionaires en la Chine travaillent en perfection des connoissances naturelles, 68

Je

Jesuites *obligez par leurs Constitutions à suivre la Doctrine de saint Thomas*, 702
Jeux *floraux de Toulouse*, 542
Imprimerie *conuë en la Chine avant qu'elle le fût en Europe*, 57
Inclinations *du cœur humain & ses illusions*, 584
Indiference *des ames parfaites*, 756
Inscription *de la Croix de N. S.* 201
Inscription *trouvée à Trinquetaille*, 411
Inscription *expliquée par M. Galand*, 551
Joannes de Turrecremata *fait Cardinal*, 470
Jonction *de la Loire & de la Seine*, 734
S. Irenée *& ses ouvrages*, 334
Jugement *divin & humain, dans l'élection de saint Mathias*, 216
Juifs *& leurs etudes*, 607
S. Justin, 328
Juvencus *Prêtre Espagnol* 455

L.

LAc *de Frontenac, & son étenduë*, 311
Lac *de Canti*, 311
Lac *des Hurons, ou d'Orleans*, ibid.
Lac *Daufin*, ibid.
Langue, *& livres Chinois*, 54
Langue *Hebraïque, & son usage*, 351
Langue *Hebraïque luë sans points dans les synagogues*, 352
Lemos *écrit contre Molina*, 698
Letre *de l'Eglise de Lion aux Eglises d'Asie*, 587
Letre *du Cardinal Baronius contre Molina*, 699

ples de Langres, & s'il y en
ne nom dans le Gevaudan, 33
me de son gouvernement, 446
688
ille située aux confins du Viva-
33
460
èque de Cremone, 439

M.

anche apuye de saint Augu-
ce qu'il a écrit touchant les
es, 103
son opinion sur le passage de
555
& leurs erreurs, 40
doné naissance à l'opinion de
t que N. S. ait celebré la Pa-
née de sa mort, 141
ntre Molina, 702
fondation, 251
Bilbilis, 431
& sa teorie, 414
nent elle reçoit successivement
mes, 622
fute fortement le P. Sirmond,
19
ses Missions, 719
ints reduites à certains arti-
755
pes, 550
riniana, 792. de Postume,
ea. ib.

Me-

Meliton *Evêque de Sardes*.
M. Menage *accusé d'être plagiaire*,
Messe *Mosarabique*,
Metode *de resolution*,
Metode *de Cotignes*,
Metode *pour aprendre l'Histoire d'Angle-terre*,
Millenaires *& leurs especes*.
Mines *de fer*,
Misne *& en quel tems elle a été faite*,
Misteres *de la Religion, & leur incompréhensibilité est une preuve de leur verité come ils sont de toutes les Nations*.
Mistiques, *sujets aux illusions*,
Moise *Medecin & quand il a vécu*.
Molina *condané par l'Université de Salamanque*,
Molina *manque de respect pour les Conciles pour les Peres*, 702
Monde *creé au solstice d'hiver*,

N.

NAger *& s'il y en a un art*.
Nankin *grande ville & sa description*.
Navigation *enferme l'art de nager*,
Nazareens *& Nazireens*,
Nicephore *Logotete communiqué par le P. Raymond au P. Petau que le donne au public*.
Nicolas *Antoine, sa vie & ses ouvrages*.
Nom *du Patriarche Joseph comant changé par Pharaon*.

O.

OFices *dépendans de M. le Duc d'Orleans*

obables & à quoi se doit reduire
, 161, 162
nouveles idées que les mistiques
nt, 678
ivent être eprouvez dans les Se-
529
uni & ses diferens etats, 553
deux sexes, 659
e de Cordouë, 433
it & son eloge, 19
P.
Evêque de Barcelone, 434
& figures que les anciens y me-
nt, 262
dans l'Eglise au sujet de Janse-
704
utient le droit que le Concile de
le deposer Eugene IV. 78
Chine fait d'écorce de bambou,
55
ique, 353, 717, 765
description, 45
s accusé de Pelagianisme, 17
Q.
instituez par George Fox Cordo-
134
314
R.
Lulle, 464
our les Pseaumes, 248
Descartes defenduë, 707
estimée un etat monstrueux par
58

Le

Le Roi de Siam observe les astres avec les J. Missionaires, 43
Rois de la Chine, 58
Route des Suisses, 34

S.

SAngsuë & son anatomie 537
Sectes de la Chine, 66
Sens & leur usage dans l'étude des sciences, 107
Serapis pourquoi apelé Sauveur par les Egiptiens, 175
M. le Card. Sfundrate, ce qu'il dit des enfans morts sans Batême, 749
P. Sirmond, sa vie & ses ouvrages, 9
Sinon Isle de Bretagne, 731
Spinosa & son sistême, 72

T.

TEmple de la Chine plus ancien que celui de Jerusalem, 60
Traditions Musulmanes ont defiguré l'hist. de la Bible, 195

V.

Le P. VErbiest Jesuite Missionaire à la Chine, & la belle disposition où il mourut, 46
Verrerie & ses secrets, 485
Union de l'ame & du cors, & quelles sont ses loix, 106
Urines & la maniere de conoitre leur nature, 478

ATALOGUE

Des Livres imprimez de l'année 1697.

liographie, ou Catalogue des Livres imrimez tant en France que dans les pays Etrangers, dont il eſt parlé dans les Journaux de l'année 1697.

Biblia Sacra, Interpretes, & Concilia.

E Nouveau Teſtament de Notre Seigneur Jeſus Chriſt, traduit en François ſelon la Vulgate. In 12. à Paris z Louis Joſſe. 5. journal.

Novum Teſtamentum, Regulis illuſtram, ſeu Canones Scripturæ ſacræ certa medo digeſti, &c. In 12. à Paris chez Louis ulland & Jean de Nully. 8. journal.

Analyſe des Actes des Apôtres, avec des Tertations ſur les lieux difficiles. Par le R. *** Prêtre de l'Oratoire. In 12. 2 vol. à ris chez Etienne Michallet. 12. journal

Livre de la Sageſſe, traduit en vers Franis, &c. In 12. à Paris chez Guillaume avelier. 19. journal.

Apparat de la Bible, &c. traduit du Latin R. P. Lamy Prêtre de l'Oratoire In 8. à ris chez André Pralard. 20. journal.

Les Pſeaumes en vers François. In 12. à ris chez Florentin, & Pierre Delaulne 27. urnal.

San-

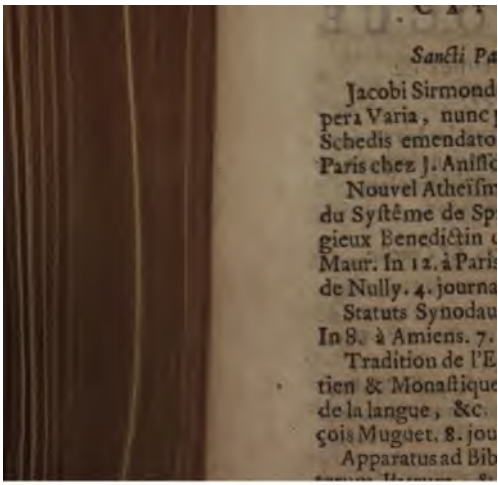

Sancti Pa

Jacobi Sirmond
pera Varia, nunc
Schedis emendato
Paris chez J. Anisſ

Nouvel Atheïſm
du Syſtême de Sp
gieux Benedictin
Maur. In 12. à Paris
de Nully. 4. journa

Statuts Synodau
In 8. à Amiens. 7.

Tradition de l'E
tien & Monaſtique
de la langue, &c.
çois Muguet. 8. jou

Apparatus ad Bib

ats Synodaux du Dioceſe d'Alby, pu-
u Synode tenu le 26. May 1695. par
arles le Goux de la Berchere, Arche-
d'Alby. In 8. à Paris chez Antoine De-
. 28. journal.

echiſmus ad Ordinandos, juxta do-
n Catechiſmi Concilii Tridentini, &c.
à Paris chez J. B. Coignard. 29. j.

ructions ſur les etats d'Oraiſon, &c.
eſſire Jaques Benigne Boſſuet, Evêque
aux. In 8. à Paris chez Jean Aniſſon.
urnal.

anciennes Liturgies, ou la maniere
on a dit la Meſſe dans chaque ſiecle dans
liſes d'Orient & dans celles d'Occident,
n 8. à Paris chez Jean de Nully. 36. j.

donnance de Monſieur l'Archevêque
ims, à l'ocaſion de deux Theſes de
logie ſoutenuës dans le College des Je-
de la même Ville. In 8. à Paris chez J.
on. 37. journal.

ta, ſeu Decreta Tarentaſienſis Eccle-
&c. ab anno Domini 1690. ad laben-
nnum 1696. promulgata. In 4 Lugd.
trouve à Paris chez Antoine Dezallier.
urnal.

ciſion faite en Sorbonne ſur la pluralité
enefices. In 12. à Paris chez J. B. Coi-
l. 39. journal.

iſtola Illuſtriſſ. Eccleſiæ Principum Ca-
Mauritii le Tellier Archiepiſcopi Ducis
enſis, Lud. Anton. de Noailles Archie-
pi Pariſienſis, Jacobi Benigni Boſſuet

Epiſ-

pi Meldensis, C[illegible]is de Seve Ep[illegible]
Attrebatensis, & H[illegible]ci Feydeau [illegible]
Episcopi Ambianen[illegible] Innocent[illegible]
contra librum cui tit[illegible] Nodus pr[illegible]
tinationis dissolutus, Auc[illegible]e Cæle[illegible]
R. E. Presbytero Cardin[illegible] In 4. [illegible]
ypis mandatum Romæ 169[illegible]
is chez Jean Anisson. 39. jour[illegible]
Declaratio Illustriss. Eccle[illegible]
Ludovici Ant. de Noailles Arch[illegible]
siensis, Jacobi Benigni Bossuet [illegible]
densis, & Pauli de Godet des M[illegible]
copi Carnotensis circa librum [illegible]
lus: *Explication des Maximes des Saints*
Par Messire François Fenelon Archev
Cambray. In 4. à Paris chez Louis J[illegible]
journal.

Summa Doctrinæ libri cui titulus
tion des Maximes des Saints, &c. A
cobo Benigno Bossuet Episcopo
In 4. à Paris chez Jean Anisson.

Lettre de l'Eglise de Liege [illegible]
Bref de Paschal II. mise en Fr[illegible]
Gerbais Docteur de Sorbonne.
Paris chez Frederic Leonard.

Critici sacri novem volum
tis additionibus manu scrip
Amstelæd. & Ultrajecti. Apu
nio-Waesbergios, Borstium
ters & van de Water.

Biblia sacra ex interpr
stellionis. fol. Lipsiæ. [illegible]
Bury (Arthuri)

us, in genere de Fide in Religione natu-
in particulari de Trinitate, Incarnatione,
rrectione ac Cœna &c.
noit Dissertationes Ecclesiasticæ. 8 Ro-

oli Memorabilia Ecclesiastica seculi
4 Tubingæ. 1697.
its generaux de la Religion, par Grave-

i (Jacobi) Syntagma Sacrum de Re
ac de Jure Jurando Dissertatio Philo-
im figuris æneis quod ex tenebris e-
otis illustravit Salomon van Till.
ci. 1698.
is (Joan. Freder.) de Fide Baronii
ini ipsis Pontificiis ambigua Eclo-
telæd. 1697.
um Infantiæ, vel liber Apocryphus
Servatoris ex manuscripto edidit
fione & notis illustravit Henri-
Trajecti. 1697.
(Guilielmi) Codex Canonum
nitivæ. 4 Amstelæd. 1697.
van) Dissertationes de Origi-
ssu Idololatriæ & superstitio-
ac falsa Prophetia; uti & de di-
ololatricis Judæorum. 4 Am-
nr. & viduam Theod. Boom.
annes) de Vestitu Sacerdo-
n sive Commentarius am-
li 28. & 39. Levit. 16. alia-
oca. 4 Amstelæd. apud A-
ren.

Responsio ad tristissimam in Fidei Controversiis quæstionem ubi scriptum est: Catholicorum vera non tamen debita Acatholicorum obtrusa sed frivola. 18. Gedani apud Janssonio-Waesbergios.

Ascetici.

Explication des Maximes des Saints, sur la vie interieure. Par Messire François de Salignac Fenelon, Archevêque Duc de Cambray, &c. In 12. à Paris chez Pierre Aubouyn. 9. journal.

Le Combat spirituel, nouvellement traduit de l'Italien. Par le R. P. D. Alexis du Buc, Superieur des Theatins. In 12. à Paris chez Charles Osmont. 10. journal.

Courtes Instructions pour l'administration & le bon usage des Sacremens, pour la visite des malades, &c. Par Messire Lazare André Bocquillot, Prêtre, &c. In 12. à Paris chez la Veuve de Daniel Horthemels. 10. journal.

L'Esprit de l'Eglise dans l'usage des psaumes en forme de priere, ou d'exhortation. In 12. 2. vol. à Paris chez Jean Guignard, &
Ch. Robustel. 13. journal.

La science des Confesseurs, ou la science d'administrer le sacrement de pénitence selon les Conciles, &c. Par M. J. Grancolas, D
cteur en Theologie de la Faculté de Paris. 12. à Paris chez Pierre de Bats. 19. jou

Suite de la science des Confesseurs, ou cienne discipline de l'Eglise sur la confe & sur les plus importantes pratiques du

ment de pénitence. Par M. J. Grancolas, Docteur en Theologie. In 12. à Paris chez Imbert de Bats 26 journal.

Le Repos en Dieu. Par le P. Antoine Boucot, Religieux Minime, &c. In 12. à Rouën, & se trouve à Paris chez Pierre de Launay. 19. journal.

Rituale Parisiense, auctoritate illustrissimi Ludovici Antonii de Noailles, Archiepiscopi Parisiensis. In 4. à Paris chez Louis Josse. 9 journal.

Exercice de pieté sur la Regle de saint enoist, &c. Retraite de dix jours. In . à Paris chez Theodore Muguet. 25. rnal.

Quatre Discours de la Componction, par phrem le Syrien, &c. traduits en Franpar M. Bosquillon. In 12. à Paris chez uve de Charles Coignard. 31. journal. vers sentimens de pieté. par M. l'Abbé Trappe. In 12. à Paris, chez Ant. De-

modie interieure, ou sujets de medisur les Pseaumes, Graduels & des Lauez Vespres de la Semaine, & de l'Offiomplies, &c. Tome III. & IV. In . à Lion, & se trouvent à Paris chez upuis.

nbole des Apôtres expliqué par l'Ente, &c. à Blois & se trouve à Paris ntin & Pierre Delaulne.

me Dogmatique, Moral, & Caar M. l'Abbé Fourcroy. Troisié-

ologie, &c. In 12. 3. vol. à P
Dezallier. 3. journal.

Eloges hiſtoriques des Saints
ſteres de Notre Seigneur, & le
Vierge, pour tout le cours de l'
2. vol. à Paris chez Louis Guer

Traité de le Religion Chretie
quel on voit le pouvoir que J.C.
Egliſe, ſa difference d'avec les
tiques, &c. par M. Chardo
Prêtre. In 12. 2. vol. à Paris che
15. journal.

Les Myſteres ſacrez de N. S.
Vierge, ſelon le cours de l'an
12. 3. vol. à Paris chez Edme C

Homelies ſur pluſieurs chap
phete Jeremie, par le R. P. D
Nain, Souprieur de l'Abbaye
In 8. à Paris chez François Mu

Pœnitentiam, ſeu ſatisfactio

au naturel, par M. Perrault de l'Academie Françoiſe. In fol. à Paris chez Antoine Dezallier. 1 j.

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſix premiers ſiecles, juſtifiez par les citations des Auteurs Originaux, &c. Tome IV. qui comprend l'Hiſtoire de ſaint Cyprien, & le reſte du troiſiéme ſiecle, par le Sieur D. T. In 4. à Paris chez Charles Robuſtel. 3. j.

Relation Hiſtorique de la Pologne, &c. par le Sieur de Hauteville In 12. à Paris chez Nicolas le Gras & Jaques Villery 3. j.

Nouveaux Memoires ſur l'etat preſent de la Chine, par le P. Louis le Comte, de la Comp. de Jeſus. In 12. 2 vol. à Paris chez Jean Aniſſon. 3. & 4. journal.

Les Memoires de la vie du Comte D*** ...ant ſa retraite, &c. rédigez par M. de Saint ...vremond. In 12. 2. vol. à Paris chez Miel Brunet. 5. journal.

Les Memoires de Meſſire Roger de Rabu... n, Comte de Buſſy, &c. In 4. 2. vol. à ...aris chez Jean Aniſſon. 6 j.

Sequani Chriſtiani, ſive de re Chriſtiana ...equanorum Decas Hiſtorica, &c. operâ & ...udio F. Andreæ à S. Nicolao Doctoris Theo...gi, &c. 7. j.

...erardi Croeſi Hiſtoria Quakeriana, ſive ...ulgo dictis Quakeris, &c. In 8. Amſ...dami. Apud Henr. & viduam Theod. ...m.

...a Vie en abrégé de Madame de Chantal

premiere Mere & Fondatrice de l'Ordre de la Viſitation de Sainte Marie. In 12. à Paris chez S. Benard. 8. journal.

Hiſtoire de la Republique de Genes. In 12. 3. v. à Paris chez D. Dupuis. 9. journal.

Relation de la mort de quelques Religieux de l'Abbaye de la Trappe. In 12. 2. vol. à Paris chez Florentin & Pierre Delaulne. 11. j.

Hiſtoire & les Avantures de Kemiski Georgienne. In 12. à Paris chez Jean Guignard. xii. j.

Hiſtoire des Diettes de Pologne, pour les Elections des Rois ; par M. de la Bitardiere. In 12. à Paris chez Jean Jombert. 13. j.

Les Avantures Provinciales Le Voyage de Falaize. Nouvelle divertiſſante ; par M. le Noble. In 12. à Paris chez Martin & George Jouvenel. 13. journal.

La Vie de Marie-Madeleine de la Trinité, Fondatrice des Religieuſes de N. Dame de Miſericorde ; par le R. P. Grozet de la Compagnie de Jeſus. In 8. à Lion, & ſe trouve à Paris chez Jaques Collombat. 13. journal.

Guſtave Vaſa Hiſtoire de Suede. In 12. 2. v. à Paris chez S. Benard. 13. journal.

Hiſtoire de la Ville de Marſeille, contenant ce qui s'y eſt paſſé de plus memorable depuis ſa fondation, &c. Recueillie de pluſieurs Auteurs Grecs & Latins, &c. par feu M. Antoine de Ruffi. In folio à Marſeille. & ſe trouve à Paris chez Florentin & Pierre Delaulne. 14. j.

Abregé de l'Hiſtoire de Joſephe Hiſtorien Juif. Tome II. &c. par M. Graville. In 12.

Paris chez la Veuve Daniel Horthemels, & Pierre Auguſtin le Mercier. 14. j.

Hiſtoire de l'Egliſe Abbatiale & Collegiale de S. Etienne de Dijon, &c. In fol. à Dijon. Se trouve à Paris chez Jean Aniſſon. 15. j.

La Vie de M. l'Abbé du Val-Richer. Par le P. Caffier de la Compagnie de Jeſus. In 12. à Paris chez J. Boudot. 15. journal.

Dernieres Découvertes dans l'Amerique Septentrionale de M. de la Sale, miſes au jour par M. le Chevalier Tonti. In 12. à Paris chez Jean Guignard. 17. journal.

Elogium Claudii Thevenin, Eccleſiæ Pariſienſis Canonici. 19. journal.

Hiſtoire Civile ou Conſulaire de la Ville de Lion, &c. par le P. Meneſtrier de la Compagnie de Jeſus. In fol. à Lion; & ſe trouve à Paris chez Robert Pepie. 20. & 21. journal.

Methode pour apprendre facilement l'hiſtoire de la Bible, avec l'hiſtoire des Conciles Generaux. Quatriéme edition. In 12. à Paris chez Martin & George Jouvenel. 25. j.

Les avantures provinciales. La fauſſe Comteſſe d'Iſamberg. ſeconde Nouvelle divertiſſante. par M. le Noble. In 12. à Paris chez les meſmes. 27. journal.

Les actions heroïques de la Comteſſe de Montfort, Ducheſſe de Bretagne. Nouvelle hiſtorique. In 12. à Paris chez la Veuve de Cl. Mazuel. 34. journal.

Avantures & lettres galantes. In 12. à Paris chez Guill. de Luyne. 36. journal.

Le parfait Miſſionnaire, ou la Vie du R. P.

tin & George Jouvenel. 39 j

Oratores & Po

Traduction d'une Ode L.
ption de Trianon. In 8. à
Auguſtin le Mercier. 6. j.

Ode Françoiſe de M. de S
Latin par M. Boutard, ſur l
pſeaumes en vers, de Mader
In 8. à Paris chez le même.

Inſcriptions pour le Portr
les de Maſcaron, Evêque
M. le Fevre. 19. j.

Les Metamorphoſes d'O
vers François par T. Corneil
à Paris chez J. B. Coignard.

Ludovicus Magnus. Carm

Paris chez Florentin, & Pierre Delaulne. 28. j.

Les Oeuvres de M. de Benſſerade. In 12. 2. vol. à Paris chez Charles de Sercy. 29. j.

Oratio in Comitiis Generalibus Cluniacenſium, habita die 28. Aprilis 1697. Oratore Domno Hieronymo d'Ogerdias, Monacho Cluniacenſi, &c. In 4. à Paris chez Theodore Muguet. 29. j.

Recueil de pluſieurs pieces d'Eloquence & de Poëſie, preſentées à l'Academie Françoiſe pour les prix de l'année 1697. &c. In 12. à Paris chez I. B. Coignard. 37 j.

Le Opere di Moliere, diviſe in quattro volumi, & arricchite di belliſſime figure, tradotte da Nic. di Caſtelli. In Lipſia 1698. Gio. Lodov Gledirſch. In 12. & ſe vendent a Amſtelæd. chez Henr. & la veufve de Th. Boom & Waesbergios.

Philoſophi.

Entretiens ſur la Metaphyſique & ſur la Religion. Nouvelle Edition, augmentée de pluſieurs Entretiens ſur la Mort Par le R. P. Malebranche, de l'Oratoire. In 12. 2. vol. à Paris chez Louis Roulland & Jean de Nully. 6. & 7 journ.

Uranie, ou les tableaux des Philoſophes. Par M. le Noble. Tome III. In 12. à Paris chez Martin & George Jouvenel. 24. j.

De la Connoiſſance de ſoy meſme. Traité troiſiéme, de l'Etre moral de l'homme, ou de la ſcience du cœur. In 12. 2. vol. à Paris chez André Pralard. 31. journ.

Le Treſor de la Medecine,
natomie ou diviſion des parti
main, &c. In 8. à Paris ch
Girin. 13. j.

Inſtructions de Medecine,
qu'il faut ſuivre & eviter dans
mens & des remedes. In 8. à
Couterot. 17. j.

Nouvelle explication des Fi
conde Edition, par M. Anic
12. 2. v. à Toulouze, & ſe
chez L. d'Houry. 18 j.

Actiones Medicæ Nicolai F
cto is Medici Pariſienſis. In 1
Chriſtophe Ballard. 24 j.

Traité de Phyſique & de
l'on explique la ſanguification
du ſang, &c. par Jean Fontr
Paris chez l'Auteur ruë des Vi

aité raiſonné ſur la Structure des orga-
es deux Sexes deſtinez à la géneration ;
M*** In 12. à Valenciennes, & ſe
e à Paris chez Laurent d'Houry. 35. j.
armacopée Univerſelle, &c. par Ni-
emery Docteur en Medecine. In 4. à
chez Laurent d'Houry. 38. journal.
rgiri (Joachimi) Medicina Compendia-
qua propoſitis veterum ſententiis no-
veriſſima artis Medicæ forma ac ratio
ter ac dilucide explicatur. 8 Leidæ 1698.
nnoi (Bernardi) Euangelium Medici
Medicina Myſtica de ſuſpenſis Naturæ
us ſive Miraculis. 8. Londini 1697.
rchuſii (Joan. Conradi) Pyroſophia,
chimiam, Rem Metallicam & Chry-
iam perveſtigans. 4. Leidæ. 1698.

Mathematici.

Aſie diviſée ſelon l'étenduë de ſes prin-
es parties, &c. Par Nic. de Fer Geo-
he de M. le Dauphin. à Paris chez l'Au-
14. journal.
e Nouveau Plan de Paris, dreſſé ſur les
oires de M. Jouvin de Rochefort, &c.
Nicolas de Fer. à Paris chez l'Auteur. 17.
nal.
niverſæ uſualis Mathematicæ Theoria,
T. I. qui Dialecticam Mathematicam
plectitur. Authore Michaele Angelo Far-
, Siculo Drapanenſi. In 12. Venetiis,
Paris chez Antoine Dezallier. 22. j.
e Gouvernement General & Militaire du

Limoges, du Forez, du Bennioloïs, &c. dressé par le Sieur Nolin sur les memoires du R. P. Menestrier de la Compagnie de Jesus à Paris chez J. B. Nolin, sur le Quai de l'Horloge. 23. journal.

Carte qui represente toutes les pieces qui sont comprises dans l'Architecture Militaire ou l'art des Fortifications, &c. à Paris chez C. Roussel, ruë saint Jacques. 25 journal.

Le nouveau Plan de Barcelone, mis au jour par Nicolas de Fer. à Paris chez l'Auteur, sur le Quai de l'Horloge. 28 journal.

Abregé d'Arithmetique pratique & raisonnée, &c. Par M. Cl Irson. In 12. 35. j.

Bourg, Chasteau, & Jardins de Fontainebleau, mis au jour par Nicol. de Fer. à Paris chez l'Auteur. 37 journal.

Les Jonctions des deux grandes Rivieres de Loire & de Seine, par le nouveau Canal d'Orleans & celuy de Briare: mis au jour par le même. 38. journal.

Juridici.

Traité du celébre Panorme, touchant le Concile de Bâle, mis en François par M. Gerbais Docteur de Sorbonne, & Professeur du Roy au College Royal. In 8. à Paris chez Antoine Dezallier. 5. journal.

Traité des droits honorifiques des Seigneurs dans les Eglises, par feu M. Marêchal Avocat. Derniere Edition augmentée d'un Traité du Droit de Patronage, &c. par M. Simon. In 12. 2. vol. à Paris chez J. Guignard. 11. journal.

Ex-

rait d'un Memoire pour S. A. R. Mon-
ſur la concurrence qu'il doit y avoir
les Oppoſans au Sceau de Mouſieur à
des Offices ordinaires & dependans de
iage de S. A. R. deſquels elle a la pleine
ion. In 4. 14. journal.
ité de la preuve par témoins en matiere
, &c. par M. Danty Avocat en Parle-
. In 4. à Paris chez Charles Oſmon. 15.
al.
njectanea in L. IX. de Vectigalibus &
miſſis Cod & in XI Juſtiniani Edictum.
Cadomi, 22 journal.
quête pour le Sieur Baron de Lerchen-
Chanoine de ſaint Pierre le Jeune de
ourg, contre le Chapitre de la même
, ſur la queſtion: Si le Conſeil Supe-
d'Alſace peut connoître d'une Appella-
omme d'abus ſans une attribution ex-
. In 4. 24. journal.
moire & pieces concernant l'exemption
Egliſe Cathedrale & Metropolitaine de
s. In fol. à Paris chez F. H. Muguet. 34.
al.
emoire pour Meſſire Mathieu Yſore
rvault, Archev. de Tours. 35 journal.
ctum pour la Faculté de Theologie de
verſité de Caen. In 4. 36. journal.
ipertus de Origine Juris Franek. 1697.
pe ad Codicem Juſtinianeum. Am-
d. Apud Janſonio-Waesbergios. 1697.
nkerhoek (Cornelii) de Rebus Cre-
& de pactis Juris ſtricti contractibus

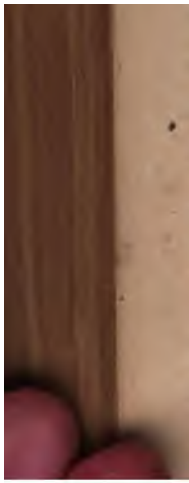

Leonard. 2. journal.

Nouvelles découvertes sur
cienne Gaule du temps de Cesa
ris chez Guillaume de Luyne.

Nouvelles Reflexions de M
les defauts d'autruy, &c. In
Paris chez Jacques Colombat.

L'art de nager, démontré p
vec des avis pour se baigner u
M. Thevenot. In 12. à Paris c
te 3. journal.

Dialogue entre Mars & Min
queſtion: Si un Orateur qui a
my par ſon eloquence, merit
penſe pareille que le Capitaine
en combattant, &c. In 12.
Guillaume de Luyne. 4. journa

Remarques ſur la Bibliothe
Eccleſiaſtiques de M. Dupin. to
nant les remarques ſur le troi

Comte de Buſſy, &c. In 12. 4. volumes. à Paris chez Florentin & Pierre Delaulne. 8. journal.

Catalogus univerſalis pro Nundinis Francofurtenſibus Vernalibus de anno 1696. in 4. 9. journal.

Diſſertatio de nomine Patriarchæ Joſephi à Pharaone impoſito, &c. Aut. Fratre Guillelmo Bonjour Toloſano. In 4. Romæ. 10. journ.

Oeuvres meſlées de M. Chevreau. In 12. à la Haye, & ſe trouvent à Paris chez Jean Boudot. 10. journal.

Le Blaſon de France, ou Notes curieuſes ſur l'Edit concernant la police des Armoiries. In 8. à Paris chez Charles de Sercy, Pierre Aubouyn, Etienne Michallet, & Pierre Brunet. 10. journal.

Parallele des Anciens & des Modernes, où il eſt traité de l'Aſtronome, de la Geographie, de la Navigation, &c. cinquiéme & dernier Dialogue. Par M. Perrault, de l'Academie Françoiſe. Tome IV. In 12. à Paris chez J. B. Coignard. 11. journal.

Th. Jo. ab Almeloveen amœnitates Theologico-philologicæ, &c. Subjiciuntur Epigrammata, Poemata, &c. In 8. Amſtel. apud Janſſonio-Waesbergios & ſe trouvent à Paris chez Jean Aniſſon 14. journal.

Bibliotheque Orientale, ou Dictionnaire univerſel, contenant generalement tout ce qui regarde la connoiſſance des peuples de l'Orient, leurs hiſtoires, &c. Par M. d'Herbelot.

belot. In fol. à Paris. 16. journal.

Hiſtoire & Abregé des ouvrages Latins, Italiens, & François pour & contre la Comedie & l'Opera. In 12 à Orleans, & à Paris chez Charles Robuſtel. 17. journal.

Sentimens & Maximes ſur ce qui ſe paſſe dans la ſocieté civile. In 8. à Paris chez Louis Joſſe. 18 journal.

Gloſſarium univerſale Hebraicum, Auth. Lud. Thomaſſino, Orat D. J. In fol. à Paris chez Jean Aniſſon. 19 journal.

Les veritables devoirs de l'Homme d'Epée. In 12. à Paris chez Jean Boudot. même journal.

Bibliotheca Hiſpana Vetus, ſive Hiſpanorum qui uſquam unquamque ſcripto aliquid conſignarunt, Notitia, &c. Tomus I. Authore Nic. Antonio Hiſpalenſi. Opus poſthumum. In folio. Romæ. & ſe trouve à Paris chez Jean Aniſſon. 22. 23. 24. & 25. j.

Modele de Converſations pour les perſonnes polies. Par M. l'Abbé de Bellegarde. In 12. à Paris chez Jean Guignard. 24. journ.

De l'art de la Verrerie, où l'on apprend à faire le verre, le criſtal, & l'émail, &c. par M. Haudicquer de Blancourt. In 12. à Paris chez Jean Jombert. 25 journal.

Numiſmata Summorum Pontificum templi Vaticani Fabricam indicantia, &c. Auct. P. Philippo Bonami Soc. Jeſu. Romæ 29. j.

Chevreana. In 12. à Paris chez Florentin & Pierre Delaulne. 32 journal.

Jugement & nouvelles obſervations ſur les

ouvrages

œuvres de Maître François Rabelais, D. M. ou le Veritable Rabelais Reformé, &c. In 12. à Paris chez Laurent d'Hourry. 32. j.

La Biblioteque des Auteurs. In 12. à Paris chez Guill. de Luyne. 32. journal.

De Canonicorum Ordine, Disquisitiones quibus hujusce Ordinis origo, propagatio, & natura tractantur. Aut. P*** è Gallicana Canonic. Cong In 4. à Paris chez Edme Couterot. 33 journal.

Museum Regium, seu Catalogus rerum tam naturalium quam artificialium, quæ in Basilica Bibliothecæ Augustissimi Daniæ Monarchæ asservantur, descriptus ab Oligero Jacobæo. In fol. Hafniæ 35. journal.

Reflexions sur le Nouveau Système du R. P. Lami Prêtre de l'Oratoire, par le R. P. Dom Guillaume Bessin de la Congregation de saint Maur. In 12. à Rouen, & se trouve à Paris chez Denys Dupuis 38 journal.

Lettre ecrite à Madame Royale de Savoye au sujet de la paix, & de la nouvelle alliance entre la Couronne de France & de Savoye, avec la réponse de la Princesse. Lettre à M. le Marquis Ferrero, Ambassadeur de Savoye en France, contenant les remarques touchant les Ambassades. Lettre à un Gentilhomme sur la Chasse, par M. Pontier In 12. à Paris chez Guillaume de Luyne. 38 journal

Le parfait Homme de Guerre, ou l'idée d'un Heros accompli. In 12. à Paris chez Jean Guignard. 38. journal.

Dissertation critique sur l'Art Poëtique

d'Horace, où l'on donne une idée generale des pieces de Theâtre, &c. In 12. à Paris chez Barthelemy Girin. 39. journal.

Lettres ecrites à M. B*** par le R. Pere Chamillard de la Compagnie de Jesus sur quelques Medailles curieuses de son Cabinet. In 12. à Paris chez Pierre Aubouyn. 40. j.

Premiere & seconde Lettre au R. P. Dom G. B. Benedictin de la Congregation de saint Maur au sujet de ses Reflexions sur le Systême du P. Lamy de l'Oratoire. In 12. à Paris chez André Pralard 40. & 41. journal.

Lettre de M. G. touchant quatre Medailles antiques, nouvellement publiées par le R. P. Chamillard J. In 12. à Caen. 41. journal.

Schefferi (Joannis) Miscellanea sive Animad versiones in optimos quosdam Autores 8 Amstelæd. Apud Jansonio-Waesbergios.

Puffendorffii (Samuelis) Analecta Politica in quibus varia hujus disciplinæ Arcana variis dissertationibus enodantur. 8. Amstelod. Apud Jansonio Waesbergios.

Bisselii (Iacobi) Argonauticon sive Historia Periculorum Americanorum Petri de Victoria. 12. Gedani.

Religio Moscovitica sive Ruthenica de Rituum ac Cerimoniarum figuris expressa Germanicè. 8. Freistadii.

Matthæi (Antonii) Analecta veteris ævi seu monumenta hactenus nondum visa. 8. Lugd. Bat. 1698.

Geographica Antiqua sive Scylacis Periplus

Mediterranæ ac Anonimi. Periplus
Mæotidis & Ponti Euxini cum notis.
lii, Palmerii &c. Edente Jacobo Gro-
4. Leidæ 1697.
mii (Joan. Chriſtoph.) Phyſica Electi-
Hypothetica Norib. 1697. 4.
tini (Matthiæ) Lexicon Philologicum
ue Etymologicum & Cadmus Græco
x, ac Iſidori Gloſſarium emendatum.
oannis Georgii Grævii. 2 vol. Traje-
97. folio.
aii (Thomæ) Faſcis Exercitationum
gico-Hiſtoricarum. 8. Leidæ. 1697.
ey (Franciſci) Pantheon Mythicum
uloſa Deorum Hiſtoria cum fig. 12.
ti 1697.
æi (Thormodi) Orcades ſeu Rerum
nſium Hiſtoria. fol. Hafniæ. 1697.
ii (Thomæ) Animadverſiones Philo-
& Hiſtoricæ novas librorum editiones,
ones, Indices nonnullasque ſummo-
quot virorum nubeculas notatas excu-
8. Leidæ 1697.
eriarii (Joachimi) Symbola ac Em-
a Ethico-politica. 8. Moguntiæ. 1697.
elii Nepotis Excellentium Imperato-
æ cum Ariſtomenis Miſſenii vita ex
a. 8. Oxonii. 1697.
machi Hymni, Epigrammata & Frag-
ex Recenſione Theod. J. G. Grævii &
notis integris & Tajecti. 1697.
ſii (Henrici) Arithmetica Practica,
ns regulas Arithmeticas ex ſuis prin-
cipiis

cipiis deductas, demonstrationibus confirmatas, & variis exemplis illustratas. Quibus accedit Tabula quadratorum à 1 usque ad 3000. ut & Cuborum ab 1. usque ad 1500. In 8. Amstelæd. Apud Henricum & viduam Theodori Boom. 1698.

Vossii (Ger. Joan.) Etymologicon Linguæ Latinæ. Præfigitur ejusdem de Literarum permutatione tractatus. Editio nova, quamplurimis Isaaci Vossii observationib. aucta. fol. Amstelæd. 1695. Apud Jansonio Waesbergios, Boom, à Someren & Goedhals.

Aristarchus, sive de Arte Grammatica libri 7. Accedunt de Vitiis sermonis, & Glossematis Latino barbaris, libri novem, quorum quinque posteriores nunc primùm prodeunt. fol. Amstelæd. 1695. Apud eosdem.

Tractatus philologici de Rhetorica, de Poëtica, de Artium & scientiarum natura ac constitutione. fol. Amstelæd. 1697. Apud eosdem.

Supplementum ad Bibliographiam.

Extrait d'une Lettre de M. de Vallemont Docteur en Theologie, à M. Delpech, Conseiller du Roy au Parlement de Paris. 1 j.

Extrait d'une Lettre ecrite touchant le Calendrier 4 & 5 journal

La justesse admirable de la correction Gregorienne des Cycles Lunaires par M. Cassini 7. journal

Lettre de l'Auteur du nouveau traité de la Pique 8. journal.

Extr

Extrait d'une Lettre de M. de Vallemont à M. Delpech, sur la question : Si l'an 1700. finit le XVII. siecle qui court, ou s'il commence le siecle suivant. 9. journal.

Dissertation de M. Sanson Geographe du Roy, sur ce que M. Cassini dit des Conquêtes des Gaulois, dans son Traité de l'origine & du progrés de l'Astronomie. 10. journal.

Extrait d'une lettre touchant la Quadrature du cercle, & le projet de Diophante. 11. journal.

Lettre de Dom Jean Mattiznay B. à M. Chevreau, au sujet des *Psi ies*. 12. j.

Extrait d'une Lettre de M. de Mondajors, Maire de la Ville d'Alez. 14. journal.

Reponse à la Lettre de M. de Vallemont, du septiéme Janvier 1697. 15. journal.

Reflexions de M. Touraine, sur trois Propositions, & sur quatre Tables des Epactes correspondantes aux nombres d'Or, &c. 16. journal.

Extrait d'une Lettre, sur la Theorie des Cascades Algebriques. 16. journal.

Extrait d'une Lettre de M. Sanson, sur les changemens qui se trouvent dans la Carte de l'Asie de Monsieur de Fer. 18. 20. & 26. j.

Replique du Pere Lamy de l'Oratoire, à la Lettre de M * * Docteur de Sorbonne, inserée dans le huitiéme Journal de la presente année. 19. journal.

Reponse de M. Chomel Medecin du Roy, à deux Lettres ecrites par M. P. C. sur la *Botanique*. 20. journal.

Lettre

Lettre sur la dispute entre M. Huguenin & M. Renau, touchant la theorie de la Manœuvre des Vaisseaux. 21. journal.

Extrait de la Lettre de M. Marcel, touchant deux Inscriptions. 22. journal.

Reflexions sur une lettre de M. Leibnitz, écrite à M. l'Abbé Nicaise, dans laquelle il pretend faire voir que les Principes de la Philosophie de M. Descartes renferment des consequences contraires à la Religion & à la pieté. 23. journal.

Extrait d'une lettre de M. Bocquillon, Chanoine d'Avalon, pour servir de supplement à la réponse à la lettre de M. de Vallemont. 26. journal.

Decision d'une infinité d'opinions controversees. Au sujet du Calendrier. 27. journal.

Extrait de trois lettres du P. Menestrier. vingt-huit, trente-un, & trente-quatrieme journal.

Histoire anatomique de la Sangsuë. Par le sieur François Poupart. 28. journal.

Observations particulieres sur differentes maladies, recueillies par M. Gaillard Fils, Docteur en Medecine de la Faculté de Toulouse. 29 & 30. journal.

Extrait d'une Lettre de M. Galland, touchant un ancien Monument trouvé à deux lieuës de Caën. 29. journal.

Reponses aux passages tirez du Livre de M. de Mondajors intitulé: *Nouvelles découvertes sur l'Etat de l'ancienne Gaule du temps de Cesar.* Par Monsieur Salins Docteur en Medecine

e à Dijon. 29 & 30. journal.
ponſe aux Reflexions qui ſe trouvent
e 23. Journal de l'année 1697 touchant
nſequences de quelques endroits de la
ſophie de Deſcartes. 32. & 33. journal.
blêmes à reſoudre. 33. journal.
trait d'une Lettre ecrite d'Utrec. 34. j.
ponſe de M. de Fer, aux Lettres de M.
n. 35. Journal.
flexions pour ſervir de Replique à une
e inſerée dans le trente-deuxiéme &
le trente-troiſiéme Journal de 1697.
ıant la Philoſophie de Deſcartes. 37. j.
ttre de M. Bernouilli, Profeſſeur de
ingue, à M. Varignon. 39. journal.
Heron, machine nouvelle pour lever
rdeaux, inventée par le Sieur Cartaud,
epreneur de Bâtimens à Paris. 40. j.
eflexions ſur le Journal du troiſiéme Jan-
1695. où il eſt parlé d'un œuf dans lequel
n a trouvé un autre petit bien formé, &
regulier. 41. journal.
ettre de Dom Martianay à un de ſes A-
, au ſujet de la nouvelle Edition de ſaint
me. 42. journal.

FIN.